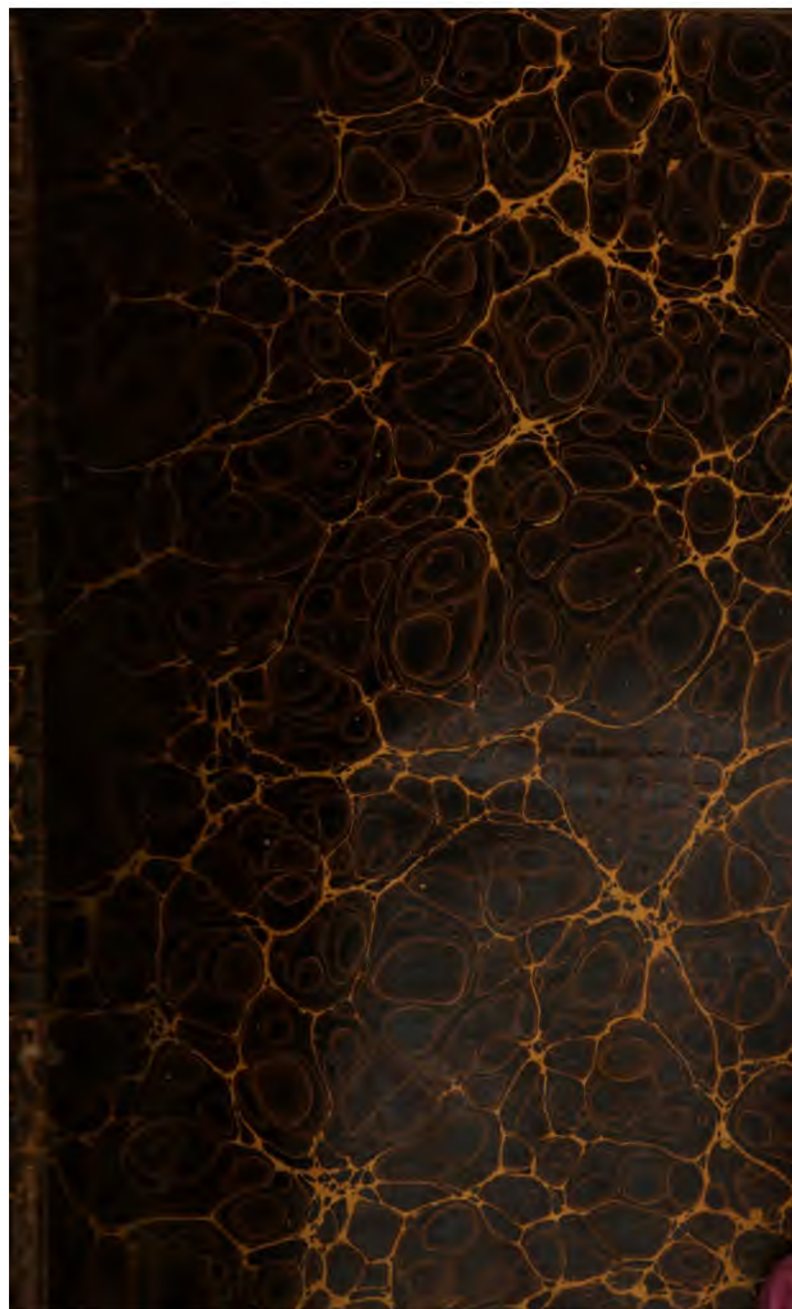

J. GOMEZ DE LA CORTINA ET AMICORUM
FALLITUR
HORA
LEGENDO


LA CORTINA ET AMICORUM
FALLITUR HORA LEGENDO



HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION

FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION FRANÇAISE

PAR

F. PUAUX

TOME QUATRIÈME



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1860

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION FRANÇAISE.

LIVRE XXII.

I.

Henri IV, nous l'avons déjà dit, s'était refait une armée, grâce aux habiles négociations de Turenne, mais l'arrivée tardive des Allemands l'obligea à employer ces nouveaux auxiliaires pendant l'hiver, qui s'annonçait d'une manière très-rigoureuse. Il décida le siége de Rouen, défendu par Villars-Brancas, l'un des meilleurs généraux de la ligue. Les difficultés étaient immenses, la ville était bien fournie de munitions de guerre et de bouche, tout faisait présager un siége long et meurtrier.[1]

Des deux côtés les pertes furent grandes : assiégeants et assiégés se battirent avec une rare intrépidité, la moindre parcelle de terrain fut disputée avec acharnement; les troupes royales, qui avaient à lutter contre le froid, firent l'expérience de cet aphorisme de guerre de Coligny « que les siéges des grandes villes sont le cimetière des armées »; plusieurs des meilleurs capitaines du roi périrent dans les assauts; les Rouennais n'eurent pas des pertes moins douloureuses à essuyer. La ville courait un danger imminent, si Mayenne, dans le sentiment de son impuissance, n'eût pas décidé Farnèse à venir à son secours. Le général de Philippe II se mit en marche le 16 janvier, amenant avec lui six mille chevaux et vingt-quatre mille fantassins. Il ne

1. Davila, liv. XII.

se hâta pas plus que lorsqu'il vint délivrer Paris; rien ne pouvait le décider aux hardiesses de la guerre, quand il n'en croyait pas l'heure venue.

La nouvelle de l'arrivée du duc de Parme obligea le roi de changer de tactique avec lui. Il savait qu'il n'accepterait une bataille que s'il le jugeait utile à ses intérêts; — il laissa le commandement du siége au maréchal de Biron et se porta à la rencontre de Farnèse, dans l'intention d'intercepter ses convois, d'arrêter ou ralentir sa marche; il avait avec lui 500 cavaliers, l'élite de sa noblesse, qui brûlait du désir de se signaler par quelque action d'éclat et de laver l'affront que le général espagnol lui avait fait subir sous les remparts de Paris. Mais là où il aurait fallu une manœuvre savante, Henri IV n'apporta qu'une ardeur bouillante, le général s'évanouit dans le soldat. Emporté par son désir de faire preuve de vaillance, et aussi par celui de voir l'ordre de bataille des troupes ennemies, il se plaça à l'avant-garde avec deux cents cavaliers et fit étourdiment le coup de pistolet avec celle de l'armée espagnole. Le lendemain il commit la même imprudence, mais cette fois le danger fut plus imminent: il se trouva en face de toute l'armée de Farnèse; comme la veille, il fit le coup de pistolet avec les soldats de l'avant-garde, puis il battit en retraite, et se vit sur le point d'être enveloppé par la cavalerie ennemie; dans sa fuite, la mort moissonnait ses braves gentilshommes, les balles sifflaient autour de sa tête devenue un point de mire à cause de son grand panache blanc, l'une d'elles l'atteignit légérement aux reins. Il était perdu si Farnèse n'eût pas fait des efforts inouis pour modérer l'ardeur de ses soldats, ardents à la poursuite du Béarnais comme une meute de chiens affamés après un cerf. Parme craignait un piége. Quand on lui reprocha une défiance qui lui coûtait la prise d'un prisonnier si important, il répondit: « Ce que j'ai fait je le ferais encore, je croyais avoir affaire à un général d'armée, comment supposer que ce n'était qu'un carabin? » Parole sanglante qui peint Farnèse et Henri IV, l'un calculant tout, l'autre ne calculant rien.

Deux événements affaiblirent successivement le roi. Une sortie meurtrière de Villars qui lui tua beaucoup de monde, et le découragement de ses gentilshommes, qui,

fatigués d'un siége dont l'issue leur paraissait plus que douteuse, quittèrent son armée, qui, en quelques jours, de dix mille cavaliers fut réduite à cinq mille; pour surcroît d'infortune, les Allemands, livrés à l'ivrognerie, étaient décimés par la maladie. Une seconde fois il voyait ses plus belles espérances s'évanouir. L'approche du duc de Parme lui fit lever le siége de Rouen le 20 août 1592[1] sans avoir pu forcer son tenace adversaire à accepter la bataille; sa position devenait de jour en jour plus critique, sa belle armée se dispersait, ses plus braves gentilshommes avaient été tués, sa caisse était vide. Une balle lui ramena la fortune. Farnèse, blessé le 25 avril devant Caudebec, fut contraint, par suite de ses douleurs intolérables, de remettre à Mayenne le commandement.[2]

II.

Mayenne continua le siége de Caudebec qu'il prit bientôt après; mais il ne s'aperçut pas que ses troupes étaient dans une position où le roi pouvait facilement les renfermer entre la Seine et la mer. Quand il l'entrevit, c'était trop tard. Henri IV que ses gentilshommes avaient rejoint, honteux de l'avoir abandonné, le tenait resserré comme dans un cercle de fer. Le péril était grand: d'un côté la Seine lui coupait la retraite, de l'autre les troupes royales demandaient avec ardeur la faveur d'une bataille. Il était désespéré, voyant s'approcher le moment où il serait contraint de déposer les armes. Le roi et Farnèse furent ses deux sauveurs; l'un par son imprévoyance, l'autre par l'une de ces tactiques qui révèlent le grand homme de guerre. Le premier, qui voyait les ligueurs arrêtés par la Seine large comme un bras de mer, n'eut pas même l'idée qu'ils pourraient se sauver à travers ses flots. Ce qu'il crut impossible, Farnèse le réalisa sous ses yeux; il fit préparer à Rouen de grandes barques plates couvertes d'un plancher sur lequel il se proposait d'embarquer sa cavalerie et son artillerie; il commanda d'autres barques qui

1. De Thou, liv. CIII, p. 65. — Mémoires de l'Estoile, année 1592. — Davila, liv. XII.

2. Bentivoglio, Guerra di Fiandra, p. II, liv. VI, p. 163. — Sully, Économies royales, t. II, ch. 5.

devaient servir de remorqueurs; tout s'exécuta avec une grande célérité. A l'insu du roi, le 15 mars 1592 tout fut prêt; le reflux de la mer amena la flotille improvisée de Rouen à Caudebec, et dans la nuit du 20 au 21 du même mois, l'embarquement eut lieu. Le lendemain, le baron de Biron vit du haut d'une colline des bateaux qui traversaient le fleuve emportant avec eux Farnèse et son armée. Tous les efforts du roi furent vains; l'armée de la ligue était sauvée, grâce à Parme, qui lui avait préparé une retraite que les troupes royales ne purent lui couper. Après avoir couru le plus grand danger, elle arriva à Saint-Cloud.[1]

III.

Henri IV recevait une nouvelle leçon de tactique militaire de cet homme qui, souffrant et à moitié mort, n'avait rien perdu de son génie et justifiait aux yeux de l'Europe l'épithète insultante de carabin qu'il lui avait donnée. Mayenne n'était pas moins humilié. Parme lui avait reproché durement son impéritie qui avait compromis le salut de son armée; il s'était retiré à Rouen découragé et malade, et sentant de plus en plus qu'il manquait de ce qui fait l'homme de parti. Il n'était pas éloigné de se rallier au roi, s'il pouvait le faire sans danger pour la religion, et avant tout, si sa soumission lui était chèrement payée. Il chargea Villeroi d'ouvrir des négociations avec Henri IV qui l'accueillit d'autant plus favorablement qu'il avait chargé Duplessis de faire au général ligueur des ouvertures de conciliation. Mayenne exigeait du roi la promesse de rentrer dans l'église catholique quand il se serait fait instruire. L'austère négociateur du roi qui ne connaissait en politique que la ligne droite, répondit que si son maître le faisait, il agirait en athéiste; cela cependant n'eût pas arrêté Henri IV si Mayenne n'eût pas fait pour lui et pour les siens des demandes trop exorbitantes pour être acceptées. Le résultat de toutes ces négociations n'eut d'autre effet que de dévoiler le prince lorrain et de montrer en lui un homme plus

1. Mathieu, t. II, p. 105. 110. — Bentivoglio, liv. XVI. — Mémoires de Mornay, t. V, p. 334. — D'Aubigné, liv. III, chap. 15, p. 266. — Davila, liv. XIII. — De Thou, liv. CIII.

occupé de ses intérêts qu'un partisan fervent de la religion qu'il était chargé de défendre les armes à la main.[1]

Les négociations demeurèrent pendant quelque temps secrètes; mais quand, par le roi qui avait intérêt à ce qu'elles fussent rendues publiques, la nouvelle en parvint à Paris, les prédicateurs se déchaînèrent avec violence contre tous ceux qui parlaient de paix. «Le curé Saint-André-des-arcs, raconte l'Estoile, dit qu'il ne croyait pas qu'on voulût la faire; mais que si tant était et qu'on en découvrît quelque chose, il fallait prendre les armes et faire plutôt une sédition de laquelle il serait des premiers et en tuerait autant qu'il pourrait... Le curé de Saint-Jacques excommunia ce jour-là, en son prone, tous ceux qui parlaient de paix ou qui trouveraient bon le commerce (pour l'approvisionnement de Paris); qu'il les excommuniait avec tous ceux qui les soutenaient, comme aussi tous ceux-là qui parlaient de recevoir ce petit teigneux.... en recourant à la messe et se faisant catholique.... Le curé de Saint-Cosme prêcha ce jour-là, que le Béarnais avait beau faire tout ce qu'il voudrait, qu'il allât à tous les diables, qu'il allât au prêche, qu'il allât à la messe ou qu'il n'y allât point; c'était tout un..... Rose, Cueilly, Martin, Guarinus, Feu-Ardent et tous les autres prêchèrent de même et dirent qu'ils étaient d'avis, si le Saint-Père le trouvait bon, de recevoir à l'Église le Béarnais pour capucin et non pas pour roi.»[2]

Mayenne se sentant impuissant devant le déchaînement des passions des bourgeois de Paris, se décida à convoquer les États généraux dans l'espérance qu'il pourrait déjouer le projet de l'Espagne qui les demandait avec instance, dans le but de faire donner la couronne à la fille aînée de Philippe II. Il prit ses mesures, et des élections sortit une assemblée, toute à son image, composée d'hommes modérés, mais sans influence sur la nation, et décriée avant même de se mettre à l'œuvre.[3]

Pendant que Mayenne agissait dans ses intérêts, le roi n'oubliait pas les siens, quoiqu'il eût dit à ses huguenots qu'il ne les abandonnerait jamais; ses regards étaient tou-

1. Mémoires de Villeroi, p. 79-80. — Davila, liv. XIII. — Duplessis-Mornay, t. V, p. 208 et suiv.
2. L'Estoile, année 1592.
3. Davila, liv. XIII.

jours tournés vers Rome. — Par ses agents il faisait agir auprès du pape pour savoir si, dans le cas où il abjurerait, le pontife leverait l'excommunication qui pesait sur lui[1]. Clément VIII dont l'esprit était conciliant, était très-embarrassé; il sentait sur sa tête la main pesante de Philippe II qu'il craignait de mécontenter, et d'un autre côté il craignait, en refusant l'absolution, d'amener la formation d'une église épiscopale indépendante de son autorité à la tête de laquelle se placerait probablement Renaud de Baume, archevêque de Bourges, qui s'était attaché avec plusieurs autres prélats à Henri IV[2]. Le danger était grand; ce que l'Angleterre avait fait, la France pouvait le faire, puisque le roi était disposé à abjurer. Si le pontife n'eût consulté que son propre penchant, il eût promis son absolution; mais le fougueux Cajetan, son légat à Paris, le retenait, ou le poussait à des mesures violentes. Les papes qui ne semblent relever que de leur propre volonté, à part quelques rares exceptions, n'ont guère été que les dociles instruments de leur entourage.

Les ligueurs et les royalistes étaient mécontents; les premiers, des hésitations de Mayenne, les seconds de celles de Henri IV. La situation ne pouvait se prolonger plus longtemps sans danger pour leurs intérêts; les combats que les deux partis se livraient sur plusieurs points n'avaient d'autres résultats que d'augmenter l'apauvrissement du pays qui tendait, de plus en plus, à devenir un désert. Nous n'entrons pas dans des détails qui ne seraient qu'une fatigante répétition des mêmes scènes dans lesquelles nous verrions les royalistes et les ligueurs tour à tour vaincus et vainqueurs; mais ne retirant de leurs luttes rien de ce qui décide définitivement du succès d'une cause; nous mentionnerons seulement les succès d'un homme appelé à jouer un grand rôle dans les événements dont nous ferons le récit. On l'appelait Lesdiguières.

IV.

François de Bonne, seigneur de Lesdiguières ou des Diguières, était né à Saint-Bonnet, en Champsaur, le

1. De Thou, liv. CIII.
2. Davila, liv. XIII.

1er avril 1543. Orphelin de bonne heure, le jeune gentilhomme fut destiné au barreau par sa mère; l'un de ses oncles se chargea de son éducation, car sa famille était très-pauvre, quoique de très-ancienne noblesse. L'enfant fut mis au collége d'Avignon, il s'y fit remarquer par son application la surprenante sagacité de son esprit et son goût pour le métier des armes. Quand il eut terminé ses humanités, son oncle l'envoya à Paris pour étudier le droit. Si son protecteur eût vécu, le nom de Lesdiguières se fût probablement perdu dans les salles des Pas perdus d'un palais de justice; sa mort en fit un grand capitaine. Libre de suivre ses goûts, le jeune étudiant abandonna gaîment ses livres de jurisprudence et alla dans le Dauphiné où il s'enrôla comme simple archer dans la compagnie d'ordonnance de Gordes. Ce fut là le premier échelon de sa grande fortune. L'archer devait un jour être plus puissant qu'un roi dans cette même province du Dauphiné où il n'était alors qu'un soldat ignoré; mais il était du nombre de ces hommes qui portent, suivant l'expression pittoresque de Louis XVIII, le bâton de maréchal de France dans leur giberne.

Le jeune soldat, sous la direction d'un précepteur qu'on lui avait donné, avait été rendu attentif à la foi des réformés; il l'avait embrassée avec ardeur; son zèle avait touché sa mère qui, à son tour, avait abandonné Rome pour la foi des persécutés. Quand la première guerre civile éclata, Lesdiguières se joignit à ceux de ses coreligionnaires qui défendirent si vaillamment leur vie contre les troupes de Charles IX. C'est alors que commença pour lui une série de succès et d'actions d'éclat qui ne tardèrent pas à le faire connaître. Au siége de Sisteron il attira sur lui l'attention de Beaujeu : «Voilà, dit ce chef au célèbre capitaine Fumeyer en lui montrant le jeune archer, un jeune gentilhomme qui fait des merveilles; s'il vit, il ira loin.» Ces paroles prophétiques reçurent plus tard leur plein accomplissement. A dater de ce moment, l'histoire nous montre Lesdiguières s'élevant, par son courage et par son génie militaire, aux plus hauts grades de l'armée, inscrivant un fait unique dans les annales militaires : celui d'un capitaine qui, dans sa longue carrière, comptait des succès et presque pas de revers.

En 1591, l'archer de la compagnie de Gordes enlevait aux catholiques l'importante ville de Grenoble. Florent Saint-Julien, son secrétaire, fut envoyé par le vainqueur à Henri IV pour lui annoncer cet important succès et lui demander pour son maître le gouvernement de Grenoble. Le conseil du roi s'étonna qu'un huguenot osât aspirer à un poste si considérable; il repoussa la demande avec des paroles insultantes pour Lesdiguières. «Messieurs, répondit fièrement Florent Saint-Julien aux membres du Conseil, puisque vous ne trouvez pas bon de donner à mon maître le gouvernement de Grenoble, avisez au moyen de le lui enlever.» On laissa à Lesdiguières le gouvernement qu'on se sentait impuissant de lui ôter.

Le général huguenot avait toutes les qualités qui font le grand capitaine, le courage, l'élan, la prudence, la tactique militaire, l'art d'électriser les soldats et de leur donner une confiance sans limites dans leur chef. L'homme était au-dessous du soldat: il était plus ambitieux que religieux, intéressé, de mœurs suspectes, huguenot d'abord par imitation, plus tard par habitude, prêt à tous les événements pourvu qu'ils concourussent à sa fortune, la seule divinité qu'il aimât réellement.[1]

V.

Tous les partis étaient vivement préoccupés de la prochaine tenue des États; chacun sentait qu'on touchait à un prochain dénouement et faisait des efforts pour qu'il eût lieu dans ses intérêts. Un grand capitaine qui venait de disparaître de la scène du monde ouvrait un libre champ aux ambitions. Farnèse était mort des suites de sa blessure. Depuis le jour où une balle vint relever la fortune de Henri IV, il n'avait fait que languir; il expira le 2 décembre 1592, à peine âgé de quarante-cinq ans, dans la plénitude de toutes ses facultés; sa mort fut aussi nuisible à Philippe II que le naufrage de l'Armada et porta à sa fortune un coup irréparable. Mayenne ne s'associa pas aux douleurs des ligueurs; il ne pouvait aimer l'homme qui l'accablait de son incontestable supériorité; il sentait d'ailleurs que Farnèse debout, il risquait d'être écrasé entre

1. Haag, France protestante, article François de Bonne, lettre B.

l'Espagne et Henri IV[1]. Délivré de son rival, il concentra toute son attention sur les États qui allaient se réunir. C'est plus de ce côté que de son épée qu'il attendait la récompense de son dévouement à la cause de la ligue.

A mesure que les députés arrivaient à Paris la capitale devenait un foyer d'intrigues, un vrai champ de foire ouvert à toutes les ambitions. Tous les yeux étaient tournés vers cette assemblée qui devait pourvoir à la vacance du trône; les concurrents à la royauté foisonnaient, on en comptait huit au moins, trois Guise, le marquis de Pont, deux princes de Savoie, plus ceux des Bourbons qui n'étaient pas protestants. Chacun recommandait son candidat et faisait valoir ses droits. La majorité des prédicateurs se prononçait en faveur de l'Espagne.

Le 17 janvier, avant l'ouverture des États, les députés allèrent en procession à Notre-Dame pour implorer le secours de l'Esprit saint sur l'assemblée.

Le cortége offrait un spectacle curieux; on y voyait tous les prédicateurs de Paris... les religieux de tous les ordres .. le légat du pape... les Seize... chacun avec son costume officiel... Cette procession serait aujourd'hui oubliée, si un célèbre pamphlet dont nous parlerons plus tard ne l'avait pas immortalisée par le ridicule.[2]

VI.

L'ouverture des États eut lieu le 26 janvier 1593, dans la grande salle du Louvre. Le duc de Mayenne, assis au poste d'honneur. ouvrit la séance par un discours, dans lequel, sans se désigner par son nom, il se présentait, clairement, au suffrage des députés, pour occuper le trône vacant. Le cardinal Pellevé prit la parole, parla en pédant, et eut le tort impardonnable, dans une assemblée française, d'ennuyer ses collègues[3]. — Les deux orateurs qui lui succédèrent, s'exprimèrent avec plus de convenance. Le lendemain de la séance, le légat du pape, d'accord avec l'ambassadeur de Philippe II, appela à une conférence Mayenne et les principaux députés, et leur proposa insidieusement

1. Henri Martin, t. X, p. 298-299.
2. Note I.
3. De Thou, liv. CV. — Davila, liv. XIII.

de faire prêter aux États le serment de ne jamais traiter avec le Béarnais, quand même il se ferait catholique. Cajetan, fin diplomate, dévoué à l'Espagne, pressentait la future abjuration de Henri IV, et voyait dans cet acte le coup fatal qui devait dissoudre la ligue et anéantir les projets du roi catholique. Quelques députés entrevirent le piége, et repoussèrent avec énergie la proposition: «faire ce serment, dit adroitement d'Espinac, serait agir contre les droits du souverain pontife.» Le légat n'osa pas insister.

Le Béarnais qui croyait que l'assemblée ne se séparerait pas sans nommer un chef à la France, saisit habilement l'occasion de développer les germes de division que son regard pénétrant y apercevait; en effet, elle était composée de ligueurs ardents qui ne voulaient à aucun prix de lui, abjurât-il; de ligueurs modérés qui, tout en croyant peu à la sincérité d'une conversion, y voyaient cependant la fin des maux sans cesse renaissants du royaume; de royalistes qui attendaient, avec impatience, cette abjuration, pour dissoudre la Sainte-Union. L'appui donc de ces derniers et des ligueurs modérés, qui formaient la majorité de l'assemblée, était acquis au roi s'il se convertissait. Celui-ci disposé déjà à abjurer, mais à ne le faire qu'au moment opportun, envoya le 28 janvier, un trompette qui se présenta aux portes de Paris, et demanda à parler au gouverneur. Conformément à ses instructions, il annonça hautement qu'il était porteur d'une proposition des seigneurs royalistes attachés au parti du roi, adressée aux États-généraux. Les paroles du messager piquèrent vivement la curiosité des masses qui ne cachaient pas leur désir ardent de voir arriver le moment qui mettrait un terme à leurs longues souffrances. Les Seize qui virent dans le trompette un nouveau Sinon, introduisant dans la ville un nouveau cheval de bois, eussent bien voulu l'empêcher d'accomplir son message; ils ne le purent. La lettre des seigneurs royalistes fut lue, elle demandait des conférences avec les députés des États, «afin de chercher les moyens d'apporter de prompts remèdes aux maux qui travaillaient le royaume et l'église.»[1]

1. Mémoires de la ligue, t. V. — Davila, liv. XIII. — De Thou, liv. CV.

Dans une assemblée particulière des principaux chefs de la ligue, la proposition des seigneurs royalistes fut discutée ; plusieurs des membres la trouvèrent raisonnable. Consentons, dirent-ils, à cette conférence, d'où peut sortir un si grand bien pour le royaume : « Quoi ! s'écria Cajetan ; vous tombez dans un piége, vous qui avez signalé par tant de combats votre zèle pour la foi ! Oubliez-vous que ces catholiques infidèles ont encouru les anathèmes du souverain pontife ? Attendez pour communiquer avec eux, qu'ils soient lavés par de longs actes de pénitence des souillures qu'ils ont reçues dans leur commerce avec les hérétiques. Oh ! que la foi est prompte à vaciller ! Que sont-ils donc devenus les temps de gloire et de saintes souffrances, où, consumés de misère, dévorés de faim, vous restiez sourds à toutes propositions de l'hérétique et des fauteurs de l'hérésie ? Quand la protection du ciel, quand des miracles évidents vous ont fait sortir victorieux de cette terrible épreuve, je vous vois prêts à vous asseoir aux tables de l'impie ; à loger avec lui sous des toits que les foudres du ciel peuvent à chaque instant faire écrouler ! Est-ce ainsi que vous reconnaissez les soins paternels du vicaire de Dieu ? Que n'a-t-il pas fait pour cette cité tout à l'heure si zélée, et si tiède aujourd'hui ? Le trésor de l'Église s'est ouvert pour vos besoins, l'armée du saint Pontife a passé les Alpes pour marcher à votre secours. Songez bien qu'un moment de mollesse peut vous faire perdre le prix de trente ans de combats. Quand vous aurez reconnu des frères dans de mauvais catholiques, qui vous empêchera de reconnaître votre roi dans l'hérétique lui-même ? Vous croirez à son vain repentir, à ses protestations hypocrites, ou plutôt devenus hypocrites vous-mêmes, vous feindrez d'y croire. Eh bien ! je vous déclare, que le saint-siége n'a plus de pardon pour un hérétique relaps. Les sources de la miséricorde divine sont taries pour lui, et craignez qu'elles ne s'arrêtent pour vous. »[1]

VII.

Quand une idée se fait jour dans les esprits, et surtout quand elle prend racine dans les cœurs, tous les discours

1. Capefigue, Henri IV et la ligue, t. V.

du monde n'en peuvent arrêter la marche. Cajetan dût s'en apercevoir; toute son éloquence échoua devant la volonté de la majorité de l'assemblée, qui décida que la proposition serait soumise aux États de Paris. Le Béarnais avait gagné plus qu'une bataille. Il avait amorti l'esprit ligueur et jeté la division dans une assemblée qui avait été réunie pour le déclarer indigne du trône de ses aïeux, en y appelant un étranger. Quelques jours après, devant les États, la proposition des seigneurs royalistes fut discutée, et, malgré les efforts des plus forcenés ligueurs, il fut décidé que des conférences s'ouvriraient entre les commissaires des États et ceux des seigneurs royalistes.

Cette nouvelle excita dans Paris une fiévreuse ardeur; chaque parti exprima, bruyamment, à sa manière, ses déceptions et ses espérances; les prédicateurs furent les fidèles échos de ces passions diverses. Il y eut cependant des revirements étranges. On n'entendit pas sans un certain étonnement Boucher, qui honorait habituellement Mayenne de ses insultes, exalter le lieutenant-général; le curé Benoît vira aussi de bord, et déserta momentanément, par peur sans doute, le parti du Béarnais et l'appela, du haut de sa chaire, relaps et le déclara indigne de la couronne. Quelques jours plus tard, il changea de langage devant Mayenne même, et tint pour *méchants* ceux qui s'opposeraient à la conversion du roi de Navarre. Témoin de cette conduite ambiguë, Boucher qui n'aimait pas Benoît, disait ironiquement à ses confrères: « Comme les chats, Benoît tombe toujours sur ses pattes. »

C'est une singulière époque que celle dont nous traçons le tableau. Elle a pour l'historien un intérêt tout particulier; les hommes lui apparaissent sous leur véritable jour, avec leurs haines et leurs sympathies. Trop petits dans une heure orageuse pour jouer une tragédie, quoiqu'ils soient en plein dans le drame, ils égayaient constamment la scène comme dans les pièces de Shakspeare. Ils y apparaissaient avec leurs habits et leur langage de tous les jours, tenant à la main, tantôt un poignard, tantôt une marotte, faisant, tour à tour, pleurer et rire; mais plus souvent rire que pleurer; et cependant, au fond de leur jeu tragi-comique, il y a une immense question à résoudre. Au royaume déchiré, il faut donner un chef; à des guer-

res qui ont apauvri d'hommes, d'argent et d'honneur deux générations, il faut faire succéder la paix qui est toujours la fin des guerres... mais que de difficultés à surmonter! et combien peu de caractères honorables! l'un crie : Vive l'Espagnol; l'autre, vive Mayenne; celui-ci, vive le Béarnais; celui-là, vive mes intérêts, ou plutôt le cri de tous, c'est ce dernier cri. Et dans tout cela, la France est oubliée, et la religion, dont chaque parti croit prendre la défense en main, n'est qu'une pauvre délaissée; jamais la robe sans coutures du Christ ne fut plus effrontément déchirée. On comprend donc que cette époque nous ait donné Montaigne, comme les premiers jours de la renaissance nous ont donné Rabelais. Le Christ n'a pas de plus terrible ennemi que ceux qui se drapent de son manteau, et foulent aux pieds ses commandements.

VIII.

Avant que la conférence fût réunie, ses partisans et ses adversaires se livrèrent un combat de paroles; les églises transformées en clubs et les chaires en tribunes, retentirent d'imprécations et d'appels à la concorde et à la paix. Le prieur des carmes Simon Filleul, traita les députés nommés pour assister à la conférence de fauteurs d'hérésie. Morenne et Benoît n'avaient que le mot *paix* aux lèvres; on pouvait le même jour entendre le pour et le contre, et parfois aussi, le même prédicateur tonnait contre le parti qu'il avait encensé la veille. Les plus prudents des prêcheurs (et le jésuite Commolet était de ce nombre) se tenaient, dans l'incertitude du dénouement, entre les deux; cependant, la majorité des prédicateurs était contre le Béarnais, et parmi eux, le curé Aubri se distinguait par la violence de son langage. «C'est un loup, c'est un tigre bon à brûler», disait-il de toute la force de ses poumons; il attaquait les partisans de la paix «qui grenouillent la paix, comme dans un marais;» et en disant cela, il imitait le chant de la grenouille: «La paix, s'écriait-il; la paix, la paix! Hé! pauvre peuple, pensez-y; ne l'endurons pas, mes amis, plutôt mourir; prenons les armes, ce sont les armes de Dieu! Un bon ligueur (je vous déclare que je le suis et que je marcherai le premier)

vaincra toujours trois ou quatre politiques; qui frappe le premier a l'avantage. » Ces paroles retenaient le peuple dans ses anciens errements, malgré le désir de voir la paix succéder à la guerre.[1]

Boucher, qui tenait plus encore qu'Aubri à sa popularité, dépassa son confrère en fades plaisanteries; sa chaire n'était pas même une tribune: il l'avait abaissée au niveau d'un tréteau de charlatan; un jour il prêchait (c'était l'anniversaire de la journée des barricades), il fit l'éloge de Henri de Guise, et dit que cette journée était la plus belle qui fût au monde. Il avait pris pour texte de son discours ces paroles de l'Écriture: *Eripe nos de luto*[2]. Expliquant son texte, il équivoqua sur le sens de la traduction qu'il donna, et dit: « il est temps de *desbourber*, de *se débourbonner;* ce n'est pas à tel boueux, bon à jeter au tombereau, que le trône appartient, quoiqu'en puissent dire les larrons pillards et boulgres. » Un jacobin royaliste, Bélanger, donna à Boucher la réplique du haut de sa chaire à Saint-Denis; il dit à ses auditeurs ligueurs, en jouant sur le mot de boucher: Je vous conseille de vous *déboucher*[3]. Ces lazzis se colportaient et faisaient rire. En France on rit si facilement, parce qu'on rit de tout; n'a-t-on pas plaisanté sur la guillotine?

Malgré tous les efforts des prédicateurs ligueurs, le courant se déplaçait; l'influence des plus populaires diminuait visiblement. L'idole de la veille, commençait à être un peu l'oublié du lendemain; plus elle avait été encensée, plus le vide se faisait autour d'elle. Boucher devait bientôt en faire la cruelle, mais juste expérience; la foule s'éloigna de lui, son engouement tourna à l'indifférence, et presque au mépris. Un jour, il fut hué sur le Pont-Neuf, où il passait dans son coche; cet échec lui fut très-sensible; il quitta sa chaire de l'église Saint-Benoît, autour de laquelle il avait vu se presser si souvent une foule avide de l'entendre. Il y installa un docteur aveugle, nommé Normandis, tout dévoué aux Seize; comme Boucher avait perdu un œil, les plaisants de son quartier dirent qu'on avait échangé

1. L'Estoile, année 1593. — Ch. Labitte, chap. III, § 5, p. 172 et suivantes.
2. Arrache-nous du bourbier.
3. Ch. Labitte, chap. III, § 6, p. 174-175.

leur cheval borgne contre un aveugle. En France, dit Charles Labitte, les temps de révolution sont aussi des temps de plaisanterie.[1]

Les efforts des prédicateurs ligueurs, pour empêcher la conférence, furent vains; l'opinion publique s'était prononcée, et quand les députés partirent le 29 avril de Paris, pour le village de Surènes, où elle devait avoir lieu, ils entendirent retentir, longtemps derrière eux, le cri: «La paix, la paix»; le peuple leur signifiait bruyamment sa volonté.

IX.

Les conférences s'ouvrirent; la ligue y était représentée par douze commissaires: trois pour Mayenne et son conseil, et trois pour chacun des trois ordres; les seigneurs royalistes ne l'étaient que par huit. Après quelques difficultés qui furent levées, les pourparlers commencèrent; mais ou n'entra dans le vif de la question, que le 5 mai. Les deux principes catholiques et monarchiques furent longtemps discutés. Les commissaires royaux demandaient par l'organe de l'archevêque de Bourges, qu'on reconnût dans le Béarnais le successeur immédiat de Henri III, et qu'on le suppliât de rentrer dans le giron de l'Église. Les commissaires ligueurs, par l'organe de l'archevêque de Lyon, soutenaient qu'on ne pouvait reconnaître au préalable un roi hérétique; ils ajoutaient avec beaucoup de raison, que si le Béarnais abjurait, sa conversion manquerait du sérieux qu'on doit apporter à un pareil acte. D'Espinac, qui pratiquait mal la morale évangélique, la comprenait parfaitement; un homme immoral, comme il l'était, eût dû être plus coulant: mais depuis longtemps, comme Judas, il avait trahi le crucifié, et s'était vendu au roi catholique; il n'acceptait pas Henri IV, même avec son abjuration. Au reste, les conférences se tinrent avec une gravité et une décence qui contrastaient avec la turbulence des prédicateurs. Le parti espagnol, qui les avait vues s'ouvrir avec un grand déplaisir, redoutait une abjuration; il ne se trompait pas: Henri IV était connu. «Le Navarrois, écrivait l'envoyé de Savoie à son maître, de la religion calviniste, si aucune

1. Ch. Labitte, chap. III, § 6, p. 175.

il en a, a grand désir de se maintenir par les calvinistes, en opinion de grand observateur de religion; toutefois, il a échappé souvent, et croit toutes choses d'une autre façon: pour l'intérêt, il ne changera pas de religion; et s'il le fait, il sera d'accord avec les siens, et feindra. Il est courageux et soldat; mais sans discipline militaire : plutôt comme chef de soudards et bandits, que comme général d'une armée. Il est libéral, agréable, un peu moqueur et gausseur; fait profession de bon François : grand amateur de la noblesse; et encore qu'il montre d'oublier des injures : mais, en effet, il en a bien souvenance. Il est adonné surtout au plaisir de la chair; mais cela ne l'affectionne pas, et trouve moyen de le conjoindre avec les armes. »

L'homme dont l'envoyé du duc de Savoie avait si bien saisi la physionomie, devait nécessairement inquiéter le duc de Féria. Ce dernier, jugeant le moment favorable pour agir, demanda à faire une communication aux États de la part de son maître. Une commission fut nommée pour entendre l'ambassadeur, qui, admis dans son sein, commença par faire l'éloge de Philippe II, en insistant sur les sacrifices qu'il avait faits pour la Sainte-Union, sacrifices qu'il était prêt à faire encore pour le plus grand bien de la religion, mais il demanda en échange que sa fille Isabelle-Clara-Eugénie fût déclarée reine de France.[1]

Cette proposition eût pu être acceptée, tant l'esprit de parti avait affaibli le sentiment national chez les ligueurs, si dans ce moment, un fou prenant la parole, n'eût trouvé un moment de lucidité qui sauva peut-être la France de l'humiliation de tomber entre les mains de l'étranger. Ce fou fut le fameux Rose, évêque de Senlis, l'un des plus fougueux prédicateurs de la ligue. Féria avait à peine achevé de formuler son insolente proposition, que Rose, les yeux étincelants et les lèvres tremblantes de colère, s'écria : « Le ciel nous punit de nos fautes. La proposition de M. l'ambassadeur est le plus grand malheur qui puisse arriver à la ligue ; elle justifie la prédiction des politiques, et nous avertit, nous hommes de bonne foi, qu'en croyant servir la cause de l'Église, nous étions les aveugles instruments d'un monarque étranger.[2]

1. De Thou, liv. CVI. — Davila, liv. XIII.
2. Recueil des États de 1593, p. 195. — L'Estoile, année 1593.

Ces paroles prononcées avec toute l'ardeur d'un ligueur et le patriotisme d'un Français, déconcertèrent Féria, qui s'en étonna d'autant plus qu'il comptait Rose parmi les partisans les plus dévoués de son maître. Mayenne, qui vit son embarras, et auquel la sortie de l'évêque de Senlis n'avait pas déplu, s'approcha de l'ambassadeur: « Excusez, lui dit-il assez haut pour être entendu de tous, excusez ce bon docteur, chacun convient qu'il déraisonne la moitié de l'année.» Mayenne disait vrai : Rose était lunatique et avait des accès périodiques de folie; mais cette fois, il était dans toute la plénitude de son bon sens. Nous ne partageons pas l'opinion de Labitte qui prétend qu'il ne faut pas savoir gré à Rose de son opposition. Les belles actions, chez les ligueurs, sont trop rares pour que nous ayons le droit de nous montrer trop sévères, et quand l'Estoile, racontant le fait, dit laconiquement : « C'était parler fort à propos pour un fol», il nous paraît trop caustique. Si le sage se tait le jour où il faut parler, jeterons-nous la pierre au pauvre fou qui parle à sa place; nous croyons donc que l'apostrophe de l'évêque de Senlis lui fut dictée au moment même, par un noble mouvement d'indignation.[1]

X.

Féria ne se tint pas pour battu; il obtint que sa proposition fût soumise aux États. Inigo Mendoça, son docteur, parla doctement, longuement et lourdement dans l'assemblée contre la loi salique; le légat lui vint en aide, parlant tantôt en latin, tantôt en italien; Féria parla en espagnol. L'assemblée était dans une indécision qui eût été funeste aux intérêts de la France, s'il ne se fût pas trouvé un homme pour défendre, avec autant d'éloquence que de conviction, les droits du royaume. Le procureur-général, Édouard Molé, l'ancêtre de cette noble famille des Molé, qui a donné à la France tant de grands citoyens, indigné des prétentions du parti espagnol, convoqua, de concert avec le premier président Lemaître, zélé ligueur, les chambres du parlement. Après un discours aussi remar-

1. Ch. Labitte, chap. III, § 6, p. 176-177. — Lacretelle, Guerres de religion, t. III. — L'Estoile, année 1593.

quable par l'élévation des pensées que par le courage qu'il y déploya, il fit rendre le 28 juin 1593, un arrêt qui racheta chez les parlementaires bien des fautes et bien des faiblesses. « Sur la remontrance faite, dit l'arrêt, par Édouard Molé, procureur-général, et la matière mise en délibération, la cour n'ayant, comme elle n'a jamais eu d'autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, en l'État et couronne de France, sous la protection du roi très-chrétien, catholique et Français, a ordonné et ordonne que remontrances seront faites par M. le président Lemaître, assisté d'un bon nombre de ladite cour, à M. le lieutenant-général de l'État et couronne de France, en présence des princes et officiers de la couronne, étant de présent en cette ville, à ce qu'aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses étrangers ; que les lois fondamentales du royaume seront gardées, et qu'il ait à employer l'autorité qui lui est commise pour empêcher que, sous prétexte de la religion, la couronne ne soit transférer en main étrangère, au préjudice des lois du royaume et pour venir le plus promptement que faire se pourra, au repos du peuple, pour l'extrémité duquel il est rendu ; la dite cour a néanmoins, dès à-présent, déclaré et déclare tous actes faits et qui se feront ci-après pour l'établissement d'un prince ou princesse étranger, nul et de nul effet et valeur, comme fait au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales du royaume. »[1]

Cette déclaration du parlement étonna et irrita le duc de Féria : dans son arrogante bonne foi, il croyait que son maître ne pensait qu'aux intérêts et à la grandeur de la France, et lui qui n'avait vu jusqu'alors autour de lui que complaisance et servilisme, ne savait pas que chez le Français l'honneur survit même à la perte de la probité politique, que s'il peut dans un moment d'égarement ou d'extrême misère, devenir le pensionnaire de l'étranger, il ne consent jamais volontairement à se laisser gouverner par cet étranger.

Les États, n'osant ni blâmer ni approuver la coura-

1. Davila, liv. XIII. — Mémoires de la ligue, t. V. — L'Estoile, année 1593. — De Thou, liv. CVI.

geuse déclaration du parlement, attendaient les événements pour se décider. Malheureusement pour sa cause, Philippe II n'avait ni assez de doublons, ni assez de lances espagnoles pour appuyer ses prétentions. La fortune se retirait de lui; l'homme, dont le nom seul lui valait une armée: le duc de Parme était mort, et son successeur, le comte de Mansfeld faisait ressortir par sa nullité la grandeur de sa perte. L'état d'indécision, dans lequel se trouvaient les députés, s'explique donc de lui-même.

XI.

Le Béarnais, tenu au courant des événements et des intrigues, était plein d'anxiété; il était convaincu par ce qui se passait à Surènes, que les catholiques ne reconnaîtraient jamais pour roi un prince huguenot. Le jour où il eut cette conviction, il fut décidé. Arrivé à cette époque solennelle de sa vie, nous sentons le besoin de refouler dans notre cœur de bien légitimes regrets. C'est l'historien, et non le huguenot, qui doit écrire cette grande page d'histoire.

L'horreur de la ligue pour un roi huguenot, n'a rien qui doive nous étonner; les historiens qui se préoccupent, avant tout, de politique, sont de fort mauvais juges, quand parlant des excès de la Sainte-Union, ils la condamnent sans appel. Dans leur impartialité à l'égard des deux cultes, impartialité qui, au fond, n'est que le résultat de leur scepticisme systématique, ils ne veulent pas comprendre qu'un roi huguenot n'était pas plus possible à Paris, qu'un roi papiste à Édimbourg. Ce que l'indifférentisme religieux accepte, le zèle religieux ne peut s'en contenter; les lois morales ont leur inflexibilité comme les lois physiques. Les ligueurs ne pouvaient accepter un prince protestant, et même les plus zélés d'entre eux ne pouvaient vouloir de ce prince au prix d'une abjuration, dans la crainte qu'elle ne fût pas sincère. Le roi de Navarre avait déjà une fois abandonné le catholicisme: le roi de France pouvait l'abandonner encore; condamnons les violences des ligueurs, mais ne les accusons pas de manquer de logique. Quand ils disaient : pas de Béarnais! vive Philippe II! Ils étaient dans le vrai de leur rôle.

On comprend donc les ligueurs; mais on comprend moins

les seigneurs royalistes qui, tout en étant la personnification de l'indifférentisme religieux, n'acceptaient le Béarnais pour roi, que sous la condition de son retour à l'église catholique; cependant, quand on étudie de près leurs raisons, on les voit dans leur intérêt, leur seul Dieu. Il y a, à cet égard, dans Davila, une page d'histoire remarquable : « D'O, nous dit-il, en parlant de l'entourage du Béarnais, protestait qu'il ne voulait pas être plus longtemps trésorier sans trésor; Bellegarde, Saint-Luc, Termes, Sancy, Crillon, et tous les anciens serviteurs du roi Henri III, déploraient leur mauvaise fortune qui, après un roi d'or, leur envoyait un roi de fer. L'un, en effet, les comblait de richesses; l'autre, étroit de fortune, et non moins étroit d'âme et de naturel, ne leur offrait, pour récompense, que des guerres, des siéges et des batailles. Ils déclaraient ne vouloir pas soutenir plus longtemps la fatigue intolérable des armes, ou rester enfermés dans leurs cuirasses comme des tortues, avec du fer sur la poitrine et du fer sur les épaules. Un roi élevé à la huguenote, courant jour et nuit pour vivre de rapine avec ce qu'il pouvait trouver dans les chaumières des malheureux paysans, se chauffant à l'incendie de leurs maisons, et couchant à l'écurie avec leurs chevaux, ou dans la puanteur d'une bergerie, n'était pas leur fait. A la bonne heure, de faire la guerre un peu de temps pour obtenir le repos; mais à présent, ils servaient un prince qui ne se souciait pas de mettre jamais un terme au travail des armes, et qui ne cherchait d'autres délices qu'arquebusades, blessures, meurtres et batailles. Souvent le roi pouvait entendre ces propos de son antichambre, quelquefois entremêlés de jurements et de malédictions, plus souvent assaisonnés, à la manière française, d'épigrammes et de quolibets. »[1]

Ces paroles revèlent les causes qui amenèrent peu à peu Henri IV à abjurer. Il ne pouvait plus se faire illusion, il fallait qu'il abattît la ligue en montant de nouveau à cheval, ou bien qu'il la paralysât en lui ôtant le prétexte qu'elle mettait sans cesse en avant pour ne pas le reconnaître roi.

1. Davila, liv. XIII, p. 870. — D'Aubigné, liv. III, chap. XXII, p. 289.

Placé en face de ces deux avenues, Henri IV prit la seconde, elle lui parut plus courte et plus facile. A l'extrémité, son œil apercevait une couronne, tandis que dans la première, il n'entrevoyait que la répétition d'une vie passée dans des combats journaliers et dans une gloire stérile. Tout donc le poussait vers l'abjuration; tout, excepté ce qui devant Dieu et devant les hommes, la rend honorable; car jamais son esprit ne fut plus éloigné de la foi romaine, qu'il ne l'était au moment de l'embrasser. Mauvais protestant, il eût été plus mauvais catholique encore; il n'aimait pas la morale austère des huguenots, et se riait des pratiques catholiques: son esprit critique, fin et délié, semait habilement le sarcasme; et la moquerie, sur ses lèvres, se formulait souvent en bons mots qui sont restés; son bon sens qui lui faisait rarement défaut, quand les passions se taisaient chez lui, lui faisait discerner admirablement les côtés vrais des choses; l'histoire suivante en est une preuve.

XII.

Pendant les conférences de Surènes, l'évêque de Lyon dit à M. de Bourges, qu'il avait une plainte à lui faire, ainsi qu'à tous les ecclésiastiques de son parti, contre un nommé Chauveau qui, au grand scandale de tous les zélés catholiques, prêchait l'hérésie. Or, ce Chauveau, ancien curé de Saint-Gervais, à Paris, homme de mœurs irréprochables, bon, charitable, généreux, se disait bon catholique, et ne voulait être ni ligueur ni huguenot. Sa parole piquante et originale attirait autour de sa chaire de nombreux auditeurs, qui aimaient l'entendre prêcher contre les abus de leur église; or, voici (nous citons L'Estoile) une bonne partie des abus contre lesquels le curé s'élevait, tant en public qu'en particulier :

« La vénération des images contre l'exprès commandement et défense de Dieu, disant souvent au peuple qu'il regardât, et qu'on lui avait ôté et retranché le second commandement : *Taillées ne te feras images*, etc., etc.

« Les ornements qu'on donnait aux saints et saintes des églises qui n'étaient que bois et pierres mortes: et cependant, on laissait là les pierres vives, qui étaient les

pauvres, vrais membres du fils de Dieu, mourir de faim et de froid.

« Contre les bâtonneries et confréries : qui était une pure idolâtrerie, ressentant les bacchanales du paganisme ancien.

« Contre le *Salve regina*, lequel, quand il entendait chanter, se levait ordinairement, au lieu de se mettre à genoux ; disant que cet honneur appartenait à un seul, Jésus-Christ, et non à la Vierge ; pour ce qu'il était le roi des rois et le Dieu des miséricordes, et que quand on ouirait chanter *Ave rex* ou *Salve rex*, alors il se prosternerait à genoux, mais non pas pour *Salve regina*; sachant que la Vierge ne demandait point cet honneur qui appartenait à Dieu seul, et que par là on la déshonorait, au lieu de l'honorer.

« Contre les chandelles, barbotages, chapelets, pèlerinages, darpons, heures des femmes en latin ; défense très-méchante et pernicieuse, que quelques faux prélats et docteurs de l'antéchrist faisaient au peuple, de lire la Sainte-Écriture, comme s'il n'eût été capable d'entendre son salut.

« Surtout déclamait contre la souveraineté temporelle du pape et sa primauté, et l'usurpation du droit qu'il prétendait avoir sur les rois et princes de la chrétienté ; ne l'honorant d'autre titre, que de l'antéchrist, ayant pris son siége au temple de Dieu. »

Les attaques de Chauveau contre les abus régnants de son église, lui attirèrent beaucoup d'ennemis qui voulurent l'empêcher de prêcher. Henri IV, auquel on l'avait dénoncé, le fit venir dans sa chambre, et lui dit à l'oreille : « Il y en a qui veulent vous empêcher de prêcher ; mais, moi, je veux vous faire évêque : continuez ».[1]

XIII.

Le même homme qui encourageait Chauveau à prêcher contre ce que les huguenots appelaient déjà dédaigneusement « le fond de la boutique du pape, » se préparait à le signer comme étant l'enseignement même du Seigneur. Il y était d'ailleurs poussé fatalement par les circonstances : son âme à laquelle il pensait peu, ses intérêts auxquels il

1. L'Estoile, année 1593.

pensait beaucoup, son entourage, tout l'entraînait vers les avenues du catholicisme. Sully, ordinairement long et diffus, se fait assez bien raconter, par ses secrétaires, les dispositions du Béarnais: « Le dessein du roi, lui disent-ils, de changer de religion, prenant toujours de nouvelles forces, fut cause qu'il s'en retourna dans Mantes, qui était alors son Paris, où toute sorte de gens de qualité et d'affaires s'étant rassemblés; il s'y trouva quantité de solliciteurs pour lui faire changer de religion, dont les principaux, sans entrer dans le secret de sa conscience, duquel lui seul pouvait être le vrai juge, furent l'extrême pitié qu'il avait de voir ainsi tous les peuples de France, qu'il nommait ses enfants, exposés, s'il n'y appliquait ce remède, à de perpétuelles ruines, misères et calamités; sa liberté et sa vie être continuellement aguestes, et mis à discrétion de ceux auxquels (s'il ne voulait faire un changement général des principaux officiers), il était contraint de commettre l'un et l'autre : les puissantes et subtiles raisons théologiques du temps, dont il était rabattu par M. Du Perron; son agréable entretien et douce conversation; les connivences pleines d'artifices de quelques ministres et huguenots du cabinet, qui voulaient profiter du temps, à quelque prix et par quelque voie que ce pût être; l'infidèle ambition de plusieurs des plus puissants, et autorisés parmi ceux de la religion, à la merci desquels il appréhendait de retomber, si les catholiques se résolvaient à se séparer et l'abandonner; le dépit où il était entré contre aucuns, faisant les zélés catholiques, pour lui avoir parlé insolemment, et fait des harangues imprudentes et impertinentes pour le presser, mêmes avec menace de changer de religion, dont l'un des plus hardis avait été le sieur d'O, usant de termes sales de goïnfre et de cabaret à sa mode accoutumée : le désir que ce prince avait de se pouvoir passer de telles gens, et leur faire sentir un jour leur témérité; la crainte où il était entré: qu'enfin, les États qui se trouvaient lors assemblés à Paris, quelques malotrus qu'ils pussent être, n'élussent M. le cardinal de Bourbon pour roi, et ne lui procurassent l'infante d'Espagne[1] pour femme; la lassi-

1. Clara Eugénie, seconde fille de Philippe II.

tude et l'ennui d'avoir toujours eu le halecret sur le dos, depuis l'âge de donze ans, pour disputer sa vie et sa fortune; la vie dure, âpre et languide qu'il avait écoulée pendant ce temps; l'espérance et le désir d'une plus douce et agréable pour l'avenir, et finalement quelques-uns de ses confidents et plus tendres serviteurs, entre lesquels se peut mettre sa maîtresse [1], y firent apporter l'absolue conclusion; les uns par supplications et larmes, les autres par remontrances, et les autres par prudence humaine, laissant le cas de conscience à part, pour opérer en lui seul. [2]

L'abjuration était accomplie dans l'esprit du roi, il fallait seulement traduire la volonté en fait, et surtout procéder avec décence et donner à une conversion intéressée l'apparence de la sincérité.

Parmi ses conseillers, Rosny occupait dans sa confiance la première place: il avait un bon sens ferme, beaucoup de netteté dans les idées, une rare application aux affaires et une grande persévérance dans l'exécution de ses projets. Sa religion ne dépassait pas en profondeur celle de son maître: protestant, il n'eût pas voulu se faire catholique; catholique, il ne se fût pas fait protestant. Politique avant tout, la terre le préoccupait plus que le ciel, et quand il faisait un vœu pour le Béarnais, il pensait plutôt à lui mettre sur la tête la couronne du dernier des Valois que celle d'un martyr. Tel était Rosny, ce type achevé du protestant indifférent et calculateur. Henri IV avait à son égard une liberté de langage qu'il n'avait pas avec ses autres conseillers huguenots. Rosny ne se constituait pas comme Mornay, son censeur; il le laissait s'abandonner à ses plaisirs, pourvu que les affaires de son royaume n'en souffrissent pas trop. Il pouvait donc comprendre son maître et trouver bon ce que l'austère Mornay aurait tenu pour un acte digne de la perdition éternelle. Dans ses Économies royales, il y a deux chapitres qui jettent un jour bien triste, mais bien intéressant, sur la manière dont le Béarnais fut peu à peu amené à se séparer de ses vieux compagnons d'armes.

1. Gabrielle d'Estrées.
2. Sully, Économies royales.

XVI.

C'était au commencement de l'année 1593. Henri IV fit appeler Rosny un soir fort tard. Son jeune conseiller se mit à genoux contre le lit du roi sur un carreau, et dans cette position, il écouta attentivement son maître qui lui fit part de ses embarras et de son désir de mettre fin aux maux de son royaume; « de tous côtés, lui dit-il, je reçois des lettres dans lesquelles on me propose de grandes facilités et même le rétablissement infaillible des affaires de mon royaume, surtout si je me résous à quelque accommodement pour ce qui regarde la religion »; le grand mot était lâché, Rosny en comprit toute la portée; le roi ne lui demanda pas une réponse immédiate: « Réfléchissez, lui dit-il, à ce que je vous dis et dans quelques jours, je vous enverrai quérir pour me dire ce qu'il vous en aura semblé »; sur ce, il le licencia par un bonsoir.

Bientôt après, impatient d'avoir la réponse de son conseiller, il le manda auprès de lui: il était comme la première fois couché, et comme la première fois, Rosny se mit à genoux contre le lit sur un coussin. Le serviteur qui avait profondément réfléchi aux paroles de son maître, commença par lui faire un triste tableau de son royaume; il traça habilement le portrait des principaux ligueurs et des personnes attachées à son service et les lui représenta comme des intrigants dont il fallait se défaire, « toutefois, ajouta-t-il, de leurs divisions et de leurs fractionnements à l'infini, il résultera une grande fatigue pour les Français qui se rallieront à vous et ne reconnaîtront que votre seule royauté. »

Jusque-là Rosny n'avait pas abordé le point délicat sur lequel Henri IV désirait avant tout avoir son avis; il ne lui disait rien qu'il ne sût parfaitement. Le moment de l'aborder arriva, il le toucha délicatement. « Je crois, lui dit-il, qu'une conversion faite dans des formes honorables et agréables, serait de grande utilité et pourrait servir de ciment et liaison indissoluble entre vous et vos sujets catholiques, et même faciliterait tous vos autres grands et magnifiques desseins dont vous m'avez quelquefois parlé. » Mais, comme s'il eût trop dit et pris trop de responsabilité,

il ajouta avec une grande apparence de bonhomie: « Sur quoi, je vous en dirais davantage si j'étais de profession qui me permît de le faire en bonne conscience, me contentant de laisser opérer la vôtre en vous-même sur un sujet si chatouilleux et si délicat. »

A ces paroles, le jeune conseiller en ajouta d'autres ; les interlocuteurs se séparèrent ; quelques jours après, ils étaient de nouveau réunis. Le roi s'appesantit sur les obstacles qu'il rencontrait et qui l'empêchaient de faire pour son royaume tout ce qu'il désirait. Il se plaignit d'être calomnié par les ligueurs et entouré d'intrigants qui ne pensaient qu'à l'exploiter en lui faisant payer chèrement leurs services. Sans le dire expressément, il ne voyait que dans un prompt changement de religion, le moyen de parer les coups qui lui étaient portés; de son côté, Rosny le suivait sur ce terrain. « Vous conseiller d'aller à la messe, lui dit-il, c'est chose que vous ne devez pas attendre de moi, étant de la religion. »

Le Béarnais, en entendant ces mots, dut croire que Rosny n'approuvait pas un changement de religion, mais il se rassura bientôt; le conseiller continuant sa phrase, ajouta: « Je vous dirai cependant que c'est le plus prompt et plus facile moyen pour renverser tous ces monopoles et faire aller en fumée tous les plus malins projets. »

Le roi et son conseiller étaient d'accord; mais le roi, soit reste de pudeur, soit feinte, dit à Rosny: « Si vous étiez à ma place, que feriez-vous? »

Le serviteur ne répondit ni par oui, ni par non; comme son maître, il voulait une abjuration, mais il la voulait fondée sur des motifs qui la légitimassent. Après des paroles louangeuses sur celui qui le consultait, il dit: « Je ne connais pour trouver une bonne issue à vos embarras que deux seuls moyens: par le premier, il vous faudra user de fortes résolutions, sévérités, rigueurs et violences, qui sont toutes procédures entièrement contraires à votre humeur et inclination, et vous faudra passer par un million de difficultés, fatigues, peines, ennuis, périls et travaux, avoir continuellement le corps sur la selle, le halecret sur le dos [1], le casque en la tête, le pistolet au

1. Corselet de fer qui couvrait la poitrine et les épaules.

poing et l'épée en la main; mais qui plus est, dire adieu aux repos, plaisirs, passe-temps, amours, maîtresses, jeux, chiens, oiseaux et bâtiments; car vous ne sortirez de telles affaires que par multiplicité de prises de villes, quantités de combats, signalées victoires et grande effusion de sang. Au lieu que par l'autre voie qui est de vous accommoder, touchant la religion, à la volonté du grand nombre de vos sujets, vous ne rencontrerez pas tant d'ennuis, peines et difficultés en ce monde; mais pour l'autre, je ne vous en réponds pas.»

A ces mots, le Béarnais se mit à rire, se leva sur son séant, et s'étant plusieurs fois gratté la tête, dit à Rosny, que s'il prenait la résolution d'abjurer dans l'intérêt de ses sujets, il conserverait toujours une grande affection pour ceux qui pendant si longtemps s'étaient attachés à sa fortune.

Ces derniers mots touchèrent profondément Rosny; des larmes de joie lui en vinrent aux yeux, il baisa la main de son roi : «Je craignais, lui répondit-il, que si vous veniez à changer de religion, on ne vous portât à persécuter les protestants, vous soutenant qu'ils sont damnés», et alors Rosny, qui ne se disait pas théologien, se mit à faire le théologien et blâma aigrement quelques ministres protestants qu'il traita d'impertinents, parce qu'ils soutenaient qu'on ne pouvait se sauver dans la religion catholique. «Je tiens, dit-il, pour infaillible que les hommes, à quelque religion qu'ils appartiennent, s'ils meurent dans l'observation du Décalogue, aiment Dieu et leur prochain de tout leur cœur, s'ils sont pleins d'espérance dans la miséricorde de Jésus-Christ et croient obtenir le salut par la mort, le mérite et la justice de Jésus-Christ, seront infailliblement sauvés.»

Rosny disait vrai; la religion dont il trace le caractère est celle du Christ et non celle de l'Église romaine; le Béarnais le savait bien, mais en matière de foi, il n'était pas difficile, ce qu'il voulait surtout, c'était d'avoir parmi les protestants des hommes assez tolérants pour l'aider à faire le pas avec le plus de décence possible. Il remercia affectueusement Rosny, qui en habile courtisan, lui en facilitait les moyens.[1]

1. Sully, Économies royales.

XV.

Cette entrevue explique tout ce que nous avons dit des dispositions du Béarnais, qui trouva chez les autres protestants plus de raideur que chez Rosny. Chez eux, la foi religieuse primait la foi politique ; ils ne purent donc voir, sans un grand déchirement de cœur, le roi incliner visiblement vers le catholicisme. Il allait les abandonner, et solder tant de fatigues, de privations, de sang versé, par une abjuration qui replacerait la France sous le joug de l'antéchrist : ils espéraient cependant encore. Incapables eux-mêmes d'échanger leur foi, ce trésor céleste contre des trésors périssables, ils jugeaient de leur maître par eux-mêmes. Des prières ardentes montaient vers Dieu pour lui demander de détourner de dessus la tête de son peuple fidèle cet épouvantable malheur. Dans une lettre (juin 1593) adressée aux ministres des principales églises, Mornay leur disait : « Il nous faut reconnaître que nos péchés nous ont mené là, et adorer la justice de Dieu qui les châtie bien souvent les uns par les autres, les moindres par les plus grands, aussi est-ce notre devoir comme médecins, de l'assister (le roi) de ce que Dieu a mis en nous tant que le cœur lui bat. » Théodore de Bèze, non moins affligé que Mornay, se hâta d'écrire au roi une lettre dans laquelle l'élève et le successeur de Calvin parle un langage que n'aurait pas désavoué son maître. Ce qui préoccupe le théologien calviniste, ce ne sont point les intérêts politiques de son parti, ce sont ceux de Dieu qui sont en jeu, c'est l'immoralité de l'acte qui va se commettre, et quand il s'adresse à la conscience du roi, sa parole est celle d'un prophète d'Israël. — « Sachez, Sire, lui dit-il, qu'en toutes vos affaires, il ne vous faut jamais regarder ni à votre État, ni à votre propre personne, autrement tout ce que vous bâtirez sera sans vrai fondement, et si votre conseil vous mène par un autre chemin, croyez que vous êtes très-mal conduit, considérant donc spécialement ce point, et spécialement, combien de personnes ont l'œil jeté sur vous comme bien étant envoyé de Dieu ; entrez en vous-même à toute heure, et vous représentant la face de celui qui vous a tant honoré jusqu'ici, et qui vous a destiné à

faire reluire sa grâce devant par tout le monde, humiliez-vous profondément jusque au fond de votre cœur, pour lui demander un esprit vraiment froissé et contrit.[1]

Du fond de leurs vallées, les Vaudois du Piémont suppliaient le roi de les reconnaître pour son peuple; dans une lettre, monument de leur amour et de leur courage, ils lui disaient: « C'est Dieu, Sire, qui vous a rendu seigneur et maître de la Gaule cisalpine; la transalpine sera aussi vôtre quand il dira mot, ou seulement qu'il le veuille. Le marquisat de Saluces s'en reviendra à vous, et Milan encore. Les vallées de Lucerne, Pérouse et Saint-Martin sont déjà vôtres, et serviront à votre Dauphiné de bastions et murailles que le souverain ouvrier a bâties de ses mains. — Murailles, dis-je, murées jusqu'au ciel! C'est beaucoup, mais n'y a-t-il pas autre chose? Voire, Sire, car avec ces murailles de Dieu, cornues et très-hautes, vous aurez conjointement des murailles et forteresses toutes vives. Ce sont vos peuples, Sire, qui logent les entrailles de ces vallées, garnisons de nature imprenables, peuples, dis-je, surnommés Vaudois et renommés par l'antiquité, consacrés maintenant et à jamais au service de Votre Majesté. Ils ont déjà fait oblation de leurs biens à Votre Majesté. Ils ont sacrifié au sacrifice d'icelle leurs propres corps et vies; ils ont vécu, eux et leurs enfants, pour vivre et mourir sous votre couronne: en un mot, Sire, ils sont vôtres. »[2]

Cette lettre, datée du fond des gorges des vallées du *Piémont*, lui parvint quand tout était accompli. Elle ne l'eût pas sans doute plus touché que celle de ses anciens compagnons d'armes, qui, dans une requête devenue célèbre, le conjuraient de demeurer fidèle à la foi dans

1. Bulletin du protestantisme français, t. Ier, p. 85. — La lettre de Théodore de Bèze est une réponse à quelques écrivains qui ont prétendu que le théologien calviniste avait par des raisons d'État approuvé l'abjuration. — Voir pour les autres lettres écrites à cette occasion par les réformés à Henri IV: Capefigue, Histoire de la réformation et de la ligue, t. V.

2. Lettre au roi des habitants des vallées de Lucerne, Pérouse et Saint-Martin, étant de la religion prétendue réformée, qui se reconnaissaient pour sujets du roi. — Biblioth. impériale, mss. Dupuy. — Capefigue, t. VI, p. 310.

laquelle il avait été élevé. «Nos ennemis, lui disaient-ils, veulent faire servir votre autorité pour instrument de notre ruine; hé! que notre misère et notre mort fussent la borne de leurs mauvais desseins, nous nous exposerions encore au feu de leurs persécutions tyranniques et à la rage des Saint-Barthélemy sanglantes. Mais quoi! ils nous frappent pour blesser Jésus-Christ; ils tentent de dissiper ses églises, de bannir son royaume de votre royaume, de fermer la bouche à tous ceux qui l'invoquent en esprit et en vérité; les laisserons-nous faire? demeurerons-nous les bras croisés? ne nous opposerons-nous point à eux? Si ferons Sire; car nous fâcherions Dieu en méprisant les moyens qu'il nous a donnés pour conserver la pureté de son Église. Nous vous adjurons, au nom de Dieu, de travailler de votre côté à empêcher l'effet de leurs injustes délibérations, de vous raidir contre leurs mauvais conseils, de dissiper leurs méchantes pensées, de ruiner leurs machinations et entreprises, et nous travaillerons pour vous y aider. Votre douceur, votre modestie les rend audacieux; notre longue et extrême patience les provoque à entreprendre contre nous. S'ils ne vous obéissent, s'ils ne s'accommodent à la paix que vous désirez, s'ils continuent à affecter l'inégalité, mère de toute confusion, nous tâcherons de faire en sorte que l'appréhension du péril leur apprenne la modestie et l'équité que votre débonnaireté et notre patience ne leur ont encore pu apprendre. Nous leur ferons pratiquer la loi commune, nous leur demanderons œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. S'ils bannissent Jésus-Christ de vos villes où ils sont les plus forts, nous bannirons leurs idoles de celles où nous sommes en force; s'ils nous proscrivent. nous les proscrirons; nous leur rendrons en tout la pareille; nous leur ferons ce qu'ils nous feront; tels moyens sont justes à ceux auxquels ils sont nécessaires, et légitimes à ceux qui n'ont point d'autres ressources et d'autres défenses humaines. En cela, ils ne se pourront plaindre que d'eux, car ils commencent le désordre. Nous opposerons au prétexte de votre autorité, qu'ils allégueront contre nous, votre bonne volonté envers nous. S'ils se vantent de vous avoir pour s'être emparés de votre corps, nous nous vanterons d'avoir votre esprit, qui, étant libre, se range

toujours de notre côté, il est toujours avec nous. Les romanisques feront la guerre à l'Évangile, c'est-à-dire la cognée s'élèvera contre celui qui la tient; les hommes s'armeront contre le Dieu des armées, contre le Tout-Puissant : le tout contre le rien, les soldats de l'antéchrist contre ceux de Jésus-Christ. Le combat est sans hasard, la victoire nous est assurée. Nous disons avec le prophète : Si l'Éternel n'eût point été pour nous, lorsque les hommes se sont élevés contre nous, ils nous eussent engloutis tout vivants. Sire, vous pouvez représenter à ceux qui se promettent si bon marché de nous, combien l'expérience de vos prédécesseurs les doit éloigner de leur espérance. La plupart de l'Europe avait conjuré la ruine d'une poignée de fidéles sans dignités, sans retraite, sans argent, sans amis et sans forces, sans aucun moyen pour se défendre. Le pape aiguisait les couteaux des princes, et le roi d'Espagne leur forgeait des cuirasses de ses doublons; les Suisses fournissaient leurs régiments; les ducs de Lorraine et de Bar, leurs trahisons et leurs oppressions. Qu'en est-il advenu ? Dieu a soufflé sur eux comme poussière ! Que devons-nous conclure de ces miraculeuses assistances de Dieu ? Non, non, il n'en faut pas faire la petite bouche : si nos ennemis recommencent, s'ils veulent encore faire la guerre à Jésus-Christ, il chassera cette fois les ténèbres papales de tout le royaume. Voilà comment nous sommes intimidés des menaces de nos adversaires, voilà les issues que nous espérons de la guerre qu'ils nous feront. Partant, nous vous supplions très-humblement de répugner à leur audace, de leur remontrer leurs vanités et leurs folies, de leur commander de laisser régner Jésus-Christ doucement et paisiblement en votre royaume, de peur qu'il ne se courrouce, que sa colère ne s'embrase. Qu'ils n'espèrent plus de patience de nous; si vous ne nous faites justice d'eux, nous aurons recours à Dieu qui nous la fera immédiatement. »[1]

1. Requête au roi par ceux de la religion, 1593. — Mss. de Colbert, vol. XXXI ; rel. en parchemin. — Voyez aussi dans le Bulletin de l'histoire du protestantisme, année 1852, la lettre remarquable d'un sujet du roi.

XIV.

Deux hommes éminents, Lanoue et Othman, eussent certainement mêlé leurs plaintes à celles de leurs frères, si la mort, en les couchant dans la tombe, ne leur eût épargné cette grande douleur. Quand le Béarnais se disposait à abjurer, ils avaient achevé leur carrière orageuse au milieu des agitations de leur siècle, sans avoir la douceur de voir le triomphe de la cause à laquelle ils avaient tout sacrifié. L'histoire de leurs dernières années est pleine de ce puissant intérêt qui s'attache au souvenir des hommes qui, ne courbant la tête que devant Dieu seul, marchent tristes, mais non découragés, dans les âpres sentiers du devoir.

Après sa brillante victoire de Senlis sur les ligueurs, Lanoue se distingua dans presque tous les combats que le roi donna pour conquérir son royaume. Malheureusement, ses conseils qui respiraient la sagesse, ne furent pas toujours écoutés; lieutenant soumis, il ne dévia jamais de la ligne droite et mérita par sa loyauté le titre du « Bayard huguenot. » Il se fit ainsi sans le rechercher un piédestal où la postérité l'a maintenu. Dans la guerre de Flandres contre Philippe II, il se couvrit de gloire ; mais le sort trahit son courage, et il devint le prisonnier de Farnèse, « préférant être pris par l'ennemi que lui tourner le dos. » Le duc de Parme voulut le faire décapiter sous le faux prétexte qu'il avait violé la promesse qu'il avait faite en 1572, au duc d'Albe, de ne point porter les armes contre l'Espagne[1]. Avant de le faire, il en reféra à Philippe II, qui n'y consentit pas, et le château de Limbourg devint la prison du brave capitaine huguenot. Farnèse se déshonora, en traitant avec une cruauté inouïe son prisonnier, qui souffrit du froid et de la faim dans la tour où il était renfermé : brave sur un champ de bataille, Lanoue fut héroïque dans les fers. Il ne se plaignit pas et demanda à son Sauveur de le soutenir dans ses rudes épreuves; le Dieu, qu'il avait servi avec tant de fidélité, lui fit sentir la vérité de ces douces paroles du Crucifié : « Venez à moi vous tous qui êtes travaillés et chargés, et je vous

1. Cette promesse n'avait été, selon Bentivoglio, que pour un an.

soulagerai.» Abandonné des hommes, il connut d'une manière plus intime l'union avec Dieu, union qui, embellissant tout, fait d'un cachot un sanctuaire, et d'un bûcher une marche pour s'élancer vers les cieux. Il nous apprend lui-même le secret de sa force dans une lettre qu'il écrivit à l'un de ses fils. «Je veux vous parler, lui dit-il, de ma disposition : elle s'améliore, mais ce ne sont pas mes médecins qui en sont cause, c'est une continuelle et ardente prière, que je fais à Dieu, qui a eu pitié de moi, selon son ancienne miséricorde, car j'ai au moins cette commodité que je puis toujours lire et écrire, ce qui sont mes consolations. Ma principale étude est les écritures auxquelles j'estime profiter de plus en plus; et c'est le précieux trésor que j'ai trouvé, qui me donne un contentement inexprimable. Toutes choses au prix ne sont que vanité. Ma patience croît et ma consolation attend l'accomplissement des promesses de Dieu, qu'il fait à ceux qui sont en extrême affliction. — Je suis ici, dit-il, en terminant, comme dans le taureau de Phalaris plus maltraité qu'un parricide. Dieu veuille que je pardonne à mes ennemis, comme David et Job ont pardonné aux leurs. J'ai été éprouvé jusqu'au dernier degré, mais j'y ai appris beaucoup. Il y a encore du mal à passer pour le corps dont nous sommes membres, mais le refuge est certain, il ne faut pas penser qu'étant hors d'ici, je sois hors de toutes mes misères, car il faut parachever la course en souffrant, mais il y a des relâches. Je puis dire avec David, encore que je ne sois qu'un vermisseau, Dieu m'a plongé jusqu'au fond des fosses noires et terribles, mais la fin sera heureuse; Dieu prépare un bel œuvre. Nous ne devons pas nous enquérir de ce que sera, mais le supplier de parfaire ce qu'il a commencé, je ne perdrai rien en mon martyre, puisque j'ai trouvé le trésor caché. »

Ce fut pendant les heures de sa longue captivité (elle dura cinq ans) que Lanoue écrivit ses admirables *Discours politiques et militaires* qui l'ont placé parmi les meilleurs écrivains du seizième siècle. Juste, impartial, modéré, il rend justice à tout le monde, excepté à lui-même. Il y oublie de parler de ses propres exploits.[1]

1. Haag, France protestante, article Lanoue, 12e partie, page 293.

La haine de Philippe II pour le noble prisonnier, était celle d'un tigre altéré de sang, qui ne laisse vivre sa proie que dans la crainte de fortes représailles; il consentit cependant à un échange, sous la condition que son prisonnier se laisserait crever les yeux. Lanoue y eût consenti, tant sa position était lamentable[1]. Le jour de la délivrance se leva enfin pour lui au moment où il avait fait ses adieux à la vie et s'était habitué à voir son tombeau dans sa prison : il fut échangé contre le comte d'Egmont.

Nous ne suivrons pas le brave gentilhomme sur les nouveaux champs de bataille où il fit preuve de sa bravoure accoutumée. En 1591 nous le trouvons en Bretagne; de tristes pressentiments l'assiégeaient en entreprenant cette campagne, qui devait être sa dernière. «Je vais, disait-il à ses amis, mourir à mon gîte comme le bon lièvre. Durant le siége de Lamballe, il monta sur une échelle pour examiner l'état de la brèche; au moment où il l'observait avec attention, il fut atteint légèrement d'une balle à la tête; il chancela, perdit l'équilibre et tomba.

La blessure fut d'abord jugée peu dangereuse, mais laissons à un témoin oculaire le soin de nous raconter les derniers moments de Bras-de-fer. «Le 15e jour après midi, raconte Montmartin, il eut une paralysie sur la langue et avait peine à parler, reposa quelque peu cette nuit; le lendemain de bon matin, ledit sieur de Montmartin l'alla trouver, qui reconnut bien qu'il n'y avait plus d'espérance en sa vie. Il commença à prier Dieu ardemment, et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs, attirait la miséricorde de Dieu; la parole et la connaissance lui continuèrent jusques un bon quart d'heure devant sa mort, bien qu'il y eût peine à l'entendre, et peu devant mourir, pleura, et avec le doigt proche du petit essuyait les larmes et du reste de la main les couvrait. Alors lui commencèrent les convulsions et les agonies de la mort le prirent, et le dit sieur de Montmartin lui dit en lui tenant la main : Souvenez-vous, Monsieur, du passage de Job, qui dit : «Je sais que mon rédempteur vit et qu'il se tiendra le dernier sur la terre et que mes os et ma chair verront mon Dieu en sa

1. Correspondance de François de Lanoue, récemment publiée par M. Kervyn de Volkaersbeke; Gand et Paris, 1854, in-8°.

face,» et en le pinçant sur la main, lui dit: «Monsieur, vos os et votre chair le verront, ne le croyez-vous pas? Alors il leva la main au ciel et la tint longtemps en l'air, allongeant le maître doigt, et nous regardant du même œil qu'il nous menait à la guerre, et aussitôt rendit l'esprit.»[1]

Lanoue avait accompli sa soixantième année quand, de ce monde de misère, il passa à un monde meilleur. Devant cette noble figure de nos guerres civiles, ses ennemis ont été obligés de rendre hommage à sa bravoure dans les combats, à sa fidélité en sa parole, à sa sagesse dans les conseils, à sa constance dans les revers, à sa modestie dans les victoires, à sa foi vive et humble en Celui qu'il aimait comme son Sauveur et qu'il adorait comme son Dieu.[2]

XVII.

Quatre ans auparavant le grand jurisconsulte Othman terminait ses jours à Bâle, après avoir été mêlé à tous les grands événements de son siècle. Peu d'hommes ont fait plus que lui l'expérience de ces mélancoliques paroles de Job: «L'homme né de femme naît pour souffrir comme l'étincelle pour voler en haut.» Il eut à lutter contre des ennemis puissants, la misère et les deuils domestiques, mais rien ne put abattre cet homme de fer; «du jour, dit M. Sayous, où son nom commença à être prononcé avec applaudissements jusqu'à la fin de sa carrière, il ne cessa d'être accablé d'autant de misère que de renommée. Il supporta l'acharnement de la mauvaise fortune sans que sa foi et sa confiance en Dieu en fussent un instant affaiblies.»[3]

Caractère ardent, nature impressionnable, il ne sut pas toujours éviter les écarts de la pensée, ces écueils où sombrent quelquefois les grands esprits; le célèbre auteur de la Gaule franque croyait à l'alchimie, et cherchait dans les creusets de son laboratoire la pierre philosophale, afin de n'être plus aux prises avec la misère; le malheur rend crédule, et quelquefois, hélas, il fait perdre aux natures les plus indépendantes cette noblesse de caractère qui est

1. Haag, France protestante, 12e partie, page 295.
2. Amyrault, Vie de Lanoue.
3. Sayous, Études littéraires sur les écrivains de la Réforme, article Othman.

le plus noble fleuron de leur couronne. Othman, harcelé par la pauvreté, mendiait des gratifications et recevait un salaire pour ses épîtres dédicatoires; à part cette tache dans sa vie, et qui oserait lui lancer la pierre, il est l'une des grandes et belles figures de la Réforme. Jusqu'à son dernier soupir il demeura fidèle à la cause à laquelle il sacrifia le plus brillant avenir; tous ceux qui ont parlé de lui sont unanimes à lui décerner une grande place parmi ses contemporains. Bériat Saint-Prix le met à côté du célèbre Cujas, l'homme qui tira le droit de la barbarie, et poussa un cri de liberté quand la France était dans les chaînes, a un droit incontestable à notre admiration et à notre respect. Dieu lui épargna une grande amertume en le retirant à lui avant que le roi de Navarre eût abandonné ses frères; s'il eût vécu, la littérature protestante aurait quelques belles pages de plus; en présence de cette grande apostasie, Othman n'eût pas gardé le silence; son âme, saisie de tristesse et d'indignation, eût trouvé des accents dignes de lui et de la cause dont il fut l'un des plus nobles représentants.

XVIII.

Les plaintes des protestants troublaient cependant le roi; il savait tout ce qu'il y avait de volonté indomptable chez ces hommes qui depuis si longtemps, ne combattaient que pour la défense de leur foi. Ne pouvaient-ils pas se choisir un autre chef, quand celui qui les avait conduits à tant de batailles, les abandonnait. Pour conjurer une crainte qui pouvait devenir une réalité, il leur fit déclarer par les seigneurs catholiques «que rien de ce qui se délibérait dans ses conférences de Suresnes ne serait fait au préjudice de la bonne union et amitié qui est entre les dits catholiques qui reconnaissent Sa Majesté et ceux de la dite religion.»[1]

Le sort en était jeté. Henri IV était décidé. Il ne voulut pas cependant abjurer sans donner au moins à sa conversion les apparences de la sincérité. Il convoqua à cet effet à Saint-Denis des théologiens catholiques pour faire son

1. Capefigue, t. VI, p. 319. — Fontanieu, Portefeuilles, année 1593.

instruction. Monseigneur de Bourges présidait la séance: le néophyte n'était pas disposé à faire une opposition systématique, mais il ne pouvait décemment se déclarer convaincu sans faire quelque résistance. Or, dans ce moment, le Henri IV, gausseur et gascon, que nous connaissons, fut *lui* tout entier, il prit un malin plaisir à riposter en huguenot à ses convertisseurs officiels, plus embarrassés qu'émerveillés de sa science. « Il appliquait si bien, dit l'Estoile, les passages de la Sainte-Écriture, qu'ils y demeuraient étonnés à empêcher de donner solution valable à ses questions, tant qu'un des principaux d'entre eux dit le lendemain à quelqu'un, qu'il n'avait jamais vu hérétique mieux instruit en son erreur, ni qui la défendît mieux et y rendît meilleures raisons. »[1]

Le Béarnais se rappela ce jour-là les leçons de sa pieuse mère.

On passa tout en revue: quand on arriva aux prières pour les morts, «laissons le Requiem, Messieurs, dit le roi aux docteurs, je ne suis pas encore mort, et n'ai pas envie de mourir.»

On n'insista pas.

Le dogme du purgatoire est l'un de ceux qui exigent une foi aveugle. Il fut cependant proposé à celle du Béarnais.

Quant à celui-là, leur répondit-il, je le croirai, non comme article de foi, mais comme croyance de l'Église de laquelle je suis fils. Il ajouta « et aussi pour vous faire *plaisir*, sachant que c'est le pain des prêtres. »

Le trait était mordant... Les catéchistes firent semblant de ne pas comprendre.

La discussion sur l'adoration du sacrement fut plus longue. Le candidat trouvait chose rude à croire que le pain et le vin de la Sainte-Cène fussent changés au corps et au sang de Jésus-Christ; cependant comme il ne pouvait devenir bon catholique sans croire à la transsubstantiation, il leur dit: «Vous ne me contentez pas bien sur ce point et ne me satisfaites pas comme je désirerais. Voici, je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains, je vous prie, prenez y garde; car là où vous me faites entrer, je n'en

1. L'Estoile, année 1593.

sortirai que par la mort, et de cela je le vous jure et proteste[1].» Or, comme il pleurait à volonté, quelques larmes jaillirent de ses yeux.

Ses catéchistes crurent à sa sincérité : un roi qui pleure ne peut être qu'un roi sincère ; cependant, quand on voulut lui faire signer une confession de foi dans laquelle on lui faisait admettre toutes les traditions romaines, il refusa.

Le lendemain, il manda le premier président de Paris et celui de Rouen. «Messieurs, leur dit-il, je vous ai fait venir pour vous dire que j'ai fait tout ce qui est possible pour contenter les prêtres par le fait de ma conversion et mon retour à la foi catholique. Mais je ne veux pas qu'on m'astreigne à des serments étranges et à croire des badineries que le plus fou d'entre eux ne croirait pas; et vous, Messieurs, ajouta le roi en se tournant vers eux: «Croyez-vous qu'il y ait un purgatoire?»

Les deux magistrats essayèrent d'esquiver la question. Voyant leur embarras, le roi ajouta : «Dites leur, Messieurs, que je veux qu'ils se contentent hardiment, que j'en ai assez fait et que s'ils passent outre, il y pourra advenir pis.»

L'archevêque de Bourges eut peur de tout perdre en voulant tout gagner. Sur ses conseils, on modifia la confession de foi, qu'on rendit le plus raisonnable possible, afin que le roi pût y apposer sa signature.

L'instruction du cathécumène était faite: elle ne fut pas longue, elle dura cinq heures, pendant lesquelles le néophyte n'eut pas faute de science, mais de conscience.[2]

XIX.

Le 25 juillet, sur les huit heures du matin, un brillant cortége de gentilhommes et de grands dignitaires réunis à Saint-Denis, attendait le roi à la porte de son logis. Quand il parut, il fut salué par d'immenses et joyeuses

1. L'Estoile, année 1593.

2. Bulletin de l'histoire du protestantisme français, t. Ier, p. 285. Voyez aussi l'Estoile, année 1593. — Sully, Économies royales. — V. Palma-Cayet, Mémoires de la ligue, t. VI.

acclamations; il s'était paré de ses plus beaux habits. Le vieux pourpoint de Henri III avait disparu, et avait fait place à un vêtement de la plus grande élégance. On n'eût pas dit un pécheur repentant, qui va pleurer aux pieds des autels ses fautes passées, et reconnaître, en se frappant la poitrine, le mauvais exemple donné par son apostasie; — on eût dit un prince qui allait promettre à sa jeune et belle fiancée... amour et fidélité. « Sa Majesté, disent les récits de l'époque, était revêtue d'un pourpoint et chausses de satin blanc, bas à attaches de soie blanche et souliers blancs, d'un manteau et chapeau noir. » Les rues par lesquelles il passa, pour se rendre à l'église abbatiale, étaient ornées de fleurs et de tapisseries; le cri de: Vive le roi! retentissait sur son passage. Chacun sentait que la fin de la guerre était dans cet acte, dans lequel les seigneurs royalistes voyaient un acte de haute et habile politique, et les masses l'effet de la puissance du Saint-Esprit, qui prenant en pitié les malheurs du royaume, ouvrait enfin les yeux du descendant de Saint-Louis, sur ses erreurs : ceux des huguenots, qui plaçaient les trésors du ciel bien au-dessus de ceux de la terre, ne parurent pas dans la foule; ils cachèrent les uns leur colère, les autres leurs larmes. Ils purent croire un moment que Dieu les abandonnait, puisque le chef qu'ils avaient servi pendant si longtemps avec tant de fidélité, passait sans honte, uniquement par ambition, dans le parti de leurs implacables adversaires. Avec le Béarnais, ils avaient eu des jours bien durs et bien mauvais, mais ils ne s'étaient jamais plaint; et, au moment où ils croyaient au triomphe de leur cause, leur chef, par son abjuration, leur faisait perdre les fruits de vingt ans de combats; quelle amertume! Mais, n'était-elle pas méritée? La réforme, dont le but était d'opérer une renovation religieuse, était devenue un parti politique; du sommet de ses glorieux bûchers, d'où elle avait gagné tant de victoires, elle était descendue sur des champs de bataille, où elle avait subi tant de défaites. Tant qu'elle fut pauvre, méprisée, et qu'elle n'eut pour chefs que des martyrs et des inconnus, elle marcha de triomphe en triomphe; mais quand ses chefs furent des capitaines, que l'épée de fer eut remplacé l'épée de l'esprit, et qu'au lieu de verser son sang, elle s'attacha à verser celui de ses persécuteurs;

elle s'affaiblit. Les Bourbons lui firent plus de mal que les Valois; ces derniers, avec leur armée de prêtres et d'inquisiteurs, la trouvèrent toujours debout; les premiers, avec leur épée, la compromirent et l'épuisèrent : le Béarnais la frappa bien près du cœur. Les sociétés religieuses ne sont jamais impunément infidèles aux lois destinées à les régir. C'est pour ne pas l'avoir compris et s'être appuyés sur les bras de la chair, que les huguenots virent leur chef déserter leurs rangs et tendre la main à leurs oppresseurs. Dieu, en les humiliant, fut sévère, mais juste. Il les frappa à l'endroit sensible, ce qu'ils croyaient une colonne, sur laquelle ils s'appuyaient avec orgueil, se changea tout à coup en un roseau fragile; il leur montra que c'est de lui, et non des puissants de la terre, que le chrétien doit attendre sa délivrance. Revenons au Béarnais.

Que se passait-il en lui dans ce moment décisif? L'histoire ne nous le dit pas; ne pouvons-nous pas cependant, sans nous écarter des limites de la vérité, dire que l'homme qui allait déclarer à la face du monde, qu'il tenait pour fausse la foi de sa noble et pieuse mère, devait être un peu embarrassé du rôle qu'il jouait, et que le souvenir de ces fidèles huguenots dut lui donner intérieurement cet embarras, que nous appelons vulgairement mauvaise honte, et qui est l'indice certain qu'on va commettre une mauvaise action; peut-être le surmonta-t-il et couvrit-il de la raison d'État un acte qui pénétrait de douleur ses braves gentilshommes huguenots, si mal récompensés de leur fidélité; peut-être aussi, sa nature vive et impressionnable lui représenta-t-elle son abandon de la foi protestante, comme un acte d'héroïsme, dont Dieu devait lui tenir compte? Quoi qu'il en soit, il avait pris ses plus beaux habits; il ne voulait pas qu'on le crût un pauvre diable, ni qu'on le crût triste. Il avait pris avec lui-même ses précautions, pour qu'on ne l'accusât ni d'hypocrisie, ni d'entraînements; mais certainement, le coup dont il allait frapper la ligue, le préoccupait plus que le soin de son salut, auquel il pensait peu.

Quand il arriva au grand portail de l'église de Saint-Denis, il trouva Monseigneur de Bourges en grand costume, qui l'attendait avec une foule de prélats, revêtus des plus beaux insignes de leur dignité. L'archevêque

était assis sur une chaise couverte de damas blanc, au dossier de laquelle étaient les armes de France et de Navarre.

«Qui êtes-vous? dit-il au royal néophyte. — Le roi. — Que demandez-vous? — D'être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous? — Oui, je le veux et le désire.» — Après avoir prononcé ces mots, le roi se mit à genoux, et dit:

«Je proteste et jure, devant la face du Dieu tout-puissant, de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre envers tous, au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires aux enseignements de ladite Église catholique, apostolique et romaine.» — Il remit ensuite à l'archevêque un papier, qui contenait sa profession de foi, signée de sa main; puis, il baisa dévotement l'anneau épiscopal du prélat officiant, qui lui donna l'absolution et la bénédiction, et le releva; puis, le cortége se mit en marche, et le conduisit processionnellement au chœur de l'église; et là, au milieu du vivat d'une foule enthousiaste, il réitéra à genoux devant le grand autel, et les mains posées sur les saints évangiles, son serment de vivre et de mourir dans la religion romaine: après, il baisa dévotement l'autel, sur le derrière duquel il fut conduit par le cardinal de Bourbon. Monseigneur de Bourges reçut sa confession, pendant que les assistants chantaient le *Te Deum,* et d'une telle harmonie, que les grands et les petits pleuraient de joie.

Après sa confession, qui ne fut pas longue, le roi fut conduit sous un dais d'or et de soie : la messe commença. Il l'écouta avec une grande apparence de componction, qui émerveilla et toucha les assistants. Au moment de l'élévation de l'hostie, il se prosterna par terre, les mains jointes, en frappant sa poitrine: après le chant de l'*Agnus Dei*, les vivats recommencèrent, et des poignées de monnaies furent jetées dans l'église au peuple, qui répondit à cette largesse par de grands applaudissements. La cérémonie était terminée; le roi, accompagné de cinq à six cents gentilshommes, fut reconduit à son hôtel, au son des tambours et des clairons, et au bruit de l'artillerie. Les principaux seigneurs et prélats dînèrent ensemble; avant

le dîner, on récita le *Benedicite;* après, on chanta les *Grâces* en musique; la journée était terminée.

Quelques heures avant la cérémonie, Henri IV écrivait à Gabrielle d'Estrées : «J'arrivai hier soir, et fus importuné de Dieu jusqu'à mon coucher; nous croyons la trêve, et qu'elle doit se conclure aujourd'hui; pour moi, je suis à l'endroit des ligueurs de l'ordre de Saint-Thomas: je commence à parler ce matin aux évêques, outre ceux que je vous mandais hier. Pour escorte, je vous envoie soixante arquebusiers, qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain, retient ma main de vous faire un plus long discours : ce sera demain « que je ferai le saut périlleux. » A l'heure que je vous écris, j'ai cent importuns sur les épaules, qui me feront haïr Saint-Denis, comme vous faites Mantes. Bonjour, mon cœur; venez demain de bonne heure, car il me semble qu'il y a déjà un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange. »[1]

Voilà, peint par lui-même, l'homme qui, dans la basilique de Saint-Denis, se frappait la poitrine comme un péager, et faisait publiquement devant tout son peuple, la confession de la nouvelle foi qu'il allait embrasser.

Parmi les assistants à la cérémonie, il y avait un évêque, homme droit, qui, témoin de la sacrilége comédie, dit, immédiatement après que le roi eut juré sa nouvelle confession de foi:

«Je suis catholique de vie et de profession, et très-fidèle sujet et serviteur du roi; vivrai et mourrai tel; mais, j'eusse trouvé aussi bon et meilleur, que le roi fût demeuré dans sa religion, que la changer comme il fait; car, en matière de conscience: il y a un Dieu là-haut qui nous juge, le respect duquel seul doit forcer la conscience des rois, non le respect des royaumes à couronnes, et la force des hommes. Je n'en attends que malheur! »[2]

Un membre du grand Conseil, très-zélé catholique, prononça, à propos de l'abjuration, ces paroles prophétiques: « Le roi est perdu; il est tuable à cette heure : auparavant, il ne l'était pas »![3]

1. Mémoires de L'Estoile, 23 juillet 1593.
2. L'Estoile, année 1593.
3. *Ibidem.*

XX.

L'abjuration était consommée; le Béarnais, converti au catholicisme, en 1572, à la vue des cadavres de ses frères assassinés, s'était de nouveau converti à la vue de la couronne de Henri III. Cet acte a été diversement jugé; les uns l'ont loué comme un acte de haute et habile politique, nécessité par les circonstances; les autres l'ont flétri avec une grande amertume; la question n'a pas encore été résolue, quoique tout le monde soit à peu près d'accord que l'abjuration révéla, dans le nouveau converti, un politique consommé. Dans cette presque-unanimité de sentiments, la question se trouve en partie éclaircie; car ce qui est mauvais en soi, ne peut être légitimé par ses conséquences. La facilité avec laquelle les hommes font bon marché des principes, aveugle leur entendement et leur fait, tour à tour, prendre le bien pour le mal, et le mal pour le bien. Il est cependant bien difficile, en présence des résultats de l'abjuration, qui donnent de suite à la France paix au dedans, grandeur au dehors, de n'être pas un peu ébloui; mais la sagesse ne nous conseille-t-elle pas aussi de ne pas céder à l'engouement du moment, et d'attendre la fin des choses, afin de porter sur elle un jugement réfléchi? C'est ce que nous voulons faire, en jugeant l'acte d'abjuration en lui-même et dans ses résultats.

Quant à l'acte, en lui-même, il est jugé; la cérémonie du 25 juillet fut une sacrilége comédie, ce qui précéda, en fut le digne prologue, et ce qui suivit en fut le dénouement. Le Béarnais n'apporta aucune sincérité dans son abjuration, il se fit catholique par intérêt; il échangea Paris contre une messe; et pour cette messe il fit le saut périlleux, comme il l'écrivait à sa belle et ambitieuse maîtresse. Sa conversion fut donc un acte mauvais en soi, parce qu'il manqua de ce qui seul pouvait le rendre honorable : la droiture et la sincérité. Le roi donc se joua des catholiques, qui ne s'y trompèrent pas, mais qui acceptèrent les bénéfices de la conversion. Il se joua aussi de Dieu, à l'égard duquel il commit un parjure. Le jour où le fils de la pieuse Jeanne d'Albret résolut de passer au catholicisme, son jugement fut troublé; il ne vit devant lui qu'une

couronne, plus facile à ramasser sur les marches d'un autel que sur un champ de bataille; et il ne comprit pas que sa position était loin d'être désespérée. Roi chrétien, il eût pu dans une foi sincère puiser tant de forces! Une partie de la France le reconnaissait; les ligueurs et les royalistes étaient divisés: Philippe II, pauvre d'hommes et d'argent, était haï des seigneurs royalistes. La nomination d'un prince étranger, ou de l'infante avec un Lorrain, eût excité de grandes jalousies, au milieu même de la noblesse ligueuse; les États protestants étaient prêts à venir en aide au Béarnais; la République de Venise lui prêtait son appui; les Vaudois des vallées du Piémont ne lui demandaient que le bonheur de mourir à son service; le Sultan lui promettait sa flotte: ses braves huguenots enfin, avaient-ils jamais été avares de leurs sueurs, de leurs biens et de leur sang; que d'éléments de succès! Tout cela lui échappa... Son cœur, amolli par les plaisirs à la cour de Catherine, ne pouvait comprendre ces belles paroles de David: « L'Éternel est ma lumière et ma délivrance, de qui aurais-je peur? l'Éternel est la force de ma vie, de qui aurais-je frayeur? » Pour s'appuyer sur Dieu, il faut ce que n'avait pas Henri IV, un cœur honnête et droit... Homme charnel, il agit selon la chair; il préféra la couronne des Valois à celle du ciel; il fut logique; l'arbre ne tombe que du côté où il penche.

Ceux qui ont approuvé l'abjuration, ne l'ont fait que parce que les résultats immédiats leur en ont paru bons. Quant à nous, nous croyons que les résultats, en définitive, n'ont été que ce qu'a été l'acte lui-même, c'est-à-dire, mauvais; parce que, du mal le bien ne peut pas plus émaner que d'une fontaine d'eau amère jaillir une eau douce.

Nous ne sommes donc pas plus éblouis de l'état florissant de la France, après l'abjuration, que nous le sommes de celui d'un malade sortant des mains d'un empirique. Merveille! merveille! s'écrie le vulgaire ignorant, merveille! la plaie que nul n'avait pu guérir a disparu. Erreur! la plaie est rentrée; et cependant, pendant de longs jours, la France paraît si bien guérie! les forces lui reviennent comme aux vieux aigles. Richelieu poursuit l'œuvre de Henri IV, il abaisse la maison d'Autriche, et prépare les voies à Louis XIV qui impose son nom à son siècle; et

force le monde à lui donner le nom de grand. Sous son règne, la France se couvre de monuments et de grands hommes! Les sciences, les arts, les lettres ont d'admirables représentants... Le théâtre a Racine et Molière; la chaire Bourdaloue, Bossuet, Massillon; la guerre, Turenne, Vauban, Luxembourg, Louvois, Duquesne. Que de grandeurs réunies autour d'un seul homme! Et comme on comprend que dans son enivrement, cet homme se soit cru un demi-dieu, et ait fait peindre et graver sur ses armoiries, son *nec pluribus impar*.[1]

La médaille est belle; mais nous n'avons pas encore vu son revers.

L'abjuration apprit à la France à se jouer de ce qu'il y a de plus sacré dans le domaine de la conscience, et fit de Henri IV le premier pervertisseur de son royaume. Après lui, beaucoup de gentilshommes dirent : une place à la cour vaut bien une messe ; on déserta le prêche pour l'Église, et Rome eut quelques mauvais catholiques de plus. Le libre examen en religion, qui a pour conséquence immédiate le libre examen en politique, s'affaiblit avec l'affaiblissement de la réforme. Les caractères se détrempant au contact d'un monarque railleur, parjure, vicieux, on fit bon marché des libertés publiques, et dans l'espace de deux siècles, la nation ne fit entendre que deux fois sa voix, en 1614 et en 1789. Elle abdiqua entre les mains de ses rois, et se priva de ce qui fait la vraie grandeur d'un peuple, du droit de se gouverner lui-même par ses représentants; l'abdication fut telle, qu'un jour le petit-fils de Henri IV put dire, en entrant dans le parlement de Paris, botté, éperonné, une cravache à la main : « L'État, c'est moi ! » Et pas une seule voix n'osa s'élever contre cette monstrueuse prétention qui imposait aux descendants des vieux Francs, un gouvernement à la turque, sous le fouet d'un jeune despote de vingt ans. Ce jeune homme fit, il est vrai, de grandes choses; mais il prit à la France son dernier homme et son dernier écu; il lui prit quelque chose de plus précieux que son or et son sang : il lui enleva sa dignité, et corrompit ses mœurs par les mauvais exemples qu'il lui donna. Après une vie de

1. Nul ne le surpasse.

scandales et de brillantes débauches, Louis XIV se crut religieux, et ne fut qu'un dévot à idées étroites et au cœur sans entrailles; il révoqua l'édit de Nantes, qu'il avait juré d'observer le jour de son sacre, et crut trouver dans ses dragons convertisseurs le pardon de ses nombreux péchés. Dans son aveuglement, il ne s'aperçut pas qu'il souillait son règne d'une tache indélébile, et qu'en faisant prendre aux protestants le chemin de l'exil, il privait son royaume de leurs vertus et de leur industrie, et l'apauvrissait pour de longues années; son soleil, à son couchant, fut aussi sombre qu'il avait été brillant et radieux à son matin. Quand il mourut, nul ne le pleura, nul ne le regretta: il laissa son royaume dans un état complet d'épuisement, et la religion catholique, pour le triomphe de laquelle il avait fait tant de sacrifices et rendu tant d'arrêts iniques, s'en allait en lambeaux; en voulant la sauver, il la compromit, et lui porta un coup dont elle ne s'est plus relevée. Montaigne avait appris à la France à douter; Louis XIV la prépara à ne croire à rien.

Le régent, qui vit de près le vieux roi, ne se sentit que mépris pour une religion dont son oncle lui paraissait la plus parfaite personnification; il la rejeta comme quelque chose d'odieux et d'incommode, et brisant tout frein, il conduisit la France au dévergondage et à la banqueroute; à la bigotterie, succéda l'impiété; Voltaire parut, il frappa à coups redoublés sur le catholicisme, qu'il eut le malheur de confondre avec la religion du crucifié; il immola le clergé à son impitoyable raillerie, lui reprocha ses momeries et ses cruautés, et fit tomber, de ses mains, les instruments de supplice, avec lesquels il avait vaincu la réforme; et tout cela se passait pendant que quelques abbés battaient des mains à chacune des hardiesses du philosophe, et que l'ignoble Louis XV dînait avec Richelieu, soupait avec la du Barry, et disait avec insouciance: « Cela durera autant que moi »; puis vint Louis XVI, le bouc émissaire de sa race; la Convention le décapita, lui, sa femme, sa sœur, ses plus fidèles serviteurs; délivrée de ses rois, la Nation fut comme une lave qui sort d'un cratère enflammé; mais cette lave, d'où devait sortir son indépendance, alla se refroidir aux pieds du vainqueur de Marengo; avec lui, la France gagna des batailles, conquit

des royaumes, planta son drapeau victorieux au Kremlin et sur le sommet des pyramides, et tomba, épuisée d'hommes et d'argent, avec son maître à Waterloo, d'où elle se releva avec des libertés, qu'elle ne sut pas conserver; trois fois les descendants du Béarnais prirent avec tristesse le chemin de l'exil; et aujourd'hui, ce Paris, que leur ancêtre échangea contre une messe, ne conserve d'eux que ce qu'un peuple conserve de ses anciens maîtres, des statues, des monuments et quelques stériles souvenirs.

Si, doué de la seconde vue, Henri IV eût pu, au moment de son abjuration, voir ce que sa conversion donnerait à la France et à sa race, il n'eût pas hésité. Il eût demandé à son épée, et non à un parjure, le soin de mettre sur sa tête la couronne de ses aïeux; peut-être eût-il réussi : mais, s'il fût mort en soldat, il eût laissé un nom aussi grand et une réputation plus pure.

XXI.

Immédiatement après la cérémonie de Saint-Denis, le roi se hâta d'écrire à toutes les bonnes villes du royaume, pour leur apprendre la grande nouvelle de sa conversion; « enfin nous avons, Dieu merci, écrivait-il à leurs magistrats, conféré avec les prélats des points sur lesquels nous devrions être éclairci, et après la grâce qu'il a plu à Dieu de nous faire par l'inspiration de son Saint-Esprit, que nous avons recherché de tous nos vœux et de tout notre cœur pour notre salut, nous avons reconnu l'Église catholique, apostolique et romaine être la vraie Église de Dieu, pleine de vérité et laquelle ne peut errer; nous l'avons embrassée et sommes résolu d'y vivre et mourir. » [1]

Henri IV écrivit en même temps au pape dont l'appui lui était nécessaire pour désarmer les ligueurs qui déclaraient ne vouloir jamais reconnaître pour monarque un hérétique excommunié. « Très-saint Père, disait Henri IV au pontife, je me suis volontiers soumis, le dimanche 25 juillet; j'ai ouï la messe et joint mes prières à celles des

1. Mss. de Béthune, n° 9114/91 (25 juillet 1593). — Capefigue, Henri IV et la ligue, vol. VI, p. 339.

bons catholiques, comme incorporé à ladite église avec ferme intention de persévérer toute ma vie et de rendre l'obéissance et le respect dus à Votre Sainteté et au Saint-Siége, ainsi qu'ont fait les rois très-chrétiens mes prédécesseurs. » Il lui annonçait enfin l'envoi d'une ambassade[1]. Sa conversion accomplie, Henri IV était conséquent avec lui-même; sa démarche auprès du pape, que quelques historiens qualifient de servile, n'était que la conséquence de son abjuration et une réponse immédiate faite à la protestation du cardinal de Plaisance contre la cérémonie du 23 juillet. Quand cet orgueilleux prélat déclarait «que le pape seul pouvait connaître de cette affaire»[2], il était naturel que le roi s'adressât au seul homme qui pût lever l'anathème qui pesait sur lui. Au légat il opposa le pape; c'était de la bonne et habile politique. Il eût atteint facilement son but, si le prêtre qui l'avait excommunié eût été sur le trône pontifical; mais son successeur, le faible Clément XIII, n'était qu'un pâle reflet de l'indomptable Sixte-Quint. La main de Philippe II pesait trop lourdement sur lui, pour qu'il pût, par une prompte absolution, répondre à l'impatience du nouveau converti.

XXII.

Les protestants sentirent vivement le coup funeste que l'abjuration portait à leur cause; ils courbèrent la tête, les uns humiliés, les autres douloureusement impressionnés. Ceux qui étaient plus politiques que religieux, laissaient éclater leur colère et appelaient ingrat le maître qu'ils avaient servi avec tant de fidélité et qui les abandonnait au moment où, plus que jamais, ils étaient décidés à verser pour lui la dernière goutte de leur sang; ceux qui étaient, avant tout, huguenots et qui comprenaient la haute importance de ces paroles de nos livres saints «que servirait-il à un homme d'avoir le monde entier s'il perdait son âme, » gémissaient de voir leur maître renier la religion du Christ pour celle de l'antéchrist romain, et devenu ainsi le pervertisseur de ses sujets. « C'est dans l'angoisse et le trouble,

1. Mss. de Mesmes, in-fol., t. XII, n° 8931/17.
2. *Idem*, n° 8777/3.

écrivait Théodore de Bèze à Grynée, que je songe à la chute de ce prince sur lequel reposaient tant d'espérances et qui vient de contrister si cruellement l'Église de Dieu et ses anges ! Je ne me console que par la pensée de n'avoir manqué à aucun de mes devoirs envers le roi ; je lui ai adressé une longue et sérieuse lettre qui devait produire sur lui quelque impression, si le message était arrivé à temps à travers les mille difficultés de la route. »[1]

La nouvelle de l'abjuration du roi fit une pénible impression en Allemagne et en Angleterre. La reine Élisabeth à qui Henri IV apprit sa grande décision laissa éclater sa douleur plus politique que religieuse dans la lettre suivante :

« Ah quelles douleurs ! et quels regrets et quels gémissements j'ai sentis en mon âme par le son de telles nouvelles que Morlans m'a contées ! Mon Dieu, est-il possible qu'aucun mondain respect dût effacer la terreur que la crainte divine menace ! Pouvons-nous, par raison même, attendre bonne sequelle d'actes si iniques ? Celui qui vous a maintenu et conservé par sa merci, pouvez-vous imaginer qu'il vous permît aller seul au plus grand besoin ? Or, cela est dangereux de mal faire pour en espérer du bien ; encore espérais-je que plus saine inspiration vous adviendra. — Cependant je ne cesserai de vous mettre au premier rang de mes dévotions pour que les mains d'Ésaü ne gâtent les bénédictions de Jacob. Et où vous me promettez toute amitié et fidélité, je confesse l'avoir chèrement méritée, et ne m'en repentirai, pourvu que ne changiez de père (autrement ne serai pour vous que sœur bâtarde de par le père) ; car j'aimerai toujours plus le naturel que l'adopt ; je désire que Dieu vous guide en droit chemin et meilleur sentier. Votre très-assurée sœur, Sire, à la vieille mode ; avec la nouvelle je n'ai que faire. *Élisabeth.* »[2]

1. Cette lettre n'arriva qu'après l'abjuration. — Bulletin de l'histoire du protestantisme français, année 1552, p. 40.
2. Bibliothèque royale, mss. de Colbert, in-fol., M. R. D., vol. coté 16, fol. 329.

XXIII.

Pendant que les réformés laissaient éclater leurs menaces et leurs douleurs, que faisaient les ligueurs? Ils passaient tour à tour de la consternation à la colère et de la colère à la consternation. Au lieu de voir dans l'abjuration le triomphe de leur cause, ils ne voulurent y voir qu'un leurre. Après avoir vainement tenté de monter sur le trône par les armes, le Béarnais essayait d'y monter par une conversion; c'était évident. La cause du catholicisme paraissait plus menacée que jamais; la plus vulgaire prudence faisait donc aux partisans de la Sainte-Union un devoir sacré de ne pas déposer les armes et d'être plus vigilants que jamais.

Quelques historiens ont accusé les ligueurs d'avoir manqué de logique dans cette circonstance; selon eux, ils auraient dû faire immédiatement acte de soumission, puisque Henri IV, doublement fils de Saint-Louis par le sang et par la foi, satisfaisait aux exigences de la religion et de la politique. Au lieu de voir l'abjuration avec défiance, ajoutent-ils, ils auraient dû acclamer en elle le triomphe de leur cause, puisqu'ils étaient délivrés de la crainte d'avoir un roi huguenot. Soyons plus justes à leur égard. Dans ce moment difficile ils furent plus que logiques, ils furent prudents; en effet, le roi ne leur inspirait aucune confiance, ni par ses mœurs, ni par son passé. Ce prince licencieux qui, par intérêt, se convertissait, avait déjà une fois renié le catholicisme, ne pouvait-il pas le renier une seconde fois? Fallait-il donc lui ouvrir les portes de Paris et mettre dans ses mains les clefs de toutes les bonnes villes du royaume? Les ligueurs raisonnaient juste. Quand un homme a une fois manqué à sa parole, il perd le droit d'être cru, et plus tard, quelques droites que soient ses intentions, il efface difficilement les impressions premières. C'était le cas de Henri IV qui s'était fait catholique sans conviction, mais qui, sincèrement, voulait demeurer catholique.

Les ligueurs raisonnaient bien, mais ils agirent mal; d'une cause bonne ils firent une cause détestable; leurs excès gâtèrent tout. Leurs prédicateurs furent d'une vio-

lence inouïe. Le curé Boucher, entre tous, se distingua par son audace; neuf fois il monta en chaire et neuf fois il signala le roi à la haine et au poignard de ses auditeurs; sarcasmes, injures, railleries, moqueries, mensonges, tout devint flèche entre les mains du prêtre. Le but final de tous ces discours était de prouver que le roi n'avait abjuré que pour se frayer une route au trône. « C'est faire tort, disait-il, à la grâce de l'Esprit saint que de la faire si amère qu'elle ne puisse s'avaler qu'avec le sucre d'un royaume. » « Pour caractériser le roi, on dirait, dit Charles Labitte, qu'il s'agit de Caligula ou de Néron. C'est, dit le fougueux curé, un hérétique, un relaps, un sacrilége, un brûleur d'églises, un corrupteur de nonains, un massacreur de religieux et de prêtres, un qui n'a fait en sa vie autre chose que faire la guerre à l'église, répandre le sang des catholiques, un, enfin, qui, de tout temps, s'est rebellé contre la patrie.[1]

Parle-t-il de ses partisans, il s'écrie : « Qui appuie le nouveau converti au parlement, entre les évêques, à la Sorbonne, dans le peuple?

Qui parmi les magistrats? quelque larron de finances, quelque roseau à tous vents, quelque bon valet à vendre! »

Qui parmi les évêques? Ceux qui sont connus par leur vie épicurienne... des ignorants qui boivent comme templiers en leurs cruels et démesurés verres, qui ont pour gausser à leur table les reliques de Rabelais, et dont le plus beau métier est de danser; ceux, enfin, qui ont à peine vu la pointe des clochers de leurs diocèses et ne disent messe ni matines.

Qui parmi les docteurs, parmi les curés sortis pour l'aller convertir? le rebut et ordure de Paris, des mignons apostats, joueurs de cartes reconnus concubinaires, des écrivains brouille-papiers, vieux fondateurs d'hérésie, papes par fantaisie.

Qui, enfin, parmi le peuple? quelque blasphémateur, quelque mignarde fardée ou folle de renom qui aura couru à cette danse.

L'orateur parle-t-il de la cérémonie de l'abjuration? Il la raconte en la caricaturant: « Quelle cendre, dit-il,

1. Charles Labitte, chap. IV, § 1, p. 195.

quelle haire? quels jeûnes? quelles larmes? quels soupirs? quelle nudité de pieds? quel visage baissé? quelle humilité de prières? quelle prostration par terre en signe de pénitence? Les gens de guerre embâtonnés, les fifres, les tambours sonnants, l'artillerie et escopeterie, les trompettes et clairons, la grande suite des gentilshommes, les demoiselles parées; la délicatesse du pénitent appuyé sur le col d'un mignon, pour le grand chemin qu'il y avait à faire, environ cinquante pas, depuis la porte de l'abbaye jusqu'à la porte de l'église; la risée qu'il fit regardant en haut avec un bouffon qui était à la fenêtre. — « En veux-tu pas être? » Le ders, l'appuy, les oreillers, les tapis semés de fleurs de lys, l'adoration faite par les prélats à celui qui se doit soumettre et humilier devant eux, sont les traits de cette pénitence. »[1]

Quel contraste entre le langage de Boucher et celui de Saint-Paul qui, vivant dans des temps orageux et difficiles, enseigne aux chrétiens de son temps l'oubli des injures et l'amour pour ses ennemis!... quel contraste même avec celui des huguenots abandonnés du maître qui paie leurs services par la plus grande ingratitude! Ne dirait-on pas qu'une furie s'est incarnée dans ce prêtre qui se proclame le ministre fidèle de la plus fidèle des églises.

Les discours de maître Boucher et de ses collègues nuisirent au bon effet que le roi attendait de son retour à la foi catholique. Son abjuration eut cependant quelques résultats immédiats: le peuple commença à soupirer après la paix; les ligueurs les plus modérés n'attendaient qu'un mot de Rome pour déposer les armes, ou mieux encore une proposition du roi pour lui vendre leur soumission; la trêve qui avait suspendu les hostilités permettait aux bourgeois de sortir de la ville et d'aller à Saint-Denis se mêler aux troupes royales; le roi les recevait avec une grande affabilité. Il avait toujours aux lèvres quelques bons mots qui se gravaient dans la mémoire et qui, se répétant de bouche en bouche, allaient apprendre aux ligueurs « que ce teigneux de Béarnais n'était pas si abominable que leurs prédicateurs le leur représentaient. » Mayenne redoutant

1. Neuf discours sur la simulée conversion, de la nullité de la prétendue conversion de Henri de Bourbon, prince de Béarn.

le résultat des visites des bourgeois à Saint-Denis, les interdit et nul à l'avenir ne put y aller sans autorisation.

Le lieutenant-général qui connaissait les ruses du roi et sa promptitude à exécuter ses projets, mit la ville sur un bon pied de défense. Pendant qu'il le faisait, les États généraux continuaient leurs séances au milieu des intrigues, sans pouvoir arriver à une solution, les uns étant trop espagnols, les autres trop français. En désespoir de cause, ils renouvelèrent le serment de l'union[1] et ordonnèrent que le concile de Trente serait reçu et publié en France. «dans sa forme et teneur[2].» En haine du roi, ils livraient le royaume au pape.

1. Serment prêté par les princes, seigneurs et députés. — Collection des États généraux (1593.)
2. Déclaration sur la publication du concile de Trente. — Collection des États généraux (1593).

LIVRE XXIII.

I.

Les mauvaises maximes comme les mauvaises semences portent tôt ou tard leurs fruits. La doctrine du régicide était enseignée avec tant de force et de clarté dans les chaires de Paris, qu'il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé parmi les ligueurs quelques hommes qui, prenant la place de Grève pour une place sainte, aient cru monter au ciel par cet étrange chemin. Un nommé Barrière fut de ce nombre. Ce misérable, jeté d'abord dans le désespoir par un chagrin d'amour, fut invité par des prêtres à tuer le roi; «ce sera, lui disaient-ils en secret, une belle œuvre, qui vous rendra agréable à Dieu.» Le curé de Saint-André-des-Arcs, Aubry, loua son courage, et pour l'affermir dans son dessein, le conduisit chez Varade, recteur des Jésuites, qui leva habilement tous ses scrupules, mit sa conscience en règle et le fit confesser et communier par un autre jésuite, qui ignorait toute l'affaire, et qui, fidèle aux lois de son ordre, dut oublier tout ce qu'il avait entendu. L'assassin acheta un couteau et se mit à l'affût de sa proie. Plusieurs fois il fut sur le point d'accomplir son crime, et toujours il en fut empêché, tant il lui semblait qu'on le retirait en arrière comme s'il avait été lié «d'une corde par le milieu du corps.» Il eût fini par succomber à son horrible tentation, si la conspiration n'eût pas été découverte. Barrière fut arrêté à Melun, où il avait suivi Henri IV. Il nia tout d'abord, puis avoua à ses juges comment il avait été conduit peu à peu à l'idée de tuer le roi. Il manifesta un vif repentir de son crime, et maudit ceux qui l'avaient conseillé en lui assurant «que s'il mourrait dans l'entreprise, son âme, enlevée par les anges, s'envolerait dans le sein de Dieu, où il jouirait d'une béatitude éternelle.» Il dit qu'ils l'avaient averti que s'il lui arrivait d'être pris et appliqué à la question, il se gardât bien de nommer aucun de ceux qui lui avaient

conseillé cette action, qu'autrement il serait sûr d'être damné éternellement.[1]

Les juges condamnèrent Barrière à être rompu vif le 31 août 1593. L'arrêt qui le frappa accrut la haine qu'on commençait à avoir contre les jésuites; on ne vit en eux que des séditieux et des fauteurs de troubles. L'orage qui grondait sur leur société, éclatera plus tard avec une grande violence.

Ces victoires que le roi remportait sur la ligue effrayaient les réformés; elles avaient lieu à leurs dépens. Les hommes qui étaient infidèles à leur parti, tenaient à être fidèles à leur église et à montrer leur haine pour les huguenots. C'était une indulgence qu'ils s'administraient; le zèle du catholique amnistiait le traître. Chaque gouverneur fit ses conditions; chacun, sans doute, ne se montra pas également rigoureux, mais tous, sans exception, exigèrent que le culte catholique fût seul célébré dans les villes dont ils étaient gouverneurs.

II.

Les protestants étaient toujours sous le poids de la douleur que leur causait l'abjuration du roi. Ils se montraient tristes et défiants; pendant si longtemps ils avaient cru une si grande apostasie impossible, et elle s'était accomplie sous leurs yeux! des bruits alarmants venaient les troubler et ajouter à leurs craintes; ils avaient appris que des négociations étaient ouvertes avec Philippe II, dans le but de marier l'infante avec Henri IV; or, de cette alliance avec leur implacable ennemi que pouvait-il résulter, « si ce n'est d'offrir pour douaire à la princesse les têtes des prétendus Philistins? »[2]

1. L'Estoile, année 1593. — Davila, liv. XIV. — D'Aubigné, liv. III, ch. 25, p. 299. — De Thou, liv. CVII. — Mémoires de la ligue, t. V, p. 430. — Bref, Discours du procès criminel fait à Pierre Barrière, dit La Barre, natif d'Orléans, accusé de l'horrible et exécrable parricide et assassinat, par lui entrepris et attenté contre la personne du roi.

2. Mémoire de Duplessis-Mornay, t. V, p. 534-535. — Ces négociations eurent lieu, mais elles échouèrent par la faute de La Varenne, chargé de suivre cette affaire. — Mémoires de Sully, t. II, ch. 12.

Dans l'extrémité où ils se sentaient réduits, les réfor més avaient des réunions dans lesquelles ils débattaier chaudement leurs intérêts; leurs plaintes contre le r(étaient vives, fréquentes, amères; ils le traitaient de pa jure, d'ingrat; on se posait la question, s'il fallait se choi sir un autre protecteur, puisque Henri de Bourbon le avait abandonnés. Leurs regards se tournaient alors ve le duc de Bouillon. Les plus puissants de leurs chefs s demandaient s'ils ne devaient pas séparer leur cause de l cause royale «et empêcher, les armes à la main, qu'o n'entreprît rien contre la liberté de conscience.»

Cette dangereuse proposition fut heureusement et vive ment combattue par les tièdes du parti qui étaient fatigué de guerre et ne soupiraient qu'après le repos et les dignité qu'ils espéraient trouver auprès du monarque à la gran deur duquel ils avaient concouru. Le plus ardent de ce tièdes fut Rosny qui, par son habileté, sut entraîner à so avis le plus grand nombre, en leur faisant espérer que le ro n'oublierait jamais le service de ses anciens coreligion naires et en leur montrant que la séparation de leurs in térêts de ceux du roi aboutirait à leur ruine. On décid donc que les églises enverraient au roi des députés pou lui demander des garanties pour le libre exercice de leu culte et la sûreté de leurs personnes.

III.

Les députés des églises se dirigèrent vers la ville d(Mantes pour exposer leurs plaintes au roi; celui-ci redoutai de se trouver en présence de ces hommes qui avaient par tagé ses fatigues et ses périls, et l'avaient soutenu dans se mauvais jours. Avant de les recevoir, il demanda à Morna de lui faire connaître ce qu'ils pensaient de son change ment; celui-ci le fit dans une lettre naïve et longue dan laquelle éclatait toute la douleur de ce fidèle huguenot.

« Voyez, Sire, lui disait Mornay, par quels degrés o vous a mené à la messe; on vous disait: Vous désirez l réformation; nous sommes pleins d'abus; entrez seule ment dedans, vous les répugnerez. Mais avant d'y entrer on vous a obligé aux plus grossières et aux moins tenables

1. Capefigue, t. VI, p. 302.

Ceux qui sont crus d'un chacun ne pas croire en Dieu, vous ont fait jurer les images et les reliques, le purgatoire et les indulgences. Vos pauvres sujets, par ce même chemin, vous voient mener plus outre. Ils voient que vous envoyez faire soumission à Rome; ils savent que l'absolution ne peut être sans pénitence; ils lisent qu'en pareil cas les papes ont imposé à vos prédécesseurs de passer outre-mer contre les infidèles. Ils se résolvent donc, Sire, que le pape, au premier jour, vous enverra l'épée sacrée; qu'il vous imposera la loi de faire la guerre aux hérétiques, et sous ce nom comprendra les plus chrétiens, les plus loyaux Français, la plus sincère partie de vos sujets. Cet arrêt vous sera dur de prime face; il offensera votre bon naturel. — Faire la guerre à mes serviteurs! ceux de qui j'ai bu le sang en ma nécessité! — Mais on a prou de moyens pour les vous adoucir, Sire, vous avez tant fait, il faut plus passer outre... Aux soupçons s'ajoutent des effets, indices des mauvais desseins de ceux qui vous possèdent, et précurseurs de plus dangereux à l'avenir. Le prêche déjà exilé de votre cœur, afin de les bannir en conséquence de votre maison; car qui le voudra n'y pourra vivre, ou vous y servir sans servir Dieu, exilé même de vos armées, afin de les reculer de votre service, et conséquemment des charges et honneurs; car quel homme de bien y pourra subsister, en danger tous les jours d'être blessé, d'être tué, sans espoir de consolation, sans assurance seulement de sépulture? Qu'on minute d'exclure tous ceux de la religion des principales charges de l'État, de la justice, des finances, de la police; de telles faveurs, selon leur modestie et patience, ils prennent à temoin Votre Majesté qu'ils ne l'ont guère importunée; mais vous supplient aussi de juger s'il est raisonnable qu'ils fassent ce tort à leurs enfants, de les en rendre privés... Vous ne prendriez plaisir de leur voir un protecteur, vous seriez jaloux s'ils s'adressaient ailleurs qu'à vous. Sire, voulez-vous bien leur ôter l'envie d'un protecteur, ôtez-en la nécessité; soyez-le donc vous-même, continuez, dessus eux, ce premier soin, cette première affection; prévenez leurs supplications par un plein mouvement, leurs justes demandes, par un volontaire octroi des choses nécessaires.»[1]

1. Mémoires de Duplessis-Mornay, t. V, p. 534-535.

IV.

La lettre de Duplessis blessa Henri IV sans l'étonner; il voulut le voir seul, afin de s'accoutumer au visage des réformés et à leurs remontrances. L'entrevue eut lieu à Chartres. Le roi s'efforça de justifier son changement de religion et blâma ceux des protestants qui l'avaient imité, parce qu'ils n'avaient pas les mêmes raisons que lui pour abandonner la foi de leurs pères. « Je me suis, lui dit-il, sacrifié pour mon peuple et le repos de nos églises. » Cette confession toucha peu Mornay, il crut cependant son maître sincère quand il l'assura que son affection pour les protestants était toujours la même.

Les catholiques qui redoutaient de voir le roi et les députés en présence, s'efforçaient de perdre les protestants dans l'esprit du monarque et dans l'opinion publique; ils faisaient circuler des bruits étranges et calomnieux; ils accusaient même Mornay d'avoir voulu faire à Saumur une Sainte-Barthélemy de catholiques, pour venger les réformés de ce qui leur était arrivé vingt et un ans auparavant aux matines de Paris. Ce bruit, que l'honorabilité bien connue de Duplessis aurait dû faire rentrer dans l'ombre, prit une telle consistance que l'accusé crut devoir porter plainte au parlement qui, tout en constatant la calomnie, ne donna pas au plaignant la satisfaction qu'il avait droit d'attendre.[1]

Les menées des catholiques ne purent cependant empêcher les députés d'arriver jusqu'au roi; celui-ci eût bien voulu les éviter, mais l'expérience qui lui avait appris tout ce qu'il y avait de fort et d'indomptable chez les huguenots quand ils étaient sous le joug d'une injuste oppression, craignit de les mécontenter; il les reçut à Mantes. L'entrevue eut le caractère de contrainte et de réserve qu'elle devait naturellement avoir; les députés furent respectueux, mais fermes, et firent entendre au monarque de rudes et austères vérités. Le roi se contint; il sentait que les plaintes étaient justes et que ce n'était pas le moment de rompre. Il les écouta avec une grande bienveillance,

1. Mémoires de Duplessis-Mornay, t. V.

reçut leurs cahiers qu'il remit à son chancelier « et leur fit espérer de leur donner contentement. »

Les catholiques, qui n'avaient pu empêcher le roi de recevoir les députés, l'invitèrent à les renvoyer sans les satisfaire, avec la promesse seulement d'examiner leurs cahiers, et de leur répondre dans trois mois; Mornay et le maréchal de Bouillon s'y opposèrent énergiquement. « Les protestants, lui dirent-ils en insistant, ne prendront conseil que de leur désespoir, quand ils verront qu'on les amuse. » Le roi céda et il fut décidé qu'en attendant la publication d'un édit on en dresserait les statuts. Sept commissaires catholiques furent nommés à cet effet, afin d'écarter tout soupçon de partialité. Après plusieurs séances, ils ne savaient ni par où commencer ni par où finir. On leur adjoignit Mornay et le maréchal de Bouillon. Après de longues discussions, les commissaires convinrent de plusieurs articles dont voici les principaux: Rétablissement de l'édit de 1577 avec les interprétations des conférences de Nérac et de Fleix; révocation des édits de la ligue; rétablissement de la religion catholique dans les lieux où elle avait été interdite par suite de la guerre; célébration du culte réformé dans les villes de l'obéissance du roi; permission à Madame, sœur du roi, de célébrer son culte chez elle à la cour; paiement annuel d'une somme pour l'entretien des pasteurs, etc., etc.

Le travail des commissaires terminé, on le communiqua aux députés des églises, qui ne furent pas satisfaits. Les concessions leur parurent insuffisantes; en effet, elles ne les garantissaient, ni du mauvais vouloir, ni de l'animosité des catholiques. Ils se plaignirent à Henri IV, qui leur donna en compensation la permission de convoquer des assemblées provinciales, afin d'y faire le rapport de tout ce qui s'était passé à Mantes et de se préparer à la tenue d'un synode national.

Avant de quitter Mantes, les députés, sous les yeux et avec l'approbation du roi, renouvelèrent solennellement le serment d'union des églises. En présence des maux qui leur paraissaient imminents, ces hommes intègres et courageux jurèrent de vivre et de mourir pour la défense d'une foi qui leur était plus chère que leur vie. Ce fut un spectacle bien touchant que le serment de ces hommes

que trente ans de luttes acharnées n'avaient pu abattre et qui, comme Moïse, préféraient l'opprobre du Christ aux délices du monde. Ils auraient pu cependant imiter le maître qui les avait abandonnés, et trouver, à sa cour, des faveurs, des places, des dignités. Ils ne le voulurent pas.[1]

Pendant le séjour des députés à Mantes, on essaya d'en détacher quelques-uns de leur parti, en leur présentant pour appât la protection royale et des dignités. Des conférences mêmes furent ouvertes entre les ministres et Du Perron qui faisait semblant de croire que le roi s'était converti plutôt devant la puissance de ses arguments que devant des raisons de haute politique. Rotan, célèbre pasteur protestant, accusé plus tard, quoique à tort, de s'être laissé séduire par les promesses de la cour, chercha des prétextes pour ne pas controverser avec Du Perron sur la question de la suffisance de la Sainte-Écriture. Le ministre Berault se présenta à sa place; mais quand le clergé vit que les conférences ne prenaient pas une tournure favorable[2], il eut l'habileté de les faire rompre, sans avoir cependant l'air de battre en retraite. Il proclama bruyamment ses triomphes; les protestants, pour démontrer le contraire, nommèrent l'année d'après, dans leur synode de Montauban, douze personnes, pour continuer les conférences, si Du Perron voulait les reprendre. Il n'en fut dès lors plus question.

Après le départ des députés, les intrigues continuèrent. Des ordres secrets furent envoyés aux gouverneurs des provinces pour empêcher les ministres de se prononcer avec trop de force contre la conversion du roi; on ne voulait pas qu'ils continuassent à l'appeler une *révolte*. On obligeait également quelques prédicateurs de la ligue à modérer leur langage. On put ainsi présenter la cérémonie de Saint-Denis d'une manière tellement adoucie qu'il y eut parmi les protestants même des hommes qui crurent pouvoir imiter le monarque. Il est vrai qu'ils trouvaient leur intérêt particulier à être de la religion du plus grand nombre. Les conciliateurs abondèrent; la facilité avec

1. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, p. 111.
2. Ils croyaient que Rotan s'était laissé séduire, et que, dans la discussion, il se laisserait systématiquement vaincre par Du Perron.

laquelle ils faisaient bon marché des principes, entraîna plusieurs de leurs coreligionnaires dans les voies de l'apostasie.

V.

Le spectacle que présentait Paris à cette époque est aussi curieux qu'instructif. Les ligueurs et les royalistes se livraient des combats de plume et lançaient les uns contre les autres des pamphlets, dont quelques-uns ont survécu à l'oubli, cette fosse commune des écrivains. Immédiatement après l'exécution de Barrière, les royalistes firent paraître la *démonologie de la Sorbonne la nouvelle.* Dans cet écrit ils accusaient la faculté d'être possédée du démon, et d'être « un repaire de brigands et d'assassins. » Le jour des expiations se levait pour cette corporation, qui, depuis le syndic Bédier, n'avait pas cessé d'éteindre les lumières et de rallumer le feu; mêlée à tous les grands événements de l'époque, la Sorbonne s'était fait remarquer par son esprit intolérant ; tour à tour elle avait proscrit les huguenots et Henri III, les politiques et le Béarnais; tant qu'elle fut forte on s'inclina devant elle comme devant l'autorité la plus vénérée du royaume; mais quand le procès de Barrière eut fait croire à sa complicité, les royalistes se déchaînèrent contre elle et l'accusèrent hautement d'enseigner les hérésies suivantes :[1]

1° Il est permis aux sujets de se rebeller contre leur roi légitime.

2° Il est permis au peuple de désobéir aux magistrats et de les pendre.

3° Qui meurt en faisant la guerre contre son roi est martyr.

4° C'est à la Sorbonne (qu'ils tiennent aujourd'hui comme un empire ou plutôt état tyrannique) à juger si le pape doit recevoir le roi et si, d'aventure, il le faisait, chose qu'ils craignent fort, le déclarer hérétique et excommunié.

5° Il est impossible que le roi se convertisse.

6° Il n'est pas en la puissance du pape d'absoudre le roi et le remettre en son état.

1. Mémoires de la ligue, t. V, p. 403 et suiv.

7° Il est permis de médire des princes et seigneurs, tant spirituels que corporels, soit en public, comme ils font, soit en particulier, comme ils enseignent le peuple à faire.

8° Que la messe qu'on chante devant le roi est une farce.

9° Qu'il est permis au sujet d'assassiner son roi.

10° Que quand Dieu descendrait du ciel et dirait que le roi fût converti, il ne faudrait pas le croire.[1]

VI.

L'avocat Louis d'Orléans défendit les ligueurs dans son *Banquet du Comte d'Arète*. Cet écrit est indigne de l'auteur de la célèbre adresse d'un *Catholique anglais aux Catholiques français*. On est même surpris de voir paraître le pamphlétaire dans la lice après sa séparation d'avec les Seize. Cependant sa participation à ces luttes s'explique par son indigence, qui, vraisemblablement, ne sut pas résister aux doublons d'Espagne.

Dans le *Banquet du Comte d'Arète* des personnages causent entre eux sur l'état présent des affaires du royaume. Parmi eux se trouve une jeune fille de dix à douze ans, qui entre en scène en chantant le refrain suivant :

Je suis bien jeune et plus tendrette
Que n'est le bois de la coudrette;
Mais je vous dis sans fiction
Que celui qui n'aura envie
Pour la ligue espandre sa vie,
N'aura pas mon affection.

Sans elle le peuple de France
Gémissait sous la violence,
Et perdions la religion.
Celui donc qui n'aura envie
Pour la ligue espandre sa vie,
N'aura pas mon affection.

Un des interlocuteurs prend ensuite la parole et énumère successivement les raisons qui rendaient suspecte la

1. La Sorbonne désavoua plus tard ces maximes, et prétendit que la partie la plus saine de ses membres les a toujours désavouées. Mais sa bénédiction du couteau de Jacques Clément?

foi du nouveau converti, parmi lesquelles il n'oubliait pas de mentionner celles tirées de ses mœurs licencieuses et de ses changements antérieurs de religion. « Ceux de son parti, disait le pamphlétaire, le tiennent pour perfide, pour un écervelé, pour un taquin, pour un faquin, pour un méchant, pour un athée, pour un homme perdu de tous vices, pour un vrai diable, et vous le louez et en faites un saint par-dessus Saint-Louis! je voudrais bien leur demander comment la religion est assurée en sa main, car il y a trente-six ans et plus que toujours il cherche de la dévorer. Il était baptisé catholique, depuis il s'est fait hérétique; il redevient catholique à la Sainte-Barthélémy; le voilà aujourd'hui catholique, ne sera-t-il pas demain hérétique? »

De quel étroit lien tiendrons-nous arrêtée l'inconstante façon de ce nouveau protée! Je ne puis que je vous dise un quatrain qu'on m'a donné sur ce sujet, et que je ne vous fasse part de la réponse qui est à propos de mon discours, car les politiques disaient:

La couronne appartient à Henri de Bourbon,
Il n'y a qu'à tenir; il n'est plus hérétique.
Qu'en dites-vous ligueurs? Vous n'avez pas du bon;
Il faut ployer sous lui, puisqu'il est catholique.

RÉPONSE.

Si catholique il est, jamais nul de nos Rois
Ne le fut tant que lui; non pas S. Louis même :
Car ils ne l'ont été chacun d'eux qu'une fois,
Et Henri de Bourbon l'est jà pour la troisième.[1]

Le pamphlétaire n'oublie pas les réformés; il croit qu'on devrait attacher tous les ministres protestants comme fagots depuis le pied jusqu'au sommet de l'arbre du feu de la Saint-Jean et mettre le roi dans le muid où l'on met les chats[2]. « Ce serait, ajoute-t-il, un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre. »

1. Chalambert, Histoire de la ligue, t. II.
2. C'était la coutume à Paris, le jour de la Saint-Jean, de remplir un tonneau de chats et de le jeter dans le feu. — L'Estoile, année 1593.

VII.

Les ligueurs lancèrent encore contre les royalistes le *Dialogue du Maheustre et du Manant*; ce pamphlet eut une importance plus grande que celui du *Banquet du comte d'Arète*. L'auteur est probablement Rolland, conseiller aux monnaies, l'un des Seize[1]. L'auteur raconte une conversation qui a eu lieu entre un gentilhomme catholique (le *Maheustre*) et un bourgeois de la ligue (le *Manant*); le dialogue est vif, serré, parfois éloquent; le Manant défend habilement la prise d'armes de la ligue et son refus de reconnaître pour roi un prince relaps et sous le coup d'une excommunication; les ligueurs, selon lui, ne sont qu'en état de légitime défense; ils usent de la liberté légitime qui, de tout temps, leur a été acquise pour préserver de toute atteinte leur religion, leurs priviléges et leur liberté[2]. L'auteur n'a pas oublié que Mayenne a voulu se substituer aux Seize et a fait pendre quatre de ses membres les plus zélés; il sépare la cause du lieutenant-général de celle de la Sainte-Union et lui porte un coup terrible ainsi qu'aux princes Lorrains, en les montrant plus préoccupés de la grandeur de leur maison que de l'intérêt de la France. L'auteur termine en remettant sa cause à Dieu.

« *Le Maheustre :* Quel chef avez-vous ?

« *Le Manant :* Dieu.

« *Le Maheustre :* Quel secours avez vous, ou espérez-vous en avoir ?

« *Le Manant :* Dieu.

« *Le Maheustre :* En qui avez-vous créance et fiance pour vous délivrer?

« *Le Manant :* En Dieu.

« *Le Maheustre :* Qu'estimez-vous qui vous sauvera des mains et puissance du roi?

« *Le Manant :* Dieu.

1. Quelques-uns l'attribuent à Cromé.
2. C'est le raisonnement habituel des ultramontains, qui réclament pour eux la liberté de défendre leur cause, et dénient ce droit à leurs adversaires, parce que, disent-ils, la vérité a ce droit, qui n'appartient pas à l'erreur.

« *Le Maheustre:* Comment pensez-vous faire quelque bon établissement, qui le soutiendra?

« *Le Manant :* Dieu.

« *Le Maheustre:* Comment pensez-vous avoir un roi, vu la contradiction de vos princes? Qui vous le donnera?

« *Le Manant :* Dieu. »

Cette fin ne manqua pas de grandeur; mais Dieu pouvait-il prendre en main la cause des Rose, des Aubry, des Boucher, des Bussy-Leclerc?

Ce pamphlet fut plus utile que nuisible à la cause royale. En attaquant Mayenne, il affaiblit sensiblement l'influence du seul homme qui pût, dans ce moment, s'opposer au roi. Le lieutenant-général irrité de ce qu'on eût osé s'attaquer à sa personne, fit saisir le livre, qui fut lu avec plus d'avidité. C'est alors que parut le roi des pamphlets, la satire Ménippée[1]. Ses auteurs, Leroy, Pierre Pithou, Passerat, Nicolas Rapin, Florent Chrétien immolèrent les principaux ligueurs à leur impitoyable raillerie.

Les auteurs supposent que pendant qu'au Louvre on faisait des préparatifs pour la tenue des États, deux charlatans, l'un Espagnol, l'autre Lorrain, vendaient leurs drogues et faisaient à qui mieux mieux des tours de passe-passe; chacun pouvait les voir sans payer. Le charlatan espagnol monté sur son grand tréteau faisait de la musique et vendait un électuaire appelé *Figuiero d'inferno*[2] ou *catholicon composé.* Rien, selon lui, n'égalait la vertu de sa drogue; la pierre philosophale même ne pouvait lui être comparée. À côté de lui, le charlatan lorrain faisait triste figure; il avait beau gesticuler, crier, la foule l'abandonnait et se pressait autour de son rival.

Les spirituels auteurs de la Ménippée, après un récit burlesque d'une grande procession qui eut lieu avant

1. Elle fut ainsi appelée en souvenir de Ménippe de Gadara, qui a écrit des satires en prose et en vers contre les hommes et les événements de son siècle. La Ménipée parut d'abord en manuscrit, et fut imprimée en 1594 avec la date de 1593. Elle a eu un grand nombre d'éditions. Charles Nodier en a donné une en 1824, en 2 vol. in-8°, avec des notes de Du Puy et de Le Duchat. Charles Labitte en a publié également en 1842 une très-bonne, avec des notes et une introduction.

2. Figuier d'enfer. — Voir Note II.

l'ouverture des États[1], font la description des douze tapisseries qui ornent la chambre des députés et lancent de fines railleries sur les principaux chefs de la ligue. Sur la sixième, disent-ils, était dépeint le miracle d'Arques, où cinq ou six cents déconfortés[2], prêts de passer la mer à la nage, faisaient la nique et mettaient en déroute, par les charmes du Béarnais, douze ou quinze mille rodomonts, fendeurs de naseaux et mangeurs de charrettes ferrées; et ce qui en était de plus beau, étaient les dames de Paris aux fenêtres et autres qui avaient retenu place dix jours devant, sur les boutiques et ouvroirs Saint-Antoine, pour voir amener le Béarnais prisonnier, en triomphe, lié et bagué[3] et comment il leur bailla belle, parce qu'il vint en autre habit, par les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain.[4]

Sur la septième on pouvait lire l'histoire de la bataille d'Ivry. On y voyait Mayenne, monté sur un cheval turc, courir bride abattue vers Mantes pour la prendre par le guichet. Le lieutenant-général criait : « Mes amis, sauvez-moi et mes gens; tout est perdu, mais le Béarnais est mort. »[5]

Après ce préambule, les auteurs font tour à tour parler Mayenne, le légat, Rose, Pellevé, les principaux ligueurs. La partie capitale de la Ménippée est le discours de D'Aubray aux États : « Paris, s'écrie l'orateur, n'est plus Paris; mais une spelonque[6] de bêtes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Napolitains; un asyle et sûre retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs; ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir que tu as été au prix de ce que tu es? ne veux-tu jamais te guérir de cette frénésie qui, pour un légitime et gracieux roi, t'a engendré cinquante roitelets et cinquante tyrans? Tu n'as pu supporter ton roi si débonnaire, si facile, si familier,

1. Note III.
2. Huguenots, allusion au mauvais état de leurs affaires.
3. Historique.
4. Allusion à la prise des faubourgs.
5. Allusion à ce qui arriva à Mayenne lors de sa défaite à Ivry, et au bruit qu'il fit courir, en entrant à Mantes, de la mort du Béarnais.
6. Caverne.

qui s'était rendu comme bourgeois et citoyen de la ville qu'il a enrichie, qu'il a embellie de ses somptueux bâtiments, accrue de forts et superbes remparts, ornée de priviléges et exemptions honorables. Que dis-je, pu supporter! c'est bien pis; tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son lit. Quoi chassé! tu l'as poursuivi; quoi poursuivi! tu l'as assassiné, canonisé l'assassinateur et fait des feux de joie de sa mort. Et tu vois maintenant combien cette mort t'a profité; car elle est cause qu'un autre est monté à sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui saura bien te serrer de plus près, comme tu as à ton dam[1] déjà expérimenté...

«Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret, de voir les choses en l'état qu'elles sont, au prix qu'elles étaient alors. Chacun avait encore en ce temps-là du blé en son grenier et du vin en sa cave; chacun avait sa vaisselle d'argent et sa tapisserie et ses meubles; les femmes avaient encore leur demi-ceint[2]; les reliques étaient entières; on n'avait point touché aux joyaux de la couronne. Mais maintenant qui peut se vanter d'avoir de quoi vivre pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs, qui se sont engraissés de la substance du peuple et qui ont pillé à toutes mains les meubles des présents et des absents? Avons-nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos meubles, fondu notre vaisselle, engagé jusqu'à nos habits pour vivoter bien chétivement? Où sont nos salles et nos chambres tant bien garnies, tant diaprées et tapissées? Où sont nos festins et tables friandes? Nous voilà réduits au lait et au fromage blanc comme les Suisses. Nos banquets sont d'un morceau de vache pour tout mets; bienheureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de chien, et bienheureux qui a toujours eu du pain d'avoine et s'est pu passer de bouillie de son, vendue au coin des rues, aux lieux où on vendait jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton, et n'a pas tenu à Monsieur le légat et à l'ambassadeur Mendoce que nous n'ayons mangé les os de nos pères comme font les sauvages de la nouvelle Espagne... Où est l'honneur de notre université?

1. Préjudice.
2. Parure des Parisiennes.

où sont les colléges? où sont les écoliers? où sont les leçons publiques, où l'on accourait de toutes les parties du monde? où sont les religieux étudiants aux couvents? ils ont pris les armes, les voilà tous soldats débauchés. Où sont nos châsses, où sont nos précieuses reliques? Où est la majesté et la gravité du parlement, jadis tuteur des rois et médiateur entre le peuple et le prince, etc.»

L'orateur, abordant la question du jour, continue et dit: «Enfin nous voulons un roi pour avoir la paix; mais nous ne voulons pas faire comme les grenouilles qui, s'ennuyant de leur roi paisible, élurent la cigogne qui les dévora toutes. Nous demandons un roi et chef *naturel* et non *artificiel*, un roi déjà fait, non à faire, et n'en voulons prendre conseil des Espagnols, nos ennemis invétérés... Le roi que nous demandons est déjà fait par la nature, né au vrai parterre des fleurs de lys de France, rejeton droit et verdoyant de la tige de Saint-Louis. Ceux qui prêchent d'en faire un autre se trompent et ne sauraient en venir à bout; on peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des rois pour les porter; on peut faire une maison, mais non pas un arbre ou un rameau vert; il faut que la nature produise, *par espace de temps*, du suc et de la moelle de la terre, qui entretient la tige en sa séve et vigueur. On peut faire une jambe de bois, un bras de fer, un nez d'argent, mais non pas une tête. Aussi pouvons-nous faire des maréchaux à la douzaine, des pairs, des amiraux et des secrétaires et conseillers d'État; mais de roi point, il faut que celui seul naisse de lui-même, pour avoir vie et valeur.»

Enfin l'auteur de cette partie si remarquable du pamphlet essaya, dans l'excès de son royalisme, une justification de la vie licencieuse de Henri IV. «Il faut concéder aux princes, dit-il, quelques relâches et récréations d'esprit, après qu'ils ont travaillé aux affaires sérieuses qui importent à notre repos, et après qu'ils se sont lassés aux grandes actions des siéges et batailles. Les rois, pour être rois, ne laissent pas d'être hommes, sujets aux mêmes passions que leurs sujets; mais il faut confesser que celui-ci en a moins de vicieuses qu'aucun de ceux qui ont passé devant lui; et s'il a quelque inclination à aimer les choses belles, il n'aime que les parfaites et les excellentes,

comme il est excellent en jugement et à connaître le prix et la valeur de toutes choses, etc.»

Il eût mieux valu garder le silence que de tenter une défense impossible; les auteurs de la Ménippée manquèrent de tact dans cette partie de leur écrit; ils oublièrent que la loi morale n'a qu'une balance dans laquelle Dieu pèse les rois et leurs sujets, et plus sévèrement encore les premiers que les seconds, parce que leur grandeur rend leur responsabilité plus grande.

VIII.

La Ménippée parut d'abord en morceaux détachés, qui furent lus avec une grande avidité. Son succès fut immense; elle indigna et surtout elle fit rire. Or, en France, le parti dont on rit est à moitié vaincu : la ligue, qui s'était montrée héroïque devant la famine, se sentit faible devant la raillerie.

Les principaux chefs avaient perdu leur prestige. Les bourgeois, lassés de tant de guerres, qui avaient failli perdre le royaume, commençaient à réfléchir; le doute prenait peu à peu la place de la foi. Le Béarnais n'était plus à leurs yeux aussi abominable qu'on le leur représentait; les défections commençaient. Mais la ligue avait jeté de trop profondes racines dans le royaume pour que ses principaux membres, malgré le ridicule et l'odieux qui s'attachaient à leurs personnes et à leurs œuvres, vinssent volontairement faire leur soumission au roi; ils résistaient donc; maîtres à Paris et dans les principales villes du royaume, les plus zélés d'entre eux portaient leurs regards vers le vieux roi d'Espagne et rêvaient le mariage de sa fille Isabelle avec le fils de Henri de Guise. La chaire n'avait pas abdiqué son rôle; les prédicateurs étaient toujours à leurs postes, occupés à réchauffer le zèle de leurs partisans. La situation du roi était toujours difficile; les cinq mois qui s'étaient écoulés depuis son abjuration, dont il attendait tant, n'avaient pas sensiblement amélioré ses affaires; ses partisans étaient plus nombreux, plus dévoués; mais les villes au pouvoir des ligueurs ne lui avaient pas ouvert leurs portes. L'évêque de Rome ne se hâtait pas de lui envoyer son absolution

demandée avec tant d'instance, et attermoyée avec tant d'habileté. Il se voyait dans la dure nécessité de conquérir son royaume ville après ville, château après château comme au lendemain de la mort de Henri III, et cela, après avoir cru fermement que son retour au catholicisme jeterait le désordre dans les rangs des ligueurs et les réduirait à l'impuissance. Cette perspective ne lui souriait pas, il résolut alors de traiter avec chaque gouverneur de ville et de province, et, chose honteuse, les mêmes hommes qui auraient reçu le roi à coups de canon, ouvrirent publiquement un grand marché où chacun se vendit. Or, comme chacun se croyait un personnage important, il se tarifait haut. Le gouverneur de Meaux, Vitri, ceux de Bourges, d'Orléans, de Lyon firent leur soumission[1]. Les Seize et Mayenne étaient terrifiés; le roi, ravi de la tournure que prenaient ses affaires, disait plaisamment qu'on ne lui rendait pas la France, mais qu'on la lui vendait. Rome se montrait plus difficile que les chefs de la Sainte-Union; elle ne lui envoyait pas son pardon sur lequel il avait compté pour abattre la ligue; il résolut alors de se faire sacrer; son but était de témoigner une fois de plus à son peuple qu'il était fervent et sincère catholique.

Une difficulté se présenta dans l'exécution. Reims, où les rois avaient coutume de se faire sacrer et où se trouvait la Sainte-Ampoule, était au pouvoir des ligueurs. Était-il possible de faire ailleurs la cérémonie? pouvait-on se passer de la vénérable relique? Pendant que la question se débattait, un courtisan se rappela que Louis le Gros avait été sacré à Orléans par un archevêque de Sens, et pensa que la Sainte-Ampoule de Reims pourrait être remplacée par celle de Saint-Martin, conservée précieusement dans l'abbaye de Noirmoutiers, près de Tours.

La difficulté levée, le roi choisit la ville de Chartres pour le lieu du sacre et ordonna qu'il fût célébré avec une grande magnificence; il ne voulut pas qu'on le crût un roi pauvre. Habile politique, il savait qu'on gagne les masses mieux par les yeux que par le raisonnement.

Le 27 février 1594, la cérémonie eut lieu au milieu

1. De Thou. liv. CVIII. — Davila, liv. XIV. — D'Aubigné, liv. III, ch. 29, p. 322. — Mémoires de la ligue, t. VI.

d'une grande foule de princes, de prélats et de grands dignitaires. L'évêque de Chartres officia. Le roi debout, la main posée sur l'Évangile, fit un serment, dans lequel, entre autres promesses, il fit celle-ci : « Je tâcherai, en outre, en bonne foi, de chasser de ma juridiction et terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'église, promettant par serment de garder tout ce qui a été dit. Ainsi Dieu m'aide et ces saints évangiles de Dieu. »[1]

Après ces paroles dans lesquelles le fils de l'huguenote Jeanne d'Abret venait de promettre d'exterminer ses anciens compagnons de travaux, il reçut, sur son front, l'huile consacrée, récita, à genoux et à haute voix, le *confiteor* et prit la communion sous les deux espèces du pain et du vin. La cérémonie terminée, il se retira au palais épiscopal au milieu des acclamations enthousiastes de la foule. Le lendemain il se rendit de nouveau dans la cathédrale où il reçut des mains de l'évêque de Chartres le collier de l'ordre du Saint-Esprit institué par Henri III et prêta, comme chef de l'ordre, le serment suivant :

« Nous Henri, roi de France et de Navarre, jurons et vouons solennellement en vos mains, à Dieu le Créateur, de vivre et de mourir en la sainte foi et religion catholique et romaine comme à un bon roi très-chrétien appartient, et plutôt mourir que d'y faillir, de maintenir à jamais l'ordre du Saint-Esprit. »

Les serments coûtaient peu au roi; dans celui-là il promettait, comme dans celui de la veille, d'extirper l'hérésie de son royaume, l'ordre du Saint-Esprit ayant été en partie institué à cette fin.

IX.

Les réformés se plaignirent vivement. Le roi leur fit répondre que ce n'était pas d'eux qu'il s'agissait quand il avait promis d'extirper les hérétiques de son royaume[2]; le

1. V. Palma-Cayet, année 1594. — Davila, liv. XIV. — De Thou, liv. CVIII.

2. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. III, p. 117. — L'Histoire d'Élie Benoît pour l'exactitude des faits mérite d'avoir une place à côté de celle de De Thou. Nous aurons souvent occasion de la citer; comme De Thou, il n'a puisé qu'à des sources sûres.

jésuitisme n'est pas né avec Loyola. C'est avec un profond dégoût qu'on voit un prince qui aspire à être le roi d'un grand peuple, se jouer légèrement de ce qu'il y a de plus sacré au monde, et attirer ainsi sur sa tête et celle de ses sujets la malédiction divine.

Le roi ne pensa guère à ses promesses; Paris à conquérir lui importait plus que le ciel à gagner. Or, Paris résistait toujours, quoique l'ardeur des ligueurs fût en partie paralysée par les catholiques royalistes qui soupiraient ardemment après l'heure qui les délivrerait de leur tyrannie. Mayenne sentant qu'une plus longue résistance était difficile, se rapprocha des Seize. Il consentit, sur leur demande, à la révocation du comte de Belin, gouverneur de Paris, dont on suspectait la fidélité, et nomma, à sa place, le comte de Brissac, qui s'était distingué le jour des barricades et avait, depuis cette mémorable date, donné tant de preuves de fidélité et de dévouement à la cause[1]. Ce fut cet homme qui livra la ville au roi; il posa préalablement ses conditions; il exigea 200,000 écus une fois payés; la conservation de son bâton de maréchal de France, le gouvernement de Corbeil et de Mantes, et 20,000 livres de pension. Henri IV accepta tout; Brissac fit alors habilement ses dispositions et profita d'une absence de Mayenne pour ouvrir les portes de la ville au roi qui y pénétra, non sans défiance, mais avec cet entrain qu'il mettait dans ses opérations militaires. Les ligueurs apprirent, avec une surprise mêlée d'effroi, que le roi assistait à un *Te Deum* à Notre-Dame; ils voulurent prendre les armes, mais le même peuple, qui avait tant souffert pour leur cause, avait, après quelques hésitations, acclamé le roi et fait retentir les airs de ses joyeux hourras. Ils comprirent que Paris leur échappait; les armes leur tombèrent d'elles-mêmes des mains; les moins fougueux crièrent : Vive le roi! les plus forcenés dissimulèrent leur rage.

Le *Te Deum* terminé, Henri IV alla au Louvre; partout sur son passage il fut salué par les plus vives acclamations d'une population enthousiaste; il pleurait de joie et recevait avec une grande bienveillance ceux qui venaient lui présenter leurs hommages; mais il avait soin aussi, par des

1. L'Estoile, année 1594. — Économies royales, t. II.

mots piquants, de faire sentir son mécontentement à quelques hauts dignitaires, dont il avait à se plaindre. « Je suis bien aise, Monsieur le président, dit-il à M. de Hacqueville, de vous voir; je sais les bons offices que vous avez faits ici, je vous en remercie; toutefois, quand il était question de quelque affaire qui importait à mon service, vous étiez ordinairement malade, je suis d'avis que vous vous retiriez à votre grand conseil. » Au moment où il finissait sa phrase, il aperçut dans la foule le secrétaire Nicolas : « Qui avez-vous suivi dans les troubles? » lui dit le roi, qui aimait à plaisanter. Celui-ci, honteux et hésitant, répondit: « J'ai quitté le soleil pour suivre la lune. »

« Mais que penses-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis?

« Je dis, Sire, qu'on a rendu à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

« Ventre Saint-Gris, répliqua vivement le roi en se tournant vers Brissac, on ne m'a pas fait comme à César; car on ne me l'a pas rendu, à moi, on me l'a bien vendu. »[1]

Dans l'après-midi il alla à la porte Saint-Denis voir défiler la garnison espagnole qui sortait avec tous les honneurs de la guerre, suivant une convention signée le matin avec le duc de Féria. Quand celui-ci passa sous la fenêtre de laquelle le roi voyait défiler le cortége, il dit à l'ambassadeur en le saluant: « Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez pas. » Au salut courtois et ironique du roi, Féria répondit, en vrai Castillan, par une légère inclination de tête; mais il n'en sentit pas moins amèrement que son maître avait jeté au vent ses efforts et ses doublons, et que la réduction de Paris était pour lui le pendant du désastre de l'Armada.[2]

Après souper le roi alla rendre visite aux duchesses de Nemours et de Montpensier. La conversation fut vive, enjouée; on eût dit que l'attentat de Saint-Cloud, auquel la duchesse de Montpensier avait pris tant de part, n'était qu'une vieille légende. L'homme qui, sur le cadavre de Henri III, disait en sanglotant: « Les larmes ne pourront nous le rendre », faisait une partie de cartes avec la com-

1. L'Estoile, année 1594.

2. Péréfixe. Histoire de Henri IV. — V. Palma-Cayet, liv. VI. — Davila, liv. XIV. — Capefigue, t. VII, p. 148-160.

plice de Jacques Clément et se laissait galamment gagner son argent par elle.[1]

Le soir, quand il fut rentré dans le Louvre, il ne pouvait contenir sa joie : « C'est un miracle de Dieu, » disait-il au chancelier Cheverni.

X.

Maître de Paris, le roi fut le maître des volontés ; l'Hôtel-de-Ville et le parlement firent leur soumission ; la Sorbonne fit aussi la sienne.

Le corps qui avait proclamé la déchéance de Henri III, acclamé son meurtrier, déclaré le Béarnais indigne de la couronne et qui s'était associé à toutes les fureurs de la ligue, se condamna publiquement et signa entre les mains du roi une formule dans laquelle il le reconnaissait pour son légitime souverain et déclarait, conformément à la doctrine de Saint-Paul, que les pouvoirs sont institués de Dieu et que toute obéissance leur est due. Il anathématisait ceux de ses membres qui auraient à cet égard des sentiments contraires.[2]

Cinquante-quatre maîtres et docteurs apposèrent leurs signatures au bas de la formule ; cinq ans auparavant soixante-dix membres du même corps déclaraient : 1° que le peuple était délié du serment prêté à Henri III, qu'il pouvait en toute sûreté de conscience s'armer pour la défense de la religion contre les conseils néfastes et les entreprises dudit roi et de ses adhérents, puisque Henri III avait violé la foi publique, au préjudice de la religion, de l'édit de la Sainte-Union et de la naturelle liberté des États. Et aujourd'hui ce même corps reconnaissait « que la puissance, comme le dit Saint-Paul, vient de Dieu, et que celui qui résiste à la puissance encourt la damnation. »[3]

1. L'Estoile, année 1594.

2. L'Estoile, année 1594. — États généraux, t. XV. — Mémoires de la ligue, t. VI.

3. Henri Martin, t. X, p. 125. — Économies royales, collection Petitot, série II, t. Ier, p. 109. — Acte public de l'obéissance rendue, jurée et signée au roi très-chrétien Henri IV, par MM. le recteur, docteurs et suppots de l'université de Paris (22 avril 1594). — Mémoires de la ligue, t. VI, p. 88 et suiv.

La faculté de théologie se déshonora par son servilisme; quel que soit le jugement que nous portions sur les ligueurs, qui, ne voulant pas profiter de l'amnistie accordée par Henri IV, s'exilèrent volontairement pour demeurer fidèles à leurs convictions, nous les plaçons bien au-dessus de ces docteurs qui, par lâcheté, s'inclinent devant le prince pour lequel ils n'auraient pas eu assez de tous leurs anathèmes, s'il eût été malheureux. On hait l'homme violent, implacable, qui laisse après chaque empreinte de ses pas une tâche de sang; mais on n'a pas assez de tout son mépris pour celui qui fait litière de ses principes. Au reste, la conduite des Sorbonnistes ne doit pas nous étonner; les hommes violents sont rarement des hommes de courage; ils croient avoir de la foi, ils n'ont que des passions et des préjugés.

Parmi les prédicateurs il y en eut qui, s'inclinant sans rougir devant le fait accompli, cessèrent leurs attaques contre le roi et découvrirent en lui mille vertus qu'ils n'y apercevaient pas la veille de la réduction de Paris. Guincestre louait, du haut de sa chaire, Sa Majesté «tellement, dit l'Estoile, qu'on pensait qu'il n'y dût jamais sortir.» Le jour même de la réduction, il vint faire sa soumission au roi qui lui pardonna; mais comme il s'approchait de lui, Henri dit tout haut: «Gare le couteau[1]!» Ce fut sa seule vengeance.

Henri IV se montra cordial, bon, généreux, à l'égard des ligueurs les plus forcenés; il n'oublia que ses fidèles huguenots; il savait qu'ils ne le tueraient pas.

XI.

Les partis sont rarement généreux: forts, ils ne comprennent pas que les représailles affaiblissent plus qu'elles ne fortifient, et que, si les vaincus sont impuissants, ils demeurent insoumis dans leur impuissance. Les royalistes, qui avaient tant souffert pendant le terrorisme de la ligue, firent mettre à mort les assassins de Brisson et quelques-uns des plus forcénés ligueurs. Rose, Louis d'Orléans, Leclerc, Crucé, Pelletier, Hamilton Cromé, Boucher, et

1. L'Estoile, année 1594.

plusieurs des Seize ne durent leur salut qu'à la fuite. Le parlement les condamna à mort et leur exécution eut lieu en effigie.[1]

Les ennemis les plus dangereux des royalistes n'étaient pas ceux qu'on frappait ou qui prenaient le chemin de l'exil : c'étaient les jésuites. Ces religieux avaient refusé de prêter serment au roi, sous le prétexte que le pape n'avait pas levé l'excommunication qui pesait sur lui; à part cela, ils se conduisaient extérieurement en sujets fidèles et ne demandaient que la permission de régenter paisiblement et obscurément dans leurs colléges. Les royalistes pensèrent, et non sans raison, que tant que la société de Loyola demeurerait debout en France, la ligue ne serait pas éteinte. Le dessein de Barrière d'assassiner le roi disait mieux que toute parole que la tranquillité de la monarchie était incompatible avec son existence. Nous avons raconté au XVe livre de cette histoire son procès avec l'université, qui se termina par un arrêt qui laissa toutes les questions en suspens entre elle et ses adversaires. Comme, jusqu'à cette époque, elle avait été plutôt tolérée que reconnue officiellement en France, il fut décidé dans une réunion des quatre facultés qu'on reprendrait le procès suspendu depuis trente ans. Le 12 mai 1594 le recteur de l'université, Jacques d'Amboise, présenta requête au parlement « pour que les jésuites, ministres et espions d'Espagne fussent bannis du royaume. »

Les pères, atteints dans le centre même de leurs intérêts, essayèrent de conjurer l'orage en envoyant leur soumission au roi et en cherchant des appuis jusque dans ses conseils. D'O et plusieurs autres personnages influents se déclarèrent ouvertement leurs protecteurs et firent jouer tant de ressorts que le recteur de la Sorbonne fut désavoué. On décida que les jésuites ne seraient pas bannis du royaume, mais qu'ils seraient soumis aux statuts universitaires.

Le recteur, aidé de quelques curés influents de Paris, ne se tint pas pour vaincu, et obtint que la cause serait plaidée. Grâce aux amis puissants des accusés, les débats

1. V. Palma-Cayet, liv. VI. — Capefigue, t. VII. — Davila, liv. XIV. — De Thou, liv. CIX. — Henri Martin, t. X, p. 368.

eurent lieu à huis clos. Antoine Arnaud, le père de cet autre Antoine Arnaud qui devait plus tard s'immortaliser dans ses luttes contre les jésuites, plaida pour le recteur; Dollé porta la parole pour les curés de Paris.

Les avocats des demandeurs parlèrent avec une violence inouïe; leurs discours, hérissés de grec, de latin et de citations, ne manquèrent ni d'habileté, ni d'une certaine éloquence. — Cependant, à force de fiel et de haine, ils dépassèrent le but et rendirent presque intéressants ceux sur la tête desquels ils appelaient l'anathème du ciel et l'exécration des hommes. Arnaud surtout méconnut complétement le caractère fondamental de la société de Loyola; pour la rendre plus odieuse, il la montra dévouée à l'Espagne.

Les faits articulés étaient vrais; mais l'avocat méconnut étrangement le caractère constitutif du jésuite; — trois siècles ont prouvé qu'il n'est ni Français, ni Italien, ni Espagnol, ni Autrichien, mais «*lui*;» sa patrie n'est ni Madrid, ni Paris, ni Naples, ni Venise, elle n'est pas même Rome, quoiqu'il se proclame le sujet le plus soumis du pape; le but de sa société est de tout embrasser pour tout dominer. Jamais Protée n'eut plus de figures, jamais caméléon n'eut plus de couleurs.

Arnaud fut plus dans le vrai quand il accusa la société de tenir école de régicide. «Mais à quoi est-ce que je m'arrête? s'écria-t-il; à des calomnies contre les morts? Hé! ils ont voulu massacrer les vivants. Ne fut-ce pas dans le collége des jésuites à Lyon, et encore dans celui des jésuites à Paris, que la dernière résolution fut prise d'assassiner le roi au mois d'août mil cinq cent quatre-vingt treize. La déposition de Barrière, exécuté à Melun, n'est-elle pas toute notoire, et n'a-t-elle pas fait trembler et tressaillir tous ceux qui ont le cœur vraiment français, tous ceux qui n'ont point bâti leurs desseins et leurs espérances sur la mort du roi? Ne fut-ce pas Varade, principal des jésuites, choisi tel par eux comme le plus homme de bien et le meilleur jésuite, qui exhorta et encouragea ce meurtrier, l'assurant qu'il ne pouvait faire œuvre au monde plus méritoire que de tuer le roi, encore qu'il fût catholique et qu'il irait droit en paradis; et pour le confirmer davantage en cette malheureuse résolution, ne le fit-il pas

confesser par un autre jésuite duquel on n'a pu savoir le nom et qui est, par aventure, encore en cette ville, épiant de semblables occasions? Quoi plus, ces impies et exécrables assassins ne communièrent-ils pas encore ce Barrière, employant le plus précieux et le plus sacré mystère de la religion chrétienne pour faire massacrer le premier roi de la chrétienté?»

L'avocat termina en demandant «que dans le délai de quinze jours les jésuites fussent expulsés du royaume, sous peine, pour celui qui n'obtempérerait pas aux ordres de la cour, d'être condamné comme coupable d'avoir attenté sur la vie du roi.»

XII.

Dollé, l'avocat des curés de Paris, déploya, dans son plaidoyer, moins de violence et plus d'habileté qu'Arnaud; comme son collègue, il sacrifia au mauvais goût de l'époque, et c'est de lui qu'on peut dire :

«Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?»

Pour prouver qu'on doit chasser du milieu des Français des étrangers qui introduisaient dans le royaume un nouvel ordre de choses, il commença ainsi son discours : «Le sénat de Rome, Messieurs, ayant condamné les sacrifices d'Isis et de Sérapis, ordonna que leur temple serait ruiné, afin que les prêtres Isiaques perdissent à jamais l'espérance de s'y habituer. Ceux qui eurent charge de cette exécution furent saisis d'une frayeur superstitieuse et n'y osèrent mettre la main, de peur qu'en violant les autels de ces dieux étrangers ils ne fussent foudroyés comme on les en menaçait; mais le consul Emilius Paulus, assuré que tout ce qu'un citoyen faisait pour le bien de son pays était agréable à Dieu, dépouilla sa robe de pourpre, prit la hache en main et le premier enfonça la porte pour encourager les autres à faire comme lui. Il est aujourd'hui question de savoir si on doit chasser du milieu de nous des étrangers qui introduisent un nouvel ordre qui n'est pas approuvé par l'Église gallicane, desquels la vie, les mœurs et la doctrine sont condamnés depuis longtemps en l'esprit de tous les gens de bien; parce que, sous prétexte de piété et de dévotion, ils sapent peu à peu les fondements de l'État, débauchent le peuple de l'obéissance naturelle qu'il

doit à son roi; lui dérobent le cœur de ses sujets pour les donner en proie au plus grand, au plus dangereux des ennemis de la France, qui bâtit de ses ruines, et, comme un cruel Python, cherche à dévorer ses enfants.»

Après la part faite au mauvais goût, on admire comment Dollé serre de près ses adversaires et dévoile les ruses de leur politique; il cite les articles secrets de leur société, qui sont les plus importants de leur constitution; montre que leur danger n'est pas d'avoir des règles comme les autres corporations; mais de ne pas en avoir du tout, ce qui leur permet de prendre tous les masques et tous les visages; il les montre enfin s'élévant au-dessus des autres ordres, du clergé régulier et même des évêques, promenant leur indépendance partout, et partout se rendant redoutables, même à Rome, de laquelle ils tiennent tous leurs priviléges exorbitants. Quand l'orateur aborde la question du régicide, il presse en rude logicien ses adversaires et atteint la véritable éloquence du barreau; il suit hardiment les jésuites sur leur terrain de défense dans l'affaire de Barrière. «Je vous supplie, Messieurs, dit l'avocat en s'adressant à la cour, de les écouter attentivement: ils disent que Varade, ayant ouï Barrière, qui lui demandait avis s'il devait tuer le roi, il le jugea, à son visage, regard, geste et parole égaré de son sens. Comment cette affaire était-elle de si peu d'importance que vous l'ayez examinée si légèrement? Si Varade le jugeait insensé, pourquoi lui indiquait-il un confesseur? pourquoi ne s'enquérait-il depuis à ce confesseur, s'il persévérait en cette résolution par où il est connu *judicium animi fuisse*? Mais voyons le reste. Quand Barrière lui eut déclaré son intention, il lui répondit qu'il ne lui en pouvait donner avis, étant prêtre, et que, s'il lui conseillait, il encourrait la censure d'irrégularité, et par conséquent ne pourrait dire messe, laquelle, toutefois, il voulait dire incontinent. O Dieu! est-il possible qu'un prêtre, étant sur le point de faire un sacrifice de paix, ose proférer telles paroles, qu'il n'a pu faire miséricorde, qu'il ne lui a point été permis de dissuader un parricide? Hypocrites que vous êtes, penseriez-vous avoir violé le sabbat en sauvant la vie à un homme? Vos règles vous permettent de faire la médecine et d'exercer la chirurgie, qui est interdite aux autres prêtres, et toutefois

vous faites conscience d'arracher le couteau des mains de celui qui veut meurtrir votre père? Vous avez donc pensé que ce fût mal fait de le divertir de son méchant propos, puisqu'en le faisant vous craignez l'irrégularité? Cette défense vous condamne, car elle est conçue en termes affirmatifs; elle ne porte pas que Varade s'excusât de délibérer sur ce fait, mais elle dit qu'il ne lui pouvait conseiller de le faire de peur de l'irrégularité; cela montre de quel côté il inclinait.»

Le but de l'avocat est d'amener la cour à un arrêt de bannissement; il termine par ces paroles: «Comme anciennement les pontifes de Rome étaient obligés de donner avis au sénat des prodiges qui se rencontraient, afin de les expier; ainsi les demandeurs qui ont charge des choses sacrées, comme avaient ces pontifes, vous avertissent qu'il y a un grand prodige en cette ville et en plusieurs autres lieux de France, c'est que des hommes qui se disent religieux enseignent à leurs écoliers qu'il est permis de tuer les rois et les princes; c'est la plus monstrueuse doctrine qui fût jamais.»

Les jésuites avaient choisi pour leur défenseur l'avocat Duret, qui fit preuve d'un grand talent; il s'attacha à nier tout ce qui dans l'attaque était discutable; éluda habilement les points sur lesquels la défense était impossible et tira un grand parti du décret par lequel ses clients, dans leur dernière assemblée générale (1593), s'étaient interdit de se mêler des affaires d'État.

Pendant qu'au milieu de l'agitation générale les avocats défendaient leurs clients, les accusés agissaient en secret par leurs amis sur les conseillers du parlement. La cour rendit un arrêt par lequel l'affaire fut ajournée; ce fut un vrai triomphe pour les jésuites qui se préparaient déjà à prendre le chemin de l'exil; pour eux, gagner du temps, c'était tout gagner. Trente ans auparavant le parlement avait décidé qu'on suspendrait les poursuites dirigées contre eux; cet arrêt leur avait valu trente ans de succès et de triomphe, pendant lesquels des régents de colléges étaient devenus un moment les arbitres de la France.[1]

1. Mémoires de la ligue, t. VI. — On trouve dans les Mémoires la procédure suivie contre les jésuites, les plaidoieries d'Arnauld de Dollé et de De Duret.

Les jésuites seraient probablement sortis complétement vainqueurs de la lutte, sans un événement inattendu qui raviva toutes les défiances en rallumant toutes les haines.

XIII.

Le 27 décembre, vers les six heures du soir, le roi, de retour d'Amiens, était encore tout botté dans une chambre du Louvre, ayant près de lui ses deux cousins, le prince de Conti et le comte de Soissons et trente ou quarante des principaux seigneurs de la cour, lorsque deux gentilshommes, MM. de Regni et de Montigny, se présentèrent devant lui pour lui présenter leurs hommages; au moment où il se baissait pour les embrasser, un jeune garçon, de petite taille, qui s'était glissé dans la foule sans être aperçu, le frappa au visage et le blessa légèrement à la lèvre. Le meurtrier fut immédiatement arrêté.

« Qu'on le relâche, dit le roi, je lui pardonne; » mais quand il entendit que l'assassin avait été élevé chez les jésuites, il dit, en faisant allusion à leur récent procès : « Fallait-il donc que les jésuites fussent convaincus par ma bouche. »

Le meurtrier fut conduit au fort l'Évêque, où son interrogatoire commença; il déclara qu'il s'appelait Pierre Chastel, et qu'il était fils d'un marchand drapier de Paris. Voici son histoire telle qu'elle nous est fournie par son interrogatoire: Son père le mit chez les jésuites auxquels il confia son éducation; à l'école de ces pères il apprit entre autres choses « qu'il est permis de tuer les rois, quand ils sont tyrans; » pour perfectionner leur élève et compléter son éducation, ses maîtres l'introduisirent souvent dans leur célèbre chambre des méditations dans laquelle ils enfermaient ceux de leurs disciples qu'ils trouvaient particulièrement vicieux ou qu'ils voulaient pousser à quelque grande action utile à leur société.[1]

Entré vicieux chez les jésuites, Chastel en sortit plus vicieux encore; il avait seulement appris auprès d'eux que le moyen le plus sûr d'apaiser la justice divine était de faire

1. Note IV.

quelque chose qui fût utile à la religion; comme il avait entendu dire à plusieurs reprises et notamment au père Guignard, l'un de leurs docteurs les plus accrédités, «qu'il était loisible de tuer les rois, mêmement le roi régnant, lequel n'était à l'Église, parce qu'il n'était approuvé par le pape;» il crut avoir trouvé le moyen de faire taire sa conscience et de gagner le ciel. C'est alors qu'il se décida à pratiquer ce que ses maîtres enseignaient si bien. Il se munit d'un couteau et se retira dans son cabinet pour y méditer ses moyens d'exécution; avant cependant de commettre son assassinat, il communiqua à son père son dessein; celui-ci l'en dissuada sans le persuader, car sa conscience le tourmentait tellement, «à cause des péchés qu'il avait commis et du penchant qu'il avait à en commettre d'autres, qu'il crut ne pouvoir expier qu'en faisant quelque acte signalé;» c'est alors qu'il se décida à assassiner le roi.

Quand dans Paris on connut que le roi n'avait été que blessé et que le couteau de l'assassin n'était pas empoisonné, le peuple manifesta bruyamment sa joie; un *Te Deum* fut chanté dans l'Église de Notre-Dame.

Le procès de Chastel ne fut pas long; la preuve matérielle du fait existait; l'accusé ne niait rien. Les jésuites furent compris dans l'instruction dirigée contre lui, et le même arrêt qui condamna à mort le disciple, ordonna l'expulsion des maîtres «comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'État.» Dans cette circonstance le parlement voulut prouver au roi l'horreur que lui inspirait le meurtrier par le luxe de la mise en scène de son supplice. Après avoir été soumis à la question, Chastel fut conduit devant la principale porte de l'église de Notre-Dame, nu en chemise; là, à genoux, et tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, il déclara «qu'il avait commis le très-inhumain et très-abominable parricide, qu'il y avait été poussé par les leçons et instructions de ses maîtres les jésuites, ce dont il demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice.»

De Notre-Dame le funèbre cortége se rendit, à la lueur des flambeaux, à la place de Grève où les bourreaux en grand costume attendaient le patient; ils le tenaillèrent aux bras et aux cuisses, lui coupèrent la main, puis il fut écar-

telé, tiré par quatre chevaux; ses membres sanglants et palpitants furent jetés au feu et réduits en cendres.[1]

Le père du régicide fut banni à perpétuité de Paris et pendant neuf ans du royaume; ses biens furent confisqués, sa maison rasée; sur l'emplacement on éleva une pyramide aux quatre faces de laquelle on grava sur des tables de marbre noir l'arrêt qui frappait Chastel et les jésuites.[2]

Le père Guignard fut pendu en place de Grève; l'acte d'accusation porte que ce jésuite avait écrit de sa propre main des propositions excitant au régicide.[3]

XIV.

L'attentat de Chastel souleva l'indignation publique; et quand les jésuites quittèrent Paris, ils n'emportèrent que le mépris de ses bourgeois; le peuple, revenu de sa sanguinaire ivresse, commençait à avoir honte de lui-même, et son passé lui revenait dans l'esprit comme un mauvais rêve. Un prédicateur qui eût osé faire l'apothéose de Chastel, eût été immolé sur sa chaire. Il y eut cependant un homme qui, toujours fidèle à lui-même, se fit l'apologiste du régicide et des jésuites ses complices, cet homme fut maître Boucher, le curé de Saint-Benoît; ce prêtre, qui avait la foi et la férocité d'un Marat, avait quitté la France sans avoir ni rien appris ni rien oublié; quand la nouvelle du crime de Chastel lui parvint à Tournay où il s'était réfugié, il n'eut qu'un seul regret, celui que l'assassin n'eût pas tué Henri IV; et pendant que les malédictions de toute la France contre le coupable témoignaient de son indignation et de ses sympathies pour le roi, il prit la défense du régicide et fit hautement son apologie. Dans cet écrit long, diffus, lourd, indigeste, comme tout ce qui sortait

1. Capefigue, t. VII, p. 255. — D'Aubigné, liv. IV, ch. 4. — Davila, liv. XIV. — L'Estoile, année 1594. — Procès de Châtel aux Mémoires de la ligue, t. VI.

2. Procédure faite contre Jean Chastel, écolier étudiant au collége des Jésuites. pour le parricide par lui attenté sur la personne du roi très-chrétien Henri IV, roi de France et de Navarre, et arrêts donnés contre le parricide et contre les jésuites. — Cette procédure se trouve aux Mémoires de la ligue, t. VI.

3. Note v.

de sa plume infatigable, il y a par moment des éclairs d'éloquence. La haine est le trépied sur lequel Boucher s'inspire. Chastel, dit-il, n'a pas voulu tuer un roi. En effet, Henri IV n'est pas roi aux yeux du prêtre; il n'est pas roi très-chrétien, puisqu'il n'est pas chrétien. Il n'est pas fils aîné de l'Église, puisqu'il n'est pas dans l'Église; donc il n'est pas un roi, donc Chastel, en le frappant, n'a pas voulu tuer un roi.

La conversion de Henri IV ne touche pas le prêtre; à ses yeux il n'est pas converti et il en dit les causes. Il va plus loin; il ne serait pas roi, quand même le pape lui donnerait l'absolution; il n'est qu'un hérétique, ne peut être qu'un hérétique sur lequel chacun a le droit de courir sus, et il s'appuie sur le concile de Constance, qui fit brûler Jean Hus, et sur Calvin, qui fit brûler Servet.

Quant à Chastel, il loue son entreprise. Elle avait un but noble, élevé; le bien du royaume, l'honneur et la gloire de la religion; c'est un Scævola, un Brutus, un Ahod.

Ceux qui l'ont condamné sont des juges iniques. Boucher prend également la défense des jésuites, il en fait de saints martyrs.[1]

Après cet écrit, Boucher rentra dans l'obscurité. Son châtiment fut de se survivre à lui-même.

XV.

L'université et les curés de Paris triomphaient; leurs rivaux prenaient le chemin de l'exil poursuivis par la haine et le mépris public. Ils supportèrent stoïquement leur infortune, et de Douai, où ils se réfugièrent, ils publièrent des écrits dans lesquels ils essayèrent une justification impossible[2], leurs enseignements avaient malheureusement porté leurs fruits; leur expulsion n'était qu'une juste expiation. La nouvelle de l'attentat de Chastel fit une grande sensation à Rome; le cardinal d'Ossat, fervent catholique,

1. Apologie pour Jehan Chastel. — Mémoires de Condé, t. VI. — Avertissement aux catholiques sur l'arrêt de la cour du parlement de Paris, en la cause de Jean Chastel, qualifié élève étudiant au collége des jésuites. — Mémoires de la ligue, t. VI.

2. Avertissement aux catholiques sur l'arrêt du parlement. — Mémoires de la ligue, t. VI.

dans le sentiment de son indignation, dit au neveu du pape « que s'il y avait lieu de commettre un tel assassinat, ce serait aux hérétiques, que le roi a quittés et abandonnés, à le commettre, et qui ont raison de se défier de lui, et cependant ils n'ont rien attenté de tel contre lui, ni contre aucun de nos rois ses prédécesseurs, quelque boucherie que Leurs Majestés aient faites dedits huguenots. »[1]

L'attentat de Chastel, mieux que les plaintes des réformés, rappela au roi que jamais sa vie n'avait couru aucun danger tant qu'il s'était confié à ses huguenots; dans des moments d'épanchement, il disait à ses confidents « qu'il avait plus de confiance dans les réformés qu'il avait abandonnés que dans les catholiques qu'il avait couverts de son pardon et comblés de ses bienfaits; » ce fut peut-être dans l'un de ces moments que d'Aubigné lui dit: « Sire, Dieu que vous n'avez encore délaissé que des lèvres, s'est contenté de les percer; mais quand le cœur le reniera, il percera le cœur. »[2]

XVI.

Les mêmes hommes, qui s'étaient montrés ardents à demander l'expulsion des jésuites, ne se montraient pas mieux disposés à l'égard des protestants; à leurs yeux ils étaient toujours des intrus et un embarras domestique pour la maison; de là des vexations sans nombre, qui rappelaient les mauvais jours de Henri III. On leur refusait l'entrée des charges et des emplois qu'on donnait aux chefs des ligueurs qui avaient fait leur soumission. Sous divers prétextes on leur ôtait leurs villes de sûreté ou on les empêchait de les fortifier. A Paris le lieutenant civil, faisant violence à leur conscience, les contraignait, sous peine d'amende, à saluer les images, les croix, les reliques, les châsses, quand ils les rencontraient dans les rues. A Lyon on expulsait de la ville ceux d'entre eux qui ne voulaient pas embrasser la religion catholique; le parlement de Rennes interdisait la vente des livres protestants; celui de Lyon faisait déterrer les corps des réformés qui, depuis

1. Lettres du cardinal d'Ossat. — Élie Benoît, t. Ier, p. 133.
2. D'Aubigné, part. II, col. 518.

quinze ans, avaient été ensevelis dans les cimetières (
dans les églises; celui de Tours ne laissait les avocats (
les procureurs exercer leurs fonctions qu'à la conditio
d'une abjuration. De tous les côtés la fureur des catho
liques se déchaînait contre eux, pendant que le roi combla
de ses faveurs ceux de la ligue qui se ralliaient à la caus
royale. Quand les protestants se plaignaient de cette injust
partialité, Henri IV leur disait en parodiant la parabole d
l'enfant prodigue: «N'est-il pas juste que je tue le vea
gras pour fêter le retour de mon fils prodigue?» A cel
les huguenots répondaient: Traitez-nous au moins comm
le fils aîné à qui le père dit: «Mon fils, tous mes bien
sont à toi[1].» Le roi les payait alors de très-belles et bonne
paroles, mais ne faisait rien pour remédier à leurs dé
tresses, qui tendaient d'autant plus à s'aggraver que leur
chefs n'étaient pas unis entre eux, et que parmi eux il
n'en était pas un seul qui imposât à ses collègues sa supé-
riorité. Lesdiguières eût pu être le premier, car il étai
grand homme de guerre; mais il était égoïste, ambitieux
cupide, débauché, ne pensait qu'à ses intérêts, aspiran
plutôt à régner en roi dans le Dauphiné qu'à défendre se
coreligionnaires contre leurs oppresseurs. Rosny eût p
être cet homme, si, à ses éminentes qualités de capitain
et d'administrateur, il eût allié l'âme puritaine de Mornay
mais l'essentiel lui manquait; et, d'ailleurs, celui qu
avait conseillé au roi d'abjurer, était trop préoccupé d'in-
térêts terrestres pour avoir la noble ambition de marcher sur les traces de Coligny ou de Lanoue. La Trémouille avait plusieurs des qualités d'un chef de parti; il était hardi, ferme, franc, généreux; une foule de gentilshommes étaient attachés à sa personne; mais il était très-jeune et passait pour entêté. Le plus considérable de tous était Turenne, duc de Bouillon, l'un des plus riches seigneurs de France, par son mariage avec Charlotte de la Marck, l'opulente héritière de Sedan. Bouillon avait autant de mérite que d'ambition; intrépide et habile sur le champ de bataille, il était sage et avisé dans les conseils; mais quand le parti avait besoin d'un chef qui joignît aux qualités d'un grand capitaine la piété d'un chrétien, il n'avait que

1. Élie Benoît, t. Ier, liv. III, p. 119-120.

des hommes qui le servaient plus par ambition que par religion; les réformés eussent certainement séparé leur cause de celle du roi, si Du Plessis-Mornay ne les eût assurés, en leur faisant espérer des jours meilleurs. Intermédiaire entre eux et le roi, il s'efforçait de leur expliquer que le refus du monarque était inspiré par son conseil[1]. Or, comme ils n'avaient pas cessé d'aimer l'homme avec lequel ils avaient vaincu à Coutras, à Arques, à Ivry, ils attendaient des jours meilleurs, sans abandonner cependant l'idée de se choisir, s'ils y étaient forcés, un protecteur soit au dehors, soit au dedans du royaume.

Depuis 1583, les réformés, par le malheur des temps, n'avaient pu tenir un synode général. Cette lacune, dans la pratique habituelle de leur organisation ecclésiastique, avait porté une grave atteinte à leurs intérêts. Faible minorité dans le royaume, ils ne résistaient à leurs nombreux adversaires qu'en demeurant étroitement unis; or, l'unité de foi et de conduite ne pouvait provenir que de l'initiative de l'assemblée qui était la personnification vivante de leurs craintes et de leurs espérances. Ils en avaient l'instinct; de là leur constance à revendiquer un droit qu'ils regardaient, non sans raison, comme la sauvegarde de leur sûreté; de là aussi les efforts de leurs ennemis pour le leur ravir.

Ce fut à Montauban que s'ouvrit, le 15 juin 1594, le synode général[2]. On choisit cette ville parce qu'elle était dévouée à la cause de la Réforme et prête à toutes les éventualités de l'avenir qui s'annonçait sombre et menaçant.

Le premier soin du synode fut d'ordonner des prières pour le roi: c'était noble et touchant et contrastait avec la fureur de certains ordres de moines qui refusaient de prier pour lui quoiqu'il fût rentré dans le girón de l'Église catholique[3]. Cependant le synode ne voulut pas qu'on crût qu'il approuvait son abjuration; il ordonna en conséquence que tout en priant Dieu de lui conserver la santé, de bénir ses entréprises, on lui demanderait de l'éclairer et de le

1. Élie Benoît, t. Ier, liv. III, p. 122-123.

2. C'était le 13e synode général tenu depuis celui de 1559. — Drion, Abrég. chron., t. Ier, p. 199.

3. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. III, p. 24.

ramener à la foi qu'il avait abandonnée. On décida e outre qu'on enverrait à sa cour des députés pour lui fair des remontrances à cet égard, et lui montrer les péril que son changement faisait courir à la cause de l'Évangil

Le synode s'occupa ensuite d'affaires importantes : fut surtout profondément préoccupé de la conduite de protestants des environs de Paris. Le voisinage de la cou l'exemple du roi et l'ambition avaient refroidi leur premie zèle et en avaient ébranlé plusieurs. L'édit de 1577 leu avait paru suffisant, quand de l'aveu de la grande majorit des réformés, cet édit ne leur donnait que des garantie insuffisantes et les laissait à la merci de leurs adversaires

Une lâcheté en amène presque toujours une seconde les mêmes hommes qui se montraient satisfaits des con cessions de Henri III, s'étaient laissé persuader par le catholiques d'entrer avec eux dans une ligue qui avai pour but de défendre les libertés de l'église gallicane contr le pape. Le piége était grossier; les conciliateurs qui aimen à se laisser tromper, colorent leur lâcheté du beau non de tolérance, de support mutuel, de charité. Quand don ils proposèrent au synode d'entrer dans la ligue et d nommer de part et d'autre des commissaires pour déci der les questions pendantes, ils ne furent pas écoutés. O leur reprocha durement leur lâcheté, en leur faisant senti que le voisinage de la cour les avait amollis, et quand plus tard, ils proposèrent, que la tenue des synodes fû de plus en plus rare, leur demande fut rejetée comm attentoire aux droits de la cause.

Les débats, qui eurent lieu, révélèrent un côté fâcheu dans les dispositions de l'assemblée qui, ayant plus qu jamais besoin d'être unie, se montra d'abord divisée; le uns sous prétexte de charité, de support, paraissaient dis posés à passer sous les fourches caudines de la cour; le autres, pleins d'une foi ardente, ne voulaient rien sacrifie de ce qu'ils appelaient « les droits de la vérité; » les député des provinces éloignées de la cour appartenaient à cett dernière catégorie; leur zèle les fit appeler « des brouil lons; » mais ce furent ces brouillons qui empêchèrent l protestantisme de se prendre dans les filets artistemen

1. Actes des synodes nationaux (1594).

pressés de la cour... Ils soutinrent le feu de la persécution, et lorsque, plus tard, le protestantisme s'affaiblit et disparut presque du nord de la France, il se maintint énergiquement dans les provinces éloignées de la capitale.

XVII.

Pendant que le synode continuait ses opérations, les députés des églises se rendaient (juin 1594) dans la petite ville de Sainte-Foi, située sur la rive gauche de la Dordogne, pour y tenir leur assemblée politique[1]. Henri IV, en l'apprenant, fut irrité. Il y vit une atteinte portée à son autorité: roi, il eût voulu que ligueurs et protestants s'inclinassent devant sa volonté, et cependant ces députés pouvaient-ils demeurer à sa merci? N'avaient-ils pas tout à redouter d'un prince qui les avait trompés dans leurs plus chères espérances et qui les récompensait de leur longue fidélité en faisant moins pour eux que n'avait fait Henri III, l'homme du traité de Nemours. Dans le premier moment de sa colère, Henri IV voulut empêcher les députés de se réunir, mais il comprit bientôt que ce serait le moyen d'irriter les réformés, et de les pousser à quelques moyens extrêmes qui accroîtraient ses embarras déjà si grands. Il laissa donc l'assemblée se réunir; mais pour sauvegarder ses droits de roi, il lui en envoya l'autorisation. Ce fut un acte de haute sagesse.

Les députés étaient au nombre de trente. Chacun, dit Élie Benoit, y apporta les préjugés de sa province et des mémoires conformes à l'espérance et à la crainte qui y dominaient[2]. La situation était grave.... La moindre division dans l'assemblée pouvait avoir des résultats incalculables. Il était nécessaire que chacun fît des sacrifices à l'intérêt commun, que le protestantisme se montrât publiquement uni, qu'il parût à tous qu'il pensait avec une seule tête, sentait avec un seul cœur, et agirait au besoin avec un seul bras.

Pendant les débats il se produisit des choses, qui révélèrent chez quelques députés la perte de tout sens moral.

1. Mémoires de Madame Duplessis, t. Ier, p. 268-269. — D'Aubigné, liv. IV, ch. 10; t. III, p. 366-367.
2. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. III, p. 126.

Ainsi l'un d'eux proposa de faire une pension à l'un des secrétaires d'État, pour être leur défenseur auprès du roi ainsi qu'à Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse[1]. Cette honteuse proposition fut rejetée : les députés comprirent dès l'ouverture de sa séance que leur mission était de donner à leur cause une base ferme et solide. Ils ne faillirent pas à leur tâche. Ils créèrent un conseil général, dans les mains duquel toutes les affaires de religion furent concentrées. Le pouvoir de ce conseil s'étendait sur toutes les provinces qui devaient recevoir de lui, au moyen d'un rouage administratif, ses ordres souverains.

Les provinces furent réduites à dix[2]. Chacune d'elles devait nommer un député : ces dix députés devaient former le conseil général, dans lequel entraient quatre gentilshommes, quatre personnes du tiers-état et deux ministres. On pensa, non sans raison, que l'élément laïque devait dominer dans sa composition, à cause de la tendance des gens d'église à retirer à eux toute l'autorité.

Chaque province devait, dans un ordre convenu, nommer un député, pris dans l'un des trois corps du protestantisme, et afin que le conseil des Dix se retrempât sans cesse dans l'opinion publique, il était soumis, tous les six mois, à un renouvellement par moitié; pour lui donner enfin plus d'autorité, on arrêta « que les ducs, les lieutenants-généraux et autres personnes qualifiées auraient voix dans l'assemblée, quoiqu'elles ne fussent pas députés, pourvu que le conseil eût confiance en elles. »

1. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. III, p. 126.

2. La France fut d'abord divisée en dix provinces ou cercles, réduits ensuite à neuf. Les voici :

1er cercle : Bretagne, Normandie.
2e — Picardie, Champagne, Sedan, pays Messin.
3e — Ile de France, Orléanais, Berry.
4e — Touraine, Anjou, Maine, Perche, Loudunois, Saintonge, Aunis, La Rochelle, Angoumois, Bas-Poitou.
5e — Haut-Poitou.
6e — Bourgogne, Lyonnais, Dauphiné, Provence.
7e — Bas-Languedoc, Vivarais, Basse-Auvergne.
8e — Haut-Languedoc, Haute-Auvergne, Haute-Guyenne, Quercy, Rouergue, Armagnac, Comminges, Bigorre.
9e — Basse-Guyenne, Gascogne, Bordelais, Agénois, Périgord, Limousin.

A côté du conseil général on créa dans chaque province un conseil provincial composé de cinq ou sept membres du tiers-état, dans lequel devaient entrer au moins un gouverneur de place et un ministre. Ce conseil devait correspondre directement avec l'assemblée générale, et avoir dans son ressort le même pouvoir que le conseil général avait dans le royaume; il était chargé de recueillir les plaintes, les avis, les mémoires; de veiller à ce que la concorde régnât entre les grands; de s'occuper enfin de tout ce qui intéressait la cause.[1]

L'assemblée arrêta qu'il était urgent, vu le malheur des temps, de s'organiser au plus vite et de fixer la fin du mois de septembre comme dernier délai; elle s'occupa ensuite à élaborer des règlements touchant la levée des deniers et des tailles, les places fortes, les garnisons, les pasteurs, les écoles, les colléges. A tous ces règlements on ajouta, dit Élie Benoît, huit articles secrets dont le premier portait que pour l'administration de la justice on demanderait des chambres mi-parties dans tous les parlements, excepté celui de Grenoble, où les réformés, qui pouvaient tout sous Lesdiguières, étaient à peu près contents de leur condition; et si on ne pouvait obtenir ces chambres, on prenait la résolution de récuser tous les parlements, les présidiaux et tous autres juges royaux, dans les affaires dont ils peuvent juger en dernier ressort; et qu'on fournirait des causes de récusation contre tous ces tribunaux. Le second portait qu'on rechercherait l'intercession de la reine d'Angleterre et des États des provinces unies, parce qu'on trouvait les affaires des églises déplorables. Le troisième voulait qu'on écrivît aux grands, pour les exhorter à la piété et à l'union. Le quatrième permettait, pour cette fois seulement, de doubler le nombre des députés que chaque province enverrait à la prochaine assemblée, à cause de l'importance des affaires qu'on y traiterait. Le cinquième ordonnait que l'exercice de la religion réformée cessât dans les lieux où il avait été mis par surprise, pourvu que cela se pût faire sans sédition, et qu'on rétablirait la messe dans les lieux où elle était avant la dernière guerre, ce qu'on faisait pour ôter aux catholiques le prétexte qu'ils

1 Actes des assemblées générales (1594).

prenaient de n'exécuter pas les édits, sur ce que les réformés y contrevenaient eux-mêmes, en ne permettant pas qu'on dît la messe dans certaines places dont ils s'étaient emparés. Le sixième remettait au retour des députés qu'on enverrait en cour à déterminer si on recevrait les catholiques aux charges dans les villes que les réformés avaient en garde; c'est-à-dire qu'il fallait que les catholiques sussent qu'on les traiterait à la pareille, et que, s'ils ne voulaient pas faire part des charges aux réformés, ceux-ci les en excluraient à leur tour dans les lieux où ils seraient les plus forts. Le septième désavouait tout ce qu'une province aurait fait au préjudice et sans prendre l'avis des autres, ce qui était arrêté pour prévenir des demandes pareilles à celle de l'Ile-de-France, et le huitième approuvait l'union de plusieurs provinces contiguës dans un seul conseil provincial.[1]

XVIII.

L'assemblée représenta dignement les intérêts de ses mandataires par la vigueur qu'elle déploya et surtout par la pensée qui présida à la création du conseil général. L'unité de vue, de sentiment et d'action lui évita des divisions qui l'eussent entraînée fatalement à sa ruine. Elle ne voulut pas d'un grand pour protecteur: elle fit bien. Henri IV lui avait fait expier cruellement l'honneur d'avoir eu à sa tête un prince du sang royal.

Le protestantisme put dès lors se présenter à ses ennemis, fort de son unité, et leur faire comprendre qu'il ne serait pas facile, ni de le désunir, ni de l'abattre. C'est à son conseil général qu'il dut de traverser les plus mauvais jours de son histoire, et si plus tard l'édit de Nantes fut donné, il l'obtint moins de la volonté royale que de l'habileté, de la vigueur et de la persistance de ce conseil.

Un événement qui aurait pu avoir des résultats funestes pour les réformés eut lieu pendant la tenue de l'assemblée de Sainte-Foi; une insurrection terrible éclata parmi les paysans du Périgord et des provinces voisines. Quarante mille d'entre eux, dont un tiers de réformés, prirent les armes et répandirent partout la consternation et l'effroi.

1. Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. III, p. 129-130.

Ils donnaient pour prétexte de leur insurrection la conduite indigne de la noblesse qui faisait peser sur les paysans un joug cruel et odieux. C'était un avant-coureur des derniers jours du dix-huitième siècle. Une haine commune avait réuni protestants et catholiques pour travailler « à la réformation de l'État. » On ne sait ce qui serait résulté de cette levée de boucliers, si on n'eût suggéré habilement à ces derniers l'idée qu'il ne fallait pas admettre les huguenots à l'honneur de travailler avec eux à une si sainte cause. A un signal convenu, les catholiques se séparèrent des protestants qui, réduits à l'impuissance par leur petit nombre, présentèrent leurs services à l'assemblée de Sainte-Foi qui les refusa et leur conseilla secrètement de traiter avec la cour aux meilleures conditions pour eux; *ils le* firent, et ainsi finit la guerre des Croquants[1], qui fut une manifestation de la haine que la noblesse s'était attirée par sa tyrannie.

Avant de se séparer, l'assemblée nomma des députés pour la représenter à la cour et décida que la prochaine réunion aurait lieu à Saumur le 1er décembre 1594; son œuvre était terminée; elle avait bien mérité de ses mandataires en plaçant le protestantisme, profondément ébranlé, sur des bases dont le temps a démontré la solidité.

Les députés qu'elle avait envoyés à la cour, réunie alors à Saint-Germain, furent bien accueillis; mais rien de ce qui avait été promis à Mantes ne fut accordé. Ils commencèrent à perdre patience; ce qui se passait autour d'eux *n'était* pas propre à leur en donner. Le duc de Mercœur, puissant dans la Bretagne, avait ouvert des négociations avec le roi, et parmi les conditions, dont il faisait dépendre sa soumission, il demandait l'abolition du culte réformé dans ses possessions et dans plusieurs provinces voisines où il avait des châteaux. Le pape enfin, qui craignait que le roi, lassé de ses refus, ne formât une Église gallicane avec un patriarche à sa tête, se montrait moins difficile et paraissait disposé à accorder son absolution, qu'il ferait cependant acheter au monarque au détriment des réformés; si à cela on ajoute les lenteurs des parlements qui ajournaient ou

1. Nom donné aux paysans insurgés. — Élie Benoît, t. Ier, liv. III, p. 130-131.

refusaient la vérification des édits, on comprend combien étaient légitimes les craintes des députés. C'est dans cet intervalle qu'eut lieu l'attentat de Chastel dont nous avons parlé. Le crime de cet assassin avança les affaires des réformés mieux que les instances de leurs députés. Henri IV, dans ses moments d'épanchement, était plein de bonnes dispositions pour eux; mais lorsqu'il raisonnait en politique, il n'osait s'abandonner aux entraînements de son cœur. Cependant il ne pouvait continuer à bercer d'espérances illusoires un parti qui, dans son assemblée de Sainte-Foi, s'était fortement constitué, en se donnant, pour organe officiel auprès de la cour, son conseil général.

Les ennemis des réformés avaient pris occasion de la formation de ce conseil, pour les accuser de vouloir former un État dans l'État. Le roi, qui n'en croyait rien, jugea cependant prudent de leur faire quelques concessions afin de rendre inutiles leurs assemblées dans lesquelles ils agitaient des questions brûlantes et vitales pour leur cause. Il ordonna la vérification des édits qu'on leur avait accordés, et qui devaient être confirmés par un édit nouveau, suivant la promesse faite à leurs députés à Mantes.

Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que le conseil consentit aux désirs du roi. Le parlement, devant lequel l'édit fut porté, l'enregistra après de longues et orageuses discussions; les opinions se firent jour avec une grande violence; les zélés catholiques de la cour n'admettaient pas qu'on pût déclarer les réformés capables de remplir concurremment avec eux toutes les charges de l'État. Ils durent cependant céder; la modération l'emporta sur la violence. Les hommes sages du parlement comprirent que le refus d'enregistrement amènerait une nouvelle guerre civile; les sept qui avaient eu lieu en moins de trente-deux ans, le courage indomptable que les dissidents y avaient déployé, les maux sans nombre qui en étaient résultés pour le royaume furent, auprès du roi, des avocats plus puissants que les passions ligueuses qui s'agitaient encore autour de lui.

Les protestants furent à demi satisfaits de l'édit et très-mécontents de la manière dont il avait été rendu. Le procureur général La Guesle ne voulut pas qu'on se servît, dans l'enregistrement, de la formule accoutumée: « Oui

et ce requérant le procureur général» il ne mit que ces mots: « Oui le procureur général. » C'était grave, contraire aux précédents, et constituait un antécédent fâcheux qui faisait connaître aux catholiques que l'enregistrement de l'édit avait été forcé, ce qui, dans l'opinion publique, lui ôtait la plus grande partie de sa force.[1]

Pendant ces négociations, conformément à ce qui avait été arrêté à Sainte-Foi, les réformés étaient sur le point de tenir une assemblée à Saumur. Quand le roi en entendit parler, il en éprouva une vive peine; jaloux de son autorité plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il ne pouvait supporter l'idée de la moindre résistance à sa volonté; mais chez lui l'homme politique était le frein du roi. Il se décida à accorder ce qu'il ne pouvait empêcher sans recourir à la force qui eût provoqué une vive résistance de la part des huguenots.

XIX.

Les historiens hostiles au protestantisme ne veulent voir que des rebelles dans ces députés qui, malgré le roi, vont de tous les points de la France se réunir à Saumur[2]; un peu de réflexion et d'équité devrait leur faire comprendre que les réformés n'exercèrent que le droit de légitime défense et que leur inaction ou leur insouciance les eût livrés à la merci de leurs implacables ennemis; loin de les blâmer, il faut au contraire admirer leur constance dans les épreuves, et la persistance avec laquelle ils ne cessèrent de réclamer leurs droits de citoyens et la liberté de servir Dieu selon leur conscience; grands sur les champs de bataille, ils ne le sont pas moins dans les conseils, où ils discutent leurs intérêts, résolus à tout, même au sacrifice de leur vie, plutôt que de trahir la cause de leurs glorieux pères; aussi c'est avec un sentiment de respectueuse admiration que la pensée s'arrête sur cette assemblée de Saumur, qui, dénuée de ressources, revendique énergiquement ses droits et ne veut ni du dernier édit,

1. Histoire de l'édit de Nantes, t. I[er], liv. III, p. 137.
2. Mémoires de Madame Duplessis-Mornay, t. I[er], p. 268-269. — D'Aubigné, liv. IV, ch. 10; t. III, page 366-367.

ni des anciens, parce qu'elle les croit impuissants pour protéger sa cause; elle en demande un nouveau, qui lui donne la liberté de culte dans tout le royaume, garantisse un salaire à ses pasteurs, permette aux réformés de disposer de leurs biens à leur volonté, leur donne des cours et des tribunaux mi-parties, les rende admissibles à tous les emplois, remette entre leurs mains des places de sûreté avec des garnisons payées aux frais de l'État. S'il n'y eût eu dans leurs délibérations que des intérêts politiques engagés, ils n'eussent montré ni tant de courage ni tant de persévérance; regardant à la terre plutôt qu'au ciel, ils eussent, comme les ligueurs, dit à Henri IV: « Combien nous donnes-tu et nous te livrerons notre cause. » Ils ne le firent pas, parce que chez eux il y avait des convictions fortes et que le sang de leurs martyrs coulait encore dans leurs veines; il y eut, sans doute, parmi eux des lâches et des ambitieux; mais au moins la masse résista aux promesses et aux séductions et donna au monde un noble exemple en ne sacrifiant pas au veau d'or; leur mémoire n'y a rien perdu.

XX.

Au milieu de tous ces débats les affaires du roi prenaient une tournure favorable : la ligue allait s'affaiblissant, et cependant elle résistait toujours, couvrant sa rébellion de l'autorité du pape, qui n'avait pas encore levé l'excommunication qui pesait sur Henri IV, lequel n'avait pas cessé de négocier auprès du pontife sa réconciliation avec l'Église. Deux hommes habiles, insinuants, d'Ossat et Du Perron, l'aidaient dans cette tâche; son insistance auprès du Saint-Siége s'explique par son désir de désarmer la ligue et, plus encore, le bras des assassins. Après tant de combats, de périls et de fatigues, il soupirait après le repos. L'homme brave parmi les braves et qui, dans les rencontres les plus périlleuses, ne connut jamais la crainte, « était peureux devant le couteau; » l'absolution papale était à ses yeux un bouclier plus sûr que les arrêts de ses parlements, qui avaient déclaré sa personne inviolable et sacrée. Pour l'obtenir, il ne négligea rien, fit des bassesses et descendit presque au niveau de cet autre Henri qui, la corde au cou,

en plein hiver, vint en chemise se courber devant l'implacable et orgueilleux Grégoire VII[1]. On pardonne quelquefois aux rois d'être cruels, jamais d'être rampants, et quelle que soit la raison d'état dont ils se couvrent, ils sont obligés de respecter la dignité royale dans leur personne. Henri IV l'oublia complétement et continua les scènes de l'abjuration et du sacre.

Après de longues et habiles négociations, le pape craignant, par de nouveaux retards, de pousser le roi à quelque résolution désespérée, se décida à lui accorder son absolution à des conditions dures et humiliantes dont voici les principales:

Le rétablissement du culte catholique dans tout le Béarn ;

La publication du concile de Trente en France sauf quelques modifications;

La remise du prince de Condé entre les mains des catholiques qui l'élèveraient dans leur religion ;

La restitution au clergé romain de tous ses biens;

L'exclusion des réformés de toutes les charges publiques, etc.[2]

Indépendamment de ces conditions, le pontife imposait au roi, pour pénitence, l'obligation d'entendre tous les dimanches une messe conventuelle dans la chapelle royale, et la messe privée tous les jours de la semaine, de dire le rosaire tous les dimanches, le chapelet tous les samedis et les litanies tous les mercredis, de jeûner tous les vendredis, de se confesser et communier publiquement au moins quatre fois l'année. Le pape oublia de lui ordonner de cesser sa vie scandaleuse et de se séparer de Gabrielle d'Estrées; cela eût mieux valu.

Là ne se bornèrent pas les humiliations du roi; dans ces jours d'affaiblissement la papauté se croyait encore forte; elle dut le croire quand elle vit un Bourbon victorieux de ses ennemis, celui qui naguère l'avait bravée et

1. Henri IV, empereur d'Allemagne, mort de misère en 1106. Son fils Henri V, qui causa sa mort, fit déterrer son corps, qui, pendant cinq années, demeura sans sépulture aux portes de l'église de Spire.

2. D'Aubigné, liv. XIV. — De Thou, liv. CXIII. — Capefigue, t. VII, p. 294. — L'Estoile, année 1595.

raillée dans Rome même, mendier son appui. Sans doute, dans ses instances, il y avait plus de politique que d'affection; mais aux yeux de toute l'Europe le roi de France reconnaissait dans le pape la plus haute autorité qui fût au monde; c'était un triomphe pour Rome après les rudes coups que la réforme lui avait portés; elle voulut donc, en cette occasion solennelle, agir comme en plein moyen âge; plus le roi se montra faible, plus elle se montra exigeante, demeurant fidèle à sa politique. La cérémonie de la réconciliation eut lieu dans Saint-Pierre : ce jour-là la basilique fut ornée avec une pompe extraordinaire. Le pape, vêtu de pourpre et portant la tiare sur la tête, apparut aux yeux de toute l'assemblée, assis sur un trône éclatant entouré de cardinaux, de grands dignitaires et de tous les officiers de sa maison. Douze pénitenciers armés de baguettes étaient à droite et à gauche du trône pontifical.

Les deux procureurs du roi, d'Ossat et Du Perron, conduits processionnellement devant le pontife, furent admis à l'honneur de lui baiser les pieds. Immédiatement après, Du Perron lut, à genoux, en latin, la confession de foi par laquelle le roi renonçait aux erreurs de Calvin et demandait humblement au Saint-père son absolution.

Le pape accorda cette demande aux conditions qu'il lui avait imposées.

Du Perron et d'Ossat le promirent au nom de leur maître.

Après cette promesse on entonna le *miserere;* pendant le chant, le pape, armé d'une baguette, frappait alternativement sur l'épaule de d'Ossat et sur celle de Du Perron. Le *miserere* fini, il prononça quelques oraisons en langue latine, puis il déclara le roi absous du crime d'hérésie, le remit dans le giron de l'Église et lui donna, en le nommant, le titre de «roi très-chrétien»; au même instant les voûtes de l'immense cathédrale furent ébranlées par le son des trompettes et des tambours auxquels se mêlèrent les cris d'allégresse des assistants et le bruit des canons du château Saint-Ange, qui tiraient à toute volée.

Le pape descendit de son trône, embrassa affectueusement les procureurs du roi. «Je suis heureux, leur dit-il, d'avoir ouvert à votre maître les portes de l'Église militante.»

« J'assure votre béatitude, lui répondit Du Perron, qu'avec la foi et les bonnes œuvres il s'ouvrira à soi-même celle de la triomphante. »

Du Perron promettait beaucoup.[1]

La grande fête du 15 septembre 1595 fut complétée par le supplice de deux protestants : un Flamand fut brûlé vif au champ de Flore ; un Anglais, qui avait renversé un ciboire et traité d'idole l'hostie, eut le même sort. On lui coupa la langue et le poing, et dans la crainte que sa mort ne fût trop prompte et trop douce, on le brûla continuellement avec des torches ardentes, depuis sa prison jusqu'au lieu de son supplice.[2]

XXI.

Les protestants, malgré les promesses du roi, n'étaient pas rassurés ; des bruits étranges, qui venaient de Rome, les tenaient dans une grande anxiété ; ils pensèrent que le roi avait acheté son absolution à leurs dépens ; et cependant ils ne pouvaient se résoudre à croire que l'homme, auquel ils avaient tout prodigué, voulût faire de leur ruine une condition de stabilité pour son trône. Dans ses instructions à d'Ossat et à Du Perron n'avait-il pas fait coucher par écrit ces paroles notables destinées à être mises sous les yeux du pape : « Ceux de la religion réformée étant en grand nombre et puissants dans le royaume comme ils sont, servent et fortifient grandement sadite Majesté à défendre son État contre ses ennemis comme ils ont fait ci-devant : de sorte que sadite Majesté serait accusée d'imprudence et d'ingratitude si, après en avoir tiré tant de services qu'elle a fait, et au besoin qu'elle a encore d'eux, elle leur courait sus et les forçait à prendre les armes contre sa personne, comme ils ont toujours fait quand on a voulu forcer leur conscience ; mais Sa Majesté espère d'en avoir meilleur compte par la douceur et l'exemple de sa vie que par la rigueur. »[3]

En apprenant l'absolution papale, les catholiques mani-

1. Palma-Cayet, année 1595. — Capefigue, liv. VII. — L'Estoile, année 1595. — Davila, liv. XIV. — De Thou, liv. CXIII.
2. Histoire de l'édit de Nantes, liv. III, p. 147.
3. Élie Benoît, t. Ier, liv. III, p. 144.

festèrent bruyamment leur joie; trente-cinq ans de guerre les avaient lassés; ils soupiraient après la paix, cependant tout ce que le catholicisme comptait d'hommes honorables se sentit abaissé dans l'humiliation que le pape avait infligé à la royauté dans la personne du monarque. Ils blâmèrent vivement Du Perron et d'Ossat, de s'être soumis à la formalité de la baguette. Quant au roi, il ne partagea pas l'indignation de son entourage; habitué à rire de tout, il rit des coups de baguette, car elles lui venaient en aide contre les ligueurs, sur les épaules desquels le pape avait frappé plutôt que sur les siennes. Après la cérémonie de l'abjuration et celle du sacre il pouvait tout se permettre; il fut fidèle à lui-même.

Le jour où il reçut la nouvelle de sa réhabilitation il envoya des courriers dans toutes les provinces de son royaume pour apprendre aux gouverneurs cet heureux événement; il disait dans ses lettres « que le plus grand honneur que les monarques laissent d'eux à la postérité est de s'être humiliés et d'être enfants de l'Église. »[1]

1. V. Palma-Cayet, année 1595, édit. panth. litt., p. 690.

LIVRE XXIV.

I.

Pendant que d'Ossat et Du Perron négociaient à Rome auprès du pape la réconciliation du roi avec l'Église catholique, des protestants qui célébraient leur culte à la Châtaigneraye furent impitoyablement mis à mort par les soldats de la garnison de Rochefort. Deux cents personnes de tout âge et de tout sexe périrent. Ce fut une femme, la dame de la Châtaigneraye qui prépara cette sanglante expédition, et qui après l'exécution, vint sur le terrain du massacre, gaie, riante, joyeuse, compter les morts et s'informer si ceux des huguenots qu'elle haïssait le plus étaient du nombre. Les soldats se montrèrent impitoyables : un enfant nouveau-né, qu'on avait apporté à l'assemblée pour recevoir le baptême, fut massacré; un autre qui, à peine âgé de huit ans, présentait aux égorgeurs huit sous en échange de sa vie, ne les toucha ni par son innocence, ni par sa jeunesse, ni par ses cris: le pauvre agneau fut immolé.[1]

Les protestants, indignés de cet acte de lâche barbarie, commis, en pleine paix, sur des gens inoffensifs, et dans le plein exercice de leurs droits, demandèrent qu'on poursuivît les auteurs du massacre comme des brigands, et dans la crainte de voir se renouveler de pareilles violences, plusieurs d'entre eux prirent les armes. Quelques-uns même, dans l'excès de leur indignation, voulaient user de représailles sur les catholiques, pour se faire justice de leurs propres mains.

II.

Toutes ces plaintes parvenaient aux oreilles du roi, qui s'efforçait de les oublier. Des choses plus importantes le préoccupaient alors; il faisait agir auprès du pape les res-

1. Élie Benoît, t. Ier, liv. IV, p. 150.

sorts de sa diplomatie pour obtenir son absolution; ce fu pendant ces délicates et épineuses négociations qu'il cru être agréable au Saint-Siége, en faisant tous ses efforts pou retirer des mains des protestants le jeune prince de Condé qu'ils gardaient comme un otage, avec l'arrière-pensé de s'en faire un protecteur, si on continuait à les molester leurs craintes n'étaient pas sans fondement: la vérificatio de l'édit, qui devait améliorer leur position, n'avait fai que l'empirer; de là, leur refus de rendre le jeune prince Henri IV, sans attendre que le pape lui en eût impos l'obligation, déploya son habileté accoutumée pour les contraindre, sans en venir à des voies de fait, auxquelles i répugnait; il fit courir le bruit que les réformés ne rendraient jamais le jeune prince: c'était les signaler comme des rebelles et des factieux; il fit ajouter que leur conduite préjudiciait à ses intérêts. C'était jeter la zizanie au milieu de leurs rangs, à cause de ceux de leurs coreligionnaires qui lui étaient attachés; il fit enfin insinuer, que ce qu'on ne voulait pas lui donner volontairement, il saurait le prendre par la force; c'était le moyen d'effrayer les timides, qui soupiraient après le repos et tremblaient au moindre bruit de guerre.

Le jeune prince[1], objet de ces négociations, était le fils aîné de Henri de Bourbon, prince de Condé, mort à Jarnac. Ce prince qui avait plus de courage que de talents militaires, et plus d'ambition que de valeur personnelle, était plus aimé des protestants que le roi de Navarre. Après avoir abjuré le lendemain du 24 août 1572, il était rentré dans l'Église réformée, à laquelle il était attaché moins par politique que par conviction. Depuis ce jour il n'avait pas, comme Henri de Béarn, éveillé les soupçons de ses coreligionnaires par des réticences et des hésitations; aussi les protestants le préféraient à son cousin, malgré la supériorité que ce dernier avait sur lui. Rien ne faisait prévoir la mort de ce prince, quand, tout à coup, il mourut à Saint-Jean-d'Angély, le 5 mars 1588, à la fleur de son âge. On crut à un empoisonnement. L'autopsie confirma les soupçons qui se portèrent sur Bressant, l'un de ses domestiques, et sur son page: le premier fut exécuté; le second, qui parvint à

1. Haag, France protestante, art. Bourbon.

s'échapper, fut condamné à mort et brûlé en effigie. Les soupçons ne s'arrêtèrent pas aux serviteurs du prince, ils atteignirent son épouse, Charlotte de la Trémouille. On crut voir en elle la main invisible qui avait présidé à ce crime; jetée en prison, son procès commença : en 1595 il n'était pas terminé, et les soupçons continuaient à planer sur elle, quoique, jusqu'à cette époque, les enquêtes n'eussent abouti à aucun résultat positif.[1]

Deux hommes étaient ses ennemis particuliers : le prince de Conti et le comte de Soissons, frères de son mari. Ces deux princes attendaient d'une condamnation infamante la perte des droits de son fils, alors premier prince du sang, et né six mois après la mort de son père. En le faisant déclarer illégitime[2], ils se rapprochaient du trône; ils avaient donc intérêt à faire flétrir leur belle-sœur par un jugement solennel. Ils inquiétaient autant le roi que les huguenots. La Trémouille, frère de la veuve de Condé, souffrait cruellement de voir sa sœur sous le poids d'une accusation infamante. Ce seigneur courageux, habile, entreprenant, avait toute la confiance des protestants, qui reportaient sur lui leurs espérances. Henri IV craignit qu'il ne voulût pas rendre le jeune prince, sous le nom duquel il pouvait devenir un jour le chef de ses coreligionnaires. — La situation était très-compliquée, car de quelque manière qu'il en poursuivît l'issue, il allait se heurter contre des difficultés. Il eut alors l'idée d'intéresser La Trémouille à l'honneur de sa sœur, en lui faisant sentir habilement la honte qui rejaillirait sur sa maison, si la princesse, déjà condamnée par les juges de Saint-Jean-d'Angély, portait sa tête sur un échafaud comme complice de la mort de son mari. Ebranlés par ces raisons, les parents de l'accusée présentèrent au roi une requête qu'il accueillit favorablement; les demandeurs y exposaient que les juges qui avaient condamné Charlotte de la Trémouille étaient incompétents; que c'était au parlement de Paris, juge

1. Mémoires de la ligue, t. II. — On trouve dans ces Mémoires les pièces suivantes : Relation de la mort du prince de Condé. — Avertissement sur la mort de Monseigneur le prince de Condé. — Rapport des médecins et chirurgiens sur la mort du prince de Condé, p. 303-304.

2. Rosny, Économies royales, t. II, ch. 22, p. 233.

naturel des princes du sang, à prononcer. Le marquis de Pisani fut envoyé à Saint-Jean-d'Angély avec la mission d'en ramener la princesse avec son fils[1]. Il éprouva d'abord de grandes difficultés : les zélés parmi les protestants craignaient, non sans raison, qu'une fois nanti de la personne du jeune prince, la cour ne fît tous ses efforts pour lui faire oublier la religion de son père ; pour atténuer leurs craintes, on promit le contraire, mais dès qu'elle l'eut en sa possession, elle manœuvra si habilement que ce prince, sur lequel les protestants faisaient reposer tant d'espérances, après avoir résisté à ses convertisseurs par ses cris et par ses larmes[2], se rangea peu à peu du côté des catholiques, et devint controversiste et convertisseur. Les protestants devaient faire encore une fois l'expérience, qu'en s'appuyant sur les grands de ce monde, ils avaient bâti sur le sable. Ce n'était que justice : la Réforme devait échouer partout où elle n'avait pas été fidèle à son principe.

Charlotte de la Trémouille comparut devant ses juges, qui la relevèrent solennellement de l'arrêt porté contre elle ; elle fut rendue à la liberté, et quelque temps après elle abjura la religion protestante à Rouen entre les mains du légat du pape.

Quelle qu'ait été la solennité de l'arrêt qui lui rendit son honneur, des doutes continuèrent à planer sur sa mémoire[3]. « Les cours de justice, dit Sismondi, avaient si peu de respect pour la vérité, et les preuves, sur lesquelles elles se décidaient, étaient si peu concluantes, que l'opinion publique ne put jamais avec sûreté prendre leurs sentences pour ses règles. »

III.

Les réformés, témoins de toutes ces nouvelles intrigues, faisaient tous leurs efforts pour qu'on fît droit à leurs demandes. Les deux députés de leur assemblée de Saumur

1. L'Estoile, année 1595.
2. Il fut conduit la première fois à la messe le 24 janvier 1596. — Voir l'Estoile, année 1596.
3. Sismondi, t. XXI, p. 330. — De Thou, liv. CXII, p. 560; t. CXVII, p. 20. — Davila, liv. XIV. — Haag, France protestante.

se rendirent à Lyon où était le roi; il leur fit un accueil très-bienveillant et les engagea à l'aider dans sa nouvelle guerre avec l'Espagne. Dans cette circonstance, le conseil général des églises réformées crut devoir se désister de ses demandes, et fut d'avis qu'il fallait assister énergiquement le roi. Le duc de Bouillon lui offrit ses services, les Provinces-Unies et l'Angleterre s'allièrent à la France contre l'Espagne, à la grande joie des protestants, qui attendaient de cette union la fin de leurs maux ou tout au moins l'ère d'un meilleur avenir. Dans le traité intervenu entre la France et la Grande-Bretagne, Élisabeth voulait faire insérer un article par lequel le roi s'obligeait de donner un édit favorable aux protestants de son royaume. Le duc de Bouillon, qui avait été envoyé auprès de la reine d'Angleterre pour arrêter les bases du traité d'alliance, s'y opposa. Ses coreligionnaires lui en firent d'amers reproches, mais furent dès lors assurés d'avoir hors de la France des protecteurs qui pourraient leur venir en aide dans leurs jours de détresse.[1]

La guerre avec l'Espagne n'ayant pas porté les fruits qu'ils en espéraient, les réformés se virent exposés à de nouveaux retards qui les jetèrent dans de grandes impatiences: toujours demander et ne recueillir que de stériles paroles, c'était dur pour ces hommes qui avaient le sentiment profond de la justice de leurs demandes et de l'iniquité des refus répétés dont elles étaient suivies. Le roi, de son côté, fatigué de leurs requêtes, perdant quelquefois patience, leur disait des paroles dures, auxquelles ils ripostaient en lui rappelant leurs longs services.

Le pape, qui savait par ses émissaires tout ce qui se passait en France, avait soin de prendre pour prétexte le moindre acte, la moindre parole du roi en faveur des protestants, pour mettre en doute la sincérité de sa conversion. Clément VIII eut voulu l'amener peu à peu à exterminer ses anciens coreligionnaires, comme il l'avait promis lors de son abjuration et de son sacre; «mais le roi n'y voulut jamais consentir;» cependant il essayait de contenter le pape: il prononçait alors quelques paroles rudes contre les réformés, ou bien faisait le convertisseur, et y réus-

1. Histoire de l'édit de Nantes, liv. IV, p. 155.

sissait quelquefois; le pape espérait arriver graduellement à son but. Il se crut même sur le point de l'atteindre, quand en 1596, on fit courir le bruit que le roi avait définitivement rompu avec les huguenots, et leur avait dit en réponse à une requête qu'ils lui avaient présentée, «qu'il se joindrait au roi d'Espagne pour les détruire, et que, s'ils ne se tenaient pas dans le terme des édits, ils n'auraient pas si bon marché de lui que de ses prédécesseurs.»

Mais pendant qu'il parlait ainsi, il donnait à des huguenots laïques des prieurés, des évêchés, des abbayes, dont ces derniers retiraient les revenus, comme cela se pratique encore en Angleterre, sous le nom d'un confident ou prête-nom. L'abus à cet égard était tel, que le conseil privé du roi rendit un arrêt qui adjugea un évêché à une femme. Le clergé catholique qui prenait facilement son parti des abus quand ils favorisaient ses intérêts particuliers, se plaignit vivement et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à introduire des réformes dans cette partie de la législation ecclésiastique.

IV.

Les plaintes du clergé catholique inquiétèrent le roi qui lui permit de se réunir. Il parut en personne à l'assemblée; le discours qui lui fut adressé fut modéré de formes. On lui demanda de faire un édit pour ramener les protestants dans la religion catholique, sans lui demander cependant, cette fois, de le faire par la force, mais par des conseils et la persuasion; il obtempéra à ces demandes et rendit en sa faveur un édit à Travercy (1596), qui porta une nouvelle atteinte aux libertés déjà si restreintes des protestants. Il les obligea à souffrir la réintégration du culte catholique sur tous les points du royaume, et leur enleva le droit de se faire ensevelir dans les cimetières et autres lieux consacrés, quoiqu'ils eussent des droits de patronage, à moins qu'ils ne mourussent dans la religion romaine; il donna au clergé le droit de revendiquer les reliques et les ornements des églises des mains

1. Élie Benoît, t. Ier, liv. IV, p. 160. — Agrippa d'Aubigné, Histoire universelle.

de leurs détenteurs, et dans le cas où ils ne les représenteraient pas, celui de leur intenter une action civile. L'article de l'édit, auquel tenait le plus le clergé, était la restitution par ces derniers de tous les biens ecclésiastiques.[1]

Après cinq ans de demandes, d'instances et de supplications, les réformés n'avaient abouti qu'à l'édit de Travercy.

Un autre édit, auquel le roi attachait une plus grande importance, fut celui de Folembray (janvier 1596)[2], qu'il rendit en faveur de Mayenne, qui lui vendit chèrement sa soumission. Ce fut lui qui dicta les termes du contrat: le roi signa. Il renonça même à poursuivre les complices de la mort de Henri III.

«Il est constant, dit de Thou, en parlant des traités faits par le roi avec les ligueurs, que tous ces édits, ces traités, ces conventions, que le roi fut obligé de faire avec les princes, les grands, les villes et les gouverneurs des places rebelles, pour rendre la paix au royaume, coûtèrent à l'État plus de six millions d'écus, qu'il fallut imposer sur le malheureux peuple, que la guerre avait réduit à une extrême pauvreté, et qui avait un grand besoin d'être soulagé. Ces sommes, qu'on exigea avec une rigueur inouie, jointes aux impôts ordinaires, ruinèrent presque sans ressource, non-seulement le petit peuple, mais les familles les plus honnêtes, dont le fonds et les revenus se trouvèrent anéantis par la misère où le peuple était réduit. Telle fut la fin de cette guerre qu'on n'avait entreprise que pour le maintien de la religion et pour le soulagement du peuple. Au lieu de cela, on peut dire que la religion se vit entièrement détruite, foulée aux pieds, et absolument anéantie par l'impiété des guerres civiles, tandis que les peuples, non-seulement de la campagne, mais de toutes les villes du royaume, et les meilleures familles même, furent réduits à la plus grande indigence. A l'égard des princes, des grands et de la noblesse, ils s'accoutumèrent

1. Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. IV, p. 162-163.
2. Cet édit fut, après une vive opposition, enregistré au parlement le 9 avril 1596, le 29 mai suivant à la cour des comptes et le 29 du même mois à la cour des aides. — Voir dans De Thou, liv. CXV, le récit de cette grave affaire.
3. Note VI.

tellement à vivre sans règle et à faire des dépenses qui passaient leurs forces, qu'aujourd'hui on les voit noyés de dettes et déjà dégoûtés de la paix que Dieu nous a enfin accordée par sa bonté, n'avoir plus de ressources que dans de nouveaux troubles, et soupirer encore après une nouvelle guerre civile, pour remédier au mauvais état de leurs affaires[1]. » Un seul ligueur, le duc de Mercœur, n'avait pas fait sa soumission : la Sainte-Union ne vivait que par lui.

V.

Les défiances des protestants demeuraient les mêmes: chaque jour était marqué par un nouvel acte d'oppression ou de mauvaise foi; on voulait, suivant la confession naïve d'un conseiller d'État, les pousser « à faire les fous. » Henri IV était étranger à ces lâches menées, qu'il ne pouvait empêcher. Ceux des chefs de la ligue qu'il avait achetés, n'avaient pas abandonné l'idée d'un démembrement de la France; cette idée même avait pris corps, et les principaux auteurs du complot vexaient les protestants pour les pousser à prendre les armes, et par la guerre, arriver à leur fin.

Les réformés qui avaient, par leur courage, aidé le roi à conquérir son trône, l'aidèrent, par leur sagesse, à le conserver. Ils se bornèrent à continuer leur assemblée, qui fut transportée à Loudun (1er avril 1596), avec la permission du monarque. Pendant la tenue de l'assemblée, les parlements de Bordeaux, de Toulouse et d'Aix, rendirent des arrêts qui limitaient les libertés des protestants; celui d'Aix interdit même sous peine de mort la religion réformée dans toute l'étendue de son ressort. Sous le ciel ardent de cette contrée, les passions ligueuses ne s'étaient pas amorties; d'Oppède revivait dans ses intolérants successeurs.

L'assemblée qui recevait de toutes les provinces les cahiers contenant les plaintes de ses mandataires, était dans une grande perplexité; elle attendait peu de la bienveillance du roi : elle lui envoya néanmoins le huguenot

1. De Thou, liv. CXV, p. 743-744.

Vulson pour presser l'exécution de ses promesses; l'envoyé fut bien accueilli, mais n'obtint rien. Le roi, offensé de la hardiesse des députés qui lui avaient fait dire par leur envoyé que l'assemblée attendait sa réponse à Loudun, et plus encore de sa résolution de ne se séparer qu'après avoir obtenu une conclusion des affaires pour lesquelles elle s'était réunie, lui ordonna de se dissoudre immédiatement. — «Nous n'avons, se dirent alors les députés, rien à attendre de la cour; c'est en nous-mêmes et dans nos propres forces que nous devons chercher un remède à nos maux.» — L'idée de séparer leur cause de celle du roi germait dans les esprits d'une manière rapide, inquiétante; elle se légitimait à plusieurs égards. Duplessis-Mornay conjura l'orage en se rendant au sein de l'assemblée, à laquelle il fit entrevoir les dangers d'une pareille mesure; il persuada aux députés qu'avec une résistance passive, ils atteindraient mieux leur but qu'en prenant une mesure qui les placerait en état de rébellion ouverte. «Fortifions, leur dit-il, notre assemblée d'un plus grand nombre de personnes considérables, et décidons que nous ne nous séparerons pas sans avoir obtenu un édit avec des garanties suffisantes pour son exécution.» L'assemblée suivit le conseil de Duplessis, et la sagesse, cette fois encore, l'emporta sur le ressentiment.[1]

L'attitude de l'assemblée inquiétait vivement le roi; dans une lettre que Mornay lui écrivit, ce fidèle serviteur lui exposait les raisons que les protestants avaient de se plaindre, plaçait sous ses yeux des faits et l'engageait à envoyer un commissaire pour entendre et recevoir les plaintes des réformés. «Ne croyez pas, Sire, lui disait-il, que la chose n'est pas peu importante; chacun veut savoir, une bonne

1. Dans une lettre à La Fontaine (19 juin 1596), Du Plessis disait: «Je vous ai écrit de notre assemblée de Loudun; chacun y désire la paix, mais chacun y est las de l'incertitude de notre condition; en vain leur prêche-t-on la patience; ils répliquent, qu'ils l'ont eue en vain, qu'il y a sept ans que le roi règne, que leur condition empire tous les jours, qu'on fait pour la ligue tout ce qu'elle veut, que la cour ni les cours ne lui refusent rien et n'y fait rien l'histoire du prodigue. Au moins, disent-ils, après avoir tué le veau gras pour eux, qu'on ne nous laisse pas la corde au cou, pour salaire de notre fidélité.»

fois, ce qu'il doit attendre pour sa sûreté.» Pour remplir cette mission délicate il lui indiqua le président de Thou.[1]

Le roi accueillit favorablement la lettre de Duplessis: il révoqua de suite les ordres de disperser l'assemblée par la force et lui promit de lui envoyer dans un bref délai un commissaire pour traiter avec elle. Le délai expiré, le commissaire n'arriva pas, l'assemblée était impatiente; tant d'années de demandes et de vaine attente l'avaient lassée. Le roi avait contenté tout le monde, excepté les huguenots; bien plus, tout ce qui s'était fait pour l'asseoir sur le trône, avait été fait à leurs dépens; le pape avait vendu chèrement son absolution, et quand les chefs de la ligue avaient à leur tour vendu leur soumission, ils avaient cru éviter la honte de leur marché par la manifestation de leur haine contre les protestants.

VI.

«Toutes ces réductions, dit Élie Benoît, donnaient de nouveaux ombrages aux réformés, contre les libertés desquels on insérait toujours quelque clause dans les traités des gouverneurs et des villes. Les articles mêmes, qu'on avait arrêtés à Mantes, se trouvaient presque tous violés par ces nouveaux édits, et les réformés, après ces infractions, se trouvaient à recommencer. Toutes les villes ne montrèrent pas une aversion égale pour eux; mais elles s'accordèrent toutes à demander qu'on n'exerçât dans leur enceinte nulle autre religion que la catholique. Meaux se contenta d'exclure de ses murailles et de ses faubourgs l'exercice de la religion réformée. D'autres le firent exclure de leur banlieue. Plusieurs le firent réduire aux bornes de l'édit de 1577, de peur que les services des réformés ne leur fissent obtenir une liberté plus étendue. Plusieurs demandèrent l'exclusion de l'exercice des réformés dans toute la juridiction de leur bailliage; quelques-uns y ajoutèrent la peine de la vie pour ceux qui y contreviendraient.

1. Brief discours par lequel chacun peut être éclairci des justes procédures de ceux de la religion réformée, par M. Duplessis. — Dans ce discours, qui se trouve au tome VII des Mémoires de l'auteur, p. 278, la négociation relative aux protestants s'y trouve racontée avec de grands détails.

Paris fit reculer, à dix lieues à la ronde, l'exercice que les réformés désiraient. Villars les bannit de Rouen et de toutes les villes et places qu'il remit dans l'obéissance du roi, et fit ajouter qu'il n'y serait reçu ni juge, ni officier qui ne fût catholique et qui ne vécût selon les constitutions de l'église romaine. Mais pour adoucir cette clause rigoureuse, on y ajouta que cela durerait jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné. Poitiers, outre l'exclusion de l'exercice de la ville et des faubourgs et de tous les lieux où l'édit de 1577 ne le permettait pas, demanda le rétablissement de la religion catholique en divers lieux du Poitou. Agen fit limiter sa banlieue à demi-lieue à la ronde où l'exercice de la religion réformée ne se pouvait faire. Amiens le fit défendre dans la ville et dans tout le bailliage sans réserver l'édit de 1577. Beauvais obtint qu'il ne se pourrait faire qu'à trois lieues à la ronde et dans le reste du bailliage qu'aux lieux où il s'était fait du vivant du feu roi. Saint-Malo fut traité de même. Les villes et les seigneurs qui revinrent plus tard à leur devoir, suivirent l'exemple des autres et tirèrent tout ce qu'ils purent du roi contre la religion réformée.»[1]

Les réformés renouvelèrent leurs demandes quand ils apprirent que Clément VIII avait envoyé un légat en France : l'arrivée de ce prélat leur paraissait un présage de mauvais augure; ils ne doutaient pas qu'il ne vînt solliciter le roi de prendre des mesures violentes contre eux ou tout au moins l'engager à ajourner la réponse à leurs cahiers, qu'ils attendaient depuis si longtemps. Leurs craintes s'accrurent en voyant diminuer leurs garnisons en Poitou et en Saintonge, et supprimer celle de Thouars. De plus, Rosny, leur coreligionnaire, loin de soutenir leur cause, paraissait la trahir. Ce ministre de Henri IV n'était aimé ni des catholiques ni des protestants; son caractère hautain, dur, altier, lui faisait des ennemis de tous les hommes qui avaient une valeur personnelle. Dans le maréchal de Bouillon, Rosny haïssait l'homme puissant aux affaires; dans Lesdiguières, le soldat heureux et indépendant; dans Duplessis-Mornay, l'honnête homme et l'habile politique. Il tenait systématiquement ce dernier éloigné de la cour dans la crainte qu'il

1. Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. III, p. 116-117.

ne le supplantât dans l'esprit du roi. Chez Rosny l'ambition était une maladie incurable; de grands défauts ternissaient chez lui d'admirables et d'incomparables qualités; il avait beaucoup de ce qui fait le grand ministre et un peu de ce qui rend l'homme petit.[1]

Dans l'impossibilité de se faire rendre justice, l'assemblée se décida à se la faire elle-même. Elle ordonna, en quelques lieux du Poitou, la saisie des recettes royales comme une compensation au préjudice qui lui était causé par les diminutions de leurs garnisons, leurs seules garanties contre de nouvelles vexations qui leur paraissaient imminentes. L'attitude de l'assemblée et la réunion d'un synode national qui avait lieu au même moment à Saumur alarmèrent le roi qui craignit que les députés et le synode, en unissant leurs efforts, n'accrussent ses embarras. Il se décida alors à envoyer des commissaires pour traiter avec l'assemblée. Sur le refus de De Thou, il nomma pour cette mission De Vic et Colignon, qui reprochèrent aux membres de l'assemblée de ne pas savoir tenir compte de la position difficile du roi. «Le roi, dirent-ils, se plaint de ce que vous êtes bien éloignés de l'affection et du respect que vous avez toujours eus pour lui.» Aux reproches qu'ils leur firent de songer plus à leurs intérêts particuliers qu'au bien public, les députés demandèrent aux commissaires s'ils connaissaient pour eux un bien public préférable à leur conservation. «Est-ce juste, ajoutèrent-ils, de laisser des milliers des meilleurs sujets de Sa Majesté exposés sans défense à la merci de leurs ennemis, gens exercés à la perfidie, aux injustices et aux massacres?»[2]

VII.

Henri IV se décida cependant à faire quelques concessions aux protestants, quand il vit que l'assemblée était résolue à ne rien céder de ce qui concernait le paiement de ses ministres et l'administration de la justice, pour la sûreté de laquelle elle réclamait des chambres mi-parties dans les parlements qui leur étaient suspects. Il leur per-

1. Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. III, p. 121-123.
2. Élie Benoît, t. II, ch. 4, p. 177.

mit de continuer l'exercice de leur culte dans tous les lieux où ils l'avaient commencé pendant l'année courante, et l'établissement d'un second lieu de culte dans chaque bailliage, de plus il fit enregistrer par le parlement de Rouen l'édit de 1577, comme il l'avait déjà été par celui de Paris.

Ce n'étaient que des palliatifs à une situation qui demandait des remèdes énergiques; et cependant ce minimum de justice indisposa Rome, qui vit, dans la vérification de l'édit de 1577 par le parlement de Rouen, un recul de Henri IV dans sa foi religieuse. Le pape se plaignit vivement à d'Ossat, qui calma le pontife, en lui exposant que le roi avait agi sous l'empire de la nécessité.

Les commissaires royaux se rendirent, au commencement de février 1597, à l'assemblée, qui, sur son désir, s'était réunie à Vendôme. Ils lui dirent «que leur maître, malgré tout le bien qu'il voulait aux protestants, ne pouvait accorder davantage.» L'assemblée ne fut pas satisfaite. «On nous sacrifie, dirent les députés aux commissaires, on oublie nos services, on nous forcera, par des injustices réitérées, à chercher notre soulagement en nous-mêmes.» Les commissaires qui connaissaient les dispositions de l'assemblée écrivirent au roi qu'il serait dangereux de la pousser au désespoir; que ce qu'il y avait de plus urgent à faire, c'était de la dissoudre et de renvoyer les députés dans leurs provinces avec des concessions qui les satisfissent.

Le roi fut mécontent de l'attitude que prenait l'assemblée; il s'emporta contre Bouillon et La Tremouille, coupables, à ses yeux, d'entretenir, parmi ses membres, un esprit d'agitation contraire à ses intérêts et à ceux des réformés, qui, par leur manque de patience, rendaient sa tâche difficile et l'empêchaient d'exécuter le bien qu'il se proposait de leur faire.

Le roi pensait ce qu'il disait, mais il avait perdu le droit d'être cru. Depuis sept ans il promettait et disait aux huguenots: «Vous n'êtes pas patients!» Les événements plus forts que sa volonté lui avaient créé cette étrange situation.

Les choses ne tendaient pas vers une situation favorable. Les pourparlers continuaient à Saumur où l'assemblée s'était transportée de Vendôme, quand tout à coup la nou-

velle de la prise d'Amiens par les Espagnols retentit en France comme un coup de tonnerre qui terrifia le roi et remplit d'espérance les ligueurs.[1]

VIII.

La nouvelle surprit Henri IV au milieu des plaisirs auxquels il se livrait sans retenue. Sa maîtresse en titre était Gabrielle d'Estrées, qu'il avait fait duchesse de Beaufort, et pour laquelle il dépensait follement des sommes énormes, auxquelles Rosny subvenait avec ses pots de vin.[2] L'Estoile, tout en ne prétendant qu'au modeste rôle de nouvelliste, nous a laissé une belle page d'histoire de ces temps si agités. « Le jeudi gras (13 février 1597), le roi, dit-il, soupa et coucha chez Zamet, et le vendredi il envoya dire aux marchands de la foire qu'ils n'eussent à détaler, parce qu'il y voulait aller le lendemain; comme il fit et dîna chez Gondi avec Mad. la marquise, à laquelle il voulut donner sa foire d'une bague de huit cents écus qu'il marchanda pour elle, mais il ne l'acheta pas... Il marchanda tout plein d'autres besognes à la foire; mais de ce que on lui faisait vingt écus il en offrait six et ne gagnèrent guère les marchands à sa vue... Le dimanche gras il dîna et soupa chez Sancy... Le dimanche 23, qui était le premier jour du carême, le roi fit une mascarade de sorciers et alla voir les compagnies de Paris. Il fut chez la présidente Saint-André, chez Zamet et, en tout plein d'autres lieux, ayant toujours la marquise à son côté. Ballets, mascarades, musique de toute sorte, suivirent ces beaux festins... Le mercredi, 12 mars, veille de la mi-carême, pendant qu'on s'amusait à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise d'Amiens par l'Espagnol, qui avait fait des verges de nos balais pour nous fouetter. De laquelle nouvelle Paris, la cour, la danse et toute la fête fut fort troublée; et même le roi, duquel la constance et magnanimité ne s'ébranlent aisément, étant comme

1. Surprise d'Amiens. — Mémoires de la ligue, t. VI. — V. Palma-Cayet, liv. IX. — Davila, liv. XV.

2. Chaque fois que Sully contractait un marché au nom et pour le compte de l'État, il se faisait donner une certaine somme à titre de pots de vin. Ces pots de vin étaient les fonds secrets du roi.

étonné de ce coup et regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, dit tout haut ces mots : « Ce coup est du ciel ! ces pauvres gens, pour avoir refusé une petite garnison que je leur ai voulu bailler, se sont perdus. » Puis, songeant un peu, dit : « C'est assez fait le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. » Et se retournant vers la marquise qui pleurait, lui dit : « Il faut quitter nos armes et monter à cheval pour faire une autre guerre. »[1]

IX.

Un grand malheur fondait inopinément sur Henri IV, au milieu de ses plaisirs ; ce n'était pas une simple déclaration de guerre qui lui était faite, c'était l'existence même de sa couronne qui était en question. Ses alliés et ses ennemis le crurent perdu. La nouvelle de la prise de Doullens, Cambrai et Calais ébranla la confiance de ses plus fidèles serviteurs. L'Espagne tout entière, aidée du duc de Mercœur, du duc de Savoie et de quelques chefs catholiques, qui n'avaient pas encore fait leur soumission, se levait contre lui aux acclamations des Parisiens, qui ne pardonnaient pas au roi la suppression de leurs rentes et la perte de leurs libertés municipales. Ils se croyaient déjà vainqueurs, et faisaient circuler contre lui et contre sa maîtresse des lazzis et des satires.[2]

La reine d'Angleterre, à laquelle Henri IV fit demander des secours, les lui refusa. Il lui offrait cependant Calais en gage. Menacée par une grande flotte espagnole, Élisabeth réservait ses forces, soit pour repousser cette flotte, soit pour attaquer celle de l'Espagne.

Le danger était imminent, vu les nombreux éléments de dissolution qui existaient dans le royaume. La France, en 1593, fut moins près d'un démembrement qu'à cette époque.

Les sentiments des réformés se firent jour, quand la nouvelle de la prise d'Amiens parvint à l'assemblée réunie

1. Journal de l'Estoile, t. III, p. 189-193.
2. De Thou, liv. CXVIII. — Davila, t. XV. — L'Estoile, année 1597.

à Saumur. Les uns proposaient de saisir cette occasion de prendre les armes, afin d'obtenir de la détresse du monarque ce qu'ils n'avaient pu retirer de son équité; les autres, qui aimaient toujours leur ancien maître, dirent que ce serait odieux d'abandonner le roi dans une position si critique, et que c'était le moment, non de lui faire de nouvelles demandes, mais de se relâcher de leurs prétentions. Les ducs de la Trémouille et de Bouillon, qui jugeaient la position du roi désespérée, se prononçaient pour le parti des armes. Henri IV eût couru de grands dangers, si la proposition des deux maréchaux eût été accueillie favorablement; la plupart des églises, et parmi elles les plus nombreuses, la rejetèrent, ainsi que la meilleure partie de la noblesse. Ce jour-là les protestants sauvèrent la France de la honte d'un démembrement; leur prise d'armes eût amené infailliblement celle des ligueurs, et Philippe II, avant de mourir, eût vu ses vœux accomplis. Dieu ne le permit pas. Des opprimés devinrent le salut de leur patrie.

Les embarras du roi étaient extrêmes: il n'avait ni argent, ni troupes; entouré de conspirateurs, il ne savait à qui se fier. Dans cette extrémité, il trouva dans Rosny un puissant auxiliaire. Cet homme dur, inflexible, ne recula pas devant des mesures, qui, dans des temps ordinaires, eussent été iniques, mais qui alors étaient justifiées par la grande loi du salut public. Sa main s'appesantit sur tous ceux de la nation qui n'aimaient pas à donner; il proposa entre autres choses, de créer et de mettre en vente un certain nombre d'offices, de lever un impôt forcé sur les plus riches des membres des cours souveraines et des grandes villes, et de demander au clergé un décime ou deux.[1]

Les parlements, auxquels furent adressés les édits bursaux, firent des remontrances d'autant plus violentes qu'ils sentaient le gouvernement plus faible. Le roi, qui était parti pour Amiens, accourut en toute hâte à Paris, pour forcer la main au parlement. «Messieurs de la cour, dit l'Estoile, allèrent trouver Sa Majesté qui était au lit; M. de Harlay portait la parole, contre lequel le roi, pour ne pas

1. Économies royales, t. III.

condescendre à ses demandes, entra en colère jusqu'aux démentis. Il leur dit qu'ils feraient comme ces fols d'Amiens qui, pour lui avoir refusé deux mille écus, en avaient baillé un million à l'ennemi.... Au premier président, qui lui dit que Dieu leur avait baillé la justice en mains, de laquelle ils lui étaient responsables; relevant cette parole, il lui répartit qu'au contraire c'était à lui qui était roi auquel Dieu l'avait donnée, et lui à eux. A quoi on dit que le premier président ne répliqua rien, outré, comme on le présuppose de colère et de dépit, dont il tomba malade et fut saigné. Ce que le roi ayant entendu, demanda si avec le sang, on lui avait tiré sa gloire[1]. Le roi plaisantait sur tout, dans la bonne et dans la mauvaise fortune. »

Devant la résistance injuste de la cour, qui mettait l'État en péril, le roi ne faiblit pas : il se rendit au parlement, menaça les conseillers de les chasser ou de les envoyer à la Bastille. Devant cet argument sans réplique les conseillers enregistrèrent en sa présence, le 12 avril 1597, les édits bursaux. Le roi retourna à Amiens, laissant Paris dans une extrême agitation, causée par la misère et les passions ligueuses qui se réveillaient à la vue d'un monarque dont la chute paraissait imminente.

Les demandes du roi étaient justifiées par son propre dénuement. « Je veux bien vous dire, écrivait-il d'Amiens à Rosny, l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués aux coudes, ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dine et soupe chez les uns et les autres; mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant plus qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Partant, jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et les trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies, que ma maison soit pleine de nécessités et la leur de richesses et d'opulence. »[2]

1. L'Estoile, année 1597.
2. Économies royales, t. Ier.

Dans cette lettre le roi fait allusion à l'état de Paris qui présentait un double spectacle : celui de la misère la plus navrante et du luxe le plus scandaleux. « Pendant qu'on apportait, rapporte l'Estoile, à tas de tous côtés, à l'Hôtel-Dieu, les pauvres membres de Jésus-Christ, si secs et si exténués qu'ils n'y étaient pas plutôt entrés qu'ils y rendaient l'esprit, on dansait, on mommait[1]; les festins et banquets se faisaient à 45 écus le plat, avec des collations magnifiques à trois services, et la superfluité des habillements, bagues et pierreries était telle, qu'elle s'étendait jusqu'aux bouts des souliers et des patins. »[2]

Et c'étaient ces hommes insensibles aux misères du peuple qui étaient le plus opposés aux édits bursaux, et qui, pendant que la France était sur le point de recommencer une nouvelle guerre civile ou de tomber sous le joug de l'Espagne, ne rêvaient que plaisirs et fêtes, au milieu des cris des affamés et du râle des mourants. Le peuple portait la peine de ses propres excès; plus tard, ce même peuple appesantira sa main sur ceux qui, insensibles à sa détresse, ne comprirent pas que les richesses sont un dépôt que Dieu nous confie pour nous entr'aider dans nos souffrances. Il y a plusieurs manières de tuer les hommes : la plus cruelle et la plus criminelle, c'est de les laisser mourir de faim. Revenons au roi.

Dans cette situation périlleuse, Henri IV ne désespéra pas; il redevint le roi de Navarre : hardi, gai, entreprenant. Quand sa noblesse le vit sous les murs d'Amiens, elle fit par point d'honneur ce qu'elle n'aurait pas fait par réflexion; elle accourut pour vaincre ou mourir avec lui. Le vieux sang gaulois, qui coulait dans ses veines, se réchauffa à l'odeur de la poudre et au son des clairons. Tel qui l'avait abandonné, ne pensa qu'au plaisir de se battre et de se distinguer sous ses yeux. Mayenne donna l'exemple de la fidélité aux promesses. On regrette vivement, pour l'honneur des protestants, l'absence de Bouillon et de La Trémouille, qui furent accusés d'avoir voulu profiter du désordre de l'État, pour obtenir par la force les avantages qu'on leur refusait.

1. On jouait la comédie.
2. L'Estoile, année 1597.

Cependant les protestants n'abandonnèrent pas tous le roi : s'ils ne parurent pas en corps au siége, ils y parurent comme individus ; un grand nombre d'entre eux, mêlés aux troupes royales, prirent part aux périls, et versèrent leur sang pour la cause de la patrie ; parmi eux se trouvait un gentilhomme huguenot, le jeune duc Henri de Rohan, appelé à un grand rôle parmi ses coreligionnaires

X.

Henri de Rohan était le fils aîné de Réné de Rohan et de la célèbre Catherine de Parthenay-Larchévêque. Il naquit au château de Blain, le 25 août 1579. A peine âgé de six ans il perdit son père. Sa mère le fit élever avec le plus grand soin, et le prépara, par une éducation virile et forte, pour les temps orageux qui s'annonçaient. L'enfant montra de bonne heure un goût décidé pour les armes et pour tous les exercices du corps. Sa lecture favorite était Plutarque. La vie des hommes illustres, dont le célèbre biographe raconte les faits, enflammait sa jeune imagination, et lui faisait désirer de leur ressembler. En attendant qu'il pût imiter leur vaillance sur les champs de bataille, leur habileté aux siéges des villes, leur sagesse dans les conseils, il les imitait dans leur vie simple, frugale, austère ; et quand plus tard, il fut appelé à vivre au milieu d'une cour vicieuse, il sut s'y conserver pur de toute souillure ; et pendant que les jeunes gentilshommes ne rêvaient que plaisirs et fêtes, il étudiait. Ce fut au siége d'Amiens qu'il fit ses premières armes. Ses débuts attirèrent sur lui les regards de Henri IV, bon juge en cette matière ; sous le simple soldat, il devina le héros, qui déjà se sentait né pour les grandes choses.[1]

XI.

Ce qui devait être la ruine de Henri IV fut la cause de sa grandeur ; il paralysa, en entrant à Amiens par la brèche, la main du vieux Philippe II, et s'imposa au parti ligueur[2]. Le duc de Mercœur demanda une trêve de trois

1. Haag, France protestante, liv. XII, p. 474.
2. Mémoires de la ligue, t. VI. — De Thou, liv. CXVIII. — Bentivoglio, p. III, liv. IV. — Capitulation d'Amiens, p. 524.

mois. Le roi catholique lui-même, courbé moins sous le poids des années que sous celui des infirmités et du découragement, sentit que son rôle était fini en France; il ne pensa plus qu'à négocier. Des conférences s'ouvrirent, et la paix fut signée entre l'Espagne et la France à Vervins, le 2 mai 1598, sur les bases du traité de Câteau-Cambrésis, si funeste à la France[1], mais le royaume se trouvait alors dans un tel état d'épuisement que le roi dut renoncer à un accroissement de territoire. L'Angleterre et la Hollande refusèrent d'être comprises dans le traité, ne voulant à aucun prix, faire la paix avec l'Espagne, ce qui n'empêcha pas Henri IV de passer outre, malgré les engagements qu'il avait contractés avec ces deux puissances. Il sentait que la France avait avant tout besoin de paix et de repos. Pendant les négociations qui aboutirent au traité de Vervins, le roi poursuivait le règlement de deux grandes affaires qui le préoccupaient vivement: la réduction du duc de Mercœur, le dernier grand chef de la ligue, et la transaction avec les protestants, qui réclamaient instamment un édit qui garantît l'existence de leur culte, leurs vies et leurs propriétés.

Le duc de Mercœur, qui n'avait pas fait sa soumission, même après que Mayenne eut fait la sienne, se montra plus traitable à la reprise d'Amiens. Sentant qu'une plus longue résistance entraînerait sa ruine, il ne songea qu'à céder devant un roi victorieux, mais il eut soin de se faire acheter chèrement sa soumission. Le traité fut signé à Angers le 20 mars 1598.

XII.

La ligue était morte. Pour porter un jugement sain sur cette grande page d'histoire de nos guerres religieuses, il faut s'élever dans les régions calmes et sereines des principes; alors seulement on pourra avoir l'explication du grand drame au prologue duquel nous trouvons le cardinal de Lorraine, et au dernier acte son neveu le duc de Mayenne.

1. Traités de paix, t. II, p. 616. — Mémoires de la ligue, t. VI. — Davila, liv. XV. — Élisabeth et Henri IV, par Prévost Paradol, Paris 1855.

La ligue a son principe générateur dans l'ultramontanisme. Ce qui arriva au seizième siècle se renouvellerait aujourd'hui, si la chose était possible. Il ne faut pas oublier que le prêtre n'a qu'un seul chef, le pape, une seule patrie, Rome, un seul but, la grandeur de son église; il n'est ni Français, ni Anglais, ni Espagnol, ni Allemand; il est lui, ne veut être que lui, ne peut être que lui; c'est là le secret de sa force. Il pense avec une seule tête, sent avec un seul cœur, agit avec un seul bras; tout ce qui le sert a droit à son encens, tout ce qui lui résiste ne mérite que ses anathèmes. Ses principes, qui paraissent immuables sont d'une élasticité étonnante; il sait se faire tout à tous: les mêmes hommes auxquels il serre fraternellement la main sur les bords du lac Léman, il les proscrit à *Rome*[1]. En traçant ce portrait, nous ne faisons que de l'histoire; or, dans ce portrait se trouvent tous les germes de la ligue et ses développements immédiats.

Le clergé est intolérant par principe: les bûchers, dressés sous les règnes de François Ier et de ses successeurs, furent la conséquence inévitable de cette maxime «qu'il ne faut pas souffrir dans l'Église et à côté de l'Église des hérétiques.» Tout disposés qu'étaient les rois à le seconder, le clergé romain ne comprit ni l'inutilité, ni l'odieux des persécutions; il le comprit si peu qu'il attribua à son manque de rigueur (lui rigoureux jusqu'à la barbarie) l'accroissement des huguenots. Il y eut cependant un moment où Henri III se fatigua de faire la guerre à des hommes qui semblaient renaître de leurs cendres et se montraient plus difficiles à vaincre le lendemain d'une défaite que le lendemain d'une victoire; de là les traités que ce monarque faisait avec eux, de là aussi le commencement de son impopularité. On voulait qu'il exterminât les huguenots jusqu'au dernier; il se sentit impuissant pour cette œuvre de destruction; de plus il commençait à comprendre que l'affaiblissement et l'anéantissement des réformés seraient sa propre ruine; si sa haine de zélé catholique lui faisait désirer la ruine de ses sujets dissidents, ses intérêts de roi lui faisaient une impérieuse nécessité

1. Ce qui se passe à Genève, où le parti ultramontain soutient les radicaux contre les conservateurs, en est la preuve.

de les laisser subsister. Le clergé, qui ne regardait qu'à ses intérêts de caste, se détacha de Henri III le jour où il vit clairement que ce monarque hésitait à lui offrir son bras pour frapper les réformés; un intérêt commun réunit ses membres; la ligue fut formée, il en fut l'âme, les Guises, la main; ses actes ne doivent pas nous étonner. Lorsqu'il prononça la déchéance de Henri III et acclama son meurtrier, il fut très-conséquent, aussi bien que lorsqu'il refusa de reconnaître pour roi légitime le Béarnais hérétique et relaps. Ses violences eurent leur cause moins dans les hommes que dans les principes : ceux qui croyaient à la légitimité du régicide, pouvaient sans remords faire pendre Brisson.

Les admirateurs de la ligue nous l'ont présentée comme populaire, elle ne le fut jamais; elle fut populacière. Née d'une intrigue de sacristie, elle s'alimenta par l'intrigue, et ne se soutint que par l'appui de l'Espagne. Si elle fût sortie d'un mouvement spontané de la nation, elle aurait rejeté en quelques jours les huguenots du royaume, comme en 1593 la France rejeta les étrangers hors de ses frontières. Les mêmes historiens parlent avec enthousiasme de son amour pour la liberté; mais la liberté est-elle compatible avec la dictature? La ligue empêcha tout ce qu'elle put empêcher et ne souffrit que ce qu'elle ne put interdire. Les pensionnaires de Philippe II ne pouvaient pas aimer la liberté.

Tous les ligueurs n'étaient pas la ligue; la vraie ligue n'était ni Mayenne, ni Brissac, ni d'Aumale, ni même la duchesse de Montpensier; c'était Pelletier, Boucher, Guincestre, Garin, Panigarole, Commolet, Rose, le conseil des Dix, les Seize, Cajetan, Bellarmin, toute l'armée des prêtres et leurs séides; c'est là qu'il faut l'étudier, car c'est là que fut son âme.

Elle eut un triste mérite, celui d'arrêter l'essor de la réforme et de forcer Henri IV à abjurer; elle compromit ainsi pour longtemps l'avenir de la France, prépara la ruine de toutes les libertés et sema les germes de la tempête qui devait éclater sur elle à la fin du dix-huitième siècle.

On a voulu justifier la ligue en disant que les protestants aussi s'étaient ligués; la différence est notable : les

huguenots s'unirent pour se défendre, les catholiques pour les opprimer. Des deux côtés il y eut des excès; mais ceux des protestants ne furent que des représailles justifiées par le droit de la guerre, tandis que ceux des ligueurs n'eurent d'autre cause qu'une haine que deux siècles et demi n'ont pas éteinte et qui ne mourra qu'avec le dernier ultramontain.

XIII.

Le roi qui avait rallié à sa cause les seigneurs royalistes et les chefs de la ligue, les premiers par son abjuration, les seconds au prix d'énormes sacrifices pécuniaires, avait encore à satisfaire les réformés, dont le mécontentement lui paraissait légitime quoique très-inopportun. Un écrit, publié quelque temps après la surprise d'Amiens, entretenait parmi eux une grande agitation, que les ambitieux du parti auraient pu exploiter à leur avantage et au détriment de la paix. L'auteur, au nom de ses frères, y expose dans les plus grands détails les maux sous lesquels ils gémissent. On ne peut lire ces pages trempées de larmes sans se sentir profondément ému pour les opprimés et indigné contre les oppresseurs. Le calme qui règne dans tout ce récit remue plus profondément le cœur que ne le ferait la violence; on sent la vérité palpiter sous chaque ligne, sous chaque parole; celui qui parle au nom de ses frères nous apparaît comme un témoin fidèle et exact des choses qu'il raconte[1]. «Nous sommes, dit-il en leur nom, en s'adressant à Henri IV, contraints à regret de nous plaindre, mais nous y sommes forcés par la fureur de nos ennemis. Nous ne sommes ni Espagnols, ni ligueurs; depuis notre berceau jusqu'à ce jour nous avons combattu et prodigué notre sang pour la conservation de votre couronne, et cependant depuis huit ans notre con-

1. L'écrit parut sous le titre de: Plaintes des églises réformées de France, sur les victimes qui leur sont faites en plusieurs endroits du royaume, et pour lesquelles elles se sont en toute humilité adressées diverses fois à Sa Majesté et à Messieurs de son Conseil. — L'écrit se trouve en entier dans les Mémoires de Duplessis-Mornay.

dition est la même; la trêve qu'on nous accorde nous es plus préjudiciable que ne le serait une guerre civile. Pendant que nos ennemis prenaient les armes contre l'État nous le servions; et pour récompense de notre dévouement à votre personne, on veut vous persuader, par de raisons de conscience, de travailler à notre destruction. On a commencé d'abord par vous obliger à aller à la messe vous l'avez fait en disant que jamais on ne vous contraindrait à faire du mal à ceux qui vous avaient aidé de leu or, de leur sueur et de leur sang, et cependant on vous a mené peu à peu à croire tout ce qu'il y a de plus grossie dans la religion romaine, et le jour de votre sacre à Chartres vous avez juré d'exterminer l'hérésie et les hérétiques; et ce serment, on vous l'a fait renouveler quand vous avez pris l'ordre du Saint-Esprit. Ah! permettez-nous de vous faire entendre nos plaintes, afin que vous connaissiez, par vous-même, la vérité que vos conseillers vous cachent. Nous nous plaignons, Sire, de tous les Français; car ceux qui ont de bonnes et droites intentions sont tellement faibles et craintifs, qu'ils font cause commune avec les autres. La noblesse, le peuple, les magistrats, le clergé, les ordres religieux nous oppriment; le clergé surtout nous couvre de ses mépris et nous poursuit de ses railleries. Pendant cinquante ans on nous a poursuivis massacrés, noyés, pendus, brûlés, massacrés en masse bannis du royaume; pendant trente-cinq ans, à sept reprises, on nous a fait la guerre pour nous détruire, et après tant de luttes et de traités de paix indignement violés, nous ne pouvons exercer notre culte que là où nous sommes assez forts pour neutraliser la violence de nos ennemis; ailleurs nous ne pouvons aller adorer Dieu dans nos temples, sans rencontrer les huées et quelquefois les mauvais traitements des catholiques. Plusieurs de nos frères ont été battus, blessés, estropiés, laissés pour morts; nos maisons ne nous mettent pas à l'abri de leurs atteintes, nous ne pouvons y faire nos prières, et quand nos ministres y viennent administrer le baptême à nos enfants, on les saisit et on condamne aux dépens ceux qui y ont assisté. Les parlements, qui devraient être les gardiens des libertés religieuses, sont les premiers à les violer. Celui de Bordeaux a fait arrêter ceux qui avaient assisté au

prêche dans la maison de Madame[1]. Les troupes du duc de Guise ont fait du temple de Lourmarin une étable, et jeté sept à huit de nos frères dans l'eau. Dans le Poitou la garnison de Rochechouard a tiré deux coups de canon contre quinze cents réformés assemblés selon l'ordonnance de l'Hôtel-de-Ville. Partout, Sire, nous trouvons des entraves à l'exercice de notre culte, et nulle part nous ne trouvons le moyen de nous faire jouir de ce que les édits nous ont accordé. A l'armée, nos soldats ne peuvent servir Dieu selon leur conscience. A Rouen, Madame a été obligée de sortir de la ville ; le légat n'a pas voulu qu'elle y prît la cène. On nous enlève nos places de sûreté. Les seigneurs catholiques, qui avaient promis au temps de leur réconciliation le libre exercice de la religion aux réformés dans leurs terres, manquent à leurs serments. On nous arrache nos livres, nos psaumes, notre Bible, et quand nous nous plaignons, on nous outrage ou on nous raille. On nous défend de nous assembler pour prier Dieu; si nous y contrevenons, on nous condamne à l'amende et à la prison. Nous n'avons pas même en quelques provinces le droit de nous plaindre; on nous défend d'imprimer et de vendre; on méconnaît à notre égard le droit le plus sacré de la nature, celui d'apporter des consolations à nos malades et à nos condamnés. Privés des exhortations de leurs frères, ils sont livrés à celles des prêtres et des moines. Les édits, Sire, sont fidèlement observés quand ils restreignent quelques-unes de nos libertés; ils sont foulés aux pieds quand ils nous accordent quelques priviléges.

« Non content de nous empêcher d'exercer notre culte, on nous contraint à des pratiques superstitieuses, on nous ordonne de tendre le devant de nos maisons et même d'assister aux processions de la Fête-Dieu, sous peine de cinquante écus d'amende. Dans certains lieux on jette en prison ceux qui refusent de saluer la croix et de se prosterner devant l'hostie. On nous force de contribuer à la construction des églises et au service divin à la manière catholique. Nos ouvriers sont punis d'amende et contraints d'assister aux messes des métiers; on baptise nos enfants malgré nous; quand on le peut, on nous les enlève. On

1. Catherine de Bourbon, sœur du roi.

nous oblige d'observer le carême et les fêtes; nos ministres sont chassés des écoles, on leur défend d'ouvrir des colléges; veut-on donc nous contraindre à l'ignorance et à la barbarie? Ainsi en faisait Julien.

« La pauvreté devrait au moins être hors des atteintes de nos ennemis. Hélas! il n'en est rien, et là où nous contribuons le plus aux aumônes, nos nécessiteux n'y ont pas de part, et il y a des lieux de votre royaume où nous ne pouvons pas habiter. A Lyon les juges ont chassé ceux de nos frères qui y étaient rentrés après leur bannissement.

« Quant aux charges publiques, on nous en écarte, et dans les chambres de justice on nous appelle turcs, chiens, hérétiques, hétéroclites, de la nouvelle opinion, dignes d'être poursuivis à feu et à sang et chassés de tout le royaume. Les parlements méconnaissent complétement leurs devoirs et se conduisent en juges prévaricateurs.

« Maltraités dans notre naissance, dans notre vie, dans l'éducation de nos enfants, nous le sommes même dans nos funérailles; on nous refuse dans quelques endroits l'usage des cimetières, et nous sommes obligés de faire jusqu'à cinq lieues pour donner à nos morts une sépulture honorable; on déterre leurs cadavres, qui restent exposés aux bêtes sauvages et en danger d'être mangés par des chiens.

« Ah, Sire, nous ne sommes ni des jacobins, ni des jésuites. Comme eux, nous n'en voulons ni à votre vie, ni à votre couronne. Vous connaissez notre fidélité; nous vous demandons un édit avec nos larmes et non pas comme les ligueurs qui, au lieu de leurs requêtes pour avoir la paix, ne vous ont présenté que la pointe de leurs épées. Six fois, Sire, nous avons renouvelé nos instances à Mantes, à Saint-Germain, à Lyon, au camp de la Fère, à Monceaux, à Rouen, et jusqu'ici on s'est prévalu contre nous de la raison d'État, et on nous dit que ce n'est pas encore temps. Oh, bon Dieu! Après trente-cinq ans de cruelles persécutions, dix ans de bannissement par les édits de la ligue, huit ans du règne du roi, quatre de poursuites, nous redoutons de nouvelles proscriptions; le pape y pousse de toutes ses forces, et cependant les catholiques seuls ne sont pas l'État, nous en faisons partie. Nous demandons

un édit à Votre Majesté, qui nous fasse jouir de tout ce qui est commun à tous vos sujets, c'est-à-dire beaucoup moins que ce que vous avez accordé à vos rebelles ligueurs, un édit qui ne vous contraigne pas à distribuer vos États comme il vous plaira, qui ne vous force point à épuiser vos finances et à charger votre peuple[1]. Ni l'ambition, ni l'avarice ne nous mène; la seule gloire de Dieu, la liberté de nos consciences, le repos de l'État, la sûreté de nos biens et de nos vies, c'est le comble de nos souhaits et le but de nos requêtes. »

XIV.

Cet écrit déplut aux protestants de la cour, qui le trouvèrent intempestif et trop violent dans les formes. Un écrivain contemporain, qui a fait du règne de Henri IV une étude savante et consciencieuse, porte sur les réformés le jugement suivant :

« Relativement aux vexations et aux injustices de détail, dont ils avaient droit de demander et d'attendre la répression, il y a plusieurs observations à faire. D'abord jusqu'en 1598, le brigandage fut maître dans toutes les campagnes et dans toutes les villes de France; avant ce temps, le roi se trouva complétement hors d'état de les faire respecter dans l'exercice de leur religion, comme il fut impuissant à protéger les trois-quarts de ses sujets. En second lieu, les réformés étaient maîtres dans deux cents villes du midi de la France, entre lesquelles on comptait plusieurs grandes villes, La Rochelle, Montauban, Nimes, Montpellier. Ceux d'entre eux auxquels la liberté de conscience et le culte secret ne suffisaient pas, n'avaient-ils pas la ressource de se transporter dans l'une de ces villes du Midi, où ils auraient complétement échappé à la contrainte? N'avaient-ils pas à faire dans l'intérêt de leur religion, ce que tant d'autres s'imposent dans un intérêt de commerce, d'économie ou de simple convenance? Enfin, depuis 1589, qui est-ce qui n'avait pas cruellement souffert? qui est-ce qui n'avait pas été obligé, et qui n'était pas contraint encore actuellement de faire des sacrifices

1. Allusion aux sommes énormes que la soumission des ligueurs avait coûté au roi.

sans mesure? Le roi, forcé dans ses croyances et abjurant la religion de toute sa vie; la France prodiguant son argent et ses plus hautes dignités aux chefs de la ligue, à ceux qui l'avaient, peu s'en fallait, perdue et mise sous le joug de l'étranger! Dans cette rançon du pays, les huguenots ne devaient-ils pas payer leur part, en souffrant, pour un temps seulement, quelques atteintes et quelques retranchements à leur liberté civile et religieuse?

«Malgré les notables améliorations survenues dans leur état, ils pouvaient légitimement désirer mieux. Avant d'être mis sur la même ligne que les catholiques, avant d'arriver à l'entière liberté des citoyens devant la loi, à laquelle ils avaient un droit incontestable, quelques conquêtes leur restaient à faire. Ils avaient à obtenir, pour l'exercice de leur culte, des facilités, une publicité, une protection constante, qui leur manquaient encore en partie; ils avaient à poursuivre le libre et entier accès aux magistratures municipales, aux divers offices, et notamment à ceux de judicature; ils avaient quelques garanties de plus à exiger pour obtenir une justice impartiale; mais dans la poursuite de ces nouveaux droits, il leur était interdit de recourir à des moyens que n'approuvait pas l'intérêt du pays, et de se montrer plus impatients, plus exigeants que les autres ordres. Jusqu'en 1598, jusqu'à l'entier désarmement des ennemis intérieurs et extérieurs, le calvinisme n'avait été ni le seul maltraité, ni le plus maltraité. L'ordre public, les finances, l'agriculture, le commerce étaient ruinés; pour obtenir des réformes indispensables, pour échapper à d'intolérables souffrances, aucune des classes de citoyens n'avait intrigué et comploté contre le gouvernement. Les réformés étaient tenus à la même résignation: l'édit de Mantes, 1591, les articles de Mantes de 1593, le renouvellement solennel de l'édit de Poitiers en 1595, leur donnaient l'assurance et la preuve que Henri serait juste et bienveillant à leur égard. Ils devaient donc s'en remettre au temps, aux promesses et à la justice du roi, pour obtenir le redressement de leurs griefs, l'extension des avantages réels et importants dont ils jouissaient déjà, la plénitude de la liberté religieuse, civile et politique. Loin de là, ils employèrent des moyens violents, qui pouvaient perdre leur patrie dans les circonstances pré-

santes, et qui lui préparaient un avenir gros de dangers. Ils se firent dans la France une France à part et formèrent dans l'État un État, démembrèrent le royaume, rompirent l'unité nationale et territoriale. Qu'avec des rois tels que Charles IX et Henri III, passant envers eux de la tolérance et des concessions à la guerre, aux proscriptions, aux assassinats, ils recourussent à ces extrémités désastreuses pour le pays, c'est ce dont il gémit; mais c'est ce qu'on excuse quand on songe qu'ils avaient à défendre leur vie et leur religion ; mais les bons citoyens les blâmeront éternellement d'avoir employé les mêmes moyens avec un prince élevé dans leurs croyances qu'il n'avait quittées qu'à regret, ami de leurs personnes, religieux observateur de sa parole, même envers ses plus cruels ennemis. Dans l'exécution de leurs projets, les calvinistes prirent le mot d'ordre de plusieurs chefs, animés de sentiments très-différents; les uns, purs de tout intérêt humain, se laissèrent entraîner par une ardeur religieuse et un prosélytisme aveugles : de ce nombre était Duplessis-Mornay, qui, même au milieu de ses erreurs, servit utilement le roi de France, en arrêtant son parti sur la limite des derniers excès. Les autres, tels que La Trémouille et Bouillon, perdus d'ambition, aspiraient au rôle et à la puissance des Condé et des Coligny en France, des princes d'Orange en Hollande, et ils ne pouvaient réussir qu'en perpétuant les troubles et en tenant les huguenots constitués en parti armé. Les uns et les autres furent condamnés par les calvinistes modérés, restés fidèles aux principes des politiques, qui voyaient la France avant leur secte et leurs passions. La Force se tint à l'écart de son parti, Rosny et Collignon combattirent ces prétentions exagérées. Leur conduite accuse plus les huguenots que les reproches de tous les catholiques réunis.»[1]

XV.

Ces accusations sont graves, car elles émanent d'un écrivain, qui dans son beau livre du règne de Henri IV, a donné une haute idée de son impartialité et de sa sagacité

1. Poirson, Histoire du règne de Henri IV, t. Ier. — État des calvinistes de 1589 à 1594, p. 352-354.

historique. Sont-elles complétement méritées? nous ne l pensons pas: pour prononcer sainement dans ces grave débats, il ne faut pas oublier les malheurs qui depuis plu d'un tiers de siècle étaient le pain quotidien des réformés Il faut savoir surtout tenir compte de leur amère décep tion, quand ils virent l'homme, dont ils avaient fait l fortune, passer dans les rangs de leurs implacables enne mis, au moment où ils croyaient toucher au but. A cett heure solennelle de leur histoire, ils auraient pu l'aban donner et se choisir parmi leurs chefs un autre protecteur Ils ne le firent pas, et en continuant à servir sous se drapeaux, ils l'aidèrent à vaincre la ligue et ne deman dèrent pour récompense de leurs fidèles services qu'u édit qui les mît à l'abri de la violence des catholiques celui de Mantes (1591), les articles de Mantes de 1593 et le renouvellement de l'édit de Poitiers de 1595, étaient plutôt un témoignage des bonnes dispositions du roi, que des garanties sérieuses.

Quand les hommes souffrent, il leur est bien difficile d'être patients; cependant ils donnèrent à leur maître sept ans de patience, et s'il y a dans leur histoire quelque chose qui soit digne d'admiration, ce sont ces sept années pendant lesquelles on les berça de vaines promesses. Leur amour pour Henri IV survécut à leur estime pour lui; sans cet amour, ils auraient séparé leur cause de la sienne. Si enfin on examine les choses de près, Henri IV, comme roi, n'était pas digne de leur confiance. Depuis le jour de la mort de Henri III, et même avant cette époque, il avait montré que son attachement à la cause de la Réforme était plus que problématique; ses appels réitérés à un concile, quand les protestants savaient qu'il tenait l'église catholique pour une communion hétérodoxe, n'étaient pas de nature à les rassurer; et quand plus tard il abjura, ils comprirent amèrement que leur maître « n'avait faute de science mais de conscience. » Quelle confiance pouvaient-ils donc avoir dans un prince qui, le jour de son abjuration, avait juré solennellement d'exterminer ses anciens compagnons d'armes, et avait renouvelé ce sacrilége serment le jour de son sacre. En supposant même qu'ils crussent que ce n'était de sa part qu'une affaire de pure forme, pouvaient-ils faire dépendre leur sûreté d'un monarque qui

s'était joué publiquement de ce qu'il y a de plus sacré au monde, surtout quand ce prince, dont l'ambition ne reculait pas devant un parjure, menait une vie scandaleuse. Ne pouvait-il pas, comme son père de triste mémoire, devenir le persécuteur des huguenots? Henri IV, dit-on, les affectionnait; c'est vrai, mais il les aimait moins que ses intérêts. Après avoir vendu son âme à Rome par ambition, ne pouvait-il pas, si son ambition l'exigeait, lui sacrifier les réformés?

La position du roi était certainement difficile; nul ne songe à le contester; mais celle des protestants ne l'était pas moins. Le passé était pour eux la leçon de l'avenir, ne devaient-ils pas prendre leurs précautions même avec Henri IV? Les hommes passent, les édits restent; que seraient-ils devenus, si la mort du roi, survenant tout à coup, les eût laissés désarmés en présence d'un successeur qui, le jour de son sacre, eût juré comme lui leur extermination?

Ils ne voulurent jamais, comme les ligueurs, faire un État dans l'État; leur organisation politique ne fut que la conséquence de l'attitude, sans cesse menaçante, de leurs ennemis; et si parmi leurs chefs ils eurent quelques ambitieux qui essayèrent d'exploiter leurs ressentiments à leur avantage personnel, la masse des réformés demeura fidèle au roi et l'aida dans son triomphe définitif. Leur conduite prouva surabondamment qu'ils ne demandaient à la cour qu'une seule chose: «qu'on les laissât se saouler de prêches,» et s'ils continuèrent d'avoir dans l'État une organisation qui, en apparence, était contraire à l'autorité royale, ce n'était pas pour la contrarier, mais pour l'empêcher de recommencer sous les Bourbons les iniquités des Valois; le passé leur faisait un impérieux devoir de la défiance. Les factieux sont ceux qui profitent du pouvoir pour opprimer et non ceux qui se mettent en garde contre les oppresseurs. On a qualifié de pamphlet l'écrit dans lequel les réformés exposaient leurs plaintes; il n'est qu'un éloquent manifeste de leurs douleurs; et si parmi eux quelques-uns le blâmèrent, c'était parce que la sève huguenote s'était desséchée dans leur cœur au contact de la cour, et que la terre à gagner leur tenait plus à cœur que le ciel à conquérir.

L'homme consciencieux ne pourra refuser son admiration à ces citoyens qui, pouvant trouver leur avantage terrestre à imiter leur souverain, préférèrent demeurer dans le parti des opprimés. Les opinions consciencieuses quand elles ont pour représentants des hommes intègres ont droit à notre respect.

XVI.

Quelque bons que fussent leurs rapports avec la cour les députés, commençant à croire qu'on voulait les jouer montrèrent de l'aigreur. Le roi, à son tour, fatigué de leurs instances, laissait paraître du ressentiment, et quelquefois même il mêlait à ses paroles des menaces : «Je serais fâché, écrivait-il à ses commissaires, d'en venir à des extrémités avec des gens que j'aime plus qu'ils ne s'aiment.»

Ces paroles imprudentes du roi, qui n'étaient que le résumé fidèle de la position difficile que lui faisaient les partis, blessèrent les réformés; Bouillon et La Trémouille étaient les plus irrités; ils savaient que les menaces du roi étaient à leur adresse, parce qu'on les disait les auteurs de tout ce qui s'était proposé dans l'assemblée.

XVII.

Les affaires eussent probablement traîné encore en longueur, si le roi n'eût reçu la soumission du duc de Mercœur, le dernier chef de la ligue. Ce fut alors qu'il se décida à donner aux réformés l'édit dont les articles se discutaient depuis si longtemps entre les députés des assemblées politiques des protestants et son conseil. Il était alors à Nantes, à la tête de son armée. L'assemblée de Vendôme s'était transportée à Chatellerault, et c'est au moment où il la tenait, comme le dit Élie Benoît, sous son canon[1], qu'il donna l'édit célèbre, connu sous le nom d'édit de Nantes, du nom de la ville où trente-neuf ans auparavant les protestants, sous la direction de La Renaudie, avaient tenu leur premiére assemblée et formé leur conjuration contre les Guises.

1. Histoire dé l'édit de Nantes, liv. V, p. 224.

«Entre les grâces infinies, dit le roi dans le préambule de l'édit, qu'il a plu à Dieu de nous départir, celle-ci est bien des plus insignes et remarquables de nous avoir donné la vertu et la force de ne céder aux effroyables troubles, confusions et désordres qui se trouvèrent à notre avénement à ce royaume qui était divisé en tant de partis et de factions que la plus légitime en était quasi la moindre, et de nous être néanmoins tellement roidis contre cette tourmente que nous l'ayons enfin surmontée, et touchions maintenant le port de salut et repos de cet État; de quoi à lui seul en soit la gloire toute entière, et à nous la grâce et obligation qu'il se soit voulu servir de notre labeur pour parfaire ce bon œuvre, auquel il a été visible à tous, si nous avons porté ce qui était non-seulement de notre devoir et pouvoir, mais quelque chose de plus qui n'eût peut-être pas été en autre temps bien convenable à la dignité que nous tenons, que nous n'avons plus eu crainte d'y exposer, puisque nous y avons tant de fois et si librement exposé notre propre vie. Et en cette grande occurence de si grandes et périlleuses affaires ne se pouvant toutes comporter, tout à la fois en même temps, il nous a fallu tenir cet ordre d'entreprendre premièrement ceux qui ne se pouvaient terminer que par la force, et plutôt remettre et suspendre pour quelque temps les autres qui se pouvaient et devaient traiter par la raison et la justice, comme les différents généraux d'entre nos bons sujets et les maux particuliers des plus saines parties de l'État, que nous estimions pouvoir bien plus aisément guérir après en avoir ôté la cause principale qui était en la continuation de la guerre civile. En quoi nous étant (par la grâce de Dieu) bien et heureusement succédé, les armes et hostilités étant de tout cessées en tout le dedans du royaume, nous espérons qu'il nous succédera aussi bien aux autres affaires qui restent à y composer, et que par ce moyen nous parviendrons à l'établissement d'une bonne paix et tranquille repos, qui a toujours été le but de tous nos vœux et intentions et le prix que nous désirons de tant de peines et travaux auxquels nous avons passé ce cours de notre âge.[1]»

1. Drion, Abrégé chronologique, t. I[er], p. 208.

XVIII.

L'édit accordait entre autres choses aux prétendus réformés (c'est ainsi qu'on continua à les appeler depuis) : 1° le droit d'habiter sur tous les points du royaume, sans qu'on pût les astreindre à faire quelque chose qui fût contraire à leur foi religieuse ; 2° le libre exercice du culte dans toutes les villes où il se trouvait établi en 1596 et 1597, et dans toutes les villes où il était exercé en vertu de l'édit de 1577, et de plus dans une ville ou bourg, par bailliage ou senéchaussée, sans dérogation aux traités faits avec les catholiques. L'admission des protestants dans les écoles et les colléges, le droit d'en fonder et de publier des livres de leur religion, dans tous les lieux où leur culte était autorisé ; 5° l'admissibilité à tous les emplois, sans être astreints aux cérémonies et aux usages qui pourraient blesser leur conscience; 6° le droit d'avoir un cimetière dans chaque lieu où leur culte était célébré ; 8° l'interdiction aux catholiques de leur enlever leurs enfants pour les faire changer de religion ; 9° le droit de pourvoir à leur éducation par testament; 10° l'institution à Paris d'une nouvelle chambre « dite de l'édit », chargée de juger les affaires dans lesquelles les protestants seraient intéressés; 11° l'établissement dans le délai de six mois de chambre mi-partie à Bordeaux et à Grenoble; 12° le maintien de la chambre mi-partie de Castres.

Les réformés étaient obligés par l'édit de respecter les jours fériés et les degrés de parenté prohibés par l'Église romaine pour les mariages ; ils devaient en outre payer les dîmes au clergé et se désister de toutes pratiques, négociations et intelligences dedans et dehors le royaume.

Leurs synodes provinciaux et généraux étaient maintenus, sous la réserve de l'autorisation du roi. C'était le côté faible de l'édit, une espèce d'article XIV de la charte nantaise. L'avenir le prouva. Les réformés obtenaient pour leurs pasteurs une somme annuelle et des places de sûreté, qui devaient pendant huit ans demeurer entre leurs mains comme un gage des loyales intentions du roi.[1]

1. L'édit de Nantes se compose de 92 articles publics et de 56 articles secrets. — Drion, Abrégé chronologique, t. Ier, p. 207 et suiv. — Aymon, Hist. des synodes. — Haag, France protestante. — Pièces justificatives.

XIX.

Cet édit, à la rédaction duquel on n'était parvenu qu'après de longues difficultés, suscitées par les exigences quelquefois trop grandes des protestants et par le mauvais vouloir de la cour, ne satisfit pas les exaltés des deux partis; mais les hommes modérés admirèrent la haute sagesse du roi, qui, en donnant aux réformés ce qui leur appartenait légitimement, sans rien retrancher des libertés des catholiques, avait mis fin à des guerres qui ruinaient la France au dedans et la couvraient de honte au dehors. L'édit ne satisfaisait pas complétement les protestants, mais il leur accordait une garantie suffisante pour le libre exercice de leur culte sur toutes les parties du territoire où il leur était permis de le célébrer. Une plus large concession eût été le moyen infaillible de rendre leur condition moins bonne, en fournissant aux catholiques des prétextes plausibles de se plaindre; ils eurent la sagesse de le comprendre. Théodore de Bèze qui, malgré son âge avancé, avait suivi avec toute l'ardeur d'un jeune homme, les longues et difficiles négociations des assemblées politiques des protestants, écrivait ces paroles remarquables à l'assemblée de Châtellerault: « Je loue de tout mon cœur notre grand et vrai Dieu, tout-puissant et tout bon, premièrement de ce qu'il a incliné le cœur de celui qu'il a donné pour roi à la France, à un tel conseil et moyen si convenables pour changer l'horreur des guerres civiles en une vraie tranquillité, conjointe avec le moyen d'honorer celui qui en est proprement l'auteur et le donneur; secondement de ce qu'il lui a plu, d'autre part, conduire et bénir une telle assemblée par son Saint-Esprit, non-seulement de la grâce et constante union en la profession de sa sainte vérité, mais aussi d'une vraiment chrétienne charité envers la commune patrie et avec tout cela du don de sa sainte prudence acquise à une non moins sage que zélée conclusion de tout. »[1]

L'assemblée de Châtellerault avait accompli courageusement sa tâche; c'est à elle, dit un historien moderne, que

1. Bibliothèque de Genève, lettres et pièces diverses concernant les églises réformées, n° 4.

la France doit autant, si ce n'est plus qu'à Henri IV d'a voir devancé par l'édit de Nantes[1] les autres peuples chré tiens dans les voies de la société nouvelle qui sépar l'Église de l'État, le devoir social des choses de la con science, et le croyant du citoyen.[2]

L'assemblée demeura encore avec la permission du ro à Châtellerault jusqu'au 11 juin 1598. Elle nomma u abrégé d'assemblée, c'est-à-dire quelques membres qu continuèrent à résider dans cette ville pour veiller à l vérification de l'édit, que le roi ne voulait présenter au parlements qu'après le départ du légat du pape. Elle ne s sépara pas sans rendre de solennelles actions de grâces Dieu des faveurs dont il avait comblé son peuple. Aprè s'être donné le baiser d'adieu, les députés se rendiren chacun dans leurs provinces pour y faire connaître à leur mandataires le résultat de leurs travaux.

XX.

Ce fut au milieu des agitations produites par l'édit qu'u synode national se réunit le 26 mai 1598 à Montpellier Toutes les provinces y furent représentées, excepté l Lyonnais, la Bourgogne et le Forez; Béraut, pasteur d Montauban, présida l'assemblée; on s'occupa d'abord d faire le dénombrement des églises qui existaient au mo ment de l'édit; on en trouva 763, ainsi réparties: l'Or léanais 39, l'Anjou 21, le Poitou 60, Dauphiné et Pro vence 94, Bourgogne 11, Bretagne 14, Ile-de-France 88 Normandie 59, Haut-Languedoc 96, Bas-Languedoc 11 Lyonnais 4, Forez 2, Guienne 83. Un dénombrement f précédemment par ordre de Henri IV (en mars 159 avait donné les résultats suivants: 694 églises publiqu 257 églises de fief, 2800 ministres, 400 proposan 274,000 familles.[3]

Le synode crut qu'il fallait se contenter de l'édit et s'

1. Anquez, Histoire des assemblées politiques des réformés France, p. 70.
2. A. Thierry, Essai sur l'histoire de la formation et du progr du tiers-état, p. 207.
3. Drion, Histoire chronologique, t. Ier, p. 259-260.

servir pour raffermir sa cause, si profondément ébranlée, en reliant par des liens de plus en plus forts, les églises entre elles. Il s'éleva avec beaucoup d'énergie contre les projets de réunion avec les catholiques qui préoccupaient alors tous les esprits. De nombreux écrits circulaient et trouvaient un facile accès auprès des protestants tièdes ou indifférents. Ce désir de réunion, qui n'avait d'autre cause que la crainte de voir se renouveller un douloureux passé «devint, dit Élie Benoît, une démangeaison qui dura jusqu'à la révocation de l'édit.»[1]

Le synode s'occupa de détails intérieurs relatifs aux églises, auxquelles il recommanda, en se séparant, de resserrer de plus en plus leur union par une sainte vie.

Parmi les membres de l'assemblée il y avait un ministre, dont le nom était déjà célèbre dans son parti : Daniel Chamier était né en 1565; son père[2], émerveillé de sa rare aptitude au travail et de sa pénétration surprenante, le confia aux soins d'un habile instituteur, qui lui donna sa première instruction. Le jeune Daniel fit à Orange ses humanités sous Crozier, et à peine âgé de seize ans, il fut appelé à Nimes comme régent de quatrième; deux ans après, il alla à Genève, et eut pour maître Théodore de Bèze, sous lequel il termina ses études avec une grande distinction. De retour dans sa famille, il se présenta devant le synode de sa province; le jeune homme qui était appelé à jeter tant d'éclat sur son parti, fut déclaré incapable par ses examinateurs. Un synode du Languedoc se montra plus éclairé; il l'admit au nombre de ses ministres. Bientôt après, l'église des Vans lui fut confiée, et plus tard, celle d'Aubenas. Les persécutions qui suivirent, l'obligèrent de prendre la fuite; plus tard nous le trouvons pasteur à Montélimart, où il avait succédé à son père. Les églises ne tardèrent pas à apprécier Chamier: dans les conseils il était sage; dans l'action, énergique; dans sa vie de pasteur, fidèle. Au synode national de Saumur et aux assemblées politiques de Vendôme, de Saumur et de Châtellerault, il se fit remarquer par un ensemble admirable de qualités, qui le rendirent aussi odieux

1. Histoire de l'édit de Nantes, liv. VI, p. 259.

2. Il était pasteur. — Voir une Notice de ce fidèle serviteur de Dieu dans la France protestante, article Chamier.

au pouvoir que cher aux églises[1]. « On ne vit jamais, Bayle, un homme plus raide, plus inflexible, plus intr table, par rapport aux artifices que la cour mettait en us pour affaiblir les protestants. »[2]

XXI.

Trois affaires de la plus haute importance préoccupaie alors le roi et donnaient de vives inquiétudes aux prote tants. La première concernait la dissolution de son maria avec Marguerite de Valois. Nous avons déjà dit la fune influence qu'eut sur sa vie son union avec cette princes Le jour où il se sépara d'elle, sa vie commença à n'êt qu'une longue série de scandales; nous ne voulons êt ni le Brantôme, ni le Pierre de l'Estoile de son règn nous ne dirons de sa vie intime que ce que nous ne pou vons en omettre pour être fidèle à notre tâche d'histori

A l'époque où nous sommes arrivé, Gabrielle d'Estrée sa maîtresse, était morte d'une manière, dit Elie Beno qui pouvait faire soupçonner que Rosny et quelqu autres savaient bien qu'elle devait mourir[3]. Sa fin fut l mentable. Au moment où elle attendait de Rome la di pense qui devait la faire reine de France, la mort la couc subitement dans un cercueil. Le roi, selon l'usage, s'ét retiré à Fontainebleau pour s'y recueillir pendant la qui zaine de Pâques; Gabrielle, qui l'y avait suivi, le quitt afin que sa présence ne nuisît pas au bon exemple qu voulait donner à son peuple, en pratiquant ses devoirs r ligieux; leurs adieux furent pleins de douloureux pre sentiments. Elle arriva à Paris le jeudi saint et alla log chez le banquier Zamet, qui s'était enrichi dans le mani ment des deniers de l'État. L'opulent financier italien reçut d'une manière fastueuse et lui servit un repas, da lequel il lui présenta les mets qu'elle préférait. Après dîner elle se sentit incommodée; elle alla néanmoins e tendre les ténèbres au petit Saint-Antoine. A son reto elle éprouva de violentes douleurs; d'affreux pressent ments traversèrent son esprit. « Qu'on me retire de cet

1. Haag, France protestante, art. Chamier, p. 317.
2. Bayle, Dictionnaire historique, art. Chamier.
3. Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. VI, p. 263.

maison! s'écria-t-elle avec terreur.» Un moment de calme succéda à ses souffrances; elle en profita pour écrire au roi. Bientôt après survint un nouvel accès, et elle expira dans d'horribles convulsions.[1]

Le 10 avril 1599 elle comparut devant son Dieu. Le roi parut d'abord inconsolable; mais un mois s'était à peine écoulé et déjà Henriette d'Entrague[2] avait pris la place de Gabrielle. La nouvelle passion du roi fut vive et forte; il fit à sa nouvelle maîtresse une promesse par écrit de l'épouser. Honteux cependant de cette démarche, il remit le papier qui la contenait à Rosny, qui le déchira. «Vous êtes fou! s'écria le roi, que prétendez-vous faire?» — «Il est vrai, répondit le ministre, je le suis, et plût à Dieu que je le fusse seul en France.»[3]

Le roi ne se fâcha pas, mais, de plus en plus aveuglé par sa folle passion, il souscrivit une nouvelle promesse et fit jouer auprès du pape tous les ressorts de sa diplomatie pour obtenir la dissolution de son mariage. Marguerite de Valois s'y était opposée, pour ne pas mettre à sa place Gabrielle d'Estrées, qui n'était à ses yeux qu'une fille de basse extraction.[4]

La seconde négociation était celle du rappel des jésuites. Depuis l'arrêt qui les avait frappés, ils n'avaient cessé d'intriguer pour rentrer en France, où ils avaient de chauds partisans; ils n'avaient même obéi qu'à demi; forts de la protection des parlement de Bordeaux et de Toulouse, ils bravaient, du fond de la Guyenne, leurs ennemis. Le roi lui-même n'était plus opposé à leur rappel; il craignait ces moines «qui savaient si bien manier le couteau;» il pensait qu'ils seraient moins à craindre en France que hors de France, et qu'il valait mieux se les attacher par des bienfaits que de les pousser à des mesures violentes par trop de rigueur.

1. L'Estoile, année 1599. — Économies royales, t. III, p. 281-297. — De Thou, liv. CXXII.

2. Elle était fille de François de Balzac et de Marie Touchet, fille naturelle de Charles IX.

3. Capefigue, Histoire de la réformation, t. VIII. — Sully, Économies royales, t. III, p. 311.

4. Sully, Économies royales, t. III, p. 233. — Sismondi, t. XXII ch. IX, p. 31.

XXII.

La troisième négociation avait pour objet le mariage de Madame avec le duc de Bar, fils du duc de Lorraine, lequel ne pouvait s'accomplir sans une dispense du pape, puisque le futur époux de la princesse était catholique.

Parmi ceux qui virent avec peine le roi abandonner la réforme, il faut placer au premier rang Catherine de Bourbon, sa sœur. Cette princesse, toute inférieure qu'elle fut à sa mère, occupe cependant dans l'histoire une place intéressante. Elle avait à peine quinze ans quand tout à coup elle devint orpheline; la forte éducation, qu'elle avait reçue dans le Béarn, la prépara à traverser des temps difficiles et à se garantir des piéges dans lesquels il était si facile de tomber à la cour des Valois. Elle avait hérité de sa mère et de son aïeule Marguerite de Valois des grâces, de l'esprit et des talents. Elle aimait les arts, jouait bien du luth; sa voix, quand elle chantait, avait une douceur inexprimable. Lorsque, à l'époque du mariage de son fils, Jeanne d'Albret la conduisit à Paris, sa présence fit sensation au milieu même des belles femmes de la cour de Charles IX. «Qu'elle est belle, ma Catherine!» disait la reine de Navarre, qui ne cachait pas son mépris pour l'entourage de Catherine de Médicis. Elle ne devait pas voir se développer cette jeune plante, qu'elle avait cultivée avec tant de soins et sur laquelle elle avait répandu le parfum de l'Évangile. Sur son lit de mort il lui fallut la puissance de la grâce pour se résigner à se séparer de sa fille chérie; elle la recommanda à son fils, et plus encore à Dieu.[1]

Catherine sentit vivement le vide que la mort de sa mère faisait dans sa vie; c'était leur première séparation. Après la Saint-Barthélémy elle abjura avec son frère, et pendant près de quatre ans elle pratiqua le culte catholique. Mais lorsque Henri III lui permit de retourner dans le Béarn, elle n'attendit pas même d'être arrivée à Pau pour rejeter le masque hypocrite qu'on l'avait forcé de prendre. A son passage à Châteaudun, elle s'empressa d'aller au prêche, et plus tard, à la Rochelle, où son frère l'avait accompagné, «elle fit avec lui, dit d'Aubigné, pénitence

1. Note VII.

publique d'avoir été, par menace, réduite à la religion romaine. »

L'éducation chrétienne qu'elle avait reçue, l'affection profonde qu'elle avait pour le duc de Soissons, son cousin, la garantirent des piéges dans lesquels elle serait probablement tombée. Elle se conserva pure et chaste. La médisance même la respecta.

Jamais princesse n'eut plus de prétendants. Peu après sa naissance, Henri II la demanda pour celui de ses fils qui fut Henri III; Philippe II, Charles III, duc de Lorraine, Charles, duc de Savoie, et plusieurs autres se mirent sur les rangs; mais le duc de Soissons fut le seul qu'elle aima.

En 1593, la princesse, alors âgée de quarante ans, n'était pas encore mariée. Elle aimait toujours Soissons, quoiqu'il se fût jeté dans le parti de la ligue et se fût rendu indigne de son affection.

Toutes les instances qui lui furent faites pour changer de religion furent vaines; elle demeura ferme dans sa foi et devint de jour en jour plus chère aux protestants, auxquels elle rappelait sa mère toujours vivante dans leurs souvenirs. Quand il fut question de son union avec le duc de Bar, les réformés manifestèrent une grande répugnance pour cette alliance avec un prince catholique et zélé pour sa religion jusqu'au fanatisme. Dans le synode national de Montpellier[1], ils déclarèrent, pour lever les scrupules de la princesse, que ce mariage n'était pas licite; mais Catherine donna son consentement; ce fut une faute qui devint pour elle une source d'amères déceptions.

XXIII.

Avant l'accomplissement du mariage, les docteurs catholiques firent de grands efforts pour l'amener à une abjuration. Des conférences nombreuses eurent lieu en sa présence, entre des théologiens des deux partis; du côté des protestants on voyait un ministre encore jeune, qui se distingua parmi ses confrères; son instruction était solide et variée, son argumentation serrée et semée de traits vifs et piquants. Il prononçait quelquefois des mots qu'on

1. Tenu en 1598, du 26 au 30 mai.

n'oubliait plus et qui étaient tous autant de flèches acérée attachées au flanc de ses adversaires. On l'appelait Pierr Du Moulin.

Ce jeune homme, qui allait devenir un grand contro versiste et l'écrivain le plus original de son parti, était n en 1568, au château de Buhi. A l'âge de quatre ans, l'un des servantes de son père le sauva des mains des assassin de la Saint-Barthélemy; il fit ses études à Sédan et à Paris passa quatre ans en Angleterre, et étudia à Cambridg sous les meilleurs professeurs de cette célèbre universit A son retour il fit naufrage, perdit tous ses livres et chant son malheur dans un poëme [1] qui commença sa réputation.

A l'âge de vingt-quatre ans Du Moulin fut nommé pro fesseur de philosophie à l'université de Leyde. Son érudi tion, sa méthode d'enseignement, l'art de présenter dans un style simple, clair, original les idées les plus abstraites, donnèrent à ses leçons un grand éclat. Parmi ses élèves il y avait un Hollandais qui se faisait déjà remarquer par une intelligence extraordinaire et promettait d'être un jour la gloire et l'ornement de sa patrie : on l'appelait Grotius.

Après plusieurs années d'un professorat qui laissa à Leyde de longs et honorables souvenirs, Du Moulin fut appelé comme ministre à Charenton où ses mérites furent dignement appréciés. Homme de lutte, il eut le rare bon-heur de ne pas vivre dans des temps médiocres et de pou-voir déployer, au service de son Église, les dons qu'il avait reçus de Dieu. Sa phrase vive, au tour gaulois, lui donnait une grande supériorité sur ses adversaires, dans un pays où le ridicule tue plus vite que les raisonnements. On a droit de s'étonner quand, de nos jours, on exhume de la poussière de nos bibliothèques tant d'écrits indi-gestes, qu'on n'ait pas songé à ceux de Du Moulin. Est-ce oubli, ingratitude, ignorance? Un peu de cela tout en-semble. Le pasteur de Charenton est un maître dans l'art d'écrire, et les vrais amateurs du beau style saluent en lui un précurseur de Pascal, de Molière et de Paul-Louis Courrier.

1. Il était intitulé : *Votiva tabella.*
2. Haag, France protestante, L. D, p. 420.

XXIV.

Si le style est l'homme, Du Moulin revit tout entier dans le sien. Dans la belle préface de son livre[1] contre celui du cardinal Du Perron[2], on lit les lignes suivantes qui donnent une idée de l'esprit du controversiste et de sa manière d'écrire.

«Reste de donner au lecteur quelque goût, en général, du livre de M. le cardinal Du Perron, afin que par un échantillon il puisse juger de la pièce entière.

«En premier lieu, s'il peut y avoir quelque louange à mal faire, et si défendre l'erreur avec dextérité mérite quelque recommandation, je ne puis refuser à la mémoire de ce cardinal cette louange que ce livre est bâti avec un grand artifice, et qu'il y a bandé tous ses sens et employé, avec un grand travail, toute la dextérité de son esprit, de laquelle il en avait de reste. Je ne trouve point, entre les adversaires, d'ouvrage tant élaboré. Et même tous les autres livres qu'il a faits sont un peu de chose au prix. On y voit une grande diligence en la recherche de l'antiquité, et une souplesse à plastrer son fait et à décliner les questions qu'il juge non soutenables, et à mettre en vue tout ce qu'il y a de plus spécieux pour la papauté. Il trouve plusieurs nouvelles échappatoires, dont nul ne s'était encore avisé, et où les autres défenseurs de la papauté ne lui satisfont pas, il trouve quelque nouvel expédient et prend un autre chemin. Il décline insensiblement la pointe de nos objections et colore sa faiblesse d'apparence de mépris, et revêt le tout d'un langage honnête et d'un style doux et agréable, si ce n'est ès lieux où il se trouve empêtré et pressé de l'évidence de la vérité; car alors il s'embarrasse exprès de paroles obscures et entasse une pile de distinctions en termes philosophiques, et espend un nuage de poussière avec un style capricieux et importun. Par sa grande lecture des Pères il entasse, plus par ostentation que par nécessité, multitude d'allégations sur choses légères ou non controversées. Mais son peu de savoir en la langue grecque et

1. Ce livre est intitulé : *Nouveauté du Papisme.*

2. Le livre du cardinal Du Perron est intitulé : *Replique à la responsedu serenissime Roy Jaques I. Roy de la Grande-Bretagne.*

ès lettres humaines le fait souvent broncher. De passages falsifiés tout en fourmille. Je ne me suis arrêté à les examiner tous et me suis contenté d'en produire peu entre plusieurs, sachant combien cet examen est importun au lecteur et de peu d'instruction. Mais à tout prendre, il est certain que nul de ceux qui en France ont brouillé le papier en faveur du pape ne lui peut être comparé; et que ce serait lui faire tort, je ne dis pas d'égaler, mais même de nommer après lui certains menus brouillons et esprits acariâtres, ignorants au dernier degré, comme un père Gontier et un père Véron, auxquels l'impudence et la colère injurieuse ont disloqué le cerveau; lesquels, en un autre temps, ne seraient point soufferts, mais sont bons pour ce temps auquel la hardiesse est prise pour savoir et l'orgueil pour zèle et le style injurieux pour la vraie éloquence. Et peu s'en faut que je ne mette au rang Jehan Jaubert, évêque de Bazas; mais j'épargne sa mitre et reçois ses injures de cabaret pour autant de louanges. Tous ces gens sourdent après Monsieur Du Perron, comme quand du corps d'un cheval mort naissent des mouches guêpes.»[1]

Du Moulin ne combat pas avec moins d'esprit l'abus des indulgences papales.

«Si le pape, dit-il, était obligé de rendre compte de ses actions, et montrer par quelle autorité il fait ce qu'il fait, pourrait-il dire où c'est que Dieu lui a donné le pouvoir de tirer les âmes du purgatoire? Qui lui a commandé de ramasser en son trésor les satisfactions superabondantes des saints et des moines, où et quand premièrement Dieu lui a commandé de faire cette distribution? Je crois qu'il se trouverait fort empêché, vu que les pontifes de l'Ancien Testament ne recueillaient point les satisfactions superabondantes de Noé, ni d'Abraham, et n'en faisaient aucune distribution, et ne se sont jamais avisés de tirer aucune âme du purgatoire, ni par puissance de juridiction, ni par manière de suffrage. Vu aussi que ni Jésus-Christ, ni les apôtres, ni l'ancienne Église, par plusieurs siècles, n'ont parlé de ce trésor, ni distribué par indul-

1. Nouveauté du papisme (préface), Genève, imprimerie de Pierre Chouet, M.DC.XXVII.

gences le surplus des satisfactions humaines, ni établi des autels privilégiés, ni tiré aucune âme du purgatoire. Et de fait, Gabriel Biel en la 57e leçon sur le canon de la messe et Cajetan, au commencement du livre des indulgences, reconnaissent que rien ne se trouve des indulgences dans toute l'antiquité.»

«L'abus y est tout clair en ce que la rémission des péchés est attachée à une certaine Église, tellement que celui qui ferait ailleurs trois fois plus de dévotion n'aurait point le même pardon. Item, en ce que quand le jubilé est à Rome, ceux qui sont proches ont la rémission des péchés à leur aise, mais ceux qui sont à trois cents lieues de là et qui n'ont point d'argent, ni de cheval, ni de bonnes jambes, sont privés de cette libéralité spirituelle. Item, en ce que le pape donne plein pardon de tout péché et le tiers des péchés par-dessus, c'est-à-dire qu'il pardonne tous les péchés et plusieurs autres; Item, en ce que le pape et le clergé en tirent de grands profits, et exercent par là un grand trafic. Le jubilé est la grande moisson de la ville de Rome, alors offrandes et richesses y abondent de tous côtés; Item, en ce que le pape donne des pardons avec un calcul exact comme ayant secrètement supputé avec Dieu, donnant dix-huit mille ans de pardon, et autant de quarantaines de jours et quelques jours par-dessus. Ne restait plus que les heures et minutes; Item, en ce qu'il jette les indulgences au hasard, comme une poignée d'écus sur la foule, comme quand il espard mille ans d'indulgence sur la foule du peuple au jour de son couronnement.» [1]

Du Moulin ne raille pas avec moins d'esprit le culte superstitieux des reliques.

«Le lecteur équitable, dit-il, considérera quelle peut être cette religion qui cache au peuple les écrits des apôtres et lui montre leurs os; qui ensevelit leur doctrine et déterre leurs ossements. Comme si un fils gardait soigneusement de vieilles bottes ou une pièce du test de son

1. Bouclier de la foi ou défense de la confession de foi des églises réformées du royaume de France contre les objections du sieur Arnoux, jésuite; livre auquel sont décidées toutes les principales controverses entre les églises réformées et l'église romaine, p. 342-343. Genève, chez Pierre Aubert, M.DC.XXX.

père, et supprimait son testament. Les meilleures reliques de saint Pierre et de saint Paul sont leurs écrits divinement inspirés; ce qui seul doit être chéri et recherché, c'est cela seul qu'on néglige. A l'imitation des Juifs, ils ornent les sépulcres des prophètes et persécutent ceux qui suivent leurs doctrines. En quoi notez la ruse; car on recherche et adore les os des apôtres, au lieu de rechercher leurs écrits, parce que ces os ne parlent point, mais leurs écrits parlent et disent choses odieuses à ces messieurs; parce que aussi à ces os on en peut substituer d'autres, mais ces Messieurs ne sauraient faire une autre Sainte-Écriture; parce que aussi il n'est pas si aisé de trafiquer de passages de l'Écriture que de morceaux de reliques, desquelles on vend même la vue, et se fait trafic d'une marchandise sans la livrer.» [1]

XXV.

Un écrivain qui a su jeter sur des matières abstraites tant de sel attique et tant de vie, et qui a écrit mille pages comme celle que nous venons de transcrire, a droit de bourgeoisie dans notre littérature nationale à côté des plus grands maîtres. C'est un devoir de piété filiale de lui donner la place qu'il mérite. Bernard Palissy et Olivier de Serres ont attendu longtemps le jour de la justice. Celui de Du Moulin viendra. Il trouvera son historien.

Du Moulin, avec ses qualités solides et brillantes, devait se distinguer dans les conférences qui se tenaient en présence de Catherine de Bourbon, qu'il affermit dans sa foi. Il gagna la confiance de la princesse, qui, après son mariage, le choisit pour son chapelain. Les catholiques ne voulurent pas s'avouer vaincus, et imputèrent «à l'entêtement de Madame sa résolution de demeurer dans la religion protestante.»

Le pape s'opposait au mariage et refusait ses dispenses. Henri IV, ennuyé de ces refus, résolut de passer outre et de faire bénir le mariage de sa sœur par un prélat français, certain que le pape s'inclinerait devant les faits accomplis. Il s'adressa à plusieurs évêques, qui tous refu-

1. Bouclier de la foi, p. 492.

sèrent de prêter leur ministère à une union pour laquelle le pape refusait ses dispenses. «Il ne se trouva point, dit Sully, d'évêques qui voulussent la marier, de quoi le roi, infiniment en peine, envoya quérir un sien frère bâtard, fait depuis peu archevêque de Rouen, plutôt par faveur que pour son grand savoir, croyant (vu ce qu'il lui était et qu'il avait été autrefois assez bon compagnon, ayant souvent fait la débauche au jeu, à faire bonne chère et autres choses encore, surtout avec M. de Roquelaure) qu'il lui ferait faire tout ce que bon lui semblerait; mais lui, en ayant parlé à bon escient et voyant qu'il ne faisait pas moins de difficultés que les autres, voire qu'il usait des mêmes paroles et des mêmes scrupules en alléguant, à tous propos, les saints canons, il lui dit : Voyez, mon frère, et depuis quand, je vous prie, êtes vous devenu si consciencieux sur toute chose où ma volonté vous est manifestée et en laquelle il y va du bien de mon service et de celui de ma sœur, à laquelle vous devez quelque chose aussi bien qu'à moi? je ne sais d'où vous est provenu cette grande suffisance et qui vous en a tant appris. Mais puisque vous faites ainsi l'entendu, afin de ne me fâcher pas davantage contre vous, j'enverrai vers vous un grand docteur pour votre père confesseur, et qui entend merveilleusement les cas de conscience, et sur cela s'étant séparés, le roi envoya aussitôt quérir M. de Roquelaure auquel en arrivant il dit: «Vous ne savez pas, Roquelaure, votre archevêque (car ce fut vous qui me parlâtes le premier de lui bailler Rouen) veut faire le prélat et le docteur, me venant alléguer les saints canons, où je crois qu'il entend aussi peu que vous et moi, et cependant, par ses refus, ma sœur demeure à marier. Je vous prie, parlez à lui comme vous avez accoutumé, et faites souvenir du temps passé.»

«Ha pardieu, Sire, cela ne va pas bien, dit M. de Roquelaure, car il est temps, au moins selon mon opinion, que notre sœur Catelon commence à goûter les douceurs de cette vie et ne crois pas que dorénavant elle en puisse mourir par trop grande jeunesse; mais, Sire, dites-moi un peu, je vous prie, que dit ce bel évêque pour ses raisons; car il en est quelquefois aussi mal garni que je saurais être, et m'en vais le trouver, si vous l'avez agréable pour lui apprendre son devoir.»

Et s'en étant allé de ce pas en son logis, il lui dit en entrant dans la chambre : « Hé quoi, que veut dire ceci, mon archevêque, l'on m'a dit que vous faites le fat ; mais, pardieu, je ne le souffrirai pas ; car il irait trop de mon honneur, puisque chacun dit que je vous gouverne. Ne savez-vous pas bien qu'à votre prière je me rendis votre caution vers le roi lorsque je lui parlai pour vous faire avoir l'archevêché de Rouen ? Or, ne me faites pas trouver menteur en vous opiniâtrant ainsi à faire la bête ; cela serait bon entre vous et moi qui nous sommes vus quelquefois ensemble les dés à la main ; mais il s'en faut bien garder lorsqu'il y va du service du maître et de ses absolus commandements. »

« Hé, vrai Dieu, que voulez-vous que je fasse ? dit M. de Rouen ; quoi ! que je me fasse moquer de moi et reprocher, par tous les autres prélats, une action où chacun dit qu'il y va grandement de la conscience, ni ayant aucun évêque auquel le roi n'en ait parlé et qui ne l'en ait aussitôt refusé ? »

« Ho, morbleu, ne le prenez pas là, dit M. de Roquelaure, car vous et eux sont bien diverses ; car ces gens s'alambiquent tellement le cerveau après le grec et le latin, qu'ils en deviennent tous fous ; et puis, vous êtes frère du roi, obligé de faire tout ce qu'il commandera, sans opposition, ne vous ayant pas choisi, ni fait archevêque pour le sermoner, ni lui apprendre ou alléguer les canons ; mais pour lui obéir en toutes choses où il ira de son service, que si vous faites plus le fat et l'acariâtre, je manderai à Jeaneton de Gondom, à Bernarde l'Éveillée et à Maistre Julien ; m'entendez-vous bien ? et, partant, ne vous le faites pas dire deux fois, puisque rien ne vous doit être si cher que les bonnes grâces du roi, lesquelles, à mes sollicitations, vous ont plus valu que tout le latin et le grec des autres. Pardieu, c'est bien à vous à faire parler des saints canons où vous n'entendez que le haut allemand. »

« Vous ne serez jamais las de gausser en parlant à moi, dit M. de Rouen ; cela était bon en mes jeunes ans et en des choses de néant ; mais en choses si sérieuses comme celle-ci où il y va de mon salut, il faut parler de sens rassis et sans se moquer, car quoique j'estime l'honneur des

bonnes grâces du roi autant que ma vie, si m'est paradis encore plus cher que l'un ni l'autre.»

«Comment, morbleu, paradis, dit M. de Roquelaure, et êtes-vous si aze[1] que de parler d'un lieu où vous ne fûtes jamais; ne savez-vous quel il y fait, ni si vous y serez reçu quand vous y voudrez aller?»

«Oui, j'y serai reçu, dit M. de Rouen, n'en doutez nullement.»

«C'est bien discouru à vous, dit M. de Roquelaure, car, pardieu, je tiens que paradis a été si peu fait pour vous, que le Louvre pour moi. Mais laissons un peu là votre paradis, vos canons et votre conscience à une autre fois et vous résolvez à marier Madame; car si vous y manquez, je vous ôterai trois ou quatre méchants mots de latin que vous avez à toute heure à la bouche, et plus n'en sait ledit déposant, et puis, adieu la crosse et la mitre, mais qui pis est, cette belle maison de Gaillon[2] et dix mille écus de rente.» Ils eurent encore d'autres discours trop longs à réciter, lesquels se terminèrent en telle sorte que M. de Rouen se résolut de marier Madame.»[3]

Le pape, irrité qu'on eût passé outre à la célébration du mariage, refusa ses dispenses et remplit tellement de scrupules l'esprit de l'époux de Catherine qu'il vécut avec elle comme s'ils n'eussent pas été mariés. Ce fut là la première punition de la princesse qui, aimant tendrement son mari, souffrit cruellement d'en être délaissée. Ce ne fut qu'un peu plus tard que le duc de Bar, à son retour de Rome, se rapprocha d'elle. Il était, dit-on, porteur de dispenses secrètes, le pape n'ayant pas voulu les donner publiquement.

La princesse fut de nouveau assaillie par les docteurs catholiques; mais elle demeura de plus en plus ferme, à la grande joie des réformés, qui lui pardonnèrent son mariage, en étant les témoins journaliers de sa constance et de sa foi.

1. Âne.
2. Elle avait appartenu au vieux cardinal de Bourbon.
3. Sully, Économies royales, ch. 89.

LIVRE XXV.

I.

Une affaire plus importante que le mariage de la sœur du roi préoccupait vivement les esprits. Sur tous les points du royaume les catholiques s'élevaient contre la vérification de l'édit; les parlements ne voulaient pas admettre les protestants dans leur sein; la Sorbonne refusait de leur accorder le diplôme de licencié et de docteur; l'université prétendait leur fermer les portes de ses colléges; la faculté de médecine même se montrait intolérante et demandait avec instance leur exclusion de ses cours; le clergé enfin criait à la trahison[1]. Dans cette grave circonstance le roi se montra habile et profond politique; il voulait la vérification de l'édit, parce qu'elle était à ses yeux un acte de justice et de nécessité politique. « Je ne puis, écrivait-il au duc de Luxembourg, reculer sans hasarder le repos de mon État; car la partie de ceux de contraire religion est encore trop enracinée en icelui et trop forte et puissante dedans et dehors pour être mise à nonchaloir[2]. J'en ai été trop bien servi et assisté en mes nécessités. Je remettrais des troubles en mon royaume plus dangereux que par le passé. »[3]

Les plus grandes difficultés provenaient du parlement de Paris, qui opposait au roi une résistance systématique. Mécontent de l'attitude hostile des conseillers, Henri IV résolut d'obtenir par la force ce qu'il croyait avoir le droit d'attendre de leur justice. Il les manda au Louvre dans son cabinet. « Vous me voyez, leur dit-il, en mon cabinet où je viens parler à vous non point en habit royal et avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme

1. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. VI, p. 271.
2. Abandon.
3. Recueil de lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey. — Bulletin de l'Histoire du protestantisme français, année 1853, p. 30.

un prince qui vient parler aux ambassadeurs étrangers, mais vêtu comme un père de famille en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfants. Ce que je veux dire, c'est que je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en ai fait, est pour le bien de la paix; je l'ai faite au dehors, je veux la faire au dedans de mon royaume. Vous me devez obéir, quand il n'y aurait d'autre considération que de ma qualité, et obligation que m'ont mes sujets et particulièrement vous de mon parlement. J'ai remis les uns en leurs maisons dont ils étaient bannis, les autres en la foi qu'ils n'avaient plus. Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant et plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'État; Dieu m'ayant choisi pour me mettre au royaume qui est mien par héritage et acquisition. Les gens de mon parlement ne seraient en leur siége sans moi. Je ne veux me vanter; mais je veux bien dire que je n'ai exemple à invoquer que de moi-même. Je sais bien qu'on fait des brigues au parlement, que l'on a suscité des prédicateurs factieux, mais je donnerai bien ordre contre ceux-là et ne m'en attendrai à vous. C'est le chemin que l'on prit pour faire des barricades et venir par degrés à l'assassinat du roi. Je me garderai bien de tout cela; je couperai la racine à toutes factions et à toutes prédications séditieuses, faisant accourcir tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur les murailles de la ville, je sauterai bien sur les barricades. Ne m'alléguez point la religion catholique: je l'aime plus que vous; je suis plus catholique que vous; je suis fils aîné de l'Église, nul de vous ne l'est, ni le peut être. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le pape, j'y suis mieux que vous. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques pour ne me vouloir pas obéir. J'ai plus d'intelligence que vous; vous avez beau faire, je saurai ce que chacun de vous dira. Je sais tout ce qu'il y a en vos maisons; je sais tout ce que vous faites, tout ce que vous dites; j'ai un petit démon qui me le révèle. Ceux qui ne désirent que mon édit passe me veulent la guerre; je la déclarerai demain à ceux de la religion, mais je ne la leur ferai pas. Vous irez tous avec vos robes, et vous ressemblerez la procession des capucins, qui portaient le mousquet sous leurs habits. Il vous ferait beau voir. Quand vous ne vou-

drez passer l'édit vous me ferez aller au parlement. Vous serez ingrats quand vous m'aurez créé cette envie. J'appelle à témoin ceux de mon conseil qui ont trouvé l'édit bon et nécessaire pour le bien de mes affaires : M. le Connétable, MM. de Bellièvre, de Sancy, de Sillery et de Villeroy. Je l'ai fait par leur avis et des ducs et pairs de mon royaume. Il n'y en a pas un qui osât se dire protecteur de la religion catholique, ni qui osât nier qu'il ne m'ait donné cet avis. Je suis protecteur de la religion, je dissiperai bien les bruits que l'on veut faire. L'on s'est plaint à Paris que je voulais faire des levées de Suisses ou autres amas de troupes. Si je le faisais, il en faudrait bien juger, et ce serait pour un bon effet, par la raison de mes déportements passés; témoin ce que j'ai fait pour la reconquête d'Amiens, où j'ai employé l'argent desdits édits que vous n'eussiez passés si je ne fusse allé au parlement. La nécessité m'a fait faire ces édits pour la même nécessité que j'ai fait celui-ci. J'ai autrefois fait le soldat; on a parlé, et n'en ai pas fait semblant. Je suis roi maintenant et parle en roi; je veux être obéi. A la vérité, les gens de justice sont mon bras droit; mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que la gauche le coupe. Quand mes régiments ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne me vérifierez pas mon édit? Aussi bien sera-t-il passé. »

A ces paroles vives, mordantes, spirituelles, le roi en ajouta d'autres, dont chacune était un trait acéré à l'adresse des membres du parlement. Sous le père qui gourmande, on sent le roi qui parle en maître : « Donnez à mes prières, leur dit-il en terminant, ce que vous n'auriez pas voulu donner à mes menaces; vous n'en aurez point de moi; faites ce que je vous commande au plus tôt, dont je vous prie, et ne le ferez seulement pour moi, mais aussi pour vous et le bien de la paix. »[1]

Les conseillers firent au monarque quelques observations et se retirèrent; bientôt après ils firent présenter au roi un cahier contenant leurs remontrances. Henri IV les manda de nouveau au Louvre et leur fit comprendre, dans

1. L'Estoile, année 1599. — Mémoires de Sully, t. X, p. 111, année 1599. — Bulletin de l'Histoire du protestantisme français, année 1853, p. 128 et suiv.

un langage ferme, qu'il voulait être obéi; il leur prouva que la paix de l'État était la paix de l'Église, et leur reprocha vivement l'outrage dont ils se rendaient coupables à son égard en ne voulant pas croire à sa parole, à laquelle ses ennemis même croyaient. « Je suis, leur dit-il, en accentuant chaque mot, catholique, roi catholique romain, non catholique jésuite; je ne suis de l'humeur de ces gens-là, ni de leurs semblables qui sont des faiseurs de tueurs de roi. »

Il insista de nouveau sur la nécessité d'assurer le repos de l'État par la paix; leur montra que sans elle la réforme de l'Église était impossible; il déplora la distinction que l'on faisait entre les catholiques et les huguenots et dit que, si les premiers voulaient convertir les seconds, ce n'était pas par la violence, mais par de bons exemples qu'ils y parviendraient. Il reprocha aux conseillers de troubler la paix du royaume par leur opposition à sa volonté, qui n'avait d'autre but que le plus grand bien de ses sujets. C'est à cette opposition qu'il attribua l'attitude hostile des réformés, auxquels il avait été contraint d'accorder la liberté de s'assembler. Il leur rappela que tous les édits faits contre eux sous Henri III, n'avaient pu les anéantir: « Quand j'étais avec eux, ajouta-t-il, à chaque nouvelle d'une nouvelle rigueur, je faisais des cabrioles; je disais, loué soit Dieu, car tantôt nous aurons quatre mille hommes, tantôt six mille hommes, et nous les trouvions enfin; car ceux qui étaient désespérés auparavant étaient contraints de se réunir. »[1]

Le roi congédia les conseillers qui se retirèrent avec la conviction qu'il était résolu à les contraindre à vérifier l'édit.

II.

L'édit fut porté au parlement; plusieurs conseillers s'opposèrent vivement à son enregistrement, et peut-être eût-il fallu que le roi, botté, éperonné, une cravache à la main, vînt leur signifier sa volonté souveraine, si Lazare Coqueley ne s'était pas prononcé en sens contraire.

1. Bulletin de l'Histoire du protestantisme français, année 1853, p. 128 et suiv.

L'opinion de ce conseiller ne pouvait être suspecte; il était un ancien ligueur qui, trop homme de sens pour persister à servir un parti qui entraînait visiblement la France vers sa ruine, s'était rallié à la cause royale; il avait suivi, avec un vif intérêt, les négociations pendantes entre la cour et les réformés; son zèle pour la religion catholique ne l'avait pas aveuglé, et il comprenait ces paroles que le roi avait adressées au parlement en réponse à la présentation de ses cahiers: «J'ai désiré faire deux ménages, l'un de ma sœur, je l'ai fait; l'autre de la France avec la paix, ce dernier ne peut être que par la paix et la paix ne sera ferme que mon édit étant verifié.»[1]

Coqueley laissa les opinions des opposants se faire jour, puis il prit la parole et dans un discours plein de sens, de force et d'à-propos, il montra les funestes effets de la guerre civile sur le royaume, qui ne pouvait devenir grand que par l'union des partis. Il fit un éloge juste et mérité du roi, qui avait tout sacrifié pour donner à la France le bienfait inestimable de la paix: «Suivons, Messieurs, leur dit-il, les vues d'un prince, dont la bonté pour nous égale la sagesse. Craignons de nous laisser conduire par un zèle indiscret qui, dans ces derniers troubles, a aveuglé tant de gens, et d'exposer la religion à un danger évident en voulant la conserver. Que la charité chrétienne anime toutes nos démarches et souffrons que des compatriotes et des concitoyens jouissent des honneurs, des priviléges et des dignités, qu'ils ont droit de partager avec nous.

«Nous ne pourrions, sans ingratitude et sans injustice, nous y opposer; en effet, lorsqu'une puissante faction, appuyée des forces de l'Espagne, attaquait cette monarchie avec tant de fureur, avec quel courage et quelle ardeur les protestants ont-ils concouru à la défense de la patrie? Ne doivent-ils pas recevoir une digne récompense de leurs services, et peut-on, sans être injuste, la leur refuser? Après tant de guerres civiles, qui ont enfanté ces cabales, dont on doit craindre encore le funeste poison, après tant de batailles, aussi funestes à l'un qu'à l'autre parti, l'on ne peut douter que le royaume n'ait besoin de

1. Bulletin de l'Histoire du protestantisme français, année 1854, p. 134.

paix; mais comment espérer cette tranquillité, si l'on veut chasser et séparer du corps de l'État ceux qui l'ont défendu avec tant de courage? Animés par un motif si légitime de vengeance, ne pourraient-ils pas tourner contre nous les armes dont ils se sont servis si utilement pour le salut de la nation, et pleins d'indignation, ne pourraient-ils pas détruire ce qu'ils ont pu conserver.

«Mais dira-t-on, c'est offenser Dieu, et il est dangereux de tolérer de nouvelles opinions. Au contraire, Messieurs, Dieu lui-même a peut être permis ce schisme et ces disputes de religion, afin que la crainte d'une secte ennemie fît rentrer dans leurs devoirs ces catholiques, qui, contents de conserver la foi et fiers de la justice de leur cause, se laissaient corrompre par le faste et sortaient des bornes étroites de la discipline. On peut dire que cette division dans la foi est un mal invétéré, qui a pénétré dans toutes les parties du corps de l'État et qu'il faut plutôt pallier ce mal incurable que d'en tenter la guérison.

«On a déjà employé tous les remèdes que fournit une guerre juste, si on peut donner ce nom à une guerre civile. Quels carnages affreux dans le temps même de la paix! Quels torrents de sang ont alors coulé! Tout âge, tout sexe, toute condition, ont fourni des victimes. Il n'était pas alors permis de se plaindre ou de pleurer ses parents et ses amis. Des gardes et des espions semés de tous côtés, examinaient la douleur des malheureux, et les larmes rendaient criminels ceux qu'on ne pouvait accuser comme novateurs. La crainte et la violence avaient brisé les liens les plus sacrés de la société, et une barbarie impitoyable avait étouffé l'humanité dans tous les cœurs.

«Quel a été le fruit de toutes ces fureurs? Elles ont renouvelé les ressentiments presque étouffés, et nous ont armé les uns contre les autres. Nos crimes et nos perfidies réciproques ont rendu odieux à toutes les nations de la terre le nom français, qu'elles respectaient autrefois. Que nous serions aveugles et insensés si, à peine sortis de tous ces dangers, nous allions échouer contre le même écueil! Fuyons ce funeste rocher, c'est le seul moyen d'éviter le naufrage, et quittons pour toujours ces armes, dont les coups ont été jusqu'à présent si malheureux. Environnés de maux auxquels la prudence humaine ne peut

trouver de remèdes, adressons-nous à Dieu et disons avec Josaphat, ce sage roi de Juda : Lorsque nous ignorons, Seigneur, ce qu'il faut faire, notre unique ressource est de tourner les yeux vers vous.»[1]

Les paroles de l'ex-ligueur rallièrent à son opinion la majorité des conseillers. Le parlement arrêta, le 29 février 1599, que l'édit serait enregistré sans modifications, et qu'on remettrait à la sagesse et à la prudence du roi le soin de veiller à son exécution.[1]

III.

Les parlements de province suivirent l'exemple de celui de Paris[2]. Quelques-uns cependant, et notamment ceux de Bordeaux et de Toulouse, opposèrent une vive résistance. Ils envoyèrent à Paris leurs députés pour exposer au roi leurs doléances. Le 4 novembre 1599, ceux du parlement de Rouen furent introduits dans le château de Saint-Germain-en-Laye, au moment où Henri IV s'amusait avec ses enfants dans l'une des salles du château. A la vue des députés il se leva, laissa ses jeux et s'avança vers eux: «Ne trouvez pas étrange, leur dit-il, de me voir ainsi folâtrer avec ces petits enfants; je sais faire le fol et aussi le sage. Je viens de faire le fol avec eux, je m'en vais faire maintenant le sage avec vous et vous donner audience.» Il entra dans une chambre où le suivirent son chancelier, le maréchal d'Ornano, et les députés.

Le président Chessac prit la parole et parla pendant une heure et demie. Le roi, qui l'avait écouté avec une grande attention, lui dit que jamais il n'avait entendu un plus beau parleur que lui; après le compliment vint la critique, elle fut amère: «Je voudrais, lui dit-il, que le corps répondît au vêtement; car je vois bien que vos maximes et propositions sont les mêmes ou semblables qu'étaient celles que fit jadis le feu cardinal duc de Lorraine au feu roi en la ville de Lyon, retournant en Pologne, tendantes à remuement d'État. Nous avons obtenu la paix tant désirée, Dieu merci, la-

1. De Thou, liv. CXXII, p. 279 et suiv.
2. L'enregistrement ne fut pas pur et simple : chaque parlement l'accorda avec quelques légères modifications.

quelle nous coûte trop pour la commettre en troubles. Je veux continuer et châtier exemplairement ceux qui y voudraient apporter altération. Je suis votre roi légitime, votre chef, mon royaume en est le corps. Vous avez cet honneur d'en être membres. C'est affaire du chef de commander, et aux membres d'obéir, et d'y apporter la chair, le sang, les os et tout ce qui en dépend. Vous dites que votre parlement se trouve seul[1] qui, en ce royaume, est demeuré en l'obéissance de son roi, et partant que ne devez avoir pire condition que les parlements de Paris et de Rouen qui, durant le débordement et orage de la ligue, se sont dévoyés. Certes ce vous a été beaucoup d'heur; mais après Dieu il en faut rendre louange, non à vous autres[2], qui n'avez eu faute de mauvaise volonté pour remuer ménage contre les autres, mais à feu M. le maréchal de Matignon, qui, vous tenant la bride courte, vous en a empêché. Il y a[3] longtemps qu'étant seulement roi de Navarre je connaissais dès lors bien avant vos maladies; mais n'avais les remèdes en main pour les y appliquer. Maintenant que je suis roi de France, je les connais encore mieux et ai les moyens en main pour y remédier et en faire repentir ceux qui voudront s'opposer à mes commandements. J'ai fait un édit, je veux qu'il soit exécuté, et quoi qu'il en soit, veux être obéi[4]. Bien vous en prendra, si le faites. Mon chancelier vous dira plus en plein ce qui est de ma volonté. »[5]

Le même jour le roi donna audience aux députés du parlement de Toulouse. « C'est chose étrange, leur dit-il

1. Floquet, Histoire du parlement de Normandie, t. III, p. 414. — Deux parlements seulement surent demeurer purs : celui de Bretagne et celui de Guienne.

2. V. de Thou, liv. XCVII.

3. Jacques Goyon, deuxième de nom, seigneur de Matignon, comte de Torigny, prince de Mortagne; il mourut à Bordeaux au mois de juillet 1597. — Mém. du Journ. de Pierre de l'Estoile, éd. Petitot, p. 208. — Marguerite de Valois l'appelle « un dangereux et fin Normand, un brouillon malicieux. » — Mémoires, p. 150, 153, année 1578.

4. Voir les extraits des dépêches d'Aerssen, datées de Paris le 22 février, d'Orléans le 6 juillet et de Blois le 15 août 1599.

5. Bulletin de l'Histoire du protestantisme français, année 1853, p. 139.

avec colère, que vous ne pouvez cacher vos mauvaises volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'espagnol dans le ventre[1]. Et qui donc voudrait croire que ceux qui ont exposé leurs vies, biens, états et honneurs pour la défense et conservation de ce royaume, seront indignes des charges honorables et publiques, comme ligueurs perfides et dignes qu'on leur courre sus, et qu'on les bannisse du royaume. Mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet État, seraient (à votre dire) bons Français dignes et capables de charges! Je ne suis aveugle; j'y vois clair. Je veux que ceux de la religion vivent en paix en mon royaume et soient capables d'entrer aux charges; non pas parce qu'ils sont de la religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles serviteurs à moi et à la couronne de France. Je veux être obéi et que mon édit soit publié et exécuté par tout mon royaume. Il est temps que nous tous, saoulés de la guerre, devenions sages à nos dépens. »[2]

Sur ce il les congédia.

Les députés des parlements de Rouen et de Toulouse quittèrent Saint-Germain et rapportèrent à leur compagnie les paroles du roi. Les conseillers, comprenant qu'une plus longue résistance devenait inutile, enregistrèrent l'édit en lui faisant subir quelques modifications.

IV.

En présence des luttes du roi avec les membres des cours souveraines du royaume, on se demande quelle était l'utilité des parlements sous le rapport des affaires politiques; où bien ils avaient des droits, ou bien ils n'en avaient pas; s'ils en avaient, pourquoi le roi violait-il leurs priviléges? s'ils n'en avaient pas, pourquoi la volonté royale ne se passait-elle pas de leurs concours?

1. Bibliothèque impériale, fonds Fontette, portef. VI, pièce 17. — Bulletin de l'Histoire du protestantisme français, année 1853, p. 137.

2. Floquet, t. III, p. 557. — Des conseillers du parlement de Toulouse, vaincus d'impatience ou mus de je ne sais quelle légèreté et inconstance, avaient échangé la toge contre la cuirasse *assez indirectement* (dit La Roche Flavyn, leur collègue); il y en avait eu de blessés aux assauts des villes, et plusieurs même périrent au siége de Villemur.

Les corps politiques ne sont grands et utiles que quand ils agissent dans la plénitude de leur souveraineté, car ils perdent de leur dignité quand ils délibèrent et votent sous une pression étrangère... Le peuple ne voit alors en eux que des instruments d'une puissance plus haute; et là où il devrait voir des hommes il n'aperçoit que des courtisans ou des valets. Au lieu de respecter il méprise. Ce n'est que justice.

Dans les événements dont nous faisons le récit, les parlements opposèrent une résistance injuste. Ils avaient pour eux contre la volonté du roi, la légalité; mais le roi avait pour lui contre eux, le droit et la justice. Nous ne nous sentons aucun penchant pour le despotisme sous quelque forme qu'il se présente; mais nous comprenons comment avec les passions et les haines de l'époque la puissance royale s'est élevée sur les débris des libertés parlementaires. Ce n'est jamais impunément que les corps constitués violent les lois éternelles de la justice, alors même qu'ils le font avec la lettre de leurs chartes. Ils amassent ainsi sur leurs têtes des trésors de colère et sont, sans s'en douter, les auxiliaires les plus puissants du despotisme qui n'est possible que le jour où ils ont perdu la confiance et l'estime de la nation. Les sénateurs romains qui attendent les Gaulois sur leurs chaises curules, intrépides devant la mort, sont grands. Les parlementaires qui, sur leurs siéges, enregistrent l'édit sous l'œil du maître, sont petits.

V.

Quand le pape reçut la nouvelle de la vérification de l'édit, il s'écria : « Cet édit me crucifie[1] ! C'est, disait-il aux cardinaux d'Ossat et de Joyeuse, le plus mauvais qu'on puisse imaginer, puisqu'il permet la liberté de conscience à tout chacun, et ce qui est la pire chose du monde, c'est qu'il permet l'épreuve partout. Cet édit, fait sous mon nez, est un affront qui n'est pas moins injurieux pour moi que si on m'avait fait une balafre. »[2]

Les cardinaux s'efforcèrent de le calmer, en lui prouvant

1. Lettres du cardinal d'Ossat.
2. Histoire de l'édit de Nantes, liv. VI, p. 280.

que le roi avait cédé à une nécessité et non à un pencha de son cœur, et qu'il n'aurait pu le refuser sans recom mencer une nouvelle guerre qui eût été plus funeste a catholiques qu'aux protestants.

La colère du pape ne fut pas stérile. Le roi, pour l paiser, donna aux catholiques du Béarn un édit, qui ét pour eux ce que celui de Nantes était pour les prot tants.[1]

L'abrégé[2] de l'assemblée de Chatellerault, qui avait co tinué à siéger pour travailler à la vérification de l'édit Nantes, s'opposa énergiquement aux changements qu' voulut y apporter. Elle ne réussit pas toujours, mais e empêcha au moins qu'on le dénatura; elle nota minutie sement toutes les infractions et présenta au roi ses cahi dans lesquels elle consigna ses observations.[3]

VI.

L'édit de Nantes fut un acte de justice et de bonne p litique. Il soldait des services rendus et retirait la Fran des dangers des guerres civiles. Pour s'en convaincre, suffit de jeter un regard rapide sur l'état de la Fran avant et après la date mémorable du 13 avril 1598.

Avant l'édit, le royaume présentait un aspect désolan la campagne était abandonnée aux ronces et aux herb parasites; faute de culture, le royaume était visité par d famines et des disettes périodiques; les maisons, les châ teaux, les villes et les villages n'offraient que traces d ruines; les fossés des villes fortes étaient comblés, leu remparts renversés, leurs portes brûlées, les monumen publics mutilés, les revenus publics réduits à néant, ceu des particuliers compromis, le commerce anéanti, le clerg même, pour lequel tant de sang huguenot avait été vers avait vu ses dîmes impayées et ses biens usurpés pa l'État. Le roi était le plus pauvre de ses sujets : au sièg

1. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, liv. VI, p. 284-28
2. C'est-à-dire commission chargée de représenter l'assemblé
3. Histoire de l'édit de Nantes, liv. VI, p. 285 et suiv. — Éli Benoît, selon sa coutume, entre dans de grands détails.

d'Amiens, il n'avait pas assez d'argent pour fournir sa table et s'acheter un pourpoint; encore quelques années d'un pareil régime, et le royaume tombant en lambeaux, serait devenu la proie de quelques grands seigneurs qui auraient fondé leur grandeur personnelle sur ses débris. Il fallait que la France récelât dans son sein des forces inusables pour n'avoir pas péri dans ces temps calamiteux où tous les droits étaient contestés, méconnus, foulés aux pieds, et pendant lesquels, chacun faisait, non ce qui est bon, mais ce qui lui semblait bon, travaillait à l'abaissement de la patrie et à l'agrandissement de la maison d'Autriche. Jamais l'Espagne ne fut plus près de réaliser le vœu de Charles-Quint, la monarchie universelle, que pendant les trente-cinq années de nos guerres civiles.

Mais à peine l'édit de Nantes fut-il signé et vérifié que la France changea de face avec la rapidité d'un changement de décoration à vue : Les champs furent ensemencés, les maisons réparées, le commerce, cette seconde mamelle des peuples, reprit vie et force, les transactions firent reparaître l'argent qui avait disparu de la circulation, le clergé fut mieux payé, le roi put enfin tenir sa maison comme il convient au chef d'un grand royaume; l'étranger enfin qui nous raillait et qui ne cachait pas son mépris pour un peuple qui ne savait pas se gouverner, fut saisi d'admiration et d'effroi. La France, reléguée au rang d'un royaume de second ordre, reprit sa place, et quand on vit à sa tête un roi élevé à la rude et salutaire école de l'adversité, jeune encore, plein d'ardeur et de vie, guerrier, administrateur, politique, on rechercha son alliance. En présence de tels résultats, plusieurs de ceux qui ne voulaient pas de l'édit furent contraints de reconnaître que le roi avait marché dans les voies d'une politique aussi habile que réparatrice; les zélés ligueurs seuls ne le lui pardonnèrent pas; l'édit, à leurs yeux, n'était qu'un sacrilége.

Quand on examine au flambeau de l'Évangile la question de tolérance, en matière religieuse, elle est des plus simples; l'amour des hommes nous est prescrit comme l'un de nos premiers devoirs envers le prochain; or, si notre prochain a le malheur, à nos yeux, de ne pas croire comme nous, la force brutale sera-t-elle le sûr moyen de

l'y contraindre? Non; car lorsque cet homme se verra honni, raillé, haï, jeté en prison, frappé dans ses affections les plus chères, conduit au supplice, pourra-t-il voir dans son persécuteur un disciple de celui qui ne sut que bénir, aimer et mourir; il éprouvera une répulsion profonde pour son convertisseur, et, en présence de la mort, il dira : Je ne serai jamais de la religion de mon bourreau.

L'édit de Nantes était un acte de justice à l'égard des réformés; ils avaient secouru la royauté, lorsque la Sorbonne prononça la déchéance de Henri III; ils avaient prêté leur appui au roi légitime, quand il était sans argent, sans troupes, sans prestige. Sans l'attentat de Jacques Clément, ils l'eussent remis sur le pavoi, lui l'auteur de la Saint-Barthélemy, lui l'auteur du traité de Némours, lui qui disait aux États de Blois, quelques jours avant de faire assassiner Guise, « je voudrais voir en portrait dans ma chambre le dernier huguenot de mon royaume » ; ce furent eux qui, après sa mort combattirent à Arques, à Ivry et empêchèrent la France de devenir une province espagnole. Déjà ils avaient combattu au Havre et avaient aidé Charles IX à en chasser les Anglais; à part quelques taches dans leur histoire, ils furent les vrais patriotes du royaume; plus tard, aux jours de la Fronde, ils furent les sujets les plus dévoués d'un roi mineur, et leur attachement à leur prince leur fit alors donner le sobriquet de *royaux* qui leur est resté dans le midi de la France. L'édit fut donc, comme nous l'avons déjà dit, un acte de justice; s'il ne répara pas tous les maux du passé, il fit au moins lever sur les réformés l'espérance d'un meilleur avenir.

VII.

On s'est demandé si l'édit de Nantes est un acte émané de la seule volonté du roi, ou bien un traité intervenu entre le souverain et ses sujets dissidents; la question est controversée, et quoique aujourd'hui elle paraisse oiseuse elle a cependant son intérêt; les ultramontains appellent toujours l'édit un acte émané de la volonté royale accordant aux protestants ce qu'elle eût dû leur refuser, puisqu'aux hérétiques on ne doit que ce qui est dû aux

malfaiteurs; ce fut l'argument qu'on fit valoir plus tard auprès de Louis XIV; mais quand on étudie les préliminaires des négociations de l'édit, on est amené forcément à lui donner le nom de traité. Quand il fut rendu, les protestants étaient sous les armes et ils avaient plus encore de raisons de ne pas vouloir le Béarnais pour leur roi, que les ligueurs, quand ce prince n'était pas encore passé au catholicisme; par son abjuration leur ancien chef rompait le contrat qu'ils avaient fait sur les champs de bataille et qu'ils avaient signé de leur sang. Ce contrat serait-il moins légitime que ses traités avec les ligueurs? Tout ce qui s'est passé avant l'édit de Nantes éclaire la question; il ne fut pas donné le lendemain de l'abjuration pour rassurer les réformés. Plusieurs années s'écoulent, se passent en demandes d'un côté, en refus et en attermoyement de l'autre; des négociations s'ouvrent, on discute, on demande, on refuse, on insiste, on abandonne un point, on se rabat sur un autre. Pendant quatre ans on discute les bases de cette nouvelle charte. Deux autres suffisent à peine pour les arrêter. « Jamais, dit Elie Benoît, traité de roi à roi ou d'État à État, n'a eu plus de marques et plus de circonstances d'un véritable traité[1]. » De là l'obligation pour les successeurs de Henri IV de l'observer, puisque l'édit n'est qu'un contrat synallagmatique entre le roi et ses sujets de la religion réformée.

Nous ne nous sommes étendu sur ce point que pour montrer que quelque grande que fût l'autorité royale, elle avait des limites dans lesquelles elle devait se renfermer et des engagements qu'elle ne pouvait rompre tant que les parties contractantes demeureraient fidèles à l'esprit du traité; mais ce qu'on ne saurait trop admirer, c'est la constance avec laquelle les réformés réclamèrent leurs droits à une époque où toutes les libertés de la nation allaient s'engloutir dans la puissance royale. L'édit de Nantes fut donc tout autant leur œuvre que celle de Henri IV.[2]

1. Élie Benoît, t. Ier, liv. VII, p. 323.
2. Voir Anquez, Assemblées politiques des protestants — Michelet — Henri Martin — Sismondi.

VIII.

L'année 1598, célèbre par l'édit de Nantes, vit mourir Philippe II.

La mort ne se jeta pas sur lui comme un oiseau de proie; elle vint lentement; mais elle vint avec le fouet des vengeances divines et lui dressa un lit de douleur; «elle l'inonda, dit Antonio Perès, d'une sale phthiriasis, accompagnée de toute une armée de poux; elle ne voulait pas, dit l'exact narrateur, le détruire sans lui avoir fait sentir que les princes et les monarques de la terre ont d'aussi misérables et honteuses manières de sortir de la vie que ceux qui ont vécu pauvres.»[1]

Les témoins de cette étrange maladie furent frappés d'épouvante. Les médecins, après avoir vainement essayé d'arrêter cette invasion de poux sur le corps frêle et débile du royal malade, disaient entre eux : *ecce manus Dei*[2] Et cependant, sur ce lit qui fait horreur et pitié, le roi était moins tourmenté de ses souffrances que du jugement à venir. Quand il sentait ce ver qui ne meurt pas, dont parle l'Évangile, attaché à son cœur et le mordre, il poussait alors de grands soupirs et disait : « J'aurais été plus heureux si j'étais né pauvre prêtre que monarque des Espagnes.»

Le lit de mort de Philippe II présente une grande leçon pour les souverains qui dans leur orgueil croient que leur puissance n'aura point de fin; il leur crie, par la bouche de l'illustre malade, que tout est vanité et rongement d'esprit, que la force de l'homme n'est que faiblesse, que sa grandeur n'est que néant. Quel prédicateur puissant que Philippe d'Espagne, quand il fait approcher de son lit son fils et lui dit, en lui montrant le cercueil de cuivre qu'il s'était fait préparer : «Vous voyez aujourd'hui, mon fils, comment Dieu m'a déjà dépouillé de la gloire et de la majesté d'un roi pour vous en revêtir vous-même; pour moi, on me vêtira dans quelques heures d'un misérable suaire, et on me ceindra d'une pauvre corde. La couronne

1. Mignet Antonio Perez et Philippe II, p. 380.
2. Voilà la main de Dieu.

de roi me tombe de la tête, et la mort me l'ôte pour vous la donner. Un jour viendra où cette couronne tombera de votre tête comme de la mienne. Vous êtes jeune comme je l'ai été. Mes jours étaient comptés, et les voilà qui finissent; Dieu sait le compte des vôtres, qui finiront à leur tour. Je vous recommande la guerre avec les infidèles et la paix avec la France. » Après ces paroles il entra dans la sombre vallée de l'ombre de la mort; ses forces s'affaiblirent et il expira en portant ses regards vers le ciel où l'attendait son juge[1]. Il avait soixante-douze ans quand il descendit dans la tombe, laissant une mémoire maudite.

Ce prince a eu des apologistes qui l'ont exalté; mais leurs efforts n'ont pu le réhabiliter aux yeux de la postérité, qui a confirmé le nom de « démon du Midi » qui de son vivant lui fut donné. Il ne fut pas cependant un roi ordinaire, et l'historien qui voudrait trop le rabaisser ne donnerait de lui qu'un portrait incomplet. Il fut patient, laborieux et sut, chose rare, s'entourer d'hommes éminents : Doria, Santa Cruz, don Juan, le duc d'Albe, Farnèse et plusieurs autres commandèrent ses flottes et ses armées. Il eut pour ministres Antonio Perez, Granvelle; pour ambassadeurs Mendoce, Feria, Taxis. La prospérité ne l'enfla pas, l'adversité ne l'abattit pas. Courbé sous le poids des années et des souffrances corporelles, il marcha toujours vers son but avec une constance qui ne se démentit jamais. Sur son lit de mort il ne fut pas sans grandeur, et la première fois qu'il baissa la tête, ce fut devant celui qui le ployait comme un roseau et lui faisait sentir que les rois les plus puissants ne sont que comme la feuille que le vent fait tourbillonner devant lui.

Parmi les rois d'Espagne, le fils de Charles-Quint a une grande place dans l'histoire, mais il l'occupe pour son châtiment; car à part quelques apologistes sans pudeur, tous les écrivains de quelque poids le mettent au rang des plus mauvais et des plus méchants rois que les peuples aient jamais eu. Il fut fourbe, cruel, implacable, débauché sous des dehors de dévotion; pour lui tous les moyens d'atteindre un but furent bons. Disciple du Vieux de la

1. Sully, Économies royales, année 1598. — V. Palma-Cayet, année 1598. — *Breve compendio y elogio de la vida de el rey Phelipe segundo de España*, P. Antonio Perez.

montagne, il députa ses assassins vers Élisabeth et ve
Escovedo, le secrétaire de don Juan; père sans entraille
il fit mettre à mort son fils don Carlos. Pendant les tro
longs jours de son règne, il fut le mauvais génie de
France; il se crut grand et ne fut qu'opiniâtre. Admira
blement secondé par des hommes éminents, il neutrali
presque toujours leurs services par la manie qu'il eut d
vouloir tout ordonner, tout diriger du fond de son tris
Escurial. Il travailla immensément et ne fit rien; là où
aurait fallu une tête intelligente il n'y eut qu'un infatigabl
chef de bureau. A sa place un homme de génie, pénétr
des besoins de son siècle, eût continué l'œuvre de Charles
Quint: il la ruina. Avec la plus belle armée du monde
commandée par d'habiles généraux, il n'aboutit qu'à de
défaites; avec les trésors du nouveau monde il n'arriv
qu'à la banqueroute; avec les finesses de sa diplomatie i
ne recueillit que des échecs; avec ses rêves de monarchi
universelle il assista au démembrement de ses vastes états
tout dépérit entre ses mains; la Hollande secoua son jou
de fer, et de l'excès de ses douleurs naquit sa glorieus
indépendance. La France ne voulut ni de sa fille pou
reine, ni de son tribunal du Saint-Office pour sauvegarde
sa foi. La réforme qu'il avait voulu étouffer y était tou
jours debout avec son édit de Nantes, conquis au prix d
quarante ans de luttes. L'Angleterre enfin qu'il avait me
nacée avec son invincible Armada prenait le sceptre de
mers, lui interceptait la route des Indes et l'insultai
devant Cadix. La seule consolation qu'il eut en mouran
ce fut de léguer à son fils la paix de Vervins. Il avait ap
pris trop tard que les guerres injustes sont la ruine de
nations et que l'orgueil marche devant l'écrasement.

Sa mort fut un soulagement pour la chrétienté. Les li
gueurs seuls le pleurèrent. Les protestants dirent que Die
l'avait frappé comme Hérode, et avait prolongé ses jour
pour lui infliger le supplice de l'édit de Nantes. Les parti
sont naturellement crédules et se complaisent à voir dan
les événements qui leur sont favorables une faveur de l
Providence; et cependant, quand le célèbre édit fut rendu
le roi catholique était désillusionné. L'âge, les infirmités
les revers l'avaient dompté; il sentait que c'en était fait d
ses espérances, dont il ne lui restait que des amertumes

de stériles regrets. Il était trop vieux pour recommencer, et trop pauvre pour lancer à la mer une nouvelle Armada.

IX.

L'édit de Nantes commençait à peine à faire entrer la France dans les voies réparatrices de la paix, quand soudainement elle fut sous le coup d'une fièvreuse ardeur qui inquiéta le roi et lui fit craindre d'être obligé «de faire encore le roi de Navarre.» Il ne s'agissait cependant que d'une intrigante que ses compères disaient possédée du démon. Cet événement, qui aujourd'hui passerait inaperçu et ne pourrait être exploité que dans quelques villages reculés de l'empire, agita toute la France, et la cour, quand on vit que le vieux parti ligueur s'en servait pour rallumer les haines et mettre encore une fois le royaume en danger.

Un tisserand de Romorantin, en Sologne, nommé Jacques Brossier, avait une fille atteinte d'une maladie étrange. Dégoûté de son métier, il trouva plus agréable et plus lucratif de courir le monde en conduisant avec lui cette jeune fille. Le peuple, qui est glace pour la vérité et feu pour le mensonge, accourait de tous les côtés pour voir Marthe, la possédée. La fourberie de Brossier fut découverte par les chanoines d'Orléans et de Cléry qui, par leurs actes capitulaires des 17 mars, 18 et 15 septembre 1598, firent défense aux prêtres du diocèse de recourir à l'exorcisme.

L'artisan de Romorantin quitta les environs d'Orléans et alla à Angers exercer son industrie. Cette ville avait pour évêque un homme instruit et éclairé[1]. Le prélat, soupçonnant une ruse, voulut, avant de procéder à l'exorcisme, s'assurer si par quelque artifice il ne la découvrirait pas, il invita Marthe Brossier à sa table et lui fit à son insu boire de l'eau bénite. Cette eau qui, selon la croyance d'alors, aurait dû la faire tomber dans des convulsions, ne fit aucun effet. Les soupçons de l'évêque s'accrurent; il lui fit bientôt après présenter de l'eau ordinaire, en lui disant que c'était de l'eau bénite. Marthe fut immédiatement atteinte de grandes convulsions.

C'est une ruse, se dit le prélat; cependant la voix pu-

1. Il s'appelait Miron.

blique lui avait tellement représenté la fille du tisseran comme possédée qu'il voulut arriver à une conviction plu forte du fait.

Apportez-moi, dit-il tout haut à son sommeiller, le cé rémonial où se trouvent les exorcismes, et s'étant habile ment fait donner à la place un Virgile, il se mit à lire.

Marthe, croyant qu'on lui lisait les paroles du cérémonia tomba en convulsions au premier vers qu'elle entendit lire criant qu'elle était tourmentée par l'esprit malin.

Convaincu de la tromperie, l'évêque réprimanda sévè rement cette fille et son père, et leur ordonna de quitte son diocèse et de ne plus abuser le peuple par de pareille jongleries. Brossier, qui avait pris goût à son rôle d fripon, au lieu de retourner à son métier de tisserand, s dirigea vers Paris, où il espérait trouver des partisan parmi ceux du parti ligueur, sans cesse à l'affût de pré textes pour inquiéter le gouvernement. Il ne se tromp pas; à peine arrivé, les mille trompettes de la renommé firent de sa fille un personnage considérable; les capucin se constituèrent ses patrons. Les expériences qu'ils firen sur elle eurent un plein succès; le peuple se porta e foule aux séances des moines; — or, comme on faisa dire à Marthe tout ce qu'on voulait, ils se firent de se paroles une arme contre le roi et contre les protestant Paris était agité comme si on eût été à la veille de quelqu grand événement. L'affaire parut sérieuse au cardin Gondi, archevêque de Paris, qui crut devoir interveni officiellement; il fit venir chez lui cinq des plus célèbre médecins de l'université de Paris: Jean Riolan, Nicola Ellain, Michel Marescot, Jean Haultin, et Louis Duret.

La possédée fit, en présence des docteurs, des bonds des sauts, tomba dans des convulsions et tira de sa poi trine des sons extraordinaires.

Marescot et l'un de ses collègues, lui ayant parlé e grec et en latin, elle leur dit qu'elle n'était pas en lie propre pour leur répondre.

Les médecins déclarèrent après examen qu'il pourra bien y avoir dans le cas de Marthe Brossier un peu d maladie, mais qu'il y avait certainement beaucoup d friponnerie.[1]

1. Relations des médecins de Paris.

Le lendemain il y eut une seconde séance dans la chapelle de Sainte-Geneviève. La possédée renouvela les scènes de la veille, en présence des docteurs Ellain et Duret. Ce dernier lui enfonça une épingle entre le pouce et l'index de la main droite. Marthe ne manifesta pas le moindre signe de douleur.

Cette expérience frappa les médecins qui convoquèrent leurs collègues pour une nouvelle séance.

Le lendemain, 1er avril 1599, une foule nombreuse était réunie dans l'église Sainte-Geneviève, dans une attente pleine d'anxiété. Le père Séraphin commença la cérémonie de l'exorcisme en présence des médecins et d'un grand nombre de docteurs en théologie. Pendant l'opération Marthe roulait des yeux hagards, tirait la langue, son corps frémissait et s'agitait sous d'horribles convulsions. Quand le père capucin prononça ces paroles *homo factus est*, «le Verbe a été fait chair,» la possédée poussa des hurlements, se roula par terre, se releva et se mit à courir avec une célérité surprenante.

Dans l'orgueil de son triomphe l'exorciste s'écria tout haut: «S'il y a quelqu'un qui en doute qu'il essaie, au péril de sa vie, d'arrêter ce démon.»

Les assistants tremblaient de terreur, quand tout à coup Marescot se leva et dit d'une voix retentissante: «je l'essaierai,» et il courut vers la possédée, posa la main sur sa tête et saisit son bras qu'il retint comme dans un étau de fer.

Marthe, se sentant impuissante, cessa de crier et dit tranquillement: «l'esprit s'est retiré.»

«C'est donc moi, dit ironiquement Marescot, qui ai chassé le démon.» Après cela le docteur fit semblant de se retirer. Marthe, qui le crut parti, recommença la scène qui venait de se terminer d'une manière si compromettante pour le père Séraphin; mais Marescot reparut tout à coup au milieu de l'assemblée, et comme la première fois la jeta à terre et la réduisit à l'impuissance de se mouvoir.

«Levez-vous,» lui crie le père Séraphin avec une voix pleine d'autorité.

«Ce démon, lui répondit Marescot en raillant, n'a pas de pieds pour se tenir debout.»

Cette scène, qui aurait dû ouvrir les yeux aux moins

clairvoyants, ne convainquit qu'à demi l'assemblée qu
se sépara au milieu d'une vive agitation. Quatre méde
cins déclarèrent que Marthe n'était qu'une fourbe. Hau
tin fut à demi convaincu et demanda trois mois d
réflexion et d'expériences. Duret, celui de tous qui étai
le plus populaire auprès des masses, déclara que Marth
était possédée du démon. Sa déposition infirma celle d
ses collègues, et Paris ne douta plus de la possession d
Marthe, surtout quand il sut qu'un procès-verbal, dress
devant l'évêque, constatait le fait.

Marescot ne laissa pas sans réponse le procès-verba
que le père Séraphin faisait circuler. Il prouva une fois d
plus que Marthe n'était qu'une aventurière[1]; mais le peupl
ajouta plus de foi au procès-verbal qu'à sa réfutation. So
amour du merveilleux l'agita extrêmement et la cour se cru
à la veille d'un soulèvement général. Le roi, qui était alor
à Fontainebleau, jugea l'affaire grave et y vit de la part du
parti ligueur un prétexte pour fomenter des troubles, l
rendre odieux à son peuple et l'empêcher de rendre stabl
l'édit qu'il venait de donner aux protestants; il ordonn
au parlement de s'occuper de cette affaire.

Le peuple fut mécontent de la décision qui mettait Marth
entre les mains du parlement et sous le contrôle de mé
decins les plus distingués de Paris; les prédicateurs mon
trèrent une audace extraordinaire et renouvelèrent pa
leurs discours incendiaires quelques-uns des excès de l
ligue. Le peuple murmurait et criait hautement qu'on n'a
vait déféré Marthe au parlement que pour plaire aux ré
formés, parce qu'ils craignaient de se voir confondus pa
ce moyen que Dieu fournissait à son église pour mani
fester sa gloire et confondre par un miracle éclatant se
ennemis.

On fut obligé de sévir contre ceux des prédicateurs qu
enflammaient le plus le peuple. Le parlement enfin, aprè
avoir examiné l'affaire, rendit le 24 mars 1599 un arrê
par lequel Marthe et son père furent renvoyés à Romoran
tin avec injonction formelle à ce dernier de ne pas laisse
sortir sa fille de son village sans la permission de Paul Gal
lois, châtelain du lieu. Le père et la fille quittèrent Paris e

1. Livre de Michel Marescot.

allèrent mourir à Romorantin dans la misère et dans l'oubli, après avoir compromis un instant par leur fourberie la tranquillité du royaume.[1]

X.

Au milieu des préoccupations que donnaient au roi toutes les affaires de son royaume, dont il désirait vivement la pacification, il attendait avec impatience le bref du pape qui lui permettrait de contracter un nouveau mariage. La reine Marguerite, qui avait refusé son consentement à la dissolution de leur union, l'avait accordé dès qu'elle n'eut plus à redouter de voir prendre sa place par une femme de basse extraction. Dans son abjection, cette princesse avait conservé tout l'orgueil de sa race.

Le pape se décida et prononça la dissolution sur les instances du cardinal d'Ossat, qui négocia cette affaire avec son habileté accoutumée.

Tout se préparait pour l'exécution de l'édit qui commençait à porter ses fruits dans le royaume, quand un événement, qui eut un grand éclat, fit croire aux catholiques à la chute prochaine de la réforme.

XI.

Mornay, dans ses heures de loisirs, avait écrit un traité sur l'institution de l'Eucharistie; dans ce livre il maltraite le pape, et cite plus de quatre mille passages tirés des pères et des scholastiques pour prouver la fausseté du dogme de la transsubtantiation. Le nom de l'auteur, l'homme le plus honorable de son temps, donna à son ouvrage un grand retentissement; le clergé effrayé porta plainte jusqu'aux pieds du trône. Henri IV, qui désirait la fin des luttes théologiques, manifesta son mécontentement à Mornay qui, sur la couverture de son livre, avait ajouté à son nom son titre de conseiller d'État, ce qui pouvait faire croire que le roi était de connivence dans cette affaire. Ce fut pour l'auteur le commencement de l'aban-

1. Actes du parlement de Paris. — De Thou, t. IX, ch. 23, p. 289 et suiv. — L'Estoile, année 1599.

don immérité dans lequel son maître le laissa. Le clerg ne put faire condamner son livre par le parlement de Bor deaux; le premier président, homme de sens, pensan avec raison que la liberté du culte emporte avec elle cell de discussion, refusa de se rendre à ses instances et lu dit qu'il était plus honorable pour lui de refuter l'écrit d Duplessis que de le faire brûler par la main du bourreau Impuissant de ce côté, le clergé fit insulter lâchemen Mornay par ses prédicateurs, qui le signalèrent à la hain des catholiques. Pendant plusieurs jours les amis de l'au teur, craignant pour sa vie, s'opposèrent à ce qu'il parû en public. La sœur du roi lui offrit un asile dans so hôtel.

La modération que la cour montra à l'égard de l'insti tution de l'eucharistie s'explique moins par sa toléranc que par la crainte de mécontenter les réformés. Le clergé malgré les obstacles que la politique du gouvernement ap portait à ses désirs, ne cessa pas ses poursuites, il fi condamner l'année suivante le livre de Mornay par un tri bunal de province. Il eut la joie de le voir brûler sur un place publique par la main du bourreau; mais pendan qu'il battait des mains il ne s'apercevait pas dans son irré flexion qu'on ne brûle pas les idées, et qu'un bourrea est un mauvais juge des controverses.

Mornay révendiqua ses droits et demanda qu'il lui fû permis d'appeler, du jugement qui avait condamné so livre, à la chambre de l'édit et non au conseil privé, où i ne trouverait que des personnes qui voudraient assoupi l'affaire et le laisser sous le coup de la condamnation. Ses plaintes ne furent pas écoutées. Il était dans les destinées de l'auteur que ce livre, qui jetait tant de bruit autour de son nom, devint la cause de l'une des plus amères douleur de sa vie.

Le traité de l'eucharistie, aujourd'hui oublié, dut sa cé lébrité à la violence de ses adversaires; dans leur aveu glement ils ne comprirent pas que leurs attaques étaien le moyen de le faire lire et de soulever un esprit d'exame qu'il était dans leur intérêt d'assoupir.[1]

1. Le Traité de l'institution de l'Eucharistie fut condamné pa la Sorbonne; il figure dans l'index parmi les livres hérétiques d première classe.

Tous ceux qui avaient écrit contre Mornay, et le nombre en était grand, avaient procédé contre lui comme de nos jours on procède contre les controversistes protestants. Au lieu d'attaquer de front son ouvrage, on releva quelques citations inexactes, quelques omissions, et volontairement on oublia tout le reste. Ce procédé est peu loyal; mais quand on a pour principe que la fin justifie les moyens, on va en avant sans pudeur et on se donne une victoire plus honteuse qu'une défaite. Tant que les adversaires de Mornay se contentèrent de le décrier et de l'injurier, il garda le silence; mais quand ils l'accusèrent d'avoir sciemment cité dans son ouvrage des textes faux, il fut vivement blessé dans son honneur. Fort de sa droiture, il publia, vers la fin de mars (1600), un écrit dans lequel il invitait ses accusateurs à se joindre à lui pour présenter une requête au roi, et lui demander des commissaires devant lesquels on pût vérifier les passages de son livre ligne après ligne.

Cet écrit tomba entre les mains de Du Perron qui y répondit le 25 mars en acceptant le défi et en offrant de prouver «que le traité de l'eucharistie contenait cinq cents énormes faussetés, de compte fait et sans hyperbole»; il écrivit en même temps au roi pour demander la conférence. Si nous n'avons pas donné quelques détails biographiques sur ce personnage important, c'est que nous nous réservions de le faire à l'un des moments de sa vie où il parut vaincre le protestantisme dans celui qui était son plus docte et son plus brillant représentant.

XII.

Davi Du Perron naquit dans la ville de Saint-Lô en 1556. Son père, protestant réfugié, habitait Berne. Frappé de l'intelligence remarquable de son fils, il s'appliqua avec un soin particulier à en développer les heureux germes. Le jeune Davi ne les trompa pas; il se fit remarquer entre tous ses condisciples par une rare aptitude au travail, par une merveilleuse compréhension et par une mémoire extraordinaire. Il étudia les mathématiques, la philosophie, les langues; il alla à Paris où il donna des leçons pour gagner sa vie. Philippe Desportes, le poëte de la cour de

Henri III, se déclara son protecteur et lui fit obtenir l brevet de lecteur du roi avec une pension de 1200 écus

Les manières distinguées de Du Perron, sa belle figure sa parole facile, élégante, les vers qu'il adressait au grands et aux dames, le firent rechercher par la sociét élégante de Paris et le mirent à la mode. Desportes lu persuada de quitter sa religion et d'entrer dans la prêtris romaine. Du Perron, qui, à une grande vanité joignait un plus grande ambition, suivit le conseil de son protecteur abandonna la foi de ses pères et se fit prêtre. C'était un brillante conquête que faisait le catholicisme. Aussi le faveurs et les dignités ne manquèrent pas au transfuge d protestantisme qui, en peu d'années, de simple abbé, de vint un évêque et un personnage important appelé à joue un grand rôle dans les discussions théologiques qui alor passionnaient le monde.

Du Perron se distinguait de la plupart des prêtres pa une science qui n'avait rien de factice, par des manière de grand seigneur, par un grand aplomb et par une faci lité d'élocution où il y avait plus de rhétorique que d vrai talent oratoire.

Il avait cependant quelques taches dans sa vie. Dans un mouvement de colère il avait poignardé un homme; la protection du poëte Desportes le retira des mains de la justice moyennant une somme payée aux parents de la victime. On admirait moins la piété du jeune prêtre que son esprit.

Nous avons déjà dit comment Du Perron gagna la confiance du cardinal de Bourbon qu'il voulait faire nommer roi de France au détriment de Henri IV[1]. Le complot fut découvert; on prétendit même qu'il l'avait dévoilé au Béarnais. Ses manières insinuantes lui gagnèrent la confiance de Gabrielle d'Estrées et celle de Henri IV. Plus tard nous trouvons le prélat occupé à Rome avec d'Ossat à servir auprès du pape les intérêts du roi avec un succès qui le mit de plus en plus en faveur et le rendit l'homme le plus important du clergé.

Un écrivain contemporain a tracé de lui le portrait suivant :

1. Biographie universelle. — Art. Du Perron.

«Toujours flottant entre la passion et l'esprit, Du Perron avait une physionomie douteuse, cynique, impérieuse, fausse, impudente avec distinction. Il visait à l'effet et se jouait de ses auditoires. Son attitude était théâtrale; son geste, tantôt emphatique, tantôt burlesque. Son éloquence, bien plus profane que religieuse, n'était qu'une rhétorique. De l'érudition, du pédantisme, une imperturbable assurance, de l'ironie assaisonnée d'outrages, des saillies par moments, jamais un cri d'âme, des cupidités personnelles, une ambition aveugle, jamais l'amour de la vérité, jamais l'enthousiasme des idées divines qui remuent les masses, parce qu'elles sont générales, désintéressées et qu'elles élèvent l'humanité au-dessus d'elle-même; des combinaisons d'intelligence et d'imagination, jamais d'inspirations sincères; des calculs, jamais des convictions: tel est Du Perron.

«Un mot le peint tout entier, après avoir prouvé brillamment l'existence de Dieu, comme un grand prince le complimentait de sa verve de parole: «Voulez-vous, lui dit Du Perron, que je vous prouve le contraire avec une vraisemblance égale?»

«Voilà le sophiste pris sur le fait. Ce qui lui a toujours manqué, c'est la chose la plus rare, la plus sainte, la seule nécessaire, car elle donne tout le reste pour surcroît. Cette chose c'est une foi. Sous les apparences de l'orthodoxie il cache un ardent égoïsme. En sondant ce présomptueux docteur, on est surpris du peu qui recouvre ses jactances. Il a tous les artifices du comédien, toute la désinvolture du courtisan, toute les ressources du prédicateur, toutes les souplesses de l'avocat; mais a-t-il un cœur? Non. Il y a un rôle dans ce fier prélat, cent rôles; il n'y a pas un homme.»[1]

Ce portrait est un peu forcé, mais il nous donne la vraie physionomie de l'évêque d'Évreux.

XIII.

Tel était l'homme qui allait entrer en lutte avec celui que les catholiques appelaient «le pape des protestants.»

1. Dargaud, Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs, t. IV, liv. LV, p. 338-339.

Mornay, ne voulant pas demeurer sous le coup des accusations de Du Perron, avait demandé au roi la tenue d'une conférence publique. Le nonce du pape et quelques prélats qui avaient souvenir des séances du colloque de Poissy s'y opposèrent dans la crainte que le roi ne sentît se réveiller en lui ses velléités de protestantisme; ils savaient de plus qu'en érudition personne ne surpassait Mornay, et malgré les bravades de Du Perron, ils rendaient justice à son adversaire, dont l'honorabilité avait résisté à toutes les calomnies des prédicateurs. Le roi finit par triompher de leurs craintes et les assura que la conférence ne porterait pas sur le fond de la doctrine, mais sur la vérité des passages indiqués par l'auteur; il promit en outre «qu'on prendrait les plus grandes précautions pour que la religion romaine ne perdît rien à cette conférence.»

Les amis de Mornay de leur côté redoutaient une rencontre; ils ne doutaient ni de sa droiture, ni de sa sincérité, mais ils craignaient, et non sans raison, que ses adversaires ne conclussent de quelques passages mal cités ou mal choisis au rejet de tout le livre, comme un tissu de calomnies contre l'Église romaine; ils le dissuadèrent donc d'engager la lutte; mais lui, attaqué dans son honneur, ne pouvait supporter d'être l'accusé de faux. Avant la conférence il eut dit: «Que Dieu dessèche ma main, si elle a écrit sciemment une phrase, une ligne, un mot qui soit faux;» il ne voulut rien écouter. Il manqua de prudence, mais il fit preuve de loyauté; il faut nous incliner devant sa loyauté; le controversiste y perdit, l'honnête homme y gagna.

Toutes les difficultés étant levées, il fut décidé que la conférence se tiendrait à Fontainebleau. Ce lieu fut choisi dans le double but d'empêcher la populace de se mêler à cette discussion, et Duplessis-Mornay d'avoir recours aux bibliothèques de Paris et aux hommes érudits que cette ville renfermait. L'opinion publique cependant se préoccupait vivement de la conférence; le roi qui la voulait, le nom et la réputation des deux adversaires, la matière sur laquelle la controverse devait porter, les conséquences favorables pour le parti qui remporterait la victoire, funeste pour celui qui subirait la défaite, tout cela agitait les esprits. A voir l'animation qui

régnait dans la capitale, on aurait pu se croire à la veille d'un nouveau colloque de Poissy. « Cette dispute, dit l'Estoile, fait l'entretien de tout Paris; les uns, qui ont admiré l'éloquence et la pureté du style du livre de Duplessis, souhaitent que les témoignages des Pères qu'il cite soient fidèles; d'autres assurent qu'un homme de ce caractère est exempt d'imposer, voire de suspicion; quelques-uns, qu'il n'est pas surprenant que dans un si grand nombre de passages cités dans le livre de l'*Institution* de l'eucharistie on en trouve peut-être quelques-uns mal cités ou allégués. Cependant on n'en doit pas conclure que ce livre soit mauvais. Plusieurs qui savent que les occupations du sieur Duplessis ne lui permettent point d'avoir examiné par lui-même tous les passages cités dans son livre, croient véritablement qu'il y en a un grand nombre de défectueux, et qu'il a tort d'avoir fait le défi auparavant de les avoir revus lui-même, et, en ce cas, blâment les ministres et autres qui lui ont fourni ces passages; que la mauvaise foi doit tomber sur eux et non sur lui. »

XIV.

Le 2 avril, le roi accorda la conférence. Le 10 du même mois, les commissaires furent nommés. Du côté des catholiques, c'étaient le chancelier Bellièvre, de Thou et Pithou : le premier connu par son dévouement au pape, les deux autres par leur timidité; on leur en adjoignit un quatrième, le médecin Jean Martin, catholique zélé jusqu'à la passion. Du côté des protestants, c'étaient Casaubon, homme docte, mais un peu craintif, et Dufresne-Canaye, qui pensait déjà à abjurer. La partie commençait à n'être plus égale; la balance penchait en faveur de Du Perron par le choix des arbitres. Mornay aurait dû insister pour que l'équilibre fût rétabli; mais, fort d'une conscience qui lui rendait un bon témoignage, il alla en avant. Le propre des hommes droits est d'élever les autres à leur niveau. La charité ne soupçonne pas le mal. Le 14 avril Duplessis demanda à son adversaire ses moyens de faux, afin d'avoir le temps d'y répondre. Du Perron répondit que s'il fallait entrer dans la discussion de tous les passages, c'était le sûr moyen de fatiguer le roi; « la seule chose que je

puisse faire, lui écrivit-il, c'est de remettre à la commission une liste de cinq cents passages falsifiés. »

Mornay se rendit le 28 du même mois à Fontainebleau où Du Perron était arrivé la veille. Le lendemain, il présenta au roi une requête dans laquelle il demanda que les passages cités dans son traité fussent vérifiés les uns après les autres, attendu que Du Perron soutenait publiquement qu'il n'y avait pas un seul de ces passages qui ne fût inexact ou faux. « Je passerai condamnation, disait-il, sur ceux qui seront tels; mais je demande que ceux contre lesquels on ne pourra formuler les mêmes reproches soient tenus pour authentiques et vrais. »

Du Perron comprit tout ce que l'acceptation de la demande de son adversaire contenait de dangers, si à côté de quelques passages faux, inexacts ou mal cités, il fallait admettre ceux qui auraient tous les caractères de la vérité. Que deviendrait alors la messe, si elle était battue en brèche par ces saints-pères que Mornay citait à profusion? Ne faudrait-il pas faire l'humiliant aveu que les Augustin, les Athanase, les Théodoret, les Épiphane, les Irénée, les Cyprien, tout ce que l'antiquité chrétienne compte d'hommes instruits, pieux, interprêtaient à la manière de Genève les célèbres paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang!* Du Perron ne devait vouloir à aucun prix de la demande de Mornay: elle fut rejetée. Le tort de celui-ci fut de ne pas insister; car sa demande était juste, et si, comme auteur du traité de l'*Institution de l'Eucharistie,* il était en cause, le protestantisme y était encore plus que lui, quoique à cet égard il eût formellement fait ses réserves. Il n'obtint ni une favorable réponse à sa demande, ni même la liste des cinq cents passages incriminés; «je les remettrai au roi, lui dit Du Perron, chaque jour nous en tirerons cinquante que nous examinerons en présence des commissaires. »

Ici encore apparaît la déloyauté du prélat qui veut ôter à l'accusé tout moyen de défense, et le forcer à répondre immédiatement à ses accusations, sans lui donner le temps ni de consulter les auteurs auxquels il a emprunté ses citations, ni de se faire aider par ses amis dans cette tâche ingrate et laborieuse. Mornay comprit la ruse de son adversaire qui lui avait fait signifier que les choses devaient se passer ainsi, «puisque telle était la bonne volonté du

roi. » Il refusa d'y souscrire et représenta à Henri IV que les choses ne pouvaient se passer selon les désirs de son adversaire, puisqu'il s'agissait de la vérité et de l'honneur de Dieu. Il renouvela sa demande pour obtenir la communication de la liste des cinq cents passages. Le prélat s'y refusa. Mornay déclara qu'il n'assisterait pas à la conférence.

Le roi ordonna néanmoins qu'on passât outre; puis, il réfléchit que la conférence, sans la présence de l'accusé, n'aurait pas les résultats qu'il en attendait; il ordonna donc qu'une liste de soixante passages fut remise à Mornay qui ne la reçut qu'à minuit et fut obligé de rendre à six heures du matin les livres qu'on lui avait remis pour confronter les citations.

Le 4 mai, à une heure de l'après-midi, la conférence s'ouvrit dans la salle du bain; trois tables y étaient dressées: l'une, pour le roi, l'évêque d'Évreux et Duplessis; l'autre, pour les commissaires; la troisième, pour les secrétaires; autour du roi étaient assis les princes, les officiers de la couronne, des évêques, des abbés et quelques protestants.

Après que le roi eut ouvert la séance et que le chancelier eut exposé le but de la conférence, Du Perron prit la parole et loua le roi de ce qu'il n'avait pas permis que dans cette controverse on touchât à la foi[1], dont il ne devait pas se mêler, la chose n'étant pas de sa compétence. Il protesta ensuite de son estime pour Duplessis qu'il croyait incapable de faire volontairement des citations à faux; mais il en accusa ceux qui lui avaient fourni des matériaux. En constatant la bonne foi de son adversaire, il l'accusait indirectement de légèreté et d'irréflexion.

Mornay sentit le trait, mais il ne voulut pas que les réformés fussent accusés dans sa personne; il protesta et prit noblement sur lui seul la responsabilité des citations. Il déclara (il aurait dû le faire plus tôt) que sur plus de quatre mille passages cités, il pouvait peut-être s'en trouver quelques-uns où il avait pu faillir comme homme; mais que la mauvaise foi n'y avait pas présidé; c'est ce que désirait son adversaire, qui ne voulait constater que son inexactitude.

1. Le roi n'avait pas voulu qu'il fût question de l'examen du dogme de la présence réelle.

XV.

Parmi les passages à examiner sur les soixante, dont on lui avait fourni la liste, Mornay n'avait pu en collationner que dix-neuf pendant les six heures qu'il avait dû prendre sur son sommeil. De ces dix-neuf on n'en vérifia que neuf; voici quel en fut le résultat d'après l'Estoile :

Sur le premier, tiré de Duns Scot : *Jean Duns (dit l'Escot), près de cent ans après le concile de Latran, osa bien remettre en question si le corps de Christ est réellement compris sous les espèces, et dit que non, et ses fondements sont que la qualité ne le peut souffrir,* l'évêque d'Évreux soutint que Duplessis avait pris l'objection pour la solution, et que la foi de Scot était conforme à la doctrine catholique. Duplessis le nia, et *il ne fut rien prononcé.*

Sur le deuxième, tiré de Durand : *C'est témérité de dire que le corps de Christ, par la divine vertu, ne puisse être au Sacrement en autre manière que par la conversion du pain en icelui, car cela semble déroger à la toute-puissance divine.* Le chancelier, les deux parties ouïes, prononça que Duplessis *avait pris l'objection pour la solution.* On le condamna certainement un peu vite, dit à ce sujet l'abbé de Longuerue; Durand combat certainement la transsubstantiation. C'est ce que Duplessis soutenait, disant que Durand n'avait pas osé parler plus clairement, mais qu'au fond on voyait bien quel était son sentiment.

Sur le troisième passage, tiré de Chrysostôme : *il ne se faut point arrêter à la prière des saints, ainsi plutôt acheminer notre salut avec crainte et tremblement,* la décision des commissaires fut que Duplessis *avait omis des mots essentiels* en supprimant cette phrase incidente : *Non que nous niions qu'il ne nous faille prier les saints,* phrase qu'il avait omise, dit-il, parce qu'elle concerne les saints vivants, et non pas les saints morts.

Même décision touchant le quatrième passage, tiré aussi de Chrysostôme : *Nous sommes bien plus sûrs par notre propre suffrage que par celui d'autrui, et Dieu ne donne pas sitôt notre salut aux prières d'autrui qu'aux nôtres.* Il fut décidé que ces paroles de Chrysostôme s'appliquaient aux saints vivants.

Sur le cinquième, pris du commentaire de Saint-Jérôme sur Ézéchiel : *S'il y a confiance en quelqu'un, confions-nous en un seul Dieu, car maudit soit l'homme qui a confiance en l'homme, bien qu'ils soient saints ou prophètes. Il ne faut point se confier aux principaux des églises, lesquels (quand bien ils seraient justes) ne délivreraient que leurs âmes et non pas celles de leurs fils*, l'évêque reprocha à Duplessis d'avoir supprimé à la fin du passage ces mots : «s'ils sont négligents»; et le chancelier prononça que le *passage n'était pas entier.*

Sur le sixième : *Que diront-ils de Cyrille, patriarche d'Alexandrie, qui répond à l'empereur Julien, longtemps après Constantin, lui reprochant l'honneur rendu à la croix : Que les chrétiens ne rendaient adoration ni révérence au signe de la croix*, Du Perron soutint qu'il était faux, et Duplessis reconnut qu'il ne se trouvait pas textuellement dans Cyrille. C'est ce que la décision des commissaires constata.[1]

Sur le septième, tiré des lois des empereurs : *Parce que nous n'avons rien en plus grande recommandation que le service de Dieu, nous défendons à toute personne de faire le signe de la croix de notre Sauveur Jésus-Christ, en couleur ni en pierre, ni en autre matière, ni le graver, peindre, ni tailler; ainsi voulons qu'en quelque lieu qu'il se trouve il soit ôté, à peine aux contrevenants d'être très-grièvement punis*, Du Perron accusa Mornay d'avoir omis à dessein quelques mots d'une très-grande importance. Duplessis répondit qu'il avait cité cette loi d'après Petrus Crinitus (auteur catholique), et les commissaires déclarèrent que *la citation était exacte, mais que Crinitus s'était abusé.*

Sur le huitième, tiré de Saint-Bernard : *Elle (la vierge Marie), n'a pas besoin de faux honneurs où elle est; ce n'est pas l'honorer, mais lui ôter l'honneur*, etc.; le chancelier déclara qu'*il aurait été bon de séparer par un* etc. *les différents textes dont il se compose.*

Enfin sur le neuvième, extrait de Théodoret : *Dieu fait ce qui lui plaît, mais les images sont faites telles qu'il plaît*

1. Au reproche de Julien : «Vous avez quitté les anciles, et maintenant vous adorez la croix,» Cyrille répondit : «Quiconque dit cela est ignorant et menteur.» C'est de cette réponse que Duplessis avait tiré la conclusion que les premiers chrétiens n'adoraient pas la croix. — Son induction n'était-elle pas juste ?

aux hommes; elles ont des domiciles, des sens, mais elles n'ont point de sens; il fut décidé, conformément à l'opinion de l'évêque d'Évreux, que *ce passage devait s'entendre des idoles des païens et non des images des chrétiens.*

XVI.

Tel fut le résultat de cette fameuse conférence qui avait tant agité les esprits et qui eut de si minces résultats. Du Perron n'en triompha pas moins; il voyait, et il ne se trompait pas, à l'extrémité de la lice, un chapeau de cardinal. Son adversaire se défendit mal; une nuit d'insomnie et la pensée qu'il pourrait compromettre une cause qui, à ses yeux, était moins la sienne que celle de Dieu, lui ôtèrent cette assurance sans laquelle les luttes de parole sont impossibles. Rosny, qui d'abord avait voulu empêcher la conférence, se rangea du côté du plus fort. C'est avec un sentiment de dégoût qu'on lit les lignes suivantes dans ses Économies royales : « Vous trouvâtes (ce sont toujours ses secrétaires qui lui parlent) le sieur Duplessis si opiniâtre qu'il n'y eut moyen de s'en divertir, et néanmoins il se défendit si mal qu'il faisait rire les uns, mettait les autres en colère et faisait pitié aux autres; ce que voyant le roi, il vint vous demander : « Eh bien! que vous en semble de votre pape? » « Il me semble, Sire, dites-vous, qu'il est plus pape que vous ne pensez; car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à M. D'Évreux? Mais au fond, je ne vis jamais homme si étonné, ni qui se défendit si mal. Si notre religion n'avait un meilleur fondement que ses jambes et ses bras en croix (car il les tenait ainsi), je la quitterais aujourd'hui plutôt que demain. »[1]

La conduite du roi ne fut pas moins déloyale que celle de son ministre. « Henri IV, dit M. de Félice, voulut souper dans la salle de ce tournoi théologique comme il l'aurait fait sur un champ de bataille; il annonça dans tout le royaume le succès qu'il avait obtenu. » Du Perron triomphait. « Dites vérité, M. d'Évreux, bon droit a eu bon besoin d'aide. »[2]

1. Sully, Économies royales, année 1600.
2. De Félice, Histoire des protestants, liv. III, p. 283. (Paris 1850)

Quelques jours après, Henri écrivit au duc d'Épernon la lettre suivante : « Le diocèse d'Évreux a gagné celui de Saumur, et la douceur dont on y a procédé a été occasion à quelque huguenot que ce soit de dire que rien y ait eu force que la vérité. Ce porteur y était, qui vous contera comme j'y ai fait merveille; c'est un des plus grands coups pour l'Église de Dieu qui se soit fait il y a longtemps; suivant ces erres[1], nous ramènerons plus de séparés de l'Église en un an que par une autre voie en cinquante. »[2]

L'ancien mignon de Henri III fut indigné de la joie du roi. « Je vous tiens, écrivit-il à Mornay, pour homme d'honneur et pour mon ami. » Au sortir de la conférence Mayenne avait dit : « Je n'ai vu là sinon un ancien et fort fidèle serviteur très-mal payé de ses services. »

Les témoignages d'estime et d'affection que Mornay reçut ne le consolèrent pas de son échec. Sa douleur fut si grande qu'il éprouva au sortir de la conférence une oppression suivie de vomissements; le médecin La Rivière le trouva fort mal et déclara au roi que les conférences ne pourraient continuer.

Henri IV hésita à aller le voir et lui envoya Lomenie, le secrétaire de ses commandements, qui lui assura de sa part que le roi serait toujours son maître et son ami. « Du maître, lui répondit mélancoliquement le malade, je ne m'en suis que trop aperçu ; d'ami, il ne m'appartient pas; j'en ai vu qui ont entrepris sur la vie, l'honneur et l'État du roi, sur son lit même; contre ceux-là tous ensemble le roi n'a jamais montré tant de rigueur que contre moi seul, qui lui ai fait toute ma vie service. »

« Le roi, lui répondit Lomenie, se plaint de vos attaques contre le pape; si vous voulez cesser d'écrire, il vous rendra toutes ses bonnes grâces. »

« Jamais, » répondit le malade.

Les adversaires de l'écrivain huguenot profitèrent habilement de sa maladie pour rompre les conférences. Contents de leur triomphe d'un jour, ils craignaient de le compromettre; et cependant, quand on se place en face du résultat de ces débats si bruyants, on reconnaît que Du Perron

1. Manière d'agir.

2. Bulletin de l'histoire du protestantisme français, année 1858, p. 360.

se contenta de bien peu de chose, et que les combattants, en se séparant, laissèrent debout, sans l'avoir résolue, la question de la présence réelle que l'évêque d'Évreux et ses partenaires surent habilement éluder; il leur parut plus facile de signaler quelques erreurs involontaires dans les citations nombreuses du traité de l'eucharistie que de prouver que le dogme de la transsubstantiation est en parfait accord avec l'esprit et la lettre des Écritures, et les enseignements des Pères.

Les conférences étaient closes, mais la lutte n'était pas finie. A peine de retour à Saumur, Mornay, malgré son état souffrant et maladif, voulut prévenir le mauvais effet de la lettre du roi à d'Épernon, répandue à profusion dans le royaume. Aidé du ministre Chandieu et de quelques autres, il écrivit une relation des conférences. Henri IV, qui s'efforçait de s'imaginer qu'il était de plus en plus catholique, fut extrêmement irrité de la hardiesse de Mornay, auquel il ôta la surintendance des mines qu'il lui avait donnée peu de temps auparavant; et si ce n'eût été la crainte de soulever contre lui les huguenots, il l'eût fait traduire, comme un séditieux, devant une cour de justice. Il n'est de pire ennemi qu'un ami devenu ingrat, surtout quand cet ami est un roi qui se sent débiteur de son sujet.[1]

XVII.

Dans nos jours d'infortune, la femme est notre ange consolateur. Elle, ordinairement si faible, devient forte quand l'homme ploie, courbé sous l'orage; elle trouve alors des paroles que l'ami le plus tendre ne trouverait pas dans son cœur; ses ressources sont inépuisables, les épreuves qui devraient l'abattre la relèvent; quand l'homme tombe, elle est debout.

Mornay, qui eût été calme devant un bûcher, faiblit

1. Voyez pour tout ce qui a trait à la célèbre conférence — l'Estoile — Sully, Économies royales — Mémoires de Duplessis-Mornay — Mémoires de Madame Duplessis-Mornay — De Thou, liv. CXXIII — Bulletin du protestantisme français, année 1858, p. 351 — Haag, France protestante, art. Duplessis-Mornay — Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. VII. — Les actes du colloque de Fontainebleau.

après son échec de Fontainebleau. Trop humble pour se préoccuper de sa propre gloire, il ne pensait qu'à l'affront que les Églises réformées avaient reçu dans sa personne. Il était inconsolable. « Ne vous désolez pas, lui dit Charlotte Arbaleste, sa fidèle compagne, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? » Et la pieuse femme, frêle, délicate, à peine relevée de maladie, mais forte de cœur, ranima le courage de son noble époux. « Elle courut de tous côtés, en toutes les librairies de ses amis pour procurer à son mari les livres dont il avait besoin pour présenter sa défense. » Elle pria Du Moulin de faire, pendant la maladie de Mornay, le récit de ce qui s'était passé à Fontainebleau; elle se multiplia, et, grâce à ses soins et à sa force d'âme, Duplessis put reprendre sa polémique avec Du Perron et reporter sa cause devant le tribunal de l'opinion publique.

Au milieu des scènes humiliantes que nous offre l'histoire de ces temps agités, on considère avec un vif intérêt ces deux époux qui, sous le toit domestique, nous présentent l'un des plus beaux modèles du ménage chrétien. La religion qui a pu former un Duplessis et une Charlotte Arbaleste serait-elle réprouvée de Dieu? L'arbre qui a porté de si beaux fruits aurait-il une sève mauvaise?

Charlotte Arbaleste s'associa constamment aux joies et aux peines de Mornay. Sa vie se passa entre ses devoirs d'épouse et ses occupations de mère; elle ne rechercha pas le rôle disgracieux de la femme politique; sa seule ambition fut de se perdre dans la gloire de son illustre époux, et son bonheur de lui adoucir les rudes et âpres sentiers de la vie. — Elle se consacra à cette dernière tâche avec un dévouement qui ne se démentit jamais. Sa piété fut vivante, et quand nous parcourons les mémoires qu'elle nous a laissés, nous comprenons tout ce qu'il y avait, dans ce cœur de femme, de force, de poésie, de douceur; « moins instruite, moins brillante, moins riche de savoir et d'esprit, dit M. Guizot, que Mistress Hutchinson, Madame de Mornay avait le sens plus droit et le cœur plus simple : pas la moindre teinte de romanesque dans ses sentiments et dans ses désirs, pas la moindre complaisance vaniteuse quand elle parle soit d'elle-même, soit de ce qui la touche; loin de rien amplifier, de rien étaler, elle

montre toujours moins qu'elle ne pourrait ; elle dit moins qu'elle ne sent. Les événements les plus considérables, quand elle les raconte ; les sentiments les plus puissants, quand elle les exprime, se présentent sous une forme contenue, exempts de tout agrandissement, de tout ornement factice ou prémédité. C'est la vérité pure, réduite à son expression la plus simple, et racontée, en passant, dans la mesure de la stricte nécessité pour l'information ou l'édification du fils à qui elle adresse son récit, sans mélange d'aucun autre dessein, sans aucun mouvement ni retour personnel. C'était une femme aussi passionnée que grave, qui suivit son mari dans tous les périls, prit part à tous ses travaux, vécut pour lui seul, reçut de lui toutes ses joies et mourut de douleur de la mort de leur fils. »[1]

Ce fils, dont parle l'illustre historien, était l'espérance de son père et l'orgueil de sa mère. A vingt-six ans, il trouva la mort au siége de Gueldre. En apprenant cette fatale nouvelle, Mornay s'écria douloureusement : « Je n'ai plus de fils, je n'ai donc plus de femme ! »

Madame Duplessis-Mornay, qui depuis longtemps avait commencé ses mémoires pour l'instruction de cet enfant chéri, ploya comme un frêle roseau sous le coup ; elle ajouta cependant un chapitre au livre qui devait en avoir plusieurs encore. Dans ce chapitre elle raconte la mort de son fils ; chaque mot est trempé d'une larme ; on sent, en le lisant, que le trait qui l'a frappée l'a atteinte à la source même de la vie. En elle il y a deux êtres : l'un qui a soif du ciel pour y revoir l'enfant que la mort lui a ravi ; l'autre qui veut demeurer sur la terre, parce qu'elle sent qu'elle y laissera un époux qu'elle aime plus que la vie. « Est-il raisonnable, dit-elle, que ce mien livre finisse par lui, qui ne fut entrepris que pour lui décrire notre pérégrination en cette vie ; et puisqu'il a plu à Dieu, il a eu plutôt et plus doucement fini la sienne ; aussi bien si je ne craignais l'affliction de M. Duplessis, il m'ennuierait extrêmement de lui survivre. »

Mornay oublia sa douleur pour ne penser qu'à celle de sa chère compagne ; il pleura avec elle, s'efforça de la

1. Études biographiques sur la révolution d'Angleterre, Paris 1851. — Mistress Hutchinson, 1620-1669, p. 251-254.

consoler et lui écrivit les lettres les plus tendres; tout fut inutile. A dater de ce moment, sa vie ne fut plus qu'une lente et douloureuse agonie. Femme chrétienne, elle n'avait pas attendu la onzième heure pour se préparer à aller à la rencontre de son Dieu. Depuis longtemps elle était prête; les temps orageux dans lesquels elle avait vécu lui avaient fait envisager la vie par son côté austère et sérieux. En 1583, quand son fils n'était encore qu'un enfant, elle traçait dans le silence de son cabinet l'écrit dans lequel elle consignait ses dernières volontés. «Nous savons, dit-elle, que notre vie est fragile, qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, et rien de plus incertain que l'heure; nous savons aussi que notre félicité est de servir à Dieu et à notre prochain; que nous devons chercher tous moyens d'instruire notre postérité en la crainte et la connaissance de Dieu, tant par admiration que par bons exemples.»

Elle ne faillit pas à la tâche, la noble femme; et quand l'heure du délogement sonna, elle put dire avec l'apôtre: «J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi; la couronne de justice m'est réservée.»

Mornay veilla jour et nuit près de son chevet; fidèle à la promesse qu'il lui avait faite de l'avertir au moment suprême, il s'acquitta de ce pieux devoir en époux qui pleure, en chrétien qui prie. Au baiser qu'il lui donna, et avant même qu'il eut ouvert la bouche, Charlotte comprit; elle leva ses regards doux et brillants sur lui: «Après la connaissance, lui dit-elle, de mon salut en Jésus-Christ, je n'ai tant remercié Dieu que de m'avoir donné à vous; que la tristesse de ma mort ne vous rende pas moins utile à l'Église; que Dieu, de plus en plus, veuille vous bénir. Pour moi, je m'en vais à lui, sachant que rien ne pourra me séparer de l'amour que Dieu m'a porté en son Fils. Je sais que mon Rédempteur est vivant; par sa grâce j'ai part à sa victoire.»

Jamais elle n'avait possédé plus complètement la lucidité de son esprit, et jamais plus vivement elle n'avait joui de la plénitude de cette foi «qui est une représentation des choses qu'on espère et une manifestation de celles qu'on ne voit point.»

Flamme vive et brillante, mais près de s'éteindre, la mourante s'occupa de ses filles qui étaient absentes; elle

indiqua le moyen de leur faire savoir la nouvelle de sa mort; elle eut une parole d'affection et une recommandation pour tous ceux qui l'avaient servie.

Le moment suprême avançait à grands pas; elle le pressentit à la difficulté qu'elle avait d'entendre; elle demanda qu'on parlât plus haut et pria le pasteur Bouchereau «de lui ramentevoir, approchant sa fin, ces dernières paroles de notre Seigneur en croix : Père, je remets mon âme entre tes mains.» — «Mais, ajoute le pieux et fidèle narrateur, il n'en fut pas besoin, car elle s'en souvint d'elle-même, et les prononça fermement tendant à sa délivrance toujours avec saintes paroles, tant qu'elle put parler; elle finit en sanglotant à Jésus jusqu'au dernier soupir, et ainsi rendit l'âme à Dieu.»

La douleur de Mornay ne fut pas bruyante; il était trop affligé pour répandre au dehors les douleurs de son âme; Dieu seul fut son consolateur. L'amitié, la sympathie sont des baumes précieux pour nos peines; mais il est des vides que Dieu seul peut combler par sa grâce; celui que la mort de Charlotte avait creusé dans son cœur était de ce nombre.

La dépouille mortelle de madame Duplessis fut placée dans le mausolée qu'elle avait fait élever à son fils. La mère et l'enfant, en attendant la bienheureuse résurrection, reposent à côté l'un de l'autre; et de ces tombeaux, que le temps n'a pu fermer, sort un parfum d'espérance et de vie.[1]

XVIII.

La fameuse conférence de Fontainebleau aida Du Perron à obtenir le chapeau de cardinal qu'il ambitionnait. Ce fut le seul fruit que les catholiques en retirèrent, après avoir cru au triomphe de leur cause. Les protestants n'étaient pas moins confiants; un grand nombre d'entre eux croyaient que lorsque la crainte des supplices n'arrêterait plus les catholiques, ils abandonneraient en masse leur Église; mais le beau temps des conversions était passé. Des guerres sanglantes avaient engendré des haines, sur lesquelles

1. Haag, France protestante. — Ad. Scheffer, Bulletin de l'Hist. du protest. franç., année 1853, p. 649 et suiv.

des siècles passent quelquefois sans les effacer. Ils n'en tenaient pas compte, et quand les commissaires royaux firent leur tournée dans le royaume pour l'exécution de l'édit, ils négligèrent de se faire adjuger leurs droits, « s'attendant, dit Élie Benoît, à la prochaine décadence de la religion, comme s'ils en eussent eu des révélations expresses. »[1]

L'exécution de l'édit fut l'affaire importante de l'année 1600. Les commissaires chargés de cette mission délicate s'en acquittèrent d'un manière inégale, en apportant cependant à leur mandat un esprit de justice dont il faut savoir leur tenir compte, à cause des difficultés qu'ils rencontraient tant chez les protestants que chez les catholiques. C'est au milieu de leurs opérations difficiles que finit le seizième siècle.

XIX.

Comme un voyageur, qui, après une longue course, atteint le sommet d'une haute montagne et se retourne pour mesurer des yeux le chemin qu'il a parcouru, nous reportons nos regards vers ce seizième siècle qui vient de finir: un horizon immense se déroule devant nous, varié à l'infini. Depuis le temps où le Sauveur foula de son pied sacré une terre maudite par le péché, jamais siècle n'avait creusé une empreinte plus profonde sur le sol de l'humanité; c'est à donner le vertige : les yeux s'élèvent sur des pics étincelants de lumière et s'abaissent dans de ténébreux abîmes; rien ne manque au tableau: c'est un drame à la Shakespeare; on y pleure, on y rit, le laid et le beau s'y coudoient; les romanciers les plus inventifs n'ont rien trouvé de pareil; la fiction pâlit ici devant la réalité.

Ce grand siècle attend encore son juge; les questions qu'il a soulevées sont toujours vivaces; les deux principes qui s'y livrèrent une lutte acharnée ne se sont avoués vaincus ni l'un ni l'autre. On connaît nos sympathies: nous ne les cachons pas; mais notre impartialité, comme historien, surnage au milieu des flots bouillonnants des

1. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, liv. VIII, p. 361.

passions. Nous sommes calme, quoique ému, parce que l'esprit de secte et de parti n'a pas de prise sur nous; et quand nous sommes fier et heureux d'appartenir au parti des opprimés, c'est parce que nous sentons que dans les grandes batailles du seizième siècle, les protestants, malgré leurs fautes et leur faiblesse, furent les restaurateurs du christianisme. En effet, qu'était la religion du Christ quand le vieux Lefèvre d'Étaples, et son disciple Guillaume Farel découvrirent, en lisant la Bible, «que le juste vit de la foi?» L'histoire le dit : elle était presque retournée au paganisme. L'homme avait pris dans l'Église la place du Christ; la Bible était enchaînée et avec elle toutes les libertés qui sont le patrimoine naturel de l'homme. Les premiers ancêtres du protestantisme secouèrent le joug papal et restituèrent au monde la Sainte-Écriture, phare allumé par la main de Dieu pour éclairer l'humanité dans le désert de ce monde; à ce rude et noble labeur ils se dévouèrent tout entiers, rien ne les arrêta, ni la colère des rois, ni les haines ardentes de la Sorbonne. Comme Pierre devant le Sanhédrin, ils dirent fièrement aux grands de la terre: «Jugez vous-même s'il vaut mieux obéir aux hommes qu'à Dieu.» Leur constance étonna, irrita; on les dévoua à la mort, et joyeux ils s'élancèrent, comme les martyrs des jours apostoliques, sur ces bûchers dont ils firent des chaires, et d'où la vérité descendit comme un fleuve de vie. On les croyait anéantis, et, pareils au phénix, ils renaissaient toujours de leurs cendres; tant qu'ils ne surent que prier et mourir, ils firent des conquêtes; mais un jour, ils prirent les armes, et le vaisseau de la Réforme, jusques-là invincible, alla toucher contre un écueil à Amboise. Ils oublièrent que le chrétien, comme le Sauveur, ne doit verser d'autre sang que le sien. Là fut le point d'arrêt. Nous l'avons dit, les promesses faites au martyr ne sont pas faites au soldat. Invincibles sur leurs bûchers, les réformés furent vaincus sur des champs de bataille. Cependant, sur ces champs de bataille, ils sont grands encore; toujours vaincus, ils sont toujours à vaincre; ils lassent leurs adversaires, comme leurs martyrs lassèrent leurs bourreaux. Sept guerres civiles, une infinité de massacres, sont impuissants à les déraciner du sol français. L'enclume est frappée, toujours frappée, et les marteaux seuls sont usés.

Mais au milieu de ces guerres sans cesse renaissantes, dans lesquelles ils combattent pour le droit inaliénable qu'a tout homme de servir et d'adorer Dieu selon sa conscience, comment ne pas admirer leur courage dans les combats, leur constance dans les revers, leur héroïsme pendant les famines, leur soumission à Dieu dans les plus cruelles épreuves. Ah! ce ne sont pas des hommes vulgaires que ces protestants qui, depuis François Ier jusqu'à Henri IV, proclament la liberté d'examen qui grandit l'homme, en présence du principe d'autorité qui l'abaisse et l'avilit.

Un point important à constater, c'est que la plupart des Français célèbres du seizième siècle appartiennent à la Réforme. Que d'hommes remarquables dans tous les genres! En tête figure le vénérable Lefèvre d'Étaples avec le cortége de ces premiers chrétiens, qui fournirent à la Réforme ses premiers martyrs; près de lui nous voyons Calvin, le plus grand théologien que le monde ait encore produit, entouré de Farel, de Bèze, de Marlorat, de Viret, ses lieutenants et ses amis. Othman représente le droit; Bernard Palissy, les sciences géologiques; les Estienne, l'imprimerie; Ramus, la pensée; Marot et Du Bartas, la poésie; D'Aubigné, l'histoire; Ambroise Paré, la chirurgie; Gondimel, la musique; Olivier de Serre, l'agriculture; Goujon, la statuaire; Turnebe et Scaliger, la science tout entière. Le huguenot c'est la fidélité aux convictions religieuses, c'est la moralité au foyer domestique. Sur les champs de bataille et dans les conseils nous trouvons Condé, Coligny, Andelot, Lanoue, Duplessis-Mornay, Sully. Si en face de tous ces hommes on place ceux du parti catholique, dont l'histoire a conservé les noms, quelle distance! Si par le fruit l'arbre est jugé, qui osera contester à la Réforme la sainteté de son origine?

XX.

Les bienfaits que la Réformation française répandit sur le royaume sont immenses; elle porta une main hardie sur les abus par lesquels le traditionalisme romain avait altéré la religion noble et simple du Crucifié. A des légendes, elle substitua des réalités; au culte de la forme,

celui de l'esprit; au pape, la Sainte-Écriture; à la mor relâchée des casuistes du moyen âge, celle des ten apostoliques. En restituant la Bible au peuple, elle ren le peuple moral et donna au monde ce huguenot qui r pousse par sa physionomie austère les hommes légers frivoles, mais qu'on ne saurait trop admirer, quand il f du toit domestique un sanctuaire de piété, impénétral aux mauvaises mœurs; elle eut même une heureuse i fluence sur le clergé français; son œil sans cesse ouvert s lui le força à être, au moins extérieurement, moral, l'arrêta sur la pente fatale qui l'entraînait vers des abîm de honte; c'est à cela qu'il doit d'être aujourd'hui le pl moral de tous les clergés romains. Obligé d'être sans ces en lutte avec les réformés, il fut contraint de demander la science des armes pour se défendre; il eut des savan

En revendiquant le droit de servir Dieu selon le conscience, les protestants ouvrirent aux idées politiqu de nouveaux horizons; ils apprirent aux rois qu'ils étaie indépendants de Rome, et aux peuples que le pouvoir d princes a des limites, hors desquelles ils ne sont plus leu pères, mais leurs tyrans. A leurs yeux, le droit divin d rois n'impliquait pas la soumission de l'esclave, ma l'obéissance de l'homme libre. Serviteurs, ils ne furer pas serfs; soumis à César dans tout ce qui appartient César, ils lui refusèrent ce qui appartient à Dieu. Voilà c qui, malgré leurs fautes, les fit grands et les grandi plus encore dans l'avenir. Leur œuvre leur coûta de larmes et des douleurs. Après trois siècles elle est debou et quoique la France ne soit pas protestante, c'est aux ré formés qu'elle doit les grands principes de 1789, qui sor demeurés les bases de son droit public, malgré tous le écarts et les défaillances de la liberté.

Les réformés, en inaugurant le règne du libre examen ouvrirent à la science de nouveaux horizons; avec Rome elle avait des fers aux pieds; avec le protestantisme, ell eut des ailes; elle s'éleva sur des hauteurs avec Isaa Newton, s'enfonça dans des abîmes avec Cuvier; elle pu s'égarer, sans doute, être folle par moments, courir aprè la recherche de la pierre philosophale; mais si elle n'opér pas dans ses creusets la transmutation des métaux, elle trouva des richesses qui valent mieux que la découverte

du grand œuvre. Que serait-elle devenue sous la tutelle des hommes qui jetèrent dans les prisons du Saint-Office l'illustre Galilée?

Au milieu de ces points de vue si variés sur lesquels s'arrêtent nos regards, il en est un qui excite notre surprise et force notre admiration; il a un aspect qui lui est particulier et offre un frappant contraste avec tout ce qui l'entoure: c'est Genève. Depuis le jour où ses citoyens brisèrent le joug de leur évêque et inscrivirent au-dessus des portes de leur ville ces trois mots: *Post Tenebras Lux*[1], cette cité se dévoloppa moralement et intellectuellement d'une manière étonnante. Son existence, au milieu d'ennemis acharnés à sa perte, n'a son explication raisonnable que dans l'intervention de Dieu qui la garantit de leurs atteintes. Qu'elle est belle, cette ville qui ne baisse la tête ni devant le pape, ni devant les princes de la maison de Savoie, ni devant les menaces des Valois; vingt fois le clergé romain la croit près de sa ruine, et toujours, à l'heure du danger, Dieu lui tend une main secourable. On la hait, on la calomnie, on la menace; elle ne rallentit pas son œuvre. Ses portes sont toujours ouvertes aux victimes des persécutions romaines, et elle se venge de ses ennemis en leur envoyant la vérité chrétienne avec ses presses infatigables et ses missionnaires, qui ne demandent pour salaire de leurs travaux que la joie de mourir au service de Jésus-Christ.[2]

Nous apercevons cependant dans cette cité un point noir, une tache: le bûcher de l'infortuné Servet. Mais ce qui nous console, c'est que ce bûcher a plus fait pour la tolérance religieuse que tous ceux de l'Église romaine; il fut la grande inconséquence de la Réforme, et nous dirons avec M. Albert Rilliet: « Son erreur fut de ne pas se confier, pour protéger sa vie, aux mêmes principes qui la lui avaient donnée, et de céder à l'irrésistible tentation de comprimer par la force, dont les pouvoirs politiques lui offraient le secours et lui cachaient l'odieux, ce qu'elle aurait dû combattre par les armes seules de la persuasion. La parole l'avait mise au monde, et pour se défendre, elle

1. Après les ténèbres, la lumière.
2. Note VIII.

préféra l'échafaud à la parole[1]. Le supplice de Servet fut en même temps le fruit et le remède de cette funeste inconséquence. La répression n'avait en effet pour terme logique et pour résultat efficace que le bûcher. Les flammes du bûcher mirent en lumière, mieux que les arguments les plus habiles, l'iniquité de la répression. Elles ont à elles seules autant éclairé les esprits que tous les auto-da-fé catholiques, car une éclatante contradiction choque plus encore que les résultats d'un système conséquent. »

XXI.

Genève n'a pas persisté dans ses égarements : à la lueur de son bûcher ses yeux se sont ouverts; elle a compris qu'en matière religieuse Dieu seul est juge, et qu'il n'appartient pas à l'homme de se constituer le vengeur du Tout-puissant. Heureux les peuples qui s'instruisent à l'école de leurs fautes et de leurs erreurs; mais malheur à ceux qui, prenant l'immobilité pour la force, persistent dans leurs égarements; comme l'insensé ils se creusent de leurs propres mains une fosse qui devient infailliblement leur tombeau.

Nous avons raconté les événements qui se sont accomplis à Genève jusqu'à la mort de son réformateur. Nous reprenons notre récit, un moment interrompu, pour conduire nos lecteurs jusqu'au jour où Théodore de Bèze, le successeur de Calvin, termina sa longue et belle carrière.

1. Relation du procès criminel intenté à Genève en 1553 contre Michel Servet, rédigée d'après les documents originaux par Albert Rilliet, page 121; Genève 1844.

LIVRE XXVI.

I.

La mort de Calvin fit un vide immense; Genève sentit, le jour des funérailles de ce grand homme, que sa disparition de la scène du monde rapetissait tous ses compagnons de travaux. Quand la main ferme et énergique qui tenait le gouvernail se fut glacée sous les étreintes de la mort, on se demanda quel serait celui qui serait appelé à sa succession. Bèze fut désigné[1]. Quelque inférieur que le disciple fût au maître, il accepta cet héritage avec une grande défiance de lui-même; mais il regarda à celui qui par sa grâce accomplit sa force dans notre infirmité. Il ne chercha pas à innover: le sillon était tracé; il y marcha d'un pas ferme et résolu, et ne rechercha d'autre gloire que celle d'être l'exécuteur testamentaire de l'homme dont il avait eu l'honneur d'être le disciple et l'ami.

De tous les hommes remarquables que possédait Genève, Bèze était le seul qui fut digne de succéder au réformateur. Mûri à l'école de l'expérience, après une vie dissipée, qui rappelle celle de saint Augustin, il s'était donné sans réserve à Dieu, qui avait fait de lui un vase d'élection, en faisant briller dans sa personne toutes les merveilles de sa grâce. Bèze n'avait ni la science universelle de Calvin, ni sa puissante individualité; mais il avait un ensemble de qualités qui firent de lui un homme éminent, et lui donnèrent parmi ses collègues la première place. On voyait réunies en lui une instruction solide, une érudition étendue, une éloquence vive, entraînante; une austérité de mœurs qui ne se démentait jamais; une fermeté qui ne dégénérait pas en opiniâtreté; un zèle pour sa cause, que rien ne pouvait attiédir: c'était un grand chrétien, sous les dehors d'un parfait gentilhomme.

1. Second volume de cette histoire, p. 242-243.

Pendant la vie de Calvin, personne ne songea à contest au réformateur la dictature qu'il exerçait, non par usui pation, mais de par ce droit qu'ont les hommes de géni qui, à des moments donnés dans la vie des peuples, soi des nécessités, parce qu'ils font ce que les autres ne sau raient ou ne pourraient faire. Les Genevois s'étaient si bie accomodés de cette dictature qu'ils la subissaient avec re connaissance. «Pendant un quart de siècle, dit M. Gabere la république avait accepté l'influence presque irrésistib de son directeur religieux : les services du réformateur, l sagesse de ses résolutions, la fermeté de ses projets l donnaient la plus haute position de l'État. «Allons prend l'avis de M. Calvin» : telle était la première pensée des c toyens et des magistrats, lorsque de graves difficultés s présentaient. Le cabinet de travail du réformateur devena journellement le théâtre des consultations politiques e civiles les plus familières ou les plus importantes pou Genève.»[1]

Genève ne décerna pas cependant la dictature à Bèz Ce qu'elle avait fait pour Calvin, elle ne voulait ni ne de vait le faire pour un autre. Elle sentit avec un admirabl instinct que les gens d'église sont dominateurs par nature aussi pour éviter les abus, dans lesquels Rome était tom bée, la vénérable compagnie arrêta qu'elle élirait, sous l titre de modérateur, un chef annuel, destituable pou cause de mauvaise gestion, «et qui ne serait qu'un collègu parmi ses collègues.» Théodore de Bèze fut ce premie modérateur; pendant plus de quinze ans la compagnie l réélut. Sur les procès-verbaux d'élection on lit ces mot caractéristiques : «la charge est continuée à M. de Bèze, cause de son aptitude et bons services.»[2]

1. Gaberel, Histoire de Genève, 2e édit., p. 3-4. Nous voudrion pouvoir exprimer ici convenablement à M. Gaberel toute notre re connaissance pour ses savants et consciencieux travaux, qui nou ont dispensé de recherches longues et difficiles. Quand on lit so substantiel travail sur Genève, on sent qu'il a épuisé la matière e qu'il n'y a qu'à glaner après lui.

2. Gaberel, Histoire de Genève, 2e édit., t. II, p. 9.

II.

Au point où nous sommes arrivés de l'histoire de Genève, nous comprenons, en les sentant, toutes les difficultés de notre tâche. Genève est le centre de la Réformation française; c'est de ses murs que part chaque jour le mot d'ordre; c'est là qu'elle se montre dans sa plus vraie expression; tout y bouillonne, tout y a force et vie.

Ce qui frappe à Genève, c'est le cachet que Calvin a imprimé à son œuvre. L'impulsion est si bien donnée qu'après lui tout marche comme avec lui; seulement dans les cas graves, magistrats, professeurs et pasteurs sentent le vide que la mort a fait en le leur prenant. Ils sont obligés de décider eux-mêmes, ne pouvant plus dire : « Allons consulter M. Calvin. »

Sous la direction puissante du réformateur, une renaissance morale s'était opérée dans Genève. La ville épiscopale de Pierre de la Beaume était devenue une cité modèle, haïe des impies et des débauchés. Les germes de corruption n'étaient pas anéantis; mais au moins depuis la défaite des libertins, le vice n'osait plus lever insolemment la tête, il se cachait; et sous le règne des lois que nous appellerions aujourd'hui tyranniques, la ville se développait moralement, intellectuellement et matériellement, d'une manière remarquable; sa fraternelle hospitalité pour les proscrits de France et d'Italie lui avait procuré des citoyens nouveaux, qui devinrent pour elle un moyen puissant de régénération.

Entre tous, les pasteurs se distinguaient par une conduite honorable qui les rendait les modèles du troupeau. La plupart d'entre eux avaient souffert pour la cause de leur Sauveur; l'habitude qu'ils avaient de se censurer mutuellement, les rendait attentifs aux devoirs de leurs charges. L'œil qui veillait sur eux n'avait rien d'inquisitorial, et contribuait puissamment à entourer de vénération et de respect la compagnie qui ne souffrait pas que ses membres déshonorassent leur robe de pasteur. Quand il le fallait, elle frappait; elle retranchait même celui de ses membres qui, infidèle à son mandat, se rendait indigne du minis-

tère évangélique. Ses rigueurs, conformes à la lettre et l'esprit de l'Évangile, contribuaient au développement d la vie religieuse.

III.

L'un des traits caractéristiques de la Réformation à Genève, c'était la célébration du culte qui offrait un con traste frappant avec celui de l'Église romaine : autant l'u était pompeux, autant l'autre était simple; les temple étaient nus, les ministres officiants ne se distinguaien des simples fidèles que par leur robe noire; la chair avait remplacé l'autel; le prêche, la messe; la seule chos qui frappait les yeux, c'était la table sainte sur laquell étaient exposés le pain et le vin, emblèmes du corp rompu et du sang versé de Jésus-Christ.[1]

On s'est souvent demandé si les réformateurs, en orga nisant le culte, ne le détruisirent pas. Cette question n manque pas d'intérêt en face des reproches de l'Église la tine, qui accuse la Réforme de manquer de culte et d faire de ses églises de simples auditoires où l'on s'instrui mais où l'on n'adore pas.

Les reproches de Rome ne sont pas sans valeur, mai ils perdent de leur importance quand on étudie le temp où les réformateurs accomplirent leur œuvre. La chré tienté était alors en plein paganisme; le dogme ava presque disparu sous la pompe des cérémonies; tout éta sacrifié aux sens au détriment de l'âme; l'enseignemen était nul. De plus, la plupart des cérémonies étaient un copie, plus ou moins perfectionnée, du culte des prêtre de Cybèle et de Jupiter. (Du Choul a prouvé jusqu'aux der niers degrés de l'évidence, qu'à part sa terminologie, l culte de Rome païenne revit dans celui de la Rome papale. Il n'est donc pas étonnant que les réformateurs aien porté résolument la hache sur tout ce qui, dans le catho licisme, rappelait l'idolâtrie romaine. Ils ne voulurent don ni du vêtement des prêtres, ni de leur tonsure, ni de leur processions, ni de leurs fêtes, ni de leurs images taillées ils rejetèrent leurs litanies qui leur rappelaient les vaine

1. Casaubon, Éphémérides, de 147 à 181. — Gaberel, Histoir de Genève, 2e édit., t. II, p. 19-20.

redites des païens. Quant à l'autel de leur messe, ils le démolirent : il était à leurs yeux l'abomination de la désolation. Quand ils eurent fait table rase et arraché jusqu'à la dernière pierre de l'édifice, ils bâtirent sur ses fondements et remplacèrent le culte du moyen âge par celui de l'Église primitive, dont ils essayèrent de se rapprocher autant que les circonstances pouvaient le leur permettre. En le faisant, ils eurent toujours devant les yeux ces paroles des livres saints : « Dieu est esprit et vérité, il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.[1] » Les réformés eurent donc un culte en esprit et en vérité ; mais eurent-ils le véritable, celui qui répond à toutes les inspirations de l'âme ? Nous ne le croyons pas. Tel qu'il est, leur culte l'emporte beaucoup sur celui des catholiques, mais il est loin cependant de ce qu'il devrait être. La chaire, qui, dans le temple réformé, a remplacé l'autel sur lequel l'Église latine célèbre sa messe, est tout à la fois une grande force et une grande faiblesse : une grande force, quand le ministre officiant a le don d'instruire, de toucher, et le don si précieux de se faire écouter ; une grande faiblesse, quand il est froid, long, diffus, fatigant. La partie essentielle du culte étant chez les réformés la prédication, on conçoit facilement qu'il dépend de l'homme et non d'un ensemble de choses, dont chaque partie doit concourir à l'édification des fidèles. Les prières et les chants sont relégués dans l'arrière-plan, et cependant c'est par eux que le public pourrait prendre part au service et y dire son Amen.

Aux premiers jours de la Réformation, le sermon fut le bélier avec lequel on battit Rome en brèche ; avec lui, on sapa les erreurs ; avec lui, on fonda la vérité ; ses services étaient incontestables : mais ce n'était pas une raison pour lui donner la place qu'il occupe encore aujourd'hui ; là fut l'erreur : le protestantisme en porte la peine, car il a bien un culte, mais il n'a pas le culte. Nous ne blâmons pas, nous constatons des faits ; car il ne faut pas demander, même aux hommes les plus forts, ce qu'ils n'ont pu nous donner ; il faut surtout ne jamais oublier que les préjugés, les haines, les habitudes ont une puissance devant laquelle

1. Jean, chap. IV, v. 24.

s'inclinent à leur insu les plus grands esprits. Les réformateurs eussent pu éviter l'écueil dans lequel ils sont tombés, s'ils n'avaient pas eu pour principe absolu que tout ce qui venait directement de Rome devait être proscrit sans pitié, rejeté sans regret. Si, au lieu de tout condamner en masse, ils eussent fait un intelligent triage, en laissant subsister ce qui n'avait contre lui, ni le texte, ni l'esprit des saintes Écritures, leur culte eût été moins nu et la lacune que nous déplorons eût été heureusement comblée; il n'en fut pas ainsi, et quelque grands qu'aient été leur dévouement et leur droiture, leur travail, comme toute œuvre d'homme, porte l'empreinte de l'imperfection. Ce qu'ils eussent pu faire avec facilité, devient aujourd'hui, par l'empire des habitudes, une difficulté de premier ordre. — Quoi qu'il en soit, le culte à Genève se célébrait avec une noble simplicité, qui n'était pas sans grandeur. L'homme s'isolant complétement de tout ce qui est matériel et se mettant en communication directe avec Dieu, s'élevait jusqu'à lui par la prière. Sa piété était celle des forts qui ne cherchent pas le créateur sous des symboles grossiers et visibles; il trouvait toujours dans son culte une nourriture pour son âme, et à moins qu'il ne portât des pas indifférents dans la maison de prières, il n'en sortait jamais sans avoir trouvé un peu de manne pour sa faim, un peu d'eau vive pour sa soif.

Les cultes pompeux ne sont, en définitive, qu'une mise en scène: la première fois ils étonnent, saisissent, remuent le cœur, enflamment l'imagination; mais quand la scène se répète continuellement, le prestige s'évanouit; c'est un airain qui résonne, une cymbale qui retentit. La ville de Rome, où le culte est resplendissant, et dont les cérémonies sont célèbres dans le monde entier, n'est-elle pas la cité ou il y a le plus d'indifférents et le plus d'athées?[1]

IV.

Calvin, avec son génie organisateur, avait voulu faire de Genève la Sparte chrétienne. Jusqu'à un certain point il y

1. Le voisinage de Rome, disait Machiavel, a fait de nous des athées et des scélérats. (Comment. sur Tite-Live.)

réussit; et cependant, tout en admirant ce vigoureux génie, nous ne pouvons donner à son œuvre une approbation sans restriction. Il fut trop légal, pas assez évangélique. Héritier de l'esprit intolérant du moyen âge, il crut marcher dans la voie droite, parce que ses intentions étaient dégagées de tout intérêt personnel, et qu'il ne poursuivait sur la terre que la gloire de Dieu. Homme d'obéissance et de soumission, il crut que les autres pouvaient pratiquer ce qu'il pratiquait lui-même; de là, ce joug de fer sous lequel il courba Genève, qu'il conduisit, par la dictature des institutions, à la liberté et à la grandeur. Un historien éminent et dont les paroles font autorité, M. Mignet, après avoir étudié la révolution religieuse de Genève, termine son récit par ces paroles remarquables:

«En moins d'un demi-siècle, Genève changea entièrement de face. Elle passa par trois révolutions consécutives. La première de ces révolutions la délivra du duc de Savoie, qui perdit son autorité déléguée, en voulant l'étendre et la transformer en souveraineté absolue. Elle se fit, à l'aide d'une alliance avec les cantons de Fribourg et de Berne, qui défendirent l'indépendance de Genève, et elle eut pour instrument principal Berthelier, qui paya de sa tête ce patriotique service.

«La seconde introduisit dans Genève le culte réformé et y détruisit la souveraineté de l'évêque. Elle s'opéra par l'entremise de Farel, avec l'assistance du canton de Berne, et au profit du parti démocratique qui, vainqueur du duc de Savoie, tendit à rester le seul maître de Genève et à ne plus en partager le gouvernement avec son ancien prince ecclésiastique.

«La troisième constitua l'administration protestante dans Genève et lui subordonna l'administration civile. Elle fut accomplie par Calvin, secondée par les émigrés étrangers et dirigée contre le parti municipal des libertins, comme la seconde l'avait été contre le parti ecclésiastique de l'évêque, et la première, contre le parti étranger du duc de Savoie. Les Savoyards, les épiscopaux, les démocrates succombèrent tour à tour, les uns devant les autres et tous, devant les calvinistes.

«La première de ces révolutions valut à Genève son indépendance extérieure; la seconde, sa régénération morale

et sa souveraineté politique; la troisième, sa grandeu Ces trois révolutions ne se suivirent pas seulement, elle s'enchaînèrent. La Suisse marchait à la liberté; l'espr humain, à l'émancipation. La liberté de la Suisse fit l'indé pendance de Genève, et l'émancipation de l'esprit humai fit sa réformation. Ces changements ne s'accomplirent sans difficulté, ni sans guerre. Mais, s'ils troublèrent paix de la ville, s'ils y agitèrent les âmes, s'ils y divisère les familles, s'ils y causèrent des emprisonnements, d exils, s'ils y ensanglantèrent les rues, ils trempèrent l caractères, ils éveillèrent les esprits, ils purifièrent l mœurs, ils formèrent des citoyens et des hommes, et G nève sortit transformée de ses épreuves. Elle était ass jettie et elle devint indépendante; elle était ignorante elle devint une des lumières de l'Europe; elle était u petite ville, elle devint la capitale d'une grande opinio Sa science, sa constitution, sa grandeur furent l'œuvre d la France, par ces exilés du seizième siècle qui, ne pouva pas réaliser leurs idées dans leur pays, les portèrent e Suisse, dont ils payèrent l'hospitalité en lui donnant u culte nouveau et le gouvernement spirituel de plusieu peuples. »[1]

Ces paroles sont une réponse aux historiens qui pr clament que l'œuvre de Calvin fut une œuvre d'immorali et de désordre. Les faits ne leur apprennent rien, parce q la haine les aveugle, et qu'ils ne sauraient rendre justi au grand réformateur sans condamner leur cause. Cependa la lumière se fait peu à peu dans les esprits, et le jour approche où notre siècle saluera, dans les ancêtres de la Réforme, les restaurateurs du christianisme et les fondateurs de l'ordre et de la liberté. Si Calvin et ses compagnons d'œuvre eussent été des hommes immoraux, sans valeur personnelle, ils seraient aujourd'hui tout entiers dans leurs tombes; la critique attaque les forts, elle dédaigne les faibles.

V.

Les pasteurs occupent une grande place dans l'histoire de Genève : ils y remplacèrent le prêtre confesseur. Leur

1. Mignet, Mémoires historiques, p. 385-387, édit. Charpent.; Paris 1854.

ministère y fut béni; et leur influence, en s'étendant sur la famille, y développa des germes précieux de moralité. Ils purent ainsi préparer des membres pour l'Église et des citoyens pour l'État. La Compagnie, épurée par l'éloignement de ceux de ses membres qui étaient entrés sans vocation dans le ministère, acquit un grand ascendant qu'elle dut au zèle qu'elle déploya, et à une piété réelle. Les bons exemples, venant de haut, donnèrent aux prédicateurs une grande force; quand on vit les pasteurs marcher d'un pas ferme dans la voie étroite, leurs fidèles trouvèrent moins dur le joug du code ecclésiastique, et plus tard, quand la vie chrétienne eut pénétré dans les cœurs, ils firent l'expérience de ces belles paroles du Sauveur: «Mon joug est doux, mon fardeau léger, et mes commandements ne sont pas pénibles.»

Leur œuvre cependant était hérissée de difficultés. L'application du code ecclésiastique donnait lieu à des plaintes qui n'étaient pas toujours sans fondement. Heureusement l'esprit large et conciliant de Théodore de Bèze savait y apporter à propos des adoucissements; là où Calvin eût frappé, le disciple fermait les yeux; aussi, peu à peu, et sans qu'il fût besoin d'une révision, plusieurs des articles du code ecclésiastique tombèrent en désuétude. Néanmoins les pasteurs se montrèrent rigides. Leur tâche était rude; les libertins avaient été vaincus, mais leurs détestables maximes, n'ayant pu être bannies de la ville, y entretenaient l'esprit de révolte et l'amour de coupables plaisirs. On fut donc obligé de sévir contre les cabaretiers et les usuriers, et de reprendre les écrivains licencieux, à la tête desquels se trouvait le célèbre Henri Estienne.

VI.

Parmi ceux qui furent censurés, nous trouvons un homme qui, vingt ans auparavant, avait attiré sur lui les regards de la foule et mérité ses sympathies par son éloquence entraînante et communicative. C'est le maître d'école de la salle du Boitet, l'orateur irrésistible de la place du Molard. Semblable à ces poëtes, qui ne sont vraiment poëtes qu'un seul jour dans leur vie, Froment avait eu

aussi son jour : il avait fait, en quelques heures, ce que tant d'autres ne font pas en de longues années. Il avait aidé Farel à arracher Genève des mains de son évèque. Il n'avait pas, sans doute, fait le plan du siége; mais, sans son audace, il est probable que la ville eût résisté bien longtemps encore, et peut-être serait-elle demeurée sous le joug de Rome?

Après l'abolition solennelle de la messe, Froment fut nommé, en 1537, pasteur de l'église de Saint-Gervais. qu'il aurait quittée, si nous devons en croire Gauthier[1]: pour aller desservir celle de Massongi dans le Chalais[2]: jusqu'en 1552 sa vie n'offre rien de saillant; elle se passe dans l'obscurité. Il n'est pas au nombre de ces confesseurs de Christ qui assiégent la porte de Calvin, et ont soif de martyre. Son nom ne se trouve mêlé à aucune des luttes de cette époque; et cependant cet homme avait, entre tous, fait preuve d'une puissante initiative, et déployé une rare intrépidité. Ce phénomène moral a cependant son explication dans la nature même des dispositions chrétiennes.

Le mouvement religieux de l'époque avait moins agi sur la conscience que sur l'imagination de Froment. Homme d'opposition, il savait mieux manier le marteau qui démolit que la truelle qui édifie. Comme cela arrive dans toutes les révolutions religieuses, la réaction vint, et avec elle, l'impuissance; et celui qui fut un héros au Molard et à Saint-Pierre, ne fut qu'un homme ordinaire, quand il fallut s'occuper des devoirs journaliers du pastorat. En 1552, Froment revint à Genève où l'attendaient des chagrins domestiques. Un mariage irréfléchi lui avait donné une compagne qui ne sut pas respecter en lui l'époux et le pasteur. Peut-être aussi un manque de sagesse et de prudence de sa part précipita son épouse dans de criminels égarements. La compagnie des pasteurs le rendit responsable de la conduite de sa femme, et lui infligea des réprimandes qui étaient de nature à le déconsidérer aux yeux de son troupeau. La douleur et la honte qu'il en éprouva, le firent renoncer au pastorat. Dans cet intervalle, Bonnivard lui fit la proposition d'être son collaborateur

1. Gauthier, Histoire de Genève.
2. Haag, France protestante, lettre *F*, p. 177.

dans la rédaction de son histoire de Genève; il accepta cette offre avec empressement, et dans la même année il se fit recevoir notaire.

Genève, qui n'avait pas oublié ses services, se montra reconnaissante; elle lui accorda le droit de bourgeoisie, et le nomma, en 1559, membre du conseil des Deux Cents. Il eût été facile à Froment de se relever dans l'opinion publique; mais malheureusement, emporté par son caractère ardent, impétueux, il sembla s'appliquer à justifier la sévérité dont il avait été l'objet de la part du consistoire en marchant dans les mêmes voies que sa femme. En 1562, un arrêt de bannissement fut rendu contre lui. Il quitta la ville, et pendant dix ans, il traîna, à l'étranger, une vie pleine de honte et de remords. Le malheur le ploya, sans cependant le briser. Il se rappela alors ces jours où, soldat intrépide du Crucifié, il lui consacrait ses forces, et où il eût marché au martyre en chantant des cantiques. Comme l'enfant prodigue, il se repentit, et demanda à retourner dans sa patrie. Il y rentra à l'âge de soixante-deux ans. Qu'elle était différente cette entrée, de celle où, quarante ans auparavant, il venait combattre pour l'Évangile. Ah! il y a quelque chose qui impressionne vivement dans cet homme, un moment placé si haut, et maintenant tombé si bas. Il peut se relever aux yeux du Dieu qui pardonne parce qu'il aime; mais il ne le peut plus devant ses semblables, d'autant plus impitoyables, qu'ils ont eux-mêmes plus besoin de grâce et de pardon. Jetterons-nous aussi la pierre à cette grande infortune? Serons-nous moins miséricordieux que Dieu? Les services passés ne compteront-ils pour rien? Ce serait une ingratitude. Froment a eu une punition grande comme sa faute. Il s'est éteint dans l'obscurité. Après avoir fait tant de bruit, il devait disparaître comme le chêne qui tombe, et il s'en alla comme la feuille qui se détache de ses branches. Notre légitime curiosité est ici mise en défaut. Mais quel que soit le jugement qu'on porte sur Froment, on ne pourra méconnaître en lui l'un des grands ouvriers de la Réforme; il est vrai qu'il ne travailla qu'un jour; mais combien d'hommes, soi-disant importants qui, dans une longue vie, n'ont pas même travaillé une heure. Jetons donc sur la tombe du maître d'école de la grande salle du Boitet une

branche de laurier trempée de larmes; elle dira notre admiration et nos regrets.[1]

VII.

Les pasteurs furent appelés à soutenir des luttes pénibles avec les magistrats, quand ces derniers se trouvèrent en désaccord avec eux sur l'application du code ecclésiastique. C'est dans la savante et consciencieuse histoire de M. Gaberel qu'il faut lire cette grande page de la vie de la Compagnie des pasteurs. Nous y renvoyons nos lecteurs, parce que nous nous écarterions du plan que nous nous sommes tracé, si nous entrions dans des détails qui, tout intéressants qu'ils sont, n'appartiennent qu'à l'histoire particulière de la réformation genevoise.

Le dévouement journalier des pasteurs les soutint dans l'opinion publique plus encore que la loi dont ils étaient armés. Une circonstance douloureuse contribua à les grandir dans l'esprit des masses, et leur donna un grand ascendant sur elles. Une peste terrible désola Genève en 1565, et une plus terrible encore quatre ans après. Les pasteurs ne faillirent pas à leur noble tâche, comme le clergé romain, lors de l'épidémie de 1522. Sans crainte devant la mort qui moissonnait leurs fidèles, ils pénétrèrent dans toutes les maisons atteintes du fléau, pour apporter aux mourants le baume des consolations chrétiennes.

Il y eut une scène bien touchante. La Compagnie était réunie pour élire le chapelain des pestiférés: les circonstances étaient graves et sérieuses. Avant de procéder au tirage au sort, les assistants implorèrent l'assistance divine: « Seigneur, dirent-ils, toi qui sondes les cœurs des hommes, fais connaître celui que tu as choisi pour ce ministère! »

On allait commencer les opérations, quand un membre proposa d'exempter Théodore de Bèze, à cause de sa grande utilité au milieu des églises.

De Bèze s'y opposa énergiquement. « C'est mon droit, dit-il, de partager les périls de mes frères. » Plusieurs pasteurs âgés abondèrent dans son sens, et rappelèrent que, dans des circonstances semblables, Œcolampade à Bâle,

1. Froment n'a produit qu'un seul ouvrage important ayant pour titre : *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève.*

Bucer à Strasbourg, Bullinger à Zurich, s'étaient dévoués comme les plus humbles ecclésiastiques, et que Calvin, pendant son séjour à Strasbourg, lors de son exil, avait visité, soigné et consolé les pestiférés.

Pendant la discussion, une députation du conseil se présenta, et demanda que de Bèze fût exempté ; « sa personne, dirent les magistrats, est trop précieuse, par son puissant crédit auprès des cours protestantes, pour que nous puissions consentir à le voir exposé sans utilité réelle pour la république. »[1]

Devant la volonté du conseil, Théodore de Bèze dut céder.

Le sort désigna le pasteur Legagneux qui tira de l'urne le billet d'élection sur lequel étaient écrits ces mots : *Que la volonté de Dieu soit faite.*

Il demanda au Seigneur de le soutenir dans la mission que Dieu lui confiait par le sort et alla se loger à la Couleuvrenière au milieu des pestiférés. Pendant trois mois il demeura dans le lazaret, calme et intrépide devant la mort. Il ne fut pas le seul pasteur qui alla s'installer au lazaret ; d'autres montrèrent le même dévouement, et la Compagnie, pendant ces jours de grande détresse, s'honora, aux yeux de ses fidèles, par un courage sans ostentation.

Plus tard, en 1570, le fléau sévit de nouveau avec une grande force ; les pasteurs furent fidèles à leur poste. Parmi ceux qui se distinguèrent, l'histoire a conservé les noms de Colladon, de Perrot et de Chausse. La contagion sévissait et décimait la population ; les malades n'entraient sur des brancards à l'hôpital que pour en sortir, bientôt après, dans des cercueils. Les bras ne suffisaient plus pour enterrer les morts. L'épouvante était dans la ville menacée de devenir un désert. Le pasteur Chausse, animé de cette paix chrétienne, qui donne le calme au milieu de la tempête, devint l'ange consolateur des infortunés atteints par le fléau.

Neuf ans après (1574), la peste reparut, et les Genevois revirent l'intrépide pasteur de nouveau à son poste, se multipliant à force de zèle et se dévouant, comme le bon berger, pour ses brebis. Il quitta sa maison pour vivre au

1. Gaberel, t. Ier, p. 167.

milieu des pestiférés et n'y rentra un moment que pour recevoir le dernier soupir de sa fille aînée, victime du fléau.

Cette peste l'atteignit dans la partie la plus sensible de son être; mais loin de ralentir son zèle, elle ne fit que le redoubler. Il retourna au milieu de ses pestiférés, calme, mais frappé au cœur. Il aimait tant sa fille!

Vers le milieu de juin, la peste l'atteignit avec une si grande violence, que dès le premier moment, on désespéra de ses jours. Les magistrats allèrent le voir et l'assurèrent que la république aurait soin de ses enfants et de sa veuve, si Dieu le retirait à lui.

«Je suis bien payé de mes services, leur dit Chausse. Mais retirez-vous... recevez mes adieux.... Il y a trop de danger ici pour vous...»

Le lendemain, la vénérable compagnie se rendit en corps auprès du mourant, qui fut profondément touché de la marque d'affection que lui donnaient ses collègues; il tourna vers eux ses regards pleins d'une douceur inexprimable, et d'une voix faible, mais bien accentuée, il les remercia de leur courage: «Je m'en vais en paix, leur dit-il, non point par les souvenances de ce que j'ai fait, mais par l'assurance de la rémission de mes péchés et de mon salut, en la grande miséricorde de notre sauveur Jésus-Christ.»

Dans ce moment suprême, le mourant ne regarda pas à ses œuvres; elles étaient grandes cependant; il avait tout offert à son Dieu, tout jusqu'à sa femme et ses enfants; mais il se sentait encore un serviteur inutile, et ne trouvait sa paix «que dans celui» qui est notre paix, et nous couvre par la foi en son immortel sacrifice, du manteau de sa justice.

Chausse demanda à ses collègues de lui pardonner, puis il tourna ses regards vers son Dieu, et s'endormit sur la terre pour se réveiller entre les bras de son Sauveur qui lui rendit selon ses œuvres.[1]

La République, touchée de son dévouement, adopta ses enfants.

Plus tard, la peste désola encore la ville, et Genève

1. Registre de la compagnie, 18 juin 1574.

eut dans ses pasteurs ses martyrs de la mort, qui prouvèrent au monde que le ministre de Jésus-Christ, époux et père, n'a rien à envier, en fait de courage et de dévouement, au prêtre catholique.[1]

VIII.

L'une des gloires de la Réforme est l'impulsion remarquable qu'elle donna aux études. Elle montra ainsi que la science et le progrès ne sont pas les ennemis de la foi. Sans doute Calvin, avec son esprit absolu, voulut assigner des limites à la science théologique. A part cette erreur, qui provenait chez lui de la nécessité de mettre un frein aux divagations des théologiens, il voulut faire de Genève une cité vraiment savante; ses efforts furent couronnés d'un plein succès, et après lui sa ville d'adoption n'eut rien à envier aux cités les plus célèbres. Son collége compta de nombreux élèves qui y recevaient une instruction classique très-avancée pour l'époque. Son académie eut à sa tête des professeurs, dont plusieurs furent des hommes éminents. Des élèves y accouraient de toutes les parties des contrées protestantes, et dans l'espace de 73 années (de 1559 à 1632), 2800 étudiants vinrent s'asseoir sur ses bancs. Elle mérita dès lors le nom de la *Rome protestante*. Elle tint, dit Michelet, haute sa lampe, et fut la grande école des nations. Il fallait qu'elle se fît la fabrique des saints et des martyrs, la sombre forge où se forgeassent les élus de la mort. Missions terribles! Ils étaient attendus, épiés : pris sur le fait d'avoir sur eux un évangile français, ils étaient sûrs d'être brûlés.[2]

IX.

Ce fut un jour de profonde douleur pour Genève que celui où elle vit se présenter à ses portes des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards, qui venaient lui demander un asile contre la rage de leurs bourreaux. Jamais aux époques des plus cruelles persécutions de Fran-

1. Note IX.

2. Michelet, Guerres de religion. — Au titre l'École du martyre (de 1555 à 1566), Genève envoya en France 121 pasteurs.

çois Ier et de Henri II, elle n'avait vu arriver tant de réfugiés: c'était Charles IX qui les lui envoyait. Devant cette grande infortune, la charité des Genevois ne faiblit pas. Ce fut à qui d'entre eux sécherait une larme et adoucirait une douleur : vêtements, vivres, remèdes, ils n'épargnèrent rien.[1]

Pendant qu'on se réjouissait à Paris, à Madrid et à Rome, Genève prit le deuil, et s'humilia sous la puissante main de Dieu. Théodore de Bèze était navré de douleur; le coup qui frappait si cruellement ses frères de France ne l'étonna pas. En apprenant la funèbre nouvelle, il s'écria : «Je l'avais bien dit!»[2]

Le conseil décida qu'on célébrerait un jour de jeûne et d'humiliation pour demander au Seigneur de protéger son peuple contre la fureur de ses ennemis. Le 3 septembre, Saint-Pierre se remplit d'une foule immense; les réchappés de la Saint-Barthélemy prirent place sur des bancs qui leur étaient réservés : ils étaient graves, recueillis, tristes, mais reconnaissants pour le Dieu qui, dans sa miséricorde infinie, leur donnait une ville de refuge. Tous les regards de l'assemblée étaient dirigés sur eux. Théodore de Bèze monta en chaire; quel texte de prédication que la présence de tant d'infortunés! L'orateur maudira-t-il les bourreaux? demandera-t-il à Dieu de faire descendre sur eux le feu du ciel? Non, il sera chrétien. Perdra-t-il courage? non; il regardera au Dieu des armées. «Combien, dit-il, que la conspiration des ennemis s'étend jusqu'à vouloir racler la mémoire des bons de dessus la terre, afin qu'il n'y ait que le règne des méchants en vogue, néanmoins tout ira autrement. Les rois de ce monde ont beau se mutiner et s'élever contre le Seigneur pour secouer son joug et ruiner son église; Celui qui habite les cieux les brisera comme un vase de terre, et détruira toute principauté qui s'oppose au royaume éternel de Jésus-Christ. Partant, ne vous fâchez point des malfaisants que vous voyez, ce semble, prospérer; car ils seront coupés comme le foin et se faneront comme l'herbe verte. Attendez en patience le Seigneur; ayez ferme confiance en lui, et ne portez point

1. Registres du conseil (30 août 1572).
2. Deuxième volume de cette histoire, p. 352.

d'ennui, n'ayez même aucun regret de celui qui espère en ses lâchetés, car les malins seront exterminés, mais ceux qui ont leur attente au Seigneur seront bénis de lui ; ils ne seront point confus au mauvais temps. La main de Dieu n'est point abrégée, son bras n'est point accourci ; le Seigneur est le roi qui seul peut tout ce qu'il veut ; il ne permettra point qu'un cheveu de notre tête tombe en terre sans sa volonté. Partant, ne nous effrayons aucunement pour le dessein des hommes qui ont injustement délibéré de nous mettre tous à mort avec nos femmes et nos enfants; soyons plutôt assurés que si le Seigneur a ordonné de nous délivrer tous ou aucun de nous, nul ne lui pourra résister. S'il lui plaît que nous mourrions tous, ne craignons point, car il a plu à notre père nous donner une autre habitation qui est le royaume céleste, auquel il n'y a point de mutation, pauvreté, misère, larmes, pleurs, deuil ou tristesse, mais félicité et béatitude éternelles. Il vaut beaucoup mieux être logé avec le pauvre Lazare au sein d'Abraham qu'avec le mauvais riche, avec Caïn, avec Saül, avec Hérode ou avec Judas en enfer. Cependant, il nous faut boire le breuvage que le Seigneur nous a préparé, à chacun selon sa position. Il ne faut pas que nous ayons honte de la croix de Christ, ni regret de boire du fiel duquel il a été le premier abreuvé, sachant que notre tristesse sera tournée en joie et que nous rirons à notre tour quand les méchants pleureront et grinceront les dents. »[1]

Le discours de Bèze fut écouté avec une émotion profonde. Les larmes coulaient sur tous les visages; dans ce moment solennel chacun sentait que la ville que Dieu garde est bien gardée.

Parmi les réfugiés, il y avait plusieurs pasteurs et parmi eux le pieux Chandieu. On leur offrit généreusement d'exercer leur ministère, et des fonds pour l'instruction des enfants qui les avaient suivis dans leur exil. « Nous remercions Dieu, dit Chandieu à Théodore de Bèze, qui leur avait fait cette double offre au nom de la congrégation des pasteurs, de la grâce qu'il nous a accordée en nous retirant du glaive des méchants ; nous éprouvons une

1. Gaberel, Histoire de l'église de Genève, t. II, p. 324-325.

profonde reconnaissance de votre offre pécuniaire, mais nous désirons que cet argent demeure entre les mains d'un ministre de votre compagnie, auquel nous puissions nous adresser selon les besoins les plus pressants de nos frères pauvres.»[1]

Théodore de Bèze répondit fraternellement à Chandieu, exhorta les pasteurs à mettre de plus en plus leur confiance en Dieu, et afin qu'ils ne se crussent pas étrangers à Genève, il leur dit que toutes les chaires de la ville étaient à leur disposition. «Les Genevois, ajouta-t-il, seront heureux de vous y voir monter.»

L'hiver de 1572 à 1573, le plus rigoureux dont Genève ait gardé le souvenir, s'annonçait d'une manière alarmante. De Bèze ne crut pas que ceux qui avaient reçu dans leurs maisons les réfugiés dussent porter seuls une si lourde charge. Il proposa une collecte qui produisit 400 livres. Les pasteurs s'inscrivirent en tête de la liste et donnèrent un bel exemple de désintéressement, en refusant qu'on fît une démarche auprès du conseil pour augmenter leur modeste traitement. La plupart d'entre eux étaient pauvres et avaient à peine le strict nécessaire pour nourrir leurs familles. «Messieurs du conseil, dirent-ils, savent ce qu'ils ont à faire, et il ne convient pas que, dans ce temps calamiteux, on puisse dire que nous avons sollicité un accroissement de gages[2]», noble langage toujours admiré des troupeaux qui comprennent si bien que l'une des gloires du pasteur est une humble résignation à la pauvreté, et qui cependant oublient quelquefois que si le serviteur de Dieu ne doit convoiter ni or, ni argent, il est cependant digne de son salaire, comme le bœuf qui foule le grain. Pauvre bœuf, trop oublié de ceux pour lesquels il ouvre avec ses sueurs le sillon de la vie éternelle!

L'hiver fut terrible, mais la charité des Genevois ne se ralentit pas un seul moment. Les réfugiés comprirent toute la grandeur des charges que leur présence imposait à leurs frères. Les ministres français furent surtout admirables de résignation et se retranchèrent toute la nourriture qui ne leur était pas absolument nécessaire.

1. Gaberel, Histoire de l'église de Genève, t. II, p. 325-326.
2. *Idem*, p. 328-329.

Genève brava la colère de Charles IX en accordant ouvertement l'hospitalité à ses victimes. Le roi de France s'indignait qu'une petite ville osât, à la face de l'Europe, recueillir ceux qui étaient échappés à ses bourreaux. Il résolut de compléter sa victoire en détruisant ce qu'il appelait le foyer de l'hérésie. — Dieu qui veillait sur la noble ville, déjoua ses projets. Genève fut encore une fois sauvée. Charles IX descendit prématurément dans la tombe, et la cité qu'il avait voulu détruire ne fit que grandir.

X.

Quatre ans environ après l'arrivée des réfugiés, une scène bien touchante eut lieu à Genève. Henri III avait rendu l'édit du 8 juin 1576 qui permettait aux protestants de rentrer en France[1]. Quels que soient les torts de notre patrie, nous l'aimons toujours. Il y a dans les lieux qui nous ont vu naître tant de souvenirs! nos pas se sont imprimés si souvent sur son sol en caractères ineffaçables; là, nous avons les cendres de ceux qui nous furent chers, et dont la vie fut notre vie; là, nous avons le toit qui nous a abrité, la maison de prières où nous avons formé alliance avec Dieu, et près d'elle le champ du repos. Ah! rien ne peut remplacer ce petit coin de terre que l'un appelle sa ville, l'autre son village, et quel que soit le lieu où le malheur nous jette, fût-il des plus beaux et des plus riants, il ne vaut pas à nos yeux le lieu où nous versâmes nos premières larmes et où nous eûmes nos premières joies.

Un ministre de la petite ville de Saint-Antonin, située sur les bords de l'Aveyron, à quelques lieues de Montauban, fut obligé de s'expatrier: il vint à Genève où il reçut une hospitalité fraternelle; malgré l'affection dont il fut entouré, il prit la nostalgie. Quoiqu'il sût qu'en remettant les pieds sur la terre natale, il encourrait la peine de mort, il voulut encore une fois revoir son cher Saint-Antonin. Il partit seul, marchant la nuit, se cachant le jour, et après un demi-mois de marche, il arriva au lever de

1. Drion, Histoire chronologique, t. Ier.

l'aurore sur une colline du haut de laquelle il l'aperçut. la vue de cette paroisse qui lui était si chère, et des ruin du temple dans lequel il avait si souvent annoncé le co seil de Dieu, son cœur battit avec force. Agité d'impre sions diverses, ses larmes coulèrent, sa voix éclata sanglots. Il eût voulu, comme Josué, arrêter le soleil af de pouvoir plonger plus longtemps ses regards sur c lieux si vivants dans ses souvenirs. Mais la ville se réveill il reprit alors son bâton de voyageur et retourna à Genè pour y mourir[1]. Revenons aux réfugiés.

Dès qu'ils apprirent qu'ils pouvaient rentrer dans le patrie, ils se réunirent à Saint-Pierre où un service s lennel fut célébré. Des milliers de voix entonnèrent beau cantique

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir.

Le pasteur Chandieu, au nom de ses frères, prit la pa role et s'adressant aux divers corps de l'État, leur di « Messieurs les conseillers, Messieurs les pasteurs, lorsqu nous arrivâmes dans ces murs, brisés de fatigue et d douleur, ignorant le sort de nos plus chers amis, no trouvâmes chez vous l'accueil le plus fraternel, des con solations chrétiennes et des secours qui sont de véritabl sacrifices, vu la rigueur du temps et la difficulté de pou voir aux besoins de tous les misérables. Votre charité donné sans compter, ni calculer; elle a considéré les mal heureux sans jamais s'effrayer de leur nombre; elle n pas laissé une seule souffrance sans l'adoucir. Nous n pourrons jamais assez reconnaître ces grâces. Nous consi dérerons toujours l'église de Genève comme notre bienfai trice et notre mère, et de tous les temples réformé français s'élèveront chaque dimanche, des paroles de béné diction, en souvenir de votre admirable bienfaisance notre égard. »

Quand Chandieu eut achevé de parler, il y eut une scèn qui émut profondément l'assemblée et fit couler d'abon dantes larmes, moins amères que celles qui coulèren dans le même temple le 3 septembre 1572. Chandieu e

1. On a montré à l'auteur de cette histoire le lieu d'où le pas teur plongea ses regards sur Saint-Antonin.

2. Registres de la compagnie (8 juin 1576).

les seigneurs français s'avancèrent vers les pasteurs et les conseillers genevois, leur serrèrent fraternellement les mains et les embrassèrent. Il y eut le soir un banquet où des discours touchants furent prononcés. Pas une seule parole d'amertume, de colère et de récrimination ne se rencontra sur les lèvres des orateurs. « Un grand nombre de citoyens, dit M. Gaberel, accompagnèrent les réfugiés jusqu'à la frontière française. Mais quelle différence avec les jours de l'arrivée! Les protestants rentraient dans leur patrie la joie au cœur; l'espérance et les plans d'avenir occupaient seuls leur pensée. Point de coupables projets, on ne les avait jamais entendu maudire leurs persécuteurs, ils ne connaissaient pas ces farouches rassemblements où l'émigré politique réclame la vengeance comme le plus saint des devoirs. Bannis de la terre natale pour avoir voulu servir Dieu en esprit et en vérité, ils ne s'étaient distingués durant l'exil, que par la qualité de vrais adorateurs; ils revenaient dans leur pays, ne demandant que la liberté de conscience avec le droit d'élever leurs enfants selon le Seigneur et d'ensevelir leurs parents près de leurs temples. Les misères du passé considérées par eux comme des dispensations providentielles, ne s'étaient pas transformées en des sources de haine. Ils avaient souffert le martyre, et comme tous les véritables martyrs chrétiens, le plus beau fleuron de leur couronne était d'avoir prié, à l'exemple de leur divin maître, pour ceux qui les maltraitaient et les persécutaient.[1] »

Le lendemain, 19 juin 1576, jour mémorable dans leur vie, ils reprirent ce même chemin de France par lequel ils étaient venus, fuyant le poignard de leurs assassins; leurs cœurs étaient pleins d'espérance; ils ne virent pas que le ciel de France était chargé de tempêtes : la joie est confiante.

XI.

Genève était toujours pour Rome un précieux joyau détaché de sa couronne; aussi le pape, sans cesse convoiteux de cette belle proie, essaya à plusieurs reprises de se

1. Gaberel, Histoire de l'église de Genève, t. II, p. 338-339.

le faire rendre, soit par le roi très-chrétien, soit par roi catholique. La Savoie lui vint constamment en aid mais ce que la force des armes et les ruses de la dipl matie n'avaient pu faire, un prêtre, François de Sale eut la pensée de le tenter par la parole. L'entreprise ét audacieuse; mais l'homme qui se mit à cette œuvre ét admirablement doué et eût réussi s'il n'eût pas été a prises avec l'impossible; il appartenait par sa naissanc la première noblesse de la Savoie, et il était l'aîné d'u famille nombreuse sur laquelle il devait jeter l'éclat son nom. Ses parents lui firent donner une éducation di tinguée et l'envoyèrent à Paris étudier sous Genébrard Maldonat. Ses deux maîtres furent moins émerveillés de rare intelligence que de sa piété simple et candide et sa foi soumise qui croyait tout sans examen.[1]

De Paris il alla à Padoue étudier sous Pencirole qui y pr fessait la jurisprudence avec un grand éclat. Il fit des progr rapides dans le droit civil et fut reçu, le 5 septembre 159 docteur aux grands applaudissements des quarante-hu maîtres de l'université. Il fit pendant ses études la connai sance du jésuite Possevino, homme de mœurs douces et d'i commerce agréable. Ce père devint son conducteur spiritu et lui donna des directions qui influèrent considérableme sur sa vie. A la suite d'une grave maladie, il se décida à en trer dans la vie religieuse vers laquelle ses goûts le portaie Quoique sa piété fut sincère, il ne put échapper au sym bolisme de son Église qui parle plus à l'imagination qu l'âme. La vierge Marie devint l'objet de son culte. C'était médiatrice auprès de son Fils; par elle, ses prières montaie vers Dieu. Catholique humble et soumis, il croyait qu Rome est la mère et la maîtresse de toutes les Églises ajoutait foi aux légendes miraculeuses dont se compo son histoire; ainsi, il croyait que la maison de la Vierg avait été transportée par les anges de Nazareth à Lorett Il voulut visiter ce célèbre sanctuaire; «à peine eut-i fléchi les genoux, dit son biographe, que, comme s'il fi

1. La vie de l'illustrissime François de Sales, de très-heureu et glorieuse mémoire évêque et prince de Genève, et institute de l'ordre des dames de la visitation p. le R. p. Lovys de la Riviè de l'ordre des minimes, 3e édition; à Lyon chez Clavde Rigard an M.D.CXXVII.

entré dans une fournaise, il se sentit enflammé d'une extraordinaire charité; il contemplait cette chambrette où la Vierge glorieuse habita jadis avec son virginal patron saint Joseph, où l'ange Gabriel descendit pour annoncer le mystère des mystères, où le Saint-Esprit s'écoula d'une manière non accoutumée dans le chaste amarry[1] de la bien-aimée Vierge pour y dresser les appareils des hypostatiques noces qui se devaient tôt célébrer entre la personne du Verbe éternel et la nature humaine, où s'est parfaite cette divine union qui n'a encore eu ci-devant et n'aura ci-après sa semblable, où le Verbe s'est fait chair, où la sagesse increéée s'est faite sagesse incarnée, où la divine enfance du divin poupon a été élevée depuis qu'il fut retourné d'Égypte. O vrai Dieu! c'est en ce lieu que la Mère d'amour a tant de fois couché, levé et nourri son petit enfant d'amour, le sacré Jésus. C'est en ce lieu que l'amoureux Jésus a si souvent reposé au giron, dormi au sein et embrassé de ses bras mignards le col amoureux de sa digne mère; c'est ici que le bienheureux Joseph a pris une infinité de fois entre ses bras ce céleste garçonnet, le caressant, lui apprenant a marcher, le menant par la main; c'est en ce lieu véritablement que le divin Époux s'est reposé entre les beaux lys virginaux : Marie et Joseph. Plaise à votre bonté, ô mon doux Sauveur, que le souvenir de ces vôtres actions ne s'efface jamais de ma mémoire. Toutes vos actions sont incomparables, saintes et augustes; ce sont autant de miroirs, autant de bien nets et bien polis cristaux, où nous apercevons clairement et les imperfections qui sont en nous, et les perfections qui n'y sont pas. Mais je ne sais que veut dire que les très-sages actions de votre bénite enfance m'agréent tant, me ravissent tant par leur simplicité, par leur candeur, par leur innocence; chacune en particulier est un aimant.[2]

De Lorette, François de Sales alla à Rome. Plein de cette charité qui ne soupçonne pas le mal, il se crut encore dans la ville des martyrs; tout lui rappelait ces temps glorieux où les chrétiens étaient jetés en pâture aux bêtes féroces et éclairaient les rues et les places publiques de

1. Sein.
2. Histoire de Saint-François de Sales, t. Ier, p. 87-88.

leurs corps transformés en torches ardentes; il ne vit ri de ce qui se passait autour de lui et retourna en Savoi avec la certitude que le pape était le vicaire de Jésus-Chris et les protestants des hérétiques qui ravageaient la vigne Seigneur. A peine arrivé, il déclara à ses parents son d sir de se faire prêtre; ils y consentirent à regret.

Le jour où il échangea ses habits de gentilhomme cont une soutane, il éprouva une grande joie. On ne saur exprimer, dit son biographe, l'allégresse d'esprit qui saisit lorsqu'il se vit paré de la sainte livrée. « Voilà, disai il en son cœur, une casaque qui m'avertit que je ser bientôt enrôlé à une milice, en laquelle on combat so l'oriflamme de la croix pour remporter le prix de la gloi éternelle. Heureuse milice, certainement, puisqu'en icel on consacre son courage, non à la vanité, mais à la vérit non pour l'ambition, mais pour la dévotion; non à des év nements douteux, mais à des infaillibles lauriers glorieu heureuse milice, encore un coup, vu que l'on y triomph plutôt en souffrant qu'en frappant; plutôt en répanda son sang qu'en tirant celui des veines de l'adversair plutôt en mourant qu'en tuant. »[1]

Quelque vive que fut la piété du jeune gentilhomm elle subit l'influence délétère du milieu dans lequel vécut. S'il eût été le contemporain de Farel, il est probab que le protestantisme compterait un grand réformateur d plus. François de Sales eût certainement voulu savoir c qu'étaient ces premiers martyrs, doux, calmes et serei devant la mort. Il l'eût su, et comme Othman, Bèze, Ma lorat et tant d'autres, il eût quitté l'Église des oppresseu pour celle des opprimés; mais quand il vint au monde, séparation s'était accomplie; les protestants, moins chré tiens que politiques, avaient exercé à l'égard des catho liques la loi du talion; ils avaient incendié les églises les monastères, déchiré les images, mutilé les statues jeté au ruisseau des rues les reliques, livré à leurs risée les vêtements sacerdotaux. Ces souvenirs étaient vivant dans le cœur des catholiques qui aimaient à oublier qu'il avaient été les agresseurs.

Il eût été difficile que le jeune François de Sales n

1. Histoire de François de Sales, liv. II, p. 111.

partageât pas les préjugés de son époque contre les réformés; son esprit, porté au mysticisme qui se serait facilement accommodé de la théologie de Lefèvre d'Étaples et de Gérard Roussel, n'aurait pas été attiré vers le dogme genevois, sévère de forme et de fonds. Le catholicisme, avec sa symbolique, sa hiérarchie ecclésiastique et la pompe de ses cérémonies, répondait mieux à ses instincts religieux. Il se manifeste aux époques des luttes religieuses un esprit de parti qui rend aux hommes les plus réfléchis l'exercice de l'examen très-difficile. Ces considérations expliquent comment le jeune prêtre savoisien, plein de science et de piété, a pu devenir, malgré les grossières erreurs de son Église, son champion le plus brillant et le plus vénéré. L'esprit comme le cœur a ses égarements.

A peine entré dans les ordres, François de Sales se distingua de la plupart de ses confrères par la manière dont il exerça son ministère; il visitait les pauvres, portait le viatique aux mourants, prêchait fréquemment, et se rendait recommandable par sa vie irréprochable. Il était le modèle du prêtre catholique. Tel était l'homme sur lequel Claude Granier, évêque de Genève, jeta les yeux pour faire rentrer dans son Église les habitants du Chablais qui s'en étaient séparés.

XII.

La contrée que Claude de Granier voulait conquérir à la foi romaine devait au protestantisme sa régénération morale et intellectuelle; voici le portrait qu'en fait un historien de François de Sales, quand Farel, aidé de Fabri, alla la soustraire au joug de Rome et la détacher de la Savoie pour la donner à messieurs de Berne:

«Presque tous les monastères, tant d'hommes que de femmes, et les prieurés conventuels de la Savoie et du Genevois sont tellement déchus de la discipline régulière et observance des ordres qu'à peine peut-on distinguer les réguliers des séculiers, parce que les uns vagabondent par le monde, les autres, qui demeurent dans leurs cloîtres, vivent assez dissolûment avec un grand scandale du peuple. C'est une merveille combien la discipline des réguliers est dissipée en toutes les abbayes et prieurés de ce diocèse

(j'en excepte les chartreux et les mendiants). L'argent de tous les autres est réduit en ordures; leur vin est changé en poison; ils font blasphémer les ennemis du Seigneur, qui disent chaque jour : « où est le Dieu de ces gens-là?» Sous le rapport d'argent les choses n'en vont pas mieux; les habitants des montagnes crient que ceux-ci se nourrissent de leur lait, se couvrent de leur laine et ne prennent aucun soin de leurs âmes. Les abbés et les prieurs, à propos de revenus, ont continuellement entre eux des procès, noises et querelles scandaleuses. Quant aux religieuses, il est nécessaire qu'elles soient mieux assistées spirituellement, et qu'elles ne demeurent pas exposées au désordre de tant de visites vaines et dangereuses de parents et amis. »[1]

Sous l'influence régénératrice de la Réforme, le Chablais s'était transformé. A dater de 1536, dit M. Gaberel, la vallée du Léman subit une métamorphose complète. Naguère, le campagnard, plus esclave que le nègre d'Amérique, ne possédait pas un pouce de terrain; le fruit de son travail ne lui appartenait pas: sa femme et ses enfants se trouvaient à la merci du seigneur. Les guerres entre les comtes obligeaient les paysans à revêtir la cuirasse; sans cesse ils devaient sacrifier leur vie pour des intérêts absolument étrangers. Les sujets des moines et des abbés n'étaient pas dans une condition meilleure. La violence et la luxure régnaient dans les monastères aussi bien que dans les châteaux. De leur côté, les marchands souffraient, sans espoir de temps meilleurs, les vexations des châtelains; fréquemment dévalisés ou soumis à de fortes rançons par les hommes d'armes, ils étaient obligés de se munir de sommes considérables pour obtenir le passage. Misère, vol, débauche, esclavage, abrutissement: tel était le spectacle que présentait le pays genevois, lorsque les Bernois, pareils au vent de leurs Alpes qui dissipe les vapeurs empoisonnées, détruisirent pour jamais la tyrannie féodale en ravageant ses forteresses. Dès lors, les agriculteurs, devenus propriétaires, connurent le bonheur de recueillir le fruit de leurs peines sans que la main d'un

1. Histoire du bienheureux François de Sales, par Auguste de Sales, son neveu (Annecy 1632), p. 216, 361, 473-474. — Gaberel, Histoire de l'église de Genève, t. II, p. 541-542.

maître vînt le leur ravir; ils savourèrent la joie toute nouvelle de travailler en paix pour nourrir leurs familles; ils purent voir leurs fils grandir, prendre des forces, sans craindre la visite des valets armés chargés du recrutement; ils purent se réjouir de la beauté de leurs filles, sans avoir à redouter les regards du seigneur. A la place du moine collecteur, et des fermages impitoyablement exigés, les gens du Chablais recevaient la visite paternelle d'un ministre payé par l'État, et qui ne réclamait ni dime, ni casuel pour son salaire. Les revenus des grandes terres conventuelles ne disparaissaient plus dans les trésors mystérieux des abbés et des prieurs. Cet argent était employé publiquement au bénéfice des pauvres et servait à payer les instituteurs publics. Les cérémonies d'église ne coûtaient rien; les familles épuisées par les maladies n'avaient point à craindre la ruine occasionnée par les frais d'ensevelissement et du purgatoire. Le culte d'esprit et de vérité, donné gratuitement par le Sauveur, était célébré sans que l'argent vînt le souiller de sa triste influence. Un bien-être matériel et religieux, auparavant inconnu, se manifestait dans la vallée du Léman.[1]

XIII.

Ce fut dans cette contrée que François de Sales vint exercer son activité. Il était éminemment propre à cette œuvre; par sa famille, il appartenait aux premières maisons de la Savoie; par sa science, il pouvait lutter avec la plupart des ministres protestants; par son éloquence douce, persuasive, entraînante, il se préparait un accès dans les cœurs; de plus, il allait prêcher la foi catholique aux sujets de son souverain. Le grand obstacle qu'il avait à vaincre, était de leur faire comprendre que leurs pères s'étaient rendus coupables d'hérésie, quand ils avaient rompu avec l'évêque de Rome. Il ne calcula pas les difficultés, alla en avant, et fit son entrée dans le Chablais le 10 septembre 1594. Pour compagnon de travail il avait son parent le chanoine Louis de Sales, pour armes de guerre, une Bible

1. Gaberel, Hist. de Genève, t. II, p. .
1. Traité de Nyons (1564).

et un Bellarmin. Les missionnaires, qui l'avaient précéd dans ce champ de travail, virent en lui un Gédéon, e fêtèrent sa bien-venue en exorcisant, suivant les formule de l'Église latine, les malins esprits qui étaient dans l contrée.

L'intrépide missionnaire résolut d'attaquer le protes tantisme dans son foyer, à Thonon. Mais il ne tarda pas comprendre que visites, exhortations, cérémonies pom peuses, rien ne trouvait l'accès du cœur des hérétique qui refusaient de l'entendre, et montraient souvent u visage irrité; après deux ans de travaux, quatre protestant seulement se décidèrent à abandonner la réforme; quel que temps après, l'avocat Poncet et le baron d'Avully firen leur abjuration; mais ces deux conversions furent sans in fluence sur la masse des habitants du Chablais.

Dans son désappointement, le missionnaire catholiqu écrivit au duc de Savoie : «Je vois bien, lui disait-il, c qu'il faut faire; il faut rétablir, en grand nombre, curé et prédicateurs; car tel est l'état de votre Chablais, qu c'est une province ruinée. Quant à moi, j'ai déjà employ *vingt-sept mois* à mes propres dépens, en ce misérabl pays, afin d'y épancher la parole de Dieu selon votr volonté; mais le dirai-je? j'ai semé entre les épines e sur les pierres: certes, outre la recouverte de M. d'Avull ou de l'avocat Poncet, ce n'est pas trop grand cas de autres. Mais je prie Dieu qu'il nous baille une meilleur fortune, et Votre Altesse, selon sa piété, ne permettr point que tous nos efforts soient vains.»[1]

François de Sales avait épuisé tous les trésors de son éloquence. Il était fatigué de semer «entre des épines et sur des pierres.» Il serait cependant demeuré à son poste, si Charles-Emmanuel ne l'eût invité à venir auprès de lui. Le duc le reçut avec une grande distinction, et s'entretint longtemps avec lui, sur les moyens de réduire le Chablais au catholicisme. Pendant son voyage, le prêtre avait réfléchi; il n'apportait à son maître, pour prix de vingt-sept mois de dévouement, que six conversions dont les causes eussent été peut-être peu honorables à divulguer. Le mode de procéder était évidemment mauvais, il

1. Gaberel, Hist. de l'Église de Genève, t. II, p. 600.

fallait le changer. Le doux François de Sales fit au duc, qui les accepta, les propositions suivantes :

«Il faut établir huit prédicateurs bien payés, qui n'aient d'autre mandat que de prêcher sans cesse dans les villages protestants;

«Les trente cures du Chablais doivent être pourvues de pasteurs payés avec les revenus de l'église;

«La ville de Thonon a besoin de six ecclésiastiques;

«Le ministre Viret, de Thonon, doit être éloigné et empêché d'avoir aucun commerce avec ses ouailles;

«Il faut bannir le maître d'école protestant de cette ville et mettre un jésuite à sa place, dès que faire se pourra;

«Des sénateurs devront assembler le conseil général de Thonon, et inviter les bourgeois à écouter les raisons des missionnaires, de la part de Son Altesse, avec paroles qui expriment la charité et l'autorité d'un si grand prince;

«Il plaira à Votre Altesse de faire aumône et libéralité à quelques vieilles personnes qui ont toujours vécu catholiques au milieu des hérétiques;

«Tous les hérétiques doivent être privés de leurs emplois publics, et des catholiques favorisés mis à leur place;

«On baillera bon avancement dans les armes à la jeunesse catholique du Chablais;

«Il faut semer la terreur parmi les habitants du Chablais par de bons édits;

«Enfin Votre Altesse doit se montrer libérale envers les nouveaux convertis.[1]

François de Sales était revenu à la manière de procéder de son Église. Il retourna à Thonon ; cette fois il ne s'appuya ni sur la Bible, ni sur Bellarmin, mais sur les pouvoirs que lui avait conférés le duc.

Convaincu qu'il fallait procéder vigoureusement, il ordonna de faire des préparatifs à Saint-Hippolyte pour y célébrer la messe. Le peuple indigné s'ameuta. Les magistrats effrayés, craignant que les habitants de Thonon ne se

1. Vie de Sales, par Auguste de Sales, p. 117. — Original, Archives de Turin.

portassent à quelques excès, reprochèrent vivement au missionnaire sa conduite, et lui dirent que, d'après le traité de Nyons, il ne pouvait s'emparer de l'église qu'avec leur consentement.

Celui que depuis on a appelé un « agneau », déroula à leurs yeux les parchemins contenant ses pleins pouvoirs: « Voici, leur dit-il en les leur montrant, les pouvoirs écrits de mon maître; prenez garde à lui obéir, si vous voulez conserver vos têtes. »[1]

L'agneau était devenu loup: le prêtre se retrouvait dans le doux François qui, dès lors, fit plus de conquêtes avec les ordonnances de son souverain qu'avec son Bellarmin. Avec ces parchemins, il se fit ouvrir les portes des églises jusqu'alors fermées à son éloquence que ses biographes nous disent avoir été divine; et il put écrire à son maître des lettres qui le réjouirent. Ce que le zèle du missionnaire n'avait pu faire, la main de l'inquisiteur l'accomplit. Le Chablais eut ses petites dragonnades; on ouvrit les églises de force, on y rétablit la messe, on chassa les pasteurs et les instituteurs; François de Sales triompha de toutes les résistances, mais il blessa au cœur son église. Deux siècles et demi ont constaté que le catholicisme ne peut entrer en lutte avec la Réforme qu'avec des armes qui déshonorent le parti qui s'en sert et qui blessent toujours la main qui les manient.

La conversion du Chablais donna au missionnaire savoisien une grande célébrité parmi les hommes de son parti; et lui-même, enivré de sa victoire qu'il attribuait à ses prédications multipliées, dut se croire, entre les mains de Dieu, un ministre dévoué de ses miséricordes. Ses coreligionnaires, privés d'hommes zélés, firent de lui, pendant sa vie, un bienheureux, et se le représentèrent comme un apôtre, l'auréole au front. De son vivant même, la légende s'empara de sa vie.

XIV.

Si François de Sales eût eu le pouvoir de faire des miracles, il s'en fût servi certainement, lorsqu'il reçut mis-

1. Gaberel, Hist. de l'église de Genève, t. II, p. 603.

sion du pape de conquérir Genève en ramenant le vieux Théodore de Bèze au catholicisme.

Le vieillard huguenot supportait admirablement le fardeau des années. Sa piété forte et vivante lui donnait la jeunesse perpétuelle du chrétien. Les yeux de toute la Réforme française étaient arrêtés sur cet homme qui, depuis tant d'années, la représentait si dignement; une parole de lui était reçue avec un religieux respect, toujours méditée et presque toujours écoutée. On savait que le disciple de Calvin n'avait pour but, comme son maître, que la gloire de Dieu. Il jouissait donc de cette grande et universelle popularité qui est le lot ordinaire des hommes éminents, quand ils l'acquièrent sans l'avoir ni désirée, ni recherchée; aussi les catholiques, pour jeter l'alarme au milieu des protestants, firent courir plusieurs fois le bruit que leur réformateur avait embrassé la religion catholique. De Bèze ne s'en émouvait pas; mais une fois on propagea partout la nouvelle comme si certaine, qu'il crut devoir démentir ces faux bruits en flétrissant ceux qui les colportaient.[1]

François de Sales accepta la mission du pape et partit. Il n'avait avec lui ni sa Bible, ni son Bellarmin, car il ne s'agissait pas de convaincre le vieillard, mais de le tenter; il arriva à Genève et se présenta chez le réformateur qui le reçut avec sa politesse habituelle et le laissa un moment seul dans son cabinet.

Un portrait frappa les yeux du jeune missionnaire: c'était celui de Calvin, au bas duquel étaient ces vers:

> ***Hoc vultu hoc habitu Calvinum*** sacra ***docentem***
> ***Geneva*** fœlix ***audiit,***
> ***Cujus scripta piis toto*** celebrantur ***in orbe***
> ***Malis licet ringentibus.***[2]

François de Sales prit un crayon, et en modifiant trois mots, fit d'un éloge la satire suivante:

1. Il fit à cette occasion un petit pamphlet intitulé: *Beza redivivus* (Bèze ressuscité), semé de traits fins et mordants.

2. Ceci représente Calvin enseignant des choses *saintes*, que Genève *heureuse*, écouta. Les écrits du grand homme sont *admirés* du monde religieux tout entier.

Hoc vultu hoc habitu Calvinum insana *docentem*
Geneva demens *audiit*,
Cujus scripta piis toto damnantur *in orbe*
Malis licet ringentibus.[1]

Quand de Bèze rentra, François de Sales lui montra le changement qu'il avait fait dans le quatrain; le vieillard, qui aimait la poésie et qui avait excellé dans la satire, en rit de bon cœur.

Après cet incident, qui n'eut pas de suite, la conversation s'engagea sur les questions qui divisaient les protestants et les catholiques; les interlocuteurs se comportèrent en vrais gentilshommes, mais comme ils partaient de deux points diamétralement opposés, il était impossible qu'ils pussent arriver à une solution. Bèze admira la facilité d'élocution du prêtre savoisien; celui-ci, la science et la précision du réformateur. Quand François de Sales vit que son éloquence n'atteignait pas son but, il dit : «Peut-être, Monsieur, craignez-vous que si vous retournez dans l'Église catholique, les commodités de la vie ne vous manquent.»

Le vieillard jeta sur le jeune homme un regard étonné.

Le prêtre prit ce regard pour un commencement d'adhésion. Il ajouta : «Oh, Monsieur, s'il ne tient qu'à cela, selon l'assurance que j'en ai de Sa Sainteté, je vous porte parole d'une pension de quatre mille écus d'or tous les ans; outre cela, tous vos meubles seront payés au double de ce que vous les estimerez.»

En entendant ces paroles, le vieillard jeta sur le jeune homme un regard où une majesté sévère se mêlait au mépris... Du doigt il lui montra sa bibliothèque vide :

«Mes livres, lui dit-il, ont été vendus pour subvenir aux besoins de mes frères, les réfugiés français.»

Puis se levant, il lui montra sa porte : «*Vade retro, Satanas*»[2], lui dit-il.

Le missionnaire sortit désappointé, et sous le double

1. Ceci représente Calvin enseignant des choses *vaines*, que Genève *en démence* écoute. Les écrits de Calvin sont *damnés* du monde religieux tout entier.

2. En arrière de moi, satan.

poids du mépris et de l'indignation de l'homme que les catholiques pouvaient haïr, mais qui leur avait ôté, par sa vie intègre, le droit de le mépriser.

Les hommes qui accommodent l'histoire à leurs passions, ont raconté à leur manière l'entrevue du prêtre et du théologien réformé; naturellement ils ont donné au premier le beau rôle, et comme ses tentatives de convertisseur n'avaient pas réussi, ils ont dû en dire les causes. Les voici. Nous citons une page de la Société des bons livres.

«Le pape ne croyant rien au-dessus des forces de saint François de Sales, lui donna commission d'aller conférer à Genève avec Théodore de Bèze, presque aussi renommé que Calvin, et de ne rien épargner pour l'engager de rentrer dans le sein de l'Église où il était né. L'exécution n'était ni sûre, ni facile; mais ces considérations ne furent jamais rien pour François de Sales, quand il s'agissait de la gloire de Dieu. Plein de foi et de courage, il partit pour Genève le plus tôt qu'il lui fut possible : il arriva heureusement chez Bèze, comme ce ministre était seul. On conféra longtemps et toujours avec beaucoup d'honnêteté. Après cette entrevue dont François augura bien, de Bèze le pria instamment de revenir. Il revint en effet et jusqu'à trois fois, mais sans avancer beaucoup plus que la première, du moins pour le salut de ce misérable apostat. Dans une quatrième visite que lui fit le saint évêque de Genève, le triomphe de la vraie foi devint plus sensible. Le morne silence que de Bèze garda sur tout ce qu'on lui disait de plus pressant, marqua qu'il reconnaissait la vérité. Mais ses yeux baissés et la rougeur de son front, où se peignait son cœur bourrelé de remords, firent conjecturer en même temps qu'il tenait à l'erreur par des liens dont on n'eût jamais soupçonné ce vieillard presque octogénaire; et le trait suivant montra bientôt la vérité de cette conjecture. Deshaies, gouverneur de Montargis, se trouvant à Genève pour les affaires du roi, contracta une étroite amitié avec ce ministre au moyen de la belle humeur dont ils étaient l'un et l'autre. Dans une de ces conversations badines où l'on peut tout hasarder, Deshaies lui demanda ce qui pouvait attacher un homme tel que lui à la triste Réforme de Calvin. De Bèze ne répondit rien, il se leva, et faisant en-

trer une jeune fille fort belle: Voilà, dit-il, ce qui me convainc de la bonté de ma religion!»[1]

La haine est rarement clairvoyante... Dans son aveuglement, elle se frappe de ses mains et devient son propre accusateur. Si le vieillard huguenot eût eu les passions d'un jeune homme, il n'eût pas été une citadelle imprenable; mieux qu'un autre, il savait que Rome connaît les accommodements avec le ciel. Quel lien eût donc pu le retenir dans l'austère cité de Calvin, où sa vie se passait comme sur la place publique? On a honte de s'arrêter à de pareilles calomnies.[2]

XV.

Les Genevois avaient dans Charles-Emmanuel un ennemi plus dangereux que François de Sales. Ce prince n'avait jamais, malgré ses insuccès, renoncé au projet de s'emparer de leur ville. C'était devenu chez lui une idée fixe qui lui fit fouler aux pieds le respect que les peuples se doivent quand leurs rapports internationaux s'exercent sous l'empire des traités écrits ou tacites.

Ce fut sous le double empire du fanatisme et d'une ambition insatiable que ce prince se prépara en pleine paix à s'emparer de Genève. Il lui fallait pour atteindre son but endormir la vigilance des Genevois; ce n'était pas facile. La connaissance qu'ils avaient de son caractère, leur ôtait la confiance qu'on donne à un ennemi loyal et généreux; tout ce qui se passait autour d'eux, les tenait en éveil et rendait plus difficiles les projets de leur dangereux voisin. Charles-Emmanuel, informé de leur vigilance, profita d'un jubilé qui se célébrait à Thonon pour organiser la prise de Genève; il espérait qu'au milieu de cet immense concours de curieux, de pèlerins, il pourrait enrégimenter ceux qui devaient concourir à l'expédition. Pendant que le clergé demandait à Dieu de faire descendre sur son

1. Anecdotes chrétiennes ou traits d'histoire choisis par l'abbé Reyre, Paris, 1825, in-12, faisant partie de la collection des ouvrages publiés par le comité des bons livres, comité présidé par un pair de France sous la restauration. — Voir aussi Bulletin de l'histoire du protestantisme français, année 1859, p. 281. — *Idem*, t. VII, p. 227 et 369.

2. Gaberel, Hist. de l'église de Genève, t. II, p. 640 et suiv.

peuple sa bénédiction, l'évêque de Genève, Claude de Granier, prenait exactement le nom de tout arrivant, Lorrain, Suisse, Savoisien, Turinois, Bourguignon, Français; quand il s'était assuré que la dévotion seule l'avait attiré à Thonon pour y gagner des indulgences attachées au jubilé, il enflammait son imagination en lui parlant de Genève. «C'est cette ville maudite qu'il faut prendre, lui disait-il; de sa chute dépend celle de l'hérésie.» Le prélat lui dévoilait alors le plan de la conjuration qui avait l'approbation du souverain pontife; et après lui avoir fait prêter serment sur l'hostie, il lui disait: «Ange du ciel, porte au royaume clément ceux qui obéiront. Marie, sainte mère de Dieu, tu puniras par le supplice éternel ceux qui trahiront leur serment.»[1]

Les Genevois ne virent pas sans appréhension la tenue du jubilé; ils se doutèrent que quelque complot se tramait contre leur ville. Plusieurs d'entre eux allèrent à Thonon et se mêlèrent à la foule des étrangers qui affluaient de toute part. Les catholiques s'attendaient à la prochaine conversion de leurs hérétiques voisins.

Le duc crut avoir fait prendre le change aux Genevois sur le mouvement des troupes sur lesquelles il comptait pour surprendre la ville; il arrêta en conséquence le 24 août 1600 pour le jour de l'exécution.

Ce jour-là deux artificiers français, gagnés par ses agents, devaient mettre le feu à deux mines creusées par eux: la première, sous la tour du boulevard du Pin, près le collége; la seconde, sous le bastion de la porte Neuve. La charge de poudre devait produire une explosion telle que les habitants, sous le poids de la stupeur, ne penseraient qu'à abandonner la ville qui, au même instant, vivement attaquée par les soldats de Charles-Emmanuel, serait prise sans résistance[2]. Ce complot fut découvert: les artificiers ne durent leur salut qu'à la fuite. Cet échec ne découragea pas Charles-Emmanuel. Conseillé par un gentilhomme, nommé d'Albigny, il étudia des plans qu'on lui soumit pour surprendre la ville hérétique; le suivant mérite d'être mentionné.

1. *De superventu allobrogum in urbem Genevam* (1603).
2. Archives de Turin, Genève, 1re catégorie, paquet 19. — Moyens proposés à Son Altesse pour la prise de Genève.

On aurait construit un char dont on aurait déguis la nature en plaçant sur des barils de poudre des volaille et des légumes. Au jour convenu, un paysan l'aurait condui dans la ville où soixante soldats déguisés en paysans l'au raient précédé; arrivés à la porte de Rive, cinq homme auraient mis le feu aux poudres; au bruit de l'explosion cent arquebusiers savoisiens cachés aux environs se se raient emparés de la porte et l'auraient gardée jusqu'a moment ou quatre mille hommes, partis dans la soirée de villes voisines, seraient arrivés pour leur prêter main fort et préparer par la prise de la ville une entrée triomphal à leur souverain.

XVI.

Les Genevois qui, en quelques mois, avaient failli deveni deux fois la proie de leur implacable voisin, redoublèren de vigilance et lui firent comprendre qu'à l'avenir avec eu la ruse serait impuissante. Le duc ne renonça pas à se projets, et recourut à la force. Il fit préparer à Turin tou les engins nécessaires pour une escalade. On construisi sous ses yeux des échelles longues et solides garnies à leurs extrémités de drap noir et de crampons; par un mé-canisme simple et ingénieux, elles s'emboîtaient comme dans un étui, en sortaient avec facilité et atteignaient une hauteur calculée sur celle des remparts de Genève. On construisit également des claies portatives qui, posées sur l'eau, servaient de bateaux plats et pouvaient porter cha-cune un certain nombre de personnes. C'était au moyen de ces engins qu'une escalade devait être tentée. Quelque bien gardé que fut le secret, le bruit en vint aux oreilles des Genevois qui plus que jamais se tinrent sur leurs gardes; mais leur vigilance fut endormie par un traître et par un conseiller du duc de Savoie. Le premier était leur syndic, Blondel, qui s'était lâchement vendu à l'en-nemi de sa patrie; il se moqua hautement des craintes de ses concitoyens qu'il traita de chimériques; le second était le président de Rochette qui, par une conduite irrépro-chable, avait conquis la confiance des Genevois. Le duc, par ses promesses, était parvenu à le rendre complice de ses fourberies. L'honnête homme, devenu fripon à l'école

de son souverain, entra dans Genève comme un nouveau Sinon et parvint à rassurer les Genevois. «Ne craignez rien, leur dit-il, vivez en paix, personne plus que Charles-Emmanuel ne veut la conservation de vos libertés.»

Le conseil auquel il tenait ce langage lui répondit: «Les faits nous annoncent la guerre, vos paroles la paix; votre maître est un traître.»

Alors le président prit Dieu à témoin de la sincérité de ses paroles. «Dieu me damne, dit-il, et que sa colère et celle de tous les saints tombent sur moi et sur toute ma famille, si la paix n'est pas parfaitement sûre.»

L'accent de vérité avec lequel il prononçait ces paroles, sa vie passée, qui en était le plus sûr garant, rassurèrent les Genevois qui commencèrent à croire que les grands préparatifs de guerre n'étaient pas faits contre eux. A des jours de terreur succédèrent des jours de paix, pendant lesquels Charles-Emmanuel se prépara habilement à consommer la ruine de la ville huguenote. De nombreuses milices qui ignoraient le but de l'entreprise furent échelonnées dans divers quartiers; quand l'heure de les mettre en mouvement fut arrivée, Bernolière, leur chef, se fit administrer en leur présence l'extrême onction sur la place d'armes de Bonne.

Les soldats, frappés du spectacle inaccoutumé d'un homme bien portant qui se fait administrer le viatique des mourants, furent vivement impressionnés; c'est ce que voulait Bernolière qui, après la cérémonie, leur dévoila, dans un langage passionné et éloquent, le but de l'entreprise. «Amis, leur dit-il en terminant, la victoire dépend d'une heure de courage et de bonne volonté.»[1]

Électrisés par les paroles de leur commandant, les soldats et les gentilshommes répondirent à la proposition de leur chef par des acclamations; nouveaux croisés, ils brûlaient du désir de délivrer Genève des mains des hérétiques; ils se sentaient capables de tout affronter. Pour cette grande œuvre la couronne du ciel devait être la récompense de leurs efforts; ils se mirent en marche.

Charles-Emmanuel, qui les avait précédés en partant

1. Vrai discours sur l'entreprise, Lausanne 1602. — Récit latin de 1603. — Manuscrit Naville.

incognito de Turin, attendait ses soldats à Étrembières. Ses insuccès passés lui donnèrent des craintes qui s'évanouirent quand il vit arriver les principaux conjurés qui ne doutaient pas du succès.

XVII.

Les Genevois ne pensaient pas au danger imminent dont ils étaient menacés. Les paroles de paix du président Rochette, la confiance apparente du syndic Blondel leur faisaient croire au moins à une paix momentanée; et d'ailleurs qui eût pensé qu'après deux complots découverts, presque coup sur coup, Charles-Emmanuel fût prêt à entrer dans leur ville par le sommet de ses remparts comme un loup dans une bergerie. Ils dormaient donc en paix, sous la foi des traités, quand leur ennemi se préparait à envahir leur ville.

A la faveur des ombres de la nuit, d'Albigny et Bernolière s'étaient approchés de Genève dans le plus grand silence; ils étaient suivis de trois cents soldats d'élite qui portaient les mystérieuses échelles, les claies et les fascines destinées à combler les fossés. Deux cent cinquante autres soldats armés de piques, de marteaux et de haches les suivaient; ils étaient couverts de cuirasses et de cottes de maille, afin de pouvoir opposer une longue résistance, jusqu'au moment où le gros des troupes arriverait pour les seconder. Leur fanatisme décuplait leurs forces et les rendait capables de tout tenter, même l'impossible. Jamais la ville de refuge des protestants n'avait couru un plus grand danger; ses ennemis la croyaient déjà en leur pouvoir. Dans l'ivresse d'une victoire qu'ils n'avaient pas encore gagnée, ils avaient apporté avec eux tout l'attirail des cérémonies de leur culte; des chariots en étaient chargés. Des moines et des prêtres n'attendaient que la prise de la ville pour purifier Saint-Pierre des souillures des huguenots; ils avaient imité Philippe II, allant avec sa flotte rendre à la Grande-Bretagne la vieille foi de ses pères. Le même esprit produisait les mêmes causes.

Quand Bernolière crut que Genève était plongée dans

un profond sommeil, il s'avança intrépidement avec sa troupe jusqu'au pied des remparts de la Corraterie, ce qui lui fut rendu facile, à cause de la boue durcie par le froid; il ne voulait pas commencer l'opération de l'escalade avant d'être certain qu'il pouvait le faire sans être entendu; le moindre signal d'alarme pouvait tout compromettre. Il frappa avec une pierre à coups redoublés sur la muraille, prêta attentivement l'oreille et n'eut d'autre réponse que le silence. Au bruit qu'il faisait, sa main ne tremblait pas, mais son cœur palpitait; il renouvela plusieurs fois l'expérience; chaque fois il tendit l'oreille et n'eut d'autre réponse que le silence. «Blondel, se dit-il, a été fidèle; c'est par ici que nous devons entrer dans la ville, ce côté du rempart n'est pas gardé.» Il donne alors le signal, les échelles sortent de leurs étuis et se déboîtent; fixées solidement sur les claies, elles s'élèvent jusque sur le sommet des murs. Au pied de ces échelles un jésuite écossais, le père Alexandre, encourage les soldats. «La mort, leur dit-il, ne peut vous atteindre, vous en avez pour garant ces amulettes que je vous donne. Un gentilhomme, M. de Jannat, monte le premier. Une pierre du rempart détachée par la pression de l'échelle tombe sur lui en faisant un grand bruit.[1]

Un sentiment d'anxiété se manifeste parmi les Savoisiens; mais il est bientôt suivi par un moment de grande confiance. Le rempart n'est pas gardé; on se hâte; c'est à qui aura l'honneur de monter le premier. En quelques instants, et au milieu du plus profond silence, deux cents hommes ont atteint le sommet des remparts. Bernolière, qui connaît les lieux, s'avance à pas de loup vers une guérite située à cent pas environ de la porte Neuve, se jette sur la sentinelle et l'égorge avant qu'elle ait le temps de crier au secours.

L'intrépide commandant ne doute plus du succès; il expédie un de ses soldats pour apprendre sa première opération à d'Albigny qui arrivait à Plainpalais avec le gros de sa troupe. Celui-ci croit la ville prise, et dans l'excès de sa joie il envoie à Charles-Emmanuel un courrier pour lui apprendre cette grande nouvelle.

1. Note x.

La confiance est un puissant auxiliaire; Bernolière et d'Albigny en manquèrent. Au lieu d'attaquer la ville à l'improviste et de jeter au milieu de ses habitants une terreur panique qui eût paralysé leurs forces, ils convinrent d'attendre le matin pour combiner leurs efforts; cette fausse manœuvre les perdit, et fit échouer leur entreprise si heureusement commencée.

Vers deux heures du matin, une lueur parut au loin sur les remparts; c'était une ronde de nuit. Les conjurés n'hésitèrent pas, ils s'avancèrent rapidement et se jetèrent sur les soldats genevois. Un coup de feu partit; le tambour de la ronde s'échappa, battit de sa caisse en courant, et jeta l'alarme dans la ville. Bernolière, voyant le complot découvert, donna le signal de l'attaque. Ses soldats, armés de marteaux et de haches, se mirent à enfoncer les portes de la Monnaie, de la Treille et de la Tertasse, et pénétrèrent dans les avenues de la Corraterie. Les Genevois, réveillés au milieu de la nuit, ne consultèrent que leur courage; à demi vêtus, à demi armés, ils disputèrent chaque pouce de terrain; on lutta corps à corps; on se battit à coups d'arquebuse, de marteau, de hache, de pieux, de pierres; tout devint arme sous la main des combattants; d'un côté, c'était la rage du fanatisme qui faisait faire aux Savoyards des prodiges de valeur; de l'autre, c'était un ardent amour de l'indépendance qui faisait de chaque Genevois un héros; et tout cela se passait au son sinistre du tocsin, à la clarté des lampes qui brillaient à chaque fenêtre de la ville. On allait à la mort sans hésiter. Un Genevois était à peine hors de combat, qu'un autre prenait sa place; les femmes elles-mêmes se mêlèrent à la lutte et lancèrent des meubles et des pierres sur les assaillants. L'une d'elles saisit la marmite dans laquelle elle préparait la soupe, la lance de sa fenêtre sur un Savoyard, lui en fait un casque et le tue.

Le Genevois se multiplia; il fit face à tout; pour lui, le danger n'existait pas, quoique tout fut danger pour lui; partout il opposa une résistance vigoureuse, opiniâtre; au milieu du tumulte, sa fureur ne lui ôta pas sa présence d'esprit; l'instinct du péril le rendit tacticien. Un canon, chargé de mitraille jusqu'à la gorge, balaya les échelles et ferma aux assaillants l'une de leurs issues; un soldat vau-

dois, nommé Mercier, laissa tomber la herse de la porte Neuve, au moment où un pétard allait partir et ouvrir une large brèche aux Savoyards. Tout servait les Genevois, jusqu'à la fierté des soldats espagnols que d'Albigny voulait faire entrer dans la ville par les échelles. « Nous sommes trop nobles, répondirent leurs chefs, pour entrer ailleurs que par la porte. »

D'Albigny, qui jusqu'à cette heure avait déployé l'habileté d'un conspirateur et le courage d'un soldat, perdit confiance; il tenta un dernier et suprême effort; mais il ne tarda pas à comprendre que tout était perdu; les Genevois semblaient se multiplier; de chaque fenêtre partaient des coups de fusil, qui mettaient les Savoyards hors de combat; des masses de bourgeois se ruaient sur eux, les refoulaient bravement vers les remparts et ne leur laissaient d'autre ressource que de se précipiter dans les fossés.

Frémissant de rage, d'Albigny se retira lentement; il rencontra, près des fossés, Charles-Emmanuel, qui, ne doutant pas de sa victoire, avait ordonné à sa musique militaire de jouer des fanfares.

« En arrière, Monseigneur, lui dit d'Albigny, en arrière, tout est perdu; l'armée me suit en déroute. »

« Misérable butor! lui dit le duc hors de lui; vous avez fait une belle affaire; » et sans prononcer une autre parole, il tourna le dos à la ville, dans laquelle il croyait entrer en triomphateur.

Quel retour que celui de ce prince déloyal, qui ne rencontrait sur son passage que les arcs de triomphe qu'on avait élevés pour le fêter! Jamais punition ne fut plus méritée.

XVIII.

Dieu avait encore une fois sauvé Genève. En la délivrant il épargna au monde les horreurs épouvantables dont la prise de cette cité eût été suivie; car Charles-Emmanuel qui, vaincu, inscrivit dans l'histoire, le 12 décembre 1602, la page la plus honteuse de son règne, eût, vainqueur, inscrit ce jour-là la page la plus sanglante de sa vie. Ses soldats eussent renouvelé les scènes les plus douloureuses de la sinistre année 1572, et Rome, dans la joie de ce grand

événement, eût entonné un solennel *Te Deum*, et com mandé à un nouveau Vasari, de lui peindre un nouvea massacre d'hérétiques pour faire le pendant du trop cé lèbre tableau sur lequel on lit encore aujourd'hui ce mots : *Hugonotorum strages.*[1]

Le lendemain de cette nuit célèbre, c'était dimanche les Genevois étaient sous l'empire de sentiments divers l'étonnement, l'indignation, la douleur, agitaient leur cœurs; c'étaient des cris de fureur contre Charles-Emma nuel, dont ils accompagnaient la fuite avec des malé dictions, et le regret de ne l'avoir pas fait prisonnier c'étaient des larmes répandues sur les cadavres de leur généreux frères qui avaient fait échouer, au prix de leu sang, les ruses infâmes du prince savoyard. On contemplai avec respect et émotion le corps ensanglanté de ces noble victimes du dévouement à la patrie. On se racontait tou ce qu'on savait de cette nuit terrible; on se disait le noms de ceux qu'on voyait morts, les armes encore dan leurs mains.

Au milieu de ces émotions si légitimes, les cloches, à l'heure accoutumée, appelèrent les citoyens au servic divin; ils se précipitèrent en foule dans leurs églises pou rendre grâces à Dieu de leur merveilleuse délivrance. Le pasteurs n'entretinrent les fidèles que de la bonté de Dieu qui avait veillé sur leur ville. A Saint-Pierre, le assistants ne virent pas sans émotion, de Bèze se lever pou prendre la parole. A sa vue, il se fit un silence profond, qu permit à la voix du pieux vieillard de se faire entendre; tou les yeux étaient arrêtés sur cet homme dont la vie n'étai qu'un dévouement journalier à la cause de la République et qui honorait, dans sa personne, la noble cause à laquelle il avait tout sacrifié; il était courbé sous le poids des an- nées; mais, chez lui, le cœur n'avait pas vieilli, et ce cœur, dans ce moment, débordait de reconnaissance pou le Dieu, qui avait protégé sa chère patrie. Ses paroles ne furent que l'écho de ses sentiments; elles touchèrent vi- vement l'assemblée dont l'émotion fut au comble quand elle chanta avec le vieillard le psaume 24, approprié aux circonstances :

1. Massacre des huguenots.

Des conjurés les rapides torrents
Eussent sur nous cent et cent fois passé ;
Mais gloire à Dieu qui n'est plus courroucé,
Et qui n'a point permis à nos tyrans
D'engloutir tout comme ils l'avaient pensé.

Genève fit de belles funérailles aux citoyens morts au service de la patrie; toute la ville y assista et témoigna par sa présence, son recueillement, et ses larmes, le haut prix qu'elle attachait à leur dévouement.

XIX.

Pendant cette lugubre et solennelle cérémonie, les prisonniers savoisiens attendaient, dans leur prison, qu'on statuât sur leur sort; ils auraient eu peut-être la vie sauve, si des bruits de nouvelles trahisons n'avaient circulé dans la ville, et si on avait ignoré la promesse que d'Albigny avait faite à ses soldats de leur abandonner, pendant deux jours, la ville à discrétion; les magistrats cédèrent devant la pression du peuple : les prisonniers (ils étaient au nombre de treize, tous gentilshommes) furent condamnés à être pendus; au moment suprême, ils reconnurent et confessèrent leur faute, et moururent avec courage. Genève se fût montrée aussi grande qu'elle avait été intrépide, si elle les eut renvoyés avec mépris; cependant leur supplice fut légal. Ils furent pendus, non comme soldats, mais comme brigands et assassins.

La nuit du 12 novembre fit une impression tellement profonde dans les cœurs des Genevois, que son souvenir est devenu un héritage de famille. Chaque année, leur ville célèbre l'anniversaire de cette grande nuit. Cependant les fêtes ne sont réellement fêtes que quand elles ont des raisons d'être. Sans doute, Genève serait coupable, aujourd'hui, si elle perdait le souvenir de sa délivrance; mais fait-elle bien de célébrer encore sa fête de l'Escalade? Si les particuliers doivent pratiquer l'oubli des injures, les peuples ne doivent-ils pas les précéder dans cette noble voie? La Savoie d'aujourd'hui n'est plus la Savoie de Charles-Emmanuel; elle marche avec son gouvernement libéral à la tête des idées les plus généreuses. Pourquoi Genève continuerait-elle, le 12 novembre de chaque année,

à lui rappeler la perfidie de son ancien duc? pourquo cet outrage public jeté au passé d'un peuple, son plus prè voisin et son fidèle allié? Quand les temps changent, le habitudes doivent changer; vouloir conserver ce qui n'a pas de raison d'être, c'est un anachronisme, et un peupl intelligent ne doit pas en commettre. Le Genevois donc qui proposerait à ses concitoyens l'abolition de la célé bration bruyante de la fête de l'Escalade, et son remplace ment par un service religieux, dans lequel les pasteur rappelleraient les bienfaits de Dieu, en demandant, pou Genève et la Savoie, ses plus précieuses bénédictions ferait l'acte d'un bon citoyen.

Quand la nouvelle de l'insuccès du guet-apens de Charles-Emmanuel fut connu, les Églises de France envoyèren leurs félicitations à la ville. Celle de Metz, joignant les acte aux paroles, lui envoya le produit d'une abondante collecte Henri IV, qui avait cru la ville de Genève déjà au pouvoi du duc de Savoie, ne dissimula pas son indignation, e jura que le duc ne conserverait pas sa conquête. Quand i apprit la déroute du prince, il bondit de joie et dit dan son patois gascon au député qui lui en apporta la nouvelle *Vos y etias*?[1]

— Oui, sire, répondit M. de Chapeaurouge, et tous le traîtres qui sont dans la ville ont péri.

— *Va ben!* ajouta le roi, *y sont tos pendus, y è be fait.*[2]

Les Genevois, forts des promesses de Henri IV, priren l'offensive et portèrent la guerre jusqu'au cœur de l Savoie. Charles-Emmanuel, couvert de honte aux yeux d l'Europe, accablé de reproches de la part de ceux de se conseillers contre l'avis desquels l'escalade avait eu lieu fut contraint de faire un traité de paix avec Genève; il l signa à Saint-Julien le 21 juillet 1603. Sa main tremblai de rage; la joie des Savoisiens, en apprenant cette heu reuse nouvelle, lui disait mieux que toute parole, qu l'écrasement marche devant l'orgueil. La paix était signée mais Genève demeura défiante : le passé lui en faisait un nécessité et un devoir.

1. Vous y étiez.
2. Cela va bien . . . ils sont tous pendus, c'est bien fait.

XX.

Après l'escalade, Théodore de Bèze vécut encore près de trois ans, attendant, chaque jour, la venue de son Maître, et s'y préparant par la prière et la méditation de la parole sainte. Il ne paraissait renaître aux choses de la terre que pour s'occuper des affaires de sa patrie adoptive qu'il chérissait de l'affection du proscrit, quand il trouve sur la terre étrangère la liberté et des cœurs pour l'aimer. Il avait dépassé l'âge où les vieillards descendent ordinairement les froides marches de la tombe. Mais ce vieillard, qui paraissait inutile à la république, était pour elle comme le palladium de ses libertés. Elle entourait ses derniers jours de respect et d'admiration, sans que jamais le pieux vieillard ne s'enorgueillit des beaux dons qu'il avait reçus de son Dieu : sa seule joie fut de les consacrer au service du maître qui, comme un tison ardent, l'avait retiré du feu; et lui, qui avait tant écrit, tant agi, porté si souvent le fardeau de toutes les églises, se regardait comme un serviteur inutile, et ne trouvait sa paix, sa joie et son assurance qu'en Jésus-Christ, mort pour ses péchés, ressuscité pour sa justification.

L'espérance, qu'il avait placée dans le Sauveur seul, ne fut pas trompée; il récolta, à la fin de sa longue journée, ce qu'il avait si souvent semé avec larmes.

Ses nuits étaient extrêmement pénibles à cause de ses fréquentes insomnies; il savait alors accélérer les heures en pensant à son Dieu, et en méditant comme David ses saints commandements; avec le prophète, il répétait ces paroles : « Je bénis l'Éternel! Ses conseils font le sujet de mes pensées durant les veilles de la nuit; mon âme est tranquille; ton souvenir, Seigneur, est présent à mon esprit; je pense à toi; tu as été mon aide; je tressaillerai de joie à l'ombre de tes ailes. »

Le vieillard se préparait au départ; mais il pensait à la tombe, comme le matelot au port: depuis longtemps il savait, que par de là cette terre de misère, il y a un lieu où la justice habite; c'est là qu'il reverrait Calvin, Farel, Marlorat, Pierre martyr, tous ces nobles compagnons de travail; c'est là surtout qu'il verrait Jésus, l'agneau de Dieu,

et alors son âme tressaillait de joie et d'allégresse et l[a] sombre vallée de l'ombre de la mort, vers laquelle il s'a[-] vançait, s'éclairait d'une vive lumière, semblable à celle d[e] Bethléem, la nuit où les anges, au milieu du concert de[s] cieux, annoncèrent aux bergers la venue du Rédempteur.

Soutenu par le sentiment de la présence de Dieu, Théo[-] dore de Bèze attendit dans la prière et le recueillemen[t] l'heure suprême; elle vint enfin; son dernier soleil se lev[a] le 13 octobre 1605. Quand les ministres Lafaye et Perro[t] aperçurent sur ses traits les avant-coureurs de la mort ils prévinrent la compagnie des pasteurs qui vint une der[-] nière fois saluer le collègue qui, pendant tant d'années l'avait dirigée avec tant d'habileté et de désintéressement. Un suprême entretien eut lieu entre les pasteurs et l[e] mourant, sur l'excellence de la connaissance de Jésus[-] Christ. Il fut très-touché de cette marque d'intérêt, e[t] s'humilia comme un petit enfant : « Pardonnez-moi, le[ur] dit-il, les fautes et les erreurs que j'ai commises pendan[t] mon long ministère.»

Des larmes coulaient de tous les yeux; mais ces larme[s] étaient moins l'expression de leur profonde douleur qu[e] celle de leur vive reconnaissance à l'égard de Dieu qui, pendant de si longues années, leur avait prêté dans le ré[-] formateur un conducteur ferme, habile, prudent, qui le[s] avait aidé à retirer Genève des grands périls qui avaie[nt] si souvent menacé son existence; il leur retirait san[s] doute l'instrument de ses miséricordes, mais il le faisait quand leur vaisseau, battu par tant d'orages, avait jeté glorieusement l'ancre dans le port.

La présence de ses compagnons de travaux dans le mi[-] nistère ranima le mourant, mais ce ne fut qu'un éclair; le lendemain il s'informa selon son habitude, de l'état de la ville (depuis l'escalade il était devenu craintif). On lui di[t] que tout y était paisible; « que le Seigneur en soit béni », dit-il, et il prit un léger repas à la suite duquel survin[t] une défaillance. On le coucha; quelques moments aprè[s] il s'endormit.[1]

Genève porta le deuil de son réformateur auquel elle fi[t] de splendides funérailles. Les larmes et les regrets de tou[s]

1. Note XI.

un peuple furent son oraison funèbre, la seule qui fût digne de lui ; ses restes mortels furent déposés au cloître de Saint-Pierre, quoiqu'il eût demandé d'être enseveli au cimetière de Plain-Palais, près de son maître Calvin. Les Genevois n'exécutèrent pas sa dernière volonté parce que les Savoisiens avaient menacé de détruire son corps et de l'envoyer à Rome.[1]

XXI.

Comme la tombe de Calvin, celle de Bèze est toujours ouverte. C'est à qui des ultramontains lui jetera la pierre et ramassera la boue jetée à la face du réformateur par les Bolsec, les Claude Sainctes, les Coster; mais le jour de la justice est venu pour l'homme qui fut, pendant un demi-siècle, le directeur pieux, intelligent et dévoué des réformés français. Cet homme ne fut pas sans doute irréprochable: moins que tout autre il se crut infaillible. Plusieurs fois, dans ses controverses avec ses adversaires, il fut caustique, âpre, mordant; dans l'ardeur de la lutte, il ne sut pas toujours se modérer et souvent il s'abandonna au mauvais goût et aux mauvaises habitudes de son siècle; et cependant, cet homme dont la plume était un fer acéré, était doux, simple, gai, et malgré sa supériorité, se faisait aimer de tous ceux qui l'approchaient, parce que, tout en étant une remarquable personnalité, il n'était pas personnel.

Un écrivain qui ne s'est pas montré bienveillant pour lui, lui rend justice : « Bèze, dit Sénebier, eut des vertus et des talents qui l'auraient rendu célèbre dans tous les temps, mais il ne sut pas se préserver des vices de son siècle[2]; il se distingua par sa douceur, sa modération et sa fermeté ; il fit admirer son intégrité et son courage contre les vices et les vicieux; il fut comme Calvin, la colonne de l'église de Genève, et une lumière pour le conseil qui le consultait; il était prédicateur éloquent, poëte ingénieux, critique pénétrant, théologien érudit, savant infatigable, négociateur estimé, quand il n'était pas ques-

1. Note XII.
2. Par vices l'auteur entend sans doute les écarts des controversistes.

tion de religion; en général, il fut plus savant qu'origina il avait plus d'imagination que de génie.»[1]

Ce jugement porté sur de Bèze par un écrivain qui fu à son égard, moins un historien qu'un critique, est au jourd'hui celui de tous les hommes honnêtes et conscien cieux. Si de Bèze n'eût été que l'homme dont les Audi et les Bolsec nous tracent le portrait, depuis longtemps l silence se ferait autour de sa tombe.

XXII.

Quelques années après la mort du réformateur, le prêtr qui, jeune, avait voulu le tenter, achevait à Lyon son pélé rinage terrestre. Devenu évêque, il n'était pas demeur oisif: écrivain, orateur, missionnaire, directeur de con sciences, administrateur, il avait suffi à tout; jusqu'à s dernière heure il travailla et ne trouva le repos que dan sa tombe. Il était à Lyon, venant d'Avignon et se rendan à Annecy, quand sur le point de partir, il sentit les pre mières atteintes de la maladie qui devait l'emporter. Elle se manifestèrent par une attaque d'apoplexie qui effray ses amis.

Le coup qui l'avait subitement frappé, avait amorti se facultés, sans lui en ôter l'exercice. Dans le sentiment d danger qui menaçait sa vie, il élevait son âme à Dieu e s'écriait: «Mon Dieu, lave-moi de mon iniquité, purifie moi de mon péché.»

«Monseigneur, lui dit un prêtre, quant à votre con science, vous y avez mis bon ordre pendant votre vie.» «Ah! non pas cela», répondit-il en poussant un profon soupir. Il faisait l'expérience que l'homme en face de Die n'est qu'un frèle roseau, un lumignon que le moindr souffle de vent peut éteindre.

Un autre prêtre le pria de dire à Dieu: «Seigneur, si je suis encore nécessaire, conserve-moi à mon peuple.»

Il ne le voulut pas. «Je ne suis, dit-il, qu'un serviteu inutile.»

Sur un lit de mort, les grands docteurs apprennent plus de vraie théologie que dans leur cabinet. Là, ils deviennent

1. Haag, France protestante, art. Bèze.

petits enfants, et le Seigneur, en les remplissant de sa plénitude, leur fait comprendre avec tous les saints, la hauteur et la profondeur, la longueur et la largeur de l'amour que Dieu nous a témoigné en Jésus-Christ; ils sentent alors que leur science a été bien bornée, et ils apprennent, en quelques heures, plus de vraie théologie que durant les années pendant lesquelles ils se sont courbés sur leurs livres. Pour la première fois peut-être, François de Sales découvrait qu'au milieu de sa vie laborieuse, il n'était qu'un serviteur inutile, et sans doute aussi pour la première fois, il secoua son demi-pelagianisme pour ne regarder qu'à Jésus seul. «Je sacrifie, dit-il, tout à Dieu, je sacrifie ma mémoire et mes actions à Dieu le père, mon entendement et mes paroles à Dieu le Fils, ma volonté et mes pensées à Dieu le Saint-Esprit, mon corps, ma langue, mes sentiments et mes souffrances à l'humanité de Jésus-Christ, lequel a livré pour moi son corps aux tourments et à l'arbre de la croix.»

A cette heure de sa vie, l'évêque de Genève proclamait, à son insu, la grande doctrine de l'expiation qui renverse par sa base tout l'édifice de la dogmatique romaine. A ce moment suprême de sa vie, il oublia les médiateurs de son Église, et concentrant ses regards sur la croix, il s'adressa à celui qui donne le pardon et la vie; à lui seul, il voulut tout donner, tout sacrifier, parce qu'il sentait qu'au moment de la calamité, il était sa seule arche de salut.

L'un des prêtres qui le soignait, témoin de ses dispositions, en fut surpris.

«Monseigneur, lui dit-il, que sentez-vous de la foi catholique? Ne seriez-vous point devenu huguenot?

A ce mot de huguenot, le malade qui sans s'en douter, ne voyait son salut que là où les Calvin, les Luther, les Farel, les Bèze l'avaient trouvé, s'écria : «O la lie! je ne le fus jamais.» Il fit un signe de croix, et ajouta : «Ce serait une trahison.»

Pendant le cours de sa maladie, il n'eut sur les lèvres que les paroles des livres saints. «Éternel mon Dieu, disait-il avec David, je chanterai éternellement ta miséricorde, mon corps et ma chair exalteront le Dieu vivant.»

Il ne demanda ni confesseur, ni prêtre pour lui administrer l'extrême-onction; — son âme était en commu-

nion avec son Sauveur dans lequel il plaçait toute s espérance; il oubliait les cérémonies de son Église; qu'a rait-il fait des hommes quand, s'entretenant avec s Dieu, il faisait la douce expérience que le Christ « le chemin, la vérité et la vie », et que Dieu l'a donné pécheur afin qu'il fût « sa sagesse, sa justice, sa sancti cation et sa rédemption. »

Après une vie de fatigues et de combats, François Sales trouvait à sa dernière heure le vrai Jésus, celui ne fait acception de personne, et se montre toujo plein de compassion pour ceux qui, comme l'évêque Genève, dans un zèle aveugle mais sincère, consacr leurs jours à annoncer un Évangile incomplet. Dieu r garda à sa droiture, et quand le missionnaire catholiq concentra ses regards sur la croix, il sentit une paix vine pénétrer son cœur, et comme l'apôtre Paul, il voulut savoir autre chose « que Jésus-Christ et Jés Christ crucifié. »

Sa douceur, sa patience inaltérable, sa confiance en Dieu firent l'étonnement de tous ceux qui l'entouraient de leurs soins les plus affectueux. « Il semblait, dit le père La Rivière, un agnelet dans son lit, il faisait tout ce qu'on voulait, il souffrait tout ce qu'on voulait sans se plaindre le moins du monde. On le tourmenta tant pour remédier à cette apoplexie, on l'affligea tant, on le martyrisa tant, qu'on n'y saurait penser sans mal de cœur. On lui souffla de la poudre au nez diverses fois, qui le fit éternuer coup sur coup douze ou quinze fois avec une grande violence et ébranlement de tout le corps. On lui déchira les jambes et les épaules à force de les lui frotter, levant l'emplâtre de cantharides qu'on lui avait appliqué sur la tête; on lui arracha la première peau, et comme on lui eut demandé s'il sentait le mal qu'on lui faisait, il répondit fort doucement: « Oui, que je le sens. » On lui dit que le médecin avait ordonné qu'il prendrait une médecine, il répondit: Faites ce que vous voudrez au malade, et n'ayant su auparavant avaler un bouillon qu'il ne le rendît aussitôt, il s'efforça néanmoins d'obéir, et prit cette médecine à reprises avec une cuiller jusqu'à la dernière goutte. On lui appliqua deux fois le fer chaud sur la nuque, et une fois le bouton ardent sur le haut de la tête jusqu'à l'os qui en

fut brûlé; jamais pourtant il ne fronça le front, ni fit semblant de se douloir[1]; seulement on lui entendit dire bellement: *Jésus, Maria*, et lui vit-on tomber de grosses larmes des yeux, excité par la véhémence de la douleur, mais son visage resta toujours paisible, content et tranquille.

Enfin, se sentant défaillir, il tourna la tête du côté de M. Pernet, lui serra la main et lui dit : « Monsieur Pernet, *advesperascit, et inclinata est jam dies;* » voulant signifier, que le jour de cette misérable vie était presque fini pour lui, et qu'en bref, il s'allait clore tout à fait. De quoi s'apercevant, le révérend père dom Philippe Malabaila, de l'ordre des Feuillants, commença à se mettre à genoux et à dire les litanies des saints avec ceux qui étaient là présents. Et comme il fut à *omnes sancti Innocentes orate pro eo*[2], il se répéta par trois fois, d'autant que c'était le jour des Sacrés Innocents, et à la troisième fois ce bienheureux évêque rendit l'esprit entre les mains de son époux Jésus, si doucement, si suavement qu'à peine s'en aperçut-on, l'an mil six cent vingt-deux (le vingt-huitième de décembre, à huit heures du soir, le cinquante-sixième de son âge et le vingtième de son épiscopat. Ledit père Feuillant lui ferma révéremment les yeux et lui rendit les derniers devoirs.[3]

Ainsi se termina la vie de cet homme remarquable qui combattit pendant si longtemps et sans relâche, la foi réformée, et qui, à son insu, l'embrassa au moment suprême. Dieu regarda à sa droiture comme il avait regardé à celle de Corneille, et il se fit trouver à lui comme au pieux centenier. François de Sales avait du sang chrétien dans les veines, car sous le chaume et la paille des traditions de son Église, il découvrit le fondement d'or de l'Évangile sur lequel les réformateurs avaient élevé leur édifice religieux. Là se trouve l'explication de sa vie, mélange singulier de piété et de puérilités. Il mécanisa la religion et crut pouvoir l'enseigner comme on enseigne une science humaine. Ce fut moins un travers de son cœur

1. Plaindre.
2. Vous tous saints innocents priez pour lui.
3. Histoire de Saint-François de Sales, par le Père La Rivière, liv. IV, p. 661-662.

que le tort de son éducation. Si quelque chose, enfin, doit nous donner une haute idée de sa vie spirituelle, c'est qu'il ait pu saisir tant de rayons de la vérité chrétienne, quand, entre elle et son âme il y avait toutes les ombres du romanisme. Il fallait que cette âme soupirât après Dieu comme le cerf altéré après les torrents d'eau, pour avoir trouvé une oasis dans les déserts arides du catholicisme du moyen âge! Tout ce que l'évêque de Genève a écrit de bon, de grand et de beau, il l'a tiré des livres saints et des dogmes qui sont communs aux trois grandes communions de la chrétienté. Quand il aborde les autres sujets, il est faible, souvent ridicule.

XXIII.

Deux siècles et demi nous séparent de l'époque où François de Sales ramena le Chablais à la foi romaine et s'acquit, dans son diocèse et dans le monde catholique, une réputation que les années n'ont pas affaiblie; mais le Chablais a-t-il beaucoup gagné en abandonnant la Réforme? Pour décider cette question, il faut comparer Annecy à Genève, c'est-à-dire, le travail de François de Sales à celui des réformateurs; ils ont tous travaillé sur le même sol, respiré le même air, parlé la même langue. Si Rome est l'orthodoxie et Genève l'hérésie, l'arbre doit se faire connaître à ses fruits, le bon n'en portera pas de mauvais, le mauvais n'en produira pas de bons : c'est là une règle infaillible.

Le Christ n'est pas venu apporter au monde les ténèbres, puisqu'il est la lumière, ni la mort, puisqu'il est la vie; comment se fait-il donc que Genève se soit placée, par sa moralité et sa science, à la tête du monde civilisé, et qu'Annecy et son territoire n'aient pas même un nom dans la carte littéraire? A quelle trace reconnaît-on le fruit des œuvres du bienheureux François? Quels hommes célèbres sa ville épiscopale a-t-elle produits? Par quelle invention savante et ingénieuse s'est-elle fait connaître? Ce qui se voit chez elle, n'est-ce pas ce qui frappe le voyageur en Suisse, quand il traverse les cantons catholiques.

Genève a des citoyens riches, même opulents; la fortune n'est pas un titre pour aller au ciel, elle est plutôt un

obstacle pour n'y pas aller; mais la pauvreté des Chablaisiens ne les a rendus ni plus moraux, ni plus instruits: et si les Genevois l'ont toujours emporté sur eux en bien-être matériel, ils l'ont aussi emporté en instruction et en moralité; ils ont donc tout gagné à recevoir la Réforme, quand leurs voisins ont tout perdu en la proscrivant.

La science a ses périls et ses écueils; mais ne vaut-elle pas mieux qu'une superstition grossière et ignorante? Le culte en esprit et en vérité ne l'emporte-t-il pas sur celui qu'on rend à de vaines reliques, au bois ou à la pierre? Genève a des colléges florissants, des académies renommées, des écoles nombreuses; ces institutions ne répondent pas toujours pleinement à ce qu'on pourrait attendre d'elles; mais ces centres de lumières ne valent-ils pas mieux que des écoles de frères et des séminaires où l'on en est encore pour l'instruction aux traditions du moyen âge?

L'aumône peut être quelquefois fastueuse et pharisaïque; mais Genève, où l'on donne largement dans les temps de calamité publique, n'a-t-elle pas une supériorité marquée sur Annecy?

D'où proviennent ces différences notables entre le pays de l'hérésie et le pays de l'orthodoxie? Ne serait-ce pas qu'on se trompe sur les mots, et que Genève, en passant à la Réforme, aurait cessé d'être hérétique pour devenir orthodoxe?

Il y a plusieurs manières de faire de l'apologétique; l'une des plus simples, parce qu'elle est à la portée des esprits les plus vulgaires, et des plus frappantes, parce qu'elle est sans réplique, c'est de juger l'arbre par ses fruits. — Revenons en France.

LIVRE XXVII.

I.

A la fin de l'année 1600, Marseille présentait un aspec inaccoutumé: une foule immense attendait sur les quais avec l'impatience particulière aux habitants du Midi, l flottille qui amenait en France la reine Marie de Médicis fille de feu François, grand-duc de Toscane. A la sorti de son navire qui, par la beauté de ses décorations, rap pelait celui de Cléopâtre, la princesse italienne fut com plimentée par les seigneurs et les dames de la cour que l roi avait envoyés à Marseille pour la recevoir. Ils lui for mèrent un brillant cortége qui l'accompagna jusqu'à l'ap partement somptueux que la ville lui avait préparé.

La reine séjourna à Marseille jusqu'au 16 novembre Henri IV, pendant tout ce temps, traita magnifiquemen les personnes de sa suite.[1]

Marie de Médicis quitta Marseille et se dirigea ver Avignon où on lui fit une réception fastueuse. Les jésuite parurent oublier dans cette circonstance l'arrêt qui le avait bannis du royaume; ils se firent les ordonnateur des fêtes qui attirèrent dans la ville un concours de visi teurs aussi nombreux qu'à l'époque de la célèbre processio des Battus où Henri III et sa cour assistèrent.

Les révérends pères avaient tiré du nombre sept des effet merveilleux; on l'avait observé partout: dans les présenta tions, dans les repas, dans les bals, dans les arcs de triomphe il ne pouvait être que d'un très-bon augure pour la reine En effet, la ville qui la recevait avec tant de magnificence avait sept portes, sept églises, sept paroisses, sept hos pices, sept couvents de filles, sept colléges; le roi, son époux, avait sept fois sept ans, il était le neuf fois septième roi depuis Pharamond; il avait gagné la bataille d'Arque

1. De Thou indique le chiffre de 7000 tant Français qu'étran gers, liv. CXXV, p. 407.

e trois fois septième jour du mois; à Ivry son armée se omposait de sept escadrons, et il avait vaincu Mayenne e deux fois septième jour de mars; il avait donné la brilnte bataille de Fontaine-Française le mois de juillet qui st le septième de l'année, et le même mois il avait abré à Saint-Denis; le vingt-sept février il avait repris miens aux Espagnols, et le trois fois septième jour de in il avait fait la paix avec l'Espagne. Quant à la reine, e était aussi sous l'influence bénie du nombre mystéux : Elle avait vingt-sept ans; son aïeul, Ferdinand, it été le septième empereur d'Autriche; elle avait abordé arseille avec une escadrille de dix-sept galères, et la itane qu'elle avait montée avait vingt-sept pas de loneur et vingt-sept rameurs de chaque côté.[1]

Les pères ne durent pas sans doute oublier que le ciel it sept planètes, l'Église romaine sept sacrements et la maine sept jours. Ces puérilités drolatiques donnent une e peu élevée du genre d'esprit de cette époque; en tout la, ce qu'il y avait de plus vrai c'est que la princesse enait avec elle en France les sept péchés capitaux.

François Suarès[2] harangua Marie de Médicis au nom du rgé et lui souhaita un Dauphin avant la fin de l'année. reine lui répondit en italien : *Pregate il Dio accio me cia questa grazia.*[3]

Le mardi 21 novembre elle assista à une grande solennité sicale dans la salle du palais de Rouvre; le légat du e qui avait l'honneur d'être son hôte fit suivre le cert d'un bal, à la fin duquel il lui ménagea une merilleuse surprise. A un signal donné, et avec la rapidité n changement de décoration à vue, les tapisseries de salle disparurent et découvrirent aux yeux émerveillés la reine trois tables couvertes de toutes sortes d'aniaux, de poissons et de statues de dieux, de déesses et empereurs en sucre.[4]

Après trois jours de séjour, la reine quitta Avignon et e dirigea vers Lyon où elle arriva le 2 décembre. La réception fut digne de la seconde ville du royaume; mais

1. De Thou, liv. CXXV, p. 408.
2. Célèbre jésuite.
3. Priez Dieu qu'il me fasse cette grâce.
4. L'Estoile, année 1600.

quel que fut le bon vouloir des échevins, les fêtes : furent pas aussi splendides que celles qui s'étaient fait sous l'influence du nombre sept.

II.

Pendant que la reine faisait son entrée triomphale France, Henri IV était occupé à terminer la guerre qu soutenait contre le duc de Savoie. Les Genevois, témoi des combats qui se livraient à quelques heures de le frontières, étaient inquiets du séjour que certains seigneu catholiques faisaient dans leur ville; leurs noms leur ra pelaient les persécutions sanglantes de leurs frères France. Un jour ils virent arriver Rosny avec une escor de cent chevaux; sa présence les rassura: «Messieu leur dit-il, tenez vos cœurs en repos; le roi a trop bon volonté pour vous et a trop autorité parmi les siens po croire que personne osât rien entreprendre à votre pr judice; toutefois, pour vous ôter tout doute, je ne parti pas d'ici que tous ces gens ne soient dehors.»[1]

Le lendemain une députation, en tête de laquelle se tro vait Théodore de Bèze, alla trouver le roi. Rosny la prése au monarque qui lui fit un accueil bienveillant et gracie «Sire, lui dit de Bèze d'une voix émue, nulle éloquen de paroles humaines n'étant capable d'exalter vos louang jusqu'au sommet du mérite de vos œuvres admirables, mon style étant trop bas et ma voix trop faible pour l'ém nence et magnificence des vertus de Votre Majesté, q l'univers publiera sans cesser, tout ainsi qu'elle ne ces jamais de produire des actions dignes de gloire et louange, je laisserai aux saints anges la célébration d éloges qui lui sont dus pour avoir tiré les Églises Seigneur d'oppression, et avoir acquis aux enfants de Di une ample liberté pour le servir selon ses divins précepte et pour l'invoquer uniquement en trinité de personnes; partant me contenterai ès choses humaines de dire comm Siméon ès divines :

1. C'étaient Messieurs d'Épernon, Guise, de Biron, d'Elbœuf de la Guiche.

Or laisse Créateur
En paix ton serviteur,
Puisque mes yeux ont eu
Le crédit d'avoir vu
Avant que de mourir
Le Sauveur
Et le libérateur.

le nous vos très-humbles serviteurs, des fidèles en général, voire de toute la France. »

Le roi écouta de Bèze avec une bonté respectueuse. «Mon père, lui répondit-il, ce peu de paroles, grandement ignifiantes, étant dignes de la réputation que M. de Bèze 'est acquise au bien dire, je les reçois avec le gré, la râce et les tendres ressentiments qu'elles méritent, et ous dirai qu'ayant les rois, mes devanciers, toujours tenu otre ville en leur protection, je suis non-seulement résolu e les imiter en cela, et toutes autres choses dignes de la loire d'un roi de France; mais aussi d'ajouter en sa fa-eur tous autres effets dignes de cordiales affections, que : sais que vous avez toujours tous eues pour moi. En quoi : veux que celui que je tiens par la main, qui vous a résenté et qui vous aime tous, serve de solliciteur, et ue vous parliez à lui des choses que vous désirerez de ioi, lesquelles seront bien difficiles, si vous ne les obtenez is. Je sais déjà bien, lui dit-il tout bas à l'oreille, ce que ous désirez le plus de moi (car vous lui en aviez déjà arlé) c'est la démolition du fort Sainte-Catherine qui ous tient en échec. Force gens me veulent persuader de 'en rien faire, et vois bien que c'est par malice; aussi n'y i-je nul égard. Je vous aime et veux faire pour vous, s'il a quelque chose qui vous accommode, en ce que j'y con-sêterai près de votre ville; et dès à présent je vous donne a foi et ma parole, que qui en parle le fort Sainte-Ca-erine sera démoli; et voici un homme (vous tenant par main) en qui vous vous fiez bien, et avez raison, à qui le commande dès à présent, et le ferai plus expressé-ient quand il sera temps. »[1]

De Bèze remercia le roi avec une grande effusion de œur; des larmes de reconnaissance coulaient des yeux u vieillard qui prit congé du roi et alla rapporter à ses

1. Sully, Économies royales, année 1600.

concitoyens les paroles du monarque. Les Genevois se l vèrent comme un seul homme et coururent vers le f qu'ils rasèrent avec tant de promptitude qu'on apprit, de Thou, sa démolition avant même qu'on sût que le i avait le dessein de le détruire.[1]

III.

Le roi, impatient de voir sa nouvelle épouse, qu'il connaissait que par son portrait, se rendit le 9 décemb à Lyon où elle l'attendait. En le voyant, elle se jeta à s genoux; il la releva avec bonté en s'excusant d'être arri si tard. Le lendemain le mariage fut célébré avec u grande pompe dans l'église cathédrale de Saint-Jean. L illusions du roi furent courtes. Son regard vif et pénétra lui révéla de suite que la princesse italienne n'était pas femme dans laquelle il aurait voulu trouver l'idéal de reine: Elle n'avait de Catherine de Médicis ni la grâce, l'esprit, ni l'intelligence; elle était grosse de taille et figure; ses yeux étaient grands, mais ronds, fixes, sa vivacité et sans douceur; elle ne parlait pas le françai son entourage acheva de le désillusionner.[2]

Ce mariage fut une calamité nationale et une condam nation éclatante des mariages officiels des rois. Les pré jugés séculaires, quand ils ont pour base l'orgueil, do minent les princes à leur insu. Henri IV se serait épargn bien des maux si, rompant ouvertement avec les cou tumes de son époque, il eût placé la couronne royale s le front pur et chaste de la fille d'une des grandes maiso de France; il eût pu faire cela pour une maîtresse dans u heure de caprice ou de folle passion; il n'était pas au-dess des préjugés de son siècle pour le faire en prince sage réfléchi.

IV.

Au milieu des préoccupations causées par la guerr avec le duc de Savoie et le mariage du roi, les protesta

1. De Thou, liv. CXXV, p. 411. — D'Aubigné, Hist. univers liv. V, ch. 9, p. 658. — Spon, Hist. de Genève, t. II, liv. I p. 352.

2. L'Estoile, année 1600. — Sully, Économies royales, t. I p. 396.

aient les yeux sur les commissaires chargés de l'exécution de l'édit dans les provinces. Leur assemblée de Saumur se faisait rendre, jour par jour, compte de la manière dont ils remplissaient leur mandat; elle craignait que les choses se fissent trop vite et trop légèrement; elle se plaignait surtout de ce qu'on n'avait pas fait jurer à tous les officiers publics obéissance à l'édit. Craignant qu'une négligence sur un point si capital ne nuisît considérablement à ses intérêts, elle voulut se transporter à Loudun; le roi ne le permit pas, et lui ordonna de se séparer, quoique un synode national, qui se tenait à Gergeau[1], eût ajouté ses instances aux siennes; devant la volonté royale, les députés durent céder.

Les assemblées politiques des réformés déplaisaient au roi; il craignait qu'elles ne fussent pour quelques seigneurs protestants un moyen d'exercer une trop grande influence sur leurs coreligionnaires; mais ces derniers les regardaient comme indispensables à leurs intérêts, parce que dans leurs synodes provinciaux et nationaux ils ne pouvaient s'occuper que d'affaires de dogme ou de discipline ecclésiastique. Il y avait donc antagonisme entre eux et le roi qui autorisa cependant la tenue d'une assemblée à Sainte-Foy.

Cette assemblée se réunit dans cette dernière ville le octobre 1601. Les députés étaient au nombre de trente-cinq: deux pour le Berry et l'Orléanais; trois pour La Rochelle; deux pour la Provence; deux pour la Normandie; trois pour le haut Languedoc et la haute Guyenne; trois pour la Bretagne; deux pour l'Anjou et la Touraine; trois pour la Saintonge; deux pour le Dauphiné et un pour le Vivarais.

L'assemblée dressa des cahiers dans lesquels elle demandait le rétablissement de l'édit tel qu'il avait été accordé à Nantes, signala l'inexactitude des commissaires et l'opposition que son exécution rencontrait chez quelques parlements; elle nomma deux députés : Saint-Germain et Desbordes-Mercier, et les chargea « de poursuivre conjointement, au nom de toutes les églises, tout ce qui concernait le bien général et particulier de chaque pro-

1. Ce synode se tint du 9 au 21 mai 1601.

vince, de présenter les cahiers dressés en la compagni d'en solliciter la réponse et de se gouverner en tou suivant le règlement adopté par l'assemblée et les instru tions qui leur seraient baillées.»

Elle dressa ensuite les instructions des députés géni raux, s'occupa du rétablissement des conseils provinciau arrêta les bases de leur organisation et rédigea les cahie que Saint-Germain et Desbordes-Mercier devaient prései ter au roi. Ces cahiers étaient au nombre de trois: par premier, elle demanda le rétablissement de l'édit de Nant dans sa première forme et teneur; dans le second, el traita des points concernant les articles secrets de l'éd dont le roi s'était réservé la connaissance; dans le troisièm elle exposa les plaintes des protestants touchant l'inexécu tion de l'édit et les modifications qu'on lui faisait subir

L'assemblée se sépara après avoir pourvu avec un re marquable dévouement à tous les besoins de la cause; se deux représentants se rendirent à Paris où ils furent ac cueillis gracieusement par le roi, qui reçut leurs cahier et leur fit des réponses favorables, mais refusa de rendr l'édit à sa première forme, attendu que les changement qui y avaient été apportés ne détruisaient pas sa nature avaient facilité sa vérification.

V.

Le règne des trois derniers Valois avait rendu la Franc semblable à une mer qui, battue par la plus violente de tempêtes, est encore agitée quand le vent qui l'a soulevé est tombé. Henri IV avait soumis les partis sans les fondre Les huguenots étaient toujours sur un pied de défiance les ligueurs étaient des sujets peu sûrs; les seigneurs roya listes enfin, à la tête desquels étaient le maréchal de Biron se plaignaient que le roi eût soldé plus largement la sou mission de Mayenne que leur fidélité; ils ne cachaient pa leur mécontentement, Biron surtout. Ses plaintes étaien toujours en rapport avec son état de gène qui n'avai d'autre cause que sa prodigalité, à laquelle la liste civile d'un roi eût à peine suffi.

1. Anquez, Histoire des assemblées politiques des réformés de France, p. 210.

«Charles-Gontaut Biron, dit Capefigue, avait un caractère indomptable: il était orgueilleux et fier de son origine, avec un besoin sans cesse renaissant d'éloges, de pouvoir et d'argent; il avait toutes les prodigalités de la vie de gentilhomme; il aimait les chevaux à tout crin et de race; dans ses accès de colère, il eût précipité femme, fille, roi ou prince de la tour du Châtelet, ou du bourdon de Notre-Dame sur le pavé, et vu sans émotion la cervelle jaillissant sur les dalles ensanglantées. Comme Henri IV il eût mis ses terres et ses châteaux sur le sol, le pendu, la mallemort du Tarot ou le roi de coupe et de deniers; il aimait les travaux pénibles, les exercices violents; il restait à cheval quinze heures de suite: vie aventureuse commencée dans les camps et qui ne pouvait s'assouplir aux régularités d'un revenu fixe et d'un gouvernement économe.»[1]

Ce fut sur ce seigneur ambitieux, prodigue et ruiné que Charles-Emmanuel jeta les yeux quand, en 1598, il vint à Paris pour intriguer. Il présenta de grands appâts à son ambition pour l'engager à trahir son souverain. Il lui promit l'une de ses filles en mariage avec 500,000 écus de dot et l'érection de son gouvernement de Bourgogne en principauté indépendante. Le but du duc de Savoie était de reconstituer la ligue et d'agrandir ses domaines de tout ce que les chances favorables de la guerre lui donneraient. Sa première proie devait être Genève. Rome et Madrid furent initiées au complot. Le danger était grand. Henri IV devait être attaqué à l'improviste par les Espagnols, les Savoisiens et les seigneurs complices de Biron.

Cette entreprise, qui menaçait l'Europe et le protestantisme de nouveaux malheurs, fut découverte: ourdie au mois d'août 1601, Lesdiguières en avait connaissance le 14 octobre suivant[2] par un seigneur romain devenu protestant. Ce gentilhomme lui déclara que le pape élaborait un projet qui avait pour but l'extermination des réformés. Quelques mois plus tard, un ami de ce seigneur, devenu aussi protestant, arrivait en poste à Paris pour prévenir Henri IV que les troupes du duc de Savoie et du

1. Capefigue, Hist. de la ligue et du règne de Henri IV, t. VIII, p. 230.

2. Gaberel, Hist. de l'église de Genève, t. II, p. 472. — Registres du Conseil, 14 octobre 1601.

roi d'Espagne étaient prêtes à l'attaquer. «Votre Majesté très-chrétienne, lui dit-il, est regardée comme un hypocrite; l'excommunication doit la frapper; ses enfants seront regardés comme illégitimes; et Genève, qu'elle s'obstine à protéger, tombera au pouvoir de Charles-Emmanuel.»[1]

Le roi ne pouvait croire qu'on eût osé en pleine paix ourdir un projet si criminel; et que Biron, l'homme qu'il avait comblé de ses bienfaits, fût en France le principal chef de la conspiration; mais devant les faits, ses yeux s'ouvrirent. Un gentilhomme, nommé Lafin, confident et complice de Biron, vendit chèrement au roi son secret, qui le lui solda par une grosse somme et le don de sa vie.

Avant de frapper, le roi, qui aimait Biron, essaya à diverses reprises, sans pouvoir réussir, de l'amener à avouer sa faute pour avoir l'occasion de la lui pardonner. Il l'envoya en ambassade auprès d'Élisabeth, dans l'espérance qu'elle le ramènerait dans les sentiers du devoir. La vieille reine admira, sans l'approuver, la bonté du roi. Un jour elle montra au maréchal la tête du jeune comte d'Essex qui était, depuis un an, clouée à l'une des portes de la tour. «Si j'étais, lui dit-elle, à la place du roi, mon frère, il y aurait des têtes aussi bien coupées à Paris qu'à Londres.»[2]

Biron ne comprit pas; il retourna à Paris, s'enfonça de plus en plus dans ses complots criminels. Quand le roi eut sous les yeux la preuve matérielle de la conspiration, il manda à Fontainebleau le maréchal qui était dans son gouvernement de Bourgogne. Celui-ci, croyant que le roi ignorait le complot, se présenta devant lui, le 13 juin 1602, avec son aisance et son aplomb ordinaire.

Henri IV ne recourait aux mesures violentes qu'à la dernière extrémité. Rien n'est plus touchant que le récit qui nous a été laissé de tout ce qu'il tenta auprès du maréchal avant de prendre une suprême décision; il le supplia de lui dire s'il avait tramé quelque chose contre la sûreté de son État, que s'il l'avait fait, il pardonnerait tout. A toutes ces ouvertures, où l'ami se montrait plus que le prince, Biron répondit d'une manière hautaine et soldatesque:

1. Registres du Conseil, 24 mars 1602.
2. Bibl. impériale, mss. Colbert, cot. 9769/3; de Cangé, 97.

«Qu'on me montre mon accusateur, Sire, qu'on me le nomme.»

Le roi revint plusieurs fois à la charge, et toujours il trouva le cœur du maréchal fermé à tous les efforts qu'il faisait pour le sauver. Sa patience atteignit les dernières limites; il lui fit demander son épée....

Le maréchal ouvrit les yeux : c'était trop tard. Henri IV avait prononcé le mot fatal; l'ami avait fait place au roi qui se sent contraint par la nécessité de mettre un terme à des menées coupables en faisant tomber la tête du plus puissant de ces seigneurs royalistes qui s'étaient ralliés à sa cause après la mort de Henri III. L'acte était hardi, le moyen douloureux; mais il eût été souverainement impolitique de montrer pour un grand coupable une indulgence qu'on eût prise pour de la faiblesse. Rosny, dans cette grave circonstance, fut au roi d'un merveilleux secours, il partagea avec lui devant l'histoire la responsabilité du grand procès qui allait s'engager devant le parlement.

L'emprisonnement de Biron causa une profonde sensation; ses amis et ses parents (et ils étaient nombreux) supplièrent le roi de lui pardonner, en souvenir de ses services; il reçut leur requête, mais il se montra ferme. «Faites tout ce que vous pourrez, leur dit-il, pour établir son innocence.»

La vieille mère de Biron intercéda aussi pour son malheureux fils. Tout fut inutile; il ne restait au maréchal qu'à se montrer, devant ses juges, dans sa prison et sur l'échafaud, digne du soldat qui avait tant de fois affronté la mort avec héroïsme, et à racheter ainsi aux yeux des hommes la honte de sa trahison.

Le parlement, à l'unanimité, reconnut la culpabilité du maréchal et le condamna le 29 juillet à être décapité.

La nouvelle de sa condamnation atterra Biron.

Dans son désespoir il ne savait ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait; tantôt il criait à l'injustice du roi, tantôt il faisait un appel suppliant à sa miséricorde; il pleurait, riait, gesticulait, implorait, priait, menaçait. Pour le don de la vie il eût échangé son bâton de maréchal contre une arquebuse de soldat; aucune humiliation ne lui eût coûté; il étonnait autant par ses défaillances que par la grandeur de son malheur.

Le 31 juillet, vers cinq heures du soir, le chancelier se présenta dans la chapelle où il avait été déposé.

— C'est le moment de partir, lui dit le magistrat.

Biron tressaillit d'effroi: il avait compris. Il demanda un instant pour se recueillir, se dirigea vers l'autel, tomba machinalement à genoux, fit sa prière et se releva; en sortant, il trouva à la porte un inconnu dont l'aspect le frappa.

— Quel est cet homme? dit-il.

— C'est l'exécuteur de l'arrêt, lui répondit-on.

A ce nom, saisi de terreur et de colère, il dit au bourreau: «Retire-toi, ne me touche pas qu'il ne soit temps!» Il ajouta : «Je ne veux pas être lié, j'irai librement à la mort, je ne veux pas mourir comme un voleur ou un esclave.»

L'exécuteur s'approcha de lui. «Ne t'approche point, lui cria Biron d'une voix tonnante, ou je t'étrangle.»

Il suivit ceux qui marchaient devant lui.

En franchissant la porte de la chapelle, il jeta sur les soldats préposés à sa garde des regards pleins d'une indicible tristesse. «Mes amis, leur dit-il, je vous serais bien obligé de me donner une mousquetade.»

Puis, pensant au genre de mort qui lui était destiné, il s'écria: «Quelle pitié de mourir si misérablement et d'un coup si honteux.»

Quand le funèbre cortége fut arrivé dans la basse cour où l'échafaud était dressé, on lut au maréchal son arrêt de mort; Biron protesta de son innocence.

— Pensez à votre salut, lui dirent les théologiens qui avaient été chargés de l'assister au moment suprême. Il ne les écouta pas; se banda lui-même les yeux. «Je veux, dit-il, selon l'avis de Vespasien, mourir debout.»

— Maréchal, lui dit le bourreau, il faut vous mettre à genoux.

— Non, répondit-il, si tu ne peux pas m'abattre en un coup, mets en trente, je ne bougerai non plus qu'un hibou.

On le pressa de s'agenouiller, il refusa, puis il obéit.

— Permettez, Monseigneur, lui dit l'exécuteur, qu'on vous coupe les cheveux.

A ces mots le condamné, montrant le bourreau aux assistants, s'écria: «Je ne veux pas qu'il me touche tant

que je serai en vie; si on me met en colère, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici et contraindrai l'autre à me tuer. »

Le bourreau eut peur.

Trois fois le maréchal se banda les yeux, trois fois il ôta le bandeau, regardant autour de lui, tendant l'oreille, comme si le mot de grâce allait retentir pour lui.

Ce mot si désiré ne se fit pas entendre, et pendant qu'il faisait sa prière, le bourreau fit signe à son valet de lui remettre le glaive; il le prit et trancha la tête du maréchal si habilement que peu de gens s'en aperçurent.[1]

VI.

L'exécution de Biron fit sentir aux partis qu'ils avaient un maître dans Henri IV. Ils comprirent que celui qui n'avait pas reculé devant l'exécution de l'homme qui avait reçu à son service trente-sept blessures, et qui appartenait à la première noblesse du royaume, n'hésiterait pas à livrer au bourreau quiconque oserait l'imiter.

La mort du maréchal fut une nécessité politique; le roi ne céda ni à la haine, ni à la passion: il frappa, après avoir épuisé tous les moyens pour amener le coupable à l'aveu et au repentir de son crime. L'échafaud dressé dans la cour de la Bastille soulève naturellement la question de la peine de mort en matière politique. Sur ce grave et délicat sujet, les criminalistes ne sont pas d'accord; les uns veulent abattre cet échafaud sur lequel sont montés tant d'innocentes victimes, les autres veulent le maintenir dans l'intérêt de la sécurité des États. Les uns et les autres ne manquent pas d'exemples pour soutenir leur thèse, et quand les premiers nous montrent Robespierre envoyant les Girondins à la mort, on se sent pressé de courir vers l'échafaud pour l'abattre, comme les Français coururent en 1789 vers la Bastille pour la démolir. Mais quand avec les seconds on regarde à Biron, à Babington, à Savage et à ceux qui voulurent faire sauter le parlement anglais, on

1. Conspiration, prison, jugement et mort du duc de Biron, exécuté à Paris, dans la Bastille, dernier jour de juillet 1602. — Bibl. impériale, mss. cot. 9769/3; de Cangé, 97. — Registres de l'Hôtel-de-Ville, XV, fol. 860.

se demande si en cas d'abolition de la peine de mort, il n faudrait pas faire une exception pour de pareils coupables

La question nous paraît insoluble : ici on frappe un in nocent, là, un grand coupable; à l'un l'échafaud donne l gloire, à l'autre, l'infamie. Aujourd'hui c'est l'homme qu se venge, demain c'est la justice qui réclame une expiation

Nous sommes étonné que ce soldat intrépide ne se soi pas montré dans la cour de la Bastille ce qu'il avait ét sur un champ de bataille; nous sommes tenté de lui reti rer la pitié qu'on accorde si volontiers aux malheureux; e cependant quand nous réfléchissons, l'étonnement cess et nous nous prenons à le plaindre.

Quand il se vit face à face avec le bourreau, il avait l sentiment de la justice de sa condamnation, sans avoir l repentance d'un coupable. S'il portait ses regards en ar rière, il ne les arrêtait que sur une trahison qui effaçai tous ses services rendus; s'il les portait en avant, il ne voyait qu'une tombe dans laquelle il descendait sans gloire. Où aurait-il trouvé des forces pour surmonter les horreurs du trépas? lui, si jeune encore, lui, chez lequel il y avai exubérance de vie et toutes les brutales passions de l'homme de guerre. Sur le nouveau champ de bataille, où il fut appelé à lutter avec la mort, son courage l'abandonna; il trembla, lui qui n'avait tremblé ni au sifflement des balles ni au bruit du canon. Son orgueil qui était immense fut vaincu. Plaignons-le; mais ne nous étonnons pas de sa terreur; elle fut naturelle. Tremblant, il nous intéresse plus que s'il eût essayé de poser comme Danton sur son échafaud. Autant nous admirons la sérénité dans un martyr, autant nous éprouvons de répulsion pour celui qui, en face de la mort, prend son cynisme pour du courage.

On rapporte que, pendant les heures d'agonie morale de l'infortuné Biron, l'un de ceux qui étaient préposés à sa garde lui dit :

— Quoi! maréchal, vous qui tant de fois avez affronté la mort sur des champs de bataille, vous tremblez!

— Mon ami, lui répondit Biron, alors je regardais la mort, aujourd'hui elle me regarde.

Ces dernières paroles nous donnent l'explication de ses terreurs.

VII.

Plusieurs grands personnages furent impliqués dans la conspiration de Biron, notamment le comte d'Auvergne[1] et le duc de Roussillon. Lafin, le dénonciateur du maréchal, avait désigné pour ses complices Lanoue, Constans, d'Aubigné, La Trémouille; Sully même n'avait pas échappé aux délations de ce scélérat. Henri IV fut épouvanté de ces révélations dont il reconnut bientôt la fausseté; cependant ses doutes sur le comte d'Auvergne s'étant traduits en réalité, il le fit arrêter; quant au duc de Bouillon, il se plaisait à le croire coupable, afin d'avoir un prétexte plausible pour s'emparer de sa personne et pour comprimer le parti protestant dont il était l'un des chefs les plus accrédités. Bouillon n'aimait pas Henri IV; il le croyait ingrat et oublieux de ses services.

L'attitude hostile du seigneur protestant le compromit dans l'esprit du roi qui, lors de la guerre de Savoie, le laissa à l'écart. Mécontent de ce procédé, qu'il regardait comme une grande ingratitude, Bouillon se retira à Langeais où un émissaire du comte d'Auvergne vint le trouver, et lui fit des ouvertures pour le rattacher au parti de Biron; il ne les repoussa pas. S'il faut en croire d'Aubigné, il aurait, au mois de février 1601, réuni dans l'un de ses châteaux du Limousin neuf des protestants les plus influents de la contrée et leur aurait déroulé le plan de la conjuration en les engageant à y entrer, sous la promesse qu'on abandonnerait aux protestants le sud-ouest de la France et le Dauphiné et qu'on leur donnerait 200,000 écus tant que durerait la guerre.[2]

D'après d'Aubigné, ce serait le duc qui aurait fait rejeter cette proposition absurde. Bouillon néanmoins entretint des relations avec Biron, et probablement lui promit son appui contre le roi qui travaillait visiblement à abaisser la noblesse; mais il n'est pas prouvé qu'il se soit allié avec l'Espagne et la Savoie contre la France: cela même, disent les MM. Haag, est inadmissible.[3]

1. Fils naturel de Charles IX et de Marie Fouchet.
2. Haag, France protestante, lettre L, p. 391.
3. *Ibidem.*

Quand Bouillon apprit l'arrestation de Biron, il éc au roi qu'il se mettait à sa disposition, ce qu'il n'eût fait s'il eût trempé de fait dans la conspiration du maré il se disposait à se rendre à la cour, quand un gentilho lui dit: «Monseigneur, si vous avez deux têtes, vous fi bien d'en laisser une chez vous.» Il voulut néanmo partir, quand une lettre du roi, qui l'invitait à venir justifier des accusations qui étaient portées contre lui décida à rester. Au lieu d'aller à Fontainebleau il se rigea vers Castres pour demander à être jugé par la cham mi-partie qui siégeait dans cette ville. Le roi, qui craig un acquittement, défendit à la chambre de prononc quoique l'affaire fût de sa compétence[1]. La chambre p testa; mais devant la volonté royale, plus forte que édits, elle céda. Bouillon se hâta de quitter Castres où n'était pas en sûreté, traversa le Languedoc et put, grâ à Lesdiguières, gagner Genève à travers le Dauphiné.

A peine arrivé, il publia sa justification. Les églises Languedoc qui croyaient à son innocence adressèrent u requête au roi et le prièrent «de ne pas confondre le ju avec Barabas.»

Les poursuites dirigées contre Bouillon émurent l princes protestants qui intercédèrent auprès du roi. vieille Élisabeth, ne pouvant croire à la trahison du se gneur huguenot, fit de vives instances auprès de Henri qui insista pour qu'il vînt se justifier ou implorer son pa don. Le duc ne voulut ni affronter un parlement, qui d libérait sous le regard du roi, ni implorer un pardon q constaterait sa culpabilité. De Sédan, il écrivit au roi u lettre respectueuse; elle demeura sans réponse.

VIII.

Pendant que sous une administration ferme et éclair la France se relevait de ses ruines, la reine d'Angleterr arrivait au terme de sa longue et glorieuse carrière. Le dernières années de sa vie avaient été semées d'amertumes et au milieu des grandeurs elle avait traîné une existenc

1. Bibliothèque impériale, mss. de Béthune, n° 8939, folio 2 verso.

languissante. Privée des joies de l'épouse et de la mère de famille, son cœur était devenu un désert sur lequel la religion n'avait pas versé son baume consolateur. Trop fière pour étaler au dehors les douleurs de son âme, elle se faisait violence et se livrait à des exercices au-dessus de ses forces. C'est ainsi que dans le courant de septembre 1602 elle allait fréquemment à la chasse et prêtait l'oreille aux spéculateurs de cour qui voulaient donner un successeur au comte d'Essex.

Vers le milieu de novembre sa santé fut sérieusement altérée. Sa force de volonté triompha momentanément de sa faiblesse; elle fit célébrer par un tournoi et par des fêtes magnifiques l'anniversaire de son avénement au trône. Aux derniers jours de janvier elle donna des ordres pour qu'on la conduisît à Richemond, afin d'y respirer un air plus pur et vivre plus retirée; son entourage habituel la trouva plus pensive et fit la remarque qu'elle priait plus souvent; et comme si elle eût eu le pressentiment de sa fin prochaine, elle dit au lord-amiral dans le cours d'un entretien et comme accidentellement: «Mon trône est un trône de rois, nul autre qu'un roi et mon plus proche parent ne peut me succéder.»

Le 31 janvier elle partit pour Richemond; sa santé s'améliora jusqu'au 20 février, époque à laquelle elle eut une rechute. Pendant dix jours et dix nuits elle demeura étendue sur un tapis, appuyée sur des coussins, refusant tout secours et poussant des gémissements continuels qui indiquaient chez elle moins une souffrance physique qu'une immense douleur morale dont les causes ont vivement préoccupé les historiens. «Élisabeth, dit Hume, n'était plus en état de goûter la joie d'aucun événement heureux. Elle était tombée dans une mélancolie profonde que tous les avantages, l'éclat et la gloire de son règne ne purent jamais ni soulager, ni guérir. Quelques-uns attribuèrent sa tristesse au regret d'avoir pardonné à Tyrone, qu'elle s'était toujours promis de châtier comme il le méritait; mais il avait si bien intrigué avec les ministres de cette princesse qu'ils lui arrachèrent la grâce de ce rebelle. D'autres personnes conjecturèrent avec plus de vraisemblance que l'abattement de la reine était causé par les intelligences secrètes que sa cour entretenait avec le roi

d'Écosse son successeur, et par l'abandon de ses courtisans que son grand âge et ses infirmités éloignaient d'elle. Mais cette sombre douleur avait dans son âme un principe secret que les historiens ont longtemps rejeté comme romanesque, et dont les dernières découvertes semblent avoir confirmé le soupçon[1]. Il arriva quelques accidents qui ranimèrent sa tendresse pour Essex et l'amertume affreuse d'avoir consenti à sa mort.

«Le comte d'Essex, après son retour de l'heureuse expédition de Cadix, remarquant à quel point les sentiments qu'il avait inspirés à la reine étaient augmentés, saisit cette occasion de se plaindre de ce que la nécessité de son service le forçait à se séparer d'elle si souvent. Il montra même une inquiétude délicate sur les mauvais offices que ses ennemis, plus assidus à faire leur cour, pouvaient lui rendre auprès de Sa Majesté. Élisabeth, émue de cette tendre jalousie, donna une bague au comte d'Essex, en lui ordonnant de la garder comme un gage de sa tendresse; elle l'assura que dans quelque disgrâce qu'il pût tomber, quelques préventions qu'on eût l'art de lui inspirer contre lui, le seul aspect de cette bague, s'il la représentait alors à ses yeux, lui retracerait ses premiers sentiments, et quelque fût sa colère, elle consentirait à le voir et à prêter une oreille favorable à sa justification. Essex, malgré toutes ses infortunes, conservait ce don précieux pour ne s'en servir qu'à la dernière extrémité; lorsqu'il se vit jugé et condamné, il résolut enfin d'en essayer l'effet. Il confia cet anneau à la comtesse de Nottingham, en la priant de le remettre à la reine. Le comte de Nottingham exigea de sa femme, pour se venger d'Essex, dont il était l'ennemi, qu'elle n'exécutât point la commission dont elle s'était chargée. Cependant Élisabeth espérait toujours que son favori tâcherait de la fléchir en lui rappelant ses promesses, afin de l'émouvoir en sa faveur par ce dernier moyen. Elle fut indignée de ce qu'il ne s'en servait pas, et attribua cette négligence à son indomptable obstination; préoccupée de cette idée, après plusieurs délais et plusieurs combats intérieurs, le ressentiment et la politique l'excitèrent à signer l'ordre de l'exécution. La comtesse de Nottingham tomba malade, et, se sentant approcher de sa fin, les remords d'une si grande infidélité la troublèrent; elle supplia la

reine de venir la voir et lui révéla ce fatal secret en implorant sa clémence. Élisabeth, également saisie de surprise et de fureur, traita la mourante avec l'emportement le plus extrême; elle s'écria *que Dieu pouvait lui pardonner, mais qu'elle ne lui pardonnerait jamais;* elle l'accabla de reproches et sortit avec la rage dans le cœur. Cette malheureuse princesse, livrée au désespoir, rejeta toute espèce de consolation et refusa même de prendre les aliments; elle se jeta par terre et y resta immobile à nourrir ses regrets de réflexions les plus cruelles et déclara que la vie n'était plus pour elle qu'un fardeau insupportable. »[1]

IX.

Le récit de Hume, accepté par Horace Walpole, est contredit par plusieurs historiens et notamment par le continuateur de l'histoire d'Angleterre, d'après Mackinosch, qui le taxe d'invraisemblance. Il ne serait, d'après cet écrivain, qu'un on dit sans authenticité, et d'après le docteur Birch qu'une tradition dans la famille de lady Élisabeth Spelmann, petite-fille de Robert Carey, comte de Monmouth, auteur de mémoires bien connus dans lesquels il rapporte cette histoire comme un témoin oculaire de la dernière maladie de la reine.

Ce qui jette encore du doute dans le récit de Hume, c'est la manière dont Essex aurait remis l'anneau. D'après cet écrivain ce serait au duc de Nottingham lui-même qu'il l'aurait confié; d'après un autre, il l'aurait remis à un jeune garçon inconnu qu'il aurait vu passer de la fenêtre de la prison où il était renfermé. Ce dernier récit est invraisemblable et ne mérite pas même d'être discuté; reste donc celui de Hume qu'il est difficile d'admettre sans pouvoir le rejeter absolument. Pour l'affirmative on peut dire que des faits pareils ne s'inventent guère quand ils se produisent avec des détails et des circonstances qui ont des rapports directs au caractère bien connu des personnages; pour la négative on peut dire qu'il est surprenant que

1. Hume, Hist. d'Angleterre, t. XII, page 276. — Iverdon MDCCLXXXI; trad. franç.

d'Essex, possesseur de cet anneau précieux, n'en ait fait usage qu'après sa condamnation à mort et l'ait remis à la femme d'un homme qui était son ennemi personnel.[1]

L'écrivain consciencieux est obligé, par respect pour la vérité, de reléguer au rang des faits douteux tous ceux qui n'ont pas pour eux un caractère d'authenticité. L'histoire ne vit pas d'embellissement; les réalités sont les seuls ornements qui lui conviennent; lui en donner d'autres, c'est la rabaisser au niveau du roman. Dans les cas douteux l'historien ne recule pas devant les explications; mais il les fait sous toutes réserves. Certes c'est un spectacle saisissant que celui que présente cette femme qui, parée de ses plus plus beaux vêtements, se roule sur le tapis de sa chambre, pousse des cris lamentables et ne confie à personne le secret d'une immense douleur. Faut-il en chercher l'explication dans la révélation de la duchesse de Nottingham? dans ses douleurs physiques? dans le sentiment de sa popularité compromise? dans le cri de l'ambitieux contraint de détacher de ses propres mains sa couronne pour la poser sur la tête d'un successeur mortellement haï? A toutes ces questions il est difficile de faire une réponse précise. Le cœur a des abîmes impénétrables, la seule chose que nous puissions constater, c'est que la vue du lit de mort de la fille de Henri VIII impressionne vivement et offre l'un des tableaux les plus dramatiques de l'histoire.

La douleur eut bientôt usé les forces d'Élisabeth; les avant-coureurs de la mort ne tardèrent pas à paraître sur son visage et à apprendre à ses médecins que sa fin était proche. Son conseil se présenta devant elle; elle comprit. A cette heure suprême elle fut reine: «J'ai, dit-elle, porté le sceptre des rois, je veux qu'un roi me succède.» Elle désigna pour son successeur le fils de Marie Stuart, Jacques VI, roi d'Écosse; c'était son dernier adieu aux grandeurs de ce monde. A l'archevêque de Cantorbéry, qui l'exhortait à porter ses regards vers Dieu, elle dit: «Je le fais, et mon âme cherche à s'unir à lui;» elle ne dit plus rien; insensible à tout ce qui se passait autour d'elle, elle entra à grands pas dans la sombre vallée de l'ombre

1. Extrait de l'Histoire d'Angleterre, continuée d'après Makintosch, t. IV, p. 140 et suiv.

e la mort et expira doucement à l'âge de soixante-dix ns après un règne de quarante.[1]

X.

Élisabeth avait terminé sa longue et glorieuse carrière, rès avoir vu de son lit de mort ses ennemis fuir devant le. Son histoire est inséparable de celle de la Réformation ançaise, et quelque jugement qu'on porte sur l'assistance 'elle donna aux protestants, ces derniers ne peuvent 'être reconnaissants envers une princesse qui, fidèle ıx lois de sa politique, soutint au dehors le vrai protesntisme, qu'elle persécutait dans ses propres États[2]. Dent cette grande figure l'historien se recueille pour tracer lèlement le portrait de la femme qui, aux faiblesses de n sexe, sut allier les qualités les plus brillantes du sourain. Dans le grand siècle, qui fut le sien, nul monarque, s même Charles-Quint, ne la rapetisse de sa présence; le a une grandeur qui lui est propre, et qui force ses adrsaires les plus acharnés à s'incliner devant la puissance son génie. Au milieu des plus éminents périls, elle fut ujours à la hauteur de sa fortune. Les Anglais, aujourhui comme autrefois, sont fiers de leur reine et jettent r reconnaissance un voile d'oubli sur la femme qui, chez isabeth, est aussi petite que la souveraine est grande. ous aimons chez un peuple ce sentiment de piété filiale; cependant il ne doit jamais faire oublier les droits imescriptibles de la vérité; car pour bien admirer, il faut éalablement estimer. Or, notre admiration pour la fille Henri VIII est loin d'être complète; si nous rendons stice à son génie, nous ne fermons pas les yeux sur les ches de son règne.

La protestante Élisabeth fut très-peu protestante dans sens de ce mot; elle subit la réforme plutôt qu'elle ne ccepta. Ce qu'elle fit pour elle fut un effet de la réflexion non de la sympathie. Comme femme et comme reine le ne pouvait aimer le protestantisme : femme, elle haïsit sa morale austère; reine, son amour de l'indépenınce; sous ce rapport elle ressembla à François Ier.

1. Hume, Hist. d'Angleterre, t. XII, p. 279.
2. Note XIII.

L'anglicanisme convenait mieux à sa nature. Elle aima la pompe de son culte, sa hiérarchie ecclésiastique qu permettait d'avoir de hauts dignitaires qui ne le cédaien en rien aux plus grands seigneurs par le luxe de leur palais et le train princier de leur maison; elle trouva naturel que Whitgill, primat d'Angleterre, marchât sur le traces de Wolsey, et se fît servir à genoux par ses servi teurs; elle fut toujours opposée au mariage des pasteurs et aurait voulu que le célibat devînt une loi fondamenta de la religion réformée. Elle ne fut guère plus protestant que son vicieux père; quand elle frappa durement et tro souvent cruellement les catholiques, elle ne se constit pas le vengeur de Dieu, mais son propre vengeur; elle laissé en paix les croyants; elle frappe sans pitié l conspirateurs. Élisabeth haïssait le catholicisme, non cause de ses dogmes, mais à cause de son esprit de dom nation; elle haïssait plus encore les puritains qui, d leur zèle, qui allait parfois jusqu'au fanatisme, voulai ramener l'Église anglicane à la simplicité de l'Église pr mitive; elle mêla leur sang à celui des catholiques[1]. quelque côté que vint l'opposition, elle était criminell ses yeux; elle frappait sans hésiter. Ce fut à cette décisi de volonté qu'elle dut le silence qui se fit autour d'el elle prépara ainsi par la dictature l'Angleterre à ses haut destinées et força tout un peuple asservi à la reconnaissan par la grandeur des services rendus.

Cette princesse, si grande comme reine, avait dans vie intérieure des côtés bien obscurs; vieille et ridée, el avait la prétention d'être toujours jeune; sa vanité crédu lui faisait accepter des flatteries qui n'étaient que des san glantes railleries. Elle montrait une lettre dans laquell Raleigh, l'un de ses favoris disgraciés, voulant obtenir so rappel, disait d'elle, en écrivant à un de ses amis: «J'avai la douce habitude de la voir monter à cheval comm Alexandre, chasser comme Diane, marcher comme Vénus de l'entendre chanter comme un ange, jouer de la lyr comme Orphée[1].» Elle avait alors soixante ans; le collie d'or dont elle entourait son cou pour en dissimuler le rides, les bracelets dont elle chargeait ses bras, les pierre

1. Note XIV

ries dont elle couvrait ses charmes flétris, les airs de jeune fille qu'elle affectait, en faisaient un personnage éminemment ridicule, seule elle ne s'en apercevait pas. Plus tard elle expia cruellement sa vanité crédule, quand elle sentit qu'elle était vieille et laide. Ce fut son châtiment; il fut terrible.

«Ce furent là, dit un écrivain moderne, ses imperfections véritables; sa violence et son avarice ne méritaient point de lui devenir fatales et ne manquaient pas d'excuses. Le temps où elle vivait, et les grandes choses qu'elle a faites, justifient son économie, bien qu'il s'y mêla une avidité peu royale; ses actes de violence furent renfermés dans sa cour. Sa dignité, mais non sa politique, son entourage, mais non l'Europe, eurent à souffrir de ce qu'elle ne sut pas toujours dominer le sang de Henri VIII qui réchauffait parfois dans ses veines. Si elle interrompait volontiers les ambassadeurs, surtout ceux du roi de France, elle n'en était que mieux informée de ce qu'elle voulait savoir par les explications écrites que ces interruptions mêmes rendaient nécessaires et qu'exigeait son conseil[1]. Si ses conseillers étaient plus souvent interrompus encore et raillés sur leur sagesse, elle s'en excusait elle-même, non sans grandeur, sur son âge, sur la pratique des affaires d'état commencée dès le berceau[2], et mettait d'ailleurs à profit les conseils dont elle affectait de se passer. Mais c'était sans avantage, comme sans dignité qu'elle épanchait librement sa mauvaise humeur sur son entourage. Il était des jours où tout l'irritait, où elle ne respectait rien, et ce n'était pas une simple métaphore que ce jeu de mots d'un de ses courtisans : «Je n'affronterai pas aujourd'hui la *colère* de Sa Majesté, de peur d'être *colleté* moi-même.» La coquetterie des autres femmes la blessait et lui arrachait d'amères paroles; elle ne voulait ni être surpassée, ni égalée dans le luxe de ses parures. Lady Howard vint un jour à la cour avec un vêtement de velours, brodé d'or et de perles qui éclipsait l'éclat de la reine et attirai tous les yeux. Élisabeth le lui envoya demander, le revêti t, se promenant devant ses femmes, elle les consultai

1. Journal de De Maisse, p. 212.
2. *Idem*, p. 213.

sur son nouveau costume. Elle demanda bientôt à la Howard elle-même s'il n'était pas un peu court, et en eff il convenait mal à la grande taille de la reine, lady Howa l'ayant avoué. «S'il ne me va pas, parce qu'il est tr court, reprit Élisabeth, il ne vous va pas, parce qu'il e trop beau; il n'est donc fait ni pour l'une, ni pour l'autre Le mauvais goût des courtisans et leurs modes n'étaient p à l'abri de son contrôle. «Je me souviens, écrit Harringto qu'elle a craché sur l'habit frangé de sir Matthew; puisse Di m'épargner de semblables plaisanteries.» Enfin ses fill d'honneur ne la mécontentaient pas impunément; la bel miss Bridges fut un jour cruellement frappée; il est vr qu'elle passait pour être aimée d'Essex[1]. Mais ces violenc n'avaient pas toujours une cause aussi grave. Elle lev volontiers la main sur ce charmant entourage, et, au mo de mai 1597, un courtisan écrivait à Harrington qu'e entendait ces belles jeunes filles crier et supplier d'u façon pitoyable. «En vérité, disait Robert Cecil, elle ét plus qu'un homme et parfois moins qu'une femme.»

«Son avarice n'était pas moins célèbre et était mie justifiée. Les ambassadeurs français qui raillent cette av rice oublient qu'ils venaient sans cesse lui emprunter l'argent, et qu'ils ne le rapportaient pas toujours. Le réputation de débiteurs insolvables était aussi bien établ en Angleterre que l'avarice incontestée de la reine, et en faisait un trait de caractère national.»[2]

Dans Élisabeth la femme est petite, la reine grand mais la reine, en excitant notre admiration, ne provoq pas notre sympathie. Ses haines sont implacables, son o gueil immense, son despotisme brutal; elle fait décapit ses amants; et cependant cette reine, qui aujourd'h serait impossible dans la Grande-Bretagne, fut son sal au seizième siècle. Elle tint d'une main ferme les rênes l'État avec un instinct merveilleux de ses besoins; son co d'œil vif et pénétrant la trompa rarement, et au mili des plus violents caprices de la femme ardente et passio née, elle ne leur sacrifia jamais les intérêts de son peupl

1. Aikin, p. 394.

2. Prévost-Paradol, Élisabeth et Henri IV, 1595-1598. — Am bassade de Hurault de Maisse en Angleterre au sujet de la paix Vervins, p. 124 et suiv.

cela seul révèle un grand esprit et couvre bien des fautes.

Philippe II et Élisabeth sont les deux plus grandes figures politiques de la seconde moitié du seizième siècle; ils furent les représentants, l'un du passé, l'autre de l'avenir. Dans leur lutte opiniâtre et gigantesque la femme vainquit l'homme. Le roi catholique entraîna avec lui dans la tombe la puissance espagnole; la reine protestante fit de la pierre de son sépulcre la pierre angulaire de la puissance britannique.

L'étude de la vie de ces deux souverains offre un attrait irrésistible à l'historien qui cherche à pénétrer les causes de la grandeur et de la décadence des empires; il les suit pas à pas, et à travers la trame si multiple de leur vie, il saisit l'idée qui abaisse l'un et élève l'autre. Champion du passé et de l'immobilité, Philippe II voulut arrêter le siècle dans sa marche, et mourut à la peine. Leur lutte cependant paraissait si inégale! le fils de Charles-Quint avait hérité de son père l'Espagne, les Flandres, l'or du nouveau monde; la France mendiait son appui; il avait pour ambassadeurs des diplomates habiles, pour généraux des tacticiens consommés, pour armée les meilleurs soldats du monde, pour serf le pape, pour flotte l'invincible Armada, pour journalistes les prédicateurs de la ligue. Élisabeth avait pour rempart la mer et l'amour de ses sujets. Elle n'eût pas été sauvée, si la Réforme n'eût jeté au milieu de son peuple le puissant souffle de vie qui le régénéra. Philippe marcha d'échec en échec; du sang qu'il fit couler dans les Flandres et en France se forma un torrent dans lequel sa fortune s'engloutit; en voulant tout conquérir, il perdit tout. Possesseur de richesses immenses, il fit deux fois banqueroute, ruina son peuple, mourut obéré, laissant dans l'histoire un nom maudit, et pendant que de ses immenses possessions, comme de ses flottes, il ne restait que d'impuissants débris, la protestante Angleterre promenait sur toutes les mers son pavillon victorieux. Depuis cette grande époque l'Espagne n'a fait que descendre, et l'ultramontanisme, dont elle a été la terre classique, ne lui a légué que des révolutions stériles; tandis que la Réforme a donné à la Grande-Bretagne la moralité au foyer domestique, la puissance matérielle, la liberté, l'affection pour ses souverains, le respect des lois, l'amour du sol

natal et la fin de ces révolutions qui nous affligent san nous surprendre dans les contrées où la Réforme est pros crite. Le protestantisme veut des hommes libres, l'ultra montanisme ne veut que des serfs. Le combat peut êtr long, opiniâtre; le résultat un moment incertain; mais l triomphe n'est pas douteux : la mort est impuissante contr la vie.

XI.

Élisabeth eut pour successeur Jacques VI, roi d'Écosse Le fils de Marie Stuart n'avait ni le génie d'Élisabeth, n les grâces de sa mère : il était timide, irrésolu, dissimulé négligent, minutieux. Il avait deux passions : celle de l chasse et celle de la controverse religieuse; la premièr lui faisait négliger les affaires de son royaume; la second le rendait ridicule. Son livre «touchant le pouvoir de rois,» qu'il fit paraître à l'occasion d'un serment qu'i avait exigé de ses sujets catholiques, fut proscrit en Es-pagne, brûlé à Florence, mis à l'index à Rome, interdi en France, et devint un texte inépuisable d'attaques inju-rieuses et de railleries. Élisabeth avait un successeur, mai elle n'était pas remplacée; un nain avait pris la place d'u géant. Quand Sully alla, de la part de Henri IV, compli-menter Jacques VI, à l'occasion de son avénement au trône, il comprit que son maître aurait dans ce prince un allié peu sûr.

Les protestants de France regrettèrent vivement Éli-sabeth, qui était leur protecteur le plus puissant auprès de Henri IV; et ce protecteur, ils le perdaient au mo-ment où le clergé devenait de plus en plus exigeant, le pape plus soupçonneux, et où les jésuites, bannis du royaume, étaient sur le point d'y rentrer. Les passions religieuses devenaient chaque jour plus vives, et les réfor-més, plus zélés que charitables, ne travaillaient pas à les calmer. Leur aversion pour la papauté se révéla dans un synode national qui se réunit à Gap et qui fut l'un des plus célèbres qu'ils eussent encore tenu. Les provinces suivantes y furent représentées par leurs députés : l'Ile de France, la Picardie, la Champagne, la Bretagne, l'Orléanais, le Berry, le Nivernais, l'Anjou, le Blaisois, la Touraine,

le Maine, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis, la basse Guyenne, le Périgord, le Limousin, le Vivarais, le Valais, le bas Languedoc, la Bourgogne, le Lyonnais, le Forez, la Provence, le Dauphiné et Orange[1]. On y discuta, sous la présidence de Chamier, des points de discipline et de dogme, et on chercha les moyens d'opérer une réunion entre les luthériens, les zwingliens et les calvinistes, touchant l'interprétation des célèbres paroles de la Cène. Le synode pensait que rien n'était plus propre à affaiblir le protestantisme que ces disputes interminables sur des points qu'il eût été sage, vu leur sainte obscurité, de laisser à la libre croyance de chacun; mais les théologiens ne savent pas toujours comprendre cette belle maxime de saint Augustin qu'il faudrait écrire en lettres d'or en tête de toutes les confessions de foi: *in dubiis libertas*[2]. On discuta beaucoup et on arriva à cette solution qu'il était impossible de s'entendre.

Divisés sur l'interprétation des paroles de la Cène, les membres du synode se montrèrent très-unis pour attaquer le pape et l'Église romaine; ils décrétèrent qu'on ajouterait à la confession de foi, dont on avait fait lecture, l'article suivant:

« Puisque l'évêque de Rome, s'étant dressé une monarchie dans la chrétienté en s'attribuant une domination sur toutes les églises et les pasteurs, s'est élevé jusqu'à se nommer Dieu; à vouloir être adoré; à se vanter d'avoir toute puissance en ciel et en terre; à disposer de toutes choses ecclésiastiques; à décider des affaires de foi; à autoriser et interpréter à son plaisir les Écritures; à faire trafic des âmes; à dispenser des vœux et des serments; à ordonner de nouveaux services de Dieu; et pour le regard de la police, à fouler aux pieds l'autorité légitime des magistrats, en ôtant, donnant, échangeant les royaumes. Nous croyons et maintenons que c'est proprement l'*antéchrist* et le *fils de perdition* prédit par la parole de Dieu, sous l'emblème de la paillarde vêtue d'écarlate. »

1. Drion, Abrégé chron., t. I[er], p. 267.
2. Dans les choses douteuses, liberté.

XII.

Au nombre des membres du synode se trouvait un mi nistre qui jouissait d'une grande réputation parmi l réformés : on l'appelait Jérémie Ferrier. Il était le fils d'i capitaine huguenot de condition obscure, « mais soldat homme de fer et l'un des plus renommés de son parti[1] En 1599 Ferrier, après avoir terminé ses études, f donné à l'église d'Alais; il ne tarda pas à se faire connaîtr il avait une intelligence vive, un esprit prompt, un langa facile, entraînant, des gestes expressifs; un besoin ir périeux de faire parler de lui, plus de savoir faire que savoir; il avait les larmes à sa volonté, et possédait le d de plaire aux masses qu'il gouvernait au gré de sa parol Malheureusement il avait plus de zèle extérieur que piété; son vice dominant était l'avarice. « C'était, dit Tall mont des Reaux, l'homme du monde le plus avare jusqu là, que quand il était député à quelque synode, il vivait mesquinement et recherchait avec tant de soin les *repu franches*, qu'il épargnait le demi-tiers de ce qu'on lui donna pour sa dépense[2]. » Son avarice, qui devait plus tard faire un apostat, était comme voilée par les services écl tants qu'il avait rendus à son parti. A Nismes il ne craign pas, pendant qu'il desservait l'église d'Alais, de répondı à une provocation que lui fit le père Cotton; la dispu n'eut pas lieu, parce que le sénéchal s'y opposa.

Les réformés de la ville, émerveillés des talents d jeune ministre, le nommèrent la même année (1601) pa teur de leur église et professeur de théologie. Dans c doubles fonctions il se distingua et jeta un vif éclat su l'académie de Nismes.[3]

Ce fut sans doute à cette époque que Ferrier publia se fameuses thèses de l'Antéchrist. Elles soulevèrent un véri table orage. Le parlement de Toulouse, toujours fidèle au traditions de son passé, lança sur l'audacieux professeu un mandat d'amener qui ne put être mis à exécution.

1. Haag, France protestante, art. Ferrier.
2. Tallemant des Reaux, Historiettes.
3. Haag, France protestante, art. Ferrier, p. 94. — Borel, His toire de l'église réformée de Nîmes.

L'énergie que Ferrier avait déployée le fit choisir pour l'un des députés du synode de Gap qui le nomma son vice-président, et prit ses thèses sous sa protection, en ordonnant que la proposition qu'il avait soutenue que le pape était l'Antéchrist serait insérée dans la confession de foi.

XIII.

Ce nom d'Antéchrist, donné au pape par les réformés, n'était que le résultat forcé de l'attitude que l'évêque de Rome avait prise au milieu de la catholicité, en s'attachant à donner à ses fidèles un enseignement opposé à l'enseignement apostolique. Si le nom d'*Antéchrist* signifie *opposé au Christ*, comment les protestants ne le lui auraient-ils pas appliqué, puisque la cause capitale de leur séparation provenait de son abandon des traditions évangéliques; et plus tard, quand ils furent persécutés, parce qu'ils ne voulaient d'autre chef dans l'église que le Christ, comment n'auraient-ils pas vu dans le pape, leur implacable persécuteur, *un ennemi du Christ?*

Malgré l'opposition énergique du roi, toutes les églises acceptèrent avec une approbation presque générale, le décret du synode. Le pape se plaignit vivement. Son nonce fit à Henri IV des plaintes amères; mais le mot était écrit, accepté, acclamé.[1]

La cour s'efforça de calmer l'évêque de Rome, en engageant quelques réformés influents à désavouer le nouvel article de la confession de foi. Le désaveu eut peu de poids, car il n'était pas de ceux qui étaient les plus autorisés dans le parti. Henri IV ne laissa pas prendre à cette affaire de plus grandes proportions; il l'assoupit, et défendit à la chambre mi-partie de Castres, devant laquelle Ferrier s'était pourvu contre l'arrêt du parlement de Toulouse, de continuer ses poursuites contre le pasteur de Nismes.

Le synode s'occupa de plusieurs autres affaires, dont quelques-unes d'une grande importance; il écrivit au roi en faveur du duc de Bouillon, demanda que les protes-

1. Drion, Abrégé chronol., t. Ier, p. 267. — Aymon, Synodes nationaux. — Haag, France protestante, pièces justificatives.

tants ne fussent pas obligés à se donner eux-mêmes da les actes publics, le nom de « prétendus réformés »[1], f des règlements pour les écoles et les colléges, décida l fondation de bibliothèques et de séminaires pour form la jeunesse, et se sépara après avoir montré plus de fidé lité que de charité, plus de zèle que de prudence.[1]

XIV.

La tenue du synode de Gap fut favorable aux jésuites qui avaient été rappelés depuis quelque temps en France et attendaient avec impatience l'enregistrement de l'éd royal.

Depuis leur bannissement, ils n'avaient cessé d'intri guer et ne s'étaient pas montré difficiles sur le choix de hommes qui pouvaient les servir auprès du roi. Ils eure pour leur entremetteur, La Varenne, le directeur offici des plaisirs de son maître; ce courtisan comprit qu'en ai dant au rétablissement des disciples de Loyola, il donne rait de puissants protecteurs à ses enfants qu'il voula faire entrer dans la prêtrise. Un chapeau de cardinal pou l'un de ses fils n'était pas au-dessus de l'ambition de c courtisan. Par son entremise, quelques jésuites commen cèrent « par se couler doucement à la cour » où ils s firent humbles, petits, complaisants. Parmi eux était l père Cotton qui s'insinua si bien dans les bonnes grâce du roi qu'il le disposa à rappeler sa Société.

Avant de prendre une décision, Henri IV voulut consul ter son conseil sur cette affaire : Rosny, Châteauneuf, Vil leroy, Jeanin, Sillery et quelques autres se réunirent sou la présidence du chancelier Bellièvre; La Varenne étai présent. La discussion fut longue, embarrassée, les un étaient pour, les autres contre; personne n'osait formule nettement son avis, quoique chacun se comprit à dem mot. Sillery qui désirait le rappel, voulut faire explique Rosny, le plus influent des membres du conseil, à cause de la confiance que le roi lui accordait; celui-ci s'excusa, prétextant sa religion; de Thou seul exprima nettement

1. Pour les satisfaire on imagina de les appeler officiellement réformés, aux termes de l'édit.

l'opinion que le mieux serait de renvoyer cette affaire au parlement; c'est ce que ne voulaient pas les partisans du rappel, sachant que le corps qui avait banni les jésuites, maintiendrait son arrêt.

On se sépara sans avoir émis un avis.

Le lendemain, Rosny se rendit chez le roi et lui raconta ce qui s'était passé. «Puisque nous en avons, dit Henri IV, le loisir d'en discourir, dites-moi librement tout ce que vous appréhendez de cette affaire, et puis, je vous dirai aussi ce que j'en espère, afin de voir de quel côté penchera la balance.»

Le conseiller, qui n'était pas gêné par la présence de ses collègues, signala au roi sept raisons qui lui paraissaient s'opposer au rétablissement de la Société.

La première: les jésuites étaient trop dévoués à l'Espagne et à la maison d'Autriche pour se rallier franchement à la France ;

La seconde : ils étaient trop brouillons, trop intrigants, trop ambitieux, pour ne pas amener avec eux des ferments de discorde;

La troisième: ils pourraient s'insinuer par leurs flatteries dans la confiance du roi et éloigner ainsi de lui ses meilleurs serviteurs;

La quatrième: leur obéissance aveugle au pape était un danger permanent pour le royaume «tant que le roi d'Espagne tiendrait le souverain pontife dans ses ceps et dans ses menottes»;

La cinquième: la crainte qu'ils n'entraînassent le roi dans une guerre contre les protestants, et n'épuisassent ainsi la France d'hommes et d'argent;

La sixième: la crainte que la facilité qu'auraient les pères de s'approcher du roi, ne leur donnât le désir de donner au monarque un boucon[1] ou quelque malheureux coup;

La septième : l'association secrète à la tête de laquelle se trouvait le pape, ayant pour but de lui faire abandonner ceux de ses amis et de ses alliés, ennemis de la religion catholique.

Rosny développa chacune de ses raisons avec une

1. Fiole empoisonnée.

grande netteté. Le roi l'écouta avec attention et lui dit qu sur cette matière il n'était pas aussi bien préparé que lu mais que cependant, contre ces sept raisons, il en ava deux qui lui paraissaient de nature à le faire change d'opinion.

La première : le père Majus l'avait assuré que la Sociét avait travaillé à la grandeur des États qui l'avaient reçue protégée, encouragée; qu'il pouvait être certain que si l France agissait à son égard comme l'Espagne, elle se dé vouerait sans réserve à sa prospérité, et même au détri ment de cette dernière puissance; qu'elle consentira enfin à être chassée ignominieusement si elle manqua aux promesses, condition de son rappel. « Or, ne douté-j point, ajouta le roi, que vous ne puissiez faire diverse repliques à cette première raison, mais je n'estime pa que vous en voulussiez seulement chercher à cette se conde, qui est que par nécessité, il me faut à présent faire de deux choses l'une; à savoir : de les admettre pu rement et simplement, les décharger des difames et op probres desquels ils ont été flétris, et les mettre à l'épreuv de leurs beaux serments et promesses excellentes, o bien de les rejeter plus absolument que jamais, et leu user de toutes les rigueurs et duretés dont on pourra avi ser, afin qu'ils n'approchent jamais ni de moi, ni de me États; auquel il n'y a point de doute que ce ne soit le jeter au dernier désespoir, et, par icelui, dans des des seins d'attenter à ma vie, ce qui me la rendrait si misé rable et langoureuse, demeurant toujours ainsi dans le défiances d'être empoisonné ou bien assassiné (car ce gens ont des intelligences et correspondances partout e grande dextérité à disposer les esprits selon qu'il leur plaît) qu'il me vaudrait mieux être déjà mort, étant en cela de l'opinion de César, que la plus douce est la moins prévue et attendue.»

Évidemment Henri IV avait peur du couteau.

Rosny comprit que le rappel des jésuites était décidé dans l'esprit du roi, et sentit que les pères ne lui pardon neraient jamais de s'y être opposé, il vira habilement de bord, et cachant sa lâcheté sous le manteau de son affec tion, il répondit :

« Vous avez très-bien conjecturé, Sire, en croyant qu'à

cette dernière raison, ou plutôt inconvénient, je n'aurais rien à répliquer; car plutôt que de vous laisser vivre dans les tourments de telles appréhensions et inquiétudes, je consentirais, non-seulement, le rétablissement des jésuites, mais aussi celui de quelqu'autre secte que ce pût être; par quoi, sans en discourir davantage, puisque je vois de telles opinions rouler dans l'esprit de Votre Majesté, je me resous de devenir même le solliciteur du rétablissement des jésuites, autant ou plus que ne le saurait être La Varenne, comme j'espère que, dès le premier conseil qui se tiendra sur ce sujet, Votre Majesté en aura des preuves.»

«Je ne vous nierai point, dit lors le roi, que ce ne me soit un plaisir fort singulier de vous voir en cette disposition; et afin de vous y confirmer et fortifier, je vous veux dès maintenant, assurer contre deux de vos appréhensions où vous avez intérêt, en vous donnant ma foi et ma parole (lesquelles, vous savez bien, que j'aimerais mieux mourir que de les violer, les estimant parties essentielles de la royauté, et sans lesquelles, par conséquent, tout roi est indigne d'être roi) que jamais jésuite, ni autre, non pas même le pape, n'auront le pouvoir de me jeter à la guerre contre ceux de la religion, si vous-même n'en étiez le solliciteur, ni d'éloigner, ni défavoriser aucuns de ceux de cette profession à cause d'icelle; desquels je me trouve tellement et loyalement servi, et surtout de vous, de qui je dirais volontiers ce que vous me disiez l'autre jour, que disait Darius de son Zopire, et veux même obliger tous ceux de cette société à vous aimer et révérer comme vous le connaîtrez avant peu de jours.»[1]

XV.

Les jésuites triomphaient. L'enregistrement par le parlement des lettres-patentes de leur rappel n'était plus qu'une affaire de pure forme. Le roi savait qu'il rencontrerait de la résistance chez les conseillers; mais il savait aussi qu'elle s'évanouirait devant sa volonté. Il se sentait maître et savait dire: «*Je suis roi*» en accentuant forte-

1. Sully, Économies royales (1604).

ment chaque mot. Le parlement, par la bouche de so premier président, lui fit des remontrances.

« Je tremble, lui dit de Harlay, au seul nom de Ba rière, qui enrôlé par la société, armé par La Varade muni de l'absolution qu'il avait reçue et du précieux cor de Jésus-Christ, s'engagea par serment à enfoncer le po gnard dans le sein de Votre Majesté. Quoique ce scélér n'ait pas réussi dans son exécrable entreprise, il a moins par son exemple, ouvert le chemin au second pa ricide que nos yeux ont vu presque consommé.

« Guignard, prêtre de la même société, a composé d livres de sa propre main pour justifier ces détestables a tentats; il a donné des éloges au meurtre de Henri II comme à un acte de justice, et a défendu l'opinion con damnée dans le concile de Constance.

« Dans quelle crainte ne doit pas nous jeter le souven de ces actions impies et la faciliter d'imiter ces horribl exemples; forcés de trembler pour la personne du prince pourrons-nous compter un moment sur sa vie? Ne serait ce pas une véritable félonie de voir de loin le péril et d' courir tête baissée. Y a-t-il un Français assez lâche e assez malheureux pour vouloir survivre à sa patrie dont l salut, comme on l'a dit souvent, dépend de celui de S Majesté. »

Le roi n'entendait rien qu'il ne sût déjà, il répondit a premier président avec beaucoup de bienveillance, mai en maître qui veut être obéi. Il congédia les conseillers quelques jours après, les lettres royales autorisant l rentrée des jésuites dans le royaume, furent enregistrées mais à des conditions humiliantes. Le plaisir de rentre leur fit tout oublier; leur pouvoir parut si grand le len demain de leur rétablissement, qu'on eût dit qu'ils étaien les vrais maîtres de la France.[1]

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. VIII, p. 402. — Voir pour tout ce qui concerne le rappel des Jésuites : *Chronologi novernaire* de Palma-Cayet — *Histoire universelle* de De Thou — *Histoire de la compagnie de Jésus* par Jouvency et par Bartol — *Journal* de l'Estoile — *Économies royales* de Sully — *Lettres* du cardinal d'Ossat — *Ambassades* du cardinal Du Perron.

XVI.

Un deuil domestique inattendu, vint affliger le roi au ilieu des préoccupations que lui donnaient les exigences :s partis. La duchesse de Bar, sa sœur, mourut. Cette incesse demeura fidèle à la foi de son illustre mère; utes les tentatives pour l'amener à une abjuration, houèrent devant une conviction qui reposait sur le uble fondement de la parole sainte et d'une conscience oite. Pour complaire à son mari, elle consentit cepenmt à écouter les arguments des docteurs catholiques. n ministre, Dumoulin, la soutint dans ses luttes pénies qui l'affligeaient et faisaient craindre aux protestants ı'elle n'imitât son frère. Plusieurs fois on fit courir le uit qu'elle était allée à la messe. « Je ne pense pas y ler, écrivait-elle à Mornay, jusqu'à ce que vous soyez venu pape. » Dans une lettre à Théodore de Bèze, le disait : « Quant à ma conscience, elle est toujours mblable, faisant profession de la même religion, en laielle j'ai été nourrie dès le berceau, si ce n'est avec la ême liberté que je faisais à Paris, pour le moins est-ce ec la résolution toute pareille d'y vivre et mourir, oyennant la grâce de Dieu, ce que je vous prie de oire, et en assurer les gens de bien. »[1]

Sa fermeté faisait la désolation et l'admiration de sa ouvelle famille. « Je suis, disait-elle dans la même lettre, plus contente et la plus heureuse du monde, de vivre rmi des princes qui m'honorent extrêmement, quelque nstance qu'ils voient en moi de persévérer en la relion. En quoi je vous prie m'assister de vos saintes prières, mme de ma part je supplie le créateur qu'il vous donne inte et longue vie. »

« Madame, lui répondit le réformateur, Votre Excelnce me fera cet honneur de croire, s'il lui plaît, que sen mes devoirs, je la porte en continuelle souvenance evant la face du Seigneur, notre bon Dieu et père, lui endant grâces de ce qu'il lui plaît faire cette faveur à la rance, ou plustôt à toute la vraie Église catholique et

1. Bulletin de la société de l'Histoire du protest. franç., année 1853, p. 149.

près et loin, de voir en votre personne, un si remarquabl exemple de piété, témoignée d'un si vrai zèle de sa gloir avec toute occasion d'espérer qu'il parachevera so œuvre si heureusement commencée et avancée en vous.

Théodore de Bèze était pour Catherine l'idéal du chré tien; elle admirait en lui une piété ferme sans rudesse douce sans mysticisme, compatissante sans faiblesse; était pour elle un père, un ami, un guide. Ces deux noble cœurs étaient dignes de se comprendre; ils avaient trouv au pied de la croix le secret de cette aimable fraternit chrétienne qui, sans confondre les rangs, unit les cœur dans un même amour, et devient pour le disciple d Jésus-Christ une des sources de ses plus pures jouissance Rien n'est plus touchant que la lecture des lettres échan gées entre le réformateur et la sœur de Henri IV. Dan l'une de ces lettres, Catherine, en lui envoyant quelques unes de ses poésies, lui dit: «Parmi mes douleurs je m'é bats quelquefois à parler à Dieu avec ma plume, non e vers si bien faits comme ceux qui font profession d longue main de bien écrire, mais chrétiennement pou ma consolation, comme vous verrez par ceux que je vou envoye, pour en être juge et modérateur de ce qui peu s'y trouver à redire, vous priant de toute mon affectio d'y passer librement la plume et me tesmoigner en cel ce que j'espère de votre bonne amitié, et croire qu'e tout autre endroit je vous rendrai preuve de la mienne avec autant de volonté que j'en ai à prier Dieu qu'il veuille Monsieur de Bèze, vous maintenir sous sa sainte garde.»

Au nombre des pièces de vers que la princesse envoyai au réformateur se trouvait la suivante:

Pardonne-moi, Seigneur tout saint, tout débonnaire,
Si j'ai par trop cédé à de mondains appats.
Hélas! j'ai fait le mal, lequel je ne veux pas,
Et ne fais pas le bien que je désire faire.

Mon esprit trop bouillant, guidé par ma jeunesse,
S'est laissé emporter après la vanité,
Au lieu de s'élever vers la divinité,
Et admirer les faits de ta grande sagesse.

1. Lettre datée de Fontambre (26 janvier 1598). — Bulletin de la société de l'Histoire du protest. franç., année 1853, p. 142.

Ma langue, qui devait publier ta puissance
Et l'honneur que de toi je reçois tous les jours,
Est bègue quand il faut entrer en ces discours,
Et prompte et babillarde après la médisance.

Mon oreille, Seigneur, n'est-elle pas coupable,
Qui devait écouter ta sainte vérité
Et y prendre plaisir, tant ingrate a été,
Tarde à ouïr ta loi, et ouverte à la fable.

Que dirai-je, mon Dieu, de mes yeux infidèles,
Qui, au lieu de jeter leur regard dans les cieux,
D'où leur vient leur salut, aveuglés aiment mieux
Les arrêter ici sur des beautés mortelles?

Mes mains ne font pas mieux s'amusant à écrire,
Au lieu de ta louange un discours inventé,
Lorsques jointes devaient prier la magesté
D'approcher la pitié et reculer ton ire.

Alors qu'il faut aller écouter ta parole,
Mes pieds sont engourdis et vont le petit pas;
Mais s'il faut aller voir quelques mondains esbats,
Au lieu de cheminer, il semble que je vole.

Mon cœur est endormi en sa vaine pensée,
Et ne médite pas aux biens que tu lui fais,
Il les met en oubli; mais où sont les parfaits
De qui ta Magesté n'ait été offensée?

Mais, reçois moi Seigneur d'un œil doux et propice,
Puisque je reconnais mes péchés devant toi.
Regarde à ton cher fils, sacrifié pour moi,
Qui, prenant mes péchés, me vêt de sa justice.[1]

Ces vers simples et touchants rappellent les beaux cantiques que David commençait avec un cri de désespoir et qu'il terminait avec un chant d'espérance. Comme un roseau, la princesse ployait; mais comme la branche, elle se relevait toujours. Ame tendre, cœur aimant, elle trouvait ses joies les plus pures dans le creuset de ses plus violentes douleurs.

Un moment elle crut à l'amour de son mari, qu'elle aimait passionnément; c'était après son retour de Rome.

1. Voir l'intéressant article, que M. Jules Bonnet a inséré dans le Bulletin de la société de l'Histoire du protestant. franç., année 1840. — Cet article est intitulé : Lettres et poésies de Catherine de Navarre, duchesse de Bar.

«J'ai tant importuné mon Dieu, écrivait-elle à Théodore de Bèze, qu'enfin il m'a ramené Monsieur mon mari sain et gaillard, dont je le loue et le remercie de tout mon cœur. Monsieur mon mari me promet tout bon traitement et m'assure fort en sa parole.»

Catherine se faisait illusion; son mari ne l'aima jamais. Elle écrivit encore à son vieil ami de Genève :

«Je suis ici, Dieu merci, avec tout le repos que je saurais désirer, attendant la jouissance d'un bien que les médecins et les apparences, mais plus la bonté de Dieu me promettent, c'est la venue d'un enfant, dont les médecins m'assurent que je suis enceinte. S'il a plu à Dieu me faire cette grâce, j'espère qu'il parachevera. Je vous ai bien voulu mander cette nouvelle, afin que, comme l'un de mes bons amis, vous participiez à ma joie et m'aidiez de vos prières. Au demeurant, je vous prie de me recommander à vos confrères et de les assurer de mon affection envers eux et de ma résolution en la profession de la vérité. En cette volonté je finis celle-cy, priant Dieu qu'il lui plaise, Monsieur de Bèze, vous avoir en sa sainte protection et sauvegarde.»[1]

Cet enfant qu'elle attendait, comblait ses vœux : elle voyait en lui le lien qui désormais devait l'unir à un époux qui ne lui avait montré que de la froideur. Ce ne fut qu'une illusion causée par l'ignorance de ses médecins qui avaient pris une tumeur pour une grossesse; elle souffrait cruellement. Son frère lui envoya son médecin André Du Laurent, qui constata de suite la nature de la maladie et voulut en entreprendre la cure. La princesse refusa. «Je ne veux pas nuire, dit-elle, à l'enfant que je porte dans mon sein.»

Elle supporta des souffrances atroces avec une admirable patience, et quitta cette terre, où elle avait tant souffert, en chrétienne qui espère et en épouse trop heureuse de mourir, si sa mort doit rendre père son époux.

Le roi regretta sa sœur ; les réformés la pleurèrent. Elle fut la dernière des grandes dames du sang royal qui appartinrent à la réforme.

1. Lettre du 6 décembre 1603, datée de Nancy.

XVII.

Depuis leur rappel, qui datait à peine de quelques jours, les jésuites avaient gagné considérablement du terrain et se trouvaient sur toutes les avenues du pouvoir. Le père Coton exerçait une influence extraordinaire sur l'esprit du roi, qu'il suivait partout. On fit circuler, à cette occasion, le quatrain suivant :

Autant que le roi fait un pas,
Le père Coton l'accompagne ;
Mais le bon roi ne songe pas
Que fin Coton vient d'Espagne.[1]

L'intimité qui régnait entre le jésuite et son royal pénitent, alarmait les réformés. « Ses oreilles, disaient-ils en parlant du monarque et en faisant allusion au nom du confesseur, sont bouchés de coton. » Les pères faisaient envie, après avoir fait horreur. Ils osaient tout oser ; malgré les protestations du parlement, ils obtinrent du roi la démolition de la pyramide, sur laquelle était gravé l'arrêt de leur bannissement ; cela causa une profonde sensation dans tous les rangs de la société. Les parlementaires, les sorbonnistes, les réformés exhalèrent tour à tour leur colère impuissante dans des écrits plus ou moins violents, que le public lut avec avidité ; le plus célèbre de ces pamphlets, aujourd'hui oubliés, est *La Prosopopée de la pyramide.*[2]

L'auteur, par une fiction ingénieuse, fait parler le monument qui va tomber sous le coup du marteau de ses démolisseurs. « Taisez-vous, méchants, leur dit-il, puisque les pierres parlent. Écoutez, vous bons Français, puisque les autres n'ont point d'oreilles. Je suis, ce qui n'est plus une pyramide qui parle, une pierre muette, qui vous sollicite de m'écouter, une colonne sans ouïe et sans sentiment, qui vous en veut faire venir. Je parle n'étant plus, qui étant ne parlai jamais, je me plains de la clémence, qui ne me plaignis jamais de la cruauté ; afin de

1. L'Estoile, année 1605.
2. L'écrit est intitulé : Prosopopée de la pyramide dressée devant la grande porte du palais de Paris. — Voir Mémoires de Condé, t. VII, p. 207.

me rehausser par les mêmes moyens qu'on m'a fait abattre et rabattre de la mémoire des hommes, ce que l'on efface de dessus la terre. La justice me fit dresser, la miséricorde me fait défaire, non miséricorde, mais cruauté, puisqu'il est aussi cruel de pardonner à tous, que de ne faire grâce à aucun. Je naquis d'un parricide, comme les bonnes lois naissent des mauvaises mœurs. Un coup de couteau, porté sur le visage du plus grand roi du monde, me porta sur la plus haute face du monde; mais, voyez un peu l'incertitude des choses humaines, je devais durer après mille siècles, à peine ai-je vu seulement un lustre. »

La pyramide s'adresse ensuite au roi :

« Mais par votre foi, Sire, ne voulez-vous pas deveni jésuite, afin que les jésuites demeurent rois? et quan vous porteriez le sac et vous feriez appeler frère Henri comme le feu roi, en penseriez-vous être mieux servi qu lui? Êtes-vous plus catholique que lui? C'est grand ca que vous n'ouvriez quelquefois les yeux sur les ombres d ce pauvre prince, et que la considération de sa mort n puisse toucher votre vie. Je parle bien haut; mais que m peut-on pis faire que de me ruiner? Sire, les pierres n parlent point que par une grande merveille; c'est pourqu elles doivent d'autant plus être écoutées, qu'elles parle moins, surtout quand elles parlent des choses que le hommes n'osent pas dire. J'ai souvent ouï plusieurs de vo bons sujets se lamenter de cela, que vous reconnaissie mieux et favorisiez davantage vos ennemis que vos servi teurs, à quoi l'occurrence de vos affaires vous pourrait bie quelquefois porter; mais d'en faire une règle générale Sire, il vaudrait mieux vous avoir offensé que servi, quel propos y a-t-il de laisser à reconnaître un service pour rémunérer une offense? N'est-ce pas détourner le bons de bien faire, et acheminer les autres au mal? cela, Sire, faut-il le pratiquer envers les jésuites, qui o tant de fois écrit et prêché qu'il était licite aux sujets d tuer librement leurs rois?

Après ces paroles la pyramide retrace, à grands traits l'esprit dominateur de la société de Loyola, et la faiblesse incroyable du roi, qui semble leur faire un pont de so dos pour les faire monter par-dessus la royauté, puis ell termine en s'adressant aux jésuites : « Qu'auriez-vous p

faire davantage, si vous eussiez triomphé de la France? Encore César, après avoir battu Pompée, commanda que ses statues demeurassent droites, et par ce moyen, en rendit les siennes plus assurées : mais vous, étant non-seulement vaincus, mais convaincus, bannis et retirés par miséricorde, usez plus outrageusement de votre retour, que si vous aviez opprimé la liberté du pays; et je ne crois pas, si selon vos inutiles efforts, vous eussiez pu chasser les Français, et introduire les Espagnols en ce royaume, que vous eussiez pu faire davantage, que d'abolir les marques de la justice; mais vous ne gagnez rien en cela, car, pour une pyramide abattue, qui ne se pouvait voir qu'en un seul endroit, vous susciterez cent mille hommes qui crieront et écriront par tout le monde, que justement vous avez été déclarés, par divers arrêts, corrupteurs de la jeunesse de la France, et même perturbateurs du repos public, traîtres au roi et déserteurs de votre patrie.»[1]

Les jésuites se consolèrent facilement des attaques de leurs ennemis, par la joie de leur triomphe; comblés des faveurs du roi, ils oublièrent les causes honteuses de leur rappel. De la pyramide il ne reste aujourd'hui qu'un souvenir; mais ce qu'ils ne purent et ne pourront jamais démolir, ce sont ces paroles que Henri IV dit à ses ministres en plein conseil : «Ventre saint-gris, si je ne permets le rétablissement des jésuites, me répondrez-vous de ma personne?»

XVIII.

Le père Coton, aux sollicitations duquel le roi avait accordé la démolition de la pyramide, se fit de nombreux ennemis. Il fut un soir attaqué, lorsqu'il sortait du Louvre. Les jésuites accusèrent les protestants d'avoir voulu l'assassiner : ceux-ci répondirent qu'ils ne savaient pas comme eux jouer au couteau et qu'ils ne tuaient que sur les champs de bataille. La blessure que reçut le confesseur du roi était si légère qu'on répandit le bruit qu'il se l'était faite pour se rendre intéressant.

Une attaque bien autrement importante que celle dont Coton aurait été l'objet, vint le troubler dans les joies de

1. Voir sur le même sujet : Complainte au roi sur la pyramide. — Mémoires de Condé, t. VI, p. 212.

son triomphe : on fit courir dans tout Paris un pampl intitulé *le grimoire du père Coton.* Voici à quelle occasi

Il y avait alors à Paris une seconde Marthe Brossier : l'appelait Adrienne Dufresnes. Cette intrigante, qui pas pour être possédée du démon, excitait vivement la cur sité publique.

« Sous prétexte de l'exorciser, Coton, dit Élie Ben dressa une liste dans laquelle il posait au diable une sé de questions, parmi lesquelles plusieurs concernaient réformés. L'une parlait du comte de Laval, petit-fils Dandelot, qui changea de religion peu après et qui mou l'année suivante en Hongrie; une autre parlait de la gue et s'informait si le roi la ferait aux Espagnols ou aux l rétiques; une autre parlait de Chamier et de Ferrier, g que les jésuites avaient en vue, à cause de leur cré chez les réformés, et vraisemblablement ce jésuite au voulu savoir le moyen de les détruire ou de les gagn une autre touchait le roi et Rosny, et apparemment devait s'informer des moyens de perdre l'un dans l'es de l'autre; une qui la suivait demandait comme sul diairement, ce qui arriverait touchant la *conversion* de favori; immédiatement après il s'informait qui étaient *hérétiques* de la cour les plus faciles à réduire à la romaine; ensuite il voulait savoir ce qui était le plus u pour la *conversion des hérétiques*, c'est-à-dire s'il é plus à propos d'en venir avec eux, à la force ouverte, de s'en tenir à une tolérance frauduleuse. Il vou prendre aussi du démon des leçons de théologie, et forcer à lui dire quel passage de l'Écriture était le p clair pour prouver le purgatoire, et pour montrer l'é lité de la puissance du pape à celle de saint Pierre. Il demandait aussi en quel temps l'*hérésie* de Calvin se éteinte. Il l'interrogeait sur l'altération des passages l'Écriture par les *hérétiques*, et il avait raison de deman sur cela les lumières du prince des ténèbres, parce q préparait un ouvrage où il accusait la version de Gen d'un grand nombre de falsifications. Il passait aux affai étrangères pour savoir comment on pourrait se prendr convertir le roi et la reine d'Angleterre, et tout royaume, et pour y réussir avec plus de facilité ? Comm on pourrait défaire le turc et convertir les infidèles; d'

enait que Genève était si souvent conservée. Puis revenant aux affaires du royaume, il demandait quelque chose touchant les places de sûreté, touchant Lesdiguières et sa conversion et touchant la durée de l'hérésie.»[1]

Ces questions eussent été sottes et impernitentes si ous la sottise, la méchanceté ne se fût pas cachée. Le ésuite, infidèle cette fois à la prudence qui caractérise sa ociété, écrivit de sa propre main les questions sur une euille volante et la mit dans un livre que Gillot, conseiller u parlement lui avait prêté en 1603; il rendit le livre et oublia la feuille qui tomba entre les mains du président e Thou qui la montra au roi; celui-ci trouva la curiosité du ésuite un peu trop grande, mais son crédit n'en fut pas iminué à la cour.

Le public, moins complaisant que le roi, eut connaissance de l'affaire, il trouva comique que Coton eût voulu questionner le démon, non-seulement sur les affaires d'État, mais encore sur le moyen de convertir les hérétiques, comme si le prince des ténèbres était intéressé à abjuration des protestants. De là, l'apparition du *grimoire du père Coton*, dans lequel on racontait en détail ce qui s'était passé entre lui et le diable.»[2]

Le roi ne put empêcher la circulation du pamphlet qui rire aux dépens des jésuites, mais qui affligea profondément les esprits sérieux. Sous les bouffonneries on découvrait les germes de nouvelles intrigues qui pouvaient amener la France aux plus mauvais jours de la Ligue.

Les jésuites nièrent le fait; mais leurs dénégations n'ont jusqu'ici constaté que leurs mensonges.

XIX.

Au milieu de tous ces incidents, les réformés se préparaient à tenir une nouvelle assemblée générale. Le roi le voyait avec peine : il craignait qu'elle ne prît la défense du duc de Bouillon qui de suppliant était devenu accusateur, et se présentait aux yeux de l'Europe

1. Élie Benoît, Histoire de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. VII, p. 402 et suiv.

2. L'Estoile, année 1605. — De Thou, liv. CXXXII, p. 717 et suiv. — Liste des questions dressées par le père Coton pour l'exorcisme d'Adrienne Dufresnes.

comme une victime de sa fidélité au protestantisme. l lieu enfin de la réunion lui déplaisait : Chatellerault n' tait pas éloigné des possessions de Duplessis-Mornay et La Trémouille. Ce dernier lui était aussi suspect à cau de la grande influence qu'il exerçait sur ses coreligionnair

Ce seigneur était né en 1566 d'une famille illustre Poitou. Son père, Louis de la Trémouille[1], zélé catholiq tué en 1577 devant Melle, laissa deux enfants : une fil Charlotte Catherine; un fils, Claude de Thouars, pair France, prince de Talmont, conseiller du roi et capitai de cent hommes d'armes.

Le jeune Claude, après avoir servi dans les armées c tholiques, se fit protestant et s'attacha à Henri de Con qui épousa sa sœur. Fidèle à la cause qu'il avait embrass par conviction, il se distingua dans les combats qui se l vraient journellement entre les deux partis. Après la mo de son infortuné beau-frère, il suivit Henri IV sur presq tous les champs de bataille, où il conquit la réputati d'un habile capitaine. La seule récompense qu'il obtint son maître fut l'érection de son duché de Thouars en d ché-pairie.

Trop fier pour descendre au rôle de courtisan, La Tr mouille montra toujours une noble indépendance, pendant que Rosny donnait l'exemple d'une soumissi servile, il se tenait à l'écart, résistant au despotism royal, chaque fois que l'intérêt de ses coreligionnair l'exigeait. Ce fut lui qui fit à l'assemblée de Loudu (1596) la proposition de saisir les deniers royaux pour l employer au paiement de la garnison de Thouars[2]. Av tous les membres de l'assemblée, il prêta le serment d'u nion[3]. En 1597, il assista à l'assemblée politique de Ch tellerault qu'il présida avec autant de sagesse que d'énerg et repoussa les offres qui lui furent faites par Schombe et de Thou.[4]

1. Haag, France protestante.
2. Fonds de Brienne, n° 208.
3. Note xv.
4. Ces offres consistaient en dix brevets de maîtres-de-camp deux de maréchaux de camp pour ses amis, avec une pensio annuelle de mille écus attachée à chacun des premiers et de 300 à chacun des deux autres; à lui-même on lui offrait le produit d péage de la Charente.

« Messieurs, leur dit-il, je vous excuse, qui venez de travailler pour éteindre la ligue, et ayant trouvé un parti enflé d'intérêts particuliers, ne l'avez plutôt piqué au lieu plus sensible que vous l'avez réduit à néant. Pour vous montrer qu'il n'y a rien de pareil parmi nous, quand vous me donneriez la moitié du royaume, refusant à ces pauvres gens qui sont à la salle ce qui leur est nécessaire pour servir Dieu librement et sûrement, vous n'auriez rien avancé; mais donnez-leur ces choses justes et nécessaires et que le roi me fasse pendre à la porte de l'assemblée, vous aurez achevé et nul ne s'émouvra. »

Après l'assemblée de Chatellerault que La Trémouille ne présida pas jusqu'à la fin, il alla en Portugal où le roi l'envoya pour se débarrasser de lui. A son retour il se retira dans son château de Thouars où il se trouvait au moment où une nouvelle assemblée politique allait se réunir. Il y eut probablement joué un rôle très-important, si le 3 octobre 1604, la mort ne l'eût surpris; il n'avait que trente-huit ans. Le bruit courut qu'on l'avait aidé à mourir.

Henri IV apprit avec une joie qu'il ne chercha pas à dissimuler, un événement qui le délivrait d'un homme dont il redoutait le génie, et qui avait su, dans l'abandon où il l'avait laissé, mériter sa haine et conserver son estime. L'assemblée de Châtellerault lui causa dès lors des craintes moins vives. Il s'y fit représenter par Rosny.

XX.

L'assemblée s'ouvrit le 26 juillet 1605. Son premier acte fut de renouveler, malgré l'opposition de Rosny, le serment d'union des églises. Chaque député promit de remplir fidèlement le mandat qui lui était confié.

Ce début parut de mauvais augure au ministre de Henri IV, qui dans les premières séances, se montra peu conciliant. En parlant des places de sûreté que l'édit de Nantes avait accordé à ses coreligionnaires, il dit « que les réformés devaient plus compter sur la bienveillance du roi que sur la multitude des bicoques qu'ils occupaient à titre d'otage, et dont pas une n'était en état de soutenir un siége régulier. Puis il leur communiqua les ordres

royaux : « Si quelqu'un, dit-il en terminant, soit député soit seigneur, cherche à s'émanciper, j'userai de mon au torité de gouverneur pour le réduire au devoir[1].» Le to hautain et menaçant avec lequel il parla, blessa vivemen les députés. Il le comprit, et changeant tout à coup d langage, il chercha à obtenir par la diplomatie ce qu'o refuserait à ses menaces. Il obtint de l'assemblée qu'el ne nommerait pas directement elle-même les deux dépu généraux qui devaient la représenter à la cour, mais qu'i seraient choisis par le roi sur une liste de six candida nommés par elle. Il demanda de plus qu'il n'y eût plus l'avenir d'assemblées politiques : « Elles seront inutiles dit-il, puisque les églises ont leurs synodes provinciau et nationaux pour s'occuper des questions de discipline qu'elles auront leurs députés généraux à la cour pour dé fendre leurs intérêts politiques.»

L'assemblée refusa d'accéder aux demandes de Rosn qui parvint cependant à obtenir « que les assemblées po litiques n'auraient lieu que sous la condition expresse d rendre compte des raisons qui feraient juger leurs réu nions nécessaires, et de solliciter du roi la permission d se réunir[2].» C'était une abdication à peu près complète d leurs droits, puisque le gouvernement demeurait à l'aven le maître de l'époque de la convocation des assemblées de la direction de leurs délibérations. Cette décision q investissait la couronne d'un droit aussi grand, renfer mait des germes de divisions, puisque chaque refus de l royauté devait provoquer l'esprit de résistance. Mieux eû valu renoncer à la tenue de ces réunions que de s'expose à ces luttes dans lesquelles un parti se retranche derrièr la justice et l'autre derrière la légalité ; en effet, un droi dont l'exercice dépend de la volonté d'autrui, n'est pa plus un droit que la tolérance n'est la liberté.

L'assemblée, qui céda sur une grande question de poli tique, se montra inflexible sur une question de dogme Sully demandait que le mot *Antéchrist*, appliqué au pape fût retranché de la confession de foi des églises réformées

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 118. — Sully, Économie royales.

2. Sully, Économies royales. — Élie Benoît, Actes des assem blées générales. — Anquez, Assemblées politiques.

l'assemblée répondit: Ce qui est écrit est écrit: les huguenots étaient plus religieux que politiques. Ils eussent tout cédé au roi: assemblées, places fortes, s'ils eussent été assurés qu'à l'avenir ils ne seraient plus inquiétés dans l'exercice de leur culte. Leur résistance n'avait d'autre cause que leur défiance.

L'assemblée se sépara le 9 août. Les deux députés généraux, Lanoue et Ducros, nommés par le roi sur la liste des six candidats qui lui avaient été présentés, se rendirent à la cour. Henri IV les accueillit avec bienveillance et promit de faire droit au cahier de plaintes qu'ils lui présentèrent de la part de leurs coreligionnaires, auxquels il accorda par un brevet du 10 août le droit de garder leurs places de sûreté pendant huit ans, à dater du jour de la vérification de l'édit dans les parlements.

Le maréchal de Bouillon qui avait espéré d'être soutenu par l'assemblée, fut trompé dans son attente. Les députés qui crurent voir dans sa conduite plus de politique et d'intérêt personnel que de religion, refusèrent de s'intéresser à sa cause. Se voyant délaissé, il n'attendit pas que le roi lui prît par la force ce qu'il lui était impossible de garder; il ordonna à ses gens de lui rendre ses places fortes. Quelques temps après, il fit sa paix avec le roi qui, satisfait d'avoir humilié le maréchal, le réintégra dans toutes ses possessions. Rosny reçut la récompense de l'habileté qu'il avait déployée dans ses négociations avec les réformés; il fut élevé à la dignité de duc et pair et prit le nom de Sully.

XXI.

Le clergé tint une assemblée à Paris dans la même année où les réformés en avaient tenu une à Chatellerault. L'archevêque de Vienne harangua le roi et fit dans son discours plusieurs allusions qui regardaient les protestants qu'il accusa formellement de contrevenir à l'édit de Nantes. Le prélat, au nom de ses collègues, demanda entre autres choses la publication du concile de Trente. Le roi répondit à l'archevêque d'une manière évasive, que chaque parti pouvait entendre dans un sens favorable à sa cause.

Médiateur entre les deux cultes, Henri IV ne pouvait

pas toujours réussir à les faire vivre en paix. Plusieurs fois il dut intervenir pour empêcher ou prévenir des collisions, dont les causes étaient ridicules et les résultats sanglants. Le samedi 10 de ce mois (septembre 1605) dit l'Estoile, on trompetta des défenses par la ville de Paris, de ne plus chanter par les rues la chanson *de Colas*, et ce sur peine de la hart[1], à cause des grandes querelles, scandales et mouvements qui en arrivaient tous les jours, même des meurtres.»[2]

Les protestants qui s'étaient montré si grands sur les bûchers et sur les champs de bataille, se montraient petits devant la raillerie. Une mauvaise chanson les mit hors d'eux-mêmes; au lieu d'en rire les premiers, ils eurent la faiblesse de montrer d'abord de la mauvaise humeur, puis de l'irritation. Ce trait de leur histoire, tout insignifiant qu'il nous apparaisse, n'est pas sans quelque intérêt au point de vue de l'étude du cœur humain qui se révèle à nous, moins dans les grands que dans les petits événements de la vie.

XXII.

Au mois de septembre 1605, un vigneron d'Orléans, nommé Claude Pannier Colas perdit sa vache[3]. La bête égarée se dirigea vers le hameau de Bionne, situé sur la route qui prolonge le faubourg de Bourgogne et entra dans un temple protestant au moment du service. Les assistants crurent que c'était un mauvais tour des catholiques, qui montraient ainsi le mépris qu'ils professaient pour leur culte. Dans leur irréflexion, ils se ruèrent sur le pauvre animal, le tuèrent, le dépécèrent et s'en partagèrent les morceaux.[4]

Lorsque Colas apprit le sort de sa bête, il porta plainte au bailli d'Orléans qui condamna les protestants à lui en payer le prix, ce qu'ils firent au moyen d'une quête.

1. De la pendaison.
2. L'Estoile, année 1605.
3. Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, 7e année, p. 91, 215, 364.
4. Une autre version dit qu'ils distribuèrent les morceaux aux passants.

L'affaire eut un grand retentissement : la moquerie s'en empara et rendit tous les protestants du royaume solidaires de la colère ridicule de leurs coreligionnaires ; un grand nombre de chansons circulèrent. Celle qui eut le plus de succès fut celle intitulée : *Complainte du pauvre Colas touchant l'ingratitude de sa vache*[1]. « On la chanta partout à Paris, dit l'Estoile, par toutes les villes et les villages de France, on n'avait la tête rompue que de cette chanson, laquelle grands et petits chantaient à l'envi l'un de l'autre, en dépit des huguenots devant la porte desquels pour les agacer, cette sotte populace la chantait ordinairement, et était déjà passé en proverbe de dire quand on voulait désigner un huguenot : « *C'est la vache à Colas* ou *Il est de la vache à Colas.* »

Plus les protestants se montraient vexés, plus les catholiques se montraient ardents à chanter la chanson ; de là, des querelles et des rixes. Près du couvent des Cordeliers, un catholique qui la chantait fut tué d'un coup d'épée par un protestant, archer des gardes de M. de la Force. Témoin de ces scènes, le roi défendit de chanter la chanson et la fit brûler en place de Grève par la main du bourreau : on la chanta davantage.

Le roi étant un jour au Louvre, dit M. Édouard Fournier[2], environné de ses courtisans, le duc de la Force, alors capitaine des gardes, arrivant précipitamment dans la salle, s'approcha du roi, lorsque le comte de Grammont son ennemi capital, dit d'un ton moqueur :

Voici venir La Force,
Qui vient à grande force
Voir la vache à Colas.

Le roi que cette raillerie égaya, l'ayant fait répéter à Grammont qui passait à la cour pour l'un des chefs de la grande confrérie, La Force répliqua sur-le-champ en achevant le couplet de la manière suivante :

Les cornes de la vache
Serviront de panache
A Grammont que voilà.

1. L'Estoile, année 1605.
2. Édouard Fournier, Variétés historiques et littéraires, t. II, aux notes.

Sur quoi, Sa Majesté le roi s'écria : « Ventre saint gris! mon cher Grammont, te voilà bien payé! Et cette apostrophe piqua, dit-on, tellement ce dernier, qu'il quitta brusquement la cour et n'y retourna jamais.»[1]

La chanson se chanta longtemps, et longtemps encore on dit en parlant des huguenots : *Ils sont de la vache à Colas.* Ceux-ci quand ils le pouvaient, rendaient la pareille aux catholiques, ne laissant échapper aucune occasion de les mortifier ; c'est ainsi que dans les églises du midi de la France, les membres des consistoires avaient la coutume de suspendre dans la salle de leurs séances ou dans la sacristie, les ornements sacerdotaux des prêtres qui embrassaient la réforme. C'étaient des trophées qu'ils montraient avec orgueil. Le clergé romain s'en offensait et portait ses plaintes jusqu'au roi, qui s'impatientait de ces mesquines tracasseries dans lesquelles les deux partis manquaient également de charité et de support.[2]

Ces soutanes de prêtres suspendues à la voûte de la salle des séances des consistoires et des sacristies avaient cependant une haute signification qui n'échappa pas à l'œil vigilant du clergé. Elles étaient les fruits de l'édit de Nantes qui permettait à tout Français sans exception de quitter sa religion, sans courir le danger d'être inquiété dans ses biens et dans sa vie. Les prêtres qui étaient fatigués de la tyrannie épiscopale ou qui étaient éclairés sur les erreurs de leur église, embrassaient la réforme. L'exemple pouvait devenir contagieux. Le clergé obtint par ses importunités un édit qui ouvrit la série de ces restrictions qui devaient annuler de fait celui de Nantes avant le trop célèbre jour de sa révocation officielle. L'un de ces articles portait que comme les ecclésiastiques romains ne pourraient se ranger au parti des réformés que pour éviter les punitions canoniques de leurs crimes et de leurs dérèglements, on devait leur faire leur procès avant qu'ils pussent faire profession de la religion réformée. D'autres articles portaient que les protestants ne pourraient avoir leurs sépultures dans les églises,

1. Note XVI.
2. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. IX, p. 432.

ni dans les monastères, ni dans les cimetières des catholiques, sous prétexte même de fondation ou de patronage; qu'on ne bâtirait point de temple si près des églises que les ecclésiastiques faisant le service, en reçussent de l'empêchement ou du scandale; que les régents, précepteurs ou maîtres d'école des villages seraient approuvés par les curés sans préjudice à l'édit de Nantes.[1]

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. IX, p. 430 et 431. — Drion, Abrégé chronologique, t. Ier, p. 271.

LIVRE XXVIII.

I.

Les concessions que le roi faisait aux catholiques au dépens des protestants, aigrissaient ces derniers, san contenter les prêtres, dont plusieurs ne voulaient pas fair de prières pour sa personne dans les services publics. I fallut recourir aux parlements pour les y contraindre. – L'esprit ligueur, entretenu avec habileté par les jésuites était un obstacle permanent aux bonnes et loyales intentions de Henri IV, qui désirait apprendre aux deux culte à vivre en paix à côté l'un de l'autre. Il n'y réussissai qu'à demi; et ce qu'il obtenait, il le devait à la seul crainte qu'il inspirait. Un événement qui eut lieu à cett époque révéla au monde épouvanté tout ce qu'un zèl aveugle peut entreprendre pour le triomphe de Rome e la ruine du protestantisme. La société de Loyola, depui le jour où son fondateur avait entrepris de rasseoir l catholicisme ébranlé sur ses antiques bases, n'avait cess d'être, pour la chrétienté, une cause de discordes e d'assassinats. Elle avait brouillé toute l'Europe par se intrigues; la Suède, la Pologne, la Prusse, la Hongrie, l Moscovie avaient été le théâtre de ses sanglantes tragédies[1] Nous avons raconté au dix-huitième livre de cette histoir le complot de Savage, de Ballard et de Babington, son insuccès ne découragea pas les jésuites, qui, ne comprenant pas que Dieu se déclarait contre eux, quand il donnait à l'Angleterre contre l'Espagne, ses orages et se tempêtes pour détruire la flotte de Philippe II, cherchèren des tueurs, pour assassiner Élisabeth : ils en trouvèren En 1592, Patrice Cullen s'offrit. Deux ans après, deu autres tueurs, William et Yorck, se dévouèrent et reçurent des mains du jésuite Holte, le pain de la Cène; et

1. Guettée, Histoire des jésuites, t. Ier. — Élie Benoît, Hist. d l'édit de Nantes, t. Ier, p. 438.

1597, Squirre vint du fond de l'Espagne à Londres, pour essayer du poison : un disciple de Loyola, Walpole, lui promit le ciel et lui fit jurer de garder le secret.

Dieu déjoua tous ces complots. Les assassins furent découverts et avouèrent tout avant de mourir. « Nous avons, dit un auteur contemporain de ces événements, leurs aveux signés de la main propre de chacun d'eux, en sorte que nous pouvons procéder dans cette affaire, comme l'on dit, papier sur table. »[1]

Après la mort d'Élisabeth, les jésuites crurent que son successeur, Jacques VI, le fils de Marie Stuart, abandonnerait la foi des réformés dans laquelle il avait été élevé; leur espoir fut encore déçu; Garnet, le principal meneur de toutes les intrigues, était sur le point de quitter l'Angleterre, quand deux catholiques de haute naissance, Catesby et Percy, lui demandèrent, s'il était permis, pour soutenir la cause de Rome contre la Réforme, de faire périr, en une fois, plusieurs coupables, tout en enveloppant dans leur ruine quelques innocents. — Il est permis de le faire, répondit Garnet sans hésiter.

Catesby et Percy furent rassurés; l'homme qu'ils consultaient jouissait parmi les membres de son ordre, dont il était le supérieur, de la réputation d'un profond et sage docteur. Ils s'adjoignirent des complices qui, tous jurèrent sur les saints Évangiles, de persévérer dans leurs desseins, et d'en garder inviolablement le secret. Le jésuite Gérard leur donna l'absolution.

Leur projet était de faire périr, d'un seul coup, le roi, la famille royale, le parlement et les personnages les plus considérables de la ville de Londres. Le 11 décembre, ils se mirent à l'œuvre, et commencèrent à creuser une mine qui devait conduire d'une maison qu'ils avaient louée, jusques sous la voûte de la grande salle du parlement. Quand elle fut achevée, ils y entassèrent des barils de poudre auxquels on devait mettre le feu, le jour où le roi, accompagné de toute sa famille et des principaux dignitaires de son royaume, en ferait l'ouverture solennelle. Pendant que les conjurés perçaient leur souterrain,

1. Procès contre Henri Garnet, supérieur de la société jésuitique en Angleterre et autres, etc.; à Londres de l'imprimerie de Jean Norton, imprimeur du roi (1607).

Catesby les encourageait. « Dans le moment, leur disait-il, en faisant allusion au jour de l'ouverture du parlement, où les ennemis de notre sainte religion méditeront, peut-être, quelques nouvelles mesures, nous les ferons passer des flammes de ce monde à celles qui doivent les consumer pour toujours. » Le père Garnet ne demeurait pas oisif : il administrait le sacrement de la pénitence et de la sainte Cène aux conspirateurs, et demandait à Dieu, dans des prières ferventes, de faire réussir cette entreprise pour la plus grande gloire de son église.

Quand le passage eut été pratiqué, les conspirateurs entassèrent des barils de poudre sous la chambre du parlement, et attendirent avec anxiété l'ouverture de la séance royale.

Heureusement un des complices de Catesby avait un ami dans le parlement. A défaut de la conscience, qui, chez lui, était muette, la pitié fit entendre sa voix. Il lui écrivit, en dissimulant son écriture, une lettre dans laquelle il l'avertissait de ne pas se rendre au parlement le jour de l'ouverture. Le style de cette lettre, son obscurité, lui firent croire qu'elle provenait d'un cerveau malade, ou d'un mystificateur. Il la communiqua cependant au secrétaire d'État Salisbury, qui n'y attacha aucune importance, mais qui eut l'idée d'en faire immédiatement part au roi. Celui-ci lut la lettre avec une grande attention, fut frappé de quelques expressions, et devina, sous l'ambiguïté des termes, le projet des conspirateurs. Il ordonna de visiter les caves du parlement; on y trouva Guy Fawkes, domestique de Percy. On l'arrêta; la poudre, cachée sous des fagots, fut découverte; elle était contenue dans trente-six barils. Fawkes déclara tout. Catesby et ses complices prirent la fuite. On se mit vivement à leur poursuite; les deux chefs de la conspiration périrent les armes à la main, ainsi que plusieurs de leurs compagnons de crime. Les autres furent arrêtés, jugés et condamnés à mort.

II.

Le jésuite Garnet fut arrêté. Dans le cours de l'instruction de son procès, il ne put, malgré ses restrictions

mentales, décliner la responsabilité du crime qui avait épouvanté l'Angleterre. Il fut condamné à mort.

Le 3 mai 1605, il fut conduit au lieu de son supplice. A la vue de l'échafaud, il se troubla et se mit à trembler de tous ses membres. L'angoisse et la terreur se peignaient sur sa figure blafarde. Pour la première fois, peut-être, la conscience lui faisait entendre sa voix sévère, et comprendre que ce qu'il regardait comme une œuvre méritoire de la vie éternelle, n'était qu'un crime abominable. D'un pas chancelant, il monta sur l'échafaud, et d'une voix émue il dit aux assistants : « Le crime qu'on a voulu commettre est énorme, et s'il eût été consommé, il eût été impossible de n'en pas avoir horreur; mais je n'ai su la chose de Catesby qu'en général ; je suis cependant coupable de l'avoir célée et d'avoir négligé de l'empêcher; ce que j'ai su en particulier, ajouta-t-il, je ne l'ai appris que sous le sceau de la confession. »

A ces mots, le magistrat chargé de présider à son exécution lui dit : « Rappelez-vous les quatre articles signés de votre main, qui sont entre les mains du roi[1]; ils prouvent que vous avez eu connaissance du crime autrement que par la confession. »

Garnet baissa la tête : « Ce que j'ai signé est vrai, dit-il; ma condamnation est juste; j'aurais dû tout découvrir à Sa Majesté. »

Un moment après, la justice humaine était satisfaite.

La société de Loyola ne se montra pas ingrate pour l'homme qui s'était dévoué pour elle, et dont le seul tort, à ses yeux, avait été d'avouer son crime.

Sans tenir compte du procès-verbal de sa mort, elle en dressa un, dans lequel elle dénatura audacieusement les faits, et d'un criminel fit un saint martyr. « Il monta, dit le père Jouvency, à l'échelle du gibet avec une incroyable sérénité, qu'il conserva même étant suspendu à la potence, et jusqu'à sa mort, quand on lui eut coupé la tête, en sorte que plusieurs y accoururent pour le voir de plus près.

« Le peuple en gémit, et comme le bourreau se mettait en devoir de couper la corde, avant qu'il eût rendu l'esprit, le peuple l'en empêcha par ses cris. Ensuite le même

1. Note XVII.

exécuteur montrant, comme on le fait ordinairement dans ses mains ensanglantées, le cœur qu'il avait arraché personne ne poussa les cris accoutumés de *vive le roi* mais chacun rendit témoignage par un silence aussi éloquent que lugubre, à *l'innocence de cet excellent prêtre* ou, si l'on entendit quelques paroles, ce fut de la part de ceux qui disaient qu'assurément ce n'était pas la mort d'un traître.

« Il y eut un combat religieux entre les catholiques pour enlever ses dépouilles, ou pour recevoir son sang dans des linges, tandis qu'on lui déchirait le corps. »[1]

Le père Jouvency, en se faisant le panégyriste de Garnet, dut se rappeler la maxime pratique de sa société « que tout mauvais cas est niable. » Il fallait que cet écrivain fût bien aveugle, ou bien hardi, pour oser justifier un crime abominable, dont elle n'a pas su se laver, malgré tous les efforts de ses défenseurs.

Lorsque plus tard, sous Charles Ier, les catholiques furent accusés d'une nouvelle conspiration, le comte de Staffort le principal accusé, parlant dans sa défense de la conspiration des poudres, prononça ces paroles remarquables « Je fis une recherche exacte de cette affaire et plus particulière qu'aucune autre personne, je m'en enquis à mon père, à mon oncle et à plusieurs autres; je suis convaincu et crois fortement par les preuves que j'en ai reçues que cette trahison était *un horrible et détestable dessein de quelques jésuites*, avec quelques autres gens, et je la considère comme une action si exécrable, que *je ne crois pas que la malice des jésuites*, ni l'esprit de l'homme veuille ou puisse l'excuser. »[2]

1. Souvenirs historiques de la compagnie de Jésus, 5e partie, t. II, commençant à l'année 1591 jusqu'à 1616, imprimé à Rome en 1710 avec permission. — Voir pour tout ce qui concerne la célèbre conspiration des poudres : Procès contre Henri Garnet, supérieur de la société jésuitique en Angleterre; Londres, imprimerie de Jean Norton, imprimeur du roi (1607). — Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tous genres, que les soi-disant jésuites ont dans tous les temps et persévéremment soutenues, etc., pages 460 et suivantes; Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule (M.DCC.LXII).

2. Guettée, Histoire des jésuites, t. Ier, p. 282-283.

Le noble accusé qui porta sa tête sur l'échafaud, victime de sa fidélité à Charles Ier, se trompait : les jésuites n'ont pu justifier la conspiration des poudres, mais, ils l'ont essayé, comme ils ont essayé de faire un saint de Châtel, et un bienheureux du père Guignard. Soyons justes, et, dans cette triste et honteuse page du catholicisme romain, ne confondons pas les catholiques anglais avec les Catesby, les Percy, les Fawkes, les Oldercorne et les Garnet; ils ne trempèrent pas dans cet attentat, dont tout l'odieux retombe sur la société de Loyola, sur Catesby et ses complices.

Le complot qui avait pour but d'anéantir la Réforme, raffermit; les protestants anglais manifestèrent leur indignation contre les coupables, et leur dégoût pour une religion qui employait de semblables moyens pour parvenir à ses fins. Le jour à jamais mémorable, où Dieu les ait délivrés de la main de leurs implacables ennemis, a pris rang parmi leurs fêtes nationales. Chaque année, ils célèbrent un anniversaire qui leur rappelle l'un des crimes les plus audacieux dont les jésuites, la personnification vivante du catholicisme ultramontain, se soient rendus coupables : Guy Fawkes et le père Garnet gardèrent mieux l'Angleterre des atteintes du papisme que la plume des du Perron et des Bellarmin.

III.

Henri IV tressaillit d'horreur en apprenant la conspiration des poudres. C'eût été le moment de proscrire ces moines assassins qui exerçaient le meurtre en grand. Depuis le jour où la lame du couteau de Jean Châtel avait brillé à ses yeux, il avait peur et cherchait dans la diplomatie ce qu'il aurait dû demander à un acte énergique qui eût mis au ban de la chrétienté ces hommes, dont les enseignements préparaient en silence le fer qui devait lui percer le sein. Il agit à leur égard comme si la grande conspiration des poudres eût été une invention de leurs ennemis. Il les combla de grâces et porta leur société au plus haut degré de prospérité, mais toujours fidèle à son système de juste milieu, il accorda aux protestants le droit de célébrer leur culte à Charenton, quoique l'édit

de Nantes portât qu'ils ne pourraient le faire qu'à lieues de la capitale. Jusqu'à ce moment, ils se réu saient à Ablon, mais le trajet, surtout pendant les j d'hiver, était si difficile, qu'il en résultait de graves convénients : plusieurs enfants qu'on avait apportés temple pour y être baptisés étaient morts, et les seign protestants qui étaient attachés à la cour par leurs char se plaignaient d'un éloignement qui les empêchait rendre, le même jour, leurs devoirs à Dieu et au roi.

Quoique cette dérogation à l'édit fut insignifiante, catholiques manifestèrent leur mécontentement. La po lace de Paris s'ameuta; le roi revint en toute hate de F tainebleau pour la comprimer. Nous reviendrons plus sur l'établissement du culte protestant à Charenton devint l'un des quartiers généraux de la Réforme.

Les jésuites, jaloux de la moindre faveur que le roi cordait à ses anciens coreligionnaires, faisaient des ef incessants pour établir leur influence partout, mais rencontraient quelquefois une vive opposition de la par certains évêques qui haïssaient cette secte turbulent ambitieuse; tous ceux des prêtres de l'Église rom qui avaient un cœur vraiment français, s'affligeaient d prospérité croissante et blâmaient hautement le roi d condescendance pour des hommes dont les actes éta trop d'accord avec leurs pernicieuses doctrines. Qu l'occasion se présentait de les humilier, ils ne la laissai pas échapper. Un jour une vive contestation s'éleva en quelques jésuites et les chanoines du chapitre de No Dame de Paris. Les premiers demandaient au roi, l'intermédiaire de Coton, de leur accorder son cœur p le déposer après sa mort, dans leur église de la Flè Les seconds s'y opposaient, parce que leur chapitre jo sait depuis longtemps du privilége d'avoir en dépôt cœur des rois; la discussion s'échauffant, un chano faisant allusion au nom de la ville pour laquelle les jésu briguaient cet honneur, leur demanda ce qu'ils désirai le plus ardemment, ou de mettre le cœur du roi d La Flèche ou la flèche dans le cœur du roi?[1]

Le trait était cruel, il allait droit à son adresse.

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. IX, p. 440.

ites triomphèrent, le roi leur légua son cœur. Il le sa manière, en plaisantant: «Prenez patience, Messrs, leur dit-il, je n'ai pas envie de mourir.»

ans la même année où ces choses se passaient (1607), jésuites éprouvèrent à La Rochelle un échec qui leur très-sensible. Cette ville huguenotte troublait leur meil; ils résolurent de s'y installer et d'y faire prédoer leur influence; l'entreprise était difficile à cause de aine instinctive que la population protestante portait clergé et surtout aux jésuites; ils n'osèrent pas demanau roi la permission de laisser prêcher l'un des mbres de la société dans l'église affectée au culte cathoe, sachant qu'il l'aurait refusée. Ils s'adressèrent donc l'intermédiaire de La Varenne, leur protecteur, à ilieu et à de Fresnes, qui accordèrent sous le nom du au père Séguiran, la permission de se rendre à La helle pour y prêcher. Ce prédicateur célèbre, muni de faux passe-port, partit de Paris et se présenta hardit aux portes de La Rochelle.

es soldats qui étaient de garde lui demandèrent qui il

— Je suis, répondit-il, de la compagnie de Jésus, et ens remplir au milieu de vous le ministère évangée.

— Retirez-vous, lui répondirent les factionnaires; n'a point de compagnons et vous n'avez point de e du roi.

e jésuite insista, menaça: les factionnaires furent inbles. Séguiran fut contraint de retourner à Paris.

e renvoi ignominieux du jésuite irrita la cour. Le roi emblant de participer à l'indignation générale et dit public à Sully: «Vos gens de La Rochelle ont bien fait leurs; est-ce là le respect qu'ils me rendent pour itié que je leur porte et les gratifications qu'ils reçoit de moi comme vous savez? Et alors il raconta avec grande animation, tout ce qui s'était passé, déclarant il saurait apprendre à ces audacieux Rochelois à resecter ses ordres.»

Sully l'écoutait avec stupéfaction, prêt à partager sa core contre ses coreligionnaires, quand le roi le prenant particulier, lui dit: «J'ai fait ainsi le fâché pour fermer

la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes tions; mais à vous je dis qu'il n'ont pas tout le tor monde, car je n'ai ni commandé, ni été informé de dépêches, lesquelles j'eusse bien empêché si j'en été averti. Néanmoins, il y faut pourvoir par une voie que par désaveu des secrétaires d'État, d'autant cela serait tiré à conséquence pour toutes leurs a dépêches. Avisez quel moyen il y aura. Il me semble le meilleur serait de leur écrire qu'ils vous envoyas deux ou trois personnes de qualité et de créance traiter d'une affaire qui leur touche infiniment, af leur en faire les ouvertures telles que la satisfaction blique me serait rendue et qu'ils demeurent assurés je ne veux rien innover en leur liberté, ni sûreté.»

Sully s'associant à l'idée du roi manda aux magistra La Rochelle de lui envoyer des députés avec lesquels il s'entendre sur une affaire d'une grande importance les concernait. Les députés étant arrivés, «Sully, dit le p Acère, dévoila tout le mystère. Il leur dit que la ch s'était passée sans la participation du roi et qu'elle n'a verait plus; mais qu'il fallait une réparation publiqu l'autorité royale qu'on n'avait pas assez respectée; qu'ai le père Séguiran serait reçu dans leur ville, mais qu bout de quelques jours il aurait ordre de se retirer. I députés ne parurent pas mécontents du tour que pre le ministre d'État pour les tirer d'embarras.»[1]

Les députés, de retour à La Rochelle, remirent magistrats une lettre de Sully dans laquelle il les en geait à se soumettre aux désirs du roi; les conseils du nistre furent suivis. Séguiran reprit le chemin de la huguenote d'où il fut rappelé quelques jours après. société comprit alors qu'elle avait été mystifiée.

Il n'y eut rien d'important dans le courant de l'an 1607 que le synode qui se tint à La Rochelle[2]. L'ouvert en fut retardée jusqu'au 1er mars, parce que le roi voulait pas scandaliser le légat du pape qui venait assi au baptême du dauphin, en permettant une réunion d laquelle on devait traiter la question de l'Antéchrist.

1. Sully, Économies royales. — Arien, Hist. de La Roch liv. VI, t. II, p. 119-120.

2. Il fut le dix-huitième synode national des églises réform

IV.

Immédiatement après la formation de son bureau, le synode députa au roi quelques-uns de ses membres chargés d'obtenir de lui trois choses : la première, qu'on procédât à la nomination de deux députés généraux à la place de ceux qui avaient été nommés par l'assemblée générale de Châtelleraull; la seconde, que le terme de leur mandat fût limité à un an; la troisième, que le synode ne fût tenu qu'à lui désigner deux personnes pour remplir cette charge auprès de lui.

Le roi reçut les députés avec bienveillance. Sully s'entretint souvent avec eux, leur parla avec abandon de l'affection que son maître portait aux protestants, et ne les laissa partir que lorsqu'il les vit disposés à seconder les vues de la cour. Il leur remit des lettres pour le synode; dans l'une d'elles, il recommandait expressément qu'on rayât de la confession de foi le mot *Antéchrist*, « le pontife leur disait-il, qui occupe aujourd'hui le siége romain, ne veut gagner les consciences que par la voie de la douceur. » Le témoignage de Sully ne persuada pas les députés; ils savaient que depuis l'édit de Nantes le pape n'avait pas renoncé au projet de les exterminer; — ils n'étaient donc pas touchés par les raisons de ceux vivant à la cour, insistaient sur la nécessité de ne pas offenser le roi et prêchaient la soumission sous toutes les formes. « Ce sont, disaient-ils en les raillant, les *clairvoyants* de l'Église, leur prévoyance leur montre des inconvénients qui nous échappent. » Ceux-ci, à leur tour, disaient de quelques membres de l'assemblée : « Ce sont les *fous* du synode »; mais ce furent ces fous qui maintinrent vigoureusement leurs droits; à leur tête était Chamier, dont Henri IV disait : « S'il y a un chat à fouetter, il faut qu'il le fasse. »[1]

Le parti de la cour à la tête duquel était Montmartin, obtint cependant une demi-victoire sur la question irritante de l'Antéchrist. Le roi s'était expliqué si catégoriquement sur ce point, qu'il eût été impolitique de passer outre. Sous prétexte de surséance, dit Élie Benoît, le sy-

1. Bulletin de la soc. de l'hist. du protestant. franç. (1853). — Journal inédit de Chamier, publié par Charles Read.

node abandonna l'affaire et se contenta de promettre protection des églises à ceux qui seraient inquiétés po avoir prêché, ou confessé, ou dit, ou écrit quelque cho de cette matière, c'est-à-dire, en un mot, que la doctri fût retenue, et qu'on tînt la question pour décidée; ma que l'intérêt de l'État ne permit pas qu'on l'insérât comn un article de foi parmi les autres.[1]

Le synode voulant montrer plus clairement qu'il désavouait pas la doctrine, chargea le ministre Vignier traiter amplement la question.

Les fous du synode qui avaient cédé à demi sur la que tion de l'Antéchrist, refusèrent de présenter au roi u liste de six candidats sur laquelle il devait choisir les de députés qui devaient représenter à la cour les intérêts la cause. Ils en nommèrent seulement deux, Mirande Villarnoul, gendre de Mornay, et supplièrent Henri IV convoquer, dans le plus bref délai, une assemblée da laquelle on délibérerait sur le mode à suivre pour nomination de la députation générale.[2]

Le synode envoya Chamier à la cour pour présenter roi la nomination de ses deux députés. Après six m d'attente, il n'avait pas eu l'honneur d'être présenté roi, « parce qu'il était de ces fous du synode qu'il n'aim pas, de ces têtes dures que rien ne fléchit, de ces cœu inaccessibles aux craintes et aux espérances qui sont plus fortes machines de la cour[3]. » Mais tout échoua dev la patience indomptable du ministre de Montélimart.

Les affaires dont il était chargé étaient moins agréabl encore que sa personne; le roi ne pouvait, après son r fus, sans faire preuve de faiblesse, sanctionner la nom nation de Mirande et de Villarnoul, faite contrairement sa volonté; mais en se refusant à la sanctionner, il était bien difficile de ne pas accorder la permission tenir une nouvelle assemblée générale. Placé entre c deux alternatives, il se décida pour la seconde, mais en

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. IX, p. 443. Actes des synodes nationaux.

2. Anquez, Assemblées politiques des réformés de Franc p. 222. — Elle se tint en 1608; ses membres étaient au nomb de 38.

3. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. IX, p. 447.

portant tant de restrictions que les réformés ne pouvaient en retirer de biens grands avantages. On leur indiqua Jargeau pour le lieu de la réunion, parce que cette ville était voisine du duché de Sully, dont Sully était devenu titulaire en 1606.

L'assemblée s'occupa d'abord de la vérification des pouvoirs de ses membres et entendit le rapport de La Noue et Ducros, et dressa ensuite ses cahiers dans lesquels, entre autres choses, elle demanda que la députation générale fût limitée à deux années, et que le roi répondît à plusieurs demandes particulières qu'elle lui avait faites par l'intermédiaire de Sully.[1]

Sully était présent à l'assemblée. De jour en jour il devenait plus suspect à son parti qui le croyait sur le point de changer de religion. Le roi, pour s'y disposer, lui avait offert pour son fils une de ses filles bâtardes, sous la condition qu'ils se fissent tous deux catholiques. Le père Cotton, qui partageait avec Du Perron le titre de convertisseur de la cour, avait essayé d'ébranler le favori de Henri IV dans ses croyances, il échoua; Sully permit cependant à son fils de changer de religion; on crut assez généralement parmi les protestants, à une intrigue entre le roi et son ministre, afin de réhabiliter ce dernier dans l'esprit de ses coreligionnaires qui n'oseraient plus à l'avenir mettre en doute son attachement à son parti, en lui voyant préférer sa foi religieuse à une alliance que des maisons princières n'eussent pas dédaignée. La réception que lui fit l'assemblée fut froide, elle lui fit sentir qu'elle voyait en lui moins un coreligionnaire qu'un négociateur du roi. Néanmoins, à force d'habileté et d'insistance, il parvint à la ranger à la volonté royale; elle abandonna plusieurs de ses places de sureté et renonça à la nomination directe des deux députés chargés de la représenter à la cour; elle dressa une liste de six candidats au nombre desquels étaient Mirande et Villarnoul. Le roi les choisit pour députés, montrant ainsi que ce qui lui avait déplu dans leur précédente nomination, ce n'était pas leurs personnes, mais les formalités de leur élection.[2]

1. Anquez, Assemblées politiques des réformés, p. 224.
2. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. IX, p. 450.

V.

Le clergé s'assembla dans le courant de l'année 1608, Paris. Cinq cardinaux et un nombre considérable d'évêqu étaient présents, tous revêtus de leurs plus éclatants co tumes. Malgré cet appareil pompeux, qui accusait un ét de grande prospérité, Fremiot, archevêque de Bourge portant la parole au nom de l'assemblée, fit au roi u tableau piteux et lamentable de la situation misérable da laquelle l'Église était tombée, et lui demanda pour cic triser ses plaies, la publication du concile de Trente qu avait promise au pape par ses procureurs, lors de son abs lution.

Le roi désavoua hautement ses procureurs et décla nettement qu'il ne ferait pas ce que François Ier, Henri I Charles IX, qui n'avaient pas comme lui des engagemen solennels avec les réformés, s'étaient refusés de faire. « ne veux pas, leur dit-il, renouveler les troubles d royaume.»

Le fermeté du roi fut une espèce de consolation po les réformés, du déplaisir qu'ils avaient de voir l'éduca tion du dauphin confiée au père Coton.[1]

Il y eut une autre affaire, dit Élie Benoît, dans laquell le roi donna agréablement le change au clergé. Ce cor immensément riche, suppliait depuis longtemps le r d'établir un fonds pour des pensions en faveur des pas teurs protestants qu'on solliciterait à changer de religion or, comme jusqu'à cette époque, les gages qu'il donna aux apostats étaient très-minimes, les conversions étaien rares; il pensa donc qu'un moyen infaillible de les attire vers Rome, ce serait de leur présenter l'appât d'une bonn pension. Il lui eût été facile de le faire, disposant de res sources immenses; mais plus habitué à recevoir qu'à don ner, il s'adressa au roi qui n'y fit aucune objection, et eu l'idée de lui imposer cette charge Il s'adressa au pape qui répondant à ses désirs, fit un bref par lequel il exhorta c corps à faire ce fonds lui-même. Le cardinal de Joyeus présenta le bref à l'assemblée du clergé qui fut contrain de l'accueillir et vota une somme annuelle de trente mill

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. IX, p. 451.

mes. Toute minime qu'elle fut pour l'important objet auquel elle était destinée, elle ne fut jamais épuisée. Plus tard, les sommes accumulées demeurant sans emploi, on s'en servit pour solder des missionnaires qui allaient de lieu en lieu molester les réformés, et des agents subalternes chargés de les solliciter à changer de religion.[1]

VI.

Pendant ce temps-là, la cour d'Espagne persécutait cruellement les Morisques; dans leur douleur ces infortunés regardèrent à Henri IV : « Nous nous donnons à vous, lui dirent-ils, si vous voulez nous prendre sous votre protection. » Avant de leur faire une réponse, le roi envoya sur les lieux Panissant, gentilhomme Gascon et réformé, afin de conférer avec eux. Revêtu d'un habit de cordelier, il pénétra en Espagne et sut habilement gagner leur confiance; mais les bigots de la cour représentèrent vivement au roi que Panissant voulait les gagner à la réforme; ils le firent rappeler et remplacer par Clavérie dont la négociation fut sans succès. Les Morisques auraient pu embrasser la réforme, jamais le catholicisme romain, à cause de l'aversion qu'ils avaient pour son culte; les bigots de trouvèrent plus raisonnable qu'ils demeurassent mahométans que de devenir protestants et bons Français.[2] Les jésuites, qui durant ces jours de paix brouillaient tout en Europe, soufflaient en France un esprit de désordre; le père Coton, le complaisant et le confesseur du roi, divulgua les secrets que le monarque lui avait confiés, il n'eut pas la punition qu'il méritait; la cour taxa ses accusations de calomnies. Le père Gonthier rappelait dans ses discours quelques-uns des plus ardents prédicateurs de la ligue; le père Ignace Armand, souple, insinuant, cachait ses intrigues sous les dehors d'une grande humilité. Le roi témoin de toutes ces roueries, qui neutralisaient ses bonnes intentions, en avait souvent le cœur plein d'amertume, et ne savait comment les réprimer; et lui, si courageux, si intrépide devant des fronts de bataille, se sentait désarmé devant ces sourdes menées. Il crut à tort qu'il apprivoi-

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. IX, p. 453.
2. *Idem*, t. Ier, p. 452.

serait les jésuites en les comblant de biens; ceux-ci, for de ses craintes, lui faisaient chaque jour de nouvell demandes; c'est ainsi que dans le courant de l'année 16(il les établit dans le Béarn, malgré l'opposition des Éta et des députés de cette province qui lui représentèrent qu ce serait un fléau pour le pays, et firent valoir, mais en vai un arrêt du parlement de Pau qui défendait de les rec voir. La même année ils établirent un noviciat à Paris jetèrent les fondements de leur célèbre collége de Clermon

Le roi cependant n'oubliait pas les huguenots, il l savait fidèles à sa cause et à sa personne, il ordonna qu'(examinât les cahiers de leur dernière assemblée; quelque unes de leurs demandes furent répondues favorablemen on abolit certaines solennités que les catholiques avaie établies en souvenir des succès qu'ils avaient remport sur les réformés, et dont la célébration était de nature raviver les haines que le roi s'efforçait d'éteindre.

VII.

Il se tint peu à peu un synode national[1] dans la petit ville de St. Maixent (Poitou)[2] on n'y traita que des affair de discipline; le seul fait qui mérite d'être mentionn c'est la présentation aux membres de l'assemblée du livr que Vignier avait composé sur la question de l'Antéchri soulevée au synode de Gap. Après examen, on décida qu l'académie de Saumur veillerait sur son impression; l livre parut sous le titre de *Théâtre de l'Antéchrist*. Il l dédiait à la saincte Église réformée, séparée de la Babylon spirituelle pour embrasser l'Évangile.

«Je te présente, lui disait l'auteur, ce mien labeu (chère espouse de nostre Seigneur Jésus-Christ) comm t'estant consacré de tout droict selon la vocation que j' en toi et pour toi. Tu y verras le portraict de cette paillard qui t'a si longtemps persécutée, chassée au désert, foulé aux pieds et s'est enyvrée de ton sang. Laquelle te poursu encor et ne peut souffrir que tu te pares pour les nopce de ton Espoux. Tu y verras aussi sa condamnation et ruin

1. Il fut le 19e synode national.
2. Drion, Abrégé des conciles, t. Ier, p. 273.

prochaine prédite par l'Esprit de Dieu, reconnue par plusieurs grands personnages des siècles passés.

« Dieu veuille que cela porte aux yeux et au cœur de ceux qu'elle tient enlacés en ses liens, et qu'elle empoisonne de la coupe de ses paillardises. Pour le moins certes m'assurerai-je que ceux qui liront cet écrit sans préjugé dépravé, reconnoistront combien tu as eu raison d'obéir à ce commandement céleste : Sortez d'icelle mon peuple : combien sainctement tu as quitté les hauts lieux de Beth-Aven, où on te convoquait sous le nom de Béthel : combien prudemment tu es sortie d'Égypte d'entre le peuple d'un langage étranger, pour ouïr la voix de ton espoux et servir à l'Eternel ton Dien. Voici je ne doute point que tes adversaires mesmes, s'ils ne regardent ce que tu as faict, et les causes pourquoi tu l'as faict d'un œil plus sinistre que les magiciens d'Égypte ne considéraient les miracles de Moyse, quelques Jannès et Jambrès qui te résistent, ne soient enfin contraincts de prononcer cette vérité : C'est ici le doigt de Dieu.

« Je ne déduirai point les causes qui t'ont forcée à cette séparation, lesquelles ont esté amplement et dignement traitées par plusieurs de tes serviteurs. Mais si nous prouvons que le Pape est l'Antéchrist, qu'avons-nous besoin de plus grande dispute? »

Le livre de Vignier fut accueilli avec des cris de joie par les réformés, avec des cris de colère par les catholiques; les jésuites, surtout, l'attaquèrent avec violence. Le père Gonthier, prêchant devant le roi, s'exprima sur ce sujet d'une manière séditieuse et violente. Le monarque lui fit de sévères réprimandes; mais craignant qu'on ne l'accusât de partialité envers les protestants, il défendit le débit du *théâtre de l'Antéchrist.*

VIII.

Un fait digne de remarque se passait à cette époque en Hollande : le président Jeannin, autrefois passionné ligueur, mais homme de sens, plaidait en Hollande la cause de la liberté religieuse. Le roi l'avait envoyé auprès des États pour confirmer, au nom de la France, le traité signé au nom du roi d'Espagne et des Archiducs, après avoir signé

le traité avec l'ambassadeur du roi d'Angleterre, Jeanni parla de la religion et dit que le désir ardent de son maîtr était qu'on accordât aux catholiques dans les Province Unies la même liberté qu'on accordait aux protestants dan ses états; qu'il faisait cette proposition, après la signatur du traité, afin que cette concession fût censée accordé librement et sans contrainte : Le président fit valoir le services que les catholiques avaient rendus à la cause d leur patrie en combattant dans les mêmes rangs que le protestants; il insista sur le devoir de leur rendre justic en leur accordant la liberté de servir Dieu selon leu conscience. Il montra la France sortant de ses ruine sous l'influence d'un gouvernement sage et modéré, fit u tableau saisissant des malheurs dans lesquels l'intoléranc religieuse avait jeté les peuples, qui, au lieu de s'aime s'étaient entr'égorgés, et conclut en demandant la libert de conscience pour les catholiques.

«Si leur attente était trompée, leur dit-il, il en arrive rait, ou qu'emportés par un zèle indiscret ils auraie recours à la force pour tirer raison de la violence qu'o exerçait à leur égard, ou qu'ils abandonneraient peu à pe leur religion, mettraient Dieu en oubli et se plongeraie dans l'impiété, plus pernicieuse à la république que tou sorte de superstitions; car le superstitieux est toujou dans la crainte, et après s'être mis à couvert des châti ments des hommes, il croit toujours ne pouvoir se sous traire à la vengeance divine qui lui cause de plus grande frayeurs. Pénétré de cette crainte salutaire, il obéit au lois, et ne se livre pas si aisément au crime qu'un scélérat qui, sans crainte et sans espérance après la mort, n regarde comme criminel et honteux que ce qu'il ne pe dérober aux yeux de la justice humaine, ou ce qui pe lui attirer des châtiments.»

«Ces raisons, poursuivit-il, doivent suffire aux États pou les engager à contenter les catholiques. Le roi, ayant bie prévu que sa demande trouverait de l'opposition, n'a pa voulu mettre le trouble dans la république; c'est pou cela qu'il a jugé à propos de restreindre sa prière en faveu des catholiques. Sa Majesté ne demande pas qu'on leu accorde la liberté de professer publiquement leur religio mais qu'on leur permette seulement de le faire en parti

culier dans leurs maisons, sans les inquiéter sur ce sujet. Si les États jugent cette tolérance préjudiciable à la république, le roi consent qu'on prenne de justes mesures, pour obvier à tous les inconvénients qui pourraient arriver à cette occasion. »

IX.

Les États prêtèrent une sérieuse attention aux paroles si sages de Jeannin; mais ils ne donnèrent pas aux catholiques hollandais la même liberté que Henri IV avait accordée en France aux protestants; ils les tolérèrent, et sous l'empire de la tolérance, les catholiques hollandais eurent plus de vraie liberté que n'en eurent les réformés sous un édit qui leur garantissait le plein exercice de leur culte. En Hollande les catholiques furent protégés par l'esprit public contre les lois rendues contre eux. En France les réformés furent poursuivis par l'esprit public, malgré l'édit rendu pour eux.

Nous croyons toute intolérance, en matière de liberté religieuse, mauvaise, la protestante plus encore que la catholique; mais les plaintes des catholiques contre les protestants, lorsque ces derniers leur refusent la liberté du culte, perdent beaucoup de leur valeur, quand les protestants leur disent : « c'est vous-mêmes qui nous forcez à être intolérants, parce que nous savons que vous ne vous servirez de la liberté que vous nous demandez que pour opprimer la nôtre. » C'est ainsi que l'intolérance romaine produit l'intolérance protestante. La première émane d'un principe, la seconde d'un fait; aussi pendant que la cause de la liberté religieuse n'a pas fait un seul pas dans les contrées où le prêtre romain domine, elle enfonce chaque jour ses racines sur le sol des nations protestantes, qui commencent à comprendre que lorsque un principe est bon, il ne faut pas regarder au mal prochain et apparent que son application peut faire. Voltaire réclama la tolérance au nom de l'indifférentisme religieux; Henri IV la voulut dans l'intérêt de sa politique; le protestant doit la vouloir dans celui de la vérité, parce que l'erreur qui germe et se développe à l'abri du despotisme n'a pas d'avenir sous un gouvernement de liberté.

Quels que soient les mobiles qui ont poussé Henri IV vouloir la libérté religieuse, l'édit de Nantes sera a yeux de la postérité son plus beau titre de gloire. Il mon trera en lui un prince qui apprit à la grande et rud école de l'expérience qu'en matière de religion la forc brutale atteint moins encore l'opprimé que l'oppresseu et cependant ce prince qui donnait au monde un exempl que ses successeurs ne surent pas imiter, inoculait à l France le poison de ses vices. Sa cour était un lieu d débauches et de grossières dissipations; on y jouait, on s enivrait, on s'y prostituait[1] comme à Sodome et à Go morrhe, et du milieu de ces prélats et prédicateurs, q ne cessaient de demander des restrictions à l'édit d Nantes, il ne s'élevait pas une seule voix contre des dé bordements qui eussent arraché à Jérémie des lamen tations plus douloureuses que celles qu'il laissait échappe de ses lèvres, à la vue de la déchéance morale des enfan de Jacob. Le roi avait par moment le sentiment qu'il s'avi lissait aux yeux de son peuple; dans une lettre qu'il écriv à Sully, il nous laisse pénétrer dans les replis les plu secrets de son cœur.

« Mon ami, je vous écris cette lettre, non de ma main mais de celle de Loménie, tant à cause qu'elle est un pe bien longue et que je me suis blessé à un pouce, que pou ce qu'elle a été ramassée de plusieurs et divers discour de mes familiers serviteurs de votre premier temps, lors que à mon lever et à mon coucher, je leur demandais de nouvelles de ce que disent de moi, par la cour et par l ville, les langues médisantes et les envieuses de mes pros pérités. Cette lettre que j'ai commandé à Loménie de vou écrire comme de ma main, vous dira une partie de me sentiments là-dessus, afin que vous me disiez les vôtre lorsque je vous verrai.

« En tous lesquels discours, je ne nierai pas qu'il n puisse y avoir quelque chose de vrai. Mais aussi dois-j dire que, ne passant pas mesure, il me devait plutôt êtr dit en louange qu'en blâme, et en tout cas me devrait-o excuser la licence en tels divertissements qui n'apporten ni dommage, ni incommodités à mes peuples, par form

1. L'Estoile, année 1609.

de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées et de tant d'ennuis, déplaisirs, fatigues, périls et dangers par lesquels j'ai passé depuis mon enfance jusqu'à cinquante ans.

« J'ai su que quelques-unes des dépendances de ceux qui se plaisent à me décrier, vous ayant fait tous ces beaux contes, vous les en avez grandement blâmés, et dit que ces petits défauts et pécadilles, trouveraient facilement toutes leurs excuses et défenses légitimes, moyennant qu'ils ne m'ôtassent pas la souvenance d'une infinité de beaux, hauts et magnifiques projets et desseins que vous saviez que j'avais eus de longue main, ne me fissent pas perdre le désir de les continuer, ne m'empêchassent pas d'avoir le souci, ni de prendre le temps, les occasions et opportunités, de les entamer et poursuivre jusqu'à leur perfection.

« Desquels discours ayant eu avis, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre pour faire souvenir de ce que fort souvent je vous ai ouï dire, lorsque quelques-uns blâmaient quelques-unes de vos actions, à savoir que l'Écriture n'ordonne pas absolument de n'avoir pas de péchés, ni défauts, d'autant que telles infirmités sont attachées à l'impétuosité et promptitude de la nature humaine, mais bien de n'en être pas dominés, ni les laisser régner sur nos volontés, qui est ce à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux.

« Et vous savez beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes maîtresses, qui ont été les passions que tout le monde a cru les plus puissantes sur moi, si je n'ai pas souvent maintenu vos opinions contre leurs fantaisies, jusqu'à leur avoir dit, lorsqu'elles faisaient les acariâtres, que j'aimerais mieux avoir perdu dix maîtresses comme elles qu'un serviteur comme vous, qui m'étiez nécessaire pour les choses honorables et utiles. C'est ce que vous me verrez encore faire, et je vous en donne ma foi et parole lorsque les occasions et opportunités me seront présentées pour entamer, poursuivre, mettre à exécution quelques-uns des honorables et glorieux desseins que vous savez que j'ai dès longtemps en l'esprit, et sur lesquels vous m'avez écrit tant de lettres et avons tant discouru ensemble.

« Car alors ferai-je voir que je quitterai plutôt maîtresses,

amours, chiens, oiseaux, jeux et brelans, bâtiments, festins et banquets, et toutes autres dépenses, plaisirs et passe-temps, que de perdre la moindre occasion et opportunité pour acquérir honneur et gloire, dont les principales, après mon devoir entre Dieu, ma femme, mes enfants, mes fidèles serviteurs et mes peuples que j'aime comme mes enfants, sont de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole et de faire des actions sur la fin de mes jours, qui les perpétuent et couronnent de gloire et d'honneur comme j'espère que feront les heureux succès des desseins que vous savez, auxquels vous ne devez douter que je ne pense plus souvent qu'à tous mes divertissements cy dessus.»[1]

X.

Cette lettre révèle chez Henri IV un respect pour l'opinion publique que n'avait pas son prédecesseur. Il sent le besoin de compter avec elle et il essaye une justification qui deviendra de plus en plus impossible, à mesure que les générations comprendront mieux que le souverain qui remporte des victoires sur son propre cœur, est plus fort que celui qui prend des villes. Et cependant ce monarque qui s'avilit comme homme, se montre grand comme roi quand, avec Sully son fidèle ministre, il s'occupe des intérêts de son royaume. Grâce à leurs efforts réunis, les plaies profondes que la ligue avait faites, sont pansées, cicatrisées, guéries; l'agriculture protégée, encouragée, a ramené partout l'abondance; le commerce et l'industrie créent de nouvelles sources de richesses; pour les favoriser on trace des routes, on creuse des canaux, des ports, on lui ouvre à l'étranger de nombreux débouchés; plus positive que la maison de Valois, mais non moins amie des arts, celle des Bourbons marche sur leurs traces et à côté de Chambord et d'Anet, de beaux monuments s'élèvent, moins délicats de forme, mais plus solides, correspondant mieux au génie du maître. Quelques années ont suffi pour établir une métamorphose complète. La France, qui se débattait sous l'influence honteuse et funeste de l'Espagne, a recon-

1. Sully, Économies royales, c. 171, t. II, p. 200-201.

quis son autonomie; elle est elle, c'est-à-dire puissante, influente dans les conseils de l'Europe. Son roi en est devenu l'arbitre; l'Allemagne l'aime et l'admire, la maison d'Autriche le craint.

Les peuples ont, comme les individus, des procès à vider; les luttes, un moment suspendues par les traités et les trêves sont repris et ne se vident sur les champs de bataille qu'avec du sang humain. Henri IV qui avait à un haut degré le sentiment de la dignité nationale vit dans la paix de Vervins une trêve qui lui permettait de refaire son peuple par le repos; mais la pensée constante de son règne fut de faire expier à l'Espagne ses intrigues et les humiliations qu'elle avait fait subir à la France pendant de si longues années. Aidé de Sully, il commença ses préparatifs dès 1603; six ans après il était prêt. « Jamais on n'avait vu, dit Elie Benoit, en France de si beaux préparatifs. Les guerres civiles avaient fait de bons soldats de presque tous les Français. Il y avait un nombre incroyable de vieux officiers, signalés par une longue expérience. On ne manquait point des généraux expérimentés, et le roi était reconnu par toute l'Europe pour le plus hardi et le plus grand capitaine de son temps. Le sang bouillait dans les veines des réformés qui s'assuraient de voir finir leurs terreurs avec la grandeur de la maison d'Autriche; et qui ne demandaient que l'occasion de se venger, par une légitime guerre, des massacres, des violences qu'ils croyaient que le conseil d'Espagne avaient inspirées contre eux, à celui de France. Les catholiques espéraient s'avancer et se faire valoir par la guerre. L'économie et la vigilance de Sully avaient mis un ordre aux affaires, qu'on ne se souvenait pas d'y avoir jamais vu. Jamais il n'y avait eu tant d'armes à l'arsenal, et ce qui était le plus extraordinaire pour la France, jamais tant d'argent comptant, ni tant de ressources pour plusieurs années. Les alliances étaient belles et puissantes; outre celles des Provinces-Unies qu'on avait renouvelées, il y en avait une conclue, depuis peu à Hall en Souabe, malgré les oppositions de l'empereur, avec une quinzaine des princes protestants. »[1]

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. Ier, liv. IX, p. 462. — Sully, Économies royales.

XI.

On ne savait sur qui allait fondre ce noir nuage, Rom craignait, l'Espagne tremblait. Le vieux parti ligueur q pressentait que l'orage allait éclater sur lui, disait à la vu de ces grands préparatifs, qu'il vaudrait mieux les tourne contre les hérétiques du dedans que contre les catholique du dehors; ces hérétiques, ajoutait-il, sont une poigné de gens aisés à exterminer, si chacun voulait balayer l devant de sa maison. L'un de ses prédicateurs ne craign pas de dire en présence du roi et de sa cour, «que cett guerre pour des hérétiques contre des catholiques éta illicite; que ce seraient autant de coups donnés dans l cœur de Jésus-Christ.» En terminant son discours, il vou aux enfers tous ceux qui y prendraient part.[1]

Des bruits sinistres circulaient partout. On annonçait l mort prochaine du roi: «ce serait grande merveille, di Mornay à M. de Lucques, si ses ennemis ne se défont pas d sa personne. «Au milieu de tous ces préparatifs qui annon çaient à la France qu'elle était à la veille d'une grand guerre, sans que rien d'officiel lui eût appris quel en nemi elle allait attaquer, le roi devint subitement amou reux de Charlotte de Montmorency, la jeune épouse d prince de Condé. Dans sa folle et criminelle passion, il s montra odieux et ridicule: odieux, en voulant ravir a prince sa compagne; ridicule, en donnant à la cour l spectacle d'un amoureux de cinquante-sept ans, laid, dé goûtant[2]. Le prince de Condé était pauvre, avare; Char lotte de Montmorency, coquette. Il eût peut-être vendu s femme qui se serait prêtée par ambition à cet infâm marché, s'il n'eût cru utile à ses intérêts de l'enlever e de se rendre intéressant en remplissant l'Europe du bru de ses malheurs. A la nouvelle de sa fuite, Henri IV fu rieux, ne pensa qu'aux moyens de ravoir la princesse, e se disposa à aller la chercher lui-même à Bruxelles, e rompit des négociations entamées à l'occasion de l'ouver ture de la succession des duchés de Juliers et de Clèves

1. Les Elzeviers, liv. II, p. 340.
2. L'Estoile, année 1610.

ouverte par le décès de Jean-Guillaume, mort sans postérité le 25 mars 1609. Il demanda à l'archiduc passage pour ses troupes sur son territoire; sur son refus, il lui déclara la guerre. Les hostilités devaient commencer au milieu du mois de mai.[1]

XII.

Soit que Marie de Médicis entrevît un divorce dans la passion de son mari pour la princesse de Condé, soit qu'elle eut le pressentiment que la guerre qui allait éclater mettrait en danger les jours du roi, elle insista vivement auprès de lui pour qu'il la fît sacrer. Henri IV résista d'abord; mais il céda, mais avec une répugnance visible. «Hé! mon ami, disait-il à Sully, que ce sacre me déplaît! Je ne sais ce que c'est; mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quelque malheur; puis, s'asseyant sur une chaise basse faite exprès pour lui (à l'arsenal), rêvant et battant des doigts sur l'étui de ses lunettes, il se relevait tout à coup, et frappant des deux mains sur ses deux cuisses, il disait: Pardieu, je mourrai en cette ville et n'en sortirai jamais. Ils me tueront, car je vois bien qu'ils n'ont d'autre remède à leur danger que ma mort. Ah! maudit sacre, tu seras cause de ma mort..... Car pour ne vous rien céler, l'on m'a dit que je devais être tué à la première grande magnificence que je ferais, et que je mourrais dans un carrosse, et c'est ce qui me rend si peureux.» — «Vous ne m'aviez, ce me semble, jamais dit cela, Sire, répondit Sully; aussi me suis-je étonné de vous voir crier dans un carrosse comme si vous aviez appréhendé ce petit péril, après vous avoir vu tant de fois parmi les coups de canon, de mousquetades, les coups de lances, de piques et d'épées, sans rien craindre. Mais puisque vous avez cette opinion et que votre esprit en est tant travaillé, si j'étais que de vous, je partirais dès demain, je laisserais faire le sacre sans vous, ou le remettrais à une autre fois, et je n'entrerais de longtemps à Paris, ni en carrosse.»[2]

1. Suite de De Thou, t. X, liv. III. — Mémoires de Fontenay. — Mareuil, liv. I[er], p. 36-40. — Sully, Économies royales, année 1610.

2. Sully, Économies royales, t. VIII, 364-366. — Bassompierre, Mémoires. — Journal de L'Estoile, année 1610.

Henri IV ne suivit pas le conseil de son fidèle minis
Il fit sacrer la reine; la cérémonie eut lieu le 13 mai 1
dans l'église de Saint-Denis avec une grande pompe.

Le roi parut gai, enjoué, mais sa joie était mêlée d'
patience; il ramena le soir la reine à Paris où elle de
faire son entrée solennelle trois jours après..... Vers o
heures du soir, il se retira dans son appartement. Les té
bres, le silence, les vagues appréhensions qu'il avait de
quelques jours le troublèrent; il se mit sur ses deux
noux dans la posture d'un suppliant, et éleva machin
ment ses regards vers Dieu qu'il avait tant offensé et d
lequel il voyait moins un père qu'un juge. Puis il se le
et alla dans son cabinet afin de s'y mieux recueillir.

Ses serviteurs voyant qu'il demeurait plus longte
qu'il n'avait accoutumé, l'interrompirent. «Ces gens-là,
il avec impatience, empêcheront-ils toujours mon bie

Le lendemain il était triste et abattu. Il alla aux Fe
lants entendre la messe. Un homme à figure sinistre
suivit.

Aprés dîner, il se retira dans sa chambre et se mit
lit, essaya mais en vain, de dormir; il se leva, embra
la reine et monta dans son carrosse, sans trop savoir o
irait. Il occupait le fond de la voiture : à sa droite il a
le duc d'Épernon; à la portière de son côté, le duc
Montbazon. Le marquis de La Force, le maréchal de
vardin, le comte de Roquelaure, le marquis de Mirab
et le premier écuyer, de Liancourt, occupaient les aut
places de la voiture.

Au moment où le carrosse allait partir, Vitry, ca
taine de ses gardes, lui demanda s'il lui plaisait qu'il l'a
compagnât.

— Non, lui dit-il.

— Permettez-moi, Sire, répondit Vitry, que je vo
laisse mes gardes.

— Non, dit Henri IV, je ne veux ni de vous, ni de
gardes; je ne veux personne autour de moi.

— Quel est le quantième du mois, dit-il à un des se
gneurs qui l'accompagnaient.

— C'est le 13 mai, Sire.

— Non, Sire, ajouta un autre, c'est le 14.

— Tu sais mieux ton almanach que ne fais pas l'autr

répondit le roi en se prenant à rire. Entre le 13 et le 14, dit-il, «et sur ces mots, dit l'Estoile, il fit aller son carrosse.»

Il ne savait pas où il voulait aller; après avoir à plusieurs reprises hésité, il donna l'ordre qu'on le conduisît à l'Arsenal[1] pour y visiter Sully qui était malade. Le carrosse se dirigea vers la rue Saint-Denis: le même homme qui avait suivi le roi à l'église des Feuillants, suivait la voiture qui, arrivée dans la rue de la Ferronnerie, s'arrêta à cause de deux charrettes qui rétrécissaient la voie.

Cet homme, sans être vu, se glissa entre les boutiques et les roues de la voiture, et frappa le roi de deux coups de couteau.

Henri IV poussa un cri et tomba dans les bras du duc d'Épernon: il était mort.

L'assassin aurait pu s'échapper, il ne le voulut pas. Son couteau sanglant à la main, il attendit tranquillement, qu'on le saisît ou qu'on le tuât.

L'un des gentilshommes qui accompagnaient le roi voulut se jeter sur l'assassin et le percer de son épée.

Le duc d'Épernon s'y opposa, et ordonna qu'on arrêtat le meurtrier.

Dans ce moment critique, l'ancien mignon de Henri IV montra une présence d'esprit extraordinaire. «Le roi n'est pas blessé,» dit-il aux personnes qui s'étaient attroupées autour de la voiture et qui le croyant mort, poussaient des cris de douleur. Il fit abaisser les portières du carrosse et ramena un cadavre au Louvre.

Quand on connut la fatale nouvelle, une foule immense se pressa aux abords du palais. L'immense douleur du peuple constata l'immensité du malheur. — A part quelques seigneurs incorrigibles, chacun sentait qu'il avait perdu dans le roi un père, dont la main ferme avait clos l'ère des révolutions sanglantes qui depuis plus d'un demi-siècle affligeaient le royaume. On demandait quel était son meurtrier. On accusait tout haut les jésuites.

Le père Coton, à la nouvelle de l'assassinat, courut au Louvre.... Qui est, s'écria-t-il, le méchant qui a tué ce bon prince, ce saint roi, ce grand roi? N'est-ce pas un huguenot? Ah! quelle pitié, dit le jésuite, s'il en est ainsi; et il fit trois grands signes de croix.

1. Note XVIII.

Un des assistants qui avait entendu l'exclamation de Coton, dit assez haut pour être entendu : Les huguenots ne font pas de ces coups-là.

Le jésuite alla visiter le meurtrier dans sa prison. « Mon ami, lui dit-il, gardez-vous bien à ne mettre pas en peine les gens de bien. Dans sa sollicitude, il lui promit de faire tous les jours mention de lui au sacrifice de la messe. »[1]

Le duc d'Épernon qui sentait tout le péril de la situation, déploya une rare énergie. « Madame, dit-il à la reine qui se lamentait et s'écriait en sanglotant : Hélas ! le roi est mort; vous vous trompez, Madame, le roi ne meurt pas en France », et pendant que Paris était dans une extrême agitation, le conseil du roi défunt signa un acte qui confiait le royaume à sa veuve. D'Épernon; botté, éperonné, la main sur la garde de son épée, porta cet acte au parlement qui, séance tenante, rendit d'urgence un arrêt « par lequel il déclarait la reine, mère du roi, régente de France, pour avoir l'administration des affaires pendant le bas âge du roi avec toute-puissance et autorité. »

A quatre heures de l'après-midi, le roi avait été frappé; trois heures après, sa veuve prenait les rênes de l'État. Le lendemain, le jeune roi tenait un lit de justice et déclarait sa mère régente de France, « pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et l'administration de ses affaires pendant son bas âge. »

XIII.

Pendant que la cour, sous le coup d'impressions diverses, s'agitait et intriguait autour du cadavre du roi, un courrier parti de Paris le jour même de l'attentat, arriva le lendemain aux portes de Saumur au moment où les lumières commençaient à s'éteindre.

« J'ai besoin, dit-il à la sentinelle, de parler au gouverneur. »

Malgré l'heure avancée de la nuit, il fut conduit vers Mornay.

« Monseigneur, lui dit-il tout bas à l'oreille, le roi a été tué. »

1. L'Estoile, année 1610.

Mornay pâlit : plus navré qu'étonné d'un attentat qui etait la France sur le bord de l'abîme, il sentit que ce n'était pas le moment de pleurer, mais d'agir; plus tard l pleurera le maître ingrat qui a si cruellement déchiré on cœur, mais l'heure présente sera employée à assuer à son jeune successeur la fidélité de tous ceux qui ivent sous son gouvernement. Il n'a pas même l'idée de profiter de la faiblesse de la royauté pour faire rendre à es coreligionnaires ce que les infractions à l'édit de Nantes leur ont ravi. Il ouvre son tiroir d'où il tire un papier sur lequel, en prévision de quelque grande catasrophe, il avait écrit depuis longtemps ces mots : *Ordre au soin.*

Il s'assied à son bureau, toute la nuit il écrit; des courriers partent dans toutes les directions pour annoncer a fatale nouvelle, et porter des ordres aux commandants e place pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

Le jour qui suivit cette nuit, qui lui laissa de longs et douloureux souvenirs, il assembla à l'hôtel de ville les magistrats et les principaux habitants de Saumur: «Vous avez tous, leur dit-il, que nous avons perdu notre roi et il roi, que plusieurs siècles auparavant n'en avaient point de pareil. Mais les rois de France ne meurent point; que chacun se retire en sa maison, assuré, autant qu'en esclandre il se peut que le mal est trop grand pour empirer.»

A Saumur comme à Paris, la douleur fut profonde; on oublia les torts du roi et on ne pensa qu'aux côtés de sa vie par lesquels il était digne d'être aimé. Chacun sentait que le gouvernail de l'État tenu par une main ferme, était tombé dans celle d'un enfant sous la tutelle d'une princesse étrangère. Si Mornay, avec l'autorité que lui donnait son nom et ses actes, eût été un ambitieux comme Bouillon, il eût appelé les réformés aux armes; il ne le fit pas. Avant d'être homme politique, il était chrétien et comprenait admirablement ces paroles des livres saints adressées aux fidèles de l'Église primitive : «Soyez soumis aux puissances supérieures.» L'expérience lui avait déjà révélé avec une grande amertume que chaque fois que son parti avait eu recours au bras de la chair, il avait subi plus d'échecs qu'obtenu de triomphes. La France qui devait tant

à Mornay, lui dut encore sa tranquillité à une époque o elle aurait pu être si facilement troublée; son courage, s sagesse, son désintéressement, sa haute capacité, avaie fait de lui le premier homme de la Réforme; aussi quan la mort du roi fit croire à de nouveaux revirements dar l'État, tous les regards se tournèrent vers lui.

La cour qui connaissait l'influence qu'il avait sur l réformés, lui fit écrire deux lettres par le jeune roi dai lesquelles il affirmait vouloir maintenir les édits et anno çait que sa mère avait été nommée régente.[1]

« Sire, répondit Mornay au roi, c'est un vieux servite qui ose écrire à Votre Majesté sur une si douloureuse o casion. Le poids de cette couronne vous vient par la v lonté de Dieu en vos jeunes années; mais celui qui d votre naissance vous la destinait, saura la maintenir s votre tête par sa puissante main. Votre Majesté ne ma quera pas d'une infinité de fidèles serviteurs qui courro à la vengeance d'un acte aussi horrible. Entre ceux-l Sire, ayant eu l'honneur de servir le feu roi, d'immo telle mémoire en ses plus grandes adversités, je tâcher de témoigner à Votre Majesté, Sire, en celle-ci qui l surpasse toutes, que je ne me propose plus autre bonhe que de mourir votre serviteur.[2]

La confiance que le roi et son conseil avaient en M nay, ne fut pas trompée. Le seigneur huguenot réunit lendemain du jour où il avait écrit au jeune Louis XII les magistrats, la garnison, les bourgeois de Saumur les députations des campagnes de son gouvernemen L'assemblée était nombreuse, sérieuse, recueillie. Il pr la parole au milieu du plus profond silence, et dit :

« Messieurs, notre roi, le plus grand que la chrétien ait eu depuis cinq cents ans, qui avait survécu à tant d'a versités, de périls, de siéges, de batailles, d'assassina même attentés en sa personne, tombe sous les coups d'u misérable.

«.... Ils nous ont donc tué notre roi, et j'en vois v yeux mouillés de larmes et vos cœurs désolés, mais si faut-il pas perdre courage. Notre courage doit redoubl

1. Lettres des 14 et 15 mai 1610.
2. Lettre du 18 mai 1610.

au contraire par la nécessité et notre juste douleur. Nous avons de la grâce de Dieu ce privilége en ce royaume, que les rois n'y meurent point. Il nous en a laissé un en qui, dès ce bas âge, renaissent les vertus de son père. La reine sa mère, princesse magnanime, est déclarée régente. Tournons-nous donc vers eux dès aujourd'hui, et faisons vœu d'obéissance et fidèle service.»

Mornay prononça ces paroles d'un ton solennel; son regard, sa voix, son geste, tout était parlant chez lui. Il leva la main droite, et s'écria :

«Je fais serment devant mon Dieu, je vous en donne l'exemple, qu'on ne parle plus entre nous, d'huguenots ni de papistes. Si nous sommes Français, si nous aimons notre patrie, si nos familles, si nous-mêmes, ils doivent désormais être effacés de nos âmes. Il ne faut plus qu'une écharpe entre nous. Qui sera bon Français, me sera citoyen, me sera frère. Je vous conjure donc, Messieurs, de vous embrasser tous, de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Nous sommes petits, et notre ville peut être de considération; mais ayons l'ambition de donner à nos voisins le bon exemple de fidélité à nos rois, d'amour à notre patrie.»

Après ces paroles, Mornay ordonna qu'on fît la lecture des lettres officielles du roi et de la régente. Quand elle fut terminée, on procéda à leur enregistrement. Plusieurs des assistants prononcèrent des discours qui furent écoutés avec un religieux silence; Mornay reprit la parole et dit :

«Eh bien donc, Messieurs, officiers et peuple, promettez-vous pas ici, devant Dieu et sur le salut de vos âmes, d'être et demeurer fidèles sujets et serviteurs de notre roi Louis, par la grâce de Dieu, treizième de nom, et de la reine sa mère, déclarée régente; de vous comporter fraternellement les uns envers les autres?

«Oui», s'écria toute l'assemblée, et toutes les mains se levèrent aux cris mille fois répétés de Vive le roi!

Ainsi parla le seigneur huguenot; ce jour-là, il se vengea en chrétien de l'homme qui sans pitié pour ses souffrances, après l'avoir raillé à Fontainebleau, avait soldé ses services par le retrait de plusieurs de ses charges, et avait oublié de lui payer les sommes qu'il avait dépensées à son service. Tant que son maître fut puissant et fort, il se tint à l'écart; le rôle de suppliant était trop petit pour

sa dignité d'homme; celui de courtisan trop bas pour so caractère de chrétien. Mornay ne pouvait offrir ses servic qu'à la faiblesse et au malheur.

XIV.

A la nouvelle de l'attentat, Sully se dirigea vers Louvre; dans son trajet, il rencontra quelques seigneu auxquels il recommanda de servir fidèlement le jeune r et sa mère. «Cette recommandation est inutile, lui répon dirent-ils avec hauteur; c'est nous qui sommes chargés d le faire promettre aux autres.»

Sully comprit qu'il n'avait plus de maître; éperdu tremblant de frayeur, il rebroussa chemin et alla s'enfe mer dans la Bastille, où il fit apporter tout le pain qu trouva chez les boulangers. Ministre tout-puissant, il n'a vait pas su, aux jours de sa grandeur, se faire des amis suspect aux protestants, il était haï des seigneurs de cour qui enviaient, les uns les honneurs dont il était co blé, les autres les richesses immenses qu'il avait amassé dans le maniement des deniers de l'Etat. Des avis secre qui lui parvinrent de se tenir sur ses gardes, augmentère ses alarmes; il se barricada dans le château de la Bast comme s'il eût dû soutenir un siége, et expédia des co riers à son gendre, le duc de Rohan pour l'engager à rapprocher sans retard de Paris avec les 6000 Suisses qu commandait.

Cependant la ville était calme; tous les corps de l'Ét faisaient leur soumission au nouveau gouvernement, Marie de Médicis, acclamée partout comme régente, exe çait le souverain pouvoir sans contestation: princes et se gneurs se courbaient à l'envi devant ce pouvoir d'un jou faisant assaut de bassesses et de flatteries. Sully, apr vingt-quatre heures de douloureuses réflexions, jugea lu même qu'il était prudent de faire sa soumission; une pl longue absence pouvait être interprétée contre lui. La co qui sentait le besoin de rallier tous les partis autour pouvoir naissant de la régente, lui avait fait porter bonnes paroles par d'Épernon. Il se décida donc à se rend au Louvre. Quelques cavaliers seulement l'accompagnaie La reine l'accueillit comme l'aurait fait le roi défunt; to

deux versèrent des larmes. « Mon fils, dit la reine au jeune Louis XIII, c'est M. de Sully; il vous le faut aimer, car c'est un des meilleurs et des plus utiles serviteurs du roi votre père, et le prier qu'il continue à vous servir de même.»

Sully ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre que l'accueil qui lui était fait, n'avait d'autre cause que la crainte qu'il inspirait ou l'espérance d'avoir les millions qu'il avait entassés dans la Bastille. Moins ambitieux ou moins cupide, il eût senti que l'heure de la retraite avait sonné pour lui. Mais soit qu'il songeât à sauver son immense fortune, soit que l'amour qu'il avait pour Henri IV se fût reporté sur son jeune successeur, il reprit sa place au conseil.

Le duc de Bouillon imita Sully, mais plus prompt que lui, il n'attendit pas qu'on lui demandât ses services, il les offrit: la reine les accepta avec empressement. En s'assurant du général des réformés, elle conjurait le danger d'un soulèvement qui eût été facile sous un gouvernement qui par sa composition, inspirait une défiance légitime. Aussi la cour se hâta de rassurer les protestants, le 22 mai le roi fit une déclaration par laquelle il ratifia l'édit de Nantes dans sa forme et teneur «le tenant pour perpétuel et irrévocable.» Cette déclaration fut immédiatement suivie d'un brevet qui confirmait aux protestants le droit, accordé par Henri IV, de faire leurs exercices à Charenton. — Ils crurent à la sincérité de la cour et ne mirent pas en doute qu'un roi ne peut manquer à sa parole publiquement donnée sur le cercueil de son prédécesseur. Après avoir eu un moment de grand effroi, ils se rassurèrent.

Pleuré par les protestants, par le peuple et par les seigneurs catholiques qui s'étaient associés à ses grands projets, le roi ne l'était ni par les jésuites, ni par le parti de la cour vendu à l'Espagne. Sa mort était arrivée au moment où à la tête d'une puissante armée, il allait abaisser l'orgueilleuse maison d'Autriche et rétablir l'équilibre européen, si longtemps dérangé par elle. Quelques heures avaient suffi pour abaisser ceux qui étaient élevés et élever ceux qui étaient abaissés. Le pouvoir était tombé des mains d'un grand homme dans celle d'intri-

gants qui se réjouissaient sans contrainte de sa mort, et se préparaient à rendre à ses restes les honneurs qui lui étaient dus. Ils l'avaient déposé, revêtu de ses habits royaux, dans une des salles du Louvre, transformée en chapelle ardente, et pendant que la foule venait les larmes aux yeux, baiser son suaire et jeter sur lui un regard d'adieu, il y avait au-dessus de la salle où il reposait, des joies indécentes, sataniques. Les valets étaient devenus maîtres, et ces valets se disposaient à faire de la France, un marchepied pour le successeur de Philippe II.

XV.

Arrêtons-nous près de ce lit de parade sur lequel repo le corps de l'homme qui vit si souvent la mort en face la trouva sous le fer d'un misérable assassin. Jugeons- comme les Égyptiens jugeaient leurs rois, sans passion avec justice.

Henri IV est un être multiple qu'on ne peut peindre face que lorsqu'on a étudié ses nombreux profils. Il y a e lui le soldat, le politique, l'écrivain, le roi, l'homme.

Le soldat est parfait: il rit, plaisante au roulement d tambours, au sifflement des balles, au bruit du cano calme avec un éclair dans les yeux. Dans un pays où courage militaire est si commun que la lâcheté y est i connue, le Béarnais se distingua parmi les plus brave mais le soldat est plus grand que le capitaine, parce que où il aurait fallu être capitaine, il ne fut trop souvent qu soldat. Il s'inspirait moins de ses réflexions passées qu du moment présent; mais il avait alors le coup d'œil ra pide, juste; c'était un improvisateur de victoires et ce pendant Farnèse le domine de toute sa hauteur; devant c froid italien, il se rabaisse à la taille d'un brillant colon mais ce colonel conquit mieux l'admiration de sa vale reuse gentilhommerie avec ses étourderies qu'il ne l'e fait s'il eût été un Cincinnatus. Il fut l'homme de s époque, mais de son époque il n'eut pas la cruauté; nature chevaleresque ne pouvait le faire descendre au rô terrible d'un baron des Adrets ou à la froide cruauté d' Blaise de Montluc. Il fit la guerre en adversaire loyal

néreux; c'est là l'un des plus beaux côtés de sa physio-nie.

est rare qu'un soldat soit un habile politique; Henri IV endant le fut : mûri de bonne heure à la rude et salu- école des adversités, il étudia les hommes et les évé- ents avec une sagacité qui paraît étonnante chez un ce qui ne rêvait que combats et plaisirs. Sa position ilieu des partis fut toujours difficile, et toujours il comme un habile pilote, éviter les écueils; il ne se ipita pas au-devant des événements, il les attendit; s les moyens qu'il employa pour arriver à ses fins ne ent pas toujours bons; au moment même où il disait à braves huguenots: «avec vous c'est à la vie et à la mort», e courbait devant le pape. Il priait comme un simple enot devant un front de bataille; après le combat il t porter aux pieds d'une maîtresse les drapeaux con- s à l'ennemi, jetant ainsi au vent et à l'amour les fruits e grande victoire. Il trompait si bien qu'on aimait à aisser tromper par lui; quand on le lui reprochait, il it: « Que voulez-vous que j'y fasse, j'y suis obligé.» manœuvres diplomatiques, avant, pendant ou après la e, nous font admirer le négociateur et un peu méses- er l'homme. Ses apologistes disent à sa décharge que onduite fut dictée par les circonstances, mais la mo- qu'il foula aux pieds n'a ni deux poids, ni deux me- s. Quand il eut conquis ou plutôt acheté son royaume, olitique fut grande, et si le coup de poignard d'un assin ne l'eût pas arrêté dans ses projets, il eût épargné a France et au monde de grands malheurs et de grandes ntes. La guerre de trente ans n'aurait pas eu lieu.

Henri IV a obtenu une gloire à laquelle il ne pensa ja- is: celle d'écrivain. Si le style est l'homme, le Béar- is est tout entier dans le sien. Quelle verve, quelle ndeur dans ses lettres, dans ses proclamations, dans s discours! Tout y révèle un improvisateur, et cependant t y est pensé, mûri, arrêté, exprimé d'une manière te, originale, piquante; c'est le bon sens qui se revêt toutes les grâces de l'esprit gaulois, et qui assouplit us son génie une langue que devait parler plus tard Mo- ère et Mad. de Sévigné. On ne peut le comparer qu'à lui- ême, on peut d'autant plus l'admirer qu'il n'eut jamais

l'amour-propre indomptable de la plupart des auteurs, e que, comme Lafontaine, il écrivit des chefs-d'œuvre san s'en douter.

Comme roi, Henri IV fut grand, si nous établissons u point de comparaison entre lui et les souverains qui on régné sur la France; il n'eut ni le génie militaire de Na poléon, ni la majesté fastueuse de Louis XIV, ni l'espri organisateur de Charlemagne, mais il dépassa de toute l tête la plupart des autres monarques français. Il eut u instinct admirable des besoins de la France et sut s'ad joindre un homme à la grandeur duquel il contribua et q contribua à la sienne. Aidé de Sully, il encouragea puis samment l'agriculture, et malgré Sully, il fonda le com merce et l'industrie.

Quelques années de règne lui suffirent pour réparer l désastres de quarante ans de guerre; il replaça la Fran au rang qu'elle avait perdu, et ce roi si pauvre, qu'il n pouvait quelquefois payer les fournisseurs de sa tabl était craint et respecté. Quand il mourut, toute l'Euro avait les yeux sur lui, il en était l'arbitre. On s'est tromp cependant, quand on a salué le Béarnais du nom de Hen le Grand; mais on ne se trompe pas quand on l'appelle u grand roi. Il le fut par son courage, sa politique et sa ra intelligence des besoins de son royaume.

Quand les historiens jugent les princes, ils sont pour plupart aussi indulgents pour l'homme privé qu'ils so sévères pour l'homme public. Cependant ces deux homm sont inséparables et s'expliquent mutuellement. Henri I nous paraît grand, mais comme il le serait davantage l'homme privé n'eût compromis l'homme public. No déplorons les nombreuses taches qui nous frappent da sa vie, vie admirable par tant de côtés, méprisable p tant d'autres: son égoïsme l'empêcha de se préoccuper d intérêts des autres; son orgueil lui fit haïr toute supéri rité; son ingratitude lui fit oublier les services de s meilleurs amis; sa fureur du jeu l'endetta; son amour d femmes fit de sa cour un séjour permanent de scandale; tous ces défauts, nous devrions dire ces vices, il joign le mensonge et le parjure; les vices de l'homme privé s retrouvent dans presque tous les actes de sa vie publique il écouta ses passions plus encore que ses intérêts, ra

rement sa conscience. Supposons Henri IV simple gentilhomme, il nous apparaîtra comme un Roquelaure de cour, et il descendra au-dessous de notre mépris. Nous ne comprenons pas les historiens qui glissent légèrement sur le caractère de l'homme privé, et lui ouvrent le trésor de leurs indulgences; ils ne refléchissent pas au mal immense que cet homme a fait à la France par les exemples qu'il lui a donnés. Quand le souverain s'avilit, les sujets sont portés à l'imiter, et si la moralité est la pierre angulaire de l'édifice social, qui osera soutenir que Henri IV ne l'ait fortement ébranlée? On admire l'homme qui a gagné des batailles sur les ligueurs et on ne flétrit pas celui qui ne sut presque jamais remporter une victoire sur son propre cœur. On le loue d'avoir fondé en France l'industrie et le commerce, ne mériterait-il pas plus de louanges s'il eût inauguré le règne des bonnes mœurs? On l'admire quand il déjouait les partis par l'habileté de sa politique, ne mériterait-il pas plus d'admiration si sa politique eût été droite. Il abandonna les huguenots : s'il l'eût fait par conviction, nous pourrions le plaindre sans le mésestimer. De quel côté donc que nous envisagions l'homme privé, nous sommes désillusionnés; il fut spirituel, brave, aimable, séduisant et fit de grandes choses, mais ces grandes choses ne peuvent forcer ni le respect, ni l'estime de la postérité; nous sommes sévère, mais juste, et notre jugement n'est ni un caprice d'historien, ni une vengeance de huguenot : il est dicté par les faits.

Une mauvaise chanson a fait de Henri IV un roi populaire, mais il faudrait désespérer d'un peuple qui trouverait dans ce monarque l'idéal de son souverain. Quand les Français comprendront que la vraie grandeur des rois n'est pas seulement dans le génie politique, mais encore dans la droiture et la pureté des mœurs, Henri IV perdra beaucoup de son prestige. Le temps fait attendre ses arrêts, mais quand il les rend, ils sont irrévocables. Cependant malgré la sévérité de nos jugements, nous nous sentons à moitié désarmés devant cette grande figure de nos guerres civiles et religieuses; et comme ces braves huguenots qu'il abandonna, nous ne pouvons nous empêcher de l'admirer; il est si courageux! de l'aimer un peu; il est quelquefois si bon!

XVI.

L'homme qui avait asassiné le roi était né à Angoulèm
et s'appelait François Ravaillac, il avait trente-deux ans
jeune il entra dans un couvent de Feuillants, d'où il fu
renvoyé; il se fit alors solliciteur d'affaires, perdit u
procès important et fut accusé de meurtre; mais faute d
preuves suffisantes, il fut absous; il s'établit alors à An
goulème, « où pour gagner sa vie il montrait aux enfant
à prier Dieu en la religion catholique, apostolique
romaine. »

Cet homme qui appartenait à la famille des Jacqu
Clément et des Chatel crut rendre à son Église un servi
signalé en la délivrant d'un roi dont il ne croyait pas
conversion sincère; avant de le faire il voulut l'engager
détruire des hérétiques et à cesser ses préparatifs de guer
qui, disait il, étaient dirigés contre les princes catholiqu
et contre le Saint-Père; or, plusieurs fois il fit le voya
de Paris afin de parler au roi; il ne put parvenir jusqu
lui, il crut alors que Dieu voulait sa mort. Une derniè
fois il quitta Angoulème aux environs de Paques avec l'i
tention formelle d'accomplir son crime. Pour s'y aguer
il portait dans un sachet sur son cœur un peu de co
qu'il croyait être un morceau de la vraie croix et
amulettes sur lesquelles étaient écrits ces vers :

Que toujours dans mon cœur
Jésus soit vainqueur.

Arrivé à Paris le cœur lui manqua... il reprit le chem
de sa ville natale; arrivé à Étampes, ses regards tombère
sur un bas-relief représentant l'*ecce homo*, il retour
aussitôt sur ses pas. « C'est, dit-il, la volonté de Dieu q
j'accomplisse mon dessein. » On connaît le reste. Penda
les deux jours qui suivirent son crime il fut gardé da
l'hôtel de Retz. C'est là que le père Coton et un gra
nombre de personnes furent le voir et lui parler. So
procès dura dix jours, il avoua son crime et fut condam
à mort.

XVII.

Ravaillac fut amené devant Messieurs du parlement; pendant qu'il était à genoux, le greffier lut l'arrêt qui le condamnait à mort, et ordonnait qu'il serait préalablement appliqué à la question, à moins qu'il ne déclarât avec serment ce qui l'avait incité à commettre son crime, et quels étaient ceux qui l'y avaient poussé.

«Par la damnation de mon âme, dit Ravaillac, il n'y a eu homme, femme, ni autre que moi qui l'ai su.»

Les bourreaux le firent asseoir sur un fauteuil; l'opération des brodequins commença. On enfonça le premier coin; le patient poussa un grand cri. «Mon Dieu, s'écria-t-il, ayez pitié de mon âme, pardonnez-moi ma faute.»

— Déclarez vos complices, lui dit le greffier.

— Je n'en ai point, répondit le patient.

Le bourreau enfonça le second coin.

Nouveau cri plus perçant que le premier.

Sommé de nouveau de nommer ses complices, il répondit: «Je ne peux dire que ce que j'ai dit.»

Le bourreau continua à enfoncer le deuxième coin.

Les douleurs du condamné étaient affreuses; il poussait des cris déchirants: «Reçois, mon Dieu, criait-il, reçois cette peine pour la satisfaction de mes péchés!»

Le bourreau mit le troisième coin.

Ravaillac se mit à trembler de tous ses membres. Son corps se couvrit de sueur, il balbutia quelques paroles et tomba en défaillance; on retira ses pieds des brodequins; on lui jeta de l'eau sur la figure pour l'aider à reprendre ses sens; on lui fit avaler un peu de vin et on le coucha sur un matelas, où il resta jusqu'au moment où l'exécuteur vint le prendre: c'était midi. Avant de le conduire à la place de Grève, on le supplia de dire toute la vérité.

«C'est le diable qui m'a porté à cette abominable action, répondit-il; je prie le roi, la reine et tout le monde de me pardonner.» On ne put lui arracher une autre confession.

Quand on vit qu'une plus longue insistance était inutile, on lui fit signer sa déposition et on se prépara à sortir de la Conciergerie.

Au moment du départ, du milieu des prisonniers s'élev un cri terrible qui fit tressaillir de terreur le meurtrier Ses compagnons de prison l'accablèrent d'injures et l'eussent mis en pièces sans l'intervention des archers A l sortie de la prison, le cortége rencontra une foule tellemen compacte qu'il fallut forcer le passage pour faire avance le tombereau; en apercevant Ravaillac, le peuple l'accueilli par des imprécations: les uns lui criaient *méchant*, les au tres *traître*, ceux-ci *meurtrier*, ceux-là *parricide*. L'infor tuné comprit alors toute l'atrocité de son crime, et maudi les docteurs qui lui avaient enseigné dans leurs livres qu de son couteau il se ferait une clef pour ouvrir le ciel de quelque côté qu'il portât les yeux, il ne trouvait pas u regard ami. Le même peuple qui avait fait un saint d meurtrier de Henri III, ne voyait qu'un damné dans cel de Henri IV; il avait soif de son sang; le supplice le pl atroce lui paraissait une douce punition. Rien ne manq à celui du maître d'école d'Angoulême.

On essaya encore une fois de lui arracher une confes sion plus ample que celles qu'il avait déjà faites; ce fut e vain; une foule immense, compacte, haletante, imp tiente, entourait l'échafaud sur lequel le patient éta assis, tenant dans sa main droite le couteau avec lequel avait frappé le roi.

On commença par mettre le feu à son bras; l'excès d la douleur lui arracha un cri perçant, plusieurs fois prononça les mots *Jésus, Maria*. Les assistants tressaillire de joie quand le bourreau, saisissant les tenailles, com mença à lui enlever des *lambeaux de chair*.

Ils craignaient cependant qu'il n'allât trop vite et hâtât sa fin.

Ils furent satisfaits. Après le mal vint le remède pl terrible que le mal: avec du plomb fondu et de l'hui on cicatrisa ses plaies.

Ravaillac poussait des cris affreux. Les docteurs lui d mandèrent encore une fois de dire tout ce qu'il savai «Rien de plus que ce que je vous ai dit», répondit-il. I voulurent alors, sur l'invitation du greffier, faire d prières pour lui; ils firent signe à la foule de faire silenc «Non, non, s'écrièrent les assistants, pas de prières po ce misérable, pour ce damné.»

« Votre plus terrible jugement, lui dit le greffier, est l'indignation de cette foule, déclarez donc quels sont ceux qui vous ont poussé à commettre ce crime.

« Il n'y a que moi, dit Ravaillac qui l'ai fait.»

On fit approcher des chevaux qui commencèrent l'écartèlement au milieu des imprécations sans cesse croissantes du peuple, plusieurs se mirent à tirer les cordes; enfin après une heure d'atroces douleurs, le meurtrier avait fini de souffrir. Il avait à peine cessé de vivre, que les assistants se ruèrent sur son cadavre et le frappèrent, les uns à coups de couteaux, les autres à coups de bâtons. On l'arracha des mains de l'exécuteur, on le déchira en morceaux qu'on traîna tout palpitants dans les rues, et qu'on brûla ensuite.

En retraçant ces scènes d'horreur, le cœur est saisi d'un profond dégoût, à la vue de ce peuple qui témoigne d'une manière si cruelle l'amour qu'il a pour son roi. L'assassin mérita la mort, mais fallait-il tout ce terrible appareil de supplice pour l'expiation de son crime? Ce peuple n'eût-il pas été plus digne, plus grand, s'il eût assisté silencieux au supplice du coupable; et quand on demanda pour lui les dernières prières, n'eût-il pas dû se rappeler les dernières paroles du Sauveur pardonnant à ses insulteurs et à ses bourreaux? Dans ces scènes déchirantes, le meurtrier, malgré l'horreur que nous inspire son crime, nous touche par sa constance et nous émeut par ses douleurs; nous le retranchons violemment de la société, n'est-ce pas assez? Faut-il encore, comme des sauvages, prendre un barbare plaisir à le voir mutilé, tenaillé, écartelé?

XVIII.

Est-ce Ravaillac seul qu'il faut rendre responsable de l'assassinat de Henri IV? Nous serions heureux de le croire; mais malheureusement, derrière le maître d'école d'Angoulème, nous voyons la main mystérieuse qui l'a poussé à commettre son crime : cette main est celle de celui qui a semé dans son cœur la fatale idée qu'il ferait de son couteau une clef pour s'ouvrir le ciel. S'il n'eût pas entendu professer la doctrine de la légitimité du régicide, eût-il jamais eu l'idée de son parricide?

Dans ce monde, où le superficiel est si commun, on n s'arrête qu'aux faits, quand c'est aux causes qu'il fau remonter, puisque c'est là seulement que se trouve l'explication des événements qui nous étonnent d'abord, mai qui cessent de nous surprendre quand nous en saisisson les premiers germes. Nous trouvons donc logique l'attent de Ravaillac; il avait si souvent entendu dire que celui q tue un tyran fait une action méritoire de la vie éternelle qu'il tint à commettre cette action : S'il ne l'eût pas fa d'autres l'eussent tenté. Philippe II ennoblissant la famill de l'assassin du prince d'Orange, Sixte-Quint approuvan le meurtre de Henri III, les prédicateurs de la ligue, prêchant ouvertement le régicide, avaient suspendu un glaiv sur la tête de tout prince qui oserait se déclarer indépendant de l'église.

Il se rencontra donc un homme dans le cœur duque cette semence tomba, elle s'y développa avec force... On connaît le reste. La société voulut une expiation, ell eut lieu : elle fut horrible et cependant le bourreau n'atteignit pas les grands coupables. On ne frappa qu'un homme mais les maximes qui avaient armé cet homme ne furen pas exécutées en place de grève; elles demeurèrent da le sol de la nation comme une plante vénéneuse. Ah! c'e moins contre Ravaillac que contre elles qu'il faut pouss un cri d'indignation afin de les faire rentrer dans le abîmes de l'enfer d'où elles sont montées.

Ravaillac eut-il des complices? Plusieurs historiens l croient, les uns nomment d'Épernon, les autres la Reine et cependant lorsqu'on lit avec attention les pièces de so procès, qu'on assiste à tous ses interrogatoires, qu'o recueille les paroles que lui arracha la torture, on arriv à cette conclusion qu'il n'eut d'autre complice que le maximes jésuitiques. Ravaillac ne fut donc que la mai qui frappa le prince qui eut l'idée d'inaugurer en Franc le règne de la tolérance : cette idée était grande, généreuse, il en fut le premier et le plus célèbre martyr.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

NOTES

ÉCLAIRCISSEMENTS ET CURIOSITÉS HISTORIQUES

DU QUATRIÈME VOLUME.

Note I, *page* 13.

a procession fut telle : le recteur Roze quitta sa capeluche rec-e, prit sa robe de maître-ès-arts avec le camail et le roquet, hausse-col dessous ; la barbe et la tête rasées toutes de frais, e au côté et une pertuisane sur l'épaule. Les curés Amilton, er et Guincestre[1], un petit plus bizarrement armés, faisaient emier rang, et devant eux marchaient trois petits moinetons ovices, leurs robes troussées, ayant chacun le casque en tête ous leurs capuchons, et une rondache pendue au col où étaient tes les armoiries et devises desdits seigneurs. Maître Jacques etier, curé de Saint-Jacques[2] marchait à côté, tantôt devant, tôt derrière, habillé de violet, en gendarme scholastique, la onne et la barbe faite de frais, une brigandine[3] sur le dos, c l'épée et le poignard et une hallebarde sur l'épaule gauche, forme de sergent de bande, qui suait, poussait et haletait, pour ttre chacun en rang et ordonnance. Puis suivaient de trois en s cinquante ou soixante religieux, tant cordeliers que jacobins, mes, capucins, minimes, bons hommes, feuillants et autres,

[1] Jean Hamilton, Écossais, curé de Saint-Côme ; Jean Boucher, curé de Saint-t ; Jean Guincestre, Vincestre ou Lincestre, curé de Saint-Gervais : tous trois ux ligueurs.

[2] Curé de Saint-Jacques-la-Boucherie. Il fut obligé de sortir de Paris, après ddition de cette ville à l'obéissance de Henri IV. Au reste il se nommait Julien etier, et il était frère de Jean et Jacques Pelletier, connus par leurs ouvrages. — la bibliothèque française du sieur De la Croix du Maine.

[3] Brigandine, sorte de cotte de maille.

tous couverts avec leurs capuchons et habits agrafés, armés l'antique catholique : entre autres y avait six capucins, ayant ch cun un morion en tête et au-dessus une plume de coq, revêtu de cottes de mailles, l'épée ceinte au côté par dessus leurs habit l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un épieu, l'aut une arquebuse et l'autre une arbalette, le tout rouillé, par hum lité catholique; les autres presque tous avaient des piques, qu'i branlaient souvent faute de meilleur passe-temps, hormis un feu lant boiteux[1], qui, armé tout à crud, se faisait faire place av une épée à deux mains et une hache d'armes à la ceinture, so bréviaire pendu par derrière; et le faisait bon voir sur un pi faisant le moulinet devant les dames[2]. A la queue y avait tr minimes, tous d'une parure : savoir est, ayant sur leurs hab chacun un plastron à courroies, et le derrière découvert, la sala en tête, l'épée et pistolet à la ceinture, et chacun une arqueb à croq sans fourchette. Derrière était le prieur des jacobins[3] fort bon point, traînant une hallebarde de gauchère, et armé à légère en morte-paie. Je n'y vis ni chartreux ni célestins qui s taient excusés sur le commerce; mais tout cela marchait en mo et belle ordonnance catholique romaine et semblaient les ancie Cranequiniers[4] de France. Ils voulurent en passant faire une salv ou escopeterie; mais le légat leur défendit de peur qu'il ne malavint ou à quelqu'un des siens comme au cardinal Cajeta Après ces beaux pères marchaient les quatre mendiants qui ava multipliés en plusieurs ordres, tant ecclésiastiques que séculi puis les paroisses; puis les seize, quatre à quatre, depuis ré à douze[6] et habillés de même, comme on les joue à la fête torches en plein jour. Après eux marchaient les prévôts des m chands et échevins, bigarrés de diverses couleurs[7], puis la c de parlement telle quelle, les gardes italiennes, espagnoles et v lonnes de Monsieur le Lieutenant; puis les gentilshommes, de fr gravés par la Sainte-Union, et après eux quelques vétérinair de la confrérie de Saint-Éloy. Suivait après, Monsieur, tout dou ment, le cardinal de Pellevé, tout bassement; et après eux M sieur le légat, vrai miroir de parfaite beauté[9], et devant lui m

1. Bernard de Montgaillard, dit le petit Feuillant, qui se retira depuis en Fla où il a vécu longtemps; il eut l'abbaye d'Orval, dans le comté de Chini, à deux li de Montmédy. Voyez les remarques sur la satire Ménipée, in-8°, p. 53 et suiv.

2. Ce fait, transporté ici, était arrivé au siége de Paris en 1590.

3. Ce prieur était mort au temps dont on parle ici.

4. C'est-à-dire arbalétriers. Cranequin signifie un bandage en fer avec lequ bandait les arbalètres.

5. C'est qu'il y eut un homme tué à la portière de son carrosse.

6. Parce que le duc de Mayenne en avait fait pendre quatre.

7. A cause de leurs robes. Il y en avait plusieurs qui étaient serviteurs du roi.

8. Maréchaux de ligne *vétérinaire*, art de ferrer les chevaux; mais ici par équiv au mot *vétéran*. Les maréchaux de la confrérie de Saint-Éloy sont les maréchaux rant les chevaux.

9. On prétend qu'il était fort laid.

..ait le doyen de Sorbonne avec la croix où pendaient les bulles ..e pouvoir. Item venait Madame de Nemours représentant la reine-..ère[1] ou grand-mère (*in dubio*) du roi futur et lui portait la ..eue, Mademoiselle de la Rue, fille de noble et discrète personne ..nsieur de la Rue[2], cy devant tailleur d'habits sur le pont Saint-..chel, et maintenant un des cent gentilhommes et conseillers ..at de l'Union, et la suivaient Madame la douairière de Mont-..sier avec son écharpe verte fort sale d'usage et Madame la ..tenante de l'État et couronne de France[3] suivie de Mesdames ..Belin et de Bussy-le-Clerc. Alors s'avançait et faisait voir Mon-..ur le Lieutenant et devant lui deux massiers, fourrés d'her-..es, et à ses flancs deux Wallons portant hoquetons noirs, tous ..emés de croix de Lorraine rouges, ayant devant et derrière .. devise en broderie, dont le corps représentait l'histoire de ..ion, et était le mot : *In magnis voluisse sat est.* Arrivés qu'ils ..t tous en cet équipage à la chapelle de Bourbon, Monsieur ..cteur Rose, quittant son hausse-col, son épée et pertuisane, ..ta en chaire, où ayant prouvé par bons et valides arguments ..c'était à ce coup que tout irait bien, proposa un bel expédient, ..r mettre fin à la guerre dans six mois pour le plus tard, ratio-..t ainsi : En France il y a dix-sept cent mille clochers[4], dont ..s n'est compté que pour un. Qu'on prenne de chacun clocher ..omme catholique soldoié aux dépens de la paroisse, et que ..eniers soient maniés par des docteurs en théologie ou, pour ..ins gradués, nommés; nous ferons douze cents mille com-..ts et 500,000 pioniers. Alors tous les assistants furent vus ..illir de joie et s'écrier : ô coup du ciel! puis exhorta vivement ..guerre et à mourrir pour les princes lorrains, et si besoin ..pour le roi très-catholique, avec telle véhémence, qu'à peine ..on tenir son régiment de moines et pedans, qu'ils ne s'en-..ussent de ce pas attaquer les forts de Gournay et Saint-Denis; ..s on les retint avec un peu d'eau bénite, comme on apaise les ..ches et freslons avec un peu de poussière. Le sermon fini, la ..se fut chantée en haute note par M. le révérendissime cardinal ..llevé, à la fin de laquelle les chantres entonnèrent un motet ..mençant : *Hos brevitas sensus, hos brevitas sensus, fecit ..ngere simul.* Lors tous ceux qui devaient être de l'assemblée ..mpagnèrent Monsieur le Lieutenant au Louvre, le reste se re-..en confusion qui çà qui là, chacun chez soi.

(Extrait de *La Satyre Ménipée.* — Mémoires de la ligue, t. VII.)

[1] A cause que le duc de Mayenne, son fils, et le duc de Guise, son petit-fils, ..daient à la couronne.
[2] Jean de la Rue, tailleur d'habits, émissaire des Seize.
[3] ..enri de Savoie, duchesse de Lorraine.
[4] L'avis des dix-sept cent mille clochers fut proposé par Jacques Cœur au roi ..les VII, et c'est de cela que l'auteur se moque ici.

Note II, *page* 69.

I.

Ce que ce pauvre malheureux Charles-Quint n'a pu faire av toutes les forces unies et tous les canons de l'Europe, son bra fils Dom Philippe, moyennant cette drogue, l'a su faire en jouant, avec un simple lieutenant de douze ou quinze mi hommes.

II.

Que ce lieutenant ait du *catholicon* en ses enseignes et nettes, il entrera, sans coup férir, dans un royaume enne lui ira-t-on au devant avec croix et bannières, légats et prim et bien qu'il ruine, ravage, usurpe, massacre et saccage qu'il emporte, ravisse, brûle et mette tout en désert, le p du pays dira : ce sont nos gens, ce sont bons catholiques, sont pour la paix et pour notre mère sainte Église; qu'un ro sanier[2] s'amuse à affiner cette drogue en son escurial, qu'il en un mot en Flandre au père Ignace cacheté de *catholic* trouvera homme lequel (*salvà conscientiâ*) assassinera son e mi[3], qu'il n'avait pu vaincre par armes en vingt ans.

III.

Si le roi se propose d'assurer ses états à ses enfants apr mort, et d'envahir le royaume d'autrui à petits frais, qu écrive un mot à Mendoze son ambassadeur, ou au père Com et qu'au bas de sa lettre il écrive avec *dell Higuiero del in* *Yo el Rey*, ils lui fourniront d'un moine apostat[5], qui s'en ir beau semblant, comme un Judas, assassiner de sang fro grand roi de France, son beau-frère, au milieu de son c sans craindre Dieu ni les hommes; ils feront plus, ils cano ront le meurtrier, et mettront ce Judas au-dessus de saint Pi et baptiseront ce prodigieux et horrible forfait du nom de du ciel, dont les parains seront cardinaux, légats et primats.

IV.

Qu'une grande puissance armée de preux et terribles fran

1. Le cardinal de Pellevé, archevêque de Reims et Pierre d'Espinac, arche de Lyon.
2. L'auteur entend parler de Philippe II, roi d'Espagne.
3. Il est ici question de l'assasinat commis en la personne du prince d'Ora Delft en Hollande.
4. Le père Jacques Commolet, jésuite. On assure que dès l'année 1589 il dans Paris le peuple à la rébellion, au sujet de la mort de Guise. — Voyez le marques sur la satyre Ménipée, p. 27 et 28.
5. L'auteur désigne l'assassinat du roi Henri III par Jacques Clément, jac tenu pour saint par les ligueurs.
6. Les cardinaux Caëtan ou Cajetan et de Plaisance, légats; le cardinal de Pe et Pierre d'Espignac, archevêque de Lyon.

soit prete à bien faire pour la défense de la couronne et patrie, et pour venger un si épouvantable assassinat, qu'on jette au milieu de cette armée un demi-dragme de cette drogue, elle engourdira tous les bras de ces braves et généreux guerriers.

V.

Servez d'espion[1] au camp, aux tranchées, au canon, à la chambre du roi et en ses conseils, bien qu'on vous connaisse pour tel, pourvu qu'aïez pris dès le matin un grain de *Higuiero*, quiconque vous taxera, sera estimé huguenot ou fauteur d'hérétique.

VI.

Tranchez des deux côtés, soiez perfide, et bien que vous touchiez l'argent du roi pour faire la guerre, n'aigrissez rien, pratiquez avec les ennemis; si vous collez votre épée dedans votre fourreau avec du *catholicon*, vous serez estimé trop homme de bien.

VII.

Voulez-vous être un honorable rieur et neutre, faites peindre à l'entour de votre maison non du feu de saint Antoine[2], mais les croix de *Higuiero*, vous voilà exempt du hoqueton et de l'arrière-ban.

VIII.

Ayez sur vous le poids d'un demi-écu de *catholicon*, il ne vous est point de plus valable passe-port pour être aussi bien venu à Tours qu'à Mantes[3], à Orléans qu'à Chartres, à Compiègne qu'à Paris.

IX.

Soiez reconnu pour pensionnaire d'Espagne, monopolez, trahissez, changez, vendez, troquez, désunissez les princes, pourvu qu'ayez un grain de *catholicon* à la bouche, on vous embrassera et entrera-t-on en défiance des plus fidèles et anciens serviteurs comme d'infidèles et huguenots, quelques francs catholiques qu'ils soient toujours été.

X.

Que tout aille de mal en pis, que l'ennemi avance ses desseins, ne se recule de la paix, que pour mieux sauter, voyant le beau jeu qu'on lui fait, que l'Église romaine même courre risque, qu'il y ait pervertissement de tout ordre ecclésiastique ou séculier, à faute de parler bon français, semez finement un petit de *Higuiero* par le monde, personne ne s'en souciera, et n'en osera parler, craignant d'être réputé huguenot.

1. On croit que l'auteur veut désigner M. de Villeroi.
2. On peignait de ce feu la porte des hôpitaux où l'on mettait ceux qui étaient affligés de la maladie, dite le feu de saint Antoine.
3. Au lieu de Mantes on dit Troyes dans d'autres éditions.

XI.

Cantonnez-vous et vous installez tyraniquement daus les villes du roi, depuis le Hâvre jusqu'à Mezierres, et depuis Nantes jusqu'à Cambrai[1]. Soyez vilain, rénégat ou perfide, n'obeïssez ni à Dieu, ni à roi, ni à loi; aïez là-dessus en main un petit de *catholicon*, et le faites prêcher en votre canton, vous serez grand et catholique homme.

XII.

Aïez la face honnie[2] et le front ulcéré, comme les infidèles concierges du ponteau de mer[3] et de Vienne[4], frottez-vous un peu les yeux de ce divin électuaire, il vous sera avis que vous serez prudhomme et riche.

XIII.

Si un pape comme Sixe V[5] fait quelque chose contre vous, il vous sera permis *illæsâ consientiâ* de l'execrer, maudire, tonner, blasphémer contre lui, pourvu que dedans votre encre il y ait tant soit peu de *Higuiero*.

XIV.

N'aïez point de religion, moquez-vous à gogo des prêtres, il ne vous faudra autre absolution, ni d'autre chardonnerette[6] qu'une demi-dragme de *catholicon*.

XV.

Voulez-vous bientôt être cardinal? frottez une des cornes de votre bonnet de *Higuiero*, il deviendra rouge, et serez fait cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde[7].

XVI.

Soïez aussi criminel que la Mothe-Serrant[8], soïez convaincu de

1. Ces pays étaient tenus par la ligue.
2. Déshonorée.
3. Ville de Normandie.
4. Ville du Dauphiné. Cette ville fut perfidement livrée par Scipion de Maugir[on] au duc de Nemours en 1592.
5. Sixte V était fort haï des Espagnols; il y a quelques historiens qui ont écrit qu'i[l] fut empoisonné. Il mourut le 27 août; la nouvelle fut sue à Paris le 5 septembre 159[0]. Le curé de Saint-André, Aubri, prêcha qu'il était mort, que ce miracle s'était fai[t] entre les deux Notre-Dames, et se servit de ces mots si peu religieux: «Dieu vous [a] délivré d'un méchant pape, et politique.
6. Assaisonnement fait avec le cardon d'Espagne.
7. Pierre d'Espinac, déjà nommé.
8. Guillaume de Brie, sieur de la Mothe-Serrant, gentilhomme angevin. — Voyez le sommaire de la généalogie de la maison de Brie, dans les remarques de l'abbé Ménage sur la vie de Guillaume Ménage, in-4°, p. 307 et suiv. Guillaume de Brie fut supplicié à Tours pour ses crimes.

fausse monnoie comme Mandreville[1], Sodomiste comme Senault[2], scélérat comme Bussy[3], athéiste et ingrat comme le poëte de l'amirauté[4], lavez-vous d'eau de *Higuiero*, vous voilà sans taches et pilier de la foi.

XVII.

Que quelque sage prélat ou conseiller d'état, vrai catholique françois, s'ingère de s'opposer aux vulpines entreprises des ennemis de l'état, pourvu qu'ayez un grain de *catholicon* sur la langue, il vous sera permis de les accuser de vouloir laisser perdre la religion.

XVIII.

Que quelques bons prédicateurs, non pedans, soient sortis des villes rebelles, pour aider à desensorceler le simple peuple, s'ils ont un brin de *Higuiero* dans leur bonnet, ils s'en peuvent bien retourner.

XIX.

Que l'Espagne mette le pied sur la gorge de l'honneur de la France, que les Lorrains s'efforcent de voler le légitime héritage aux princes du sang royal, qu'ils leur débattent non moins furieusement que cauteleusement, qu'ils leur disputent la couronne, avez-vous là-dessus de *catholicon*, vous verrez qu'on s'amusera plustot à voir hors de saison quelque dispute de la chape à l'évêque[5], qu'à travailler à rames et à voiles, pour faire lâcher prise aux tyrans matois, qui tremblent de peur. C'est à peu près la moitié des articles que contenait la pancarte du charlatan espagnol, le temps vous fera voir les autres.

(Extrait de *La Satyre Ménippée*. — Mémoires de la ligue, t. VI.)

Note III, *page* 70.

On publia un nombre considérable de pamphlets contre la ligue. Dans le pourparler du Maheustre et du Manant, dit Capefigue, on voyait la ligue sous les traits d'une pauvre femme, un bâton à la

1. Guillaume ou Martin du Bosc, sieur d'Esmamdreville. Il était gouverneur de Sainte-Menehould pour la ligue en 1588. De lui et de sa femme Isabeau le Moine sont descendus les autres seigneurs d'Esmandreville.
2. Pierre Senault, un des principaux de la faction des Seize, père de Jean-François Senault, qui a été général de la congrégation de l'Oratoire, et aussi fidèle au roi et à l'état que son père leur avait été infidele. Pierre avait été clerc au greffe de la cour du parlement, et il fut greffier du conseil de la ligue; il fut chassé de Paris le ... mars 1594.
3. Bussy Leclerc, procureur de la cour, l'un des seize qui emprisonna le parlement et fut depuis gouverneur de la Bastille.
4. Ce poëte était Philippe Desportes, abbé de Tiron, parce qu'il s'était retiré auprès de l'amiral de Villars, cousin germain d'Anne de Joyeuse. Il avait eu aussi l'abbaye du Bon-Port.
5. On appelle ainsi la dispute du droit d'un tiers.

main, s'acheminant hors de Paris. — Quelle femme est cela? s'écria le Maheustre. — C'est la ligue, répondait le Manant; elle va hors de Paris pour prendre Soissons. — Vient-elle des enfers pour nous ensorceler? Que dénotent ces chiens dont elle est suivie? — C'est qu'elle est pleine d'envie et qu'elle s'efforce de mordre alors même qu'elle rit. — « Il n'y eut pas assez d'odes, de sonnets, de quatrains, de stances et couplets à l'éloge du Béarnais, — productions latines ou françaises dans lesquelles se complaisaient les parlementaires. Il existe encore des gravures contemporaines où Henri IV est reproduit sous les traits de tous les héros de la fable. Jean Leclerc, rue Saint-Jean-de-Latran, à la Salamandre, vendait une grande image démontrant la délivrance de la France par le Persée français; comme Andromède, la France avait été sacrifiée mais le monstre qui la gardait entre ses dents avait senti combien le bras de Persée était fort : « France, demeure fidèle et ne crois plus à ceux qui ont rogné l'or de ton diadème. »

(Capefigue, *Histoire de la Réforme, de la Ligue et de Henri IV*, t. VII, p. 184, 185, 186.)

Note IV, *page* 85.

Quand les jésuites veulent réformer un novice ou le préparer pour quelque action utile à leur compagnie, ils l'enferment pendant plusieurs jours dans une chambre, sous le prétexte d'une plus grande liberté pour lui, de se livrer à la méditation des choses saintes.

L'imagination du novice s'exalte naturellement dans la solitude; les voix mystérieuses qu'on lui fait entendre, les apparitions dont on frappe ses yeux, lui font croire qu'il est favorisé d'une révélation du ciel. Dès ce moment il ne s'appartient plus. Il réalise les célèbres paroles de Loyola : *Perinde ac cadaver*. On peut dès lors, comme à Jacques Clément, lui remettre un poignard; sa main ne tremble pas plus que sa conscience n'est troublée; il ne se croit pas assassin, mais ange exterminateur.

Note V, *page* 87.

Dans les papiers du père Guignard, on découvrit les maximes suivantes écrites de sa propre main :

« 1° Si, en l'an 1572, on eût saigné la vaine basilique, nous ne fussions tombés de fièvre en chaud mal, comme nous expérimentons. Pour avoir *pardonné au sang*, ils ont mis la France à feu et à sang;

« 2° Que le Néron cruel (Henri III) a été tué par un Clément, et le moine simulé despeché par la main d'un vrai moine;

« 3° Appellerons-nous un Néron, un Sardanapale, un renard de Béarn, roi de France? un lion, roi de Portugal? une louve, reine

d'Angleterre? un griffon, roi de Suède? un pourceau, roi de Saxe?

« 4° Pensez qu'il faisait beau voir trois rois, si rois se doivent nommer! Le feu tyran (Henri III), le Béarnais, et ce prétendu monarque de Portugal, dom Anthonio (ennemi du roi d'Espagne)!

« 5° Que le plus bel anagramme, qu'on trouva jamais sous le nom du tyran défunt, était celui par lequel on disait : *O le vilain Hérodes!*

« 6° Que l'acte héroïque fait par Jacques Clément, comme don du Saint-Esprit, appelé de ce nom par nos théologiens, a été justement *loué par le feu prieur des Jacobins, Bourgoing,* confesseur et martyr, par plusieurs raisons, tant à Paris, que j'ai ouï de mes propres oreilles *lorsqu'il enseignait sa Judith,* que devant ce beau parlement de Tours; ce que ledit Bourgoing, qui plus est, a signé de son propre sang et sacré de sa propre mort; et ne fallait croire ce que les ennemis rapportaient; que, par ces derniers propos, il avait improuvé cet acte comme détestable;

« 7° Que la couronne de France pouvait et devait être transférée à une autre famille que celle de Bourbon;

« 8° Que le Béarnais, ores que converti à la foi catholique, serait traité plus doucement qu'il ne méritait, si on lui donnait la couronne monacale en quelque couvent bien réformé, pour illec faire pénitence de tant de maux qu'il a faits à la France, et remercier Dieu de ce qu'il lui avait fait la grâce de se reconnaître avant la mort;

« 9° Que, si on ne le peut déposer sans guerre, qu'on guerroye; si on ne peut faire la guerre, qu'on le fasse mourir! »

(Extrait de la *Procédure contre Jehan Châtel, Mémoires de la Ligue.*)

Note VI, *page* 111.

Prix de la ligue.

Suit le mémoire des sommes payées par le roi pour traités faits, réduction de pays, villes, places et seigneuries particulières, en l'obéissance du roi pour pacifier le royaume.

A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traité et promesses secrètes.	3,766,825 liv.
A M. de Mayenne et autres particuliers, suivant son traité, compris les dettes de deux régimens de suisses, que le roi s'est chargé de payer. . . .	3,580,000
A M. de Guise, prince de Joinville, et autres, suivant son traité.	3,888,830
A M. de Nemours et autres.	378,000
A reporter.	11,613,655 liv.

Report. . . .	11,613,655 li
Pour M. de Mercœur, Blavet, M. de Vendôme et autres, suivant leur traité pour la province de Brettagne	4,295,350
Plus pour M. d'Elbœuf, Poitiers et divers particuliers.	970,824
A M. de Villars, le chevalier d'Oise son frère, les villes de Rouen, Le Hâvre et autres places, et pour les récompenses qu'il a fallu donner à Messieurs de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverni, et autres	3,477,800
A M. d'Espernon	496,000
Pour la réduction de Marseille.	406,000
Pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers	1,695,400
A M. de Joyeuse, pour lui, Toulouse et autres villes	1,470,000
A M. de la Chastre, pour lui, Orléans, Bourges, et autres particuliers	898,900
A M. de Villeroi, pour lui, son fils, Pontoise, etc.	476,594
A M. de Bois-Dauphin	670,800
A M. de Balagny, pour lui, Cambrai et autres particuliers	828,930
A MM. de Vitry et Medarid	380,000
Plus pour les sieurs Vidames d'Amiens, Abbeville, Peronne et autres places.	1,261,880
Pour les sieurs de Belan, Joffreville et autres, Troyes, Nogent, Vitry, Rocroy, Chaumont, et autres places	830,048
Pour Vezelay, Macon, Mailly et divers particuliers en Bourgogne	457,000
Pour les sieurs de Canillac, Monfan et autres, la ville Du Puy et autres villes.	547,000
Pour diverses villes en Guyenne, les sieurs de Montpezat, Montespan et autres	390,000
Pour les traités de Lyon, Vienne, Valence et autres villes, et divers particuliers en Lyonais et Dauphiné.	636,800
Pour la ville de Dinan et quelques autres. . . .	180,000
Plus pour les sieurs Leviston, Baudoin et Bevilliers, suivant les promesses à eux faites	160,000
Total du prix de la ligue	32,142,981 liv

(Extrait des *Lettres de Henri IV.*)

Note VII, *page* 144.

Dans la nuit de samedi, Jeanne d'Albret fit approcher la baronne de Thignonville, à qui elle avait confié l'éducation de sa fille; elle l'entretint durant deux heures, à voix basse; après quoi elle ajouta, assez haut pour être entendue, qu'elle remettait entre ses mains sa fille chérie, ne doutant point qu'elle ne pût la conserver digne d'elle, et des soins qu'elle lui avait coûtés depuis son enfance; elle l'exhorta à lui répéter souvent ses dernières volontés : « Dites « lui que sa mère mourante lui commande de se montrer dès son « bas âge, ferme et constante au service de Dieu, qu'elle le prie, « qu'elle le serve; qu'elle soit soumise à son frère, aux femmes « vertueuses qui vont diriger ses pas au milieu de tant d'écueils; « qu'elle se dise sans cesse à elle-même, qu'en écoutant leurs « sages avis, c'est moi-même qu'elle écoute; rappelez-lui le passé, « nos entretiens, les exemples de vertus et de constance dont elle « a été témoin. Enfin, dites-lui que je la remets en la garde et « protection de Dieu, qui la gardera et protégera si elle le sert. »

(Extrait de l'*Histoire de Jeanne d'Albret*, par Mlle de Vauvilliers, t. II, p. 426-427.)

Note VIII, *page* 197.

Lettres de François de Sales au duc de Savoie qui le consultait sur la conduite à tenir à l'égard de Genève.

« Il n'y a nul doute que l'hérésie de l'Europe ne vint à être grandement débilitée, si cette cité était domptée et réduite, parce que c'est le siége de Satan, d'où il épanche l'hérésie sur tout le reste du monde, ce qui est évident par ces points : Genève est la capitale du calvinisme; car Calvin et de Bèze y ont choisi leur domicile. Toutes les églises prétendues réformées de France se rapportent aux ministres de Genève quant aux points de doctrine et aux autres affaires de police ecclésiastique. Toutes les villes les hérétiques respectent Genève comme l'asile de leur religion : cette année même, un homme du Languedoc est venu la visiter, comme un catholique visiterait Rome. Il n'y a point de ville en Europe qui ait plus de commodités pour entretenir l'hérésie, puisqu'elle est la porte de France, d'Italie et d'Allemagne; de sorte qu'il s'y trouve des habitants de toutes les nations : Italiens, Français, Allemands, Polonais, Espagnols, Anglais, et des provinces les plus éloignées. D'ailleurs chacun sait le grand nombre de ministres qui y est. L'année passée elle en a fourni vingt à la France; l'Angleterre même fait venir des ministres de Genève. Que dirai-je des belles et magnifiques imprimeries, par lesquelles cette ville remplit toute la terre de ses méchants livres, jusqu'à

les faire distribuer aux depens du public! Cette année, le livre de la Roche Chandieu a été imprimé à en donner gratuitement pour 700 écus d'or. A ceci se rapportent les écoles où l'on voit une quantité de jeunes gentilshommes de France et d'Allemagne. Il ne faut point oublier les exercices continuels de prédications, leçons, conférences, disputes, composition de livres et autres semblables qui entretiennent merveilleusement l'hérésie. Toutes les entreprises qui se font contre le Saint-Siége apostolique et les princes catholiques ont leur commencement à Genève. Aucune ville de l'Europe ne reçoit autant d'apostats de tous grades séculiers et réguliers. De là je conclus que Genève étant abattue, il est nécessaire que l'hérésie se dissipe. Pour en venir à ces fins, il faut établir les jésuites à Thonon, une imprimerie à Annecy pour mettre en lumière les écrits que les doctes font contre l'hérésie, et ainsi pousser un clou avec un autre clou. Les autres choses qui regardent proprement la destruction de la ville de Genève ne sont point de mon gibier ni de mon humeur; Votre Altesse a en main plus d'expédients que je n'en saurais penser. »

(Extrait de la *Vie de saint François de Sales*, par son neveu Auguste de Sales, p. 120 à 121; Lyon, 1633).

Imprimeurs genevois à la fin du 16e siècle, d'après un travail de M. le professeur Gaullieur.

1. Les Estienne. — 2. Jean Crespin, d'Arras. — 3. Jean Durand de Châtillon-sur-Seine. — 4. Michelle Nicot. — 5. Jean Chouet. — 6. Thomas Courtaud. — 7. Conrad Badius. — 8. Gabriel Carties. — 9. Pierre de Saint-André. — 10. Charles Pernot. — 11. Jacques Planchant. — 12. Antoine Leymarie. — 13. Antoine Reboul. — 14. Perrin à Cologny. — 15. Barbier. — 16. Pinereul. — 17. Bonnefoy. — 18. Gymnicus. — 19. François Le Preux. — 20. Guillaume Maurice. — 21. Riveri. — 22. Berthet. — 23. Commelin. — 24. Estienne, Anastase. — 25. Jean de Laon. — 26. Jean Georges. — 27. Hamelin. — 28. Chauvin, Antoine. — 29. Mathieu Berjon. — 30. Olivier Jordrin. — 31. Jean Mirard. — 32. Vincent Brès. — 33. Pyramus de Candole. — 34. Les De Tournes.

(Gaberel, *Histoire de Genève*, t. II, aux pièces justificatives p. 267.)

Note IX, *page* 213.

Dans un discours prononcé au Hâvre dans l'église Saint-François, le R. P. Carboy s'exprimait sur le protestantisme de la manière suivante :

« En dehors du catholicisme apostolique et romain, dans les sectes et les Églises qui ont rejeté le dogme eucharistique, vous ne rencontrerez que des hommes impuissants à produire le bien et des œuvres frappées à leur naissance de stérilité et de mort.

«En face de l'Apostolat catholique disséminé à tous les vents [d]u ciel, l'histoire impartiale et véridique ne présente dans les [É]glises dissidentes que des révérends Pasteurs qui courent le [m]onde à tant de revenus fixes par mois et par année. Dans une [s]eule année, le catholicisme compte en Chine soixante martyrs [d]ans ses prêtres : les annales du méthodisme n'en offrent pas un [s]eul sur tous les points du globe en trois siècles; elles ne nous [m]ontrent que des trafiqueurs qui escomptent les âmes en cher[c]hant le bonheur.

«L'Eucharistie fait germer la charité pure dans les âmes qu'elle [e]nnoblit et transforme. Venez plutôt, comparez et jugez. En 1562 [u]ne peste cruelle désole Genève et décime sa population; il n'y [a]vait plus alors à Genève d'évêque, de prêtres, ni de moines : le [c]alvinisme avait jeté son niveau destructeur sur toutes les insti[tu]tions que le catholicisme avait fondées dans les siècles. Le con[se]il d'État s'assemble pour délibérer sur les mesures à prendre [da]ns une aussi grande perplexité des esprits : le chef du consis[to]ire protestant se présente dans l'assemblée, et déclare que ses [pa]steurs et lui se retirent, alléguant l'insuffisance de leur courage [e]t l'inefficacité de leur mission dans une aussi terrible calamité. [T]out le monde peut lire cette déclaration sur les registres conser[v]és au conseil d'État de la république genevoise, à la date de [1]562. Voilà le dévouement, l'esprit de sacrifice et les œuvres de [l]a Réformation, qui a rejeté l'Eucharistie et qui n'a plus le foyer [d]e l'amour.

«Comparez encore le zèle apostolique et l'ineffable charité [d'H]yacinthe-Louis de Quélen, de gracieuse et douce mémoire, [lors] de l'invasion du choléra asiatique de 1832, avec la conduite [in]digne et souverainement blâmable de l'archevêque protestant de [Du]blin, qui conseilla à ses collaborateurs, dans un mandement [à] la même époque, de prendre toutes leurs mesures pour éviter [la] contagion, de fuir les malades, et de laisser aux catholiques [le]urs superstitions sacramentelles et leurs téméraires assiduités [a]uprès des cholériques. C'est de l'histoire contemporaine; elle est [ir]réfutable : les témoins vivent encore.»

A l'occasion de cette attaque directe, reproduite par le *Courrier [d]u Hâvre*, M. le pasteur Poullain a reçu de M. le pasteur Gaberel, historien de l'église de Genève, la lettre suivante :

«Genève, le 26 février 1854.

« Cher frère,

«L'affirmation du Révérend Père Carboy n'a qu'une apparence [d]e vérité. Voici les faits :

«Avant l'établissement de la Réformation à Genève, nos registres [c]ontiennent des plaintes amères contre les prêtres *catholiques* [q]ui refusent de soigner les pestiférés. Aucun d'eux n'est victime

du fléau, et les magistrats parlent de leur lâcheté en termes trè durs. — Ainsi, le 2 mai 1494, les seigneurs syndics font de instances auprès des sept curés de la ville pour trouver un cha pelain, vu qu'aucun prêtre ne veut aller à l'hôpital. Celui qu'on envoie en est honteusement chassé le 2 septembre. — Le 18 no vembre 1494, on y conduit de force un religieux nommé le Frè Pierre. — Le 30 décembre 1513, on se plaint du très-court séjou que les prêtres font auprès des pestiférés.

« Enfin le 30 avril 1530, après un effroyable procès, le prêt de l'hôpital des pestiférés fut roué avec ses serviteurs pour avo propagé le fléau afin de profiter des dépouilles et des biens de victimes.

« Vous voyez qu'avant de jeter la pierre à ses adversaires il e bon d'examiner si sa propre maison est bien nette.

« C'est en 1535, comme on le sait, que la Réforme s'est établ à Genève. Que s'est-il passé depuis lors? La ville fut désolée p la peste à plusieurs reprises : en 1543, — 1560, — 1570, - 1574, — 1615, — 1617. C'est sans doute à l'année 1543 que rapporte le fait dont on a voulu faire sortir une si grave accus tion contre le protestantisme. Voici quelques extraits du regist (nous conservons le langage du temps) :

« Du 1er mai 1543. — La peste sévissant cruellement, sur le sept pasteurs se présentent spontanément MM. Jehan Calvi Chastillon et Pierre Blanchet, qui demandent à tirer au sort po consoler les malades. Le conseil déclare que M. Calvin ayant fa ses preuves deux ans auparavant en la peste à Strasbourg, où il soigné et consolé les pestés, il ne sera pas employé, étant t utile à l'État. Le sort tombe sur le pasteur Pierre Blanchet, q s'enferme avec les pestiférés et meurt au bout d'un mois, victi de son zèle.

« Du 5 juin 1543. — Le conseil demande un pasteur pour rem placer M. Pierre Blanchet *qui est allé à Dieu en faisant s devoir*. Sur ce, quatre pasteurs, Louis et Aimé Champereau Philippe de Ecclesia et Abel Poupin déclarent qu'ils ne se sente pas le courage d'aller vers les pestés. MM. Calvin, de Geneston Chastillon s'offrent de nouveau. De Geneston, étant désigné p le sort, s'enferme à l'hôpital avec sa femme, qui se dévoue au au service des malades, et, au bout de six semaines, tous de meurent de la peste.

« Les quatre pasteurs susnommés étaient des *moines* reçus a saint ministère, mais qui n'étaient nullement propres à cette v cation, car trois ans plus tard les deux Champereaux étaient bann pour mauvaises mœurs, Ecclesia pour usure et Poupin po athéisme. »

Ils furent remplacés par des pasteurs sincères venus de Franc au nombre desquels se trouve Jean Macard, de Laon, qui, e

1560, accepte la charge de consolateur des pestiférés et, après deux mois de service, *meurt de la fièvre pestilentielle, confessant jusqu'à son dernier sanglot la sainte foi qu'il avait professée.*

En 1568, le registre porte : « M. Perrot, pasteur et professeur de théologie, fut nommé consolateur à l'hôpital des pestés. La maladie était terrible; des files entières de malades *changeaient journellement.* La terreur empêchant de trouver des infirmiers en nombre suffisant, M. Perrot aidait de ses mains à tous les soins des malades. Durant deux mois il ne quitta pas les salles et Dieu lui fit la grâce de le conserver à travers le danger.

« En 1574, le pasteur Chausse est atteint de la peste après avoir soigné les malades durant trois mois. Ses collègues allant lui faire es derniers adieux, il leur dit : *Finalement, je suis frappé à mort et je remercie Dieu de m'avoir retiré à lui. Les temps sont si misérables que souvent la foi défaille devant l'œuvre. Je m'en mis tranquille, non point par la souvenance de ce que j'ai essayé de faire, mais par l'assurance de la rémission de mes péchés en Jésus-Christ notre Sauveur.*

« En 1615, le pasteur Gauthier, riche et dans une brillante position, s'enferme à l'hôpital avec sa femme qui ne veut pas le quitter. Ils se multiplient en aumônes, dit le registre, voulant que les plus pauvres fussent aussi bien soignés que les riches. Ils furent atteints et moururent à trois heures de distance. *Gauthier,* dit un collègue, *vous mourez victime de votre dévouement. Au nom de Dieu,* répondit le pasteur mourant, *parlez-moi de Jésus et ne venez pas gâter par une louange le moment qui me rapproche de mon Sauveur.*

« En 1617, Antoine La Faye, chef de l'Église, successeur de Théodore de Bèze, était choisi par le sort pour consoler les pestiférés; sa compagne ne voulut pas se séparer de lui. Au bout de trois mois, leur tâche était finie; ils rentrèrent chez eux et reçurent les félicitations de leurs amis. Mais le lendemain les symptômes mortels se déclarent; leur maladie est courte; et comme les amis de La Faye se lamentaient de voir sa carrière si misérablement tranchée : — *Remercions Dieu,* dit-il, *qui nous juge dignes d'être appelés à un travail difficile en ce monde.*

« Voilà, cher Frère, de quoi répondre, etc.

« *Signé* GABEREL, pasteur. »

(Cette note est extraite d'une brochure intitulée : *Réponse aux accusations du R. P. Carboy contre le protestantisme,* par N. Poulain, pasteur de l'église protestante du Havre; Paris, Joël Cherbuliez, 1854.)

Note x, *page* 237.

Un jésuite écossais, au moment de l'escalade, remit aux S voyards des papiers magiques, qui devaient les préserver d atteintes de l'eau, du fer et du feu.

Ces amulettes portaient les paroles suivantes en latin :

«Cette lettre est écrite par le Sauveur lui-même;
Le pape Léon l'a envoyée à Charles-Quint.
Celui qui la portera ou la lira, dans ce jour, ne périra ni par fer, ni par l'eau, ni par le feu; aucun homme ne pourra lui fai aucun mal.
S'il vient à mourir, le porteur est garanti des peines de l'enfe
Christ, ma vie, je t'adore!
Christ, mon sauveur, brise les glaives, romps les liens!
Que ton signe devienne le rachat de ma vie!
Donne-moi la vie éternelle et mets en fuite mes ennemis!»

(Gaberel, *Histoire de l'église de Genève*, t. II, p. 488.)

Dangers de Genève. — Entreprise de Saint-Charle Boromée et du pape contre Genève.

N° 1. — Bref de Paul IV à François II pour conquérir Genève, 11 juin 1560.

Nous avons appris que Votre Majesté a promis à notre cher f Emmanuel-Philibert des troupes et de l'argent pour remett Genève sous sa domination. Nous approuvons beaucoup ce proj Rien de plus digne ne pouvait être entrepris par vous. En ef cette ville, comme tous le savent, est l'asile de tous les hérétiq de France et d'Italie. Elle est la source empoisonnée d'où nag sont sortis les troubles et les séditions qui ont bouleversé vot royaume. Jamais, pendant que cette ville sera au pouvoir d hérétiques, les ennemis de la foi catholique ne manqueront d'u refuge assuré. Aussi nous vous exhortons de tout notre cœ avec le zèle qui nous dévore; bien plus, nous vous demando d'aider le duc de Savoie à récupérer cette ville. Envoyez-lui d cavaliers, des fantassins, de l'argent en abondance. En faisa cela, vous accomplirez une chose très-agréable à Dieu et ut par-dessus tout à la paix de votre royaume. Car une fois cet asil ce réceptacle enlevé aux hérétiques de France, ceux qui da leur cœur machinent des complots, seront brisés pour jama Nous envoyons les présentes par notre vénérable frère le nonc qui vous les confirmera verbalement. — A Rome, le 11 ju 1560.

N° 2. — Le pape Paul IV au roi d'Espagne Philippe II, le 13 juin 15

Notre bien-aimé fils Emmanuel-Philibert nous affirme qu'il plus grand désir de récupérer Genève. Nous avons appris notre très-cher fils en Christ François II, R. T. C., lui a promis

la cavalerie et de l'infanterie, pour réduire cette ville. Votre Majesté sait que dès longtemps cette ville est l'asile des hérétiques, que les ennemis de l'Église affluent chez elle de France et d'Italie. Nous sommes donc persuadés que vous aiderez Emmanuel-Philibert dans la proportion de votre zèle religieux, et que vous comprendrez la grandeur et l'importance de cette œuvre. Mais comme nulle entreprise ne nous tient plus au cœur que le renversement de ce réceptacle d'hérésie, nous vous adressons à ce sujet les plus pressantes sollicitations. Nulle œuvre n'est plus digne de Dieu et de la sainte Église catholique. Suivez notre exemple et celui du roi de France, qui, de la Bourgogne et nous d'Italie, enverrons contre Genève les plus puissantes troupes, et joignez à nos soldats vos redoutables cohortes, afin que le succès soit assuré. — *Dat. Romæ apud S. P. die III* juin an P.

Nº 3. — Saint-Charles-Borromée contre Genève, 13 juin 1560.

Lettre à M. de Collegno sur le subside à donner au duc de Savoie pour reprendre Genève. (*Archives de Turin*, p. 49, nº 2, 1re catég., affaires de Genève.)

Nous avertissons M. de Collegno que Sa Sainteté a déposé 20,000 écus en mains de Thomas de Marini, à Milan. Cette somme doit servir aux cantons catholiques contre les hérétiques qui veulent attaquer les fidèles. Les cantons protestants sont irrités des projets des catholiques contre Glaris. Grâce à ces 20,000 écus, les cantons hérétiques étant empêchés, ne pourront aller au secours de Genève quand Son Altesse lui donnera l'assaut.

2º Quand Son Altesse marchera sur Genève, elle recevra également 20,000 écus comptant pour payer, durant trois mois, cette entreprise.

3º Le pape enverra sa cavalerie à ses frais pour chasser les rebelles fugitifs genevois; car cette guerre doit être courte, vu que les Turcs pourraient bien nous inquiéter.

4º Sa Sainteté trouve à propos de ne pas appeler cette guerre *luthérienne*, mais seulement guerre contre des rebelles et une cité qui est la propriété du duc Emmanuel-Philibert.

5º Sa Sainteté s'arrangera avec les Français pour qu'ils fassent sortir des détachements des cinq garnisons qu'ils ont en Piémont, afin que Son Altesse voie bien que le pape désire son bien-être et son contentement.

Fait à Rome, le 13 juin 1560.

CHARLES, cardinal Borromée, P. P.

La mort de François II, arrivée peu après l'expédition de ces missives, fit échouer cette entreprise, et Genève échappa à l'un des plus grands dangers que son indépendance ait courus.

(*Archives de Turin*, 1re catégorie, paquet 14.)

Note XI, *page* 214.

Testament de Théodore de Bèze.

Au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, Amen.

Je, Théodore de Besze, fils de feu noble Pierre de Besze, bailly d Vezelay, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Genève, fait bourgeois dudit Genève, par la grâce de mes très-honor seigneurs; sain de corps et d'esprit par la grâce de Dieu, prévoya toutefois l'incertitude de cette vie, surtout entre l'âge de 77 an auquel je me trouve, j'ai avisé et résolu de faire mon derni testament solemnel et par écrit en la forme et manière qui s'e suit : Premièrement, je recommande à Dieu Père, Fils et Sain Esprit, mon âme et mon corps; m'assurant par sa sainte et seu grâce qu'en la séparation de l'âme d'avec le corps, mon âme se reçue en ce degré de félicité, à raison de laquelle il est dit q bien heureux sont ceux qui meurent au Seigneur. Et quant à m corps, il ressuscitera par la grande puissance de mon Créate en la dernière et bienheureuse journée promise pour la résurre tion des morts; afin de jouir à jamais de ce qu'il m'a fait connaîtr croire et espérer dès les temps de cette pauvre vie. Je lui ren grâce infinie de ce qu'il lui a plu dès mon âge de seize ans m faire connaître cette vérité; et plus encore, que j'ai été envelopp et me suis en mille sortes égaré aux labyrinthes de jeunesse n'ayant faute de tentateurs; toutefois, par une très-sainte grâ et faveur de mon Dieu, au lieu que je méritais par trop que to cette connaissance étant abolie en moi, je périsse malheureu ment, il a tellement opéré, que, postposant toutes choses, à l gloire et au repos de ma conscience, il m'a retiré au port de s Église en cette ville de Genève; mais je bénis son nom enco davantage, en ce que, multipliant ses miséricordes sur mo pauvre pécheur, depuis l'an 1548 que j'arrivai en cette ville, l 23 octobre, quoique je fusse indigne d'être des moindres bre du troupeau du Seigneur, il lui a plu, toutefois, dès l'an 154 m'honorer de plusieurs charges en son église, ayant exercé d ans en l'église de Lausanne la profession de la langue grecque, été employé par les Églises françaises envers les princes prote tants d'Allemagne. Durant lequel temps il m'a préservé en l maladie de peste, et en plusieurs épreuves de maladies et qu relles il lui a plu m'assister à son honneur et gloire, jusqu'à c que, prenant congé volontaire et gracieux des magnifiques se gneurs de Berne, je fus appelé premièrement à la profession d langue grecque, au commencement que cette école de Genève f dressée, et finalement au saint ministère de la parole de Dieu. adjoint à feu mon très-honoré père au Seigneur, M. Jean Calvi de très-heureuse mémoire en la profession de théologie, à savo

l'an 1559. Depuis lequel temps, en deux voyages, l'un de trois mois en Guienne, vers le feu roi Antoine de Navarre : l'autre au colloque de Poissy l'an 1561, qui fut de vingt mois, y étant compris le temps de toute la première guerre civile, durant tout lequel espace il me serait impossible de réciter les grandes assistances que j'ai senties du Seigneur en toutes sortes de charges, non-seulement par trop pesantes, mais aussi par trop périlleuses, jusqu'à ce qu'étant de retour en ce lieu, il m'a fait cette grâce jusqu'à présent de n'avoir été sans édification tant de bouche que par écrit, selon qu'il a plu à Dieu m'y conduire. Mais hélas! faisant comparaison de mon devoir avec ce peu d'effet, je baisse ma tête devant mon Dieu, lui demandant grâce et miséricorde. Je supplie mes très-honorés seigneurs de me pardonner mes infirmités, acceptant pour effet la pure et sincère volonté que j'ai toujours eue de leur faire service à mon possible. A quoi, outre les gages ordinaires, je reconnais qu'ils ont usé de très-grandes gratuités envers moi, dont je les remercie très-humblement. Quant à la sainte compagnie de mes très-honorés frères et compagnons à l'œuvre du Seigneur, comme ils ont supporté beaucoup de mes infirmités, j'espère qu'ils me rendront toujours témoignage que je me suis sincèrement porté avec eux en ma charge, sans jamais avoir eu débat ni contention. Dieu leur veuille accroître ces grandes grâces de plus en plus, pour être bien ouïs, tant en la doctrine reçue en ladite Église, qu'en la discipline d'icelle : se souvenant, non-seulement, de ce que eux et moi ont reçu, mais de ces grands personnages desquels nous l'avons reçu, et singulièrement de ce grand serviteur de Dieu feu M. Jean Calvin ; de la sagesse, piété, érudition et prudence duquel, ce sera bien assez s'ils peuvent être bons imitateurs ; fermant les oreilles à ces esprits frétillants qui commencent à s'élever, aussi pleins d'opinion de leur suffisance en eux-mêmes, qu'ils sont vides de bon et ferme jugement. Que si ce qui a été bien ordonné se peut faire encore meilleur, je dis quant à l'ordre, que cela se considère très-mûrement, et s'exécute d'un esprit sage et paisible par moyens éloignés de zèle étourdi et d'ambition. Que s'il s'en trouve d'autre humeur en la compagnie, eux premièrement, et, si besoin est, le magistrat n'y saurait trop tôt pourvoir. Quant à moi, je prétends vivre et mourir en ce que j'ai appris par les susdits grands personnages que je reconnais prins de la pure parole de Dieu. Dieu me faisant la grâce de mourir en cette Église, je prie que mon pauvre corps soit enterré au lieu et en la sépulture accoutumée, parmi tant d'excellents personnages, et de mes bons frères et amis, pour ressusciter ensemble, s'il plaît à Dieu, en cette bienheureuse journée et apparition de Jésus-Christ, notre Sauveur, etc.

Et combien que je ne fasse aucune distinction du lieu quant à la conscience, toutefois je désire, si faire se peut commodément,

d'être enterré au plus près de feu ma bien-aimée première femm
Claude Desnoze, qui m'a tant d'années accompagné et fidèleme
assisté, et fait tout devoir de femme vraiment chrétienne. L'e
droit est assez près de l'entrée de Plainpalais, tournant à ma
droite, auprès du coin qui fait un détour, ou à un jardin.

Quant aux biens que Dieu m'a prêtés en cette vie, je déclar
(*Suit le dispositif.*)

Et ayant tout ce que dessus bien vu, lu et considéré, d'auta
que c'est ma dernière disposition faite de ma franche volonté,
sans induction quelconque, n'y voulant ajouter ou diminuer, po
le présent, aucune chose, je l'ai signé de ma propre main
cacheté de mon cachet accoutumé, et fait signer audit Joueno
notaire, et pour plus grande confirmation de ma dite dispositi
et dernière volonté, à Genève, le 18 du mois d'octobre 1595.
Théodore de Besze.

Cy est la fin du susdit testament, à savoir, une ratification d
dit testament par ledit sieur de Besze, le 16 de novembre 1599,
présence des témoins soussignés, outre ledit sieur Théodore
Besze et le notaire Jouenon, les sieurs Dulac, de Tournes, Estien
Lemelays, François Lefeure, Gabriel Cartier, Néhémie Can
Anastase-Jean Martin. Je, Théodore de Besze, atteste par cet éc
de ma main, que le contenu dans les feuilles de papier ici enclos
est mon testament et ma derniere volonté, que moi-même
minuté et dicté à Egrege-Jean Jouenon, notaire juré de cette ci
de Genève, l'ayant prié de l'écrire, et avec lequel moi-même
collationné le tout sur ma dite minute, de mot à mot, et finalem
signé de ma main, avec quelques apostilles aussi ajoutées et
tées par moi, en certains endroits, et finalement j'ai apposé
sceau des armes de la famille dont je suis né, ce que je certifie
tous ceux qu'il appartiendra être véritable; suppliant mes trè
honorés seigneurs de vouloir approuver, nonobstant les sole
nités ordinaires non observées; fait, écrit et signé de ma mai
Ce 25 octobre, l'an de notre salut, 1595. Théodore de Besze.
au-dessous : Et moi, Jean Jouenon, bourgeois et notaire juré
Genève, me suis soussigné, requis par ledit sieur de Besze po
plus grande confirmation de sa dite dernière volonté. Jouenon.

(Tiré des pièces justificatives de l'*Histoire de l'Église de Gen*
par Gaberel, t. II, Genève 1558, p. 261 et suiv.)

Note XII, *page* 245.

Mort de Théodore de Bèze.

Séance de la compagnie des pasteurs et du conseil, le 14 octobre 1

« Nous venons, dit le Modérateur, nous affliger ensemble d
perte que l'Église a faite. Vous êtes comme nous, Messieurs,
sis d'un profond regret, en songeant à tous les services que M.

Besze a rendus à la ville. Il n'était pas seulement un brillant flambeau en la maison de Dieu; mais un rempart pour la sûreté de Genève, et personne n'oubliera que si nous trouvons secours et faveurs auprès des princes étrangers, c'est à l'entreprise de M. de Besze que nous le devons. Il nous sera difficile de trouver son égal pour faire régner la bienveillance et adoucir les discordes. Mais nous rendrons honneur à sa mémoire, en nous encourageant tous dans une bonne et sainte intelligence au bien de l'État et de l'Église. De notre part, nous protestons d'une affection sincère et chrétienne envers les magistrats, comme le défunt nous en a toujours donné l'exemple. »

Le syndic Lect répondit : « Messieurs, nous sommes vraiment touchés de deuil et de tristesse par la mort de notre frère de Besze. Notre grand désir est de réparer sa perte en conservant son esprit de paix et de conciliation entre nous. Nous espérons que toujours l'union et la bonne correspondance seront entre l'Église et l'État, pour le bien du pays. A cet effet, suivons les traces de ces deux grands personnages qui ont si heureusement servi en cette ville. »

Note XIII, *page* 250.

De ce qui se passa en sa maladie et l'heureux trépas de François de Sales.

Donc le 27 du mois de décembre, jour dédié à l'honneur de saint Jean l'évangéliste, après avoir dîné, son valet de chambre l'invitant à prendre de la botte, parce qu'il fallait partir avec le sérénissime prince de Piémont : « Prenons-la (lui fit-il), puisque vous le voulez, je ne pense pas pourtant que nous allions guère loin. » Cela étant fait, il se sentit tout engourdi et demeura assez longtemps appuyé contre la table sans sonner mot; puis, reprenant un peu ses esprits, il écrivit deux lettres, l'une pour les révérends pères récollets qui lui demandèrent certaines recommandations, l'autre à madame l'abbesse du monastère de la Déserte de Lyon, qui l'avait supplié instamment de l'accepter en qualité de sa très-obéissante fille. Environ sur le midi, coup sur coup, il fut visité de plusieurs religieux et ecclésiastiques, lesquels vinrent humblement recevoir sa bénédiction. Ses domestiques ayant remarqué que ni à leur arrivée, ni à leur sortie, il ne s'était point levé de sa chaise pour les saluer, contre son ordinaire, jugèrent incontinent qu'il se trouvait mal. C'est pourquoi M. Roland, surintendant de sa maison, lui dit : « Monseigneur, l'heure se fait haute, il me semble qu'il sera bon d'attendre de partir jusqu'à demain; » à quoi il répondit : « Vous croyez possible que je sois malade. » Peu de temps après il lui survint un grand manquement de cœur, et dans demi-heure l'apoplexie le saisit, laquelle, quoique elle l'assoupit extrêmement, si est-ce qu'elle ne l'empêcha

pas de proférer de temps en temps des paroles et des sentences dignes de lui, selon que nous verrons tout maintenant. On le voulait apporter le très-auguste sacrement, par manière de viatique, toutefois on s'en départit à cause de son continuel vomissement, joint qu'il avait célébré la messe ce jour-là. Comme l bruit fut divulgué par Lyon qu'il s'en allait mourant, gran nombre de personnes s'émeut et accourut, tant pour le consol qu'afin de recevoir la consolation; car il n'est pas croyable com bien la seule vue de ce bienheureux prélat édifiait et touchait le consciences.

Monseigneur le révérendissime Robert Bertelot, évêque de Damas et suffragant en l'archevêché de Lyon, se transporta des premie à son logis, et, entrant dans sa chambre, lui cria, modéréme néanmoins: « *Francisce, quæ mutatio dexteræ excelsi?* Vous m vîntes dire adieu la veille de Noël, à présent je suis contraint d vous venir dire adieu. » Alors notre pauvre agonisant le regard attentivement et lui tendit la main en signe de bienveillance. Le seigneur évêque de Damas reprenant la parole lui témoigna qu' était venu pour l'assister et usa de ce qui est écrit aux Proverbe de Salomon : « *Frater qui admiratur a fratre quasi civitas m nita;* » à quoi répondit le malade : « *et dominus salvabit viru que.* » Quelques minutes s'étant écoulées, le susdit révérendissi évêque de Damas lui dit ce beau verset de David : « *Jacta cogit tum tuum in Domine;* » et notre patient poursuivit *et ipse enutriet*, ajoutant sans beaucoup de délai : « *Meus cibus est faciam voluntatem patris mei.* »

Le révérend monsieur Ménard, vicaire général, substitué l'archevêché de Lyon, le vint pareillement exhorter. Il lui de manda s'il n'agréait pas qu'il instituât en l'église de Sainte-Mar l'oraison des quarante heures, à ce qu'il plut à Notre Seigne de lui rendre sa santé? Le saint évêque lui répondit : « Je ne l mérite pas. » « Eh quoi, répliqua le sieur Ménard, ne voulez-vou pas qu'on prie pour vous? » « Ah! de cela, oui, répartit-il. » « Ou bliez-vous point de prier la sainte vierge Marie? lui fit-il. » « J l'ai priée tous les jours de ma vie, répondit-il. » Ce dévot eccl siastique, qui le chérissait tendrement, ayant envie de lui ouvr le sujet de quelque pieux discours, comme aussi de le réveill davantage, l'excita par tels propos : « Monseigneur, que sente vous de la foi catholique? seriez-vous point devenu huguenot? « O la lie, ne le fus jamais; » et faisant un grand signe de croix « Ce serait une étrange trahison, dit-il. » Le même lui représenta que les plus signalés en sainteté avaient appréhendé la mort, répliqua : « Ils avaient bien raison. » Et comme on lui mit avant cette sentence du sage : *O mors quam amara est memori tua;* il poursuivit : « *Homini pacem habenti in substantiis suis.*

Les révérends pères de la compagnie de Jésus l'assistèrent jou

et nuit, tour à tour, dès le commencement de sa maladie, jusqu'à ce qu'il eut rendu l'esprit, avec une affection très-intelligente et une cordialité non pareille, notamment le révérend père Jean Fourier, provincial, le révérend père Louis Michaelis, recteur du collége de Lyon, le révérend père Pierre Bernaud, recteur de la maison de la troisième probation de Saint-Joseph, le révérend père Gaspard Marguilier, le révérend père Reymond Sauvian, le révérend pére Amerez, et le vénérable frère coadjuteur Guillaume Armand; qui lui rendait service d'une façon, qui d'une autre, qui le soutenait, qui le faisait promener par la chambre, qui s'essayait du mieux qu'il pouvait, en le frottant, de divertir l'apoplexie; ils allaient à l'envie, ces charitables serviteurs du roi Jésus, à qui plus apporterait de soulagement au pauvre patient, que la pesanteur du mal allait, petit à petit, accablant. Ils lui firent produire, de temps en temps, à force actes de foi, d'espérance et de charité, de patience, d'humilité, de résignation, de contrition; ils moyennèrent qu'on lui donna l'extrême onction; ils firent faire pour lui de particulières oraisons chez eux, et en somme se montrèrent fidèles amants de celui qui les avait toujours tant aimé et chéri. L'un d'eux lui ayant ouï réciter ce verset de David: *Amplius lava me ab iniquitate meâ et peccato meo munda me,* lui dit: « O Monseigneur, quant à votre conscience, grâce à notre bon Dieu, vous y avez mis l'ordre qu'il fallait durant votre vie; » il répondit: « Ah! non pas cela. » Un autre le conviant de présenter à notre Seigneur, la prière de saint Martin, *Domine si adhuc populo tuo sum necessarius non recuso laborem,* il n'y voulut jamais acquiescer, assurant qu'il était *servus inutilis.* Quelque autre l'invitant à dire le sacré Trisagion; *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth,* il poursuivit: *Pleni sunt cœli et terra majestatis gloriæ tuæ,* continua le reste du *Te Deum laudamus* et fit une action de grâces de tous les bénéfices qu'il avait reçus de la divine bonté. Une autre fois, lui remémoriant le psaume: *Miserere mei Deus,* il le poursuivit jusqu'à la fin. Le susdit révérend père Marguilier l'exhorta à proférer ces paroles que l'amoureux Sauveur poussa hors de sa poitrine angoissée au jardin des Olives; *Pater si possibile est transeat à me calix iste.* Ce débonnaire prélat ne le voulut pas prononcer, seulement il se contenta de dire ce qui suit: « *Non mea sed tua voluntas fiat.* » Le même père l'anima doucement à sacrifier son âme à la très-glorieuse Trinité. Alors le saint évêque, redoublant ses forces, jeta d'un grand cœur ses embrasés élans: « Je sacrifie tout à Dieu: je sacrifie ma mémoire et mes actions à Dieu le Père; mon entendement et mes paroles à Dieu le Fils; ma volonté et mes pensées à Dieu le Saint-Esprit; mon corps, mon cœur, ma langue, mes sentiments et mes souffrances à l'humanité de Jésus-Christ, lequel a livré pour moi son corps aux tourments en l'arbre de la croix. »

Le révérend père Fourier, provincial, son ancien ami, qui avait ouï sa confession générale lorsqu'il se préparait pour se faire sacrer évêque et qui lui avait jadis servi de directeur spirituel, s'approchant de lui, cria bellement : « Monseigneur, vous ne vous souvenez plus de moi? » « Si fait, bien, mon père, répondit-il fort gracieusement, je ne vous oublierai jamais. » Et voyant que le zélé frère coadjuteur Guillaume Armand ne se pouvait souler de le servir, il lui dit amiablement : « Mon frère, vous prenez beaucoup de peine avec moi, que ferai-je pour vous? » « Vous prierez s'il vous plait pour moi, Monseigneur, lui répondit-il, quand vous serez arrivé au ciel. »

Le révérend monsieur Pernet, docteur en théologie, demeura pendant sa maladie presque toujours attaché au chevet de son lit et maintefois il lui entendit répéter ces trois excellents versets du prophète royal David. Le premier : *Misericordias Domini in æternum cantabo;* le second : *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum;* le troisième : *Renuit consolari anima mea, memor fui et Dei delectatus sum.* Et il proférait ces versets tacitement, ainsi qu'une personne qui récite ses heures en oyant la messe.

Ce bienheureux prélat apercevant ses serviteurs pleurant amèrement et fondant en larmes, il leur dit : « Ne faut pas pleurer, il se faut conformer à la volonté de Dieu. » Le pauvre M. Roland, prêtre et surintendant de sa maison, était plus mort que vif; il ne savait quelle contenance tenir; enfin se violentant, il s'approcha de son bon maître avec ce peu de paroles : « Monseigneur, parlez-nous un petit, dites quelques paroles. » « Vivez en paix, lui fit-il, et en la crainte de Dieu. »

Le révérend père Charles de Saint-Laurent, feuillant, lui dit : « Courage, Monseigneur, peut-être que Dieu vous réserve encore pour vous faire asseoir sur votre trône à Genève. » « Je n'ai jamais désiré le trône, répondit-il, je n'ai souhaité que leur salut. »

Un certain, pensant le réjouir, lui vint faire fête de l'arrivée du révérendissime Jean-François de Sales, évêque de Calcédoine, son frère, mais il le tança doucement en lui répliquant : « Il ne faut jamais mentir. » On lui demanda s'il voulait laisser les filles de Sainte-Marie orphelines, il répartit : « *qui cœpit opus ipse perficiet, perficiet, perficiet;* » continuant à perte d'haleine ce prophétique *perficiet* jusques à trois fois.

Le très-illustre prince et duc de Nemours le vint visiter et se mit à genoux la larme à l'œil pour recevoir sa bénédiction, il la lui donna par deux fois, sur quoi il lui dit : « Il y en aura donc une pour moi, et une pour le duc de Genevois, mon fils. » Et comme on se fut enquis de lui voir s'il reconnaissait quel était ce seigneur, il répondit : « Oui, c'est Monseigneur le duc de Nemours. »

(Extrait de *La vie de François de Sales,* par le révérend père De la Rivière, p. 655 et suiv.)

Note XIV, *page* 272.

L'impopularité d'un parti toujours occupé de cette œuvre sanglante et qui ne semblait respirer que pour l'assassinat d'une femme, ne pouvait que s'accroître. Le mariage, réputé quelque temps inévitable d'Élisabeth avec le duc d'Anjou, fit éclater la défiance universelle qu'excitaient les catholiques, et ne servit qu'à donner la mesure de cette impopularité. Une lettre de Philippe Sidney, rendue publique, excita contre ce mariage les sentiments de la nation avec assez de fermeté pour obtenir l'approbation générale, avec assez de mesure pour ne point irriter Élisabeth. Les puritains furent plus hardis et moins heureux; leur livre, intitulé *L'abîme où le mariage français entraîne l'Angleterre,* parut à la reine un appel à la révolte, digne de la répression la plus sévère. Il lui importait peu qu'elle y fût appelée la fille de Dieu. Le duc d'Anjou, flétri du nom du fils de l'Antéchrist, ses conseillers accusés d'avoir trahi la religion nationale devaient être à ses yeux recouverts de sa propre inviolabilité, et la dignité de la couronne était intéressée à leur défense. Le respectable John Stubb, auteur du livre, le libraire William Page, qui l'avait propagé, eurent la main droite coupée par le bourreau sur la place de Westminster. Le véridique historien de ce règne (Camden) fut témoin de leur supplice, du silence désapprobateur de la foule, plus inquiéte du mariage catholique que de l'offense reçue et vengée par Élisabeth, de l'admiration pleine de piété avec laquelle on vit John Stubb mutilé élever son chapeau de la main gauche en criant : *Vive la reine!*

(Extrait de l'ouvrage de M. Prévost-Paradol, intitulé : *Elisabeth et Henri IV* [1595-1598], p. 97-98.)

Note XV, *page* 294.

Serment fait par les députés présents à Loudun (20 juin 1596).

Nous soussignés, promettons et jurons garder, inviolablement, l'union des Églises de France faite à Mantes le 9 décembre 1593, et, en conséquence d'icelle, nous soumettre à toutes les résolutions des assemblées générales, et notamment de celle tenue à Loudun, en la présente année, observer les règlements y dressés pour l'ordre de notre conservation, pour à laquelle parvenir, nous promettons de maintenir de tout notre pouvoir ce que nous avons délibéré de conscience, ne permettant pas que l'exercice de la religion soit ôté d'aucuns lieux où il est maintenant, ni la messe reçue ès lieux où elle n'est point de présent, de garder nos sûretés, ne relâcher aucune des places que nous tenons, saisir les deniers pour les payements des garnisons, selon qu'il a été déjà

ordonné par ladite assemblee, employer vie et biens pour la dé
fense de celui, ou ceux, qui seront recherchés pour cet effet
garder fidèlement les places pour la manutention des églises, n'e
transporter aucune pour quelque cause que ce soit, ès mains d'u
autre, sans le consentement et expresse permission du conseil d
la province; bref, exécuter, fidèlement, et de point en point tou
ce qui est, et sera ordonné pour l'entretenement du ministère
récusation des parlements, qu'autres choses concernant le bie
général ou particulier de toutes les Églises réformées de France
le tout jusqu'à ce que par lesdites Églises en ait été autremen
avisé.

(Extrait des *Actes des assemblées générales*.)

Note XVI, *page* 300.

La vache à Colas.

Au mois de janvier (1615), le sieur de la Force se trouvant à l
cour, arriva la querelle du marquis de la Force et du comte d
Grammont, laquelle se passa de cette sorte:

« Le marquis de la Force était de quartier auprès du roi comm
capitaine des gardes; un jour qu'il accompagnait Sa Majesté dan
la forêt de Saint-Germain; voilà que tout à coup un taureau fu-
rieux court par un sentier droit à la personne du roi; la Force s
jette aussitôt entre Sa Majesté et le taureau, lequel il fit tombe
raide mort d'un coup d'épée. Le roi se divertissait fort à fair
battre des taureaux contre des dogues d'Angleterre; il avait mêm
un homme exprés pour en faire venir des pays étrangers et les
dresser à ce genre de combat; un de ces animaux, échappé du
lieu où il était renfermé, avait mis en péril la vie du roi. On lou
extraordinairement l'action du marquis de la Force, et tous ceu
qui étaient présents en parlèrent beaucoup le soir, au retour d
la chasse.

« Ayant entendu ce récit, le comte de Grammont, impatienté
des louanges qu'on donnait au marquis de la Force, qu'il n'ai-
mait pas, jaloux du mérite qu'on lui attribuait, et railleur de son
naturel, comme tous ceux de sa maison, se plut à tourner la
chose en ridicule, et même fit, sur un air alors en vogue, le cou-
plet suivant :

Le marquis de la Force
A tué par sa force
La grand'vache à Colas,
La la, deri dera.

« Il voulait dire par là qu'on faisait grand bruit de peu de chose,
et se moquait, en même temps, de ceux de la religion que les
catholiques désignaient sous le nom de *vache à Colas*, ce qui était
regardé comme une injure.

« Cette boutade fut racontée, le jour même, au marquis de la Force, qui, trouvant le sieur de Grammont dans l'antichambre du roi, lui dit : « *Je viens d'apprendre que vous êtes poëte ; eh bien! moi, je le suis aussi. Vous avez fait ce couplet :*

Le marquis de la Force, etc.

« *Moi, j'ai composé celui-ci sur le même air :*

Des cornes de la vache
Je fais faire un panache
Pour Grammont que voilà,
La la, deri dera.

« Et puis le marquis de la Force lui faisait les cornes avec ses doigts, et finit par lui relever le bout du nez. D'abord Grammont ne dit que : *pourpoint bas!* qui était le terme dont on se servait quand on voulait se battre. Cette querelle, se passant si proche du roi, fut aussitôt rapportée à Sa Majesté, qui envoya, à chacun d'eux, un exempt des gardes du corps, avec ordre de les garder en leur maison jusqu'à ce que cette affaire fût accommodée.

« La précaution fut inutile, car les deux adversaires s'étaient échappés; le duel eut lieu au Pré aux Clercs, et le marquis de la Force ayant blessé le comte de Grammont, le força de rendre les armes et de demander la vie. La reine dut ensuite travailler à une réconciliation plus apparente que réelle. »

(*Mémoires de la Force*, publiés par M. le marquis de la Grange, en 1843. — Voy. aussi *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme*, 7e année, p. 365, 366.)

Note XVII, *page* 305.

Exécution du jésuite Garnet. — Ses déclarations sur l'échafaud.

Le trois mai, Henri Garnet subit le dernier supplice... Lorsqu'il fut sur l'échafaud, il s'arrêta comme étonné, laissant voir, sur son visage sa crainte et ses remords.... Il dit aux assistants que ç'avait été une entreprise horrible, que le crime qu'on avait voulu commettre était énorme, et de telle nature que s'il eût été achevé, il lui eût été impossible de ne pas en avoir horreur. Il ajouta qu'il n'avait su la chose de Catesby qu'en général; qu'il était cependant coupable de l'avoir célé et d'avoir négligé de l'empêcher, parce qu'il avait su en particulier, il ne l'avait appris que sous le sceau de la confession. Le Magistrat chargé d'assister à l'exécution l'avertit de se ressouvenir de ces quatre articles, que le roi, entre plusieurs autres, avait entre les mains signés de la propre main de Garnet.

1° Que Greenwell lui avait déclaré le fait non comme un péché mais comme une chose dont il avait déjà ouï parler, et cela pou le consulter.

2° Que Catesby et Greenwell l'étaient venu trouver, afin qu' les confirmât dans le dessein d'exécuter le crime qu'ils avaie entrepris.

3° Que Tesmond lui-même avait eu avec lui, dans le com d'Essex un entretien assez long sur les particularités de cette con juration des poudres.

4° Que Greenwell avait demandé à Garnet, qui est-ce qui sera protecteur du royaume? et que Garnet avait répondu: qu'il n fallut pas s'embarrasser de celà, jusqu'à ce que la chose fût fait et consommée.

Toutes ces choses prouvent que vous avez eu connaissance d ces crimes autrement que par la confession, et elles sont signé de votre propre main.

Garnet répondit que tout ce qu'il avait signé était vrai, et qu'o l'avait condamné très-justement à mort, pour n'avoir pas déco vert à Sa Majesté ce qu'il avait su.

(Extrait du procès de Henri Garnet de la Société jésuitique e Angleterre, et autres, — traduit de l'anglais en latin par Camden. — Londres, imprimerie de Jean Morton, imprime du roi, l'an 1607. — Voir aussi à la page 466-467. — Extrai des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre q les soi-disant jésuites ont, dans tous les temps et persé ramment soutenues, enseignées et publiées dans leurs liv avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux. — Vé fiées et collationnées par les commissaires du parlement e exécution de l'arrêté de la cour du 31 août 1761. — Paris chez Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du parlement, ru de la Harpe. à l'Hercule. — An M.DCC.LXII.)

Note XVIII, *page* 327.

Assassinat du roi.

Le Roi sortit peu après pour s'en aller à l'Arsenal. Il délibé longtemps s'il sortirait, et plusieurs fois dit à la reine : « Ma mie irai-je, n'irai-je pas? » Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup, retourna en disant à la reine : « Ma mie, irai-j encore? » et faisait de nouveau doute d'aller ou demeurer. Enfi il se résolut d'y aller, et ayant plusieurs fois baisé la reine, l dit adieu, et entre autres choses que l'on a remarqué, il lui dit « Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici tout à cette heure même. Comme il fut en bas de la montée où son carrosse l'attendait M. de Praslin, son capitaine des gardes, le voulut suivre, il lu dit : « Allez-vous-en, je ne veux personne, allez à vos affaires. »

Ainsi n'ayant autour de lui que quelques gentilshommes et des valets de pied, il monta en carrosse, se mit au fond à sa main gauche, et fit mettre M. d'Espernon à la droite; auprès de lui, à portière, étaient M. de Montbazon, M. de la Force; à la portière, du côté de M. d'Espernon, étaient M. le maréchal de Lavardin, M. de Créqui; au-devant M. le marquis de Mirabeau et M. le premier écuyer. Comme il fut à la Croix du Tiroir, on lui demanda où il voulait aller; il commanda qu'on alla vers Saint-Innocent. Étant arrivé à la rue de la Ferronnerie, qui est à la fin de celle de Saint-Honoré pour aller à celle de Saint-Denis, devant la Salamandre, il se rencontra une charrette qui obligea le carrosse du roi à s'approcher plus près des boutiques de quincaillers qui sont du côté de Saint-Innocent, et même d'aller un peu plus bellement sans s'arrêter toutefois, combien qu'un qui s'est hâté de faire imprimer le discours, l'ait écrit de cette façon. Ce fut là qu'un abominable assassin, qui s'était rangé contre la prochaine boutique, qui est celle du *Cœur couronné percé d'une flèche*, se jeta sur le roi et lui donna, coup sur coup, deux coups de couteau dans le côté gauche; l'un prenant entre l'aisselle et le tétin, va en montant sans faire autre chose que glisser; l'autre prend la cinquième et sixième côte, et en descendant en bas, coupe une grosse artère de celles qu'ils appellent *veineuses*. Le roi, par malheur, et comme pour tenter davantage ce monstre, avait la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazon, et de l'autre s'appuyait sur M. d'Espernon, auquel il parlait. Il jeta quelque petit cri et fit quelques mouvements. M. de Montbazon lui ayant demandé : « Qu'est-ce, sire? » Il répondit : « Ce n'est rien! ce n'est rien! » par deux fois; mais la dernière, il le dit si bas qu'on ne put l'entendre. Voilà les seules paroles qu'il dit depuis qu'il fut blessé.

Tout aussitôt le carrosse retourna vers le Louvre. Comme il fut au pied de la montée, où il était monté en carrosse, qui est celle de la chambre de la reine, on lui donna du vin. Pensez que quelqu'un était déjà couru devant porter cette nouvelle. Le sieur de Cerisy, lieutenant de la compagnie de M. de Praslin, lui ayant soulevé la tête, il fit quelque mouvements des yeux, puis les referma aussitôt sans les plus rouvrir. Il fut porté en haut par M. de Montbazon, le comte de Curson en Quercy, et mis sur le lit de son cabinet, et, sur les deux heures, porté sur le lit de sa chambre, où il fut tout le lendemain et le dimanche, un chacun allait lui donner de l'eau bénite. Je ne vous dis rien des pleurs de la reine, cela se doit imaginer. Pour le peuple de Paris, je crois qu'il ne pleura jamais tant qu'à cette occasion.

(Extrait des *Lettres de Malherbe*, p, 142-144. Paris, Blaise 1822, in-8°.)

Stances de Mlle Anne de Rohan sur la mort du roi. — Lyon, François Yvra, 1610.

Jadis pour ses beaux faicts nous élevions nos testes,
L'ombre de ses lauriers nous gardait des tempestes,
La fin de nos combats finissait notre effroi,
Nous nous prisions tous seuls, nous méprisions les autres,
Estant plus glorieux d'être sujets du roi
Que si les autres rois eussent été les nostres.

Maintenant notre gloire est à jamais ternie,
Maintenant notre joie est à jamais finie,
Les lys sont attérés et nous sommes avec eux;
Daphné baisse, chétive, en terre son visage,
Et semble par ce geste humble autant que piteux,
Ou couronner sa tombe ou bien lui faire hommage.

France, pleure ton roi, qu'un noir cachot enserre,
Roi florissant en paix, victorieux en guerre,
Qui conservait des tiens les biens, les libertés;
Jettes sans fin des cris et des larmes non feintes;
Jusques au bout du monde, aux lieux plus escartés
Où résonnaient ses faicts, fais résonner tes plaintes.

Regrettons, soupirons; ceste sage prudence,
Ceste extrême bonté, ceste rare vaillance,
Ce cœur qui se pouvait fléchir et non dompter,
Vertus de qui la perte est à nous tant amère,
Et que je puis plustôt admirer que chanter,
Puisqu'à ce grand Achille il faudrait un Homère.

FIN DES NOTES DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE XXII.

LIVRE XXIII.

LIVRE XXIV.

LIVRE XXV.

LIVRE XXVI.

LIVRE XXVII.

LIVRE XXVIII.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

Strasbourg, imprimerie de Ve Berger-Levrault.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION

FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

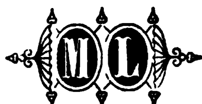
RÉFORMATION

FRANÇAISE

PAR

F. PUAUX

TOME CINQUIÈME



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1861

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION FRANÇAISE.

LIVRE XXIX.

I.

L'une des parties de l'histoire des réformés qui a un droit particulier à notre attention, quoique pleine de détails arides, c'est celle qui traite de l'organisation de leurs églises. Ces pages de leur vie religieuse ne doivent pas être isolées de celles de leur vie publique. Liées intimement les unes aux autres, elles s'expliquent mutuellement, et nous donnent la clef de leur existence laborieuse et difficile. Au sommet de leur édifice religieux, ils avaient placé leur confession de foi de 1559, qui prit en 1571 le titre de confession de foi de La Rochelle ; elle fut une nécessité pour eux, comme celle d'Augsbourg en avait été une pour les luthériens. Ils devaient aussi de ce côté du Rhin, déclarer à la papauté dont ils se séparaient, ce qu'ils croyaient et ce qu'ils niaient. Ils ne firent d'ailleurs que marcher sur les traces de l'église du quatrième siècle, lorsque les chrétiens de cette époque condamnèrent l'arianisme et proclamèrent le *Credo* de Nicée, devenu depuis le symbole de l'église universelle.

Quand les ancêtres du protestantisme français voulurent formuler leur foi, ils demandèrent aux Saintes Écritures seules les matériaux du monument dogmatique qu'ils allaient élever en face de celui de l'église romaine ; ils voulurent que le monde sût que ce qu'ils croyaient, ils l'affirmaient avec la Bible, que ce qu'ils niaient, ils le rejetaient

avec la Bible. En agissant ainsi ils furent sages et logiques, et bâtirent non sur l'argile des enseignements humains, mais sur le fondement d'or de l'Évangile. Ils n'eurent aucune prétention à l'infaillibilité, et en léguant aux générations futures le droit de réviser leur œuvre, ils ouvrirent la voie à toutes les améliorations.

II.

En tête de leur *Credo*, ils proclamèrent la foi à un seul Dieu, seule et simple essence spirituelle, invisible, immuable, infinie, incompréhensible, ineffable, qui peut toutes choses, sage, bonne, juste, miséricordieuse, se révélant au monde par le livre de la nature et par celui de la révélation chrétienne.[1]

Ils déclarèrent la pleine suffisance des Saintes-Écritures divinement inspirées; reçurent les livres canoniques, rejetèrent les apocryphes[2] et reconnurent pour vrais les trois symboles des Apôtres, de Nicée et d'Athanase[3], admirent le dogme de la Trinité[4]; celui de la chute qui renferme les hommes, sans exception, dans la même condamnation[5]; celui de la prédestination absolue par lequel Dieu sauve qui il veut, et laisse qui il veut dans la condamnation.[6]

En Jésus-Christ, ils reconnurent deux natures conjointes et unies, et cependant séparées: l'homme et le Dieu. Ils confessèrent que Dieu l'avait donné au monde par amour pour lui, afin que le monde ne pérît point, mais qu'en croyant il eût la vie éternelle par la vertu de son immortel sacrifice.[7]

Ils proclamèrent la grande doctrine de la justification par la foi, qui creusa entre Rome et la Réforme un abîme

1. Confession de foi de 1559, art. 1 et 2.
2. *Idem*, art. 3, 4 et 5.
3. *Idem*, art. 6, 7 et 8.
4. *Idem*, art. 9, 10 et 11.
5. *Idem*, art. 12.
6. L'esprit éminemment logique de Calvin imposa le dogme de la prédestination absolue à la réforme française. Ce grand esprit fut le continuateur des idées de saint Augustin et de saint Bernard.
7. Confession de foi de 1559, art. 14, 15, 16, 17 et 18.

infranchissable. Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié fut le centre de leur foi et de leur théologie. Tout partait de là, tout aboutissait là. Le Christ était pour eux *justice, sagesse, sanctification* et *rédemption ;* par la foi en son nom, le pécheur était régénéré et faisait de bonnes œuvres sous la conduite du Saint-Esprit.[1]

Ils reconnurent pour seul intercesseur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. Ils le déclarèrent leur seul avocat auprès du Père, et rejetèrent la médiation des saints de l'Église romaine comme contraire aux déclarations positives de la Bible ; finalement, dirent-ils dans l'art. XXIV de leur confession de foi : « Nous tenons le purgatoire pour une illusion, procédée de cette même boutique, de laquelle sont aussi procédés les vœux monastiques, pélerinages, défenses de mariage et de l'usage des viandes, l'observation cérémonieuse du jeûne, la confession auriculaire, les indulgences, toutes autres telles choses par lesquelles on peut mériter grâce et salut, lesquelles choses nous rejetons, non-seulement par la fausse opinion du mérite qui y est attaché, mais aussi parce que ce sont inventions humaines qui imposent aux consciences.[2]

Ils définirent l'Église, la réunion de ceux qui croient en Jésus-Christ, et sont sauvés par la foi en son précieux sang ; mais ils déclarèrent, tout en maintenant qu'elle était la réunion des fidèles, qu'il pouvait se glisser, dans son sein, des hypocrites dont la présence ne détruisait pas la notion d'église.

Ne voulant pas laisser à l'arbitraire d'un comité directeur ou d'un directeur, la nomination des pasteurs, des anciens et des diacres, ils établirent le système électif.[3]

Ils ne reconnurent que deux sacrements : le Baptême et la Sainte Cène, sortis tous les deux, suivant la belle expression d'un Père de l'Église, du côté percé de Jésus-Christ[4]. Ils rendirent au baptême sa véritable signification, et tout en reconnaissant ce que ce sacrement a d'important pour l'Église, ils ne tombèrent pas dans l'erreur du

1. Confession de foi de 1559, art. 22.
2. *Idem,* art. 24.
3. *Idem,* art. 31.
4. *Idem,* art. 35.

romanisme, qui donne à l'eau du baptême une vertu ré génératrice.[1]

Ils rejetèrent la doctrine de la transsubstantiation, tou en confessant que par la vertu secrète et incompréhensib du saint Esprit, Jésus-Christ nous nourrit et nous vivifie de la substance de son corps et de son sang, mais que cela s fait spirituellement et par la foi.[2]

Ils reconnurent l'autorité des princes, des gouverneu et des magistrats auxquels on doit soumission et respec comme puissances établies de Dieu; en d'autres terme dans la plus large acception du mot, ils établirent qu'o doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce q est à César.[3]

Tel est en résumé leur règle de foi.

III.

A cette confession de foi, les réformés ajoutèrent u discipline; avant d'en donner le contenu, nous ferons con naître leur organisation ecclésiastique. Un esprit logiqu présida à sa formation. On y reconnaît la main énergiqu de Calvin : à la base on trouve le *Consistoire,* au somm le *Synode national*, et entre deux, le *Colloque* et le *Sy node provincial.* Le consistoire est subordonné au synod provincial, et celui-ci au national.

Le consistoire se composait de *ministres*, d'*anciens*, dans certains cas, de *diacres*. Il se réunissait chaque se maine, délibérait sur la répartition des aumônes et sur le affaires matérielles de l'Église, relatives au bien du clerg aux dîmes, aux redevances, et veillait à l'observation de l discipline.

Le colloque était une assemblée formée par les délé gués du consistoire de chaque district; chaque église était représentée par un ministre et par un laïque.

Le colloque ne s'assembla d'abord qu'une fois par an puis deux; il jugeait les différends qui s'élevaient entre l pasteur et son église; confirmait ou annulait les sentence d'excommunication; censurait, s'il y avait lieu, les mi

1. Confession de foi de 1559, art. 35.
2. *Idem*, art. 36.
3. *Idem*, art. 39 et 40.

nistres, les anciens, les diacres et les étudiants en théologie; examinait les livres publiés par les pasteurs et les laïques sur des sujets de politique ou de religion; dirigeait les églises dans le choix de leurs pasteurs, révoquait ceux-ci de leurs charges, s'ils en étaient indignes, concourait à la nomination des professeurs de théologie et discutait les questions qui intéressaient la foi.

Le synode provincial se composait de tous les délégués des églises d'une province. Chaque église était d'abord représentée par son pasteur ou ses pasteurs, et si elle en avait plusieurs, par un laïque. Il s'occupait de toutes les affaires de la province, confirmait ou infirmait les décisions des colloques, décidait, sans appel, des affaires ecclésiastiques, sauf à renvoyer au synode national, quand il le jugeait convenable, celles qu'il n'osait pas, vu leur gravité, trancher lui-même.

Le synode national se composait de membres élus par les synodes provinciaux, qui devaient chacun élire un ou deux ministres et autant d'anciens et de diacres. Plus tard le nombre fut fixé à deux, avec faculté de nommer des membres suppléants, des ministres attachés à la personne des grands, des étudiants en théologie, des membres du consistoire et des magistrats de la ville où le synode tenait ses séances.

Le synode national se réunissait une fois chaque année. Plus tard il ne se réunit qu'une fois tous les trois ans, à moins que quelque circonstance grave ne nécessitât sa convocation.

Le synode élisait, par la voie du sort, un président, un vice-président, un ou plusieurs secrétaires. Ses attributions étaient celles d'une cour souveraine : il prononçait en dernier ressort sur toutes les questions de dogme, de discipline et d'organisation ecclésiastique. Ses décisions faisaient loi pour l'Église.

Telle était l'organisation ecclésiastique des réformés, basée sur le suffrage populaire. Le peuple nommait le consistoire qui nommait les membres du colloque et du synode provincial; le synode provincial enfin, élisait les députés qui devaient siéger au synode général.[1]

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 502 et suiv.

IV.

Une confession de foi suppose nécessairement une discipline. Les membres du synode de 1559 en donnèrent une à leur Église naissante. Dans cette œuvre difficile et délicate, ils se rapprochèrent, autant que les circonstances le leur permirent, de la pratique de l'Église des temps apostoliques.

Le premier article de leur discipline fut une protestation contre la hiérarchie romaine, qui, sous prétexte d'organiser l'Église, l'avait corrompue en l'asservissant. Ils ne voulurent pas qu'un pasteur fût le supérieur de ses collègues dans le ministère, ni qu'une église eût domination sur une autre. Le radicalisme le plus complet présida à cette partie de leur travail. « Aucune Église, dirent-ils, ne pourra prétendre principauté ou domination sur une autre. » De cette manière la communauté la plus ignorée du Poitou ou du Bas-Languedoc était égale en dignité à celle de Paris, de Nîmes ou de La Rochelle.

La discipline entrait dans des détails très-minutieux concernant les pasteurs, les anciens, les diacres et les fidèles. Elle réglait la manière dont ils devaient remplir leurs devoirs respectifs, prévoyait les cas où ils devaient être censurés, excommuniés; elle s'occupait des mariages et des causes qui pouvaient les empêcher; elle allait au devant de tous les scandales pour les prévenir, et voulait que le peuple réformé ne fût extérieurement ni hérétique, ni immoral; le joug était rude et pesant, mais il était une réponse sans réplique à ceux qui accusaient les réformateurs d'avoir secoué le joug de Rome pour lui en substituer un qui fût doux et facile à porter.[1]

V.

Le protestant français connu dans sa vie publique l'est aussi dans son foyer domestique; c'est là qu'il vit de sa véritable vie, parce qu'il nous apparaît tel que la Réforme et les

1. Voir la discipline des Églises réformées de France dans les pièces justificatives de la France protestante. — Aymon, Histoire des synodes — Théodore de Bèze. — Histoire des églises réformées.

événements l'ont fait. Ce qui caractérise le huguenot du commencement du dix-septième siècle, c'est une grande sévérité de mœurs unie à une piété solide, mais plus légale que spirituelle. Tout ce qui rappelait les plaisirs du monde était banni de sa demeure, et sa conscience avait plus de paix que son cœur n'avait de joie. Les malheurs des temps, le souvenir d'un douloureux passé, le pressentiment d'un danger, plus ou moins prochain, donnaient à sa physionomie quelque chose de grave et de recueilli. L'intérieur de sa maison était un sanctuaire, dont le père de famille était le chef, et, jusqu'à un certain degré le pasteur. Soir et matin, la Bible était lue et expliquée : c'est dans la méditation de ses pages sacrées, dans la prière et le chant des psaumes, que tous puisaient des forces, des consolations et un stimulant pour marcher fidèlement dans la voie étroite. L'épouse se distinguait par sa fidélité, la jeune fille par sa modestie, le jeune homme par sa gravité. Quand, à de rares exceptions, un membre de la famille manquait aux devoirs de l'honneur, toute la maison était plongée dans le deuil. Elle se sentait comme maudite et abandonnée de Dieu, et ce souvenir de honte survivait après la génération qui en avait été le douloureux témoin.

Le protestant apportait dans ses relations civiles une rare intégrité; sa parole valait un contrat[1]; de là sa probité d'où est sorti ce proverbe : «Honnête comme un huguenot.» — «Calviniste et Français, dit un écrivain moderne, tel est, tel devait être le réformé au seizième siècle ; mais il est, avant tout, homme de foi. Une grande révolution religieuse accomplie dans son âme, l'a posé une fois devant Dieu avec le sentiment de sa responsabilité directe. Il ne l'oubliera jamais. La voix de sa conscience sera désormais son seul guide; c'est dans ce sanctuaire que Dieu lui parle; c'est là que viennent prendre leur forme obligatoire et absolue les ordres qu'il lit dans les pages de la Bible. Ces ordres entendus, rien ne peut l'empêcher de les accomplir : ni la séduction de l'exemple, ni le prestige du passé, ni surtout cette opposition par les bûchers et par les armes, où le huguenot trempa son caractère et se

1. Expression usitée dans le midi de la France pour marquer le plus grand degré d'intégrité qu'on puisse supposer dans un homme.

fit contre les souffrances et la mort, un courage d'acier. Sa vertu racontée par La Noue, emporte le suffrage de son siècle, et force même celui de Médicis. Quelles saintes leçons ont formé son enfance! Quels exemples il doit donner à son tour! Le père exhorte ses fils à aimer Dieu, à être ardents et pathétiques dans sa cause, et pour elle faire jonchée de la vie et des biens, affecter de tout perdre pour celui qui a tout donné.»[1]

Un tel homme était fait pour sa substantielle confession de foi et pour l'austérité de sa discipline. Il s'inclinait avec respect devant l'une, avec soumission devant l'autre. Ce fut à ce régime spartiate qu'il dut sa force pendant les mauvais jours; son relâchement spirituel l'eût fait disparaître du sol de la France, son austérité l'y conserva. Une ombre vient se mêler à ce tableau; sa piété était mêlée d'un peu de fanatisme, et de beaucoup d'esprit de parti. Quand un écrivain habile comme Du Moulin, immolait à son impitoyable raillerie un jésuite ou un capucin, il battait des mains, comme s'il eût remporté une grande victoire. Plus instruit que nous ne le sommes de nos jours, il se mêlait à tous ces débats auxquels nous sommes à peu près étrangers, moins par charité que par indifférence.

VI.

L'une des grandes joies du huguenot était le prêche. Après les travaux consciencieusement accomplis de la semaine, il se rendait au temple. Il y allait puiser des forces et des consolations. La Sainte-Cène était pour son âme un repas spirituel. Les éphémérides de Casaubon nous donnent une idée juste et vraie du zèle du protestant de cette époque pour son culte. En voici quelques lignes:

Ides de juin 1608. Le froid et d'autres inconvénients nous ont privé aujourd'hui d'entendre la sainte parole. Oh! puissions-nous un jour jouir plus commodément de ce bienfait!....

8 des kalendes de février 1608. Grâces te soient rendues, ô Dieu, de ce que nous avons aujourd'huy assisté à

1. Caractère français au XVI[e] siècle. — Bulletin de la Société du protest. franç., t. III, p. 684.

la sainte assemblée qui a eu lieu dans la demeure de l'ambassadeur d'Angleterre. Le froid a commencé à diminuer.

6 des kalendes de février 1608. C'est maintenant un autre obstacle qui nous force à garder la maison. Après le froid excessif des temps derniers, est venue la fonte des neiges et un si grand dégel que nous n'avons pu nous 'endre à l'assemblée aujourd'hui encore. Pardonne, ô Jieu! et nous conserve.

13 des kalendes de mars 1608. Je suis allé aujourd'hui u temple avec mon fils. Outre ce que ce jour avait de sonnel pour le commun des fidèles, il avait pour moi un aractère particulier, j'accomplissais ma quarante-neuième année. C'est pourquoi, ô éternel Dieu, j'ai souaité de te rendre grâces dans notre église et te les ai endues!

4 des kalendes de mars 1608. Nous avons voulu aurd'hui, ma femme et moi, entendre la parole de Dieu t nous sommes allés à Charenton. O éternel Dieu qui iens de nous dispenser une si rude épreuve, fais que ces ispensations de ta providence nous soient profitables, de orte que notre vie en devienne meilleure, que nous t'aiions de tout notre cœur, que nous te servions, que nous e craignions que toi, ne désirions que toi.

5 des ides de septembre 1607. Dieu veuille nous être ropice. Nous partons pour assister au culte et participer ux saints mystères. Dieu veuille nous accorder la grâce e nous en approcher dignement, de reconnaître nos péhés, de les détester alors même que nous les ignoreions, d'aspirer à une vie meilleure et d'y atteindre en ffet.

Nones d'octobre 1607. Nous sommes allés au temple, moi, ma femme et une partie des enfants, et nous en vons ressenti une incroyable jouissance. Grâces en soient endues à Dieu ![1]

VII.

Ces souvenirs austères d'un homme timide et indécis ue son caractère fit quelquefois soupçonner de trahison, ous initient à la vie religieuse de la famille huguenote.

1. Bulletin de la société du protest. franç., t. III, p. 461-464.

Pour cette famille, le pasteur était l'ambassadeur de Dieu; il était entouré de respect, d'estime, d'affection, quelquefois d'admiration, quand à une piété vivante, il joignait des talents qui faisaient de lui un défenseur de la cause. Lorsqu'il était sur la brèche, on le soutenait avec des prières; on ne le désavouait pas lâchement. C'était un Gédéon que Dieu envoyait au secours de son peuple opprimé. Les pasteurs n'étaient pas au-dessous de leur tâche; c'étaient des hommes d'une moralité exemplaire; quand une exception se produisait au sein des troupeaux, elle confirmait la règle.

Avec sa vie austère, un peu triste et monotone, le huguenot devait nécessairement être haï, du clergé surtout dont la conduite était peu morale. Dans un écrit adressé à Louis XIII, nous trouvons une peinture de ses mœurs sa place se trouve naturellement ici : il est bon de placer les oppresseurs en face des opprimés. « Sire, dit l'auteur de cet écrit en s'adressant à Louis XIII, pour ce qui est de votre royaume, si vous voulez régner et que Dieu vous conserve, il faut avoir principalement soin à ce qu'il soit loué et servi pieusement et dignement, par gens dévots et vivant saintement, comme bons prêtres, bons religieux et religieuses, et non par des cardinaux, évêques, religieux et religieuses, vicieux et dissolus d'actions et de paroles, comme la France en est remplie, et qui est la cause de tant d'hérésies qui se font tous les jours dans icelle; d'autant que leur mauvais exemple perd et détourne les bonnes âmes. Il faudrait qu'ils se souvinssent de la parole de Notre Seigneur aux apôtres: « Vous êtes la lumière du monde.» Et quand saint François le pria de lui faire savoir s'il le voulait faire prendre, il lui envoya une bouteille pleine d'eau de fontaine, par un ange, qui lui dit: « François, il faut être net et clair comme cette eau pour être prêtre.» Que ne prennent-ils exemple sur un saint Charles Borromée et autres, qui ont vécu pieusement et ont pris soin de faire bien vivre les prêtres et les religieux de leur diocèse? Quelle honte est-ce de voir la vie des prélats, abbés, abbesses, prieurs, cordeliers, curés, religieux et religieuses de ce royaume! Vous leur voyez des meutes de chiens, chevaux, gentilshommes, écuyers, pages, laquais et autres gens inutiles à leur vocation,

omme des séculiers adonnés à tous vices; ils ne hantent que le bordel, le brelan, le petit more et autres cabarets; es abbesses et religieuses jettent le froc aux orties dix ns après leur profession. Ce sont des somptuosités non-areilles, il ne leur faut que des parfums, des lits et ta-isseries de mille pistoles, une musique de chansons ondaines, avec des carrosses magnifiques pour mener s dames à des collations dans les jardins ou dans leurs aisons; ils ne vont dans les évêchés que pour amasser ustement de l'argent, et les curés en leurs paroisses l'une fois en dix ans. Si vous voyiez et saviez, sans com-raison, comme moi, la façon qu'ils vivent aux champs, us auriez horreur et ne vous étonneriez s'il y a tant de guenots en votre royaume, car je sais vingt paroisses catholiques, où il n'y a pas deux cents hommes qui chent leur *Credo*. Il n'y a guère d'évêque qui fasse la site; leur archidiacre, pour avoir de l'argent à dépenser vanités, festins, luxures, jeux et somptuosités, ferme s yeux à toutes les fautes des prêtres. Les curés sont des moines qui ne bougent des villes et n'ont que des igno-ts vicaires qui ne font que prendre sur le peuple et ne struisent en façon du monde, ne chantent ni messe, ni tines que par manières d'acquits; les cordeliers qui t prêcher tous ceux des paroisses, font tant de désor-s dans les paroisses qu'on est souvent contraint de les sser de la chaire. Quelle pitié est-ce? Quelle honte!»[1]

Dans les innombrables écrits publiés contre les réfor-s, dans lesquels on les traite d'hérétiques, d'athées, mpies, de blasphémateurs, de séditieux, de rebelles, monstres vomis par l'enfer..., nous ne trouvons pas une le fois l'accusation d'immoralité. Le silence sur ce int est la plus éloquente apologie des huguenots. On vait les haïr, les mépriser jamais. Malgré le malheur s temps, ils avaient conservé, à l'exception de quelques ntilshommes qui vivaient à la cour, une supériorité mo-le incontestable; nous reviendrons sur cette partie si téressante de leur histoire. Il est temps de reprendre le de nos récits.

1. Archives curieuses, 2e série. — La Réformation du royaume, 396-397.

Pour cette famille, le pasteur était l'a
il était entouré de respect, d'estime
fois d'admiration, quand à une
des talents qui faisaient de lui
Lorsqu'il était sur la brèche
prières; on ne le désavouait
déon que Dieu envoyait au
Les pasteurs n'étaient pa
taient des hommes d'un
exception se produis
firmait la règle.

Avec sa vie aust
guenot devait néc
dont la conduite
à Louis XIII,
sa place se t
les oppress — physionomie joyeu
de cet écr — pressentir que sa minorité
de votre — près qu'il serait déclaré majeur; sa
conser — ise ni de cœur, ni d'esprit. Jouet ro
soit l — de la Galigaï sa femme, elle oubliait sa d
vot — ne et continuait les scandales de la cour de Hen
li — atholique ignorante, elle subissait, plutôt qu'elle
ceptait, l'édit de Nantes. Toutes ses sympathies ét
pour l'alliance espagnole, qu'elle voulait consolider p
mariage du roi avec l'infante, et par celui du princ
Asturies avec l'aînée de ses filles. Son conseil se co
sait d'administrateurs plutôt que d'hommes d'État; à
Sully, qu'elle conservait jusqu'au moment où elle n'a
plus besoin de lui, elle n'avait pas dans ses conseils u
homme qui, à des vues grandes, joignît une volonté f
pour les mettre à exécution. D'Épernon était toujours
cien mignon de Henri III; il avait vieilli dans le vi
« nature telle qu'il valait mieux l'avoir pour ennemi
pour ami. » Le prince de Condé n'avait hérité des Co
que le nom; il justifiait par son caractère, les soupç
qui planaient sur sa naissance; de lui on pouvait tout
tendre: les révoltes les plus honteuses, les soumissions
plus serviles. Mayenne se tenait à l'écart, son rôle é
fini; son neveu, le duc de Guise, n'avait de ses ancêt
ni l'ambition, ni le génie. Le reste des courtisans se p

adonnés à tous vices; ils ne hantent
le petit more et autres cabarets;
jettent le froc aux orties dix
ce sont des somptuosités non-
des parfums, des lits et ta-
musique de chansons
pour mener
ou dans leurs
pour amasser

la noblesse d'autrefois paraissait éteinte
ts ; elle s'effaçait devant l'aventurier

t dans ses rangs qu'un seul homme
Perron, mais pris en masse, il
ans la nation. Ses richesses qui
iances avec les plus grandes
donnaient une influence qui
la société; comme la ré-
es, et tout faisait présa-
e l'État pour demander

: ils avaient soif de
rvu qu'on ne leur
maient à croire sin-
es de la cour, tant ils redou-
encer leur douloureux passé. Haïs
, ils étaient obligés de prendre des sûretés
plaient à des menaces et pouvaient devenir des
tes plausibles pour les faire taxer de rébellion. Leurs
n'étaient pas unis; ils ne l'étaient pas eux-mêmes,
rmi eux, il ne s'était pas encore révélé l'un de ces
nes qui faisant par leur génie, taire les ambitions ri-
es deviennent la personnification de leur parti. Les
nes de talent et de mérite ne leur manquaient pas
ndant; mais Sully n'était pas sympathique; Lesdi-
res, grand homme de guerre, n'inspirait pas de con-
e; Bouillon était plus ambitieux que religieux; Mornay
une grande influence morale, mais il était plus pro-
nt que politique. Les pasteurs, à part Chamier et Du
lin, honoraient le ministère pastoral plus par la sain-
de leur vie que par l'éclat de leur talent. Les réfor-
n'avaient donc ni des Colignys, ni des Condés, ni des
s, ni des La Noues, ni des Othmans. Les catholiques, à
tour, n'avaient ni des Guises, ni des Farnèses, ni des
inaux de Lorraine : le médiocre était partout. A un
le de géants, succédait en apparence, un siècle de
es.

IX.

Les protestants s'efforçaient de croire aux bonnes dispositions de la cour à leur égard. Leurs illusions ne durèrent pas longtemps. On ne pensait ni à poursuivre ceux que la rumeur publique accusait de la mort du roi, ni à exécuter ses grands desseins. Les sommes immenses amassées par Sully étaient employées par Marie de Médicis et son entourage, à se faire des créatures. L'achat des grands était facile, ils s'offraient, eux-mêmes, et se tarifaient haut. Les Italiens par Concini, et le vieux parti ligueur par les jésuites dominaient dans le conseil. L'Espagne respirait; le gros nuage, qui, un moment, terrible, menaçant, avait plané sur elle, s'était dissipé. Sully gémissait en silence, et se sentait impuissant; le double mariage espagnol que son maître avait toujours refusé aux sollicitations de sa femme était résolu, ce fut son coup de grâce. C'était encore, pour lui, le moment de se retirer; il ne le fit pas. On le congédia comme un commis. Pour comble d'humiliation, on lui écrivit que c'était sur sa demande qu'on le renvoyait, et que c'était aussi sur sa demande qu'on lui offrait 300,000 livres, en récompense de ses services; on ne lui ôtait cependant de ses nombreuses charges que les finances et le gouvernement de la Bastille; on l'annulait; c'était tout ce que voulaient ses ennemis.[1]

Sa chute n'étonna ni n'affligea personne; il n'était pas aimé; son inflexibilité l'avait fait haïr des seigneurs de la cour, toujours affamés d'argent; sa supériorité humiliait ses collègues du conseil; la reine n'avait pas oublié qu'il avait toujours dans ses querelles domestiques pris contre elle le parti de son mari; les protestants enfin avaient plus à se plaindre qu'à se louer de lui. Cependant il ne tomba pas sans grandeur, il repoussa dédaigneusement les 300,000 livres qu'on lui offrait et se retira à Sully; de là il écrivit à la reine une lettre dans laquelle il faisait son apologie.

« J'ai été, lui disait-il, averti plusieurs fois et de divers

1. Fontenay-Mareuil, t. Ier, p. 134. — Bazin, t. Ier, p. 129. — Le Vassor, t. II, p. 51.

ttés que des personnes dont je n'ai pu savoir le nom, nt fait quelques propositions contre moi, et essayé de reire à mes actions et comportements, et au maniement es charges que j'ai possédées; en quoi ils m'ont obligé ontre leur intention, car, plus on entrera en vérification e mes desseins, et on examinera toute ma vie passée, plus me sera attribué de gloire et d'honneur par les gens de ien et de vertu. Je prie Dieu que ces personnages-là qui nt les censeurs d'autrui servent aussi bien le roi et l'État omme je l'ai fait en mon temps. »[1]

X.

La chute de Sully parut aux protestants un indice des auvaises dispositions de la régente à leur égard. Elle eût té à la cour de grands embarras, si des divisions n'eussent laté au sein de l'assemblée qui se réunit à Saumur. Deis la mort de Henri IV, les réformés, revenus de leur remier effroi, sentaient le besoin de prendre leurs prétions contre la cour; ils la savaient malveillante, malré ses protestations. Le roi, à son sacre à Reims, avait tifié l'édit de Nantes, mais suivant la coutume de ses rédécesseurs, il avait juré d'exterminer les hérétiques[2]. es concessions et des garanties nouvelles leur paraisient une impérieuse nécessité du moment. Ils demanèrent donc l'autorisation de tenir leur assemblée triende. La régente hésitait; Chamier la décida par un mot: « Si us ne nous accordez pas la permission, nous saurons la rendre. » Avant, le pacifique Mornay avait dit: « le roi est ineur, soyons majeurs[3]. » La ville de Châtellerault fut 'abord indiquée pour le lieu de la réunion; mais la cour edoutant l'influence de Sully, si on permettait qu'elle e tînt dans une ville de son gouvernement, indiqua Sauur. L'assemblée s'ouvrit dans cette ville (27 mai 1611); oixante-dix députés étaient présents, dont trente memres de la haute noblesse; le lendemain elle procéda à la ormation de son bureau: l'élection du président révéla de

1. Économies royales, année 1611.
2. Le Vassor, t. Ier, p. 36. — Sismondi, t. XXII, p. 231.
3. Richelieu, t. II, p. 106.

profondes divisions au sein de ce corps qui ne pouvait êt fort qu'à la condition d'être uni. Le duc de Bouillon, q commençait à devenir suspect, demanda pour lui la prés dence; ses partisans, pour lui préparer les voix, disaie par toute la ville, que s'il n'était pas nommé, il se regai derait comme insulté et quitterait la ville; « les servic du maréchal ajoutaient-ils, sont tels, qu'il ne serait pa raisonnable qu'on lui opposât un concurrent. »

Ces paroles blessaient les députés, et leur paraissai en contradiction avec les antécédents du maréchal. Il av dit hautement, qu'il ne convenait pas que l'un des seigneu venus à Saumur, sur la simple invitation des province fût élu président; il déclarait, que lui-même n'accepter pas la présidence, si elle lui était offerte, et cependant la briguait, bien mieux il prétendait qu'elle lui apparti nait de droit.

Les membres de l'assemblée ne se laissèrent pas inti mider par les menaces du maréchal; ils lui préférère Mornay qui fut nommé président, à une immense maj rité (150 voix contre 10); Duplessis, qui n'avait pas brig cet honneur, demanda à l'assemblée de le décharger la présidence; mais à l'unanimité elle le pria de l'acce ter; il se résigna.[1]

XI.

Cette assemblée, composée d'éléments divers, était l' mage de ses mandataires. Elle renfermait trois classes bi distinctes; la première, celle des seigneurs, qui se se vaient de la bourgeoisie comme d'un marchepied po s'élever; la seconde, celle des hommes honnêtes, droi qui voulaient des garanties qui les missent à l'abri d perfidies de la cour; la troisième, celle des timides, q incapables de prendre un parti énergique, se laissaie entraîner du côté où ils voyaient leur repos ou leur int rêt. Indépendamment de ces éléments dissolvants, il avait des rivalités ardentes entre les grands seigneur Sully qui, jusqu'à cette époque, s'était prononcé pour l royauté, entrait dans l'opposition avec toutes les ressourc

1. Fontenay-Mareuil, p. 47. — Actes des assemblées politique — Économies royales de Sully. — Mémoires de Duplessis-Mornay

ie grande intelligence et la rancune d'un ministre dis-
ié; le maréchal de Bouillon, au contraire, qui s'était
haïr, par son opposition au dernier gouvernement, se
ionçait pour le nouveau, avec tout le zèle d'un ambi-
t qui, longtemps sevré du pouvoir, veut en goûter à
prix. Il avait fait des bassesses, et peu confiant dans
nté de la cause qu'il s'était chargé de défendre, il dis-
it de 400,000 livres que lui avait données la reine pour
sur l'assemblée [1]. Bouillon et Sully se haïssaient et se
ient de mutuels reproches; Mornay parvint à opérer
e eux, une réconciliation apparente; ils se tendirent
ain [2]. L'assemblée prêta alors le serment d'union [3] et
nença ses opérations par l'examen de l'affaire de
y. Celui-ci prétendait que c'était en haine de sa reli-
qu'on lui avait ôté la superintendance des finances,
commandement de la Bastille; il donnait à entendre
c'était un acheminement pour le dépouiller de son
iernement du Poitou et de sa charge de grand maître
artillerie. Le ministre disgracié trouva dans Henri de
n, son gendre, un défenseur hardi, éloquent, dont la
le facile, nette, concise, révéla, à son parti, un grand
eur, et cet orateur, de trente-deux ans, se présentait
i sous la double influence d'un grand nom et d'un
le caractère. Henri de Rohan rappelait Coligny par l'aus-
é de ses mœurs; c'était un homme grave, travailleur,
chi, sobre, ennemi du luxe, un spartiate égaré au
eu d'une cour corrompue [4]; il fit sentir à l'assemblée,
l'administration de son beau-père, était l'une des
des gloires de la Réforme, et que l'abandonner à la
e de ses ennemis ce serait se renier elle-même. Sous
pression de son discours l'assemblée déclara « que
ire de Sully était celle de toutes les églises, et que sa
te n'avait d'autre cause que celle de la religion. » Elle
gagea à ne pas se dépouiller de ses autres emplois
tre une récompense en argent et surtout à ne pas se
ettre de la charge de grand maître de l'artillerie; elle

[1] Richelieu, t. II, p. 103. — D'Estrées, t. XVI, p. 223. —
n, t. Ier, p. 148.

[2] Le Vassor, t. II, p. 73.

[3] Note I.

[4] Sismondi, t. XXII, p. 247.

lui promit, en cas d'attaque de la part de ses ennemis, so
assistance.[1]

XII.

Des écrits circulèrent pendant la durée de l'assemblé
Les uns attaquaient Sully, les autres représentaient le
protestants prêts à lever l'étendard de la révolte. « Ils de
mandent des grâces, disait l'un de ces pamphlets, comm
l'Espagnol demande l'aumône, c'est-à-dire, avec un air d
fierté, comme s'ils exigeaient le paiement d'une dette. » L'au
teur faisait trois ordres de réformés : les *malicieux*, qui n
rêvaient que guerre et désordre, dans l'espérance d'éleve
leur fortune particulière sur les débris de la fortune pu
blique; les *zélés*, qui étaient en état permanent de défianc
les *judicieux* qui, regardant la guerre civile comme le pi
des maux, se tenaient pour l'éviter dans l'obéissance.[2]

Avant même que l'assemblée fût réunie, ses ennemi
qui avaient voulu l'empêcher, avaient pris la résolution d
la rendre suspecte aux catholiques par ces écrits qui circu
lant en grand nombre, semaient partout la défiance et r
présentaient les réformés prêts à renouveler les guerres d
Condé et de Coligny. La cour, croyant le danger immine
envoya le duc d'Épernon dans ses quatre gouvernement
le prince de Condé en Guyenne. Sous l'empire de cette p
nique que rien ne justifiait, plusieurs villes catholiq
dans le Poitou et le Limousin se mirent sur leurs gard
Chartres arma, et sur le bruit, qu'un inconnu fit courir
Orléans, que les réformés allaient l'attaquer, les bourge
de la ville construisirent des barricades.

L'assemblée informée de ce mouvement et craign
elle-même pour sa propre sûreté, fit augmenter de c
cinquante hommes la garnison de Saumur, après en av
demandé la permission au roi. Sur ces entrefaites, les d
putés de la cour, Boissize et Bullion, ce dernier était r
formé, arrivèrent à Saumur. Leur mission devait se born
à presser la nomination des six candidats à la députati
générale, à entraver les délibérations de l'assemblée et
hâter sa dissolution. Leur mandat était facile à rempli

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 245.
2. Élie Benoît, t. II, p. 31.

ils n'avaient pas pouvoir de traiter. L'assemblée le comprit; elle refusa de procéder à la nomination de six candidats et décida d'après l'avis de Mornay qu'elle enverrait à Louis XIII des délégués spéciaux pour lui présenter leurs plaintes.[1]

XIII.

Le 23 juin l'assemblée procéda à la nomination de cinq délégués; les élus furent Mirande, Armet, Ferrier, Laize, Courtaumer. Ils se rendirent à Paris où ils furent ien accueillis par la cour; on examina leurs cahiers, mais on ur dit qu'ils ne leur seraient renvoyés que lorsque les six ndidats à la députation générale auraient été nommés; s délégués rappelèrent au chancelier, que le feu roi 'avait pas attendu pour communiquer à l'assemblée de hatellerault (1605) le brevet relatif aux places de sûreté, ioique l'assemblée n'eût pas rempli cette formalité. « Ce evet est faux » leur répondit le chancelier. Cette parole ndamnait Sully, qui avait été le négociateur de cette faire et le porteur du brevet à l'assemblée de Chatelleult.[2]

Ce hardi désaveu d'une pièce qui portait le nom du i, fit soupçonner aux délégués qu'on avait de mauvaises tentions contre l'assemblée, ou bien qu'on connaissait faiblesse. Aux mauvais procédés on joignit les menaces. furent contraints de quitter Paris. Le chancelier agit us l'inspiration des deux commissaires royaux qui l'avaient horté à ne faire aucune concession aux députés; « ils ront, lui dirent-ils, d'autant plus d'audace et de mauvaise lonté qu'ils verront qu'on les appréhende[3].» Lorsque l'asmblée connut la déclaration du chancelier, elle réclama vement, trouvant étrange la condition mise à la délince des cahiers. « Nos députés, dirent-ils, ayant charge ne désigner les candidats qu'après avoir eu connaisnce des décisions de la régente, nous sommes obligés avertir les provinces du mépris où l'on tient nos plaintes. ant au changement qu'on veut opérer dans le Béarn,

1. Anquez, *Assemblées politiques*, p. 236.
2. *Ibidem*, p. 237.
3. Fontenay-Mareuil, p. 48.

nous le considérons comme une infraction à l'édit Nantes.»[1]

Bullion, qui pendant l'intervalle, avait été à Paris, ét retourné à Saumur afin de décider l'assemblée à se rend aux désirs de la cour. Il visita plusieurs députés, et pl fidèle au roi de France qu'à sa cause, il ne recula pas d vant un parjure. «Je veux être damné éternellement, d il, si toutes les réponses des cahiers ne sont pas faites po contenter les plus difficiles.» Il savait le contraire. Il ét aidé, dans sa mission, par le protecteur des Jésuites, Varenne; ce courtisan se faisait brocanteur de conscienc aux uns il promettait de l'argent, aux autres des plac Plusieurs furent pris dans ses filets; le plus célèbre Ferrier. La Varenne ne réussit pas cependant au gré ses désirs; les *opiniâtres* étaient plus nombreux que *complaisants*. Malgré ses nombreuses défaillances, la R forme vivait encore de sa vieille énergie.

XIV.

Le maréchal de Bouillon fut le mauvais génie de l'a semblée. Cet homme qui, pendant de si longues anné avait prêté à son parti l'appui de son épée et de son no était tombé bien au-dessous de Sully. Pour lui, les réf més n'étaient pas un parti à défendre, mais un part exploiter. Avide de pouvoir, il voulait arriver aux pr mières places, en se faisant un marchepied de ses core gionnaires; sa réputation d'habile capitaine lui donnait grand crédit auprès de la régente, quand il crut le mom favorable pour l'accroître encore, il l'engagea à écrir l'assemblée une lettre plus impérieuse que les précédent dans laquelle elle lui ordonnait de procéder, sans délai la nomination des six candidats, attendre les réponses a cahiers et de se séparer; que faute par elle d'obéir, minorité déciderait contre la majorité.[2]

Ce mépris audacieux des ses droits exaspéra l'assem blée; elle se sentit atteinte au cœur; car la diviser c'ét lui ôter sa force au dedans, et son prestige au deho

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 238.
2. Actes des assemblées politiques.

Mornay en eut le premier un vif instinct, son bon sens qui lui avait montré de suite le danger, lui en indiqua aussitôt le remède. « Avant tout, dit-il aux membres fidèles de l'assemblée, soyons unis, et quoiqu'il nous soit dur de voter avec une minorité vendue à la cour, votons avec elle; que nos ennemis ne nous croient pas désunis, c'est le grand intérêt du moment. » Le coup était paré. Bouillon et ses partisans furent désagréablement surpris au moment du vote; car à part quelques députés, la grande majorité vota avec Mornay. Les candidats à la députation furent nommés, leur choix déplut à Bouillon qui avait espéré faire élire ses créatures et se rendre ainsi puissant à la cour; les élus furent Montbrun, Berteville, Maniald, Boisseul, Rouvraix, La Milletière. La cour choisit ces deux derniers.

Après cet acte de soumission, Bullion fut obligé de communiquer à l'assemblée le cahier répondu; sa lecture fit éclater de grands murmures. On rappela aigrement au commissaire son serment. Il n'en tint compte; il avait bien mérité de la cour, et atteint son but. Les députés étaient exaspérés, quatre mois de séances n'avaient abouti qu'à la nomination de six candidats à la députation générale. C'était humiliant pour des hommes qui représentaient ce qu'il y avait de plus éminent dans la Réforme et qui s'étaient rendus à Saumur pour veiller à la sûreté de leurs églises. On les avait indignement joués. De plus, la cour par Bouillon, Bullion et La Varenne avait affaibli leur parti, en semant, au milieu des députés, des ferments de discorde et de désunion. Elle avait suscité à Chamier des difficultés, au sein même de son église; son consistoire, gagné par les agents de la régente, secoua toute pudeur, oublia les services rendus par ce grand homme, et donna sa place à un autre. Chamier, préférant les intérêts de sa cause aux siens, se contenta de protester contre la conduite de son consistoire, dont la décision fut cassée; il demeura à Saumur où sa voix prépondérante dans l'assemblée entraînait toujours avec elle la majorité. Ferrier ne l'imita pas; la cour l'avait attaqué par son côté faible, l'argent; il partit pour Nîmes; où nous le retrouverons bientôt.

Malgré ses échecs répétés l'assemblée ne voulut pas

se séparer sans pourvoir à sa défense. Elle rédigea une constitution politique dont elle trouva la plus grande partie des matériaux dans les constitutions antérieures (1594, 1596, 1601). La France fut divisée en huit provinces; chacune d'elles avait une assemblée provinciale et un conseil provincial qui, selon leurs attributions, devaient s'occuper de l'intérêt de la cause; au-dessus d'eux, se trouvait l'assemblée générale, dont les membres devaient être nommés par ceux des assemblées provinciales. La partie entièrement neuve de la constitution est celle qui traite des assemblées de cercle, qui devaient se composer de délégués des conseils provinciaux de trois provinces au moins.[1]

Les intrigues de la cour avaient porté leurs fruits, la nouvelle constitution politique était son ouvrage; en forçant les protestants à chercher leur sûreté en eux-mêmes, elle avait préparé de nouveaux troubles à l'État

XV.

Pendant la durée de l'assemblée, on publia quelques livres, dont quelques-uns eurent un grand retentissement notamment le *Mystère d'iniquité*. Mornay n'avait pas oublié l'échec que les églises avaient éprouvé dans sa personne, à la fameuse conférence de Fontainebleau; il tenait à le réparer et à prouver que le pape est l'Antéchri[st] Il se mit courageusement à l'œuvre : le *Mystère d'iniq[uité]* parut; le titre du livre, le nom de l'auteur, une gravu[re] surtout qu'on voyait en tête de l'ouvrage excita vivement [la] curiosité publique. «L'orgueil de Paul V, qui occupait alor[s], dit un historien[2], le siége de Rome et les flatteries de s[es] créatures lui donnaient une belle occasion de le traiter d'Antéchrist. On voyait donc à la première feuille du livre l[a] figure d'une tour de Babel d'une prodigieuse architecture et qui paraissait aux spectateurs un sujet d'admiration; ell[e] n'était soutenue que par des pièces de bois, où on venai[t] mettre le feu. Deux vers latins avertissaient qu'on ne devait pas admirer ce vaste édifice, qui tomberait en ruine aussitôt que le feu aurait consumé ses faibles appuis. O[n]

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 249.
2. Élie Benoît, t. II, p. 72.

oyait ensuite une estampe qui représentait Paul V et qui tait accompagnée d'inscriptions si superbes et si impies u'on n'aurait pu mieux faire, si on avait eu dessein de onner prise aux réformés. Tout ce qu'on peut dire de lus flatteur au prince temporel, tout ce que l'Écriture ainte dit de plus grand, de Jésus-Christ même, était appliué à ce pontife, et au bas de la figure il y avait une lresse, qui lui donnait le titre de *vice-Dieu*. Cela était ré d'une peinture qu'on avait faite en Italie, pour hono:r un arc de triomphe élevé en l'honneur de ce nouveau ipe. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable, était que le om de Paul V joint à celui de *vice-Dieu* en latin au cas ui appartient aux inscriptions, remplissait fort juste le faeux nombre de 666[1] que tous les chrétiens, suivant le moignage de saint Jean dans l'Apocalypse, regardent omme le nombre de la bête[2]. Il ne fallait qu'ajouter emble la valeur des lettres numérales de ce nom suivant sage des Latins pour y trouver ce nombre mystique.[3]»

XVI.

Les protestants triomphèrent avec Mornay de cette déuverte plus ingénieuse que solide; les réponses ne manèrent pas. Raymond de Bray, dit Saint-Germain, expliu à sa manière les symboles de l'Apocalypse. Au pied la tour fondée sur le roc, entre des colonnes entaillées, ui représentent les sept dons de Dieu, l'écrivain cathoue fait figurer les réformés sous le titre de moqueurs corrigibles. A ses yeux ils ne sont que de faux prophètes, s hérétiques, des esclaves, des Nabuchodonosors et des

1. Nombre de 666. — PAULO V VICE DEO.

V	=	5
L	=	50
V	=	5
V	=	5
I	=	1
C	=	100
D	=	500
		666. Justesse de la rencontre.

2. Apocal., ch. XIII, v. 18.
3. Élie Benoît, t. II, p. 73.

Antéchrists, qui s'efforcent de mettre le feu aux fond
ments de l'Église, mais sur lesquels la flamme de la fou
naise peut rejaillir. « Tu veux, s'écrie-t-il, en s'adress
à Mornay, brûler cette tour éternelle, mais il n'est bois
roc pour brûler ta cervelle. » Après cela, il essaie de to
ner dans tous les sens le nom de Mornay, afin de trou
dans ses lettres numérales le chiffre de 666.[1]

XVII.

Aujourd'hui, notre génération absorbée par les in
rêts matériels, comprend fort peu les luttes théologiq
de ces temps, et nos historiens politiques qui accorden
Mornay la première place parmi les hommes honnêtes
intelligents de son époque, le blâment de s'être adonné
la controverse; ils seraient plus justes à son égard, s'i
comprenaient mieux le milieu dans lequel vécut ce gra
homme; car ce qui préoccupait les huguenots, c'était moi
la conquête de leurs droits civiques et politiques que
désir de servir Dieu selon leur conscience; que ce
liberté leur soit sauvegardée, le roi très-chrétien n'a
pas de sujets plus soumis et plus affectionnés qu'eux; c'
là ce qui ressort de tous les enseignements de l'histoire. E
sentiellement religieux au milieu de leurs luttes politiqu
les réformés ne pouvaient être autres que ce qu'ils étai
en réalité; ils haïssaient dans la papauté la cause premiè
de leurs maux, comment ne l'auraient-ils pas attaqué
et quand l'agresseur était Mornay, comment n'auraient-i
pas battu des mains à chacun de ses coups?

XVIII.

Les députés quittèrent Saumur et se rendirent da
leurs provinces respectives pour y rendre compte de leu
travaux. Bientôt après des assemblées provinciales eure
lieu sur tous les points du royaume; la cour s'en alarma
et essaya, mais en vain, par ses commissaires, de les em
pêcher ou de les disperser. Elle accueillit avec hauteur e

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. II, p. 74. —
— Capefigue, Mazarin et Richelieu, t. Ier, p. 136-137. — Voi
note II.

dédain les députés des huit provinces[1], qui étaient venus à Paris pour reprendre les affaires dans l'état où l'assemblée générale de Saumur les avait laissées; elle supplia le roi de donner une réponse plus favorable à leurs demandes. Après quelques pourparlers, on leur signifia brutalement l'ordre de partir; bientôt après (24 avril 1612) parut la déclaration royale qui déclarait illégitimes les assemblées provinciales, et défendait d'en tenir à l'avenir. Les termes de la déclaration étaient injurieux pour les membres de ces assemblées. Le roi les tenait pour des rebelles et des criminels, puis les couvrant de son pardon, il défendait à ses procureurs généraux et à ses substituts de les poursuivre. Le 25 mai suivant le parlement enregistra la déclaration, malgré l'opposition des députés généraux.

XIX.

La veille du jour où le parlement enregistrait l'édit royal, les réformés faisaient à Privas l'ouverture de leur vingtième synode national. Chamier et Du Moulin furent nommés, le premier président, le second secrétaire.

Rarement synode s'était réuni dans des conditions plus critiques. Le parti protestant avait, par ses divisions, révélé sa faiblesse. Les mauvaises dispositions de la cour se produisaient au grand jour et avaient pour cause apparente et plausible la tenue des assemblées provinciales. Chacun sentait qu'on était à la veille de quelque grand événement, le ciel était chargé d'orages, et cependant deux ans à peine s'étaient écoulés depuis le jour où la royauté, au nom du jeune Louis XIII, assurait les protestants de sa protection et de sa fidélité à observer les édits. L'union n'était et ne pouvait être qu'apparente : trop d'intérêts contraires étaient en présence, la cour devait nécessairement haïr les protestants, qui, à leur tour, devaient se méfier d'elle et prendre, dans l'intérêt de leur conservation, des mesures dont la nature était de les faire passer pour rebelles. Des deux côtés on se mouvait dans un cercle vicieux.

Le synode qui, d'après les édits, ne devait s'occuper que de questions de dogme et de discipline, eut cependant

1. Ces députés représentaient les huit assemblées provinciales.

toute l'importance d'une assemblée politique. Il renouvela d'une manière solennelle le serment d'union, qui fut signé par tous ses membres, lesquels s'engagèrent à le faire signer et jurer dans toutes les églises de leurs provinces. Il censura vivement ceux des membres de l'assemblée de Saumur qui avaient fait schisme et avaient contraint la majorité de l'assemblée à voter avec eux pour éviter une division fatale à la cause; il recommanda aux grands l'union, protesta avec énergie contre la déclaration royale qui interdisait les assemblées provinciales, et contre les termes insultants dans lesquels elle avait été rendue; il renouvela les demandes de l'assemblée de Saumur, insista vivement pour qu'à l'avenir les protestants ne fussent pas obligés dans les actes publics de se qualifier de prétendus réformés; accorda à Vignier 2000 livres de gratification pour *le théâtre de l'Antechrist*, qu'il avait écrit par l'ordre du synode de La Rochelle, et 300 livres à Thomson, ministre de la Châtaigneraie, pour son livre intitulé *la chasse de la bête romaine*. Le synode se sépara après avoir rempli son mandat avec une grande énergie, et montré à la cour qu'il y avait encore trop de vitalité dans la Réforme pour qu'elle pût l'attaquer impunément[1]; elle le sentit; car peu de temps après (11 juillet 1612), la régente, sachant que les réformés avaient été profondément blessés des termes injurieux de la déclaration précédente, s'empressa d'en atténuer les termes, «assurant que le roi, très-content des réformés en général, oubliait les fautes des particuliers, et ne voulait pas qu'il leur en restât à l'avenir, blâme ni tache, pourvu qu'ils se continssent dans l'obéissance et dans l'observation des édits[2];» cette nouvelle déclaration ne les satisfit pas; elle ne permettait pas la tenue des assemblées provinciales, et le roi, en parlant des fautes des particuliers, sans nommer les personnes, laissait planer ses soupçons sur le corps tout entier.

1. Actes des assemblées synodales. — Aymon, Histoire des Synodes.
2. Drion, Abrégé chronologique, t. Ier, p. 281-282.

XX.

Une affaire plus grave préoccupait alors les esprits : le duc de Bouillon et le duc de Rohan ne cachaient pas la haine qu'ils se portaient. Ce dernier accusait Bouillon du schisme qui avait compromis le succès de l'assemblée de Saumur ; celui-ci, à son tour, accusait Rohan auprès de la régente d'entretenir des dispositions hostiles à la royauté. La grande majorité des protestants était pour Rohan ; mais son adversaire était plus puissant que lui à cause de ses immenses possessions et des faveurs de la cour, qui se servait habilement de lui pour jeter la division dans le parti huguenot. Ce seigneur qui, sous Henri IV, bon et juste envers ses anciens coreligionnaires, avait cabalé sans cesse, se montrait servile sous sa veuve, qui ne leur accordait que ce qu'elle ne pouvait leur refuser. Il prêchait donc la soumission au pouvoir royal, et, de concert avec la cour, il la faisait prêcher par des hommes gagés, et quelquefois par des ministres, qui le faisaient, les uns par conscience, les autres par intérêt ; les premiers, dont la fidélité à la cause n'était pas suspecte, obtenaient le plus de succès ; mais tous auraient dû imiter Du Moulin, qui refusa dédaigneusement les présents de la cour. « Ce que je fais, répondit-il, je le fais par conscience. » Le grand controversiste, l'homme dont la plume était plus affilée qu'une épée, était le plus pacifique de tous les huguenots.

Pendant que la cour faisait prêcher la doctrine de la patience et de la soumission, elle donnait chaque jour aux huguenots l'occasion de la mettre en pratique : elle manquait à ses promesses, violait les édits, tourmentait les fidèles, s'emparait de leurs places de sûreté, et lorsque, à la vue de cette mauvaise foi, les huguenots murmuraient, les prédicateurs à gage leur assuraient qu'ils seraient d'autant plus agréables à Dieu que leur obéissance serait plus parfaite.

XXI.

La cour convoitait Saint-Jean-d'Angély, la place de sûreté la plus considérable de la Saintonge après La Rochelle ; elle appartenait à Rohan, qui en était le gouver-

neur. La régente suborna La Rochebeaucour son lieutenant. Cet officier qui avait fait, l'année précédente, nommer maire, un homme peu zélé pour la cause, voulut le faire élire une seconde fois[1]; le duc était alors à Paris, où Marie de Médicis, qui voulait le retenir jusqu'à ce que l'élection fût consommée, se montrait gracieuse et prévenante pour lui; celui-ci eut connaissance des intrigues de La Rochebeaucour et ne douta pas que ce ne fût le maréchal de Bouillon qui voulût le déposséder de Saint-Jean-d'Angély; il partit inopinément, feignant d'avoir reçu des lettres qui lui annonçaient que Soubise était dangereusement malade; il vit en effet son frère; mais ce fut pour se concerter avec lui, afin de faire tomber l'élection sur un magistrat qui ne fût pas dévoué à la cour; ce choix était d'autant plus important que le maire avait un pouvoir indépendant du gouverneur qui n'exerçait le sien que sur la petite garnison de la ville. Le duc arriva à temps, déjoua les intrigues de son lieutenant et fit nommer maire, un homme dévoué de cœur aux intérêts protestants[2]. La reine étonnée de tant d'audace, ordonna à l'ancien maire de continuer ses fonctions; Rohan s'y opposa. Indignée de sa résistance, elle fit arrêter sa mère, sa femme, ses filles et toute sa maison, déclara le duc rebelle et résolut de faire marcher contre lui une armée[2]. Des deux côtés on publia des manifestes; la reine pour désintéresser les réformés dans la cause de Rohan, disait qu'elle ne poursuivait pas dans le duc le protestant, mais le rebelle; celui-ci à son tour, répondit que l'attaque, dont on le menaçait, n'était qu'un prétexte pour ruiner les églises.

Les protestants saintongeois, témoins de l'insistance de la cour à demander la continuation de l'ancien maire de Saint-Jean-d'Angély dans ses fonctions, comprirent que Rohan n'était pas seul menacé; ils convoquèrent une assemblée de cercle à la Rochelle[3]. Avant son ouverture, la reine résolut de neutraliser les décisions qu'elle pourrait

1. Fontenay-Mareuil, p. 50.
2. Mémoires de Rohan. — Pontchartrain, p. 3.
3. La dénomination de cercle était prise de la forme du gouvernement de l'Allemagne, divisée en provinces qu'on appelait cercles. La France était divisée en cercles; la province attaquée convoquait celles qui étaient de son ressort.

prendre; elle se servit de Rouvray, conseiller d'État, et de Duplessis-Mornay; mais dans l'état d'exaltation où se trouvaient les esprits, leurs avis ne furent pas écoutés. Mornay, fort de la pureté de ses intentions, et plein de cette charité chrétienne qui ne soupconne pas le mal, traita de chimères les craintes du duc, celui-ci lui répondit avec aigreur qu'il se laissait jouer et qu'il courait le danger de se laisser dépouiller de son gouvernement de Saumur. Mornay insista, Rohan demeura inébranlable. La cour, sentant qu'elle n'avait pas le moyen de contraindre le duc à l'obéissance, se relâcha un peu de ses premières menaces, et se décida à concéder une partie des demandes qu'on avait refusées à l'assemblée de Saumur. Elle accorda, entre autres choses, qu'on permettrait aux protestants de ne plus se qualifier « de la religion prétendue réformée, » qu'on accorderait aux ministres les mêmes exemptions qu'aux ecclésiastiques de l'Église romaine, qu'on rendrait aux synodes la liberté que les dernières déclarations avaient limitées, et qu'on permettrait la réunion des assemblées provinciales.[1]

Rohan rejeta avec dédain ces concessions; il était irrité de ce que pendant les négociations la reine avait fait arrêter Saugeon, gentilhomme saintongeois, qu'il avait envoyé en Languedoc, afin de sonder l'esprit des populations protestantes de cette contrée, pour savoir quels secours il pourrait en attendre. Un arrangement devenant impossible, l'assemblée du cercle se réunit à La Rochelle (20 septembre 1613). La cour y envoya Rouvray et Mornay. Les députés les accueillirent avec défiance, et les traitèrent comme suspects. Plus ils insistaient sur la sincérité de la cour, plus ils se montraient méfiants. « Nous ne nous séparerons pas, dirent-ils, que nous n'ayons vu les effets de cette sincérité. » Tout ce que Rouvray et Mornay obtinrent d'eux fut qu'ils se sépareraient sans laisser traces de leurs délibérations et qu'ils se réuniraient le 25 décembre suivant, pour voir si la cour avait tenu ce qu'elle promettait. »[2]

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 282. — Mémoires de Rohan. — Actes des assemblées politiques.

2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 282. — Actes des assemblées politiques.

XXII.

De retour à Paris, Rouvray communiqua à la reine la décision de l'assemblée. Elle fléchit devant sa fermeté. Le 13 décembre parut une déclaration confirmative des édits de pacification, et notamment de celui de Nantes; mais elle interdisait, à l'avenir, les assemblées provinciales et ordonnait que les maréchaux feraient des chevauchées[1], accompagnés de gens de justice et d'une force militaire suffisante pour rechercher et punir tous ceux qui contreviendraient aux édits; elle désigna, pour cette mission délicate, les maréchaux de Bouillon et de Brissac. La même déclaration exemptait les ministres du payement de la taille.[2]

L'assemblée du cercle se réunit à La Rochelle le 25 décembre; elle ne fut pas satisfaite de la cour, qui refusait la tenue des conseils provinciaux; une prise d'armes eût été inévitable, si on n'eût réussi à séparer La Rochelle du reste des députés. Au moment où l'union devenait une impérieuse nécessité, la ville, sans laquelle on ne pouvait rien tenter, déserta la cause sous l'influence de son maire. Rohan était désespéré, et peu s'en fallut que les réformés ne prissent les armes les uns contre les autres et n'épargnassent ainsi à la cour la peine de les détruire[3]. L'assemblée, d'accord avec Rohan, crut sage et prudent de se soumettre. La reine délivrée des embarras qu'elle lui avait donnés, promit verbalement la tenue des assemblées provinciales, et, toute entière à sa politique anti-française, elle conclut définitivement les mariages espagnols. La déclaration fut faite le 25 mars; de grandes réjouissances eurent lieu à la cour; elle acheva de dissiper à cette occasion les épargnes de Sully.[4]

Cet abandon de la politique du roi défunt réjouit les

1. C'étaient des espèces de cours prévotales ambulantes, une espèce de justice exceptionnelle qui atteignait ceux qui ne pouvaient l'être par des juges ordinaires.

2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 282-283.

3. Élie Benoît, t. II, liv. III, p. 119. — Lettre de Duplessis à Marbault, vol. XII, p. 10.

4. Capefigue, Richelieu et Mazarin, t. Ier, p. 176 et suiv.

vieux ligueurs, affligea profondément les huguenots et tous les catholiques qui avaient un cœur français. Le prince de Condé et le comte de Soissons, auxquels on n'avait rien communiqué, furent extrêmement offensés; ils s'apaisèrent momentanément, laissant cependant entrevoir à la régente qu'elle pourrait acheter leur consentement et leur signature.[1]

XXIII.

Quand une difficulté était applanie dans un lieu, il s'en élevait immédiatement une autre; après La Rochelle, Nîmes. Dans cette dernière ville une scène étrange, inaccoutumée, se passait dans le temple protestant de la Calade. Devant une nombreuse assemblée, douze pasteurs, en robe, à la figure grave et recueillie, entouraient debout la table sainte, prêts à accomplir l'acte le plus délicat et le plus terrible de leur saint ministère. L'un de leurs collègues, Ferrier, avait encouru la peine de l'excommunication. Ce ministre, qui, par son éloquence et ses talents avait rendu de grands services aux églises, était possédé par le démon de l'orgueil et par celui de l'avarice. Jusqu'en 1611, sa réputation n'avait fait que grandir, mais à cette époque il commença à se démasquer. Dans l'assemblée politique de Saumur, dont il était l'un de membres les plus influents, deux opinions contraires furent débattues avec une vivacité qui dégénéra plusieurs fois en violence. Henri de Rohan, dans lequel les églises commençaient à pressentir leur futur chef, soutenait, avec une grande énergie, que les protestants devaient réclamer l'exécution de l'édit de Nantes dans sa première forme et teneur. « La gloire de Dieu et la sûreté des églises, disait-il, dépendent de la manière ferme avec laquelle nous réclamerons tous les droits qui nous sont garantis par cet édit[2]. Ferrier, contrairement à l'opinion de Rohan, insista pour que l'assemblée se conformât aux désirs de la régente et se séparât après avoir nommé les six candidats à la députation. Ce langage du ministre de Nîmes étonna : jusque-là il avait voté avec les plus zélés; à la surprise succéda l'in-

1. Sismondi, t. XXII, p. 258-259.
2. Mémoires de Rohan.

dignation, car ses collègues le soupçonnaient de s'être laissé séduire par les faveurs de la cour. Aux murmures qui accueillirent ses paroles, il comprit qu'il avait perdu la confiance de ses collègues; ne se sentant pas assez fort pour braver leur indignation, il retourna à Nîmes, en donnant pour prétexte de son départ précipité, la maladie de son fils et de sa belle-mère.

Ce départ, au moment où l'assemblée semblait avoir le plus grand besoin de l'appui de sa parole, accrédita les bruits fâcheux qui circulaient sur son compte. Une terre de 18,000 livres, qu'il avait récemment acquise, leur donna de la consistance. «La régente, disait-on tout haut, l'a acheté pour trahir ses frères.»

Quand Ferrier apprit que l'opinion publique se prononçait contre lui, il demanda à se justifier devant le consistoire. Il le fit avec une grande habileté, et comme ses accusateurs ne précisaient rien, ce corps, qui l'aimait déclara, dans sa séance du 14 janvier 1612, que tous les bruits qui circulaient, étaient mensongers et calomnieux.

L'affaire parut assoupie, mais le synode de Florac la raviva en émettant les soupçons les plus graves sur la fidélité du pasteur incriminé. Celui-ci qui croyait ses ennemis vaincus, obtint de son consistoire la permission de se rendre au synode national de Privas, pour y présenter sa justification et confondre ses accusateurs. L'enquête d'où devait sortir son innocence, ne constata que son infidélité; après un mûr examen, l'assemblée reconnut qu'il avait négligé ses fonctions de pasteur et enseigné des doctrines hétérodoxes, retenu indument des sommes dont il ne voulait pas rendre compte, et supposé des lettres qui l'avaient embarrassé dans des affaires honteuses et des déguisements malhonnêtes.

Le synode condamna Ferrier à restituer les sommes qu'il avait injustement retenues, lui défendit d'exercer son ministère dans la province et de se trouver aux assemblées provinciales et générales pendant six ans.[1]

1. Actes des synodes nationaux.

XXIV.

Si Ferrier n'eût été qu'un homme égaré, il eût courbé la tête en implorant son pardon. Il ne le fit pas. Avec l'orgueil d'un pharisien irrité, il se disposa à lutter avec le synode; son caractère facile, insinuant, son talent de prédicateur, sa célébrité, lui avaient gagné une foule de partisans, qui ne voyaient chez lui l'homme public qu'à travers l'homme privé. De plus, l'église de Nîmes, si fière jusqu'alors de son pasteur, se pressait autour de lui et lui faisait de son affection un rempart contre ses accusateurs. Sur l'invitation de Ferrier, elle envoya six députés à Privas pour protester contre les décisions du synode.

Cet acte de rébellion contre le corps, qui était la représentation de l'autorité souveraine en matière de foi et de discipline, surprit et indigna l'assemblée; elle censura vivement les pasteurs Chambrun et Mardochée Suffren, qui faisaient partie de la députation, tint pour non avenue la protestation de l'église de Nîmes et ordonna à Ferrier d'aller occuper à Montélimart le poste de Chamier, appelé à Montauban pour professer la théologie.[1]

Ferrier, d'accord avec son église, ne tint pas compte des ordres du synode, continua de remplir ses fonctions, et se fit délivrer par son consistoire une attestation constatant qu'il s'était conduit d'une manière irréprochable pendant tout le temps de son ministère; cette pièce, qui fut rendue publique, occasionna une douloureuse sensation dans les églises; elle créait un précédent dangereux, et montrait aux corps inférieurs le chemin de la désobéissance. Le colloque du Lyonnais, auquel elle fut communiquée, s'assembla immédiatement à Oullins (23 août 1612). Ses décisions furent empreintes d'une grande énergie; le consistoire de Nîmes fut sommé de se retracter sans délai, et le ministre Mardochée Suffren, qui s'était fait son organe en faveur de Ferrier, fut suspendu de ses fonctions[2]. Le consistoire, qui commençait à être éclairé sur la conduite de son pasteur, fit sans résistance la rétractation qui

1. Actes des synodes provinciaux.
2. *Idem.*

lui était demandée. Le colloque, sur le refus de Ferrier de se présenter devant lui, confirma purement et simplement la sentence primitive qui le frappait.

Ferrier ne comprit pas, après la rétractation de son consistoire, que l'obéissance lui était commandée, même par son intérêt. Il brava la décision de ses juges et se rendit à Paris, où il obtint de la cour, en échange de sa future apostasie, une charge de conseiller au présidial de Nîmes. Quelques jours auparavant il s'était présenté devant le consistoire de Charenton pour déclarer « qu'il ne rechercherait aucune vocation que celle de ministre. »

Le 11 juin 1613 il arriva à Nîmes. Après la flétrissure qu'il avait subie, il éprouvait une grande satisfaction à la pensée que, du haut d'un siége de conseiller, il braverait avec éclat ses ennemis. Dans son impatience il demanda d'être mis immédiatement en possession de sa charge; le consistoire supplia les membres du présidial qu'il fût sursis à son installation jusqu'à ce que le consul de ville eût reçu la réponse « aux remontrances et supplications qu'il avait envoyées au roi touchant cette nomination. » Le présidial s'y refusa et arrêta que l'installation aurait lieu le 15 juillet suivant.

Le consistoire, informé de cette résolution, somma Ferrier de comparaître devant lui; il ne le fit pas. Ce ne fut qu'à la quatrième sommation qu'il obéit. Sur la demande qu'on lui fit, s'il voulait renoncer à sa charge de conseiller, il répondit qu'il ne le pouvait ni ne le voulait, et se retira en prononçant quelques paroles injurieuses contre les membres de l'assemblée.

Le consistoire, comprenant que son obstination allait occasionner des troubles dans l'Église, convoqua le synode provincial du Bas-Languedoc, qui se réunit à Nîmes le 18 juin. Vingt-six membres étaient présents; l'assemblée députa vers Ferrier un pasteur et deux anciens pour le sommer de comparaître devant l'assemblée; il refusa.

XXV.

Devant une résistance qui eût compromis l'autorité ecclésiastique, le synode n'hésita pas. Il décida qu'avec ce pécheur endurci il fallait user de toutes les armes que l

inte Écriture donne à l'Église contre ceux qu'elle tient
pur des payens et des publicains. Il décida en consé-
uence, à l'unanimité, que Ferrier serait retranché par
xcommunication du corps des fidèles, « comme obstiné
ns ses péchés, raidi dans sa rébellion et désobéissance,
endurci dans ses impénitences[1]. » Le synode ne voulut
s néanmoins le frapper sans lui accorder un dernier délai.
ndant trois dimanches consécutifs, du haut de la chaire,
s admonitions lui furent adressées, la première par
gord, la seconde par Brunier, la troisième par Cham-
an.

Ferrier demeura sourd à tous ces appels qui le con-
ient à la repentance. Une dernière démarche fut tentée
près de lui : « Si vous désobéissez, lui dirent les députés
consistoire, l'excommunication sera prononcée demain
tre vous. » — « Pharisaïsme que tout cela, répondit Fer-
r en levant les épaules; vous sonnez l'alarme et le toc-
 bien inutilement. » Les députés se retirèrent avec la
viction qu'il avait atteint le dernier degré de l'impéni-
ce et de l'endurcissement.

Le même jour des prières publiques furent ordonnées
ns tous les temples, pour demander à Dieu d'avoir pitié
leur ancien pasteur, et de le ramener par une repen-
ce sincère dans le bercail de l'Église, qu'il avait désho-
é par son inconduite et attristée par sa rébellion.

rrier demeura insensible à tous ces appels : aux
res il répondit par des persifflages, aux avertissements
 des moqueries; il était « l'homme souillé qui se souille
core; » l'Église dut le retrancher de sa communion; elle
fit le 14 juillet 1613 dans le temple de la Calade.
mme nous l'avons déjà dit, douze pasteurs, en robe,
touraient la table sainte, au milieu d'une assemblée
ve, recueillie, profondément attristée de la chute de
omme qu'elle avait pendant si longtemps admiré et
mé. Le ministre Brunier, chargé par le synode de pro-
ncer l'excommunication, monta en chaire et raconta
 détail la conduite de Ferrier. Après cela, d'une voix
nte et fortement accentuée, il dit :

« Pour ces causes, nous pasteurs et anciens des églises

1. Actes des synodes provinciaux.

réformées du Bas-Languedoc, députés de cette province avec les pasteurs et anciens de cette Église, ayant charge du colloque lyonnais autorisé par le synode national, prononçons ledit maître Ferrier être un homme scandaleux, incorrigible, impénitent, indisciplinable, et comme tel, après avoir invoqué le nom du Dieu vivant, au nom et en la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ, par la conduite du Saint-Esprit et en l'autorité de l'Église, nous l'avons jeté et jetons hors de la compagnie des fidèles, afin qu'il soit livré à Satan; l'avons retranché et retranchons de la compagnie des saints, déclarons qu'il ne doit plus être censé, ni réputé membre de Jésus-Christ, ni de son Église; mais tenu comme un payen et un péager pour profane et contempteur de Dieu. Exhortons les fidèles et leur enjoignons, au nom de notre maître, de ne plus converser avec cet enfant de Bélial, mais de s'en éloigner et se séparer, en attendant, si en quelque manière ce jugement et cette séparation à la destruction de la chair ne pourront sauver son âme et lui donner effroi de cette grande et redoutable journée en laquelle le Seigneur viendra avec les milliers de ses saints pour faire jugement, et convaincre les méchants de leurs impiétés, desseins et œuvres abominables qu'ils auront commis contre Dieu et contre son Église, amen!

« Maudit est celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement, amen! S'il y a quelqu'un qui n'aime pas le Seigneur Jésus, qu'il soit anathème, *Maranatha*, amen! Viens Seigneur Jésus, amen! »

Aprés un moment de silence impressif et solennel, Brunier ajouta : « Si ledit maître Ferrier veut assister aux prédications pour sa consolation, il s'adressera au consistoire, lequel, après avoir jugé des témoignages de sa repentance selon les attestations de cette compagnie, lui ordonnera de se tenir hors du temple, à la porte, pour ouïr la prédication et à se retirer à l'heure où on fera prière, conformément à l'institution et pratique de l'Église primitive. Comme il ne pourra aussi assister dans le temple lorsque son enfant recevra le Saint-Sacrement de baptême, et les parrains et marraines seront appelés au consistoire pour être exhortés à prendre soin que l'enfant soit nourri et instruit dans la vraie religion, et ce suivant

l'article de la discipline. Ceux qui fréquenteront ledit Ferrier seront, en cas d'obstination et rébellion, après longues et réitérées remontrances, poursuivis jusqu'à excommunication.»

XXVI.

Le ton solennel et profondément pénétrant, avec lequel Brunier s'acquitta de sa triste et pénible mission impressionna vivement l'assemblée. L'anathème descendait sur Ferrier du haut de la même chaire d'où il avait si souvent annoncé le conseil de Dieu; le berger, frappé en présence de son troupeau, était rejeté comme indigne hors du bercail; on lui ôtait sa houlette et sa peau de brebis; on le dégradait. Une terreur de Dieu planait sur tous les assistants, et chacun, en sortant, se rappelait ces paroles de l'Écriture : «Que celui qui est debout prenne garde qu'il ne tombe.»

A la distance où nous sommes placés de cette scène émouvante, nous la trouvons peut-être étrange, et peut-être aussi taxons-nous d'intolérance l'acte qui retrancha Ferrier de la communion de ses frères; et cependant si nous étudions attentivement les différentes phases de cette grave affaire, nous trouverons naturelle et logique la décision synodale qui ordonna l'excommunication de l'ancien pasteur de Nîmes. L'Église n'avait-elle pas un douloureux devoir à accomplir envers elle-même? devait-elle laisser fouler aux pieds ses ordonnances et conserver parmi ses membres un homme qui la déshonorait par sa conduite, et mettait, par sa rébellion, la discipline ecclésiastique en péril? n'avait-elle pas agi avec prudence, avec lenteur, en donnant au coupable les moyens de rentrer en lui-même et de se relever aux yeux de ceux qu'il avait scandalisés? il fut frappé rudement, mais seulement après qu'il eut rejeté tous les moyens de grâce. Les termes de sa condamnation rappellent, dira-t-on, les excommunications du moyen âge, non, ils ne rappellent que celles de l'Église des premiers siècles. Qu'on lise attentivement les termes dans lesquels elle fut formulée et l'on reconnaîtra que l'Église a agi, à son égard, comme Dieu agit à l'égard de celui qui, après avoir été averti, rejette dédaigneuse-

ment sa grâce; car si le Christ est un Dieu d'amour, il est aussi un feu consumant.[1]

Le soir de ce même jour, le pasteur Gigord monta en chaire, et, devant une nombreuse assemblée, il déplora, en termes éloquents, le scandale produit par la conduite de l'excommunié. Chacun sentait qu'une grande plaie avait été faite à l'Église. L'homme qui naguère était l'une de ses plus brillantes colonnes était tombé, et tous les efforts qui avaient été tentés pour le relever avaient échoué contre son impénitence. De lui on pouvait dire ce qu'un prophète disait d'Israël endurci : « Oh! Israël, ton mal vient de toi ! »

Il y a dans la vie un moment fatal, c'est celui où le chrétien infidèle laisse sonner l'heure où Dieu se détourne de lui. Ferrier avait laissé sonner cette heure, dès lors il secoua toute pudeur. Deux jours après son retranchement de l'Église, il se fit conduire, avec le cérémonial accoutumé, au présidial, afin qu'on procédât à son installation. A la vue de ce cortége, le peuple indigné se précipita sur son passage et l'accueillit avec des huées et des sifflets. Quelques enfants lui jetèrent des pierres, et sa vie eût été en danger, si le principal lieutenant du consul Rozet, accourant à son secours, ne l'eût conduit chez lui.

Les émeutiers eussent probablement regagné leur demeure, si un domestique du lieutenant criminel ne leur eût crié du haut d'une fenêtre : « Il y en aura de pendus par ordre du roi. »

Cette parole courageuse mais imprudente mit en fureur les assaillants. « Le roi est à Paris, crièrent-ils, et nous à Nîmes, nous n'en voulons qu'au traître Judas », et ils se précipitèrent vers la maison de Ferrier, qu'ils pillèrent et saccagèrent, malgré les pasteurs qui étaient accourus pour apaiser le tumulte.[2]

Tout n'était pas fini: les émeutiers guettaient Ferrier. Ce ne fut qu'après dix-sept jours que les consuls purent le faire évader. Quand la populace l'apprit, elle entra en fureur et se porta vers un enclos qu'il possédait au faubourg de Montpellier, démolit l'habitation, coupa les

1. Hébr. XII, 29.
2. Dampmartin, La France sous ses rois, t. III, p. 202.

arbres, arracha les vignes. Les consuls accoururent sur les lieux. Ils firent saisir et jeter en prison les principaux meneurs, qui en furent tirés à main armée par leurs complices.

L'affaire, déjà très-grave par elle-même, le devint davantage par un accident arrivé à la femme de Ferrier. En quittant Nîmes pour aller rejoindre son mari à Beaucaire, les douleurs de l'enfantement la saisirent en route; elle accoucha dans une ferme.

Tout ce que Nîmes comptait de protestants honorables et éclairés, et ils étaient en grand nombre, furent indignés de la conduite odieuse de la populace; ils flétrirent ses excès et craignirent que la communauté tout entière s'en portât la peine. Ils ne se trompaient pas. Le présidial fut transporté à Beaucaire, et la ville fut condamnée à payer à Ferrier une indemnité de 6000 livres.

Ferrier n'osa pas exercer sa charge de conseiller à Nîmes; il se retira à Paris et abjura publiquement entre les mains de Du Perron. A dater de ce moment, le célèbre auteur des thèses sur l'Antéchrist attaqua ce qu'il avait défendu. Richelieu se l'attacha par des bienfaits et se servit de lui pour défendre sa politique[1]. L'apostat, méprisé de tous, acheva tristement sa carrière si brillamment commencée; quand il mourut (1626), les catholiques firent paraître un écrit intitulé: «De l'heureux trépas et mort du sieur Ferrier.»

La femme de Ferrier ne l'imita pas dans son apostasie, quoique son mari l'eût invitée fortement à le faire.[2]

Ferrier laissa deux enfants : une fille et un fils. La fille épousa le lieutenant criminel Tardieu, célèbre par son avarice. Elle fut assassinée avec son mari, dont elle partageait l'ignoble passion. Son frère, nommé Isaac, fut tué par des laquais, qu'il voulait empêcher de frapper le sien. En terminant ce triste chapitre de nos récits, nous dirons avec l'historien de l'église réformée de Nîmes : «Voilà une famille qui, par ses malheurs, fournit à l'histoire un fait de plus pour établir par l'expérience ce que la loi de Dieu enseigne en théorie, que l'iniquité des pères

1. Note III.
2. Histoire de tous les siècles, mois de sept., p. 174.

retombe sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération.»[1]

XXVII.

Nous avons déjà dit que la conclusion des mariages espagnols avait mécontenté le prince de Condé et le comte de Soissons, son frère; leur opposition était légitime, mais, après avoir vendu leur signature, ils eussent dû accepter les faits accomplis. Ils s'y fussent peut-être décidés, si dans l'entourage de la reine ils n'eussent trouvé des sujets journaliers de mécontentement et de plaintes. Concini, aussi orgueilleux qu'insolent, tenait les princes et les plus grands seigneurs éloignés des affaires; de là des murmures, et des murmures dans la cour d'un roi mineur à une conspiration il n'y a qu'un pas. Le plus mécontent de tous était Bouillon; l'aventurier italien occupait la place qu'il ambitionnait pour lui-même; mis à l'écart par la reine, perdu dans l'esprit des réformés, il profita habilement de la haine qu'on portait au favori pour se faire, sans en avoir l'apparence, l'âme d'une coalition contre lui: il réussit sans peine; les uns par orgueil blessé, les autres par désœuvrement, plusieurs pour le seul plaisir de se battre, entrèrent dans le complot, à la tête duquel se trouvèrent le prince de Condé, les ducs d Vendôme, de Mayenne et de Nevers. Le duc de Rohan laissa séduire; ce fut une grande faute, car il compromi dans sa personne les intérêts des réformés. Quand tout f arrêté, Condé se retira à Mézières, dont la situation, pr des frontières, lui permettait de recevoir des secours d l'étranger, et en cas d'insuccès, de sortir sans danger d royaume. De là il publia un manifeste explicatif et apo logétique de sa conduite.[2]

Marie de Médicis comprit le danger et le conjura ave de l'argent pour les uns, et des concessions pour les au tres; elle signa, ou plutôt elle acheta la paix qui fut si gnée (15 mai 1614) à Saint-Ménéhould. Elle accordait entre autres choses, une amnistie générale et la réunio

1. Borrel, Hist. de Nîmes, p. 153. — Haag, France protestante
2. Mercure français, t. III, p. 224. — Richelieu, liv. V, p. 191

des États généraux. Chaque insurgé reçut quelque chose, tel une grosse somme d'argent, tel un gouvernement[1]. Rohan n'eut pour son lot que les rancunes de la reine.

XXVIII.

Pendant que la paix se négociait, les réformés tenaient un synode national à Tonneins; la plupart des provinces y étaient représentées par leurs députés. L'assemblée se montra disposée à se soumettre aux édits qui lui défendaient toute correspondance avec les puissances étrangères: elle envoya à la régente copie d'une lettre que le roi d'Angleterre lui avait adressée, touchant une question de théologie qui se débattait alors entre Du Moulin et Tilenus sur l'union de la nature hypostatique. Après plusieurs conférences, les membres du synode abandonnèrent Tilenus et se rallièrent à l'opinion défendue par son adversaire. Ils s'occupèrent ensuite de plusieurs affaires de discipline intérieure, refusèrent l'offre que leur faisait la reine de tenir une assemblée politique à Grenoble, où Lesdiguières, dont ils se défiaient, exerçait une autorité sans contrôle, chargèrent leurs deux députés généraux de demander l'exécution de la promesse que la régente avait faite d'exonérer les ministres de la taille, donnèrent des gratifications à Rivet et à Gigord pour des ouvrages qu'ils avaient composés, et déclarèrent qu'ils repoussaient avec horreur les doctrines des jésuites touchant le régicide.[2]

XXIX.

Depuis la mort de Henri IV les jésuites avaient bravement fait tête à l'orage qui fondit sur eux après l'attentat de Ravaillac. Le bruit public les avait accusés d'être les complices du maître d'école d'Angoulême. La Sorbonne condamna la doctrine du tyrannicide, et le livre de Mariana fut, par arrêt du Parlement, brûlé en place de

1. Mémoires de Rohan, p. 118. — Mercure français, t. III, p. 297. — Richelieu, liv. V, p. 196.
2. Actes des synodes nationaux.

Grève par la main du bourreau. Jean de Mariana était né à Talavera, en 1537. Après de brillantes études, il enseigna la théologie à Rome, puis à Paris, et s'acquit une grande réputation. Sa santé frêle et délicate l'obligea à se retirer à Tolède dans la maison des jésuites. C'est là qu'il composa dans la solitude son célèbre ouvrage *de rege et regis institutione*[1]. Ce qui distingue l'écrivain espagnol, c'est un langage net et une phrase vigoureuse; il ne tâtonne pas, il tire hardiment les conclusions de ses prémisses : en le lisant, on sent qu'il s'est plus inspiré de Brutus que de saint Paul. Avant lui, on avait enseigné la doctrine du régicide avec tant de restrictions que plusieurs des écrivains, qui l'avaient soutenue, pouvaient affirmer le contraire avec les termes même dont ils se servaient pour l'établir. Il n'en est pas ainsi du jésuite de Tolède; citons-le. Après avoir fait un pompeux éloge de Jacques Clément[2], il continue : «qu'on n'appréhende pas au reste, dit-il, que bien des gens abusent de cette maxime pour attenter à la vie des princes sous prétexte de tyrannie, car nous n'abandonnons point la décision de ce point au jugement de tout particulier, ni même à celui de la multitude, à moins que la voix publique ne se fasse entendre et qu'on ait pris le suffrage des hommes graves et savants. Certes le genre humain serait trop heureux s'il se rencontrait un grand nombre de ces courages mâles et vigoureux, qui portent le zèle pour la liberté de leur patrie jusqu'au mépris de leurs jours; mais l'amour excessif de sa propre conservation, sentiment qui ne s'accorde pas ordinairement avec les grandes entreprises, retient la plupart des hommes. C'est pour cela que d'un si grand nombre de tyrans que l'antiquité nous montre, on en voit si peu qui aient péri par le fer de leurs sujets. C'est cependant une pensée salutaire à inspirer aux princes que de leur persuader qu'ils oppriment leurs peuples en se rendant insupportables par l'excès de leurs vices et l'infamie de leur conduite. Ils vivent à telle condition qu'on peut non-seulement à bon droit les *mettre à mort*, mais qu'il y a *de la gloire et de l'héroïsme à le faire.*»

1. De Roi et de l'institution de Roi.
2. Note IV.

Après avoir admis la légitimité du régicide, Mariana se préoccupe de la manière dont on pourra tuer le tyran.

« On est cependant en peine, dit-il, de savoir s'il est permis d'employer le poison pour faire périr un ennemi public ou un tyran (car on doit porter le même jugement de l'un et de l'autre), et nous savons que cela est arrivé souvent. Cependant nous voyons que nos mœurs n'admettent point l'usage, fort commun autrefois dans Athènes et dans Rome, de faire périr par le poison les coupables convaincus de crimes atroces. C'est ce qu'en effet on a regardé comme un acte de cruauté, opposé à la doctrine chrétienne, de forcer un homme, quelque couvert qu'il soit de crimes, à s'enfoncer lui-même un poignard dans le sein, ou à prendre, soit des aliments, soit un breuvage mortel ; car il en est de l'un de ces expédients comme de l'autre, et tous les deux répugnent également aux lois de l'humanité et aux droits de la nature, qui défend à tout homme d'attenter à sa propre vie. Nous nions donc qu'il soit permis de faire périr par le poison l'ennemi dont nous avons accordé qu'il était permis de se défaire par l'artifice et la surprise. C'est pourquoi, suivant mon avis, on ne doit jamais présenter à un ennemi des drogues funestes, ni mêler dans ses aliments un poison mortel à dessein de lui ôter la vie. Voici néanmoins un tempérament dont il est permis d'user dans cette matière, c'est de ne pas contraindre celui qu'on veut mettre à mort de prendre lui-même un poison qui le fasse périr, mais de le faire donner extérieurement par un autre, de manière que celui qui doit en périr n'y influe en rien ; ce qui arrive lorsque la force du poison est si grande qu'il suffit d'en frotter le siége ou les habits pour causer la mort. »[1]

Ces doctrines furent condamnées par le parlement de Paris.

1. Œuvres de Mariana, liv. Ier, ch. 6 : s'il est permis de tuer un tyran, p. 53 et suiv. — Le livre de Mariana est approuvé par le général des jésuites Aquaviva et le visiteur de la province de Tolède, sur le rapport d'hommes doctes et graves de la compagnie.

XXX.

Le père Cotton, sentant que son ordre était frappé dans Mariana, essaya d'amortir le coup et publia sa *lettre déclaratoire de la doctrine des jésuites conforme aux décrets du concile de Constance.* Elle était adressée à la régente.

« Cette lettre était, dit l'Estoile, artificieuse, douce et sucrée par dessus, mais plate et molle comme coton. » Elle attira à l'auteur une réplique foudroyante; l'*Anti Cotton* eut un succès prodigieux et fut traduit dans toutes les langues. Les nombreuses réponses qui y furent faites accrurent son succès; les uns l'attribuaient à Pierre du Coignet, ami de Pasquier, les autres à l'avocat César de Plais, d'autres à Pierre Du Moulin. Les jésuites donnèrent aux trois lettres P. D. C., sous lesquelles l'auteur avait caché son nom, différentes interprétations qui nous fournissent un spécimen de la polémique des disciples de Loyola. Ils appellent l'auteur de l'Anti-Cotton, qu'ils supposent être Du Moulin, en faisant allusion à ces trois initiales :

Partisan de Calvin.
Pasteur De Charenton.
Pâté De Chenilles.
Peu De Chose.
Pauvre De Conscience.
Prince De Calomnie.
Perdu De Cerveau,
Plume De Corbeau.
Punaise de Calvin.
Pernicieux Diable Calomniateur, etc.[1]

Vaincu sur le terrain de la discussion, les jésuites furent vainqueurs sur celui des intrigues. Le comte de Soissons les prit ouvertement sous sa protection. Du Perron les patronna de tout le poids de son influence et de sa parole, et Richer, doyen de la Sorbonne, leur infatigable adversaire, perdit sa place. Le corps auquel il appartenait se déclara contre lui : il succomba devant une majorité

1. Guetté, Histoire des jésuites, t. Ier, p. 389.

factice[1]. Après avoir été sur le point de tomber, les jésuites se relevèrent plus forts, plus arrogants, plus dangereux que jamais, et la voix isolée qui sortait du milieu des députés de Tonneins pour flétrir leur enseignement touchant le régicide, ne fut pas entendu de la régente, qui dans ce moment se disposait à réunir les états, pour tenir la promesse qu'elle avait faite au prince de Condé lors de la paix de Saint-Ménéhould.

1. Vie et œuvres de Richer.

LIVRE XXX.

I.

Marie de Médicis voulut, avant la convocation des états généraux, faire déclarer majeur le jeune Louis XIII. Elle perdait son titre de régente, mais elle savait qu'il lui serait facile de gouverner avec un roi « majeur selon la loi, mais mineur selon la nature[1]. » Le 27 septembre 1614, jour où son fils commençait sa quatorzième année, elle rentra avec lui à Paris, et le 2 du mois suivant, elle le conduisit au Parlement pour prendre acte de sa majorité. Elle lui remit solennellement la conduite et le gouvernement de son royaume. Le jeune roi, en la remerciant, lui dit : « Je veux et j'entends que vous soyez obéie en tout et partout, et qu'après moi vous soyez chef de mon conseil[2]. » Ce jour-là, le roi confirma l'édit de Nantes et tous les autres actes et règlements qui avaient été accordés aux réformés touchant son interprétation[3]. Louis XIII avait fait comme Charles IX, il avait abdiqué entre les mains de sa mère; mais cette mère n'avait aucune des qualités politiques de Catherine de Médicis. Là où il aurait fallu un cœur français, un esprit éclairé, une volonté ferme, il n'y avait qu'une femme espagnole de cœur, sans portée, sans grandeur, sans prestige. Cette femme cependant, aidée par les événements, aurait pu en retirer un grand profit pour la royauté, si son esprit eût été à la hauteur de sa fortune; car les élections s'étaient faites sous des auspices défavorables aux princes.

Les états s'ouvrirent à Paris dans la cour des Augustins. L'assemblée, quoique très-nombreuse, n'avait pas ce prestige que donnent des noms connus, aimés, haïs ou craints. En dehors des princes, le cardinal du Perron

1. Henri Martin, t. X, p. 47.
2. Mercure français, t. III, année 1614.
3. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 286.

en était la personnalité la plus saillante avec le président Jeannin et Camus, évêque de Belley, qui traçait à l'éloquence une route où s'immortalisèrent plus tard Bossuet et Massillon. Cependant elle avait parmi ses membres un jeune prêtre, qui devait laisser sur le sol de la France l'empreinte profonde de ses pas, et marquer sa place au premier rang des hommes politiques de tous les temps. On l'appelait Armand-Jean Du Plessis de Richelieu.

II.

Ce prêtre, dont le nom est lié intimement à l'histoire du protestantisme français, était le fils du grand prévôt de Henri III. Ses parents, peu riches et de noblesse très-récente, l'avaient d'abord destiné à la carrière des armes, dans laquelle il fit ses débuts sous le nom de seigneur de Chaillou; mais l'un de ses frères s'étant fait d'évêque, chartreux, sa famille le décida sans peine à quitter la cape pour la mître. A peine âgé de vingt-deux ans, il succéda à son frère dans l'évêché de Luçon, l'un des plus pauvres de France. C'est de là qu'il prit son vol et préluda à sa grandeur future.

Le prélat avait tout ce qui prépare les grands succès : des connaissances variées, un esprit pénétrant, une patience inaltérable, une volonté de fer, une ambition de prêtre voilée sous des dehors d'humilité. Il était prêt à toute servilité et à toute ingratitude; il avait fait des sermons pour se tirer de l'oubli, et de la controverse avec les protestants pour se rendre nécessaire. La gloire de Du Perron l'importunait; s'il eût vu de près l'idole du jour, il eût souri.

Le jeune prélat, qui avait des goûts de grand seigneur, luttait avec courage, mais non sans murmures, contre la pauvreté. « Nous sommes tous ici, écrivait-il à un ami, les gueux et moi le premier, ce dont je suis bien fâché[1]. » Ce n'est qu'avec beaucoup de peine, dit Henri Martin, qu'il parvint à faire figurer sur sa table quelques pièces d'argenterie.[2]

1. Lettres de Richelieu, publiées par Avenel, t. Ier, p. 28
2. Henri Martin, t. XI, p. 52.

Il vivait retiré, solitaire dans sa ville épiscopale, perdue dans les prosaïques marais du Poitou, quand la nouvelle de la convocation des états généraux retentit à ses oreilles comme le son du clairon à celles du soldat. Il sentit instinctivement que la fortune se présentait à lui; il ne se trompait pas: le premier discours qu'il prononça au sein des états avança ses affaires plus que ses sermons et ses livres de controverse ne l'avaient fait en dix ans.

III.

L'assemblée, nous l'avons déjà dit, était très-nombreuse. Le clergé y comptait cent quarante députés; la noblesse cent trente-deux, le tiers état cent quatre-vingt-douze; les réformés n'y étaient représentés que par quelques députés.[1]

L'incident le plus remarquable qui s'éleva dans le cours de la session, fut une motion du tiers état qui, en haine des jésuites et des doctrines ultramontaines, voulut faire admettre, comme loi fondamentale du royaume, cette proposition: «Les rois ne relèvent, dans leur autorité, que de Dieu et, sous aucun prétexte, on ne peut les déclarer déchus de la couronne et dispenser leurs sujets du serment de fidélité.» L'assassinat des deux derniers rois avait douloureusement impressionné tous les bons Français. La ligue, avec ses souvenirs, faisait horreur. On voulait étouffer ses restes en établissant d'une manière solennelle que ses maximes étaient contraires à la moralité et à la paix publique.[2]

Cette proposition souleva un violent orage dans les rangs du clergé. A son agitation on eût dit qu'il était question de le dépouiller de ses immenses revenus ou de mettre la religion réformée sur le trône[3]. Si la noblesse eût été fidèle à son passé, elle se fût jointe au tiers; mais elle s'était abatardie au contact des passions ligueuses; parmi ses membres on ne comptait pas un seul homme qui rappelât Bayard ou du Guesclin. Le clergé sut lui faire

1. Mercure de France, t. III, 3e continuation, p. 7 et suiv.
2. Rapine, Relation des États généraux, t. XVII, p. 284-287.
3. Élie Benoît, t. II, liv. III, p. 143.

entrevoir adroitement que tout affaiblissement de la puissance ecclésiastique deviendrait pour elle une cause de ruine. « Si le tiers, lui dit-il, l'emporte, nous pourrons être un jour menacés dans nos richesses qui sont immenses, et ces richesses qui enrichissent-elles ? vos cadets de famille, auxquels sont réservées les abbayes et les prélatures; nous évêques, archevêques, abbés mîtrés, cardinaux, ne sortons-nous presque pas tous de vos rangs ? ne sommes-nous pas deux corps qui s'appuient naturellement l'un sur l'autre ? le tiers n'est-il pas notre ennemi commun ?» Ces raisons furent sans réplique pour ces esprits vulgaires; la noblesse devint complice du clergé.

Le cardinal Du Perron qui devait aux deux derniers rois a haute position qu'il occupait dans le royaume, se fit 'organe du clergé. Dans un discours d'une incroyable ardiesse, il soutint que la proposition du tiers était un uit de l'hérésie protestante. « Avant Calvin, dit-il, toute église gallicane croyait qu'un prince qui violait le serment fait à Dieu de vivre et de mourir catholique, méritait l'être dépossédé.» Il entassa citations sur citations, insia adroitement que ceux du tiers état qui avaient fait la roposition, devaient être reconnaissants à l'égard du aint-Siége s'ils n'étaient pas excommuniés ou tenus pour érétiques. « Ce sont, dit-il en terminant, les réformés i ont jeté, au milieu de nous, cette pomme de discorde; nomma Saumur, et sans l'appeler par son nom, il désia Mornay comme le premier auteur de la proposition.[1]

Le discours du cardinal fit peu d'impression sur le tiers tat. Miron, son président, homme probe et énergique, onna la réplique à du Perron; peut-être l'eût-il emporté, i la reine n'eût lâchement trahi les droits de la royauté : lle avait besoin du clergé et du pape pour accomplir les ariages espagnols. Sous prétexte de tout concilier et de ettre fin à des divisions qui pouvaient compromettre les eureux résultats qu'on attendait de la tenue des états, lle fit ordonner par le roi que l'affaire serait portée deant lui et devant son conseil[2]; le clergé triomphait : il tait le maître à la cour par ses prélats et par les jésuites.

1. Procès-verbal du tiers état, t. VIII, p. 111. — États génémux, collect. Buisson, t. XVI, p. 91 et suiv.
2. Procès-verbal du tiers état, t. VIII, p. 125.

IV.

Pendant la tenue de l'assemblée, une rixe sanglante eu lieu le 24 décembre 1615, à Milhau, entre les catholique et les protestants. Ces derniers furent les plus forts et mal traitèrent leurs adversaires. Dans ses plaintes au roi, l'é vêque de Rhodès disait, en parlant des réformés: « Il ont mis les prêtres en fuite, brisé les croix et les crucifi renversé les autels, profané les reliques, arraché le ci boire du tabernacle et foulé aux pieds les hosties consa crées.»[1]

Les plaintes du prélat furent habilement exploitées pa le clergé: l'évêque de Luçon demanda prompte vengeanc des excès commis à Milhau; son dédain pour les dissi dents était celui d'un brame pour un paria. « Ils souillent disait-il, les lieux saints par leurs profanes sépultures.» C discours, dans lequel l'homme politique se révélait plu encore que l'homme religieux, n'eut pas les résultats qu'e attendait son auteur, car pendant que les catholique étaient en instance pour demander vengeance contre le protestants de Milhau, ceux des environs de cette vill portaient plainte contre les catholiques, qui avaient abatt le temple de Belestat, et s'étaient livrés à des violenc plus grandes que celles qu'on leur reprochait d'avoir com mises à Milhau.[2]

Cette plainte, fortement motivée, arrêta les poursuite que l'évêque de Luçon voulait faire diriger contre les pro testants; et, comme sans une criante injustice, on n pouvait condamner les uns sans poursuivre les autres, o les renvoya à des juges qui prirent connaissance de leur plaintes.

V.

Pendant la tenue des états, dont nous ne racontons qu ce qui se rapporte directement à l'histoire de la Réforme le clergé oublia qu'il existait un édit de Nantes, ou plutô il ne se le rappela que pour demander des concession

1. Élie Benoît, t. II, p. 149-150.
2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 287.

dont chacune était une atteinte plus ou moins directe à ce pacte proclamé irrévocable, perpétuel, et que la royauté tenait pour très-révocable, puisque jusqu'à ce jour elle l'avait déjà confirmé trois fois.[1]

Égoïste comme toutes les castes religieuses qui promettent au peuple le ciel et se réservent pour elles la terre, le clergé, dans ses demandes, se montra ce qu'il était : orgueilleux, cupide, implacable ; orgueilleux, il voulait que toute autorité émanât de lui et que les rois de la terre léchassent les pieds de l'Église[2] ; cupide, il ne donnait que ses prières, et regardait comme un crime de lèse-majesté divine qu'on touchât à ses biens ; implacable, il poussait à l'extermination des huguenots. Dans l'impossibilité où il était de recourir à la force, il demandait le rétablissement de la religion romaine dans tout le royaume, et particulièrement dans le Béarn, la condamnation de tous les livres dans lesquels le pape était attaqué, la permission aux évêques de condamner aux galères, l'exemption de la prison pour les ecclésiastiques, la punition des moines qui sortiraient de leur couvent sans leur habit et la permission de leur prieur, la réunion des jésuites à l'université, l'interdiction aux protestants d'inhumer leurs morts dans les anciens cimetières. Aux injustices il joignait l'outrage ; en parlant de la religion des dissidents, il ne disait plus *la religion prétendue réformée*, mais *la prétendue religion réformée* ou seulement *la prétendue religion*.

La noblesse, qui n'avait cessé de graviter autour du clergé, ne fut pas révoltée de ce plan d'oppression ; elle oublia les temps les plus orageux de la seconde moitié du dernier siècle, et supplia le roi de maintenir la religion catholique « selon le serment qu'il en avait fait à son sacre. »

Les députés protestants comprirent la haute portée de cette demande ; « on veut donc, s'écrièrent-ils, nous exterminer ; ne sommes-nous pas aux yeux des catholiques les hérétiques que le roi a fait serment de détruire ? » Une discussion orageuse, passionnée, s'éleva au sein de l'assemblée ; quelques-uns de ses membres furent sur le point

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 287.
2. Fl. Rapine, p. 111-145.

d'en venir aux mains. Pour calmer les esprits, le roi jet son *quos ego* au milieu des lutteurs, en rendant (le 12 mar 1615) une nouvelle déclaration confirmative des édits pré cédents[1]. Il le fit parce qu'il craignait que les réformés n se joignissent au prince de Condé, qui, sous prétexte de l non-exécution du traité de Saint-Ménéhould, avait quitté l cour, levait une armée, et se préparait à s'opposer à l'ac complissement des mariages espagnols.

La déclaration royale ne fut pas même un palliatif a mal que la proposition de la noblesse avait fait. Le clerg était mécontent; les protestants n'étaient pas satisfaits des deux côtés la haine et la défiance demeuraient le mêmes.

Quand la cour eut obtenu des états ce qu'elle désirait elle se hâta de les congédier. Le lendemain de la remis des cahiers, les députés du tiers voulurent se réunir, dan la salle où ils tenaient leurs séances; la porte en était fer mée; « défense de la part du roi, leur dit Miron leur pré sident, nous est faite de nous rassembler à l'avenir.» De vant cet ordre du monarque, ils exhalèrent leur colè impuissante, et reprirent, irrités et confus, le chemin d leurs provinces où ils attendirent, mais vainement, l'exécu tion des promesses qu'on leur avait faites. La France, qu en 1614, avait fait entendre sa voix par les députés du tie se tut pendant cent soixante quinze ans. Pendant ce lo espace de temps, le pouvoir royal, la noblesse et le clerg préparèrent son triomphe; le pouvoir royal par son abso lutisme égoïste et inintelligent, la noblesse par se vices, le clergé par son avidité et son esprit persécuteur; et quand le beau soleil de 1789 se leva, le tiers état éta devenu la nation tout entière.

VI.

Un mois s'était à peine écoulé depuis que les état avaient été congédiés, quand une femme, qui s'était trou vée mêlée aux plus grands événements des trente der nières années du seizième siècle, s'éteignit obscurémen à Paris. Depuis longtemps Marguerite de Valois se surv

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 288.

ait à elle-même, continuant sous les glaces de l'âge sa vie dissipée et aventureuse. Quand la mort la coucha dans son tombeau, elle n'était qu'une femme galante et ridi-le; elle termina sa vie comme elle l'avait commencée : ns les débauches.

Devant cette grande décadence morale on éprouve une ofonde pitié pour cette femme, qui, dès ses plus jeunes nées, eut le malheur de respirer l'air vicié de la cour Charles IX et de s'unir au roi de Navarre qu'elle n'ai-ait pas. Avec son imagination vive, ardente, et les dé-testables exemples qu'elle avait sous les yeux, il eût été difficile qu'elle évitât les écueils que Jeanne d'Albret si-gnalait avec tant d'énergie et avec des expressions si pit-toresques[1]; une fois tombée, elle ne se releva pas, et la reine de Navarre ne fut plus qu'une femme légère qui, par son inconduite, accrédita les bruits les plus infâmes qui circulèrent sur elle. Au milieu de ses excès, elle conserva cependant tout l'orgueil de sa race; la reine se retrouvait sous la courtisane, et quelquefois même elle était capable du plus grand dévouement. Quand son mari, après la con-spiration de Saint-Germain, fut jeté en prison, elle prit sa défense comme l'aurait fait Mad. de Lavalette; quand il fut malade à la mort, elle le soigna comme l'aurait fait la femme la plus aimante. Artiste, amie des arts, elle leur it ces derniers reflets de majesté royale à travers les-quels elle nous apparaît encore. Les mémoires qu'elle nous a laissés ont survécu à l'oubli et sont une bonne page d'histoire qui ne nous montre sa personne qu'en profil, mais qui éclaire d'un jour précieux plusieurs des grands événements auxquels elle fut mêlée. Les portraits qu'elle fait de quelques-uns de ses contemporains sont crayonnés finement, délicatement; il n'y a chez elle ni colère, ni haine, ni enthousiasme; ses mémoires sont un plaidoyer. C'est ailleurs qu'il faut chercher la vraie Marguerite de Valois.

Cette reine, presque toujours dominée par ses passions, avait des goûts littéraires très-remarquables; « elle est, nous dit Brantôme, fort curieuse de recouvrer tous les

1. Histoire de Jeanne d'Albret, par Mlle Vauvilliers, 2e édition, II, p. 413-414.

beaux livres tant en lettres saintes qu'humaines, et qua elle a entrepris à lire un livre, tant grand et long q soit, elle ne le laisse et ne s'arrête jamais jusqu'à qu'elle en ait vu la fin, et bien souvent en perd le man et le dormir. Elle fait souvent quelques stances très-bell qu'elle fait chanter, les entremêlant avec le luth qu'e touche bien gentiment, et par ainsi, elle passe son tem et coule ses infortunées journées.»

Cette reine, si belle et si séduisante dans ses jeu années, et dont un Napolitain disait: «qui voit la Fra et la cour sans voir Marguerite, ne voit ni la France ni cour[1], nous inspire une profonde pitié; car dans ce co de femme il y avait des instincts nobles, élevés, généreu Comme Charles IX, Marguerite cultivait la poésie. I vers suivants qu'elle composa pour lui servir d'épitap éclairent d'un jour mélancolique cette existence profan

Cette brillante fleur de l'arbre des Valois,
En qui mourut le nom de tant de puissants rois,
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
Pour qui tant de bouquets chez les muses se firent,
A vu fleurs et lauriers sur sa tête sécher;
Et par un coup fatal les lys s'en détacher,
Las! le cercle royal dont l'avait couronnée,
En tumulte et sans ordre, un trop prompt hymenée,
Rompu d'un même coup devant ses pieds tombans;
La laissa comme un tronc dégradé par les vents;
Épouse sans époux et reine sans royaume,
Vaine ombre du passé, grand et noble fantome,
Elle traîna depuis les restes de son sort
Et vit jusqu'à son nom périr avant sa mort.

La cour rendit des honneurs funèbres à l'épouse divorc de Henri IV. Le lendemain de sa mort elle était oublié

VII.

La reine, que le prince de Condé avait cru vaincre p le moyen des états, triomphait malgré lui; elle fit approu ver les mariages espagnols, reprit au prince la ville d'Am boise, que le traité de Saint-Ménéhould lui avait accordé

1. Notes sur Marguerite de Valois et sur ses mémoires, collec tion Petitol.

pr sa sûreté personnelle, et foulant aux pieds toute pu-
ur, elle nomma Concini, maréchal de France; ce choix,
le rien ne justifiait, irrita la cour et Bouillon surtout, qui
ttendait aux faveurs de la reine, en échange des ser-
ces qu'il lui avait rendus; mais Marie de Médicis le re-
utait. Concini le redoutait également; dans sa forte et
rogante médiocrité, le favori voulait bien l'avoir pour
nseiller, mais non pour maître ou pour rival. Blessé
ns son orgueil, Bouillon recourut à de nouvelles in-
gues et se servit habilement du prince de Condé pour
acher le pouvoir des mains de la reine.

Condé prêta facilement l'oreille aux propositions fac-
uses du duc; il se sentait humilié dans son orgueil et
eint dans ses intérêts; ne pouvant donner sa personne,
i était sans portée, il donna son nom et, sous prétexte
bien public, il organisa cette funeste levée de bou-
ers qui devait commencer la décadence du protestantisme
jeter, pendant plus d'un siècle et demi, la France dans
servitude: malheureusement tout le favorisait. Les dé-
tés du tiers état, de retour dans leurs provinces, s'étaient
primés énergiquement et sans ménagement sur la reine
sur ses conseillers. Des hommes amusés et joués,
mme ils l'avaient été, ne pardonnent guère; ils dé-
gnirent la cour comme un séjour d'intrigues et de com-
ts où l'on ne se préoccupait du peuple que pour lui
ndre le plus pur de son sang. « La France, disaient-
, en parlant de Concini, devenu le maréchal d'Ancre, est
mbée aux mains d'un étranger; cet étranger, maître du
eur et de la volonté de la veuve de Henri IV, ne connaît
autre maître que ses propres caprices. Devant ce parvenu
mblé d'honneurs, gorgé d'or et d'argent, toutes les têtes
courbent. » Ces propos, qui ne manquaient pas de fon-
ment, excitaient le peuple à chercher de nouveaux re-
èdes à ses maux.

Le parlement n'était pas mieux disposé que le peuple.
grand corps qui, sous un pouvoir fort et violent, bais-
it presque toujours la tête, conservait néanmoins dans
n sein, comme une tradition sacrée, la haine des doc-
ines ultramontaines, et se montrait plus jaloux des droits
e la royauté, que la royauté elle-même. Ce fut lui qui
onseilla à Henri III de jeter au feu une bulle de Sixte-

Quint, et qui en 1593 déclara hardiment que jamais u étranger ne régnerait sur la France. Sous le jeune Louis XII il voyait, avec une grande douleur, que la fausse poli tique de la reine et la tenue des états, qui devait appor ter un remède aux maux du royaume, n'avaient fait que le accroître par le refus de la cour de répondre aux juste demandes du peuple. Le clergé était satisfait. La nobless ne l'était pas. Concini lui faisait faire antichambre à s porte : les descendants des grandes maisons de France s faisaient laquais.

Douloureusement indigné de l'état de servilisme et d corruption dans lequel la France était tombée, le parle ment prit une résolution énergique; il rendit, vers la fi de mars (1615), un arrêt, par lequel il invitait les prince les pairs, les grands dignitaires de la couronne à se réun à lui pour remédier aux désordres du royaume.

VIII.

La régente qui, délivrée de la présence importune d états, ne pensait qu'à savourer en paix les fruits de victoire, fut alarmée de cette hardiesse ; elle manda parlement, cassa son arrêt et lui défendit de l'exécu La cour ne faiblit pas, maintint son arrêt et porta pieds du trône ses douleurs et ses remontrances. — Le r auquel on avait fait la leçon, la reçut mal. Sa mère, Co cini et Jeannin crurent que c'était à eux que les reproc étaient adressés. Les ducs de Guise et d'Épernon offri au roi leurs services contre la compagnie. Celui qui, jour de l'assassinat de Henri IV, le chapeau sur la tête la main appuyée sur la garde de son épée, lui avait f voter d'urgence la régence pour Marie de Médicis, ét prêt, comme un autre Bussy Leclerc, à la conduire à Bastille. Le mignon de Henri III en vieillissant avait e piré : sur les bords de la tombe, il était ambitieux com aux jours où il succédait, dans la faveur de Henri III, Quelus et à Maugiron.

La régente ne se porta pas cependant aux extrémités d'Épernon aurait voulu l'entraîner, elle se contenta

1. Richelieu, liv. VI, p. 245.

rendre, sous le nom du roi, un arrêt qui ordonnait que celui du parlement serait lacéré, ainsi que ses remontrances, et que, sur les registres de la compagnie, l'arrêt royal seul subsisterait[1]. Le parlement sentit vivement cette injure, et quand le prince de Condé commença à s'insurger, il trouva parmi les conseillers un grand nombre de mécontents qui fortifièrent son parti.

IX.

Dans les temps de trouble et d'agitation, il est rare que s partis voient loin et juste. La sagesse, qui leur serait ors si nécessaire, leur fait presque toujours défaut. Ce t le cas des réformés; leurs principes aussi bien que urs intérêts leur faisaient un devoir absolu de demeurer teurs impassibles de la querelle qui s'engageait entre ndé et la reine. L'expérience aurait dû également leur re craindre que le prince ne les abandonnât le jour où r concours ne lui serait plus nécessaire, et où ils se uveraient placés entre son ingratitude et les rancunes la cour. Rien ne fut écouté. Le duc de Bouillon, leur uvais génie, les entraînait habilement et perfidement s une voie où ils ne devaient plus s'arrêter, et à l'exnité de laquelle ils devaient trouver leur ruine.

Pendant que ces intrigues se nouaient et préparaient à la nce de nouveaux scandales et de nouveaux malheurs, les formés sollicitaient de la régente la permission de tenir te nouvelle assemblée politique ailleurs qu'à Grenoble, , dès l'année précédente, on leur avait permis de se unir. Cette ville ne leur paraissait pas convenable, parce 'ils sentaient qu'ils n'y seraient pas libres sous le gournement de Lesdiguières, qui avait perdu leur confiance perdant leur estime; des bruits infâmes, mais trop mélés, couraient sur lui; on l'accusait d'avoir fait tuer le ari de Marie Vignon, pour posséder sa femme, qu'il avait it marquise de Treffort[2]. Ce crime, qui rappelait celui de

1. Fontenay-Mareuil, p. 270-280. — Le Vassor, t. I, p. 399 et iv.
2. Vie de Lesdiguières.

David, inspirait de l'horreur aux protestants; dans le puritanisme si respectable ils ne voulaient pas se courb devant un homme adultère et meurtrier. La reine leur ac corda Gergeau[1], mais après avoir accepté, ils le refusèren cette ville était trop près de la cour dont ils redoutaient l voisinage. Pendant leurs pourparlers ils apprirent que maréchal devait faire un voyage à Paris; croyant que so séjour s'y prolongerait, ils redemandèrent Grenoble q leur fut accordé, mais ils n'évitèrent pas Lesdiguières: régente fit remettre son voyage à une autre fois.

Le 16 juillet (1615)[2], l'assemblée se réunit sous la pr sidence de Du Blais, député de la noblesse d'Anjou. Le elle procéda à la vérification des pouvoirs, reçut les pr cureurs des grands, et arrêta que ses membres, après avo prêté serment, jureraient de se soumettre à toutes les d cisions prises à la pluralité des voix, quel que fut leur se timent particulier, et de faire tout leur possible pour assurer l'exécution dans leurs provinces. Le 21, Lesd guières se présenta au milieu de l'assemblée; «mes infi mités corporelles, dit-il aux députés, m'empêcher d'assister régulièrement à vos délibérations; mais je m'e gage à observer ses résolutions, bien convaincu, ajouta il, que tous les députés étant personnes sages, capabl et gens de bien, n'auront égard, dans leurs actes, qu'à gloire de Dieu et au service du roi».[3]

Le 27 juillet l'assemblée reçut en audience solenn M. Frère, conseiller du roi en son conseil d'État; ce m gistrat était chargé de lui signifier les volontés de maître et de la convaincre que depuis son avénement trône, il n'avait cessé de donner des preuves de sa bie veillance envers les protestants, en confirmant l'édit roi son père. «Sa Majesté, lui dit Frère, ne secourt-e pas en ce moment les Hollandais vos frères, et le duc Savoie votre allié contre l'Espagne? Ne se déclare-t-e pas en faveur des prétendants protestants à la successi de Juliers? N'a-t-elle pas répondu amicalement aux o vertures du roi d'Angleterre au sujet du mariage d'une

1. Brevet du 4 avril 1615.

2. Elle comptait soixante-douze membres, dont trente-de nobles et seize ministres.

3. Anquez, Assemblées politiques, p. 265.

sœurs avec son fils aîné le prince de Galles? En terminant, Frère l'engageait à se séparer bientôt». [1]

Les députés répondirent que la multitude et l'importance affaires qui demandaient leur examen ne leur permet- pas d'obtempérer aux désirs du roi, et qu'ils ne pouvaient retourner dans leurs provinces sans connaître préalablement les résolutions de la cour à l'égard de leurs demandes. L'assemblée continua à se réunir et envoya au , Champeaux, Malleray et Desbordes, pour lui présenter son cahier de plaintes[1]. Les trois députés devaient lui faire comprendre respectueusement, que si les réformés se joignaient pas aux mécontents c'était dans l'espoir il serait fait droit à leurs demandes.

Le jour même où l'envoi des trois députés fut décidé, émissaire de Condé, La Haye, se présenta à l'assemblée, assura des bonnes volontés du prince, et l'exhorta vivement à s'unir à lui et appuya les remontrances qu'il avait faites au sujet de Concini.

«Ce que M. le prince se propose, leur dit-il, est grand, noble, généreux; il veut soustraire le roi aux assassinats, excommunications et aux dépositions, en faisant passer loi de l'État l'indépendance de la couronne; le concile de Trente, dont le clergé demande sans cesse la publication, il veut l'empêcher; les finances sont dans un état déplorable, il veut les rétablir; des étrangers insolents et dilapidateurs abusent de l'autorité, il veut la leur ôter; vous êtes sans cesse menacés dans vos droits, il veut les mettre à l'abri de toute atteinte.» Ces raisons, qu'il développa longuement et avec chaleur, impressionnèrent vivement la grande majorité de l'assemblée. Il y eut cependant parmi les députés des têtes froides, qui ne se laissèrent pas éblouir par le discours de La Haye. Ils connaissaient le prince de Condé, dont ils n'estimaient ni l'esprit, ni le caractère; à leurs yeux il n'était qu'un ambitieux vulgaire qui, dans cette grave affaire, ne consultait ni l'intérêt du royaume, ni celui du roi, mais le sien. De plus il leur paraissait dangereux de se jeter dans une querelle toute personnelle, dans laquelle la réforme n'était pas intéressée. «Si nous nous mêlons de cette affaire,

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 267.

disaient ces hommes de sens, faisons-le en adressant n[illegible] prières à Dieu et en portant au pied du trône nos remo[illegible]trances.»

Après des débats très-animés, l'assemblée arrêta que [illegible] roi serait supplié dans l'intérêt de son service et de [illegible] tranquillité de l'Etat de faire droit aux réclamations [illegible] M. le prince, et que M. de Veneville, député noble de [illegible] province d'Anjou, irait remercier ce dernier de la bi[illegible]veillance qu'il montrait envers les églises.[1]

Le message de ce seigneur se bornait à cela, il lui é[illegible] interdit de traiter.

X.

Les trois députés chargés par l'assemblée de présent[illegible] au roi ses plaintes, se rendirent auprès de lui à Amboise; il les écouta avec bienveillance et promit de leur répond[illegible] à Poitiers. Ce retard leur parut de mauvais augure, pui[illegible]que de Poitiers il devait se rendre à Bordeaux pour célébrer son mariage et celui de sa sœur, ce que le prin[illegible] de Condé voulait empêcher ou tout au moins retarder. [illegible] reine leur dit que leur demande arrivait trop tard, que [illegible] négociations avec la cour d'Espagne étaient trop avanc[illegible] pour qu'on pût les rompre sans déshonneur. Elle conti[illegible] son voyage et arriva à Poitiers où la cour fut retenue pe[illegible]dant deux mois à cause de Madame, sœur du roi, qui [illegible] atteinte de la petite vérole.

Pendant le séjour du roi à Poitiers, les députés prés[illegible]tèrent leurs cahiers. Entre autres choses ils demandai[illegible] la rupture des mariages espagnols et la recherche d[illegible] complices de la mort de Henri IV.

Le roi félicita l'assemblée de la preuve d'affection qu'ell[illegible] lui donnait en réclamant des réformes dans l'État et e[illegible] proclamant le principe de l'inviolabilité royale; il promi[illegible] de faire des informations plus amples sur les causes d[illegible] la mort de son père, déclara que la promesse faite à so[illegible] sacre d'exterminer les hérétiques, n'avait rien de menaçan[illegible] pour les protestants, s'obligea à leur laisser, pendant si[illegible] ans, la possession de leurs places de sûreté, et il permi[illegible]

1. Actes des assemblées politiques.

aux avocats réformés, parlant de leur religion, de l'appeler «de la qualité de l'édit au lieu de prétendue réformée.»[1]

Les députés ne furent pas satisfaits; ils demandaient des remèdes énergiques, on ne leur présentait que des palliatifs; ils en informèrent l'assemblée, qui, se sentant sous la domination de Lesdiguières, décida de se transférer à Nîmes, où elle savait, par Saint Privat, qu'elle serait bien reçue. Averti de sa résolution, le maréchal voulant la retenir, ferma les portes de la ville; mais redoutant un éclat, il se décida à les ouvrir aux membres de l'assemblée qui se rendirent à Nîmes, d'où ils envoyèrent quelques-uns de leurs collègues à Paris pour faire connaître au roi les causes de ce transfert.

XI.

Dès que l'assemblée fut arrivée à Nîmes, elle publia un manifeste dans lequel elle justifiait sa conduite; sa position était hérissée de difficultés, la majorité de ses membres était entraînée vers le parti de Condé, quand la sagesse et la prudence lui commandaient impérieusement la neutralité. Lesdiguières pesait sur elle par ceux de ces membres qui étaient dévoués à sa personne. Châtillon, le petit-fils de l'amiral, n'était qu'un ami douteux; huguenot de naissance, il n'avait de son grand-père ni la foi religieuse, ni le génie militaire; il n'était pas cependant dépourvu de talents, et s'il n'eût pas porté le grand nom de Châtillon, il eût pu figurer avec avantage au nombre des hommes importants de cette époque; cependant il était encore cher aux réformés, au milieu desquels le souvenir de l'amiral était vivant. L'assemblée qui se défiait de lui et de Lesdiguières, était également défiante à l'égard des grands seigneurs protestants qui ne se joignaient à leurs coreligionnaires que pour commander. Ce qui s'était passé à Saumur l'éclairait sur les dispositions des grands; elle devait donc chercher, en elle-même, sa force contre les dangers qui la menaçaient. Elle se sentait haïe de la cour et des grands seigneurs catholiques et surtout du duc d'É-

1. Actes des assemblées politiques.

pernon, dont la haine s'était encore accrue par la conversion récente du duc de Candale, son fils, au protestantisme[1]. Cette brillante conquête, qui causa à tous les réformés une grande joie, leur fut funeste. L'assemblée nomma le duc de Candale général des Cévennes et l'investit d'une si grande autorité qu'il neutralisa l'influence de Châtillon et de Lesdiguières et l'entraîna dans le parti de Condé. Le traité avec le prince fut signé le 10 novembre 1615. On convint de travailler ensemble à la conservation et à la sûreté du roi, de rechercher les complices de la mort de Henri IV, de s'opposer aux mariages espagnols et à la publication du concile de Trente, de réformer le conseil et de veiller à la bonne exécution des édits rendus en faveur des réformés.[2]

Ce traité limitait considérablement le pouvoir du prince qui accepta toutes les conditions qui lui furent imposées; cette alliance, sans laquelle il eût été obligé de s'échapper en fuyard du royaume, releva considérablement ses affaires. Soubise, Rohan, même le circonspect Sully se joignirent à lui. La cour eut peur, car elle n'avait à opposer au prince que des généraux sans prestige militaire. Dans cette circonstance elle fit preuve d'une grande habileté : le même jour où le traité d'alliance fut publié, elle fit paraître une déclaration confirmative de tous les édits précédents[3]. Dans une préface bien raisonnée elle s'efforçait de représenter comme des chimères les craintes des réformés et félicitait ceux d'entre eux qui étaient demeurés tranquilles.

La régente, avertie de ce qui se passait, eut recours à ses armes habituelles, elle fit une déclaration confirmative des édits[4], qui n'eut pas tout l'effet qu'elle en attendait; les protestants, les uns, par amour du repos, obéirent, les autres, par prudence, demeurèrent armés, prêts à se soumettre le jour où un traité le leur permettrait en toute sécurité. Cependant, la grande majorité des réformés comprenant que la guerre dans laquelle le prince de Condé voulait les entraîner, était politique et non religieuse, de

1. Note v.
2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 289.
3. Déclaration royale en faveur des réformés contre le prince de Condé, 10 novembre 1615.
4. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 289.

meurèrent tranquilles. Le Bas-Languedoc n'y prit aucune part.[1]

Au milieu de tous ces démêlés la cour accomplit le double mariage; dès lors la guerre civile qui avait été entreprise pour les empêcher n'ayant plus de cause, on se sentit des deux côtés porté vers la paix; des conférences furent ouvertes à Loudun. L'assemblée de Nîmes envoya des députés au roi; ils étaient porteurs de lettres dans lesquelles elle justifiait la conduite des réformés; elle lui rappelait, en faisant allusion à la célèbre discussion qui avait eu lieu lors de la tenue des États, touchant l'autorité des rois, comment ils avaient pris sa défense contre le clergé. Que leur opposition à son mariage ne provenait que de la joie qu'ils avaient vue chez leurs ennemis, qui espéraient que cette union serait cimentée par le sang de ses plus fidèles sujets; elle signalait enfin plusieurs infractions aux édits et rappelait la cour à l'exécution de ses promesses.[2]

Les conférences durèrent trois mois, pendant lesquels l'assemblée de Nîmes obtint la permission de se transférer à La Rochelle; de là elle envoya des députés à Loudun pour y défendre les intérêts de ses coreligionnaires. Durant les négociations, le prince de Condé tomba dangereusement malade. Par une coïncidence qui ne s'explique que par l'intérêt, tous les partis désiraient sa guérison; la reine, parce qu'elle espérait amener par lui les réformés à se soumettre; ceux-ci, parce qu'ils comptaient sur sa reconnaissance. Revenu à la vie, il abandonna les protestants et traita de pair à pair avec la cour. Le duc de Bouillon vendit chèrement sa soumission. Rohan et Sully n'obtinrent rien, bien que ce dernier eût forcé l'assemblée de La Rochelle d'accepter la paix.[3]

Le traité parut sous le titre de l'édit de Blois; il contenait cinquante articles. Par l'article 16 les réformés obtinrent le rétablissement de leur culte dans tous les lieux où à cause des troubles il avait été interrompu. L'article 5 des dispositions secrètes confirma aux ministres l'exemption de la taille qui leur avait été accordée par la déclaration

1. Mémoires de Rohan.
2. Actes des assemblées politiques, année 1615.
3. Économies royales, année 1615.

du 15 décembre 1612, mais qui n'avait pas été enregistrée au parlement; enfin les articles 7 et 8 des mêmes dispositions accordèrent une amnistie aux fauteurs des troubles qui avaient eu lieu à Milhau et à Belestat. C'est à peu près tout ce que la cour accorda aux réformés.

Cet édit, qui fut vérifié au parlement de Paris le 13 juin, ne donna, comme tous les traités de paix précédents, que des espérances trompeuses.

XII.

De retour à Paris, la reine voulant calmer les craintes qu'inspirait aux protestants le serment que son fils avait fait le jour de son sacre « d'exterminer les hérétiques, » fit paraître, le 20 juillet 1616, une déclaration, dans laquelle le roi expliquait sa pensée et déclarait qu'il n'avait pas entendu comprendre les réformés dans le serment qu'il avait fait d'exterminer les hérétiques. Il ajoutait qu'il voulait la bonne et loyale exécution des édits.[1]

Cette déclaration, vérifiée peu de jours après, ne rassura pas les esprits. Un événement qui survint bientôt, ranima toutes les défiances. La reine fit arrêter le prince de Condé, qui voulait occuper dans le conseil la place du maréchal d'Ancre[2]. Paris en fut violemment agité. Le peuple se porta vers l'hôtel du favori et le saccagea de fond en comble; si le tumulte eût continué la reine eût relâché son prisonnier; mais les émeutiers manquant de chef, se dispersèrent, lorsqu'ils n'eurent plus rien à piller et à saccager.

Les réformés qui n'aimaient pas Condé tremblèrent pour leur sûreté en apprenant son arrestation. Ils craignirent surtout que la cour ne violât l'édit de Blois et ne recherchât ceux d'entre eux, qui avant la paix s'étaient déclarés pour le prince. Dans le premier moment de leur surexcitation, ils se saisirent de la ville de Sancerre, célèbre par la famine qu'elle souffrit sous le règne de Charles IX. La

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 292.
2. Le Vassor, t. Ier, p. 541. — Bazin, t. Ier, p. 444. — Richelieu, liv. VII.

cour qui déjà était aux prises avec les partisans de Condé qui s'étaient soulevés à l'occasion de son emprisonnement, ne voulut pas prendre prétexte de l'occupation de cette ville pour attaquer les réformés: elle attendit des jours plus propices; elle la leur laissa, en dépôt, ainsi que son château et confirma par une déclaration royale (30 octobre 1616) l'édit de Blois et le traité de Loudun.

XIII.

Le duc d'Épernon était du nombre des seigneurs qui haïssaient le maréchal d'Ancre. Il craignait que le favori, qui lui rendait haine pour haine, ne voulût l'humilier. Dans la prévision d'une attaque, il jeta les yeux sur La Rochelle, et prétendit qu'il avait des droits sur cette ville, qui dépendait de son gouvernement[1]. Les Rochellois résistèrent énergiquement à ses prétentions et firent valoir leurs priviléges : «Jamais, dirent-ils, nous n'avons eu de maître; nous sommes suzerains et non sujets. Louis XI, le prince qui a le plus opprimé les libertés du royaume, a respecté les nôtres. Le 24 mai 1472, lorqu'il fit son entrée dans nos murs, il prêta, à genoux et la main sur le crucifix, le serment de respecter toutes nos libertés. Notre fidélité à ses successeurs dépend de leur fidélité à tenir le serment de leur prédécesseur.»

D'Épernon ne tint pas compte des protestations des Rochellois. Ceux-ci se plaignirent vivement au roi, qui ordonna au duc de cesser ses attaques: il le fit de fort mauvaise grâce, mais en homme qui fait sentir qu'il ne se retire que devant la force.

Pendant ce petit tumulte, La Rochelle avait imploré le secours des provinces voisines et réclamé une assemblée du cercle pour délibérer sur le moyen de repousser le duc d'Épernon. Le cercle se réunit le 16 novembre 1616 : après avoir pourvu aux premières nécessités du moment il convoqua une assemblée générale à La Rochelle pour le 15 avril et envoya des députés à la cour, pour demander l'autorisation de la tenir. La reine leur fit un mauvais accueil et

1. Lettre de Duplessis à De Seaux, 14 décembre 1616. — Pontchartrain, p. 372-378.

refusa la permission; malgré cela l'assemblée se réunit: l'intérêt de la cause l'exigeait. Concini plus puissant que jamais, tenait Condé sous les verroux de la Bastille, et avait défait ses partisans; il ne pouvait avoir oublié que les résolutions prises à Nîmes avaient failli le pousser à sa ruine. Il devait donc se venger en attaquant les réformés qu'il haïssait. Au milieu de ces craintes, une révolution de palais changea la face des choses; quelques heures suffirent pour précipiter le favori du faîte où les caprices de la régente l'avaient fait monter.

XIV.

Dès 1611, M. de Souvré, gouverneur du roi, avait placé près de lui un gentilhomme de trente ans, renommé par son talent à dresser les faucons: il s'appelait Charles Albert du nom de sa mère, de la maison des Alberti de Florence. Il avait joint à son nom celui de sieur de Luynes, du nom d'une petite terre qu'il possédait sur les bords du Rhône. Sa noblesse était d'origine douteuse et son père était, dit-on, le bâtard d'un chanoine de la ville de Marseille. Le gentilhomme, qui ne paraissait occupé que des amusements du roi, visait aussi haut qu'un homme le peut dans une monarchie absolue sous un roi fainéant. Il étudia le caractère de Louis XIII, pressentit et devina ses goûts; il dressa deux pies-grièches, qui au premier signal, se lançaient sur les petits oiseaux des haies. Quand il crut leur éducation achevée, il en fit don au jeune roi, qui en fut enchanté. Quand il allait à la messe, il les portait avec lui et les lançait sur les oiseaux des Tuileries, et prenait un extrême plaisir à les leur voir plumer à coups de bec. Ce fut là le premier échelon de la fortune inouïe du fauconnier; son maître ne pouvait se passer de lui. Ni Marie de Médicis, ni Concini ne pressentaient un rival dans le chef de la volerie; à leurs yeux, il n'avait d'autre importance que celle d'amuser le roi en dressant des faucons et des pies-grièches. Luynes ne voulut pas demeurer dans la position secondaire qu'il occupait, et pour se relever aux yeux de la cour, il se fit donner, malgré Souvré son protecteur, la ville d'Amboise, que Condé avait été forcé de rendre, et eut l'honneur d'aller complimenter l'infante à Bayonne

Le chef de la volerie commençait à être un personnage important; le dédain qu'on avait pour lui se changea en prévenance. On flattait celui que le roi aimait d'un amour de prédilection. Dans sa fatuité, Concini avait à peine daigné abaisser ses regards sur lui; mais quand, tout à coup, il le vit grandir près du roi qui pouvait, à tout moment dire : « je suis le maître, » il vit en lui un rival et chercha à s'en défaire. Luynes prévoyant le danger qui le menaçait, acheta la capitainerie du Louvre, afin d'être toujours près du roi et de veiller à sa propre sûreté. Il ne rompit pas cependant avec Concini ni avec la reine; mais il étudia la marche des événements, se rendit, de plus en plus indispensable au roi, et attendit, avec la patience de l'ambitieux, le moment favorable de saisir ce que la fortune lui présenterait.[1]

Après l'arrestation du prince, Concini, plus arrogant que jamais, ne voulut autour de lui personne qui lui fît ombrage. L'obscur fauconnier seul le troublait; il ne redoutait pas l'évêque de Luçon, qu'il n'avait ni compris, ni deviné. Son œil ne s'arrêtait que sur Luynes. Il voulait l'écarter; celui-ci s'en aperçut, et para le coup. Il se fit des créatures et insinua habilement au roi que Concini voulait l'annuler. « Il règne, lui dit-il, sur l'esprit de votre mère, il est plus roi que vous, il vit en roi, et vous, vous manquez quelquefois d'argent pour vos menus plaisirs; il oublie que vous êtes son souverain. » Ces paroles aigrissaient Louis XIII : quelquefois elles lui inspiraient de la terreur, et Concini lui apparaissait comme un maire du palais; il songeait alors à s'en défaire. Quand le fauconnier connut ses sentiments, il se concerta avec ses confidents; plusieurs moyens furent proposés, il fut arrêté qu'on se défairait du maréchal par surprise. On s'adressa à un officier nommé Vitry, fils d'un ancien ligueur; il haïssait Concini, et ne pouvait rien refuser à son roi. L'occasion de prouver son dévouement se présenta bientôt. Concini allait tous les matins faire une visite à la reine; on résolut de l'attaquer au moment où il entrerait au Louvre. Le 24 avril, Vitry, suivi de quelques archers qui avaient des armes cachées

1. Capefigue, Richelieu et Mazarin.

sous leurs manteaux, était à son poste. Au moment où Concini entrait, il se précipita au-devant de lui: «Monsieur, lui dit-il, en lui saisissant le bras, je vous arrête au nom du roi.»

«A moi! s'écria le maréchal; il avait à peine prononcé ces paroles, qu'il tomba raide mort frappé par quatre ou cinq balles.»

Vitry qui conservait sa présence d'esprit, dit aux gentilshommes, qui accompagnaient Concini: «Messieurs, c'est par l'ordre du roi,» tout le monde prit la fuite.

L'explosion des armes à feu fit tressaillir le roi.

Ornano, l'un des aides de Vitry, accourut vers lui: «Sire, lui dit-il, il est mort! vous êtes roi.» A ces mots Louis bondit de joie; mon épée! ma carabine! s'écria-t-il, merci, merci, maintenant je suis roi... Il ordonna qu'on allât lui chercher les vieux conseillers de son père... Vive le roi! s'écrièrent les assistants.[1]

Vitry fut fait maréchal de France.

XV.

La scène du Louvre était le digne pendant de celle du château de Blois. Moins coupable, mais non moins cruel que Henri III, Louis XIII marquait son avénement au pouvoir par le meurtre d'un homme, qui valait peu sans doute, mais valait celui qui s'emparait de ses dépouilles. Un aventurier remplaçait un aventurier. Luynes devint si immensément riche qu'il fut lui-même étonné de sa fortune. Les courtisans se tournèrent vers ce soleil levant; le parlement fit des bassesses, le peuple battit des mains et donna au jeune monarque le titre de *juste*. Marie de Médicis ne versa pas une larme pour l'homme qu'elle avait élevé au pouvoir. «Madame, lui dit l'un de ses gentilshommes, vous seule pouvez consoler Mad. la maréchale d'Ancre en lui annonçant cette affreuse nouvelle».

«J'ai bien autre chose à faire, lui répondit-elle; vous ne

1. Relation de la mort du maréchal D'Ancre: Bibliothèque impériale, vol. in-folio, côté IIII (fonds de Saint-Victor), mss., année 1617. — Capefigue. — Mazarin et Richelieu, t. II, p. 324 et suiv. — Sismondi, t. XXII, p. 392 et suiv. — Richelieu, liv. VIII, p. 426

savez comment le lui dire; eh bien! chantez-le lui!» Le maréchal fut inhumé, pendant la nuit, dans l'église Saint-Germain sous les orgues; la populace l'ayant découvert, s'y précipita en foule, déterra le cadavre, le traîna dans la boue des rues, le coupa en lambeaux : la police laissa faire.[1]

Bientôt après la maréchale d'Ancre fut arrêtée; le parlement, instrument docile de Luynes, la condamna à être décapitée en place de Grève. L'infortunée mourut avec courage; sa résignation excita la compassion publique[2]. Marie de Médicis resta insensible et ne songea qu'à reprendre le pouvoir. Luynes lui fit donner Blois pour résidence : c'était un exil.

Le roi renouvela son conseil et commença à régner sous Luynes, comme sa mère avait régné sous Concini; il annonça aux deux armées la mort du maréchal, et rendit à Vincennes une déclaration par laquelle il pardonnait aux princes en les excusant[3]. Condé n'obtint pas son élargissement. Sa femme, qui avait vivement intercédé pour lui, obtint du roi de s'enfermer avec son mari dans le donjon de Vincennes; ce fut là que les deux époux se réconcilièrent; ils eurent deux fils, dont l'un fut le grand Condé.[4]

Au milieu de toutes ces sanglantes intrigues, les députés qui devaient former l'assemblée de La Rochelle étaient arrivés dans cette ville. Ils étaient suspects à tous, car on ne savait s'ils prendraient le parti de Condé ou de la cour. Après l'assassinat de Concini, l'assemblée envoya quelques-uns de ses membres pour féliciter le roi du recouvrement de son autorité. On les accueillit très-bien et on les renvoya en les exhortant à faire connaître à l'assemblée que le désir du roi était qu'elle formulât ses demandes et se séparât au plus tôt. Elle n'opposa pas de résistance; mais elle déclara formellement que si on atten-

1. Archives curieuses, t. II, p. 1. — Le Vassor, liv. X, p. 634. — Fontenay-Mareuil, p. 376 et suiv. — Sismondi, t. XXII, p. 393 et suiv.

2. Fontenay-Mareuil, p. 389. — Mémoires de Rohan, p. 148. — Richelieu, liv. VIII, p. 442 et suiv.

3. Anciennes lois françaises, t. XVI, p. 103.

4. Mémoires de Pontchartrain, p. 237.

tait aux droits et priviléges des églises du Béarn, elle les assisterait de tout son pouvoir.[1]

XVI.

Pendant que l'assemblée de La Rochelle tenait ses séances, les réformés tenaient un synode national à Vitré; il s'était ouvert le 18 mai 1617; la plupart des provinces s'y trouvaient représentées. Le premier acte du synode fut d'envoyer quatre députés au roi pour lui porter l'expression de leur respect et de leur soumission. Le jeune monarque se montra plein de bienveillance, écrivit même des lettres dignes de celles qu'écrivait son père lorsqu'il se rappelait les bons et loyaux services de ses fidèles huguenots[2]; ce n'était que de belles paroles que les réformés retiraient de la cour, car pendant qu'elle paraissait bienveillante, les églises du Béarn, du pays de Foix et de Provence étaient maltraitées. Les protestants mêmes étaient humiliés à la cour. Cotton, qui avait toujours été attaché au parti de la reine, avait été congédié par Luynes et remplacé par un autre jésuite qui fut son digne successeur. Ce père, chargé de la direction de la conscience du roi, s'appelait Arnoux; il était déjà connu par quelques conférences. Dans un sermon qu'il prononça à Fontainebleau, devant le roi, il attaqua la confession de foi des églises réformées, et soutint que les passages des Saintes Écritures, cotés en marge étaient faussement allégués.

Cette accusation fut rapportée aux pasteurs de l'église de Charenton, dont quelques-uns, et notamment Du Moulin, avaient un talent remarquable pour la controverse. Ils répondirent au confesseur du roi en publiant leur *Défense de la confession de foi des églises réformées de France contre les accusations du sieur Arnoux, jésuite*, et le dédièrent au roi comme Calvin avait dédié son Institution chrétienne à François Ier.

1. Actes des assemblées générales.
2. Actes des synodes nationaux.

XVII.

Dans leur adresse respectueuse, mais ferme, ils rappellent au jeune monarque, la fidélité des huguenots à leurs rois. « Ce sont eux, disent-ils, qui ont servi de refuge à Henri le Grand, votre père de très-glorieuse mémoire, durant ses afflictions, et qui, sous sa conduite et pour sa défense, ont donné des batailles; ce sont eux qui, au péril de leur vie, l'ont porté à la pointe de l'épée au royaume, malgré les ennemis de l'État. De tous ces travaux, périls et dangers, d'autres cueillent le salaire; car le fruit que nous en recevons est que nous sommes contraints d'aller servir Dieu loin des villes. On nous rend difficile, presque impossible, l'entrée aux fonctions publiques; nos enfants nouveau-nés sont exposés à la rigueur du temps, et plusieurs en meurent; mais ce qui nous est le plus douloureux, c'est que notre religion est calomniée et diffamée en votre présence, sans qu'il nous soit permis de nous défendre devant vous. »

Les signataires de l'adresse exposent au roi, que la cause de la haine de leurs ennemis provient de leur fidélité à ne vouloir d'autre règle de foi et de conduite que ce qui est écrit dans les Saintes Écritures et de leur constance à maintenir les droits de sa couronne contre ceux qui veulent abaisser le pouvoir royal aux pieds de la papauté.

« Pour vous éclairer davantage sur ce dernier point, lui disent-ils, nous pouvons vous faire voir, Sire, que vous avez en votre royaume, une faction d'hommes qui se qualifient compagnons de Jésus, comme si c'était peu de chose d'être ses disciples, qui ont fait serment d'obéissance aveugle, et sans exception au chef de leur ordre, qui est, et a toujours été, sujet du roi d'Espagne, lesquels ont été condamnés par vos cours de parlement comme ennemis de l'État et de la vie des rois, et corrupteurs de la jeunesse; qui enseignent au peuple que le pape peut dégrader les rois, les faire tuer et transporter leur couronne à un autre. Qu'ils ne doivent déceler les conspirations contre le roi apprises par les confessions, et qu'étant surpris, ils peuvent user d'équivocation en justice, dont sont ensuivis

plusieurs effets funestes à la France et à toute la chrétienté. Au moyen de quoi leurs livres faits avec approbation publique du général de leur ordre et de bon nombre de docteurs jésuites ont été, par arrêt de la cour, brûlés en public par l'exécuteur de justice. Que si votre Majesté veut s'enquérir, elle trouvera qu'au collège des jésuites de la Flèche, fondé par la libéralité du roi votre père, de très-glorieuse mémoire, en la salle basse du logis des pères il y a un grand tableau, où sont représentés les martyrs de l'ordre des jésuites, entre lesquels, il y en a qui ont souffert le dernier supplice pour avoir entrepris sur la vie de leurs rois, et que cette punition est appelée martyre; et cela mis en vue d'une multitude de jeunesse, pour l'induire par ces exemples à parvenir à la gloire du martyre par le même chemin. Toutefois, ceux-là même, sans s'être rétractés, et sans avoir fait aucune déclaration publique de condamner tels livres et telle doctrine, ont aujourd'huy l'oreille de nos rois, fouillent les secrets de leur conscience et approchent le plus près de leur personne.

« Ce sont ceux-là, Sire, qui pour avancer leurs desseins particuliers, émeuvent des tumultes et des scandales entre nous, afin de couvrir leur jeu, et afin que le trouble qu'ils émeuvent soit imputé zèle de religion; car ils ne peuvent souffrir un roi quoique catholique romain, s'il n'est persécuteur de ses sujets et s'il ne met le feu en son royaume.

« Au moins, Sire, ne nous peuvent-ils reprocher qu'aucun de notre religion ait tué son roi, ni qu'aucun ministre de la parole de Dieu, en secret ou en public, ait incité aucun à ce faire. Ainsi, au contraire, après tant d'oppressions et persécutions, pour toute vengeance nous prions Dieu pour la prospérité de ceux qui nous haïssent et nous nous estimons assez heureux de voir votre Majesté paisible et heureux possesseur du royaume. »

Ils terminent leur adresse par ces paroles touchantes « Si nos ennemis vous empêchent de recevoir nos humbles prières avec le succès que nous désirons, nous continuerons, tant que le Seigneur nous laissera la vie, d'instruire vos peuples à l'obéissance et fidélité envers votre Majesté et prierons Dieu pour la conservation de votre personne et la prospérité de votre royaume. »

XVIII.

Le clergé trouva cette adresse inconvenante, audacieuse; il fit commencer des procédures contre l'imprimeur, et interdire, par le conseil d'État, la circulation et la vente de l'écrit des ministres de Charenton.[1]

Quelque activité que la cour eût mis à plaire au clergé, *la défense des églises réformées* avait circulé à un grand nombre d'exemplaires, et l'interdiction de la lire, stimulant la curiosité, elle avait eu le sort de tous les écrits mis à l'index.

L'arrêt du conseil desservit le clergé, car les gens sensés comprenaient qu'une proscription n'est pas une réfutation. Il fallut donc qu'il se décidât à vider la question devant le tribunal de l'opinion publique, le seul juge en cette matière. L'évêque de Luçon lui prêta sa plume; retiré à Avignon d'où il semblait dire adieu aux grandeurs de la terre; il se mit immédiatement à l'œuvre, et fit paraître un livre intitulé : *Les principaux points de l'Église catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton.*[2]

L'auteur dédia son ouvrage au roi, et promit que sa réponse serait empreinte de douceur et de modération; mais il ne tint pas parole. « Sa discussion avec les ministres de Charenton, dit M. Avenel, fut remplie d'orgueil, de duretés et d'insultes; il amassa contre les protestants toute sorte de reproches, jusqu'à les rendre responsables de la Saint-Barthélemy; en général, ajoute le même auteur, son argumentation est plus rusée que forte, les dénégations et les récriminations sont les armes dont il se sert le plus volontiers. »[3]

Cette appréciation est juste : l'évêque de Luçon se plaça

1. Arrêt du Conseil d'État (4 août 1617). — Bulletin de la Société de l'hist. du protestant. français, t. IV, p. 45 et suiv.

2. L'ouvrage fut imprimé à Poitiers chez Antoine Mesnier. La première édition est presque introuvable; l'approbation des docteurs de Poitiers est du 9 octobre 1617 et le privilége du roi du 1er novembre de la même année.

3. Bulletin de la Société de l'hist. du protestant. français, t. IV, p. 48.

cependant bien au-dessus de la foule des écrivains qui attaquaient les protestants. Son style est fort, serré, incisif; sa méthode habile, ses arguments spécieux. Il paraît descendre résolument sur le terrain de ses adversaires et les y attaquer corps à corps. Ceux qui ne sont pas initiés aux secrets de la controverse, prendraient pour un combattant, cet habile maître d'armes, qui pare tous les coups.

Aux yeux de Richelieu, l'hérésie est la source de tous les maux de la France; les protestants, qui l'y ont introduite, sont donc les seuls auteurs des épouvantables malheurs qui ont fondu sur elle depuis François Ier, « la religion prétendue réformée, dit-il, est digne de haine; elle est cause du schisme, renouvelle les anciennes haines, bannit toute vertu, ouvre la porte à tous les vices, et enseigne qu'aucune loi des princes spirituels et temporels ne peut obliger la conscience. »

On remarque dans l'écrit du prélat la défense de ces mêmes jésuites qu'il méprisa tant plus tard; mais alors ils étaient influents à la cour et l'un des membres de leur société, le père Arnoux, était le confesseur du roi... «Vous vous plaignez des jésuites, dit-il aux ministres de Charenton, et toutefois vous n'en recevez que du bien, et étant clair que si vous estimez qu'ils vous fassent du mal c'est en ce qu'ils combattent votre créance ce qui vous est avantageux. Les jésuites n'ont d'autre désir que celui du salut des âmes et de la gloire de Dieu; tous les moyens dont ils se servent se rapportent à cette fin et non à émouvoir des tumultes et faire des scandales. Travailler à vous ramener au giron de l'Église, est-ce exciter des troubles? Confirmer le roi en sa religion, est-ce l'émouvoir à vous persécuter? Vous convier à éteindre le feu qui un jour consumera les âmes, est-ce l'allumer en ce royaume? Les jésuites désirent la paix en ce royaume et en vos consciences. »[1]

L'écrit de l'évêque de Luçon fut lu avec beaucoup d'avidité et lui valut les éloges unanimes du clergé.

1. Bulletin de la Société de l'hist. du protestant. français, t. IV, p. 45 et suiv.

XIX.

Du Moulin répondit à l'évêque et au jésuite Arnoux et fit paraître une brochure de 55 pages[1]. Dans cet écrit le pasteur de Charenton serre de près ses adversaires ; à l'argumentation la plus vigoureuse il joint l'ironie, arme que nul avant lui n'a mieux manié, et montre le jésuite Arnoux ne sachant que *picoter* en présence du roi les marges de la confession de foi des réformés, et déclamer contre quelques collations (citations) de passages bibliques, « que ceci, ajoute-t-il en concluant, soit donc connu à toute la France que le père Arnoux perché aujourd'huy en un lieu tout éminent, après nous avoir défiés si solennellement à la vue de Sa Majesté et des plus grands du royaume, a confessé son impuissance. M. l'évêque de Luçon, continue-t-il, n'a pas réussi mieux en son livre qu'il a fait contre notre épître dédiée au roi, et où il met notre religion en douze articles qu'il a forgés sur quelques passages de nos auteurs qu'il a tronqués et qui au bout ne disent pas ce qu'il veut. « Ce que nous prenons, ajoute le ministre, pour une justification de notre cause, puisque personne ne nous ose rencontrer de front, ni venir droit à nous ; mais tous gauchissent et prennent un biais à côté et déchargent leur colère non contre notre religion, mais contre une qu'ils ont forgée à leur plaisir. »

Ce nouvel écrit attira à Du Moulin une foule d'adversaires qui lui rendirent injures pour injures, et moqueries pour moqueries. Parmi ces auteurs aujourd'hui oubliés, il faut citer Frizon, qui fit paraître une brochure intitulée *Le moulin de Charenton sans farine, ou discours contre les thrasonismes, impudences et hérésies de Pierre du Moulin, ministre du collége de Charenton contenus en son libelle des fuites et évasions du père Arnoux.*

1. Elle est intitulée : « Fuites et évasions du sieur Arnoux, » traité auquel sont examinées les causes pour lesquelles il refuse de répondre aux dix-sept demandes des pasteurs de Paris. Imprimé chez Abraham Pacard, rue Saint-Jacques, au sacrifice d'Abraham. Voir Note VI.

montait par amour pour son pays. Ce fut lui qui fut député à Paris pour protester contre l'arrêt du conseil qui donnait main-levée des biens des églises catholiques. On le renvoya avec la promesse de ne rien décider sans l'entendre.

XXI.

Immédiatement après le départ de Lescun, on fit paraître une dissertation dans laquelle on traitait la grande question du jour ; l'auteur se prononçait pour la réunion et développait longuement ses raisons. Des réponses furent faites à son écrit : la lutte était trop inégale. L'édit de réunion fut rendu (23 juin 1617). Les États du Béarn protestèrent avec énergie, émirent leurs raisons fondées en droit et en fait. « C'est une iniquité, dirent-ils ; Henri IV, à qui la proposition fut faite de réunir notre pays à sa couronne, ne l'a pas voulu. » Leurs plaintes ne furent pas écoutées : on ne tint pas même la promesse faite à Lescun de ne rien décider sans l'entendre.

Les Béarnais s'opposèrent à l'exécution de l'arrêt, et députèrent Lescun à Paris. Il fut présenté au roi, auquel il parla avec le respect d'un sujet qui doit obéissance à son prince, et la hardiesse d'un citoyen auquel on ravit ses libertés. Louis XIII parut l'écouter avec bienveillance, mais quelques jours après, il accorda (31 août 1617) au clergé la restitution de toutes les maisons ecclésiastiques et des cimetières, la présidence des États dans le pays, l'entrée au conseil ordinaire et aux cours souveraines, l'exemption de toute juridiction, excepté celle du pape, l'établissement des jésuites; il ne lui refusa que les quatre places de sûreté qu'ils demandaient[1] ; il lui livra le Béarn.

Les Béarnais, après s'être défendus par écrit, recoururent à des moyens plus énergiques; ils célébrèrent un jeûne solennel et convoquèrent à Casteljaloux, une assemblée des trois provinces de leur pays. Le roi en fut averti et donna des ordres sévères pour l'empêcher; les magistrats de Casteljaloux craignant de déplaire à la cour, fermèrent les portes de la ville aux députés de l'assemblée qui se rendirent à Tonneins, qui refusa également de les

1. Élie Benoît, t. II, p. 247.

recevoir; ils se dirigèrent alors vers Orthès, mais là encore arriva un ordre menaçant qui leur interdisait toute réunion « sous peine de passer pour séditieux et rebelles, et d'être traités comme tels.» Dans l'intervalle, Renard, commissaire du roi, arriva à Pau, où le peuple s'ameuta contre lui. Il dressa un rapport violent, dans lequel il accusait La Force d'être l'auteur du tumulte; au milieu de ces démêlés, il y eut quelques tremblements de terre qui jetèrent l'épouvante parmi le peuple; il y vit de mauvais présages, et courut dans ses temples pour implorer le secours de Dieu. Ses craintes étaient fondées: la cour était décidée à terminer par la force ce qu'elle avait commencé par l'injustice; au lieu d'écouter les remontrances des Béarnais, elle leur expédia (25 juillet 1618) une jussion qu'elle intitula *première* et *finale*[1]. Elle causa de grandes émotions dans tout le pays qui se prépara à résister; malheureusement il ne trouvait d'appui que dans Rohan, Soubise et La Force; Duplessis-Mornay prêchait la patience, et disait que les églises ne devaient pas faire de l'affaire du Béarn une affaire générale; Bouillon, attaché à la cour par des bienfaits (il en avait reçu un million de livres), ne songeait qu'à établir ses enfants et à finir en paix sa carrière agitée. Lesdiguières n'était dévoué qu'à ses intérêts; Sully attendait une révolution de palais qui le rendrait nécessaire à la cour; les affronts qu'il avait reçus ne l'avaient pas guéri du désir de redevenir ministre; il était prêt à sacrifier son parti pour un portefeuille; Châtillon, le petit-fils de Coligny, était plus attaché à la cour qu'à la religion; La Trémouille était encore trop jeune pour avoir parmi les réformés, la place qu'y avait occupé son noble et généreux père. Il était bien difficile, à moins d'un soulèvement général, que les églises vinssent au secours du Béarn, selon la promesse qu'en avait faite la dernière assemblée de La Rochelle; le généreux Lescun, voyant que personne, si ce n'est Rohan et Soubise, ne prenait la défense de son pays opprimé, publia un mémoire dans lequel, après avoir nettement exposé la question, il révéla les intrigues du clergé, protesta contre la réunion et demanda que le Béarn fût respecté dans ses

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 298.

priviléges et ses libertés. « La force, disait-il, en faisant allusion à la manière brutale d'agir de la cour, n'est droit que chez les barbares. » En terminant, il reprochait aux jésuites leurs coups de poignard, et rendant à l'évêque de Mâcon attaque pour attaque; il appelait le roi de France Abraham, Rome Agar, le roi d'Espagne Ismaël, les réformés Isaac, leur église Sara, et appelait tous ses coreligionnaires au secours de leurs frères de Béarn, les menaçant s'ils s'y refusaient, d'être maudits comme les habitants de Meros qui n'avaient pas soutenu la cause de l'Éternel[1]

XXII.

Pour arrêter la cour et le clergé, il eût fallu autre chose que des écrits et de bonnes raisons, mais un événement inattendu donna quelque relâche aux Béarnais; la reine-mère s'était échappée de Blois et s'était réfugiée à Angoulême, sous la protection du duc d'Épernon, qui profita de cette occasion pour montrer son indépendance à l'égard de Luynes, devenu en quelques jours, aussi impopulaire que l'homme qu'il avait fait assassiner. Le favori n'osa pas attaquer le duc, il négocia et donna à la reine pour sa sûreté, le château d'Angers et le Pont de Cé, avec la permission de revenir à Paris. Luynes consentit, quoique avec regret, au retour de l'évêque de Luçon auprès d'elle. Le prélat, ennuyé de faire de la théologie, revint à la politique. A Angers, il attendait l'heure propice, l'œil ouvert sur Paris, l'oreille attentive à tous les bruits qui en venaient.

Les brouilleries, dont la cour était le théâtre, laissèrent les affaires du Béarn dans une espèce de surséance; on amnistia même l'assemblée de Casteljaloux et d'Orthès[2], qui vers la fin de l'année précédente, s'était transférée à La Rochelle, où elle devait être transformée en une assemblée générale des églises; il est vrai qu'elle s'était prononcée énergiquement pour le parti du roi contre celui de sa mère[3]. Elle se sépara le 22 avril, sous la promesse que

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. VI, p. 271.
2. Déclaration royale du 5 juillet 1619.
3. Actes des assemblées politiques.

leur fit le roi de permettre une nouvelle assemblée à Loudun pour le mois de septembre.

XXIII.

L'assemblée se réunit à Loudun, le 26 septembre 1619. Quatre-vingt-trois membres étaient présents: la noblesse en comptait trente-trois, le tiers trente-un, le corps ecclésiastique dix-neuf. Elle était bien composée, «et de ces gens de qualité, d'honneur et de bien, on ne devait, suivant Duplessis-Mornay, espérer que de bonnes choses[1].» Tous firent, suivant l'usage, le serment de demeurer fidèles à la cause. Les délégués du Béarn le prêtèrent sous cette réserve : « sans préjudice des lois, règlements, coutumes et libertés de la souveraineté du Béarn.»

Les grands seigneurs protestants étaient chacun représentés par des envoyés porteurs de leurs avis et de leurs conseils. Linache, au nom de Lesdiguières, recommanda à l'assemblée de demeurer fidèle au roi et de ne faire à ce prince que des demandes justes et raisonnables. Soubise et Rohan la firent assurer, par leur représentant, Laudebardière, de leur entier dévouement envers la compagnie et la cause.[2]

L'assemblée rédigea un avant-cahier contenant ses demandes les plus pressantes : elle demandait un sursis pour les affaires du Béarn jusqu'à ce que les Béarnais eussent été entendus, la prolongation du brevet des places de sûreté, le retrait de Leitoure à Fontrailles, la réception des conseillers dans le parlement de Paris, la création en faveur des réformés de deux offices de substitut du procureur général au parlement de Paris et de Grenoble, la réparation de la ville de Tartas, enlevée par surprise aux protestants, la reconstruction du temple de Bourg en Bresse détruit par un incendie.[3]

Cinq députés furent envoyés à Paris. Le roi les accueillit avec bonté, mais leur déclara qu'il ne répondrait aux de-

1. Lettre de Duplessis à De Montbazon, 3 octobre 1619.
2. Mémoires de Rohan, année 1619. — Actes des assemblées générales. — Assemblée de Loudun (1619).
3. Anquez, Assemblées politiques, p. 318.

mandes de l'assemblée, que lorsqu'elle lui aurait remis le cahier général de ses plaintes: la cour les renvoya en les chargeant de l'exhorter à se séparer promptement et d'envoyer la liste des six candidats à la députation. De retour à Loudun, les députés communiquèrent à l'assemblée le résultat de leur mission; elle fut indignée du déni de justice de la cour, prit des résolutions énergiques et chargea Chazerai de retourner à Paris. Il était porteur des instructions suivantes: 1° Le cahier général ne sera envoyé au conseil qu'après que l'*avant-cahier* et le *cahier subsidiaire* auront été acceptés; 2° l'assemblée ne s'engage point à ne faire aucune demande en outre de celles que contiendra le cahier définitif, car il peut survenir, avant qu'elle se sépare, telle infraction de l'édit qui rende nécessaire un nouveau recours au roi; 3° l'assemblée est d'autant plus intéressée à conserver, tant qu'elle subsistera, une entière liberté d'action, qu'elle seule peut poursuivre avec quelque chance de succès, le redressement des griefs des réformés, les députés généraux n'ayant réussi depuis 1616 à obtenir satisfaction sur aucun point; 4° si l'*avant-cahier* et le *cahier subsidiaire* sont reçus, trois des députés de l'assemblée pourront prolonger leur séjour à Compiègne pendant quinze jours, les quatre autres étant rappelés immédiatement à Loudun; dans le cas contraire, tous ont ordre de revenir à Loudun sans aucun retard. Avant de quitter Compiègne, ils iront en corps féliciter le prince de Condé de sa délivrance.[1]

Le roi accueillit Chazeray avec un visage sévère. « Je veux bien, lui dit-il, satisfaire l'assemblée, mais qu'elle se sépare au plus tôt; je veux bien permettre qu'elle laisse auprès de moi deux députés jusqu'à l'exécution de mes promesses; mais si elle ne se dissout pas, je la tiendrai, elle et ses adhérents, pour des perturbateurs du repos public, et j'abandonnerai leurs personnes et leurs biens à ceux qui voudront leur courir sus. »

L'assemblée apprit, avec plus d'indignation que de terreur, la réponse du roi, et décida qu'elle ne se séparerait avant qu'on eût fait droit à ses justes demandes. Ce qui se passait autour d'elle, lui faisait un devoir impérieux de

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 310.

emeurer à son poste. Elle déclara donc à la cour qu'elle e se dissoudrait pas.

Le roi députa vers elle Du Maine, conseiller d'État, et arescot l'un de ses secrétaires, pour lui signifier ses rdres. Ceux-ci, au nom de leur maître, parlèrent plus en uissiers qu'en commissaires; l'assemblée ne s'effraya pas e leurs menaces et envoya au roi une nouvelle députtion. La Haye exposa dans un discours respectueux, mais rme, le but de sa mission; Louis XIII lui répondit. La aye s'étant permis de répliquer, le roi fit signe à un uissier de le faire sortir[1]; il ne restait au monarque qu'à ire exécuter par la force, ce qu'on refusait à ses meaces. Ses conseillers l'ayant fait réfléchir sur les dangers e cette mesure, il se décida à accorder à l'assemblée un élai de trois semaines pour se dissoudre et déclara qu'il épondrait immédiatement; mais en attendant, comme ige de ses bonnes dispositions, il promettait d'ôter Leinre à Fontrailles, de laisser aux réformés, pour quatre ns, leurs places de sûreté, et de faire recevoir au parleent de Paris les deux conseillers qui devaient y siéger au rme de l'édit.

Le roi, par cette déclaration, confirmait les édits précénts, et promettait aux députés de Loudun que s'ils se iraient avant le terme fixé, après avoir désigné les canats à la députation, il recevrait leur nomination en perttant à ceux qu'il aurait choisis de résider auprès de i pour y être les représentants de leurs intérêts.[2]

XXIV.

Cette déclaration ne persuada pas les réformés; ils se préparèrent à la résistance, décidèrent qu'ils se retireraient à La Rochelle et envoyèrent de nouveaux députés à la cour. Dans l'intervalle Lesdiguières et Châtillon faisaient des démarches très-actives pour amener une conciliation : leurs efforts furent couronnés de succès. Les députés qui n'avaient pas été reçus par le roi parce qu'ils ne lui avaient pas présenté la liste des six candidats à la

1. L'assemblée à Du Plessis, 9 février 1620. — Pontchartrain.
2. Déclaration royale du 26 février 1620.

députation, ni la résolution de l'assemblée de se séparer, retournèrent à Loudun et l'un d'eux, Gilliers, lut (17 mars) un écrit signé de Châtillon et de Lesdiguières, dans lequel ces deux seigneurs assuraient l'assemblée que si elle obéissait, dans le délai fixé, le roi ferait les concessions suivantes : 1° la garde de Leitoure serait retirée à Fontrailles et confiée à un personnage de la religion; 2° les deux conseillers réformés seraient reçus par le parlement de Paris; 3° un brevet de prolongation des places d'otage pendant quatre années à compter du 1er août 1620 serait expédié; 4° les cahiers seraient favorablement répondus; 5° l'allocation supplémentaire de 15,000 écus précédemment accordée aux pasteurs serait continuée pendant trois ans, et une somme égale donnée pour les frais de l'assemblée; 6° les députés du Béarn seraient, d'ici à sept mois, ouïs par le roi sur ce qu'ils voudraient lui remontrer.[1]

L'assemblée se laissa prendre à ces promesses de la cour, nomma les six candidats à la députation et se sépara après avoir appris que le roi avait choisi, parmi eux, Favas et Chalas pour veiller aux intérêts de la cause. Elle leur fit prêter serment de bien et fidèlement remplir leur mandat[2].

Chaque fois que la cour faisait une concession aux réformés, elle consultait moins la justice que son intérêt du moment. Le favori d'alors, Luynes, sentant son pouvoir menacé par les intrigues de la reine mère, hâta la dissolution de l'assemblée dans la crainte qu'elle ne grossît le parti des mécontents et n'entraînât les réformés dans la levée de boucliers qui se préparait contre lui.

Nous n'entrerons pas ici dans des détails qui appartiennent à l'histoire de France; nous dirons seulement que les troupes de Marie de Médicis furent défaites au Pont-de-Cé, et que le pouvoir de Luynes se releva de cette attaque plus fort qu'auparavant.

1. Anquez, Assemblées politiques, p. 324-325. — Actes des assemblées politiques.
2. Actes des assemblées nationales, année 1619.

XXV.

Dans ces jours-là, un homme, suivi de douze cavaliers armés, cherchait à gagner la frontière de la Suisse française; son entreprise était semée de difficultés. Celui qui la tentait c'était d'Aubigné qui, dégoûté de la France, allait prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Genève. »[1]

La vie de cet homme célèbre appartient tout entière à l'histoire du protestantisme français. Depuis le jour où son père, une main posée sur sa tête, et de l'autre lui montrant les têtes de La Renaudie et de ses compagnons, lui faisait jurer de les venger, il n'avait pas été, un seul instant, infidèle à son serment. Ardent, impétueux, passionné, capable de tous les écarts, il n'eut jamais l'idée d'une bassesse. C'est par ce côté que le capitaine huguenot, déjà si grand comme poëte, comme historien, comme soldat, se présente à nous avec une physionomie qui lui est propre, et lui assigne une place à part parmi ses contemporains.

Le nom de d'Aubigné se trouve mêlé à tous les grands événements de son époque; il assiste aux batailles, aux siéges des villes; dans les conseils il apporte sa sagesse et sa longue expérience; dans la solitude il pense, il écrit; le repos pour lui est tout entier dans le travail. Brantôme disait de lui : « il est bon celui-là pour la plume et pour le poil; car il est bon capitaine et soldat, très-savant et très-éloquent et bien disant s'il en fut oncques. »

Ami et conseiller du roi, il ne fut ni son courtisan, ni son complaisant; le rôle honteux de La Varenne auquel son maître voulut quelquefois le faire descendre ne convenait pas à sa fière nature; de là des brouilleries suivies de raccommodements. C'est dans un moment de dépit que d'Aubigné, après une blessure dangereuse reçue en 1577 dans une entreprise contre Villefranche, s'exila volontairement à Castel-Jaloux dont il avait le commandement; là, malade, souffrant, il dicta au juge de paix du lieu les deux

1. Mémoires de d'Aubigné.

premiers chants de *ses Tragiques*. A ce moment, dit M. Sayous, les noires réflexions sur l'avenir de la patrie et de la cause protestante, vinrent assiéger son imagination, exaltée par les souvenirs sanglants de tant de combats, d'horreurs et de turpitudes auxquels il avait assisté. Les disgrâces personnelles, les dures expériences de son âme fière et impatiente ajoutèrent à l'amertume de ses méditations, ou, pour mieux dire, de ses colères indignées. Tout ce qu'il avait vu et laissé derrière lui se présentait à sa mémoire comme une vaste et horrible tragédie, où les vices des tyrans et la vertu des fidèles se livraient d'affreuses batailles sous l'œil vengeur de Dieu. Il retraça ces tableaux dans son langage impétueux, inégal, plein d'abondance, de désordre et d'imagination. D'Aubigné ne pouvait souffrir l'épreuve d'une seconde lecture, et cela suffit pour expliquer les périodes empêtrées, les éclipses inouïes, les digressions, les sens rompus et mal renoués qui font souvent de telles de ses pages un dédale inextricable au milieu duquel la pensée fuit, échappe à la vue et disparaît quelquefois pour ne plus reparaître. Mais un peu plus loin et même au plus épais de ce labyrinthe, on retrouve, tout à coup, le poëte avec son vers d'airain, ses hardies et fortes images, son trait de feu et ses coups de massue. C'est un vers merveilleux que celui de d'Aubigné à ses meilleurs moments. On entend déjà Corneille, sujet, comme lui, à ces contrastes d'obscurité et de soudaine lumière.[1]

XXVI.

Après la guérison de sa blessure qu'il avait crue mortelle, d'Aubigné cédant à sa vocation irrésistible de soldat, se jeta de nouveau dans le hasard des batailles, et acheva ses Tragiques au milieu des agitations de la ligue. « Que voulez-vous, dit-il à ses amis, qui l'engageaient à le publier, que j'espère parmi ces cœurs abâtardis, si non que de voir mon livre jeté aux ordures avec tant d'autres, je gagnerai une place au rôle des fols, ou le nom de tur-

1. Sayous, Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation, t. II, p. 246-247.

lent républicain; on me fera déclarer par l'inique justice, criminel de lèse-majesté; attendez ma mort.»[1]

Après une nouvelle brouillerie survenue entre lui et son maître, il quitta son commandement. «Sire, dit-il au roi en lui envoyant sa démission, votre mémoire vous reprochera douze années de mes services et douze plaies sur mon corps, elle vous fera souvenir de votre prison et que la main qui vous écrit en a rompu les verouils, et est demeurée pure en vous servant, vide de vos bienfaits et exempte de corruption, tant de votre ennemi que de vous-même. Par cet écrit je vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passés et à vous ceux de l'avenir, par lesquels je m'efforcerai de vous faire connaître qu'en me perdant vous avez perdu votre etc.»

Triste, froissé, découragé, d'Aubigné se dirigea vers Agen. En entrant dans cette ville, un chien abandonné et mourant de faim courut vers lui et le caressa : c'était Citron, l'épagneul du roi, qui avait coutume de coucher sur les pieds de son maître. Le gentilhomme huguenot profondément attendri, ne put retenir ses larmes; cette pauvre bête lui rappelait le maître qui le traitait avec tant d'ingratitude; le même jour il lui fit faire un collier sur lequel, en forme de placet, il écrivit les vers suivants et le renvoya au roi :

Sire, votre Citron qui couchait autrefois
Sur votre lit paré, couche ores sur la dure.
C'est ce fidèle chien qui apprit de nature
A faire des amis et des traîtres le choix.
C'est lui qui les brigands effrayait de sa voix,
Et de dents les meurtriers : d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains et l'injure,
Payement coutumier du service des rois?
Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable,
Le fit chérir de vous; mais il fut redoutable
A vos traîneaux, aux siens, par sa dextérité. —
Courtisans, qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.[2]

1. Note VII.
2. Petites œuvres mêlées du sieur d'Aubigné.

XXVII.

D'Aubigné était résolu à s'expatrier et à offrir ses se vices au roi Casimir, quand, en entrant à Saint-Gelais, aperçut à une fenêtre Suzanne de Lezay, de la maison Vivonne. Il en devint éperdument amoureux et ne song plus à partir, tout entier à sa nouvelle passion, justi par les grâces de la jeune personne. Le Béarnais, ami i constant, mais bon juge du mérite de son serviteur, tarda pas à le regretter; il lui écrivit pour le rappeler. D'A bigné ne voulut pas lire ses lettres et les jeta dédaigne sement au feu; mais bientôt après, ayant appris que le avait versé des larmes sur le faux bruit qui avait cour qu'il avait été pris à Limoges et exécuté, il en fut touch la réconciliation fut facile. Le roi de Navarre s'offrit po lui servir d'intermédiaire auprès de la famille de Suzan de Lezay; son mariage se célébra en 1583 avec beauco de pompe. Le soldat aventureux trouva dans sa compag une source de joies vives et douces qui le préservèr de ces écarts si fréquents dans lesquels tombaient les ge tilhommes, trop portés à imiter le Béarnais.

Trois semaines après son mariage, d'Aubigné rem tait à cheval et guerroyait avec son maître. La fortune lui fut pas favorable; chassé de l'île d'Oléron, qu'il av prise, il fut fait prisonnier par Saint-Luc. Intrépide dev l'ennemi, il le fut devant la mort. Il regarda à Dieu d son angoisse, et au moment où l'ordre de son exécuti venait d'être donné, Guitteau, lieutenant du roi aux Ét était fait prisonnier; la vie de ce capitaine dépendait celle de d'Aubigné; un échange fut proposé et accepté. I gentilhomme huguenot, au sortir de sa prison, se rend à La Rochelle où une réception enthousiaste lui fut fait Le Béarnais, témoin de cette ovation, en conçut une for jalousie et ne laissa échapper aucune occasion de mort fier son fidèle serviteur; celui-ci, indigné de ces tracass ries continuelles, résolut de l'abandonner, et eut la tent tion de passer aux catholiques «pour peu qu'il trouv ombre de salut dans leur croyance.»

Les catholiques avaient alors dans Bellarmin un défen seur éminent; cet homme célèbre était né en 1542,

Montepulciano en Toscane. En 1560, il entra chez les jésuites, étudia les langues anciennes, la théologie, les Pères, l'histoire et le droit canon, et se plaça au premier rang des controversistes de son parti; la réforme fut le but de ses attaques; il en dévoila, avec une grande habileté, tous les côtés faibles et sut donner, par une subtile dialectique, aux erreurs de son église toutes les apparences de la vérité... Sa méthode de discuter et la candeur avec laquelle il abordait les questions les plus épineuses ébranlèrent d'Aubigné, qui peut-être eût été entraîné; mais il fut raffermi dans sa foi par les réfutations de Witaker et de Lubert; ses hésitations cessèrent, et plus huguenot que jamais, il se trouva à Coutras à côté de son maître, et s'y distingua parmi les plus braves. Le roi de Navarre lui déféra l'honneur de marquer le champ du combat.

XXVIII.

C'est à cette époque de la vie du capitaine huguenot que se rapporte une anecdote qui éclaire d'un jour particulier la physionomie du roi.

D'Aubigné était alors, comme il le dit lui-même, « las de courir. » Il était couché dans sa garde-robe à côté de La Force. « La Force, lui dit-il, notre maître est un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la terre ». — « Que dis-tu d'Aubigné? lui demanda son ami à moitié endormi. — « Il dit, répéta le Béarnais, qui avait tout entendu, que je suis un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la face de la terre. »

D'Aubigné qui croyait le roi profondément endormi, n'eut pas envie de poursuivre son dialogue, il ne dormit pas cette nuit-là, s'attendant à des paroles rudes de la part de son maître, qui le traita comme s'il n'avait rien entendu. « Il ne m'en fit pas pour cela, dit-il, plus mauvais visage; mais il ne me donna pas un quart d'écu davantage. »

Après l'abjuration, d'Aubigné se retira dans son gouvernement; la vie de la cour lui eût été insupportable. Gentilhomme et huguenot, il n'y eût rencontré que des sujets de mécompte. Dans sa solitude, la main de Dieu

s'appesantit sur lui, Suzanne de Lezay, sa compagne chérie, mourut, et lui, qu'aucun revers n'avait pu abattre, ploya comme un roseau; l'amie qui adoucissait les rudes sentiers de sa vie, n'était plus, et sa mort faisait dans son cœur un vide immense. Dans sa grande douleur il regarda à celui qui frappe quand il veut bénir, et qui seul sait consoler. Ce n'est pas un spectacle sans intérêt que celui que nous présente cette âme forte et virile aux prises avec la douleur, quand nous l'entendons s'écrier : «O Dieu, tu ne m'as point blessé aux extrémités, mais tu m'as scié par la moitié de moi-même; tu as fendu mon cœur en deux en arrachant de mon sein une fidèle, très-aimée et très-chérie moitié, laquelle, comme génie de mon âme, me tenait fidèle compagnie à tes louanges, et m'exhortait au bien, me retirait du mal, arrêtait mes violences, consolait mes afflictions, tenait la bride à mes pensées déréglées et donnait de l'éperon au désir de m'employer à la cause de Dieu. Depuis je marche exténué comme un fantôme ou un spectre parmi les vivants, je vais mangeant la cendre comme pain, je trempe mon boire de pleurs amers comme les eaux de Mara.» [1]

D'Aubigné voulait faire ses derniers et suprêmes adieux au monde, mais les églises réformées réclamèrent son assistance; il parut dans les assemblées politiques à Vendôme, à Saumur, à Loudun, à Chatellerault; il s'y fit remarquer par son intelligente énergie, démasqua les traîtres, raffermit les chancelants et concourut, avec Chamier et les vrais huguenots, à faire donner l'édit de Nantes. Le roi ayant essayé de le séduire pour l'amener à consentir aux désirs de la cour, il lui répondit: «J'aime mieux perdre la vie ou sortir de votre royaume, que de gagner vos bonnes grâces en trahissant mes frères et mes compagnons.» Henri IV ne fut pas offensé de cette hardiesse, qui commandait son estime.

XXIX.

D'Aubigné, comme Duplessis-Mornay, s'occupait de discussions théologiques; quelques jours après la fameuse

1. Petites œuvres mêlées du sieur d'Aubigné.

conférence de Fontainebleau, il fut aux prises avec Du Perron, et discuta, pendant cinq heures, en présence de plus de quatre cents personnes. — Il pressa avec tant de vigueur et de logique son habile antagoniste, que des gouttes d'eau tombaient du front du prélat sur un Chrysostome manuscrit qu'il tenait à la main. « Vous voulez, lui dit-il, prendre pour juges les Pères; mais peut-on déclarer compétent dans une matière, celui qui sur cette matière se contredit? Les Pères ne se contredisent pas, répondit son antagoniste; ils se contredisent, affirma D'Aubigné, et au sortir de la conférence, il composa son traité *de dissidiis patrum*[1], auquel le cardinal ne répondit pas.

D'Aubigné rendit un service signalé aux réformés, du vivant de Henri IV, en faisant échouer un projet de réunion entre les deux cultes: ce projet, qui plaisait beaucoup au roi, renfermait un piége dans lequel les tièdes d'entre les protestants se seraient volontiers jetés pour se voiler à eux-mêmes la lâcheté d'une apostasie. Après s'être assuré de l'agrément de Chamier et de Du Moulin, D'Aubigné se rendit chez le roi, qui le reçut dans son cabinet, et sans lui donner le temps même de le saluer, lui dit d'aller trouver Du Perron. D'Aubigné se rendit chez le prélat, avec lequel il eut un long entretien. Ils parurent tomber d'accord sur quelques points principaux. L'affaire prenait une tournure favorable; mais le père Cotton fit rompre les conférences. Du Perron s'était fourvoyé en consentant à prendre pour base de l'union, la foi et la pratique de l'Église au quatrième siècle. Le confesseur du roi vint à propos à son secours, car la question placée sur ce terrain, tout le romanisme s'en serait allé en lambeaux, et le Saint-Père, pour donner l'exemple de la concorde, aurait dû descendre de son siége, puisqu'à cette époque, la chrétienté n'avait pas un chef qui se proclamât le vicaire de Jésus-Christ et le chef de l'église universelle; elle ne connaissait pas non plus la doctrine formulée à Trente, douze siècles plus tard.

Le père Cotton, confus et irrité de la revanche que d'Aubigné avait prise sur Du Perron, intrigua auprès de

1. Des dissentiments des Pères.

Henri IV, et lui représenta le gentilhomme huguenot comme un factieux dangereux. Le roi ordonna à Sully de l'enfermer à la Bastille et d'instruire son procès. D'Aubigné, averti de ce qui se tramait contre lui, se présenta hardiment chez le roi, lui rappela ses services passés et lui demanda une pension. Henri IV, touché de la loyauté de son serviteur, l'embrassa et lui accorda sa demande.

D'Aubigné, en sa qualité de vice-amiral des côtes du Poitou et de la Saintonge, devait prendre part à la grande guerre que le roi méditait contre la maison d'Autriche; il se préparait à conduire une expédition au cœur même de l'Espagne, quand il apprit la mort de Henri IV. Il pleura son maître et se rappela les paroles qu'il lui avait dites à l'occasion de l'attentat de Chatel: « Sire, comme vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, Dieu s'est contenté qu'elles fussent percées; mais s'il vous arrive de le renier un jour du cœur, alors il permettra que votre cœur soit percé. »

XXX.

Après la mort du roi, d'Aubigné rejeta dédaigneusement toutes les offres qui lui furent faites pour l'engager à abjurer. La reine voulant se l'attacher, lui envoya La Varenne, le corrupteur en titre de la cour. Ce courtisan était sans cesse auprès de lui, le flattant, le courtisant. « D'Aubigné est gagné, disait-on tout haut », et l'on s'en réjouissait comme d'une grande conquête. « Qu'est donc allé faire La Varenne, lui dit un gentilhomme, en votre logis où il a été deux fois depuis hier? Ce qu'il y est venu faire, répondit-il, ce qu'il a fait au vôtre dans sa première visite, et ce qu'il n'a pu faire au mien à la douzième. »

D'Aubigné fut présent à l'assemblée de Saumur, où il se prononça hautement contre les prétentions du duc de Bouillon, et à celle de Nîmes où il prêta avec son fils, le baron de Surineau, le serment d'union. Le prince de Condé, dont il embrassa la cause, le paya d'ingratitude. La petite guerre de la reine-mère étant survenue, il ne voulut pas d'abord y prendre part, mais il se laissa entraîner par Rohan et Soubise. Au moment où le roi victorieux s'avançait vers le Poitou, il crut que l'heure de la retraite

avait sonné pour lui; il prit avec lui douze cavaliers bien armés, partit de Saint-Jean-d'Angely, et à travers mille périls, arriva le 1er septembre 1620, à Genève, où un accueil princier lui fut fait. La ville l'invita à un repas public auquel tous les corps constitués assistèrent; il fut logé aux frais de l'État et initié à tous les secrets du gouvernement. Après une vie si agitée, il aurait pu goûter le repos, si la lutte n'eût pas été son élément naturel.

LIVRE XXXI.

I.

Après la défaite des troupes de sa mère, le roi p
inopinément la route du Béarn pour le soumettre, esp
rant arriver plus vite à son but avec ses troupes qu'av
des édits et des missionnaires. La Force, surpris à l'i
proviste, se rendit en grande hâte à Bordeaux au-dev
du roi pour le détourner de sa résolution. « Je vous pr
mets, lui dit-il, la soumission des Béarnais, pourvu qu'
n'use pas de violences à leur égard.» Louis, circonve
par le clergé, continua sa route. La Force revint vers l
à Grenade et lui retraça le danger qu'il courait dans
pays traversé par des torrents et défendu par des mo
tagnes[1]; le roi, qui ne le cédait en courage à aucun
ses gentilshommes, poursuivit sa route. Arrivé à Preig
où du Faur et de Marca, conseillers à Pau, lui firent
remontrances de la part du conseil souverain et le prièr
de donner audience aux églises, dans les termes qu'il a
prescrits lui-même, « puisque vous n'avez pu me fa
obéir en Béarn, répondit le roi, j'irai moi-même.» Il
congédia, et le 15 octobre 1620 il arriva à Pau; deux jo
après, il s'empara de Navarreins. De retour à Pau, où
avait mandé les états, il prêta devant eux le serment a
coutumé avant de recevoir celui de ses sujets, et comm
s'il eût voulu les exciter à l'insurrection, il le viola le jo
même, et les Béarnais, pour se défendre, n'eurent q
leurs remontrances, leurs soupirs et leurs larmes, pl
propres à l'irriter qu'à le calmer. On les traita comm
s'ils eussent été surpris les armes à la main: on leur ô
leurs temples, leurs colléges, leurs cimetières et les fon
avec lesquels ils entretenaient leurs ministres; on don
la moitié des charges publiques aux catholiques; les jésuit

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 291-292.

les capucins s'établirent à Pau. Aux injustices, on joi-it les menaces : des soldats brisèrent les portes des nples, en démolirent les murailles, déchirèrent les livres rés, frappèrent, insultèrent, outragèrent les femmes, evèrent leurs enfants. Dans le reste du pays, c'était pis core : on menait à la messe à coups de bâtons, on bat- les maris qui avaient le courage de défendre leurs mes. Le brave Lescun sauva sa vie en fuyant; La Force nœuvra si habilement qu'on lui laissa le gouvernement pays.[1]

Après le départ du roi les violences recommencèrent; ce ne fut qu'un immense cri de douleur dans ce beau s, qui sous l'influence de la Réforme, s'était développé ne manière si admirable. L'œuvre si saintement com-ncée par Jeanne d'Albret périssait sous le règne brutal inintelligent de son petit-fils.

II.

Pendant que le roi préparait son expédition pour Pau, réformés tenaient (octobre 1620) leur vingt-troisième iode national à Alais. La cour, qui jusqu'à cette époque ait vainement essayé d'empêcher la tenue des synodes des assemblées générales, chercha à gagner, par des sents ou l'appât des places, les membres les plus con-érables de ces assemblées, et surtout les ministres; elle réussit, en partie. Influencé par quelques traîtres, le node se refusa, contrairement aux intérêts généraux de cause, d'intervenir en faveur des protestants du Béarn. moins de cette lâcheté, les habitants d'Alais murmu-rent hautement et furent près de se soulever. Le sy-de, honteux de sa conduite et comprenant d'où lui ve-it cet affront mérité, arrêta, que pour mettre à l'avenir s ministres à l'abri de la séduction et des intrigues, il ur était défendu de faire partie d'une députation à la ur. Le synode renouvela les plaintes de l'assemblée de udun, demanda l'autorisation de tenir une assemblée La Rochelle, fit plusieurs règlements disciplinaires et mit les canons du célèbre synode de Dordrecht.[2]

1. Histoire tragique de la désolation du Béarn.
2. Actes des synodes nationaux.

III.

Ce synode a eu un trop grand retentissement et se rattache d'une manière trop directe à l'histoire des églises réformées de France pour que nous puissions le passer sous silence.

En 1582, un étudiant hollandais natif d'Oudewater, vint s'asseoir à Genève sur les bancs de l'école : on l'appelait Arminius. Ce jeune homme n'avait pas la souplesse de caractère des étudiants de cette époque, qui tenaient pour infaillibles Calvin et Théodore de Bèze. Il voulait bien croire ce que ces maîtres lui enseignaient; mais il ne voulait pas, et c'était son droit, qu'on lui imposât sa foi; ce fut une nouveauté qui surprit et affligea ses professeurs. Le bon Théodore de Bèze lui dit : « ne vous engagez pas dans de vaines subtilités; s'il vous vient certaines pensées nouvelles, ne les adoptez qu'après les avoir longtemps approfondies, bien qu'elles vous séduisent au premier moment. Calvin m'a donné ce conseil et je m'en suis bien trouvé. »

Les paroles du réformateur ne ramenèrent pas Arminius dans l'ornière dogmatique; il alla à Bâle, d'où il revint à Genève. Théodore de Bèze lui continua son affection, rendit témoignage à ses mœurs et à sa doctrine et prédit qu'il deviendrait une des lumières de l'Église. Il ne se trompait pas. De retour dans sa patrie, Arminius, nommé pasteur, obtint comme prédicateur un grand succès et comme pasteur l'estime et l'affection de son troupeau. Aux talents les plus brillants de l'homme public, il joignait les qualités les plus aimables de l'homme privé.

Les systèmes extrêmes provoquent les réactions. Celui de Calvin devait nécessairement en amener une. Ce grand esprit plus clair que la Bible, dans son exposition du dogme de la grâce, avait enseigné la prédestination absolue dont il fit la clef de voûte de tout son système théologique; cette rude et austère doctrine qui, dans le passé, a eu pour ses plus grands représentants saint Augustin et saint Bernard, trouva des esprits rebelles et peu disposés à la recevoir; les pasteurs de Delft furent de ce nombre et attaquèrent vivement les opinions de Théodore de Bèze sur ce point. Arminius, chargé par un professeur de dé-

fendre les opinions du réformateur, accepta l'offre qui lui était faite, heureux de plaire à son ancien maître, pour lequel il avait conservé une vive affection. Le résultat de ses recherches fut différent de celui qu'il en attendait. Prédestinatien, en commençant son travail, il ne l'était plus en le terminant. Au lieu de croire que Dieu choisit, entre les hommes, ceux qu'il lui plaît par un décret de sa volonté, sans avoir égard à ce qu'ils ont fait, il croyait que Dieu a résolu de sauver, en Jésus-Christ, les hommes, qui, par la vertu du Saint-Esprit croient en son fils et persévèrent jusqu'à la fin. De la prédestination absolue il était passé à la prédestination conditionnelle et, sans le vouloir, il était devenu chef de secte.

Homme intègre et droit, Arminius prêcha et enseigna ce qu'il croyait être la vérité; il le fit comme pasteur et comme professeur. Un grand nombre de personnes se rangèrent à ses opinions. On l'attaqua, et à dater de ce jour commença pour lui une existence abreuvée de dégoût et de chagrins qui hâtèrent sa fin. Il mourut âgé de 47 ans, en mettant toute son espérance dans le Sauveur.

Les doctrines d'Arminius, plus faciles à admettre que celles de Calvin, parce qu'elles paraissaient plus rationnelles, firent de grands progrès; des pasteurs éminents, par leur piété et leurs talents (Épiscopius était de ce nombre), les partagèrent. L'ancien parti théologique éleva la voix et se personnifia dans le célèbre Gomare; ce théologien avait pour Calvin une admiration outrée; il le croyait presque infaillible. Logique comme le Réformateur, il vit dans les opinions d'Arminius un rapt fait à la gloire du Christ. A ses yeux, l'Arminianisme en substituant les mérites de l'homme aux mérites infinis de Jésus-Christ, anéantissait la croix du Calvaire. Fort et puissant, quand il s'appuyait sur les passages de l'Écriture, qui paraissent enseigner la prédestination absolue, il était faible quand il voulait atténuer le sens de ceux qui établissent la responsabilité de l'homme. La charité aurait dû intervenir pour clore les débats et rappeler aux adversaires cette belle et chrétienne parole de saint Augustin *in dubiis libertas* (dans les choses douteuses, liberté d'opinion). L'esprit de parti fut seul écouté. Les querelles s'envenimèrent. Arminiens et Gomaristes s'attaquèrent avec une rage qui rappelle celle des Molinistes

et des Jansénistes. Des deux côtés on se jeta à la tête reproche d'hérésie; chaque Hollandais fut un disputeı qui pour la prédestination absolue, qui pour la prédestin tion conditionnelle; plusieurs fois on en vint aux mai Les Arminiens, moins nombreux que leurs adversair furent les plus maltraités.

IV.

Deux hommes alors (1618), rivaux d'ambition, se tr vaient en présence; l'un, Maurice de Nassau, gomariste intérêt, visait à l'autorité; l'autre, Barnevelt, arminien conviction, voulait conserver à son pays l'élément ré blicain. La question religieuse se mêla à la question p tique et s'envenima à un point tel, qu'on jugea néc saire de convoquer un synode pour trancher les difficul Les théologiens de toutes les églises réformées du mo y furent invitées; Genève y envoya Diodati et Tronchin

L'ouverture de cette grande assemblée se fit à Dordre le 21 novembre 1618. Les vingt premières séances fu dignement remplies; l'assemblée s'occupa d'élaborer règlements pleins de sagesse, l'union la plus parfa régna; à la vingt-unième séance, les disputes comm cèrent et se continuèrent pendant cent trente-qu réunions; les pères du concile voulaient, chacun à leur t expliquer clairement ce grand dogme de la grâce sur quel Dieu a jugé bon de jeter le voile d'une sainte ob rité pour apprendre à son Église à vivre en paix aux pi de la croix. Arminiens et Gomaristes voulurent être p clairs et plus compréhensibles que l'apôtre saint Paul, q après avoir traité dans son chapitre XI de l'épître Romains le dogme de l'élection, se penche sur l'abi sur lequel il a plané comme un aigle et s'écrie : « Ô pr fondeur ! »

Chacun, des deux partis, rédigea son formulaire, voi celui des Arminiens; il enseigne :

1° Que Dieu, avant la création du monde, avait réso de sauver ceux qui croiraient en Jésus-Christ et qui pe sévéreraient dans la foi et de damner les incrédules et l opiniâtres;

2° Que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et leur a obtenu la rémission des péchés, à laquelle néanmoins personne ne participe que les croyants;

3° Que l'homme n'a pas la foi salutaire de lui-même, ni par la force de son franc arbitre; mais qu'il est nécessaire que Dieu le régénère, en Jésus-Christ, par son Saint-Esprit;

4° Que cette grâce est le commencement, le progrès et l'accomplissement de tout bien; mais que sa manière d'opérer n'est pas irrésistible;

5° Que les fidèles, par le moyen de la grâce du Saint-Esprit, reçoivent des forces suffisantes, pour persévérer dans la foi; mais que pour savoir s'ils peuvent déchoir, il fallait qu'on le recherchât avec plus de soin dans l'Écriture Sainte avant de pouvoir l'enseigner positivement aux autres.

Les Gomaristes, dans leur formulaire, établirent:

1° Que Dieu a choisi un certain nombre d'hommes, dans le genre humain corrompu, pour les sauver par Jésus-Christ, et a laissé les autres dans leurs péchés pour les damner;

2° Que, dans son élection, il n'a eu aucun égard aux œuvres des élus, mais a seulement résolu de leur donner la foi et la persévérance; ainsi de les sauver;

3° Que Jésus-Christ est mort seulement pour les élus, quoique sa mort soit suffisante pour sauver tous les hommes;

4° Que Dieu opère efficacement sur le cœur des élus, en sorte que, non-seulement, ils peuvent se convertir, mais qu'ils se convertissent effectivement;

5° Qu'encore que les vrais fidèles tombent en de grands péchés, néanmoins ils sont soutenus par la vertu du Saint-Esprit, de sorte qu'ils ne peuvent pas perdre la foi totalement ni finalement.

Il ne restait plus qu'à voter; moins nombreux que leurs adversaires, les Arminiens furent condamnés, et les opinions de leurs adversaires tenues seules pour canoniques. Jusque-là les Gomaristes étaient dans leur droit légal; ils l'outre-passèrent en se montrant intolérants et en signalant leurs adversaires comme des hérétiques et des perturbateurs du repos public. Les congrégations armi-

niennes furent dispersées, leurs pasteurs exilés, plusieurs d'entre eux moururent dans la misère.

Les théologiens étrangers, en apprenant les excès des Gomaristes, laissèrent éclater leur indignation. «Nous sommes venus, écrivaient-ils, condamner des doctrines et non proscrire des personnes.» Leurs plaintes furent inutiles. Les vainqueurs souillèrent leur victoire par des excès qui fournirent plus tard à l'incrédulité des armes terribles. On comprend la logique des partis sans l'excuser, on ne leur pardonne pas leurs inconséquences.[1]

Calvin exerçait encore en France un empire trop puissant sur les esprits pour qu'on songeât à réviser la confession de foi. Devant son austère figure, chacun se sentait petit; ceux qui ne pouvaient suivre jusqu'au bout sa logique vigoureuse et serrée, auraient regardé comme une témérité de toucher à l'œuvre de ce grand esprit. L'admiration et les services rendus leur fermaient les yeux et les rendaient dociles. Les décrets du synode de Dordrecht furent acceptés par toutes les églises. Revenons au synode d'Alais. Il adopta les décrets de Dordrecht, et se sépara après avoir dressé l'état des églises réformées de France. Ce résultat donna le chiffre de 785, y compris les annexes.

V.

Peu de synodes tinrent leurs séances dans des temps plus orageux. Le traitement barbare qu'on faisait subir aux Béarnais remplissait d'effroi les églises; les assemblées qui se tenaient à la même époque à Milhau, à Saumur, à Pont de Vesle et à Gergeau se plaignirent hautement de ce qu'on voulait ruiner les églises; celle de Milhau prit une résolution énergique, et décida qu'un appel serait adressé à tous les seigneurs protestants. Le duc d'Orval, fils du duc de Sully, reçut l'ordre d'armer dans le Rouergue, Saint-Romme dans le Lauragais, le marquis de Malauze dans le Quercy et dans l'Albigeois. Les villes furent exhortées à réparer leurs fortifications et à se fournir de vivres et

1. Voir pour les détails : Actes du synode de Dordrecht. — Gaberel, Hist. de l'Église de Genève, t. II, p. 277 et suiv. — Bayle, Dict. hist.

munitions. Montauban fut désigné comme le centre des érations : un comité de défense devait y résider, en ndant la réunion d'une assemblée générale à La Roelle.

La panique, sous l'empire de laquelle se trouvaient les rmés, n'était pas un vain effet de leur imagination. Ce le roi avait fait au Béarn, il pouvait le faire à toutes provinces de son royaume; il ne remplissait pas ses tières promesses, ou il les remplissait mal; enfin, il sait aux réformés la permission de tenir une assem générale à La Rochelle : il le disait dans une déclara du 22 octobre, dans laquelle il traitait cette assem « d'illicite. »

'est à cette époque de troubles et de défiances que pa un écrit, qui dans un style simple, nerveux, éloquent, mait les plaintes des réformés. Cette pièce remarble est adressée à Louis XIII. C'est un huguenot, qui nom de ses frères, fait un appel à la raison, au cœur la conscience du monarque ; dans ses paroles il n'y a d'irritation : c'est un sujet qui n'oublie jamais qu'il resse à son roi auquel il doit respect et obéissance ; c'est un huguenot qui aime sa cause et qui, fort de droits de chrétien, ne veut pas se courber sous l'opsion. Une noble fierté respire dans toutes ses paroles ; dirait inspiré de l'esprit de ceux de ses ancêtres qui èrent avec tant d'énergie à Henri II, et le menacèrent ugement de Dieu ; il se jette à ses pieds, les arrose de larmes, lui rappelle son glorieux père, et lui signale ennemis des réformés, qui le pressent d'allumer une velle guerre civile. « C'est là, Sire, lui dit-il, qu'ils lent faire servir pour eux un feu de joie, pourvu que us y soyons consumés, et que des ruines ils puissent ir nos tombeaux. Ce leur serait un spectacle agréable 'une campagne jonchée de morts, pourvu qu'ils pussent us y reconnaître ; c'est pourquoi ils ne trouvent pas de yon assez noir pour nous peindre à Votre Majesté, ils nt ingénieux à tourner nos supplications en importulés, nos remontrances en attentats, nos justes défiances crime de lèse-majesté. »

L'auteur revendique énergiquement le droit qu'a tout mme de servir Dieu selon sa conscience, et il ne voit

que ruine et malheur chez une nation où l'État veut int venir entre Dieu et l'homme. « Jamais, jamais, Sire, dit-il, tant qu'on opposera l'État à la conscience, n n'aurons ni paix en la conscience, ni repos en l'État; mais nous n'aurons que ruine à l'empire où un souvei épouse un parti entre ses sujets; il ne faut pas reci bien avant dans l'histoire pour le vérifier, les États et consciences ont leurs ressorts si différents que qui pe à troubler l'un par l'autre, se trouble lui-même et montre ou malicieux ou ignorant; ah! Sire, ayez pitié nous, vous êtes notre unique, notre tout après Dieu; rant le *serein* de l'État, vous êtes notre soleil; dans la de nos misères, nous n'avons d'autre phare que votre torité; dans la solitude, dans laquelle on nous jette, d'au Mont-joye que vos édits; dans la guerre ouverte qu nous fait d'autre enseigne que votre justice; dans no temple d'autres balises que vos royales vertus.»

Il lui montre les ennemis de la Réforme prêts à t faire, à tout entreprendre pour le pousser à la compl extermination de ses frères; mais ils sont prêts à sou le martyre comme leurs ancêtres. « Penseraient-ils ces nemis, s'écrie-t-il, que nous puissions facilement pr guer la foi pour laquelle nos pères, ainsi que les apôt ont prodigué leur sang? Si nous le croyons ainsi, ce glorieux pour nous d'y persévérer, et *glorieux* de cr qu'on puisse nous en tirer par violence. Nous sacrifier plutôt notre vie que notre foi et passerons plutôt pa feu; les simples femmelettes, les mères chrétiennes pa nous, aimeront mieux porter leurs enfants au supp qu'à la messe. Ah! Sire, il ne sert de rien d'employer violence, c'est frotter des cailloux parmi la poudre à non, il en résultera ce que dit le prophète : Ce sera brasier dans du bois, un flambeau entre des gerbes; n'a jamais remué le rocher qu'il n'en ait été écrasé.»[1]

Ces paroles éloquentes, trempées de larmes, ne to chèrent pas le monarque; son cœur était fermé à tout se timent de justice et de compassion. Dans les huguen il ne voyait que des sujets rebelles. Ses courtisans l'

1. Prosopopée de Loudun, aux pieds du roi. — Bulletin de société de l'hist. du protestant. français, t. VII, p. 59 et suiv.

enaient dans cette funeste idée, qui devait porter ses tristes fruits sous son successeur.

aissons pour un moment ces scènes tristes et navrantes rrêtons nos regards sur un bienfaiteur de l'humanité, pendant sa longue carrière, étranger aux luttes des tis, travailla en silence à cicatricer les plaies de la nce et lui ouvrit de nouvelles sources de prospérité, qu'elle était épuisée par les guerres civiles.

VI.

leux petites villes du département de l'Ardèche, Ville-ve de Berg et le bourg Saint-Andéol se disputent nneur d'avoir vu naître Olivier de Serres[1], la première ce qu'il l'appelle son berceau, la seconde parce qu'il pelle sa patrie. La préférence doit cependant être don-à Villeneuve de Berg, parce que c'est sur son territoire il vécut et qu'il mourut.

livier appartenait à une famille noble originaire d'O-ge. Son père, Jean de Serres, marié à Louise Leyris, it sous François Ier: il eut trois fils auxquels il fit don-une instruction solide; Olivier, l'aîné, se maria avec guerite d'Arcons, qui lui apporta en dot un pauvre aine situé entre Villeneuve de Berg et le village de bel. C'est là que, retenu aux champs par ses goûts et l'état de ses affaires, il commença la série de ses es-s et de ses découvertes qui furent les matériaux avec quels il composa son célèbre ouvrage, *le Théâtre de l'a-culture*. Pendant de longues années, il vécut dans bscurité la plus profonde, nullement soucieux de popu-ité et peut-être s'ignorant lui-même.

Olivier de Serres professait la foi réformée. Douze ans nt la Saint-Barthélemy, nous le voyons faire un voyage Genève, dans le but d'obtenir un pasteur pour sa ville ale. «Les dépenses qu'il fit à cette occasion, dit l'un ses biographes, sont une curieuse attestation du prix dique des choses et de la simplicité des mœurs en 1561. peut remarquer la dépense de trois paires de souliers,

1. Haag, France protestante. — Art. Olivier de Serres. — Oli-r de Serres, par Reisnes. — Privas. — Biographie universelle.

24 sous; les *Commentaires* de M. Calvin, 4 livres; un aune d'escot blanc pour la fille du ministre, 20 sous; seize aunes de toile moyenne pour faire un pourpoint au ministre, 32 sous; la façon, 2 sous.»

Olivier de Serres demeura ignoré jusqu'en 1599. A cette époque, il fit paraître une petite brochure de 117 pages, ayant pour titre «*la Cueillette de la soie* par la nourriture des vers qui la font, échantillon d'agriculture d'Olivier de Serres, seigneur de Pradel; à Paris, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roi, MDXCIX, le 18e jour de février, avec privilége de Sa Majesté.»

Cette brochure n'était qu'un extrait de son *Théâtre d'agriculture*, dont la première édition parut en 1600. Dans la préface de l'ouvrage, on lit les lignes suivantes qui nous initient à la vie intime de l'auteur:

«Mon inclination et l'état de mes affaires m'ont retenu aux champs en ma maison et fait passer une bonne partie de mes meilleurs ans durant les guerres civiles du royaume, cultivant ma terre par mes serviteurs comme le temps l'a peut porter. En quoi, Dieu m'a tellement béni par sa sainte grâce, que m'ayant conservé parmi tant de calamités dont j'ai senti ma bonne part, je me suis tellement comporté parmi les diverses humeurs de ma patrie, que ma maison ayant été plus logis de paix que de guerre, quand les occasions s'en sont présentées, j'ai rapporté ce témoignage de mes voisins qu'en me conservant avec eux, je me suis principalement adonné chez moi à faire mon ménage. Durant ce misérable temps-là, à quoi eussé-je pu mieux employer mon esprit qu'à rechercher ce qui est de mon humeur? Soit donc que la paix nous donnât quelque relâche, soit que la guerre, par diverses rechutes, m'imposât la nécessité de garder ma maison, et les calamités publiques me fissent chercher quelque remède contre l'ennuy, trompant le temps, j'ai trouvé un singulier contentement, après la doctrine salutaire de mon âme, en la lecture des livres de l'agriculture à laquelle j'ai de surcroît ajouté le jugement de ma propre expérience.»

VII.

Le *Théâtre d'agriculture* eut un succès de vogue; les ditions se suivirent avec une grande rapidité, il en pa-ut huit du vivant de l'auteur. Henri IV, bien digne de omprendre l'homme qui apprenait à son peuple « à reti-er de la terre les trésors inépuisables qu'elle contient », e fit pendant quatre mois lire pendant une demi-heure, près son dîner, le Théâtre d'agriculture. Ce livre est re-arquable par le sujet, par le style, par le plan et par esprit chrétien qui anime toutes ses pages. C'est un mi de l'humanité qui consacre ses veilles au bien de ses mblables, trop heureux s'il peut sécher une larme, oucir une douleur. Dans un style naïf, mais emprunté x bons écrivains de l'antiquité, il cherche à faire com-endre à ses compatriotes que le bonheur est aux champs que l'agriculture est la plus aimable des professions, et le dit au moment où après sept guerres civiles, Henri IV rivait ces paroles : « Nous voyons nos sujets réduits et êts de tomber en une imminente ruine par la cessation labour, presque générale en tout mon royaume. »

Olivier, comme Bernard Palissy, Galilée, Papin, est un nd inventeur. Il pressent l'avenir industriel de la bette-e, « dont le jus, dit-il, en cuisant, est semblable au op, au sucre, aussi beau à voir par sa vermeille cou-ur. » Il importa le houblon, dont la culture n'avait com-encé en Angleterre qu'au seizième siècle ; il inventa les airies artificielles ; dota la France du mûrier « tirant si de la terre le trésor de soie qui y est caché, et par moyen, mit en évidence les millions d'or qui y crou-ssent. » L'agriculture était une routine, il en fit une ience deux siècles et demi avant qu'on eût en France idée de fonder des fermes modèles.

Grand agronome, Olivier n'est pas moins grand mora-ste. Comme Henri IV, il veut que le paysan puisse avoir dimanche la poule au pot ; mais l'aisance ne s'établira us son toit si elle n'est précédée de la moralité. Le culti-teur donc ne commencera son travail qu'en priant Dieu e bénir sa journée, il devra se garder soigneusement de ivrognerie, « car la vigne produit trois grappes : la première

de plaisir, la seconde d'ivrognerie, la troisième de tristesse et de pleurs.» Olivier recommande aux maîtres de bien traiter leurs serviteurs, parce que Dieu ne fait acception de personnes, et, qu'étant tous enfants d'un même père, ce n'est pas les traiter en frères d'user de violence à leur égard.» Il veut que le cultivateur soit content dans la position dans laquelle Dieu l'a placé. Ses conseils sont pleins d'élévation et marqués au coin de la sagesse.

Peu de temps avant sa mort (20 août 1617), Olivier fit son testament dans lequel il disposa de ses biens. Dans cette pièce écrite en présence d'une tombe entr'ouverte, le noble vieillard commence par invoquer le nom de Dieu «et le supplier, très-humblement, qu'il lui plaise effacer ses péchés par le sang précieux de son sauveur et rédempteur Notre Seigneur Jésus-Christ, et par ce moyen, le recueillir au sein d'Abraham, en l'église triomphante.» Il demande d'être enseveli au cimetière de Saint-Louis de Villeneuve de Berg, dans le tombeau de sa famille; il ajoute: «en la forme de la religion réformée, de laquelle, par la grâce de Dieu, je fais profession.»

VIII.

Les détails sur les dernières heures de cet homme célèbre nous manquent; si bien vivre prépare à bien mourir, sa fin dut être douce et paisible. Il rendit son âme à Dieu le 2 juillet 1619, dans son domaine du Pradel. Il fut enseveli dans le cimetière de Saint-Louis de Villeneuve de Berg; aujourd'hui on y chercherait vainement la place où il fut inhumé. Mais ce que le temps et les révolutions n'ont pu détruire, c'est le souvenir de ce noble huguenot qui répara, par sa science, les ravages qu'une cruelle intolérance avait faits sur le sol de sa chère patrie.

Oublié pendant de longues années, comme Bernard Palissy, Olivier de Serres a repris, en France, parmi les hommes utiles, une place dans laquelle il ne fait que grandir. Son nom très-populaire dans les rudes et âpres contrées du Vivarais dont il fut le père nourricier, se popularise à mesure que les Français commencent à comprendre que la terre est une mine inépuisable de richesses

Le temps n'est pas éloigné où le manoir du Pradel de-
riendra pour les agronomes un lieu de pélerinage; ils y
risiteront le domaine sur lequel, pendant de si longues
innées, Olivier fit ses belles expériences et trouva la plu-
iart des matériaux de son Théâtre de l'agriculture. Ces
ieux ne sont pas tachés de sang comme Amboise, Blois,
e Louvre, Vassy; trempés de larmes comme les bords de
a Charente sur lesquels Bernard Palissy construisit ses
ours; — ils ne leur rappelleront que de doux souvenirs;
ls s'inspireront du maître, moins grand encore par son
énie que par ses vertus; ils y apprendront comment l'in-
elligence unie à la moralité, fertilise des champs que
'ignorance et la paresse abandonnent aux ronces et aux
pines; ils y apprendront surtout que les hommes qui ont
 plus de droit à la vénération et aux hommages du
euple, sont ceux dont l'existence a été consacrée à adou-
ir ses misères et à lui ouvrir de nouvelles sources de
rospérité.

IX.

La nouvelle des cruautés commises dans le Béarn obli-
ea le cercle du Bas-Languedoc à se réunir à Lunel (no-
mbre 1620), afin de pourvoir à la sûreté des églises.
Les pensionnaires de la cour, qui prêchaient l'obéissance
uand même, se turent cette fois devant l'évidence. Les
ris de douleur des Béarnais auraient couvert leurs voix.
hâtillon qui simulait un grand zèle pour la cause, fut élu
énéral en chef des églises de toutes ces contrées.
Les hostilités commencèrent dans les Cévennes, malgré
n ordre de la cour qui ordonnait aux réformés de désar-
er. Elle les fit attaquer dans des écrits pleins de violence
l'occasion des troubles qui eurent lieu pendant le cou-
nt de cette année, et qui commencèrent par la reprise
u château de Privas par Brison, lieutenant de Châtillon.
Toutes les actions de courage des assiégeants, dit Élie
enoît, ont été représentées, par les catholiques comme
es actions de rage et de cruauté; et dans tout le cours
es guerres qui commencèrent cette année on parla le
ême langage. On ne donna plus aux actions militaires
urs noms accoutumés. Quand les réformés étaient atta-

Un fait important à constater, c'est que l'assemblée de La Rochelle fut l'ouvrage d'un parti et non du corps tout entier des réformés, dont la meilleure et la plus grande partie demanda sa séparation. « La source de nos maux, dit le duc de Rohan, fut l'assemblée générale de La Rochelle convoquée par le sieur de Favas, député général; son prétexte était pour remédier aux affaires du Béarn qui étaient sans remède, et le vrai sujet, le refus *qu'on lui a fait du gouvernement de Leitoure,* pensant se rendre considérable par là, et se faire rechercher pour y profiter; mais comme il est plus facile de pousser un homme dans un précipice que de l'en tirer, aussi il fut plus aisé de former l'assemblée que de la dissiper. J'en augurai mal, je tâchai d'empêcher qu'elle se formât; et formée, je m'efforçai de la faire séparer. Je fus accusé comme gagné par la cour, et chacun sait qui la fit subsister. Si en ce temps-là, mon ambition m'eût poussé à me voir un des principaux chefs du parti, pour lors considérable, je n'eusse perdu une si belle occasion de montrer ma vigueur, avec ces zélés auxquels elle ne dura guère, nous ayant abandonné aussitôt qu'ils eurent leur compte. »[1]

Du Moulin n'attendait que malheur de l'assemblée de La Rochelle. « Je suis obligé, lui écrivait-il, de vous dire que c'est le désir général de nos églises qu'il plaise à Dieu nous continuer la paix en obéissant à Sa Majesté, et que voyant le roi résolu à se faire obéir par la force des armes, ils s'assurent que vous ferez votre pouvoir pour éviter cet orage et céderez plutôt à la nécessité que de les engager à une guerre, qui très-certainement ruinera la plupart de nos églises, et qui nous jettera dans des troubles dont nous voyons bien le commencement, mais dont on ne voit pas la fin. En obéissant au roi, vous leverez le prétexte de ceux qui incitent Sa Majesté à nous persécuter, et s'il faut que nous soyons persécutés, tous ceux qui craignent Dieu désirent que ce soit pour la profession de l'Évangile, et que notre persécution soit véritablement la croix de Christ. En un mot, Messieurs, je puis vous assurer (et qui le pouvait mieux que lui, qui venant de présider à un synode national, avait été informé par tous les députés qui y

1. Mémoires de Rohan.

avaient assisté des sentiments de toutes les églises nationales du royaume), que la plus grande et la meilleure partie de nos églises désirent votre séparation.»[1]

Duplessis-Mornay écrivit également à l'assemblée pour la prier de se séparer. Sa lettre irrita les députés, qui l'accusèrent de s'être laissé séduire par Lesdiguières; celle de Du Moulin les fit réfléchir sans les arrêter sur la pente sur laquelle ils s'étaient placés, ils lui répondirent que sa lettre avait été lue, mais non approuvée et le prièrent de ne la communiquer à personne, afin qu'elle ne servît pas de prétexte à ceux qui voudraient se détacher de l'union[2]. «Il eût été à souhaiter, dit Élie Benoît, que l'assemblée se fût rendue à ses avis pour voir seulement ce que la cour aurait fait, si elle avait été séparée, et pour rendre la cause des églises plus claire, en ôtant, à ceux qui avaient trop de crédulité et de bonne foi, le prétexte de se désunir. L'événement fit voir que si la partie de l'assemblée qui voulait des assurances, avant de se séparer, n'était pas la plus sage, elle était, au moins, la mieux avertie, et ceux qui l'empêchèrent de prendre ses sûretés se repentirent, à loisir, d'avoir été trop crédules.»[3]

XI.

Les députés lancèrent un manifeste dans lequel ils justifiaient leur conduite : «On ne paye, disait-ils, ni nos garnisons, ni nos pasteurs; on tolère contre nous des prédications séditieuses et des libelles diffamatoires; on brûle nos temples, on déterre nos morts, on chasse nos ministres de Moulins, de Bourges, de Lyon, de Dijon; nous présentons nos plaintes, on les laisse sans réponse ou bien on y répond contrairement aux édits. Les jésuites, ajoutaient-ils, sont nos ennemis acharnés, et la cause première de tous nos maux.» En terminant, ils suppliaient le roi de révoquer la déclaration qui les traitait de criminels, et protestaient «qu'ils ne désiraient la liberté et

1. Le Patriote français et impartial, p. 124.
2. Actes des assemblées générales.
3. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, liv. VII, p. 334-335.

clairement le contraire. Protestants, ils défendaient leur foi religieuse ; Rochellois, ils ne voulaient pas qu'on leur ravît les libertés de leur ville. Leur défiance de la cour n'était-elle pas justifiée[1]? L'idée de république leur serait peut-être venue s'ils eussent été vainqueurs, mais au moment d'engager la lutte, ils n'étaient rien moins que républicains.

Outre ces règlements, l'assemblée se défendit dans des manifestes, mais ses ennemis l'attaquaient déjà avec des armes plus meurtrières. Le duc de Mayenne commandait un corps d'armée en Guyenne, Condé assiégeait dans le Béarn les villes qui ne lui ouvraient pas leurs portes, désarmait Sully, Saumur, Blois, Tours; le comte de Saint-Paul occupait Gergeau et le duc de Longueville tenait sous sa dépendance les réformés de la Normandie. Pour comble d'infortune, la plupart des seigneurs protestants sur lesquels l'assemblée avait compté pour leur confier des commandements, s'étaient accommodés avec Luynes et marchaient contre elle. Soubise et Rohan seuls lui demeuraient fidèles. L'épouvante régnait parmi les réformés et, un grand nombre, dans l'appréhension de quelque catastrophe, quittèrent la France. Sedan se remplit de réfugiés comme Genève aux jours de Charles IX.

XIII.

Louis XIII quitta Paris avec une armée commandée par Luynes qu'il avait fait connétable, et conduite par Lesdiguières, qui avait refusé d'être le général en chef de ses coreligionnaires. En passant à Tours, il fit mettre à mort quelques catholiques qui y avaient fomenté une sédition à la suite de laquelle le temple protestant avait été démoli et le sang avait coulé; mais à Saumur, il se laissa entraîner à un acte indigne d'un roi. Mornay était le gouverneur de cette ville depuis trente-quatre ans; le vénérable vieillard, type du sujet loyal et fidèle, avait toujours prêché la soumission à son parti. Les années, les soucis et les épreuves l'avaient détaché du monde sans le dégoûter de la vie; cependant il lui restait une coupe d'amertume à

1. Note IX.

boire : elle lui fut présentée par le jeune roi dont il avait protégé l'enfance et qu'il aimait comme il avait aimé son père.

Quand l'armée royale de Tours se dirigea vers Saumur, les serviteurs de Mornay lui conseillèrent de ne pas recevoir, comme le roi le lui faisait demander, une garnison dans la ville : il ne se rendit pas à leur avis. « Mieux vaut, leur dit-il, se confier à la foi du roi que de résister. En abusant de ma franchise après mes longs services, il se nuirait plus qu'il ne me nuirait ; je sais que la soumission a des inconvénients parce qu'elle peut servir de prétexte à des calomnies contre moi, mais en dehors de ma manière d'agir, je vois la ruine de l'Église, l'affaiblissement du trône et la guerre entre nous, je me confie à Dieu et au roi.»[1]

Il fut donc décidé que Saumur recevrait pour trois mois une garnison, mais que celle de la ville « ferait ses factions et fonctions ordinaires.» Mornay était confiant : le roi avait dit : il ne sera rien innové à Saumur, il n'y sera non plus touché qu'à la prunelle de mon œil.»

Après cette promesse, Duplessis ouvrit les portes de la ville. — Létang, le premier valet de chambre du roi, alla le trouver, et après l'avoir salué, lui dit qu'il venait visiter le château et préparer un logement pour Sa Majesté, parce que dans la ville il n'avait rien trouvé de convenable.

Mornay répondit : « Tout est au roi, cependant le feu roi Henri, père de Sa Majesté, a souvent logé chez Chappes, quelquefois au greffe, jamais au château ; le roi actuel et la reine sa mère de même.

« La cour n'était pas si grosse, dit Létang.

« Il n'est pas question de la cour, mais de la personne du roi, répondit Mornay, et le logis que j'ai l'honneur de lui proposer a été accru de nouveaux bâtiments ; au reste, Sa Majesté ayant à arriver avant peu d'heures, il est mal aisé de remuer une si grande famille, mes filles et leurs enfants.»

Létang devenant de plus en plus pressant, Mornay ajouta : « Avez-vous charge de me demander cela ?

« Non, dit le serviteur, je le fais d'office.

1. Mémoires de Duplessis-Mornay.

« Alors faites, s'écria vivement le vieillard.»

Létang visita le logis et le marqua si exactement « qu'il ne fut laissé ni à Duplessis-Mornay, ni à Mad[me] de Villarnould, ni à sa famille, le *moindre lieu pour se mettre à couvert.*»

Un peu après midi, M. de Hallier, capitaine des gardes du roi, monta au château avec quelques archers du corps. Duplessis, un peu inquiet, va cependant le recevoir et dit: « Monsieur, Sa Majesté a toute puissance et j'ai toute confiance.»

A peine entré au château, de Hallier demanda au nom du roi, toutes les clefs des portes, des magasins d'armes, et des poudres. Mornay s'arma, fit battre aux champs et réunit sa garnison.

Une heure après, on vit cet homme illustre descendre à la tête de sa troupe. Au milieu de ces braves soldats dévoués aux Mornay, Madame de Villarnould, ses enfants, neveux, nièces et serviteurs, marchaient en silence; ils sortirent tous de la ville et se dirigèrent vers les villages de Varreins et de Chassé, où les gens de la campagne leur donnèrent l'hospitalité.

Du haut de la forteresse, dit l'écrivain auquel nous empruntons ce récit, on apercevait sur la levée de la Loire l'armée de Lesdiguières qui s'avançait lentement; des bateaux, magnifiquement ornés, glissant sur le fleuve, amenaient le roi Louis XIII et M. le connétable.»[1]

Après avoir mis sa famille en sûreté, Mornay alla attendre le roi à la porte de la ville. Le jeune monarque lui fit un accueil bienveillant et toute la cour parut indignée de la manière dont on l'avait traité. Le lendemain il alla trouver Lesdiguières. « Ce m'est, lui dit-il, un pauvre loyer de mes services sur la fin de mes jours d'être flétri de cette marque de défiance.» On ne se défiait pas de lui; on voulait s'emparer de sa place de sûreté. Lesdiguières le rassura.[2]

1. Duplessis-Mornay, par Joachim Ambert, p. 111 (Paris 1848).
2. Vie du connétable de Lesdiguières.

XIV.

Lesdiguières et Mornay! Arrêtons-nous un instant devant ces deux hommes auxquels se rattachent tant de souvenirs, ils sont les derniers représentants de l'époque la plus agitée et la plus féconde en événements de notre histoire nationale; tous deux ont vieilli au service de la royauté et servi la cause de la Réforme; l'un a brillé dans les conseils, l'autre sur les champs de bataille; dans les circonstances les plus critiques de son existence leur parti a eu les yeux tournés vers eux, réclamant la sagesse de l'un, et l'épée de l'autre; entre ces deux hommes il y a un contraste frappant. Mornay est le type de l'honnête homme, Lesdiguières de l'ambitieux; le premier est huguenot de conviction, le second de profession; l'un est fidèle au roi par conscience, le second par politique et par tradition. Mornay, par sa vie austère, irrépréhensible, défie la médisance; Lesdiguières, par son inconduite, justifie tous les soupçons. Mornay regarde comme de la boue toutes les grandeurs de ce monde. Lesdiguières ne sait pas même s'il y a un ciel tant il s'attache à la terre. L'un est dépouillé par son roi qu'il a servi avec tant de fidélité, l'autre est comblé de ses largesses pour avoir abandonné ses coreligionnaires. Mornay verse des larmes sur le sort qui attend les réformés; Lesdiguières dirige contre leur poitrine la pointe de son épée. Le temps, ce juge intègre, a prononcé sur ces deux hommes... Lesdiguières force notre admiration par son génie militaire et les ressources inépuisables de son esprit; mais quand nous avons admiré le capitaine, nous méprisons l'homme. Quant à Mornay, il a droit à toute notre estime, et parmi tous les personnages remarquables, dont il fut le contemporain, nul ne le surpasse en grandeur morale; entre tous il est le premier.

XV.

La cour eut cependant honte d'avoir ainsi traité Mornay; elle voulut lui offrir une compensation. Luynes le manda chez lui et lui offrit en dedommagement un million, le paiement des sommes considérables qui lui étaient dues et le bâton de maréchal de France.

— Si on ne veut pas me tenir la promesse qu'on m faite, répondit le vieillard indigné, de retirer la gar royale de Saumur, qu'on me retienne prisonnier.

Pendant une semaine les pourparlers continuèrent. I roi fit remettre à Mornay une déclaration signée de l (17 mai 1621), par laquelle il promettait de lui remett Saumur dans le délai de trois mois ou plutôt si ses affair le lui permettaient. A cette promesse le roi en ajout une autre : celle de le perpétuer dans le gouvernement Saumur quand même les autres villes de sûreté serai ôtées aux réformés.

Le roi partit de Saumur le 17 mars; le lendem Mornay reçut les adieux des ministres et des princip magistrats, ils fondaient en larmes; lui l'œil sec, sans pr noncer un seul mot de murmure monta en litière, suivi ses gendres et de ses petits enfants; le 19, il arriva à s château de la Forêt-sur-Sèvres. A peine entré il sen qu'il était à la dernière étape de sa vie; en entrant da la grande salle du manoir il dit : «je me remets com toujours à la volonté de Dieu; mais j'engloutirai ici m ennui, Dieu aura soin de moi.»

Dès que Mornay fut parti, son château fut livré au p lage; les soldats brisèrent les glaces, les portes, les m bles, volèrent les armes et les munitions, et arrachèr les fermoirs d'argent des beaux livres de la bibliothèq et sans la fermeté de Madame de Villarnould, ils fusse devenus la proie des flammes.[1]

Une nouvelle épreuve attendait Mornay, elle fut la pl douloureuse : L'assemblée de La Rochelle le blâma de n'a voir pas défendu la ville de sûreté qui lui avait été confié elle le traita de lâche, d'hypocrite, de déserteur, et fut s le point de faire arrêter son gendre de Villarnould qu animé du même esprit de conciliation que son beau-père fortifiait les soupçons de trahison qui couraient sur Du plessis[2]. Le temps devait montrer l'injustice de ces accu sations, qui n'ont leur explication que dans ces temps ora

1. Mémoires de Duplessis-Mornay. — Le Vassor. — Sismondi. — Henri Martin. — Année 1621.

2. Actes des assemblées nationales. — Haag, France protes tante, art. Duplessis-Mornay.

ɜux où l'homme perd le libre exercice de sa raison sous influence des passions qui le dominent.

XVI.

Le roi, à son arrivée à Niort, publia une nouvelle déaration (20 mars) qui déclarait criminelles les villes et s personnes qui tenaient pour le parti de l'assemblée, particulèrement La Rochelle et Saint-Jean-d'Angely, ınt l'une donnait asile à l'assemblée et l'autre se prépait à soutenir un siége. La déclaration ordonnait, en ıtre, à tous les réformés, à quelque rang de la société ı'ils appartinssent, d'aller déclarer, au greffe du bailliage ı de la sénéchaussée de leur ressort, qu'ils voulaient ser-r le roi contre tous ceux qui embrasseraient le parti de ıssemblée. Cette déclaration réussit au delà des espénces de la cour, les plus empressés furent les gouverɜurs des villes de sûreté qui se dessaisirent, sans brûler ıe amorce, des places qui leur avaient été confiées. Paıbère rendit Niort; Loudrières livra Fontenai-le-Comte; hâteauneuf, Pons; il est vrai qu'ils se firent solder larɜment leur obéissance et que dès qu'on sut que la cour ayait, les offres de trahison abondèrent.[1]

L'assemblée, qui continuait ses travaux, sentit le besoin se justifier; elle le fit dans une apologie dans laquelle, rec plus de hauteur que sa position ne le permettait, elle xpliquait sa conduite; elle attaquait Arnoux, et sa société isait le récit de tout ce qui s'était passé depuis l'assemlée de Loudun, dévoilait les ruses de la cour pour séduire esdiguières et Châtillon, expliquait les raisons pour lesuelles les assemblées précédentes avaient refusé de se éparer avant qu'on eût répondu à leurs cahiers. Cette pologie était signée des modérateurs et des secrétaires de assemblée.[2]

La cour ne laissa pas l'écrit des réformés sans réponse, t s'efforça de prouver qu'ils étaient des entêtés, des sédi-

1. Élie Benoît, t. II, p. 359.

2. L'apologie de l'assemblée est intitulée : Destruction des glises de France et de Navarre et leur assemblée à La Rochelle, le la persécution injuste qui leur est faite par les ennemis de 'État et de leur religion et de leur légitime et nécessaire défense.

tieux et la cause des maux dont ils se plaignaient; elle e
un défenseur dans un homme chez lequel elle aurait d
trouver un adversaire. Tilenus, professeur de théologie
Sédan, attaqua l'assemblée de La Rochelle.

Ce ministre qui avait une certaine célébrité parmi s
contemporains, était né à Goldberg, en Silésie, le 4 févri
1563. Allemand de naissance, il put non-seulement bie
apprendre la langue française, mais encore la parler
l'écrire avec agrément et facilité; il fut le précepteur
Guy de Châtillon, le dernier descendant d'Andelot[1]. J
que-là inconnu, il attira l'attention sur lui par une co
troverse qu'il eut avec Du Perron à l'occasion de de
dames protestantes qui voulaient abjurer avec éclat et p
raître convaincues par les arguments du convertisseur o
ciel de la cour. Plus tard nous trouvons Tilenus au nomb
des ministres qui discutèrent, avec les théologiens cath
liques, en présence de la duchesse de Bar.

Tilenus était brouillon, disputeur; sa vie se passait
objecter et à contredire; il rompit des lances avec Du Mo
lin, sur l'union hypostatique, plus tard il fut gomarist
puis arménien, ensuite gomariste pour redevenir arm
nien; il attaqua avec plus d'ardeur que de solidité, et d'
rudition que de science, le synode d'Alais qui avait ad
les canons de celui de Dortrecht. Jusque-là, il n'avait
cessé d'être sur le terrain de la réforme; mais il s'e
écarta complétement le jour où il attaqua l'assemblée d
La Rochelle avec une animosité que n'aurait pas dépas
un jésuite; il éleva le pouvoir des rois au-dessus des règl
de la justice; il nia aux peuples le droit de se plaindr
et ne leur reconnut que celui de souffrir; il descendit en-
suite à des personnalités, et dénigra Du Moulin, qu'i
redoutait.[2]

XVII.

Quelle que fut l'importance que les parties belligérantes
attachaient à l'opinion publique, au tribunal duquel elles

1. Il se fit catholique en 1602.

2. Haag, France protestante, art. Tilenus. — Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 369.

appelaient, il fallait recourir à d'autres armes. Le roi t le siége devant Saint-Jean-d'Angely, défendu par Sou-e, pendant que Rohan était en Guyenne pour y recruter e armée; les deux frères plus fidèles au malheur qu'à sage politique, avaient longtemps hésité avant de ré-ıdre aux appels de l'assemblée de La Rochelle.

Jn héraut d'armes se présenta aux portes de la ville et nanda à parler au gouverneur: celui-ci s'étant présenté, héraut lui cria: « A toi Benjamin de Rohan, le roi, ton gneur suzerain et le mien te commande de lui ouvrir portes de la ville de Saint-Jean-d'Angely pour y entrer c son armée; faute de quoi faire, Benjamin de Rohan, te déclare criminel de lèze-Majesté au premier chef, rier toi et ta postérité; tes maisons seront rasées, ainsi toutes celles de ceux qui t'assisteront.» Le fier Bre-, Rohan de Soubise, garda son chapeau à plumes sur tête; le héraut lui cria: «Benjamin de Soubise, vous tes pas dans votre devoir, ôtez votre chapeau.» Un gen-omme répondit au héraut: «Excusez, s'il vous plaît, de Soubise, car il n'a jamais reçu de pareilles somma-s.» Quelque temps après Rohan laissa tomber de la raille une réponse conçue en ces termes: «Je suis très-ble serviteur du roi, mais l'exécution de ses comman-ents n'est pas en mon pouvoir.» [1]

e travaux du siége commencèrent avec vigueur. Le roi, avait le courage d'un gentilhomme et les connaissances n officier d'artillerie, déploya avec Luynes une grande ivité. La défense n'était pas possible. Loudrières, qui it déjà livré Fontenay, s'était jeté dans Saint-Jean-ıngely pour se faire payer plus chèrement ses services, ourageait, par ses discours, la garnison et les bourgeois. derniers demandèrent à traiter, on leur promit la , leurs biens, la liberté de conscience. Tout le reste fut ssé à la discrétion du roi. Le lendemain de la capitula-n, la garnison forte de 1800 hommes et de deux cents ıtilshommes à la tête desquels marchait Soubise sortit défila devant le roi. Soubise était rouge de colère et de nte. Quand il fut devant le roi, il ploya le genou pour saluer. «Levez-vous, lui dit Louis, et me servez mieux

1. Relation du voyage du roi. — Arch. curieuses, 2e série, t. III.

pour l'avenir; car pour le passé je n'ai pas été très-satisfait de vous. »[1]

XVIII.

La chute de Saint-Jean-d'Angely fut suivie de celle d'un grand nombre d'autres villes qui ouvrirent leurs portes au roi, moins par crainte que par la lâcheté de leurs gouverneurs, qui préféraient retirer une grosse somme de leur soumission que de succomber les armes à la main. Clairac cependant, eut le courage de résister; mais attaquée, au dehors, par l'armée royale et affaiblie au dedans, par des traîtres, elle fut obligée de capituler. Une députation des bourgeois de la ville, à la tête de laquelle se trouvait le ministre de la ville, se dirigea vers la tente royale. Ils étaient tristes, abattus. Le ministre couvert d'un vêtement noir, ploya le genou devant le monarque, « Sire, lui dit-il, les rebelles d'une ville pleine de rebellion qui s'est laissée emporter aux torrents d'une révolte sous prétexte de religion et d'oppression de conscience, se jettent à vos pieds pour offrir à la discrétion de votre justice ou miséricorde, nos vies, nos libertés, nos biens; nous avons ces jours passés commencé d'éprouver quelques parties de la première qui ne saurait égaler notre crime, qui nous empêche de rien espérer de Votre clémence, si ce n'est que Votre Majesté veuille acquérir aussi dignement le titre de *miséricordieux*, qu'elle possède celui de *juste*, si ce bonheur nous arrivait, nous dirions tout le contraire des enfants d'Israël qui disaient : « Nous avons vu Dieu et nous mourrons; » et nous annoncerions à la postérité que nous avons vu le roi qui nous a donné la vie. En reconnaissance de quoi Sire, si Votre Majesté nous la laisse, nous vous publierons pour le Dieu tutélaire du monde, et n'ouvrirons la bouche que pour bénir Votre nom et Votre règne. et nos cœurs ne désireront que la grandeur et durée de Votre sceptre. Et comme nous avons été les plus rebelles et les moins dignes de Votre miséricorde, nous serons désormais les plus fidèles et les plus obéissants de vos sujets. » Le roi répondit tout ému : « Vous avez bien fait de vous soumettre entièrement à ma discrétion. Mettez-vous en votre devoir,

1. Mercure de France, année 1621, t. VII, édit. de 1622.

afin que vous connaissiez quelle est ma bonté. Monsieur le connétable vous dira ma volonté.»

Luynes fut plus sévère pour les habitants de Clairac que pour ceux de Saint-Jean-d'Angely, il en fit pendre quatre, un conseiller, un ministre, un consul et un cordonnier qui s'était distingué par son courage pendant le siége.[1]

XIX.

Le roi marchait de conquête en conquête. Sainte-Foy, Bergerac[2], et plusieurs autres villes, lui ouvrirent leurs portes; dans presque tout le reste du royaume les réformés subissaient des échecs; Rohan seul se maintenait assez bien dans les environs de Castres, prêt à voler au secours de Montauban s'il était attaqué. Cette ville, située sur les bords du Tarn, avait de bons remparts et une population chez laquelle la haine du papisme était vivace et profonde. Si la sagesse eût été écoutée, elle eût déconseillé le siége. L'hiver approchait, les troupes royales étaient fatiguées, les approvisionnements manquaient; la passion l'emporta. Les Toulousains, aussi ardents dans leur foi que les Montalbanais, pressèrent vivement le roi, qui chargea le duc de Mayenne et le maréchal de Themines de se porter en avant. Les Montalbanais étaient prêts à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Leur garnison se composait de 5000 hommes de troupes réglées, d'un grand nombre de volontaires; ils avaient des munitions de guerre et des vivres pour six mois. Leurs remparts étaient armés de 3 canons de gros calibre, de 2 couleuvrines, de 4 moyennes, de 30 pièces de campagnes et d'un grand nombre de fauconneaux[3]. Le comte d'Orval, commandant en chef, était conseillé par Caumont de la Force, son beau-père, auquel revient l'honneur d'avoir sauvé la ville de la ven-

1. Relation du voyage du roi. — Arch. curieuses, 2e série, t. III.

2. Un auteur du temps fit cette litanie sur les protestants :

A Saint-Jean démantelés;
Pons en villageois changés;
A Bergerac donnés;
A Sainte-Foy pardonnés;
A Clairac pendus, noyés.

3. Haag, France protestante, t. III, p. 258.

geance d'un monarque irrité qui se faisait une idée tellement exagérée des droits attachés à la couronne qu'il pendait impitoyablement les habitants des villes dans lesquelles il avait éprouvé la moindre résistance.[1]

L'armée royale parut le 17 août 1621 sous les murs de Montauban, et bientôt après les opérations du siége commencèrent. Assiégés et assiégeants firent des prodiges de valeur et d'intrépidité. Les troupes royales, toujours repoussées, recommençaient le lendemain l'attaque de la veille; pas de trêve, pas de repos, la ville était chaque jour menacée par quelque côté et, chaque jour elle faisait face au nouveau danger. On voyait des femmes et des enfants parmi les combattants; les Montalbanais étaient pleins d'espérance; Rohan leur avait envoyé des secours. Le connétable de Luynes crut cependant que l'heure de la chûte de la ville huguenote allait sonner. Le 21 octobre, jour désigné pour un assaut général, il fit apporter le dîner du roi au faubourg du Moustier, où devait avoir lieu la principale attaque, afin qu'il fût témoin de la victoire de ses troupes; il fut témoin de leur défaite. Elles se retirèrent en désordre, laissant les fossés remplis de leurs blessés et de leurs morts. Elles avaient perdu 800 hommes. La perte des assiégés était presque nulle.

Dans ces entrefaites, Rohan invita les Montalbanais à envoyer des députés à Castres pour traiter de la paix; les conférences ouvertes à ce sujet n'eurent pas de résultat. Louis XIII voulait traiter avec Rohan seul, celui-ci refusa noblement, ne voulant pas séparer sa cause de celle de son parti. Le roi leva le siége et décampa avec son armée. Le soir du départ de l'armée royale, un soldat huguenot se mit à jouer sur la flûte l'air du psaume soixante huitième. Les assiégés eurent, en l'entendant, l'instinct de leur prochaine délivrance: ils ne se trompaient pas.[2]

Les assiégés triomphaient, mais sur les cadavres d'un grand nombre de leurs vaillants compagnons d'armes morts en défendant bravement leurs remparts; la perte qu'ils ressentirent le plus vivement, fut celle de Chamier. Cet

1. Haag, France protestante, t. III, p. 257-258.

2. Relation du siége de Montauban, année 1621. — Sismond. t. XXII. — Le Vassor. — Henri Martin. — Bazin. — Capefigue. — Richelieu et Mazarin. — Mémoires de Rohan.

homme sage dans les conseils, prompt dans l'exécution des projets, avait fait passer son énergie dans le cœur de ses coreligionnaires. Comme Zwingle, il tira l'épée et périt par l'épée; le 17 octobre il vola, un épieu à la main, à la défense du bastion du Paillon, un coup de canon le tua.

Chamier fut amèrement regretté des protestants; «ils le pleurèrent, dit Duplessis, autant que s'ils avaient perdu une de leurs meilleures place de sûreté[1],» leurs regrets étaient légitimes. Chamier avait une âme noble, inaccessible aux séductions de la cour; controversiste savant, habile, il avait infligé au clergé d'humiliantes défaites. Respecté et aimé de tous ceux de son parti qui avaient un cœur vraiment huguenot, il en était le conseil éclairé et l'arbitre conciliant. Il avait cinquante-cinq ans quand il termina sa carrière, laissant un nom qui, de plus en plus connu, révèlera en lui l'un des plus grands et des plus austères caractères du protestantisme français.[2]

XX.

Un poëte de l'antiquité a dit avec beaucoup de raison : «tant que vous serez heureux vous aurez beaucoup d'amis, mais quand les temps seront nuageux et sombres vous serez seul.» L'étoile du connétable avait pâli au siége de Montauban; les courtisans imputèrent à son impéritie tous les revers. Ils se rappelèrent alors l'ancien maître de la volerie, le fauconnier d'autrefois, et l'accablèrent de moqueries et de satires. Ils s'étaient aperçus que le roi commençait à se lasser de lui, ils se tournèrent donc contre l'homme aux genoux duquel ils s'étaient prosternés. Le jésuite Arnoux qui lui devait sa fortune, s'unit à ceux qui complotaient sa perte. Luynes l'apprit et le fit chasser par le roi, qui n'osait pas encore secouer le joug de celui qu'il appelait «le roi Luynes». Une mort inattendue les délivra l'un de l'autre. Luynes fut atteint au siége de Monheurt d'une fièvre rouge qui décimait l'armée; il expira au moment où la ville prise d'assaut était livrée aux

1. Mémoires de Duplessis-Mornay, année 1621.
2. Voir la biographie intéressante que M. Charles Read a consacrée à Daniel Chamier.

flammes. Ce fut son dernier triomphe. Après avoir été immensément riche, il ne laissa pas de quoi payer les frais de ses funérailles. Sa grandeur eut le sort des torrents. Le soir même de sa mort, il était oublié. Ceux qui furent chargés de conduire ses restes à la sépulture jouèrent aux dés sur son cercueil ![1]

Le roi était redevenu son propre maître; mais cette nature molle, indécise, froide, ne pouvait trouver en elle-même son propre gouvernail; on se demandait donc avec anxiété entre les mains de qui tomberait le pouvoir. Les ambitieux ne manquaient pas : Puysieux, le fils du vieux Sillery, recueillit momentanément l'héritage du fauconnier.

XXI.

La mort de Chamier avait fait couler des larmes aux réformés, celle de Mayenne faillit attirer sur eux d'épouvantables malheurs. L'ancien chef de la ligue avait été tu sous les murs de Montauban[2]. Quand la nouvelle de s mort arriva à Paris, la population se prépara à lui faire d funérailles sanglantes. Un carme déchaussé qui se fais appeler Dominique de Jésus Maria, l'agitait depuis qu ques semaines par ses prédications ardentes, passionné Ce religieux, qui ne le cédait en rien en audace et en fan tisme aux plus fougueux prédicateurs de la ligue, s'ét acquis en Allemagne, en Espagne et en Italie une gran réputation de sainteté. Ses prédications n'avaient qu'u seul texte, les protestants; qu'un seul développement, le complète extermination. Son audace, qui rappelait cell du célèbre inquisiteur dont il portait le nom, lui donnère une grande popularité; les plus puissants seigneurs, le souverains même, lui montraient de la déférence. Il éta porteur d'une image qu'il appelait *l'image miraculeuse d Notre Dame de la Victoire*, il lui avait crevé les yeux; « C sont, disait-il de sa voix de stentor, les misérables hér tiques qui ont commis ce sacrilége. « Ses auditeurs alo frémissaient de terreur et de rage et ne demandaient qu venger ce sacrilége. Son arrivée à Paris causa une i

1. Beauvais-Nangis, Des Favoris, t. II, p. 108.
2. Bouillé, Hist. des ducs de Guise, année 1621.

mense sensation. La populace voulut voir l'image miraculeuse que le pape avait consacrée lui-même dans Saint-Paul sur le grand autel, et devant laquelle il s'était prosterné avec tout le collége des cardinaux. Ce fanatique était devenu la grande idole des masses qui le vénéraient comme un saint, se disputaient un lambeau de ses vêtements et lui attribuaient le don des miracles. La Sorbonne l'obligea à quitter Paris, qu'il laissa sous l'impression de ses discours incendiaires. Ce fut alors qu'on apprit la mort de Mayenne; la populace résolut de la venger sur les protestants de Paris qui étaient les plus paisibles du royaume, sa colère se borna d'abord à des menaces. Le duc de Montbazon, gouverneur de la ville, ne crut pas que les réformés dussent interrompre leur culte qui se célébrait à Charenton; il prit cependant des mesures pour prévenir toute agression de la part des catholiques, et se transporta lui-même sur la route pour protéger le retour des huguenots; cela n'empêcha pas les séditieux d'attaquer les retardataires; des injures, ils en vinrent aux coups. Une femme, qui n'avait pas voulu saluer la statue de la Vierge, tomba morte percée de coups; les maisons où les réformés s'étaient réfugiés furent pillées et incendiées sans que les archers et les gardes du duc de Montbazon pussent l'empêcher. En quelques instants toute la ville fut en émoi; la nuit seule suspendit les désordres. Le lendemain les émeutiers se portèrent vers Charenton, pillèrent et brûlèrent le temple et les boutiques des libraires et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils eurent tout dévasté. Le duc de Montbazon fit arrêter deux des plus mutins et les fit pendre pour servir d'exemple aux autres; la leçon fut inutile. Dès le lendemain, le tumulte recommença au faubourg Saint-Marceau peuplé d'ouvriers protestants qui s'y étaient retirés pour exercer leur métier, depuis qu'on les avait exclus des maîtrises; plusieurs d'entre eux furent tués. Le parlement prit des mesures sévères contre les assassins, et rétablit l'ordre; mais déjà une grande panique s'était emparée des protestants qui se croyaient à la veille d'un de ces grands massacres dont le souvenir était encore vivant dans leurs familles. Plusieurs quittèrent Paris, d'autres se cachèrent chez des catholiques de leur connaissance. Les ministres, suivant l'ordre de Jésus-Christ, qui ordonne à ses dis-

ciples la fuite quand ils sont persécutés, se dispersèrent dans la crainte que leur présence fût plus nuisible qu'utile à leur troupeau; on les traita de lâches.

Quand les mutins n'osèrent plus se porter à des voies de fait, ils eurent recours à la calomnie. A l'occasion de l'incendie du pont au Change, ils accusèrent les réformés de vouloir mettre le feu à Notre-Dame, aux Jésuites, à tout Paris. Ce bruit ridicule se répandit, et l'on vit plusieurs bourgeois boucher le soupirail de leurs caves qui avaient jour sur les rues.

La poésie, qui se trouve associée à tous nos événements bons ou mauvais, s'empara de ceux qui venaient de se passer à Paris; de nombreuses pièces de vers latins parurent; l'un de ces poëtes de circonstance aujourd'hui oubliés, Freré, composa quelques strophes qu'il dédia à Bailleul, lieutenant de la prévôté. Elles contiennent une série d'allusions dont le sens nous aurait échappé si l'auteur n'avait pas eu soin de nous donner lui-même la clef de ses énigmes.[1]

XXII.

Au milieu de tous ces désordres, le cercle du Languedoc prit une grave décision : elle déposa Châtillon qui lui était devenu suspect. «Il a, disaient les membres de l'assemblée, levé des troupes non pour servir les réformés, mais pour savoir quel effort le cercle pourrait faire, et quelle quantité de soldats, d'armes et de munitions il pourrait fournir; il a laissé sauver l'ennemi quand il aurait dû le détruire; au lieu de travailler pour la cause, il n'a pensé qu'à ses propres affaires.[2]

Cette mesure nécessitée par la trahison du petit-fils de l'amiral n'était pas cependant sans danger. Châtillon était à la tête de troupes dont on lui ôtait le commandement, et ceux des réformés qui étaient attachés à sa personne murmuraient hautement d'un acte qu'ils taxaient d'injustice; quand l'union commandait au parti la plus étroite union, la discorde se mettait dans ses rangs. L'état dans lequel la

1. Note x. — Voir Bulletin de l'hist. du protestantisme français, t. VI, p. 500. — Le Vassor. — Sismondi. — Henri Martin.
2. Actes des assemblées politiques, 21 novembre 1621.

cour se trouvait servit momentanément mieux les réformés que leur propre sagesse. Depuis la mort de Luynes, les courtisans se disputaient ardemment sa succession et se prononçaient les uns pour la paix, les autres pour la guerre. Ces derniers, et dans leur nombre se trouvait le prince de Condé, voulaient retarder le retour du roi à Paris, dans la crainte que le pouvoir ne retombât entre les mains de la reine-mère. Pendant que de Montauban ils dirigeaient le roi vers Bordeaux, Condé et ses partisans lui proposèrent de s'emparer de la petite ville de Châtillon, située sur la Dordogne, comme il s'était emparé de Saumur. Cette ville appartenait au duc de Bouillon, qui était demeuré étranger à la présente guerre, et auquel un traité particulier garantissait toutes ses possessions. Le roi n'osa cependant pas; des conseillers plus honnêtes le dissuadèrent de commettre un acte qui n'était ni sans honte ni sans danger. Après avoir pris des mesures pour empêcher les réformés abattus en Poitou et en Saintonge, il se rendit à Paris.

XXIII.

Dans la solitude de son château de la forêt, Mornay attendait l'exécution des paroles royales. Les trois mois, à l'expiration desquels Saumur devait lui être rendu, étaient expirés, et rien n'indiquait que le roi fût prêt à tenir ce qu'il avait promis de vive voix et confirmé par écrit; ses nombreuses lettres n'obtenaient que des réponses évasives. On imputait aux temps et aux circonstances un retard qui n'avait d'autre cause que la mauvaise foi et la volonté ferme de ne pas le réintégrer dans sa ville de sûreté. Lassé de ces attermoiements sans fin, le vieillard adressa (20 janvier 1622) une requête au roi. Dans cet écrit il lui rappelait noblement, mais sans orgueil, ce qu'il avait fait pour son auguste père, et ce que celui-ci avait fait pour ses fidèles huguenots, auxquels, en échange de leurs services, il avait donné des places de sûreté. «J'ai toujours, continue-t-il, en la place de Saumur, tâché d'être un exemple du devoir requis d'un gouvernement. Le feu roi nous étant ravi, Sire, par cet exécrable parricide qui crie depuis si longtemps vengeance et jusques à

quand? La reine mère de Votre Majesté et régente du royaume, me sera témoin en quelle fidélité vous fûtes servis à Saumur, et Votre Majesté n'étant point si jeune qu'elle ne s'en puisse souvenir. Ma gloire est d'avoir obéi à Dieu, à mon roi, à ma conscience. Ce m'eût été un crime de douter, en dernier lieu, de votre parole royale. Tant y a que je n'ai point capitulé avec Votre Majesté, ne lui ai demandé ni argent, ni honneurs, ne lui ai vendu ni son bien, ni mon service. Dieu veuille que de tous le roi soit servi comme de moi. Et pour la fin, Sire, il me sera permis de dire à Votre Majesté qu'en ce qui est de mon particulier, s'il n'y allait de mon honneur pour ne laisser cette tache à mon nom, que mon roi n'eût pu se confier en moi de cette place, je l'estime si bas au-dessous de ce que je devais espérer de mes services que je n'en voudrais pas importuner Votre Majesté d'une seule parole.»[1]

Cette requête eut le sort des précédentes. Mornay crut alors ce que sa grande âme se refusait à croire : au parjure de son jeune roi. Il versa des larmes, non sur lui mais sur ce que l'avenir préparait à la France et à ses coreligionnaires, avec un monarque qui foulait aux pieds les édits de son auguste père et ne se croyait lié ni par sa parole, ni par sa signature. Navré de douleur, il écrit encore au roi : «Sire, lui dit-il, puisqu'il est résolu, pour le bien prétendu du service de Votre Majesté que mon obéissance et ma fidélité me tournent à crime et à supplice, et le loyer et la louange que j'en eusse dû attendre, à ignominie, je supplie très-humblement Votre Majesté de me vouloir octroyer au moins qu'avec sa bonne grâce et son sauf-conduit, je me puisse retirer hors de ce royaume avec ma famille; de l'accorder pareille aussi à M. de Villarnould mon gendre, enveloppé en même cause. Pareillement de pouvoir transporter hors de Saumur, les os des miens pour n'être exposés à la rage d'un si ingrat peuple. Là, Sire, soustrait aux objets qui trop justement affligent mon âme, je prierai Dieu qu'il lui plaise prospérer de plus et plus la personne et couronne de Votre Majesté, pardonner aux auteurs de ces conseils plus nuisibles à ses affaires

1. Mémoires de Duplessis-Mornay, Requête au roi, 20 janvier 1622.

qu'à moi-même, et pour adoucir mes amertumes, me faire oublier que je suis né Français. Et peut-être, Sire, se trouvera-t-il là quelqu'un qui grave sur ma tombe ce misérable épitaphe : *Cy gît qui, âgé de soixante-treize ans, après en avoir employé sans reproche, les quarante-six au service de deux grands rois, fut contraint pour avoir fait son devoir, de chercher son sépulcre hors de sa patrie. Juge, lecteur, et déplore soit son malheur, soit la malice du siècle.*[1]

XXIV.

Cette noble lettre ne toucha ni Louis XIII ni ses ministres. Duplessis était vieux, infirme, il ne pouvait plus rendre des services comme autrefois, en maintenant la tranquillité parmi les huguenots qui ne l'écoutaient plus; son rôle était fini. Que de raisons pour laisser ses plaintes sans réponse!

Le vieillard ne quitta cependant pas le sol de son ingrate patrie pour aller chercher une tombe sur la terre étrangère, il lui épargna cette humiliation; il s'enferma dans son château de la Forêt-sur-Sèvres. De là il n'importuna de ses plaintes ni la cour, ni ses coreligionnaires. Une seule fois il prit la parole pour supplier le roi « de donner la paix à son pauvre peuple[2] », ce fut son unique pensée terrestre; quand il eut terminé son ouvrage intitulé *Des moyens de retenir la paix*, il ne pensa plus qu'à mourir : il s'y prépara par la lecture de la Bible, par la prière, montrant chaque jour à sa famille, dans sa vie privée, le modèle du vrai chrétien, comme il avait montré, dans sa vie publique, celui d'un vrai Français. Laissons un moment le manoir de la Forêt, nous y reviendrons bientôt pour y revoir Mornay sur sa couche funèbre; il nous y apprendra par sa mort à bien vivre, et par sa vie à bien mourir.

1. Lettre de Duplessis-Mornay au roi (14 février 1622).
2. Mémoires de Duplessis-Mornay. — Ambert, Hist. de Duplessis-Mornay.

XXV.

Louis XIII, après avoir pris ses précautions pour empêcher les réformés de se relever dans la Guyenne et dans le Poitou, se rendit à Paris où ses anciens ministres qui, depuis la mort de Luynes, avaient repris quelque empire sur lui, le disposèrent à la paix. Le président Jeannin qui la conseillait fortement, fit paraître un écrit remarquable qui justifiait plus les réformés que toutes leurs apologies; car il émanait d'un homme, ancien ligueur, attaché à son roi et à sa religion. Le président reconnaissait noblement que les réformés avaient été poussés à la guerre, parce qu'on leur avait donné de justes sujets de crainte pour leurs biens et pour leurs vies; et constatait que la guerre ne les avait jamais affaiblis comme l'avait fait la paix.[1]

Les conseils de Jeannin ne furent pas écoutés.

Retz, Schomberg et Condé, sorti de prison depuis quelque temps, poussèrent Louis XIII à la guerre. Le prince espérait écarter Marie de Médicis du conseil et commander sous le nom du roi; il aspirait même plus haut. Un astrologue lui avait prédit qu'il serait roi à trente-quatre ans: et il entrait dans sa trente-quatrième année; il était donc pressé. Une guerre seule, qui mettrait à sa disposition une armée, lui était indispensable; il escomptait la prochaine mort du roi et de son frère; il avait de plus besoin de se rendre populaire parmi les catholiques, en attaquant vigoureusement les huguenots qu'il avait déjà trahis et abandonnés.

Richelieu qui voyait la France menacée au dehors, par l'attitude hostile et formidable que prenait la maison d'Autriche, ne put arrêter le roi sur la pente où le poussaient Condé et ses partisans; le jeune monarque se décida pour la guerre et quitta Paris.

XXVI.

La levée du siége de Montauban par les troupes royales devint funeste aux huguenots; ils se crurent dès lors in-

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 386-387. — Mémoires de Jeannin, année 1621.

vincibles, et souillèrent leur triomphe par de grands excès; ils exaspérèrent les catholiques en usant, contre eux, de terribles représailles[1]. Montpellier chassa tous les magistrats catholiques et, comme La Rochelle, se constitua en municipalité calviniste; à Sainte-Foi le gouverneur, soupçonné de complicité avec la cour, fut, quoique protestant, chassé ignomineusement de la place. Dans plusieurs villes les garnisons catholiques furent exposées à des insultes; quelques-unes mêmes furent massacrées. Les religieux du Languedoc virent se renouveler quelques-unes des tristes scènes de 1562; trente-six églises furent détruites ou mutilées[2]. Dans leur exaltation furieuse, les huguenots traitèrent de parjures ceux de leurs coreligionnaires qui parlaient de paix et de trève. A leurs yeux Lesdiguières était un traître, Sully un lâche, Duplessis une dupe. Dans leur conseil la voix des hommes sages était couverte par celle des ardents; Mardochée Suffren, ministre de Montpellier, était à leur tête. Par son fanatique enthousiasme et son éloquence entraînante, qui faisait passer dans le cœur des huguenots les bouillonnements qui étaient dans le sien, il exerçait sur les huguenots du Languedoc une puissance irrésistible et les éloignait des voies de la sagesse et de la modération, dans lesquelles Mornay, du fond de sa retraite, aurait voulu les voir marcher. Sous ce ciel brûlant du midi, où les têtes s'exaltent si vite et où l'imagination est plus écoutée que la raison, Suffren était, malgré la flétrissure que le synode national de Tonneins lui avait infligée en 1614[3], un oracle plus écouté que Rohan lui-même. C'était sa parole ardente, passionnée, qui remuait les masses et les poussait à l'insurrection. Les temps orageux ont toujours des hommes dans lesquels ils se personnifient, et c'est à eux que les causes les plus justes et les plus saintes doivent souvent des taches et des flétrissures qui ne s'effacent jamais.

La cour, en apprenant combien les esprits étaient surexités dans le Languedoc, se décida sur les sollicitations

1. Archives de Simancas, cot. A 79/147. — Dépêche du marquis de Mirabel, adressée à Philippe IV.

2. Voyez l'historiographe Bernard et Le Vassor, année 1622.

3. Le synode le suspendit de ses fonctions pastorales. Plus tard la suspension fut levée par le synode de Vitré.

pressantes de Lesdiguières, d'ouvrir des négociations pour la paix; elle députa la président Du Cros, qui était très-connu de ses coreligionnaires par son esprit conciliant, qui lui avait mérité plusieurs fois leur estime, en le portant sur la liste des candidats à la députation générale. Le président était attaché à la royauté par principe et à sa religion par conscience; il s'était opposé avec une grande énergie à ceux qui circonvenaient Lesdiguières pour lui faire abandonner la foi protestante. Il avait fait entendre au vieux maréchal des paroles austères et dures. Ce fut cet homme de bien qui arriva à Montpellier, porteur de propositions de paix.

Quand Suffren connut l'arrivée du président et le but de sa mission, il prit avec lui quelques protestants fanatiques, et le 22 février, à deux heures du matin, se rendit à l'hôtel où Du Cros était descendu et demanda à le voir.

Le président était sans défiance: il se présenta; en le voyant, Suffren lui cria:

« Que viens-tu faire ici, traître? Viens-tu nous enlever notre brave duc de Rohan, le seul soutien de la foi dans nos provinces? Veux-tu agir comme ce beau Monsieur de Lesdiguières, qui nous a vendu argent comptant aux papistes. »

Du Cros voulut se justifier de ces lâches calomnies, mais il avait à peine ouvert la bouche que les compagnons de Suffren le frappèrent: il tomba mort percé de vingt coups d'épée.[1]

Les huguenots, même les plus exaltés, protestèrent avec indignation contre ce lâche assassinat. Rohan fit rechercher les coupables: l'un d'eux fut pendu, deux furent roués, les autres condamnés aux galères et au bannissement. Suffren prit la fuite, confirmant ainsi, dit Le Vassor, les soupçons que les honnêtes gens avaient de lui; ce scélérat fut condamné au bannissement par contumace.

XXVII.

Les négociations n'amenèrent aucun résultat. C'était au sort des armes à décider. Le clergé poussait à la guerre:

1. Mercure de France, année 1621. — Capefigue. — Richelieu et Mazarin, t. III, p. 252-254.

il avait voté un million dans une de ses assemblées[1]. Le roi, nous l'avons déjà dit, était parti pour se mettre à la tête de ses troupes; il marcha de succès en succès; dans le Poitou il tailla en pièces les troupes de Soubise; dans la Guyenne il traita avec la Force, et lui donna, en échange de sa soumission, le bâton de maréchal de France, qui lui était promis depuis douze ans, et deux cent mille écus de dédommagement. Le nouveau maréchal livra au roi ses places de sûreté. Vainqueur en Guyenne, le roi se dirigea vers le Languedoc où était le foyer de l'insurrection; sur son passage il rencontra Saint-Antonin et Negrepelisse, petites villes situées sur l'Aveyron, près Montauban; elles osèrent lui résister: il les prit d'assaut et se montra impitoyable à l'égard de Negrepelisse, qui avait un crime à expier, le massacre de la garnison catholique; les hommes furent presque tous pendus, les femmes livrées aux brutalités des soldats, les maisons pillées, incendiées. Le roi ne manifesta pas la moindre pitié; sa mère, en apprenant ces succès, lui envoya de Paris ses félicitations.[2]

Pendant que les soldals, dépassant même les ordres impitoyables du roi, faisaient de Negrepelisse un désert, le parlement de Bordeaux condamnait à mort le brave et généreux Lescun, doublement coupable pour avoir été fidèle à sa foi religieuse et aux libertés de son pays. Ses juges le condamnèrent à avoir la tête tranchée comme coupable de crime de lèse-majesté; sa postérité fut déclarée ignoble, ses biens confisqués. Lescun marcha au supplice avec la foi d'un chrétien et l'héroïsme d'un citoyen. L'écrit qu'il avait publié pour défendre les Béarnais[3], fut brûlé au pied de son échafaud, et sa tête, séparée de son corps, demeura pendant plusieurs jours attachée à la porte de Royan; elle disait assez aux Béarnais et aux Navarrais ce qui les attendait s'ils osaient encore s'inspirer de l'esprit de l'homme qu'ils regardaient comme leur chef.

Rien ne réussissait aux réformés; leurs plus braves dé-

1. Recueil des assemblées du clergé de France, année 1621. — Mercure de France, même année.

2. Mss. de Béthune, vol. cot. 9303, fol. 62 (original). — Mémoires de Pontis.

3. Il était intitulé : *Des persécutions des églises réformées de Béarn.* — Élie Benoît en donne un extrait très-étendu.

fenseurs étaient passés au fil de l'épée par les soldats, décapités par la main du bourreau, ou mis hors la loi par arrêts des parlements. Sully gardait un silence prudent; Bouillon, devenu vieux, n'était plus écouté; Châtillon avait, pour un bâton de maréchal de France, abandonné son parti; l'intrépide Rohan luttait contre la faction fanatique des Catharinots[1]. Ce n'était qu'avec des peines infinies qu'il parvenait à tenir d'une main ferme les rênes du commandement.

XXVIII.

Dans ces jours-là les réformés furent témoins d'une scène qui, sans les surprendre, les impressionna douloureusement : Lesdiguières abjura la foi protestante et abandonna la cause qu'il avait servie avec tant d'éclat. Il était cependant arrivé à un âge où le monde apparaît dans sa désolante réalité, mais chez lui l'ambition n'avait pas vieilli; les réformés se défiaient de lui; son mariage avec Marie Vignon leur avait ouvert les yeux sur ses dispositions secrètes: cette femme avait été, du vivant de son mari, sa concubine et avait eu de lui deux filles. Devenue veuve, elle voulut devenir l'épouse légitime de l'homme dont elle avait été si longtemps la maîtresse; elle réussit. Lesdiguières, qui sentit combien ce mariage le discréditerait auprès des honnêtes gens, le tourna le premier en plaisanterie et le fit célébrer dans l'église catholique.

Aidée d'un intrigant appelé Deagean, Marie Vignon prépara habilement à son mari les avenues d'une conversion, à laquelle il fallait donner les apparences de la sincérité. Deagean avait séduit plusieurs ministres, au nombre desquels s'en trouvait un qui avait gagné la confiance de Lesdiguières et qui lui avait servi de ministre ordinaire. Il avait abjuré secrètement et continuait depuis trois ans ses fonctions pastorales. Par lui, le complice de Marie Vignon savait, jour par jour, quelles étaient les dispositions du maréchal. Cependant des remords de conscience venaient de temps en temps troubler le ministre. Pour les faire taire, Deagean obtint pour lui du pape un bref, qui

1. L'origine de ce mot est encore inconnu. Il désignait probablement les huguenots les plus exaltés.

permettait de continuer encore pendant trois ans ses tions de chapelain auprès de Lesdiguières, sous la lition qu'il ne prêcherait pas contre la foi romaine et listribuerait pas la cène à la manière des réformés. «On ait, dit avec beaucoup de raison un historien, ce qui paraître le plus singulier, ou la conscience de ce scé: qui ne voulait pas être hypocrite sans permission, ou mplaisance du pape qui, sous prétexte d'utilité puue, lui permettait de se jouer, durant trois ans, de la gion, et de se moquer impunément de Dieu et du de[1].» Au reste, avec Lesdiguières on aurait pu se pasde ces précautions; il ne demandait qu'à escompter importance politique et militaire. La cour fit briller à yeux l'épée de connétable; cette vue l'éblouit, et après incidents qu'il serait trop long d'énumérer, il ne lui a qu'à constater solennellement son parjure.

'archevêque d'Embrun, assisté de l'évêque de Grele et suivi d'une foule de prêtres, de religieux, de marats et de gentilshommes, partit de l'évêché et se renà l'hôtel du maréchal pour le conduire de là à l'église Saint-André où devait se faire la cérémonie de l'abjuon.

uelques moments avant l'arrivée du cortége, quelques istres réformés[2] se seraient, dit-on, présentés devant pour l'empêcher d'accomplir sa résolution; et dès qu'il aurait vus, il leur aurait dit: «Messieurs, me voici la grâce du ciel, comme un homme qui a fait profes- de servir Dieu et le roi le reste de ma vie, instruc- autre que celle que vous m'avez donnée; si vous ez ici pour m'instruire à faire la même chose, je suis t pour vous ouïr, mais si c'est pour me parler d'autre se, je ne veux pas vous entendre.»[3]

Après ces paroles, les ministres se seraient retirés tout iteux.

L'église dans laquelle le maréchal devait abjurer était endidement ornée et remplie d'une foule immense.

. Élie Benoît, t. II, liv. VII, p. 330.
2. Récit véritable de toutes les cérémonies observées dans la e de Grenoble à la protestation de foi de Monseigneur le duc Lesdiguières. — Archives curieuses, 2e série, t. II, p. 193.
3. Récit véritable, p. 196-197.

L'archevêque d'Embrun reçut l'abjuration du maréchal devant le maître autel, sur lequel il célébra immédiatement la messe, que le vieux capitaine huguenot écouta avec une grande dévotion, ce qui émerveilla l'assistance.

Après la messe, le nouveau converti fut reconduit processionnellement à son hôtel; là le maréchal de Créqui lui remit, en présence d'une brillante assemblée, de la part du roi, le bâton de connétable, «lequel il accepta très-bénignement, remerciant humblement Sa Majesté de l'affection signalée qu'elle lui témoignait.»[1]

La remise du bâton fut annoncée à la ville «par une escopeterie mêlée d'un bruit foudroyant de canon qu'on eût dit que tout s'allait renverser;» au même moment des *Te Deum* furent chantés dans toutes les églises, et la soirée se termina par des feux de joie et des danses.[2]

Les réformés de Grenoble se tinrent renfermés dans leurs maisons, le cœur plein d'une douloureuse indignation. Le lendemain 21 juillet, le nouveau connétable, tout vêtu de satin blanc et en habit de chevalier, reçut, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, des mains de Lomenie, secrétaire des commandements du roi, l'ordre du Saint-Esprit. Le jour d'après il communia dans la même église. Les catholiques du Dauphiné saluèrent, par de bruyantes acclamations, le retour de Lesdiguières à la foi romaine. Grenoble, Valence, Embrun, Gap, Die manifestèrent leur joie. A voir tant d'allégresse on eût dit que la conversion du connétable était le coup de mort de la réforme.

L'abjuration de Lesdiguières a été diversement jugée. Des écrivains protestants l'ont attribuée, en grande partie, à son dévouement profond à l'autorité royale, dévouement qui se remarque à un si haut degré chez Duplessis-Mornay, Sully et la plupart des chefs huguenots qui avaient servi sous Henri IV[3]. Nous ne voulons pas contester ce point de vue, ni dire avec Le Vassor que le connétable fut un scélérat; nous dirons seulement que son abjuration fut le résultat nécessaire et logique de sa vie entière, et qu'il y fut entraîné par la cupidité, l'impureté et le désir des grandeurs. Quand de ces trois passions une seule suffit pour

1. Récit véritable, p. 197.
2. *Idem*, p. 198.
3. Haag, France protestante, t. II, p. 383.

faire tomber un homme, la chute de Lesdiguières doit-elle nous étonner?

Ce vieux libertin, « plus ami de son plaisir que de sa cause, » devait imiter son maître et dire: « une épée de connétable vaut bien une messe. »

XXIX.

L'année où Lesdiguières abjura fut marquée par un événement qui remplit d'orgueil et de joie les jésuites. Loyola fut inscrit au catalogue des saints; cet homme, plus étrange que grand, était mort à Rome le 31 juillet 1556, après avoir jeté les bases d'un gigantesque édifice, dont ses successeurs Lainez et Aquaviva posèrent le couronnement. Ce fut sous leur généralat qu'elle acquit un développement immense et se plaça au premier rang parmi les défenseurs de la papauté. Les jours mauvais qu'elle traversa furent, pour elle, ce que le champ de bataille est pour le soldat; elle eut des défaites, subit des humiliations; mais elle ne manqua jamais de ce qui prépare le succès, la patience et la discipline, et sut dans ces jours d'agitation prêter, au moment favorable, ses services, qu'elle se fit toujours payer chèrement; habile, insinuante, flatteuse, elle imposa aux rois pour confesseurs ses hommes les plus souples et les plus accommodants, divisa ses ennemis et ne se divisa jamais; elle eut surtout le rare avantage de débuter dans le monde sous d'heureux auspices. Loyola lui inocula sa foi aveugle, Lainez son opiniâtreté indomptable, Aquaviva sa discipline à la fois serrée et élastique; ainsi armé le jésuite fut, dès les premiers jours, au poste d'honneur, à l'avant-garde, partout; il se trouva à la porte du confessional comme directeur de conscience, au sein des familles comme régent de collége, aux extrémités du monde comme missionnaire; en quelques années le grain de sénevé avait produit un grand arbre, dont les rameaux s'étendaient au loin. Cependant, parmi le nombre considérable de ses membres, la société comptait peu de grands noms; que lui importait: c'eût été une cause de faiblesse pour elle; car les hommes éminents se refusent à emprisonner leur génie dans les étroites limites d'un formulaire. Leurs écrivains, quoique nombreux jusqu'en 1622, sont, à part Bel-

larmin, Maldonat, Salmeron, Suarès et quelques autr complétement oubliés. Leur principale occupation fut faire de la casuistique; leurs traités de morale n'ont ri de neuf, et c'est à tort qu'on les accuse d'être les aute de la morale dite *jésuitique;* ils n'en sont que les codifi teurs.[1]

En 1620 la société avait atteint un haut degré de pr périté : Grégoire XV la vengea de tous les outrages qu gallicanisme lui avait fait subir en France; il fit de Lo un saint. Jusqu'à cette époque, depuis la mort de fondateur, les jésuites célébraient, chaque année, le juillet, dans leur maison de Rome, une fête en son h neur. En 1599 Bellarmin, chargé de prononcer le d cours, s'efforça de prouver qu'il devait être mis au r des saints; le cardinal Baronius était présent, et quoi dominicain, il reprocha aux jésuites de n'avoir pas pl le portrait d'Ignace sur son tombeau; pendant qu'il p lait, on le lui apporta : il le prit et l'attacha lui-même tombeau, et tombant à genoux, il se posterna pour rendre hommage. Toute l'assemblée l'imita, et des lar coulèrent de tous les yeux. L'homme auquel on renda culte de Dulie devait nécessairement avoir sa place à c de Saint-Dominique.

Une grave difficulté se présenta : jusqu'au jour où l'i d'une canonisation prit corps, on n'avait attribué au miracle à Loyola; or, sans miracle le pape ne peut pas c noniser. Ribadeneira, le biographe d'Ignace de Loyola, l' vait loué outre mesure; mais il ne racontait pas de lui plus petit prodige, ce qu'il n'eût certainement pas oublié, qui entre dans les plus petits détails de la vie de son hér mais en vue de la prochaine canonisation, il reçut l'or de faire une nouvelle édition de son livre. Le vieux j suite obéit, et cette fois l'homme qui n'avait pas même f un petit miracle, fut élevé à la hauteur des plus gran thaumaturges. De tous les points du globe la société l envoya des récits miraculeux jusque-là inédits. La di culté levée, le 3 décembre 1609 Paul V déclara Ignace d Loyola *Béat,* et permit de célébrer le 31 juillet de chaq année une messe en son honneur.

1. Les jésuites n'ont rien ou fort peu inventé en matière d morale.

Les jésuites qui semblaient avoir épuisé les formules de louanges pour leur patron, en inventèrent de nouvelles, depuis qu'il avait fait des miracles. « Ignace, disait l'un d'eux, avec son nom écrit sur du papier, faisait plus de miracles que Moïse et autant que les apôtres.

« La vie d'Ignace était si sainte et si relevée, même en l'opinion du ciel qu'il n'y avait que les papes, comme Saint-Pierre, les impératrices, comme la mère de Dieu quelques souverains monarques comme Dieu le père et son aint fils qui eussent le bonheur de le voir.

« A la vérité les fondateurs des ordres religieux avaient été envoyés en faveur de l'Église; mais dans ces derniers emps Dieu a parlé par *son fils Ignace qu'il a fait héritier le toutes choses*, et à qui il n'a manqué que cette louange et par qui *il a fait aussi les siècles.* »

Parler ainsi, c'était ajouter le blasphème au ridicule.

Après la béatification vint la canonisation: la cérémonie e fit avec une pompe extraordinaire et le jour où Ignace ut déclaré saint, François-Xavier le fut aussi[1]; à ces deux aints, les jésuites eussent bien voulu en joindre un troiième, leur grand controversiste Bellarmin, mort l'année récédente à Rome. Il méritait certainement cet honneur utant que Loyola et Xavier. Il n'avait pas fait de miracles, uoiqu'il dise lui-même en avoir fait; mais son plus grand, 'est d'avoir agi puissamment sur son siècle; car c'est lui ont les enseignements ont remplacé, ainsi que le remarue Bossuet, toute la tradition catholique depuis le jour ù il défendit avec tant d'éclat, de science et d'habileté ultramontanisme. Quoique ses services fussent incontesables et qu'il eût travaillé à river l'Église au Saint-Siége ne put obtenir le même honneur qu'Ignace et Xavier. enoît XIV se prononça contre le projet de canonisation, u grand regret des jésuites, qui lui donnaient d'avance le om de l'*immaculé docteur*.

Ces menées et ces intrigues feraient pitié si elles ne oulevaient le cœur de dégoût, en nous montrant les disiples de Loyola occupés à canoniser des saints comme païens à faire l'apothéose de leurs empereurs.

1. Voyez Guettée, Histoire des jésuites, t. Ier, p. 420 et suiv. — ibandeneira, Hist. d'Ignace de Loyola. — Bulle d'Urbain VIII, nnée 1623.

XXX.

Quittons cette scène où se joue une profane et sacrilége comédie et reprenons le fil de nos récits. Rohan luttait contre les troupes royales et les fanatiques de son propre parti qui l'accusaient de trahison. Ce grand homme se raidissait contre les difficultés, espérant toujours à l'heure même d'un désastre; un moment il se crut vainqueur.

Le comte de Mansfeld, qui était entré dans la ligue formée contre la maison d'Autriche, avait été battu à plusieurs reprises par les généraux catholiques et rejeté, avec ses soldats, sur la rive gauche du Rhin. Arrivé en Alsace, il se fraya un passage à travers la Lorraine. Le duc de Bouillon, qui avait pris la résolution de demeurer étranger aux intrigues, se retrouva lui-même, à la vue de cette armée de mercenaires et d'aventuriers et eut l'idée d'attacher Mansfeld au parti de Rohan, et de fortifier les huguenots dans le midi en portant la guerre dans l'est du royaume. Le plan était habilement conçu. Bouillon fit des ouvertures à Rohan, qui les accepta avec empressement; mais des trois conditions posées par le prince de Sédan: 1° l'approbation formelle de son projet; 2° l'assurance qu'on le comprendrait lui et les siens dans la paix si on la faisait; 3° une forte somme pour solder les soldats de Mansfeld; la dernière fut la seule qu'il fut dans l'impossibilité de remplir.

Mansfeld était prêt à entrer en campagne, assez indifférent avec qui ou contre qui il se battrait : tout pour lui se résumait dans une question d'argent; car ses soldats, faute d'être payés, menaçaient de se débander. La cour, qui eut vent des menées de Bouillon, négocia avec le chef allemand, qui n'entra pas en France, et conduisit ses troupes dans les Pays-Bas où elles furent taillées en pièces.[1]

Rohan, privé de ce secours sur lequel il avait compté, ne perdit pas courage, quoique de tous les côtés il ne reçût que de mauvaises nouvelles. Soubise n'obtenait rien

1. Schiller, *Dreyss. Krieg.*, t. Ier, p. 227-230. — Le Vassor, liv XXIX, p. 217. — Bazin, t. II, p. 202. — Richelieu, liv. XIII. p. 217.

lu roi Jacques, plus prodigue, à l'égard de ses coreligionnaires de France, de ses livres de controverse, que de son r et de ses soldats; cependant Philippe III l'excitait à seourir les protestants et appuyait « la requête des hérétiues français; » son instinct de roi, plus fort que sa foi eligieuse, lui révélait que l'indépendance de ces huguenots, contre lesquels son père avait lancé ses armées et es flottes et donné son or, était liée à la grandeur de sa ouronne, et que le jour où ils seraient réduits à l'impuisance, il se trouverait en France un homme qui reprenrait la politique de Henri IV : il pressentait Richelieu. oubise échoua auprès du roi de la Grande-Bretagne, nalgré l'appui du monarque espagnol. Des particuliers, lus généreux que leur roi, aidèrent le duc à armer uelques vaisseaux; mais une tempête les ayant assaillis en ade de Plymouth, ils allèrent s'échouer sur les côtes voiines. A la même époque, le célèbre ingénieur italien argon construisait, en face de La Rochelle, un fort auuel il donnait le nom de fort Louis qui dominait l'entrée u canal qu'il se proposait de barrer avec une grosse haîne de fer. A Blavet une flotte était sur le chantier, et ans tous les petits ports de la Normandie arrivaient des aisseaux marchands armés en guerre.[1]

XXXI.

Malgré tous ces préparatifs, on avait repris les négociaons interrompues par l'assassinat de Du Cros. La cour raignait, en usant ses forces au dedans, de s'affaiblir au ehors. L'Espagne intriguait et le moment était propice our faire une coalition contre la France; les hommes odérés du conseil trouvaient impolitique de dépenser nt d'or et de verser tant de sang pour satisfaire l'ambition e Condé. L'armée elle-même soupirait après d'autres amps de bataille que ceux sur lesquels les combattants aient plus souvent bourreaux que soldats; Lesdiguières nfin, qui désirait terminer sa brillante carrière en déliant l'Italie, se prononçait fortement pour la paix. Rohan

1. Mémoires de Rohan, année 1623. — Le Vassor. — Sismondi. · Henri Martin.

la désirait; mais il voulait traiter au nom de son parti. Tout donc tendait à une conciliation; les bases du traité de paix, qui garantissait aux habitants de Montpellier leurs biens et leurs vies, étaient arrêtées. Le roi se préparait à le signer et à faire son entrée dans la ville, lorsque Condé, pour se rendre populaire, promit aux soldats de la leur livrer au pillage. Montpellier l'apprit, ferma ses portes et déclara que le roi n'y entrerait pas avec son armée; elle offrit cependant de recevoir le connétable de Lesdiguières. Louis XIII ne vit, dans cet acte de prudence, qu'un nouvel acte de rébellion, qui l'irrita. Les négociations cessèrent; Lesdiguières quitta l'armée; le siége de Montpellier fut résolu, et de tous les côtés la guerre se ralluma. La petite ville de Lunel ressentit la première le contrecoup de la rupture des négociations. Condé se montra le digne continuateur du féroce duc de Montpensier, dont il avait la froide cruauté sans en avoir les talents; il laissa, après la capitulation, ses soldats tailler en pièces la garnison et piller ses bagages; sans Bassompierre, qui arriva au moment où elle sortait de la ville, elle eût été entièrement massacrée[1]. Un grand nombre de petites villes ouvrirent, comme Lunel, leurs portes et furent prises presque sans coup férir.

La fortune se déclara partout contre les réformés; Montmorency obtint quelques succès; Châtillon justifia les soupçons que l'assemblée de Nîmes avait émis contre lui: il livra au roi Aiguemortes, ville de grande importance par sa position stratégique; il trahit la cause que son illustre aïeul avait servi avec tant d'éclat. L'amiral eut pour solde de ses loyaux services le coup de poignard de Besme; un bâton de maréchal de France récompensa la trahison de son petit-fils.

Dans tout le royaume, où les réformés ne pouvaient se protéger eux-mêmes, ils étaient l'objet des attaques des catholiques. Dans plusieurs endroits, notamment à Orléans et à Lyon, le sang coula. Les juifs, dans leurs plus mauvais jours, ne furent pas plus insultés, moqués, injuriés que les réformés ne l'étaient dans ce moment. Le sobriquet de huguenot était usé : on leur en donna un nouveau, celui de *parpaillot*.

1. Mémoires de Bassompierre.

XXXII.

Ce mot a exercé dans ces derniers temps la sagacité des mateurs des curiosités historiques. Voici ce que nous trouons à ce sujet dans Élie Benoît : « Quelques-uns disent que ı première occasion où on s'en servit fut au siége de Claiıc; la garnison, disent-ils, fit une sortie de nuit, et pour se connaître dans la mêlée, les soldats mirent une chemise ır leurs habits » ; cela leur fit donner le nom de *parpail-lts* par les soldats de l'armée du roi qui les repoussèrent arce que sous cet équipage ils ressemblaient à des papilıns qui ont les ailes blanches et dont on voyait alors une rande quantité. Le peuple en Guyenne et en Languedoc, ppelait ces petits animaux des *parpaillots* ou des *papil-ns*. Ce nom prononcé par quelqu'un à la vue des soldats ırtis de Clairac fut recueilli par les autres, et en moins rien fut appris de toute l'armée. De là, il se répandit ır tout le royaume où les troupes furent dispersées. Il y ait peu de lieux en France où ce mot fut plus en usage u'à Paris, et il s'en fallait beaucoup qu'il fût aussi comıun en Guyenne, ce qui pourrait faire douter que ce fût le lieu de son origine.

D'autres le rapportent à quelques surprises faites aux formés qui, par bonne foi ou par imprudence, étaient nus se rendre au piége qu'on leur tendait, et quelquesns, faisant à cause de cela, ce nom presque aussi ıcien que les guerres civiles, le rapportaient à la facilité s chefs réformés qui vinrent à Paris sous le prétexte du ariage du prince de Navarre, se mettre à la discrétion leurs ennemis. Le massacre qu'on en fit peu après, s fit comparer, par les gens qui insultaient à leur *considération*, aux papillons qui viennent d'eux-mêmes brûler à la chandelle, et parce que ce fut peut-être ıelqu'un du pays où ces petits animaux sont appelés *par-illots* qui fit le premier cette comparaison; ce nom gas-n fut retenu plutôt que le nom français. Il y en a qui tirent, avec quelque ressemblance, des casaques anches que la cavalerie des réformés portait dans les remières guerres civiles et surtout dans celle que le rince de Condé commença par l'entreprise de Meaux.

Les casaques blanches firent si bien à la bataille de Paris, au jugement d'un envoyé turc, à qui on faisait regarder le combat de dessus les murailles de cette ville, qu'il ne souhaitait que six mille hommes de cette sorte à son maître pour assujettir le monde. Cette sorte d'habits les fit appeler *papillons* ou *parpaillots*, parce que leurs meilleures troupes venaient des provinces où ce mot est en usage. Ces origines paraîtraient assez naturelles, s'il était bien certain que ce mot eût été connu longtemps avant les guerres de Louis XIII. Quelques-uns le font venir d'une origine moins noble et disent qu'entre ceux qu'on faisait exécuter, après la prise des villes, quelque malheureux se consolant de sa mort par l'assurance que son âme, en délogeant du corps, s'envolerait au ciel, se servit de la comparaison d'un papillon, ce qui étant tourné en ridicule par les assistants, ils en prirent occasion d'appeler tous les réformés des *parpaillots*[1]; la question n'est pas encore résolue.[2]

Un mot injurieux irrite plus qu'un coup d'épée; — l'homme qui sait supporter la haine, ne sait pas toujours supporter la raillerie; et tel brave huguenot qui fut mort à son poste, sans pousser une plainte, était hors de lui, quand une voix moqueuse lui chantait « la vache à Colas » ou le traitait de *parpaillot*[3]. Dans cette petite et mesquine guerre, la canaille se distinguait, heureuse quand le huguenot, à bout de patience, se portait à des voies de faits: elle avait alors des prétextes pour massacrer ou pour piller.

XXXIII.

Le siége qui avait été mis devant Montpellier n'avançait pas au gré du roi. La ville se défendait bien; une sortie faite à propos par la garnison, jeta le désordre parmi les assiégeants. Beaucoup d'officiers et de gentilshommes périrent. Les maladies affaiblissaient l'armée royale, et les assiégés à leur tour, s'affaiblissaient de chacun de leurs succès. « Ils n'en pouvaient plus faute d'hommes pour le travail qu'ils sup-

1. Élie Benoît, t. II, liv. VIII, p. 401-402.
2. Voyez Bulletin de la société du protestantisme français t. VIII, p. 120, 275-380.
3. Il y a aujourd'hui à Annonay une rue qui porte le nom de la rue des Parpaillots. — Voir Note XI.

portaient » ; la paix devenait le besoin de tous, chacun la désirait sauf le prince de Condé. Lesdiguières, qui n'avait pas discontinué ses négociations avec Rohan, arriva au camp et prit le commandement des troupes. Condé, pressentant que son influence dans le conseil ne serait pas prépondérante, prit congé du roi, donnant pour prétexte de son départ le désir d'acquitter un vœu fait à Notre-Dame-de-Lorrette. Rohan comprenant que le moment était propice pour traiter au nom de tout son parti, entra dans Montpellier et amena non sans peine les habitants à ses vues. Le 18 octobre il apporta lui-même au roi l'assurance que la ville était prête à le recevoir; deux jours après, Louis XIII la fit occuper par les maréchaux de Créqui et de Bassompierre et y entra lui-même le lendemain.[1]

L'édit de paix[2] fut donné en forme de pardon ; le roi confirma les édits, et ceux des articles secrets qui avaient été enregistrés par les parlements; rétablit la religion romaine dans les lieux où son culte avait été interrompu, ordonna aux réformés de démolir les nouvelles fortifications de la ville de Montpellier et permit aux habitants de garder les anciennes. Il abolit toutes les assemblées politiques qu'il n'autorisa pas, accorda le droit de tenir des consistoires, des colloques et des synodes, mais uniquement pour y traiter des affaires ecclésiastiques. Il accorda une amnistie pleine et entière pour tout ce qui s'était fait depuis le 1er janvier 1621. Par les articles secrets, il laissa aux réformés, à titre de concession purement gracieuse, la possession des villes de La Rochelle et de Montauban.[2]

XXXIV.

Le roi quitta Montpellier et se dirigea vers Paris, déchirant, avant même d'être arrivé dans sa capitale, le traité qu'il avait signé de sa propre main. Il ôtait aux réformés les places dont ils étaient les gouverneurs. Lesdiguières

1. Bazin, t. II, p. 207. — Mercure français, t. VIII. — Richelieu, liv. XIII, p. 223. — Le Vassor, liv. XIX, p. 516. — Bassompierre, p. 487. — Rohan, p. 230.

2. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 312.

malgré sa récente abjuration, n'eût pas conservé les siennes, si Créqui, son gendre, n'eût promis de les rendre à la mort du connétable. Lassé de n'être gouverné par personne, Louis XIII avait abdiqué entre les mains de Puysieux, le fils du vieux Sillery; c'était lui qui le poussait à ces mesures déloyales. Le nouveau favori, gagné par le roi d'Espagne et par le pape, détournait son maître de la politique de son père, et attendait de la protection de ces deux souverains, le maintien de sa puissance, qui ne devait pas être longue.

Marie de Médicis, qui n'avait pas renoncé à l'espoir de reprendre la direction des affaires, avait, pour s'aider, jeté les yeux sur Richelieu et l'avait recommandé au roi. Celui-ci, sur les pressantes sollicitations de sa mère, demanda pour lui au pape, le cardinalat. Les négociations furent traversées par ceux qui, sentant l'incontestable supériorité du prélat, redoutaient de le voir revêtu d'une dignité qui lui aurait donné dans l'Église et dans l'État une position si élevée; leurs efforts échouèrent : le pape, après deux ans de sollicitations, se décida à accorder le chapeau.[1]

Il y avait deux hommes dans l'évêque de Luçon : l'un, l'homme public, paraissait dédaigneux des grandeurs, tant il semblait au-dessus des grandeurs mêmes; l'autre, l'homme privé, les idolâtrait. Le fait suivant dévoile l'un des côtés de la vie intime du prélat. Un gentilhomme, qui avait encouru sa disgrâce, avait quitté la cour et s'était retiré à Turin; là, il apprit par un courrier qui arrivait de Rome que Richelieu avait été promu au cardinalat. Il partit incontinent et se rendit en grande hâte à Paris pour annoncer cette heureuse nouvelle à l'évêque de Luçon, dans l'espérance de regagner ses bonnes grâces; il se présenta chez lui, se jeta à ses pieds et lui apprit sa promotion. A cette nouvelle inattendue, Richelieu fut hors de lui : on eût dit, qu'en lui donnant le chapeau, on lui avait ôté la raison.[2]

Le gentilhomme, témoin de cette joie d'enfant qui contrastait avec le caractère froid et réservé du prélat, eut le sentiment qu'il ne lui pardonnerait pas de l'avoir vu en

1. Richelieu, liv. XIII, p. 221. — Fontenay-Mareuil, p. 549. — Bazin, t. II, p. 131.

2. Élie Benoît, t. II, liv. VIII, p. 413.

cet état. Il ne se trompait pas; Richelieu, revenu à lui-même, lui fit comprendre qu'il devait oublier tout ce qu'il avait vu et le congédia, en lui ordonnant de ne pas se présenter à la cour, avant que le courrier porteur de sa promotion n'arrivât. Le gentilhomme promit; mais il garda son secret comme le barbier du roi Midas.

Quand la reine apprit à l'évêque de Luçon sa nomination, il ne manifesta ni joie ni étonnement. Il accepta le cardinalat comme une faveur ordinaire, ce qui fut fort admiré et ajouta au prestige dont il commençait à être entouré. Le chapeau lui fut donné solennellement par le roi après son retour de Montpellier. Celui-ci regagnait sa capitale en triomphateur; partout, sur son passage, il recevait les félicitations des gouverneurs, des magistrats et des échevins; c'était un assaut d'éloges et souvent de bassesses. Le consul de Montélimart (il était protestant) se distingua par sa servilité. En parlant au roi, il lui dit «que sa face était divine, qu'il avait des vertus que le ciel révérait, que la terre adorait et qui méritaient des autels.» Quand les peuples arrivent à ce degré de servilité, ils justifient tous les excès de ceux qui les gouvernent. S'il est dangereux pour les sujets de se faire craindre de leurs souverains, il est plus dangereux encore de s'en faire mépriser. Charles IX redoutait les protestants, il fit la Sainte-Barthélemy; Caligula méprisa les Romains, il fit son cheval consul.

XXXV.

Louis XIII accorda aux députés rochellois, qui l'avaient rejoint à Lyon, la permission de démolir le fort Louis, que Targon avait fait construire, mais au même moment il expédiait un courrier à Arnaud, commandant du fort, pour lui ordonner de le garder. Il ordonnait à Valencé, commandant de la garnison de Montpellier, de s'emparer des petites villes des Cévennes. Il fit plus, il ordonna l'arrestation de Rohan, qui l'avait suivi à Lyon pour solliciter l'exécution du traité. Cet acte audacieux, commis en pleine paix, étonna même la cour. Soubise menaça de recommencer la guerre si son frère n'était relâché. La vie de Rohan aurait couru de grands dangers, si on eût écouté

ses ennemis, qui se proposaient de lui dresser un échafaud; on n'osa : c'eût été manquer trop cyniquement à la foi publique. Le duc fut mis en liberté.

La cour était certainement décidée à marcher dans la voie qu'elle avait suivie jusqu'alors; les députés généraux Mommartin et Manialđ présentèrent leurs cahiers de plaintes, auxquels on répondit vaguement; le culte réformé fut interdit en plusieurs lieux où il était permis par les édits. L'université de Poitiers exclut de son sein (6 juillet 1623) les réformés; un arrêt du conseil du 19 août suivant leur défendit de chanter des psaumes dans les rues et dans les boutiques; des enfants furent arrachés à l'autorité paternelle. Le roi enfin, par une déclaration du 17 août, datée de Fontainebleau, ôta aux réformés la liberté de leurs colloques et de leurs synodes, en ordonnant qu'à l'avenir ils ne se tiendraient pas sans la présence d'un officier royal, qui dresserait un rapport de ce qui se passerait dans leurs séances. Cette dernière mesure leur parut extrêmement vexatoire; ils résistèrent d'abord, puis se soumirent.

XXXVI.

Au milieu de toutes ces tracasseries, un synode national se réunit à Charenton le 1er septembre 1623. Le commissaire royal, nommé par le roi pour être présent à ses séances, fut Auguste Galland, qui appartenait à la classe des protestants modérés; ses intentions étaient bonnes, mais sa fidélité au roi de France lui voilait toutes les intrigues de la cour; il la croyait de bonne foi, et imputait aux entêtés de son parti toutes les mesures vexatoires dont ils se plaignaient; son influence fut nulle, parce que les bienfaits qu'il recevait de la cour faisaient croire à sa complicité. Le synode le reçut cependant avec respect, tout en lui faisant sentir combien il souffrait de voir mettre des limites à ses libertés. Il décida d'envoyer des députés au roi pour lui présenter ses humbles remontrances.

Les députés furent bien accueillis; on les chargea d'assurer le synode de la bienveillance royale, s'il demeurait dans la soumission, et de lui faire connaître deux choses :

l'une, que les pasteurs étrangers en exercice pouvaient continuer leur ministère dans le royaume, mais qu'à l'avenir on ne les tolérerait plus; l'autre, qu'on trouvait mauvais, qu'on fût résolu de faire jurer la doctrine décretée à Dordrecht, qui était une doctrine nouvelle. Les députés firent observer qu'elle n'était pas nouvelle, puisque c'était celle de leur confession de foi. On leur répondit, que la volonté du roi était qu'on laissât chacun libre de croire, de foi, ce qu'il voulait : la cour donnait à la liberté de conscience plus d'étendue que les réformés eux-mêmes; mais en le faisant, elle n'avait d'autre but que de jeter la division parmi eux, et de les contraindre à travailler à leur propre affaiblissement, comme leurs coreligionnaires l'avaient fait en Hollande lors de la funeste querelle des Gomaristes et des Arminiens. Dans cette œuvre de destruction la cour avait un auxiliaire dans Tilenus qui déjà avait écrit contre l'assemblée de La Rochelle.

Le synode se décida à obéir : il déclara qu'à l'avenir on ne recevrait plus de ministres étrangers avant d'avoir obtenu la permission du roi, et fit jurer la doctrine décidée à Dordrecht, sous le nom de doctrine du synode d'Alais, sans faire mention de celle de Dordrecht. Les articles de cette doctrine furent imprimés avec ceux du synode et on les cria sur le Pont-Neuf. On eut tort; car ceux auxquels ces discours déplaisaient, en prirent occasion de les décrier et de soulever des disputes que les réformés auraient dû éviter.

Le synode prêta, malgré l'opposition du commissaire royal, le serment d'union, et se sépara avec l'assurance qu'une nouvelle guerre se préparait.[1]

XXXVII.

Depuis quelques mois, Mornay dépérissait à vue d'œil; les soucis, plus encore que les années, pesaient sur ce vieillard, dont le regard pénétrant découvrait, dans un prochain avenir, de nouveaux malheurs pour la cause à laquelle il avait tout sacrifié. Alors il baissait humblement la tête et remettait tout entre les mains de celui «dont les voies ne sont pas nos voies;» les dernières

1. Aymon, Hist. des synodes.

années de sa vie avaient été abreuvées d'amertume; mais il ne faiblit pas, et dans la solitude où l'avaient rélégué l'ingratitude des hommes et ses infirmités, il fut grand. Il n'ébruita pas, comme Sully, ses malheurs, et ses disgrâces; il regarda à plus haut que les hommes, et se prépara, comme Jacob, après des jours courts et mauvais, à faire le chemin de toute la terre. Un jour il se fit apporter son testament, y ajouta un codicille, puis le déposant sur la table, il dit: «me voilà déchargé d'un grand souci, il ne me reste qu'à mourir.» Le lendemain (4 nov. 1623), il fut atteint d'une forte fièvre; trois jours après, on jugea son état désespéré. Ceux des membres de sa famille qui étaient présents, ne voulurent pas lui cacher que l'heure de son délogement était proche. Mad^me^ de Villarnould, sa fille, chargea de cette délicate mission le pasteur de l'église «qui se recueillait dans la maison de l'illustre malade.» Celui-ci alla à lui comme Élie vers Ézéchias, et lui dit: «prépare ta maison, car tu vas mourir.»

Sans s'émouvoir, et avec une physionomie sur laquelle rayonnait l'espérance, le vieillard répondit: «je suis prêt, je suis content.» Puis, sa pensée se reportant vers les nombreux événements de sa vie, il ajouta: «je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont fait ou procuré du mal et prie Dieu qu'il leur pardonne et les amende.»

Confessez votre foi, lui dit le ministre, et édifiez l'Église par votre mort, comme vous l'avez fait par votre vie.

Mornay commença d'une voix lente et un peu empêchée sa confession de foi; ne pouvant l'achever, il se leva de dessus une chaise longue sur laquelle il était étendu, reprit la parole et termina par ces mots: «j'ai un grand compte à rendre, ayant beaucoup reçu et peu profité.»

Son ministre lui rappela tout ce qu'il avait fait pour l'Église. — Ah! qu'y a-t-il eu du mien, répondit-il, ne dites pas-moi, mais Dieu par moi.

Ses forces s'épuisaient; il s'approcha de son lit et s'y mettant, il éleva les mains en haut en disant: «c'est en ta sainte miséricorde, oh Dieu! où je place tout mon secours; j'avais autrefois désiré de vivre dans l'espérance de voir la délivrance de l'Église; mais puisqu'il n'y a aucune repentance au monde, je ne trouve plus rien qui m'y retienne.» Sa famille et ses serviteurs s'approchèrent et reçurent sa

bénédiction. «Dieu ratifiera, leur dit-il, cette bénédiction d'un mourant. Durant ma vie, je n'ai eu que la gloire de Dieu pour but; ceux qui m'ont connu savent que si j'avais voulu m'en proposer d'autres, il m'eût été aisé de parvenir à de grands biens et à de grands honneurs.»

Le ministre lui demanda s'il persistait dans sa foi.

«Oui, répondit-il, je persiste dans la foi dans laquelle j'ai vécu, et que, par la grâce de Dieu, j'ai défendue par exemples, paroles et écrits; si j'avais à recommencer ma vie, je voudrais reprendre le même chemin par lequel j'ai passé, et persévérer dans l'Évangile malgré les peines que j'ai souffertes à cause de lui; ma foi est appuyée sur la bonté et la miséricorde de Dieu et de Jésus-Christ qui m'a été fait à moi et à tous ceux qui croient en son nom, justice, sagesse, sanctification et rédemption.»

«Et vos œuvres, Monsieur, lui dit le ministre, ne leur attribuez vous aucun mérite?»

«Arrière, répondit-il, arrière tout mérite de moi et de quelque autre homme que ce soit, je ne réclame que miséricorde, miséricorde.»

Il prononça ces paroles avec la voix pénétrante d'un pécheur qui sent profondément sa misère et d'un racheté qui fait de la croix son ancre de salut.

Le pasteur, usant alors du pouvoir de lier et de délier, si mal appliqué par l'Église romaine, lui annonça, au nom de Jésus-Christ, la rémission de ses péchés.

«Je vous remercie, répondit le mourant, de ce que vous me dites et le prends pour gage de la bonté de Dieu envers moi,» et se tournant vers son gendre, M. de Villarnould, qui lui disait que Dieu s'était souvenu du désir, souvent par lui exprimé, de ne pas mourir sans parler. «Je sens mon fils, je sens ce que je parle....»

La chambre du mourant s'était transformée en sanctuaire, on y parlait des choses magnifiques de Dieu et, nouveau Siméon, le vieillard le remplissait de son esprit et de ses espérances. Comme l'apôtre Paul, il était fatigué de la vie, qu'il appelait l'ombre d'un songe; mais il en entrevoyait une meilleure. Après tant de combats, il touchait au port, et ce port était le ciel. Bon et vaillant soldat de Christ jusqu'à la fin, il disait: «je me retire de la vie; mais je ne m'enfuis pas.»

Mad[me] de la Tabarrière, qui était absente quand son père tomba malade, arriva avec ses enfants. Duplessis la fit approcher de son lit avec tous les autres membres de sa famille et leur donna sa bénédiction. «Vivez, leur dit-il, en paix et en union pour posséder l'héritage que je vous laisse;» puis il prit leurs mains et les posa sur ses lèvres.

Jusqu'à sa dernière heure, l'illustre malade conserva sa présence d'esprit; quand il ne parlait pas, il priait. Son âme, dégagée des choses d'ici bas, s'élevait, comme une flamme douce et brillante, vers le ciel. Un après-midi, on l'entendit dire: «je vole, je vole au ciel, les anges m'emportent au sein de mon Sauveur.» Il expira doucement, sans souffrance; il avait vécu soixante et quatorze ans.

Devant cette austère figure de nos guerres civiles et religieuses, amis et ennemis s'inclinent avec respect. L'ultramontanisme qui, depuis trois siècles, s'agite impuissant autour des tombes de Luther, de Calvin, de Théodore de Bèze, fait silence autour de celle de Mornay; il n'ose pas insulter l'homme qui fut le modèle du gentilhomme par l'élévation de son caractère, du sujet par sa fidélité à son roi, du huguenot par sa conduite pure et sans taches. Le temps, ce juge suprême des réputations a prononcé; il lui a assigné une belle place dans l'admiration des hommes et la première dans leur estime. Les églises pleurèrent Mornay; elles regardèrent autour d'elles et ne virent personne pour combler le vide que la mort venait faire dans leurs rangs.[1]

XXXVIII.

Trois mois avant la mort de Duplessis-Mornay, le maréchal de Bouillon avait terminé à Sedan son orageuse carrière. Jusqu'à son dernier jour il conserva dans un corps souffrant, l'étonnante activité de son esprit. Grand capitaine, habile diplomate, il ne lui manqua, pour être le successeur de Coligny, qu'une âme droite et un cœur pieux. Il n'imita pas ceux des seigneurs protestants qui, par intérêt, abandonnèrent la Réforme, il fut fidèle à sa foi

1. Les dernières heures de M. Duplessis-Mornay, par Daillé. — Haag, France protestante, art. Duplessis-Mornay. — Vie de Duplessis-Mornay, par Ambert.

religieuse, mais moins par conviction que par calcul. Catholique, il eût trouvé à la cour des rivaux d'ambition qui ne lui eussent pas cédé la première place, la seule qui lui parut digne de lui; protestant, il était l'épée de son parti, dont il fit le marchepied de son ambition; suivant les temps, il servit la cour contre la Réforme et la Réforme contre la cour. A ce manége indigne, il perdit l'estime de ses adversaires et de ses partisans, et quand il mourut, il ne laissa ni regrets, ni souvenirs. Il dilapida les beaux dons qu'il avait reçus, une naissance presque royale, une fortune immense, le double génie de la politique et de la guerre; il eût pu être un grand homme, il ne fut qu'un grand intrigant. Les réformés qui se souviennent de Coligny et de Des Adrets, ont oublié Bouillon, parce que les partis ne se rappellent que de ceux qui leur ont fait ou beaucoup de bien ou beaucoup de mal.

LIVRE XXXII.

I.

Nous avons dit que les membres du synode de Charenton regagnèrent leurs foyers avec de sombres pressentiments. La cour n'était pas disposée à la guerre, tout en le faisant supposer par ses actes; la faction espagnole, qui ne pouvait dominer qu'à la condition de nouveaux troubles, la demandait; Richelieu la désapprouvait tacitement, mais après sa promotion au cardinalat, il devait faire du zèle, et il lui tardait surtout d'entrer dans le conseil; il eût donc été imprudent de se créér des ennemis en faisant de l'opposition. Le moment attendu avec tant d'impatience arriva enfin pour lui: le 26 avril 1624, jour mémorable dans sa vie et dans les destinées de son pays, il entra au conseil. Il sut voiler son ambition comme le gardeur de pourceaux, qui s'appela plus tard Sixte-Quint. A la proposition que lui fit de La Vieuville, il répondit que si Dieu lui avait donné quelques qualités et force d'esprit, il était si débile de corps qu'il ne pourrait les utiliser dans le bruit et désordre du monde.

La Vieuville insista. Le cardinal prétexta de nouveau sa santé, les fatigues que les visites lui causaient. La Vieuville insista plus vivement encore. Richelieu répondit alors qu'il ne pouvait résister aux désirs du roi et de la reine: il accepta.[1]

La politique de Henri IV fut reprise avec une vigueur inouïe; bientôt maître absolu dans le conseil, Richelieu marcha résolument dans la voie qu'il s'était tracée. Rien ne l'arrêta dans sa marche, et cet homme qui demandait, à cause de sa faible santé, d'être dispensé d'assister au lever de son maître, fut plus roi que le roi: il le laissa régner, il gouverna.

1. Richelieu, liv. XV, p. 284-286.

II.

Les vexations contre les protestants continuèrent. Les commissaires, qu'on avait envoyés dans les provinces pour veiller à l'exécution de l'édit, se montraient pleins de partialité ; loin d'améliorer la situation de ceux qu'ils étaient appelés à protéger, ils ne faisaient que la rendre pire. On introduisait à La Rochelle le culte catholique, et on travaillait avec activité au fort Louis qui n'était qu'à mille pas de la ville. Il serait aussi long que monotone de faire en détail l'historique de ces infractions aux édits de pacification et au traité de Montpellier, «qui, tout onéreux qu'il fut aux protestants, dit Sismondi, était encore violé effrontément[1].» Cependant l'intérêt, sinon la justice, aurait dû arrêter la cour dans ses voies d'iniquité ; tout se préparait pour une grande guerre avec l'Autriche, quand les huguenots prévinrent les catholiques et prirent les armes. Ce fut un acte insensé, mais non dénué de tout motif[2]. En effet, il demeure avéré que la perte des réformés était jurée, et que l'apparence de paix dans laquelle on les laissait, avait pour but de travailler plus sûrement à leur ruine; on voyait en effet partout des indices de guerre. Les Rochellois menacés par le fort Louis, se voyant sur le point d'être bloqués par la flotte qu'on équipait à Blavet, demandèrent conseil à Rohan et à Soubise, les seuls des grands seigneurs huguenots qui désiraient la conservation des Églises. Les deux frères furent embarrassés : le parti réformé était divisé, et la France venait de conclure des traités d'alliance avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. Rohan hésitait : «Mes affaires domestiques, dit-il ingénûment, me portaient au maintien de la paix; la disgrace du chancelier Sillery et de Puysieux son fils faisait cesser la persécution excitée contre moi; je jouissais de ce qui m'avait été assigné pour me dédommager de mes gouvernements[3].» Soubise, moins prudent que son frère, mais plus pénétré du danger que courait

1. Sismondi, Histoire des Français, t. XXII, p. 559.
2. Henri Martin, t. XI, p. 214.
3. Mémoires de Rohan.

La Rochelle, résolut de la secourir au péril de sa vie et de ses biens.

Quel que soit le jugement porté sur Soubise, on ne saurait refuser sa sympathie à ce cadet de famille qui joue son dernier coup de dé pour sauver La Rochelle, pendant que les grands seigneurs protestants n'étaient occupés que de la consolidation de leur fortune particulière. Bassompierre, bon juge en cette matière, nous donne l'explication de la conduite du frère de Rohan. « Les huguenots, dit-il, souffraient impatiemment un fort construit à mille pas de La Rochelle par M. le comte de Soissons, en 1622, vu que la démolition en était promise par un article de la paix. Le roi y eût consenti s'ils l'eussent demandé, après que Sa Majesté se fût embarquée pour la guerre qu'elle projetait; mais l'impatience de faire raser le fort ne permit pas aux Rochellois d'attendre. Toutes leurs importunités étaient inutiles; ils résolurent de faire quelque noble représaille afin que rendant ce qu'ils avaient pris, on leur remît le fort qui les incommodait. »[1]

III.

Soubise se rendit à Castres auprès de son frère et lui communiqua son projet de pénétrer à l'improviste à Blavet et d'y capturer la flotte qui était destinée au blocus de La Rochelle. « Si je ne réussis pas, lui dit-il, vous me désavouerez. » Celui-ci l'approuva et lui promit de l'assister. Le projet était hardi et bien conçu : mais il fallait attendre pour l'exécuter que la France fût complétement engagée dans la guerre étrangère. Les Rochellois, effrayés des préparatifs militaires qui menaçaient leur indépendance, s'étant montrés impatients, Soubise se laissa emporter par le désir de se signaler par quelque action éclatante. Sous le prétexte d'un voyage de long cours, il arma quelques vaisseaux, pendant que son frère visitait les villes dans lesquelles il avait du crédit. Noailles, l'un des lieutenants de Soubise, révéla son projet à la cour, qui prit des mesures, mais elles ne furent pas assez promptes pour empêcher le chef huguenot d'exécuter son hardi coup de

1. Mémoires de Bassompierre. — Le Vassor, t. VII, p. 121.

main; il s'empara, presque sans coup férir, de tous les vaisseaux qui étaient dans le port de Blavet; il en sortait en triomphateur, quand le duc de Vendôme, gouverneur de la province, lui barra la sortie du port au moyen d'une chaîne de fer et d'un cable d'extraordinaire grandeur. On crut Soubise perdu : tout le monde l'accusa; les réformés se montrèrent lâches; La Rochelle, pour laquelle l'entreprise avait eu lieu, le désavoua. On s'attendait à la prise du chef huguenot, quand celui-ci, favorisé par un fort vent d'est, fit rompre la chaîne qui le retenait prisonnier et s'échappa avec sa flotille, malgré les décharges d'artillerie du fort qui depuis un mois tirait sur elle sans relâche; maître de la mer, il s'empara de l'île d'Oléron et de celle de Ré.

Soubise était heureux, on l'admira. Ses coreligionnaires, à part quelques grands, jaloux de la gloire dont il venait de se couvrir, eurent honte de leur lâche abandon et s'unirent à lui. De tous les dieux de la terre, la fortune est le plus encensé.

IV.

Le duc de Rohan n'était pas demeuré inactif : il parcourait avec sa femme les provinces du midi de la France, s'efforçant de faire comprendre aux réformés qu'il ne levait l'étendard de l'insurrection que pour défendre leur religion menacée; sa parole hardie, éloquente, jointe à l'appareil avec lequel il se présentait à ses coreligionnaires, les pénétrait de l'idée qu'ils étaient à la veille de quelque grande catastrophe, et que le plus sûr moyen de l'éviter était de prendre l'offensive. Le duc faisait tout ce qu'il jugeait propre à persuader qu'il ne prenait les armes que pour la religion, et parce qu'il savait ce que peuvent sur le peuple certaines démonstrations éclatantes de zèle et de piété, il affectait tous les dehors d'une dévotion outrée. Il rendait aux ministres des honneurs extraordinaires. Quand il entrait dans quelque ville, il faisait porter la bible devant lui, comme, dans les guerres de religion, les catholiques font porter la croix. Il allait descendre à la porte du temple de chaque ville, et il ne parlait d'affaires à personne avant d'y avoir fait ses prières à deux genoux.

rant de la paix, obtinrent, le 11 février 1626, un acte signé de ses ambassadeurs, par lequel ils déclarèrent qu'on avait promis la démolition du fort Louis, quand le temps le permettrait, pourvu que les Rochellois se soumissent à leur souverain; que sans cette promesse leur ville n'aurait pas accepté la paix.[1]

Cette pièce, que les Rochellois firent valoir plus tard, s'annulait par la nature de la garantie promise par le roi de la Grande-Bretagne; elle ne liait pas le roi de France, parce qu'il ne convenait pas à sa dignité qu'un souverain étranger se portât médiateur entre lui et ses sujets.

Les réformés, qui avaient cru que le traité de paix avait été déterminé par le désir qu'avait le roi d'attaquer la maison d'Autriche, furent extrêmement surpris d'apprendre que la paix était conclue entre les deux couronnes. Les alliés de la France furent indignés de cette supercherie et manifestèrent leur impuissant mécontentement. Le duc de Savoie qui attendait de cette guerre une augmentation de territoire, envoya en Angleterre l'abbé de la Scaglia pour engager Charles Ier à rompre avec la France.

VI.

Après la signature du traité de paix, tous les commandants huguenots se soumirent, à l'exception de Brisson, qui refusa d'ouvrir les portes du Pouzin, parce que le commandement ne lui en avait pas été laissé; c'était un acte insensé, car le Pouzin était une misérable bicoque, dont la prise ne demandait pas deux jours de siége. Lesdiguières, qui ne voulait pas retourner à la cour qu'il n'aimait pas et où il n'était pas aimé, profita de cette occasion pour avoir un prétexte de ne pas quitter son gouvernement. Il traîna habilement le siége en longueur et fit donner à Brisson amnistie complète et quarante mille écus pour la reddition de la place, dont il fit démolir les remparts. Ce fut le dernier acte de la vie publique de ce grand capitaine. Rassasié de jours et comblé d'honneurs, il mourut à Valence le 28 septembre 1626 à l'âge de quatre-vingt-trois ans. «C'était, dit Rohan, un gentilhomme qui par sa valeur, pru-

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. III, liv. IX, p. 458

lence et bonheur, ayant passé par toutes les moindres charges de la guerre, était monté jusqu'à la plus haute; et si une prospérité continuelle ne lui eût ôté sur la fin de es jours toute honte, et qu'il n'eût par ses débauches domestiques et infâmes, abandonné Dieu, souillé sa maison 'adultères et d'incestes publics, il se pourrait comparer ux plus grands personnages de l'antiquité.»[1]

VII.

Avec la reddition du Pouzin la guerre était terminée; iais la paix signée à La Rochelle «était une paix boiteuse . mal assise.» Les réformés croyaient avoir trop cédé, le)i trop accordé. Des deux côtés les défiances demeuraient s mêmes. Les protestants ne furent pas cependant trop iolestés, et la permission de tenir un synode national ur fut accordée : l'assemblée s'ouvrit à Castres (16 sepmbre 1626). Les provinces représentées par leurs dépus étaient les suivantes : la Provence, le Vivarais, le orez, le Veley, la Bretagne, les Cévennes, le Dauphiné, Bourgogne, le Haut-Languedoc, la Basse-Guyenne, la iintonge, le Poitou, la Normandie, Ile-de-France et le éarn. Chauve, pasteur à Sommières, fut nommé modérar. Dans le discours que le commissaire royal Galland lressa aux députés, il se borna à leur notifier les ordres Louis XIII. «Sa Majesté, leur dit-il, loin de songer à iolir les édits, promet leur pleine et entière exécution; le l'a prouvé même au milieu de la dernière guerre en adettant les protestants aux fonctions les plus importantes l'État et en accordant une amnistie entière; mais le)i, en échange de sa bienveillance, demande que les rérmés vivent en bonne intelligence avec les catholiques qu'ils n'entament pas des relations avec l'étranger; il spère que vous lui donnerez une preuve de votre obéisnce en sanctionnant le canon du synode de Réalmont, en écidant qu'il sera informé contre tous les ministres qui nt suivi la faction espagnole, non pas dans l'intention de s exclure de l'amnistie, mais seulement pour faire briler d'un plus vif éclat la réputation de ceux qui ne se sont

1. Mémoires de Rohan.

pas écartés de leurs devoirs. Sa Majesté enfin défend aux ministres d'assister aux assemblées politiques et de se mettre au service des princes étrangers. »

Le discours de Galland fit une pénible impression sur l'assemblée. Son président, dans sa réponse, se montra aussi humble que possible. «Nous nous engageons, lui dit-il, à obéir aux ordres de Sa Majesté; mais ne pouvons-nous pas nous plaindre des vexations auxquelles nous sommes en butte en plusieurs lieux, et surtout de ce que le synode de Réalmont a été forcé par le gouvernement d'avouer que des ministres ont trempé dans les intrigues secrètes avec l'Espagne? Les réformés, ajouta-t-il, professent une horreur profonde pour le régicide et les doctrines régicides et anarchiques de certaine société fameuse.»[1]

Pour comprendre cette dernière partie du discours de Chauve, il est nécessaire d'expliquer ce qu'était le synode de Réalmont et ce qu'il avait fait «sur le sujet des intelligences étrangères.»[2]

Le duc de Rohan, sur les sollicitations de l'Espagne, avait envoyé à Madrid Campredon, pour s'entendre sur les secours qu'il pourrait attendre de la cour, afin d'obtenir de Richelieu une paix plus avantageuse. L'Espagne, de son côté, espérait par le moyen de la guerre civile en France, empêcher que la guerre ne fût portée en Italie. Campredon, au nom de Rohan seul, conclut le traité à des conditions extrêmement favorables. A son retour de Madrid et au moment où la paix se concluait presque simultanément avec les réformés et l'Espagne, il fut arrêté à Toulouse et traduit devant le parlement : le président Masuyer, qui avait reçu le traité de paix pour le faire enregistrer par sa compagnie, ne le lui présenta pas et se donna la joie de faire décapiter Campredon, qui avait droit de jouir de l'amnistie octroyée par l'édit de mars. Après son exécution, le président fit enregistrer l'édit. Cet acte infâme fut flétri par tous les honnêtes gens; les fanatiques en triomphèrent et y virent une occasion de fermer la bouche aux protestants, qui reprochaient aux catholiques de s'être ligués avec l'Espagne. Cette accusation n'était

1. Actes des synodes généraux.
2. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, liv. IX, p. 466.

fondée qu'en apparence, car, dans la circonstance présente, Rohan avait agi en son nom personnel sans engager les églises; en demandant à l'Espagne son appui, il ne voulait ni détrôner son roi ni livrer sa patrie à l'étranger, mais faire obtenir à ses coreligionnaires une paix avantageuse, tandis que la ligue, en s'alliant avec Philippe II, voulait lui livrer le royaume, ce qu'elle aurait fait sans l'assistance que Henri III et son successeur trouvèrent dans les huguenots. On comprit dans l'affaire de Rohan plusieurs ministres, c'est ce qui explique la demande que Galland fit au synode de désigner lui-même les pasteurs soupçonnés de complicité et comment Chauve prit énergiquement leur défense. Le synode de Réalmont fut vivement censuré par les églises et par l'assemblée de Castres.

Le synode de Castres nomma les six candidats à la députation générale et se sépara le 5 novembre, sans avoir pu obtenir la permission de tenir une assemblée générale politique, qui lui paraissait indispensable dans les circonstances présentes pour remédier à l'état déplorable dans lequel les églises se trouvaient. Louis XIII désigna pour députés généraux le marquis de Clermont de Galerande et Bazin. Ces derniers lui présentèrent un long mémoire de plaintes; mais la plus grande partie de leurs demandes resta sans réponse : on n'accorda que ce qu'on ne put refuser.

VIII.

Le cardinal de Richelieu convoqua à cette époque une assemblée de notables. Son but était de faire croire aux populations qu'on voulait sérieusement veiller à leurs intérêts. On s'occupa incidemment des protestants. Le roi fit une déclaration portant qu'il voulait réunir tous ses sujets réformés à la religion romaine par des voies de douceur, d'amour, de patience et de bons exemples, les maintenir dans les libertés qui leur étaient accordées par les édits, ramener le bon ordre et les bonnes mœurs, relever la noblesse, faire fleurir la justice, rétablir le commerce et soulager les peuples. On fit de beaux discours, et si on eût tenu la dixième partie des belles choses qu'on promettait, la France eût été le pays le mieux administré

et le plus heureux du monde. Mais de tous ces articles on ne se souvint que du premier. On réunit plusieurs protestants à l'Église romaine, en les y faisant entrer par intérêt ou par force[1]. Les édits et le traité de paix étaient lettre morte. On enlevait en plusieurs lieux aux réformés leurs temples, leurs cimetières; plus de quarante églises étaient privées de culte par l'exil ou l'emprisonnement de leurs ministres; on faisait mourir des personnes que le dernier traité avait amnistiées; dans le Languedoc plus de dix mille arrestations avaient eu lieu. Les députés généraux portaient leurs réclamations aux pieds du trône; on ne les écoutait pas, ou bien on les éconduisait avec des moqueries. La Rochelle enfin était bloquée; elle se plaignait: on la traitait de rebelle. La paix était donc plus onéreuse aux réformés que la guerre, puisque les trahisons, les fraudes, les perfidies, l'affaiblissaient plus que les combats. C'est au milieu de ces conflits journaliers que l'Angleterre déclara la guerre à la France.

IX.

Il nous faut revenir en arrière, afin de mieux préciser les causes qui amenèrent cette funeste rupture. En 1625, Georges Villiers, duc de Buckingham, vint à Paris, pour épouser, au nom de Charles Ier, Henriette de France, sœur du roi. Ce seigneur jeune, beau et spirituel, déploya une magnificence royale et conserva pendant quelques semaines le privilége de concentrer tous les regards sur sa personne; sa présence à Paris avait pour but de hâter le mariage de Madme Henriette. Jusqu'à ce moment le pape avait refusé de donner son consentement; Louis XIII n'avait pas eu le courage de dire comme Charles IX : « si Monsieur le Pape fait la bête, je prendrai moi-même Margot par la main et je la conduirai se marier au prêche; » mais il y a avec le ciel des accommodements, et la papauté qui avait refusé d'autoriser le mariage de la sœur de Henri IV avec le duc de Bar, parce qu'il n'en résultait aucun avantage pour l'Église romaine, se décida à accorder ses dispenses,

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 475-476. — Mémoires de Richelieu.

qu'il fit chèrement payer à l'Angleterre. Charles Ier et Buckingham firent de grandes concessions au parti catholique, parti remuant, désarmé, mais toujours prêt à tendre la main aux ennemis du dehors. Ce mariage impolitique ne fut pas étranger à la catastrophe qui précipita Charles Ier du haut de son trône et lui dressa un échafaud dans ce même palais de Whitehall, où il reçut la jeune princesse avec une pompe extraordinaire.

Henriette de France était à peine entrée à Londres et déjà elle y était impopulaire. Elle avait amené avec elle une petite armée de prêtres, de moines et de nones; c'était le catholicisme chassé de la demeure des Tudors, qui venait s'y installer d'une manière officielle [1]. Les Anglais murmurèrent hautement; la reine méconnut cette voix que lui conseillait la prudence, et se montra plus catholique à Londres, qu'elle ne l'aurait été à Paris. Ce n'était pas la piété qui l'inspirait. Son mari, épris d'amour pour elle, ferma d'abord les yeux sur ses dévotions outrées et lui laissa une liberté dont elle abusa. Elle se fit construire une chapelle, où son culte fut célébré avec une grande pompe, et s'entoura de tout ce qu'il y avait de plus exalté dans le parti catholique. Le but de la reine était de ramener l'Angleterre à la foi romaine. Le projet était hardi; mais avec les moyens dont elle disposait, il était imprudent. La jeune femme de Charles Ier manquait de la qualité la plus indispensable aux conspirateurs; la patience et la prudence : et les temps d'ailleurs étaient changés, et l'opinion, depuis la célèbre conspiration des poudres, s'était, de plus en plus, prononcée contre le papisme; mais jeune, inexpérimentée et excitée par des prêtres, Henriette devait se compromettre et froisser, sans résultat pour sa cause, un peuple, auquel elle aurait dû faire oublier un culte qui lui était odieux, en se renfermant strictement dans son rôle d'épouse. Déjà, dans une occasion solennelle, elle avait montré son dédain pour le protestantisme, en refusant de se mettre à genoux devant l'archevêque de Cantorbery, pour recevoir de ses mains la couronne. Quelque temps après, elle résolut de faire un pèlerinage à Tiburn, les fourches patibulaires de Londres.

1. Journal de Bassompierre, t. II.

C'était là que les cadavres de Babington, de Granet, de Savage avaient été exposés. L'esprit de parti et la superstition avaient fait de ces scélérats de saints martyrs, et la potence infâme à laquelle leurs restes avaient été attachés, s'était changée en sainte relique. « Un soir, dit Capefigue, on vit la reine, montée sur une mule, accompagnée de ses femmes, de quelques moines et de pauvres fidèles, prendre le chemin de Tiburn. Selon l'antique usage la procession était précédée de joueurs de cornemuse, de prêtres avec leurs larges chapeaux de Prémontrés, leur barbe pointue, leurs yeux brillants, leur visage long et maigre. La reine Henriette s'agenouilla sur les tombes saintes, y fit célébrer des messes d'expiation, et ne revînt que quelques jours après dans le royal palais de Whitehall. »[1]

Cette démarche, insulte à la justice du pays, excita une vive indignation dans tous les rangs de la société; le roi, ne voulant pas se faire le complice des imprudences factieuses de sa femme, ne fut pas sourd aux murmures de son peuple. Un matin, tous les prêtres et les religieux de la maison de la reine, ses femmes et ses domestiques français, reçurent l'ordre de quitter immédiatement le royaume.

En apprenant cette nouvelle, la reine qui croyait exercer un empire absolu sur l'esprit de son mari, fut d'abord surprise; à la surprise succéda la colère, à la colère des cris furieux. Comme une lionne à laquelle on enlève ses petits, se cramponna aux barreaux de sa fenêtre pour voir partir ses prêtres, ses moines, ses confesseurs et ses femmes. Charles l'en arracha; la reine écrivit en France, que son mari lui avait déchiré les mains aux barreaux.[2]

Le roi avait violé les promesses de son contrat de mariage, en privant sa femme de son entourage catholique; mais n'avait-elle pas mérité cette rigueur par ses imprudences, qui compromettaient le repos du royaume. Louis XIII manifesta un vif mécontentement de l'affront fait à sa sœur et demanda, par Bassompierre, une réparation à son beau-frère. Buckingham accueillit très-bien l'envoyé de

1. Capefigue, Richelieu et Mazarin, t. IV, p. 71. — *Sir Philip Warvichs, Memoirs of the reign. Charl. I.*

2. Henri Martin, t. XI, p. 259. — *Rushworth's Historical collection, ad an.* 1626.

Louis XIII, se montra conciliant et s'offrit d'aller lui-même en France, terminer l'affaire de la reine et celle des prises maritimes, qui de part et d'autre avaient amené des représailles[1]. Le but de Buckingham, si nous devons en croire certains historiens, aurait été moins de ramener la bonne union entre les deux partis que de revoir Anne d'Autriche, l'épouse délaissée de Louis XIII. Le seigneur anglais affichait pour elle une grande passion[2]. Nous n'insistons pas sur ce point, sur lequel les écrivains ne sont pas complétement d'accord; nous dirons seulement que Richelieu s'opposa au voyage du duc; il le redoutait moins à cause d'Anne d'Autriche qu'à cause des intrigues qu'il pourrait fomenter à la cour et parmi les huguenots, que les infractions aux édits rendaient de plus en plus remuants. Le refus du cardinal rendit les relations entre les deux pays de plus en plus difficiles. Les Anglais, plus forts sur mer que les Français, faisaient alors une chasse lucrative sur les côtes de France. L'appât du gain leur fit oublier le droit des gens et les rendit pirates. Sans être officiellement en guerre, ils agissaient comme si la guerre eût été déclarée. Il fallait cependant des motifs; ils en trouvèrent.

Charles Ier et son ministre étaient devenus très-impopulaires. Une opposition formidable, à la tête de laquelle se trouvait tout ce qu'il y avait de protestants zélés dans le royaume, se grossissait chaque jour de tous ceux qui avaient à se plaindre du favori, il était urgent de donner à l'opinion publique un autre courant et de la ramener, par quelque acte, qui eût ses sympathies. La guerre contre la France fut résolue: le prétexte fut la défense des huguenots. Charles Ier paraissait fidèle aux promesses qu'il avait faites à ces derniers, quand il se rendit envers eux garant du traité de Montpellier; or, ce traité était violé; le fort Louis, toujours debout, était une menace perpétuelle pour La Rochelle. La France armait une flotte à Blavet; le duc de Rohan, enfin, réclamait le secours de l'Angleterre en faveur de ses coreligionnaires opprimés.

Dès que la guerre fut résolue entre Charles Ier et

1. Mémoires de Bassompierre, année 1626.
2. Mémoires de Rohan. — *Vittorio Siri, Memor. recondit.*

Buckingham, ce dernier chercha des alliés. La Savoie, Venise, l'Autriche prêtèrent l'oreille aux propositions du duc, l'Espagne même un moment hésita, et peu s'en fallut qu'une alliance ne fût conclue entre elle et l'Angleterre ; mais Buckingham, qu'Olivarès détestait personnellement, fit tout échouer, et, contrairement aux espérances du duc, ce traité fut signé (20 mars 1627) entre le cabinet de Madrid et celui de Paris. La France s'obligeait, avant la fin de juin 1628, d'aider l'Espagne dans tout ce que cette puissance tenterait contre l'Angleterre; on en était revenu en apparence au grand et terrible rêve de Philippe II; mais les deux hommes éminents, qui dirigeaient les deux pays, se comprenaient trop pour reconnaître au traité l'importance que le public y attachait. Olivarès était si loin de vouloir lancer à la mer une nouvelle Armada, qu'il fit, sous main, connaître au ministre de Charles Ier, l'existence du traité[1], afin qu'il prît l'offensive; la situation était très-tendue, et ne pouvait se dénouer que par une prompte paix ou une prompte guerre : l'Angleterre prit l'initiative et déclara la guerre. Buckingham paraît devant l'île de Ré avec une flotte et 8000 combattants et lança un manifeste pour justifier la conduite de son maître.

X.

Soubise, qui était venu avec lui, se jeta dans une chaloupe avec quelques gentilshommes, fit voile pour La Rochelle et se présenta à ses portes; le maire lui en refusa l'entrée. «Vous apportez ici, lui dit ce magistrat, la guerre, et nous, nous ne désirons que la paix.» Soubise insiste : la duchesse de Rohan, qui avait appris l'arrivée de son fils, se rend à la porte Saint-Nicolas, court à lui, l'embrasse tendrement, le prend par la main. « Pourquoi, lui dit-elle, balancez-vous; ne vous refusez pas aux vœux des gens de bien dont vous êtes toute l'espérance; sachez que la maison de Rohan, dévouée aux intérêts de La Rochelle, doit tout faire pour elle et la sauver.» Soubise suit la duchesse. Le maire, subjugué par l'autorité de cette fière huguenote, le laissa entrer.[2]

1. Henri Martin, t. XI, p. 262.
2. Mss. de Colin Rewel, p. 218.

La ville était divisée en deux factions : l'une, à la tête de laquelle étaient les officiers municipaux, penchait pour l'obéissance ; l'autre, plus nombreuse, pour la guerre. Le peuple était irrésolu, plutôt timide que hardi. Sa vénération pour la duchesse de Rohan lui fit cependant prêter l'oreille aux conseils de Soubise qui voulait réunir les armes de La Rochelle à celles de l'Angleterre contre le roi de France[1]. Un agent du duc de Buckingham fut introduit dans la ville : « Messieurs, dit-il aux membres de l'échevinage, j'apprends avec étonnement que les réformés sont toujours maltraités, et que le dernier édit de pacification n'est pas exécuté ; le roi, mon maître, qui s'est rendu garant des conditions de la paix, même du consentement du roi de France[2], veut en demander l'exécution les armes à la main. Il a fait équiper une flotte pour agir offensivement contre les violateurs de cette paix ; le duc de Buckingham vient de mouiller en rade de l'île de Ré, et se présente en ami, ne demandant rien pour l'Angleterre ; si vous refusez son appui, il dégagera hautement aux yeux de toute l'Europe, la parole de son maître, et vous seuls serez rendus responsables de la ruine des réformés de France. »[3]

Les paroles de l'émissaire anglais furent reçues avec enthousiasme par les plus exaltés d'entre les membres de l'assemblée, mais le plus grand nombre, retenus les uns par leur prudence naturelle, les autres par le souvenir des dernières guerres, ne voulurent rien précipiter ; ils prièrent l'envoyé de Buckingham de remercier, au nom des Rochellois, le roi de la Grande-Bretagne, et de lui dire que, faisant partie du corps des réformés en France, ils ne pouvaient prendre un parti sans les consulter.

Cette réponse ne satisfit pas l'amiral anglais. Il changea son plan, et au lieu d'attaquer l'île d'Oléron, comme il en était convenu avec Soubise, il opéra sa descente sur l'île de Ré, dont l'importance, par ses ports et ses mouillages, était bien supérieure à celle d'Oléron. Toiras, qui avait dans l'île trois mille soldats, s'opposa au débarquement, lui tua ou mit hors de combat plus de mille hommes, les autres,

1. Mémoires de Rohan, année 1627.
2. C'était faux.
3. Mémoires de Rohan, année 1627.

protégés par le feu bien nourri de leur flotte, purent opérer leur descente à la pointe de Sablanceau, mais n'osèrent marcher en avant, stupéfaits de la fureur avec laquelle les Français les avaient chargés. Pendant ce temps-là, Toiras s'enferma dans la citadelle de Saint-Martin, dont il compléta rapidement les travaux de défense.[1]

Richelieu, qui suivait avec une grande anxiété la marche des événements, eût peut-être perdu courage, si Buckingham se fût emparé du fort Louis et de la citadelle de Saint-Martin; mais ces deux boulevards lui restant, il crut tout sauvé. Aiguillonné par le péril, cet homme d'église suffit à tout: il est général, administrateur, ingénieur, fournisseur; en quelques semaines il arme une flotte, fait des approvisionnements immenses, cherche et trouve des alliés, même parmi les princes protestants. Nouveau Lanoue, il donne tout, vend tout, engage tout, ne se réserve pas même un anneau pour donner sa bénédiction épiscopale. Chez lui, l'homme est tout politique: ce ne sont pas des protestants qu'il veut frapper, ce sont des rebelles qu'il veut abattre; son unique pensée, le but constant de sa vie, c'est de ne laisser après sa mort qu'un seul pouvoir debout, celui de la royauté; ce but, il le poursuivra par tous les moyens. Faudra-t-il faire tomber des têtes de nobles? il les livrera au bourreau; faudra-t-il réduire une ville? il l'affamera. Il mourra à la peine, luttant plus contre l'esprit indécis de son maître que contre ses ennemis les plus acharnés; mais il emportera dans les plis de son suaire la dernière liberté des grands et des huguenots.

Pendant qu'il faisait ses préparatifs, Toiras se défendait vaillamment contre les Anglais, mais un ennemi plus fort que les soldats de Buckingham, la famine, le menaçait. Malade, souffrant, il fut héroïque dans une situation qui devenait de jour en jour plus grave.[2]

XI.

La Rochelle demeurait en apparence spectatrice impassible du drame sanglant qui se passait sous ses yeux, ce-

1. Hist. de la descente, p. 13.
2. Arcère, Hist. de La Rochelle, t. II, p. 239. — Mervault, Journal du siége de La Rochelle.

pendant elle avait écrit au duc de Rohan et aux églises protestantes du midi qu'elle désirait le succès des armes britanniques. Elle fit trop et pas assez : trop, en envoyant ouvertement des vivres au duc de Buckingham; pas assez, en hésitant à se joindre à lui; si elle l'eût fait, l'île de Ré, qui tomba au pouvoir de Richelieu, eût été un boulevard contre lequel toute l'énergie du terrible cardinal serait venue probablement se briser; il est des fautes qui ne se réparent pas : les vivres qu'elle donna aux Anglais constatèrent sa rébellion d'abord, et lui firent sentir plus tard amèrement combien elle avait été imprudente de s'en dessaisir; elle ne s'était pas encore prononcée ouvertement; mais les menées de Soubise commençaient à porter leurs fruits. Le peuple, qui oublie le jour d'hier et ne pense pas à celui de demain, était excité par quelques ministres plus zélés que charitables, et par la vieille duchesse de Rohan, dont le cœur était inaccessible à la crainte. Le pavillon anglais, qui flottait dans leurs eaux, était un prédicateur plus éloquent que le fougueux Salbert lui-même[1]. Imprenable du côté de la mer, leur ville n'avait-elle pas pour rempart invincible le courage de ses habitants? Ses fossés n'étaient-ils pas le cimetière des soldats de Charles IX? Ne combattait-elle pas enfin pour ses libertés? Pouvait-elle se dire libre tant que le fort Louis serait une menace perpétuelle à son indépendance? Malgré cela, elle ne se prononçait pas; elle attendait, et pendant qu'elle attendait, le duc d'Angoulême[2] vint le 15 août 1627 asseoir son camp devant ses murs.

Les Rochellois se plaignaient des dégâts commis par les troupes royales; « ce sont, leur fit répondre le général catholique, les conséquences ordinaires du campement d'une armée »; quelques jours après, il leur tint un langage plus significatif; il leur notifia (15 août) que tous ceux d'entre eux qui entretiendraient des correspondances avec les Anglais et les assisteraient dans leurs entreprises seraient traités comme ennemis de l'État[3]. Cette menace ne les effraya pas; ils travaillèrent à des ouvrages de défense, pendant que le duc d'Angoulême faisait construire deux

1. Ministre célèbre par son exaltation et son courage.
2. C'était un frère bâtard de Louis XIII.
3. Mervault, Journal du siége de La Rochelle.

forts, l'un à la Moulinette, l'autre sur les falaises de Coureilles. « On voyait, dit le père Arcère, l'image de la paix au milieu de l'appareil de la guerre[1]. » Des pourparlers s'engagèrent : les Rochellois promettaient d'aider le roi à expulser les Anglais, à condition que le fort Louis serait rasé et que le traité de Montpellier serait exécuté. Pour toute réponse on fit pleuvoir des boulets rouges sur la ville ; elle riposta en braquant ses canons sur le fort Louis. Le 10 septembre, la guerre fut déclarée au bruit de l'artillerie.

XII.

Les Rochellois, qui jusqu'à ce moment avaient refusé de s'allier aux Anglais, se donnèrent au roi de la Grande-Bretagne, mais comme ils se seraient donnés au roi de France, avec la réserve de toutes leurs libertés. Leur traité avec Charles Ier fut suivi d'un manifeste, dans lequel ces fiers républicains plaidaient leur cause au tribunal de l'opinion publique ; ils ne voulaient pas qu'on les traitât de rebelles, quoiqu'ils eussent les armes à la main. « Nous sommes, disaient-ils, armés, mais nos cœurs sont fidèles ; notre crime, si c'en est un, c'est celui de la nécessité : nous aimons notre roi et cependant on nous force à nous jeter entre les bras d'un prince étranger. Nous ne voulons pas un nouveau maître, nous cherchons un protecteur. »[2]

Louis XIII répondit au manifeste des Rochellois par une déclaration, dans laquelle il promit le maintien des édits de pacification pour ceux des protestants qui demeureraient dans le devoir, et ordonna à ses parlements de sévir avec la dernière rigueur contre les rebelles. Soubise fut déclaré criminel de lèse-majesté, et le parlement de Toulouse condamna le duc de Rohan « à être tiré à quatre chevaux », le déclara ignoble, promit la noblesse et cinquante mille écus à celui qui le tuerait.[3]

1. Arcère, Hist. de La Rochelle, t. II, p. 246.
2. Manifeste des Rochellois. — Arcère, t. II, p. 249 et suiv. — Massiou, Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, t. II, p. 353. — Cet ouvrage renferme des détails très-curieux.
3. Massiou, t. II, p. 353-354.

XIII.

Buckingham, qui avait voulu se faire acheter chèrement ses services, perdit ses plus douces illusions, quand il raita avec les Rochellois, auxquels il n'accorda que des lemi-secours, les limitant à la mesure de ses intérêts. l convoitait une ville, et on ne lui offrait que la stérile loire de la défendre! On était en pleine guerre; toutes es portes de conciliation étaient fermées par le traité avec es Anglais et par le manifeste. C'était au sort des armes à écider. Le roi quitta Paris et arriva le 12 octobre au amp devant La Rochelle; il prit le commandement des roupes.[1]

La situation de Toiras était affreuse : il manquait de ivres, et ne se soutenait qu'à force d'héroïsme et d'abnération. La cour, qui avait compris la haute importance de lui enir promptement en aide, réunit une armée aux Sables 'Olonne. Favorisée par les coups de vent de l'équinoxe, escadrille française leva l'ancre aux cris « de passer ou mourir », passa bravement au milieu de la flotte anglaise, t à travers mille périls apporta à Toiras quatre cents ommes et des vivres pour six semaines.[2]

Cet événement heureux pour la garnison de Saint-Martin s'accomplissait quatre jours avant l'arrivée du roi; ais la position de ses défenseurs demeurait la même, et moins de nouveaux et de plus puissants secours, leur uine était certaine. Richelieu, comprenant que lorsque les nglais seraient maîtres du fort, il deviendrait le plus sûr oulevard de La Rochelle, émit, dans un conseil de guerre ui se tint sous la présidence du roi, l'avis que ce n'était as avec des convois comme le dernier parti des Sables l'Olonne qu'on secourait efficacement Toiras, mais avec une

1. Bernard, Hist. de Louis XIII, liv. XI, p. 26.

2. Le jour qui suivit l'entrée du convoi dans la citadelle étant a veille de la fête de saint Denis, on fit l'épigramme suivante :

Buckingham, vous avez juré
De prendre Saint-Martin-de-Rhé;
Si saint Denis, seul et sans tête,
A renversé tous vos desseins;
Jugez que feront tous les saints
S'ils vous retrouvent à leur tête.

petite armée qu'on jeterait dans l'île de Ré. Ce prêtre, avec son regard d'aigle, voyait loin et juste. Son avis prévalut sur celui de Marillac, garde des sceaux, qui ne voulait faire passer aux assiégés que des convois, et réserver toutes les forces de l'armée pour le siége de La Rochelle. Un débarquement fut décidé et s'exécuta avec la promptitude et l'entrain qui caractérisent le soldat français. Deux cents barques de transport, parties de Brouage, d'Oléron et de la Fosse du Plomb, débarquèrent dans l'île de Ré plus de six cents hommes. Buckingham, qui n'avait d'un grand capitaine ni le génie, ni la patience, perdit courage et eût levé le siége, si les Rochellois et Soubise ne lui eussent fait sentir la honte qui rejaillirait sur lui s'il se retirait comme un fuyard; il se décida à donner un assaut le 6 novembre. Anglais et Français firent des prodiges de valeur; les premiers furent repoussés avec de grandes pertes, laissant les bastions et les fossés couverts de leurs morts; deux jours après, le maréchal Schomberg débarqua à Sainte-Marie avec le gros de l'armée de secours. Buckingham avait déjà levé le siége et opérait sa retraite, poursuivi par les Français, qui lui tuèrent, noyèrent, ou prirent deux mille hommes, et s'emparèrent de son bagage, de ses canons et de ses drapeaux. Chassé de terre, il était encore maître sur mer; mais sourd aux supplications des Rochellois, qui le pressaient d'affamer les vainqueurs en bloquant l'île, il quitta le théâtre de ses revers, dont il aurait pu faire un champ de victoire. Il promit en partant des secours aux assiégés et donna l'ordre de départ; bientôt après les Rochellois perdirent de vue les voiles anglaises.[1]

XIV.

La fuite des Anglais laissa les Rochellois livrés à leurs seules forces. Ces hommes indomptables ne perdirent pas courage; mais Richelieu avait pensé à tout, à un blocus, à une digue, à la famine. Par ses ordres, le célèbre ingénieur italien Pompée Targon, essaya de barrer le chenal au

1. Mervault, Siége de La Rochelle. — Mémoires de Bassompierre année 1627. — Descente des Anglais. — Mémoires du cardinal de Richelieu.

moyen d'une digue mobile qui fut rompue par la violence des vagues[1]. Il comprit alors que c'était au fond des eaux qu'il fallait en assurer le fondement; l'architecte Clément Metereau, aidé de Tiriot, maître maçon de Paris, fit exécuter ce nouveau projet. La digue fut commencée le 30 novembre; elle devait joindre les deux bords du chenal sur une longueur de 740 toises. Le travail était peu avancé, quand un coup de vent le détruisit en grande partie; on attribua ce malheur, dit le père Arcère, à la construction qui présentait un front presque perpendiculaire, et qui ne devait être qu'un plan incliné pour mieux résister aux coups impétueux des vagues; aussi l'ouvrage fut-il repris et élevé sous cette dernière forme; son aire, ou la partie supérieure, avait quatre toises de largeur; le talus, tourné vers la mer, fut disposé de manière que sur treize pieds de hauteur on donnait vingt-trois pieds d'empâtement et seize au talus inférieur qui regardait la ville[2]. A ses deux extrémités la digue était protégée par des batteries d'artillerie et par deux forts. Du côté de la terre, la ville était étroitement resserrée par de gigantesques travaux de circonvallation, qui s'étendaient sur une étendue de trois lieues; enfin 30,000 hommes de troupes aguerries formaient l'armée de siége, sous le commandement du roi, qui avait pour lieutenants, le duc d'Angoulême, les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre. Plus tard, quand Louis XIII quitta La Rochelle pour cause de maladie, Richelieu prit sa place.

Le cardinal devint le lieutenant-général des armées du roi dans les provinces de l'ouest. Il avait pour premiers lieutenants le célèbre capucin Joseph, dont nous parlerons plus tard, et la Motte-Houdancourt, évêque de Mende, plus apte à manier une épée qu'à porter une crosse. La vanité des gens de guerre fut blessée d'avoir pour chef un général en chapeau rouge, avec un état-major en froc et en mître. De là, des sarcasmes et des plaisanteries parmi les officiers. L'un d'eux, ayant surpris un jour le vieux duc d'Épernon feuilletant un bréviaire, dit : « il faut bien que nous fassions le métier des autres, puisqu'ils font le nôtre[3]. »

1. Mémoires de l'académie des inscriptions, t. II, p. 223.
2. Arcère, t. II, liv. VII, p. 268.
3. Mémoires de Tallemant-des-Réaux.

La répugnance des gens de guerre à obéir à des prêtres était encore fortifiée par une arrière-pensée politique. «Nous serons assez fous pour prendre La Rochelle», disait spirituellement le maréchal de Bassompierre, qui comprenait que la chute de cette ville serait le signal de l'asservissement de la noblesse[1]. Richelieu, indifférent à tous les sarcasmes, faisait tout ployer sous sa main de fer, et par son indomptable énergie rendait terrible ce qui touchait de si près au grotesque.[2]

XV.

Abandonnés des Anglais, auxquels ils n'avaient pas voulu se donner, les Rochellois puisèrent leur confiance en eux-mêmes; leurs ministres les soutenaient par des discours exaltés et les empêchaient de prêter l'oreille à ceux des magistrats qui conseillaient la paix.

Richelieu, qui connaissait leur indomptable énergie, prévit aussitôt qu'un siége ordinaire amènerait les mêmes résultats que le dernier. Cependant, pour ne pas laisser les troupes oisives, il les occupa à des travaux de tranchées et à quelques attaques, dans lesquelles assiégeants et assiégés firent des prodiges de valeur; mais il poussa vivement le blocus par terre et par mer, et fit travailler nuit et jour à la digue, qui excita l'admiration de Spinola.[3]

Les temps exceptionnels mettent ordinairement en évidence certains hommes, qui, pour se révéler tout entier, ont besoin de se trouver en face des grandes difficultés de la vie. Les orages et les tempêtes sont leur élément naturel; ce qui abat les autres les relève: ce qui les abaisse les grandit. Guiton était l'un de ces hommes; il était né à La Rochelle en 1585. On ne connaît rien des premières années de sa vie; nous savons seulement qu'il fut placé, après la mort de son père, à la tête d'une maison de commerce et qu'il se montra négociant actif et armateur aventureux[4]. Jusqu'en 1590, il ne parut occupé que de son

1. Mémoires de Bassompierre. — Massiou, t. II, p. 386.
2. Henri Martin, t. X, p. 277.
3. Mémoires de Richelieu. — De Pontis. — Journal de Mervault. — Arcère.
4. Haag, France protestante, art. Guiton.

commerce. A cette époque, le négociant entra dans la vie politique et fut nommé commandant en chef de la flotte rochelloise; il déploya, dans ses nouvelles fonctions, une activité extraordinaire; se mesura avec un grand avantage avec la flotte française et se signala par de beaux faits d'armes.

Les services qu'il rendit à sa ville natale, attirèrent l'attention sur lui et lui donnèrent une grande popularité. Guiton a été diversement jugé, selon le point de vue auquel se sont placés les historiens. « Guiton, dit le père Arcère, est ce maire trop célèbre dont l'extrême audace parut dans la suite avec tant d'éclat; républicain zélé, qui fit les plus grands efforts pour étendre les prétentions ainsi que les espérances de sa patrie. Son caractère vif, impétueux et ferme jusqu'à l'opiniâtreté, s'animait à la vue du danger, qu'il n'écartait souvent qu'en se précipitant dans un danger plus grand encore; il allait, d'un pas intrépide où sa fougue le guidait, toujours prêt à braver les malheurs et ne sachant pas les prévoir. Les grandes qualités de Guiton étaient obscurcies par des défauts : une dureté impérieuse et sauvage éclatait dans ses procédés.»[1]

Quelles que soient les divergences d'opinions des historiens, tous s'accordent à reconnaître en Guiton une âme grande et une force de volonté qui n'a été dépassée ni avant ni après lui. Ce fut cet homme que les Rochellois nommèrent, malgré lui, leur maire, le 30 avril 1628. Le jour de son installation, au moment où il prêtait le serment de bien et fidèlement remplir sa charge, il tira un poignard et le jetant sur la table du conseil, il dit aux magistrats qui l'entouraient : « Vous m'avez élevé à la première magistrature de la ville, j'accepte cet honneur; mais à condition que ce poignard servira à percer le cœur de quiconque osera parler de se rendre. Que j'en sois frappé le premier, si jamais je suis assez lâche pour faire entendre des paroles de soumission.»[2]

A peine entré en fonction, Guiton installa, à côté du conseil de guerre, une commission spéciale, chargée de rechercher les traîtres et les espions, de les juger et de les

1. Arcère, t. II, p. 285.
2. Le Vassor, Hist. de Louis XIII.

punir; son œil était partout, son esprit veillait à tout, il dormait à peine et préparait ses concitoyens à résister à un ennemi plus puissant encore que Richelieu : la famine.

Le roi, qui ne voulait pas laisser à Richelieu seul la gloire de prendre La Rochelle, partit de Paris le 3 avril et arriva la veille de Pâques-Fleuries à Surgères, où le cardinal, accompagné de ses principaux officiers, alla à sa rencontre; quand il arriva au camp, l'armée le reçut dans le plus brillant appareil et au bruit de la mousqueterie et de l'artillerie, tant des forts que de la flotte.

XVI.

Les députés, que les Rochellois avaient envoyés en Angleterre après le départ de Buckingham, obtinrent enfin la réalisation des promesses que le favori leur avait faites en partant. Une flotte composée de vingt vaisseaux de guerre, huit remberges et trente-deux barques chargées de vivres, parut le 11 mai 1628 dans les eaux du Pertuis Breton. Elle était commandée par le comte de Denbigh, beau-frère de Buckingham. L'amiral anglais, sur le rapport des députés rochellois, crut qu'il pourrait entrer sans trop de difficultés dans le port de La Rochelle, mais quand il vit le chenal barré et la flotte française rangée dans un bel ordre de bataille, il n'osa pas engager le combat et alla jeter l'ancre entre les îles de Ré et d'Oléron.[1]

Jusqu'au 17 mai, l'amiral anglais eut le temps le plus favorable, mais pendant que tout lui faisait un devoir d'engager le combat et de forcer le passage, il demeura immobile sur ses ancres. « Donnez-nous, lui dirent les commandants des bâtiments français montés par des réfugiés, qui faisaient partie de l'armée navale, quatre de vos vaisseaux de guerre et trois navires à feu, et nous nous obligeons à entrer dans la ville. » Denbigh refusa; Braigneau et Gobert envoyèrent à Guiton un Rochellois nommé Vidault, qui, monté sur un esquif, traversa l'estacade pendant la nuit et remit une dépêche au maire, dans laquelle

1. Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Sully. — Mercure de France (mai 1628). — Journal de Mervault, p. 319. — Arcère, t. II, p. 288.

les deux députés lui conseillaient de traiter, parce que la ville n'avait aucun secours à attendre de ses alliés.[1]

Guiton, indigné des lenteurs de l'amiral anglais, lui écrivit une lettre pressante. « A quelle condition sommes-nous réduits, lui mandait-il, la nuit, la mort, le désespoir nous viennent par où nous attendions le soleil naissant, la vie heureuse et notre totale délivrance. Pardonnez à ces élancements ! Notre religion, notre patrie, nos misérables familles ne peuvent gémir avec moins de douleur en cette désolation générale. Toute l'Europe a les yeux ouverts sur vous. Nous vous prions qu'il vous souvienne de vous-mêmes et de la gloire de vos armes ; ne nous abandonnez pas aux derniers coups d'une fortune dont vous êtes les auteurs et devez être les garants. » Cette lettre ne parvint point à l'amiral anglais. Vidault, chargé de la lui remettre, ne put repasser l'estacade et périt victime de son intrépidité.[2]

Les députés de La Rochelle ayant insisté auprès de Denbigh pour qu'il fît au moins une tentative auprès des assiégés, il se décida à lâcher sur les vaisseaux du roi un brûlot qui alla échouer sous les canons du fort de Chef-de-Baie. Le 19 mai, il leva l'ancre et fit voile pour l'Angleterre, après avoir fait attester par les refugiés protestants, qui se trouvaient sur la flotte, que la digue rendait impraticable l'entrée du port de La Rochelle.[3]

Au moment où l'amiral anglais donnait à ses commandants l'ordre d'appareiller, les Rochellois, croyant qu'il se disposait à livrer bataille à la flotte française, « arborèrent quantité drapeaux et tirèrent force canonades en témoignage de joie, mais ils l'eurent bien courte, voyant que cette armée s'éloignait d'eux. »[4]

XVII.

A la vue de ces voiles anglaises, qui emportaient une seconde fois les espérances des infortunés assiégés, Gui-

1. Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Sully. — Journal de Mervault, p. 326.
2. Massiou, p. 418. — Journal de Mervault, p. 334.
3. Mémoires de Richelieu, liv. XIX. — Mémoires de Sully.
4. Mémoires de Richelieu, liv. XIX.

ton ne perdit pas courage. Il imposa silence à ceux des Rochellois qui parlaient de se rendre, et les disposa à lutter contre la famine. Depuis quelques temps elle se faisait cruellement sentir : les vivres étaient rares; les riches seuls pouvaient s'en procurer; on payait :

Un biscuit de demi-livre, 25 livres.
La livre de bœuf ou vache, 12 livres.
La livre de cheval, 6 livres.
La livre de chien, 20 sous.
La tête de chien, 10 sous.
Un œuf, 8 livres.
La pinte de vin, mesure de la ville, 7 livres.
La livre de peau de bœuf apprêtée, 3 livres.
Une poule, 24 livres.
Une vache, 2000 livres.
Un mouton, 300 livres.
La livre de sucre, 24 livres.
La livre de cassonnade, 16 livres.
Une morue, 10 livres.
Une seiche, 6 livres.
La livre de confitures communes, 16 livres.
La livre de peau de bœuf sèche, 20 sols.
Une racine de poireau, 8 sols.
Deux feuilles de choux, 5 sols.
Un oignon, 10 sols.
Une tripe de bœuf, 3 livres.
Une tripe de cheval, 20 sols.
Une pomme, 32 sols.
La pinte de lait, 3 livres.
Le boisseau de blé, mesure de La Rochelle, 800 livres.
La huitième partie du boisseau de blé, avec le sang d'un pigeon, 90 livres.
Le boisseau de vaisses, 100 livres.
La livre de viande d'âne, 32 sous.
Un paté de rouelle de bœuf, 100 livres.
Un collet de mouton, 27 livres.
La livre de lard, 12 livres.
L'once de pain ordinaire, 32 sols.
L'once de pain de paille fait avec sucre, 32 sols.
Un raifort, 5 sols.
La livre de raisins frais, 18 livres.

La livre de beurre, 18 livres.
La livre d'huile, 18 livres.
L'once de pain d'iris, avec sucre, 24 sols.[1]

Quand les plus pauvres d'entre les assiégés eurent épuisé leur argent, ils cherchèrent, comme les Sancerrois, à tromper leur faim avec des mets étranges. Ils mangeaient le son, la paille, le parchemin, les os, le bois, le plâtre. Le riche, qui avait caché quelques provisions, craignait de mourir; le pauvre voulait vivre aussi; une femme se dévora le bras pour appaiser sa faim et l'on vit de malheureux affamés déterrer un cadavre et disputer aux vers ce qui lui restait de chair. Les sentiments les plus doux de la nature s'effaçaient et les cœurs se montraient effrayants d'égoïsme et d'avarice. On vit des hommes spéculer sur la faim pour s'enrichir. Au milieu de ces scènes désolantes, une femme se présente à nous comme une douce apparition: veuve et mère, elle avait depuis longtemps mis sa confiance dans celui qui a donné au pauvre pour héritage cette belle parole des livres saints: «Recherche le royaume de Dieu et sa justice et toutes choses te seront données par dessus.» Dans ces heures de grande infortune, où il semblait que les lois morales fussent suspendues, elle n'avait pas oublié cette autre parole: «Si quelqu'un voit son frère dans le besoin et qu'il lui ferme ses entrailles, comment l'amour du père demeurerait-il en lui?» L'affamé ne frappait pas en vain à sa porte, elle partageait avec lui son pain quotidien; l'une de ses parentes, témoin de cette libéralité, lui faisait des reproches et la traitait de folle et de mère dénaturée. Que deviendras-tu, lui disait-elle, quand tu n'auras plus rien? Ebenezer[2], répondait la noble veuve. Un jour ses enfants lui demandèrent du pain; elle avait tout donné. Dans sa douleur elle court chez sa tante; celle-ci, d'une voix railleuse, lui crie: Ébenezer, et lui ferme sa porte. Éplorée, la pauvre femme retourne chez elle, et comme Agar qui ne veut pas voir mourir Ismaël, elle détourne les yeux de dessus ses enfants; elle pleurait, quand tout à coup une main inconnue lançe dans sa maison un sac de blé. L'ange de la délivrance ne

1. Relation du siége de La Rochelle. — Arch. curieuses, t. III, 2e série, p. 112-113.
2. C'est-à-dire le Seigneur y pourvoira.

l'avait pas oubliée; Dieu est fidèle dans ses promesses: les cieux et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas.[1]

Au milieu de ces scènes de douleurs, le ministre Salbert, par sa foi et par son courage, consolait les mourants en leur montrant la porte du ciel et calmait les affamés, qui jamais n'essayèrent de prendre le blé que l'on portait moudre pour ceux qui en avaient encore. La duchesse de Rohan, réduite à une nourriture insuffisante, ne poussa ni un cri, ni une plainte; son visage ne trahit jamais le moindre découragement, et cependant la mort frappait quelquefois quatre cents personnes dans un seul jour; on ne voyait dans les rues que des infortunés réduits à l'état de cadavre; ils n'avaient plus la force de creuser les fosses pour enterrer leurs morts; quand ils étaient tombés, ils ne pouvaient plus se relever. Mais leur constance était telle, qu'ils allaient se faire prendre la mesure de leur fosse et de leur bierre, la payaient ce qu'on voulait, et, quand ils allaient au convoi de leurs amis, ceux qui se sentaient trop faibles demeuraient dans le cimetière, priaient les autres de s'en retourner, et, à mesure qu'ils se sentaient affaiblis, se roulaient dans leur fosse[2]. Un père, n'ayant plus rien à donner à son enfant, se tira du sang et prolongea sa vie de huit jours.

XVIII.

Au milieu de ces scènes de désolation, Guiton demeurait inébranlable et faisait passer dans le cœur des Rochellois la sombre énergie qui était dans le sien. Nul ne parlait de se rendre, et tous, puisant, dans leur haine du papisme et l'amour de leur indépendance, des forces surnaturelles, exhortaient, d'une voix faible et mourante, leurs magistrats à se défendre. «Notre dernier soupir, leur disaient-ils, est pour le salut de la patrie.»

Guiton, pour se débarrasser des bouches inutiles, ouvrit les portes de la ville à des femmes, à des enfants, à des

1. Journal de Mervault.
2. Journal d'Arnauld d'Andilly relatif au siége de La Rochelle. — Bulletin de la société de l'hist. du protest. franç., t. VI, p. 14.

vieillards; le roi les repoussa. Ceux qui essayèrent de franchir les postes des assiégeants furent pendus. Guiton, aussi inflexible, mais plus logique que Louis XIII, refusa l'entrée de la ville à ceux qu'il avait expulsés et qu'il ne pouvait nourrir. Ils moururent tous de faim dans les fossés à quelques pas des lignes royales. Le fils de Henri IV ne se sentit pas ému de la moindre compassion pour ceux dont les pères avaient aidé le sien à conquérir son trône.

La famine, sévissant de plus en plus, commençait à dompter ces hommes de fer; quelques-uns parlèrent de se rendre, Guiton les fit pendre. Un conseiller émit le même avis, si le roi leurs laissait leurs liberté et leurs remparts; il le souffleta : un autre conseiller riposta par un soufflet et le présidial décréta Guiton de prise de corps; le maire en appela au peuple. Les deux conseillers furent chassés de la ville.

Richelieu, persuadé que la famine avait réduit les assiégés aux abois, leur envoya, le 7 juillet, un tambour, porteur d'une lettre au maire. « J'offre, disait le cardinal, la vie aux habitants de La Rochelle à condition qu'ils déposeront les armes avant trois jours, passé ce délai, il n'y aura plus pour eux de miséricorde. » Guiton, accompagné de quelques citoyens, se transporta à la barrière, reçut de la main du tambour la lettre du cardinal et après l'avoir lue; « allez mon ami, lui dit-il, dire à M. le cardinal que je suis son très-humble serviteur. »[1]

XIX.

Malgré le départ de Denbigh, les yeux des Rochellois étaient toujours tournés du côté de l'Angleterre. Il ne leur paraissait pas possible que le monarque, qui les avait engagés à s'allier à lui contre la France, pût les abandonner dans leur détresse et les livrer sans défense entre les mains de leurs ennemis. Les députés, qu'ils avaient auprès de lui, lui présentèrent une requête : « Sire, lui disaient-ils, nous osons le dire les yeux baignés de larmes et le cœur plongé dans l'amertume, les espérances que nous fondions sur l'Angleterre nous ont précipité dans

1. Journal de Mervault, p. 410.

l'abîme. Des promesses réitérées, un traité conclu, tout nous mettait en droit d'attendre des secours et des défenseurs; occupés de ces flatteuses idées, nous avons laissé échapper les occasions d'un accommodement; nous avons méprisé les avis de ceux qui nous le conseillaient: pour être même trop livrés à l'illusion de cet espoir, n'avons-nous pas assez senti l'obligation que nous imposait le nom de Français, pourquoi faut-il que ce qui devait nous sauver soit la cause de notre perte?»

Pendant que les députés rochellois réclamaient instamment de Charles de prompts secours, de nouvelles négociations s'étaient entamées entre les assiégeants et les assiégés. Guiton les rompit sur un avis de l'Angleterre, qui lui annonçait l'arrivée d'une flotte. Rien ne pouvait ébranler cet homme calme au milieu des cris des affamés et des râles des mourants. Il avait fait le sacrifice de sa vie et de celle de ses concitoyens : à l'un de ses amis, qui lui montrait une personne de leur connaissance, qui se mourait de faim, il dit sans s'émouvoir: «cela vous étonne? il faudra bien que vous et moi nous en venions là!» à un autre, qui lui disait que tout le monde mourrait de faim, il répondit avec la même froideur: «pourvu qu'il en reste un pour fermer les portes, c'est assez.» Le conseil de ville accueillit par des applaudissements ces terribles paroles. Guiton ajouta: «quand cela sera nécessaire, je suis prêt à tirer au sort pour savoir lequel de nous mangera l'autre.[1]»

XX.

Guiton, malgré son courage surhumain, n'aurait pu soutenir longtemps un peuple soumis de volonté, mais poussé au désespoir par la famine, quand tout à coup un rayon d'espérance vint donner aux assiégés une énergie factice: la flotte anglaise avait été signalée. Le voyageur, mourant de soif, qui sous le ciel enflammé du Sahara, rencontre une source d'eau vive, n'éprouve pas une joie plus grande que celle des Rochellois, quand ils aperçurent

1. Mémoires de Pontis, liv. VII. — Mémoires de Richelieu, liv XIX.

dans la haute mer, les voiles anglaises. « Dieu, dirent-ils, a eu pitié de nous ; il a entendu nos cris ; il veut nous délivrer de nos maux » ; et luttant contre la mort, ils retenaient, par la joie de l'espérance, un souffle de vie prêt à s'éteindre. Ils redevinrent des hommes et se préparèrent de nouveau au combat. Dans ce moment où nul ne songeait à traiter, Guiton proposa au conseil de reprendre les conférences. « Ce que Louis XIII, dit-il, ne ferait pas sans nos alliés, il le fera avec nos alliés. »[1]

Un avocat, de Fos, combattit énergiquement la proposition du maire. Ses paroles firent une profonde impression sur l'assemblée, qui décida à l'unanimité que le salut de la ville était dans une résistance vigoureuse.[2]

La flotte anglaise, forte de plus de cent vingt voiles, était montée, outre son équipage, par six mille soldats. Parmi les combattants et à l'avant-garde se trouvaient les réfugiés huguenots, qui brûlaient du désir d'en venir aux mains ; ils avaient réclamé de l'amiral Landsay[3] le poste d'honneur. Le duc de Soubise et le comte de Laval, le frère de La Trémouille, nouvellement converti à la foi catholique, avaient chacun un commandement.

La flotte française, sous les ordres du commandeur de Valancey, se rangea en ordre de bataille ; des milliers de gentilshommes, venus de tous les points de la France pour le seul plaisir de se mesurer avec les Anglais, étaient à leur poste, gais, joyeux, attendant avec impatience le signal du combat. Le roi était en personne aux batteries de Chef-de-Baie. Richelieu, debout sur sa digue, semblait tout dominer de sa présence ; au fond de la baie un peuple affamé et agonisant contemplait du haut de ses remparts intacts cette scène grandiose et faisait monter vers le ciel des prières ardentes pour que sa délivrance en descendit.[4]

La lutte s'engagea le 3 octobre. Des deux côtés on se battit avec acharnement. Les Français combattirent avec leur intrépidité accoutumée et se montrèrent les dignes rivaux des Anglais ; ils coulèrent plusieurs de leurs bâti-

1. Mervault, Journal du siége de La Rochelle.
2. Arcère, Hist. de La Rochelle, t. II, p. 310.
3. Buckingham, au moment où il allait prendre le commandement de la flotte, avait été assassiné par un fanatique Écossais.
4. Henri Martin, t. X, année 1628.

ments et firent échouer leurs brûlots. Le lendemain le combat recommença : les Anglais furent battus.

Les Rochellois, qui avaient tenté, mais sans succès, de seconder leurs alliés en essayant d'ouvrir un passage à leurs vaisseaux à travers la digue, ne perdaient pas courage. Une tempête, qui s'éleva le 5 octobre, força la flotte alliée à gagner le large, et les replongea dans leur cruelle incertitude. Les voiles anglaises parurent à l'horizon; mais cette fois elles furent pour eux ce que le mirage est pour le voyageur mourant de soif. Le commandant de la flotte ne songeait plus à combattre. Les Rochellois prièrent, supplièrent; tout fut vain : lord Lindsay avait déjà proposé de négocier, d'abord pour son maître et ensuite pour eux. Richelieu répondit que le roi ne pouvait admettre pour médiateur entre lui et ses sujets un prince étranger; il accorda cependant une trêve de quinze jours, afin que l'amiral pût consulter son souverain.

XXI.

Le dernier rayon d'espérance s'évanouit; les Rochellois se crurent trahis; dès ce moment ils ne songèrent qu'à capituler. Guiton ne s'y opposa pas; il courba la tête devant la nécessité; sa volonté de fer avait fléchi, il n'avait autour de lui que des mourants, et de ses nombreux combattants il ne lui restait que 136 hommes.

Une députation conduite par Treillebois se rendit auprès du cardinal, qui logeait au château de La Saussaye; il la reçut avec bienveillance; mais quand, après avoir avoué les fautes de leurs concitoyens, les députés lui dirent qu'ils venaient traiter pour leurs priviléges, il haussa les épaules. « Ne songez pas Messieurs, leur dit-il, à demander pour vous et vos adhérents une capitulation commune; le temps de biaiser est passé, ceux qui se soumettront les premiers seront les plus favorisés, ceux qui feront naître des difficultés payeront bien cher leur résistance, votre intérêt est de vous soumettre sans condition; j'intercèderai auprès du roi pour qu'il vous accorde la vie, la jouissance de vos biens et l'exercice de votre culte; mais demain, avant trois heures après midi, rapportez-moi une réponse

décisive, et après ce délai n'attendez ni capitulation ni miséricorde.»[1]

Les députés retournèrent dans la ville, où ils rapportèrent les paroles du cardinal.

Avant l'arrivée de la députation au château de La Saussaye, un grand conseil avait été tenu sous la présidence du roi; différents avis avaient été émis: les uns voulaient que, sans pitié, on frappât la ville à la façon de l'interdit; les autres, qu'on l'épargnât, et que le roi, après s'être montré prince tout-puissant, se montrât père tendre et miséricordieux; les autres enfin pensaient qu'il fallait être rigoureux et indulgent : rigoureux pour les chefs de la rébellion, indulgent pour le peuple. Richelieu, après avoir résumé les opinions, donna la sienne : « Sire, dit-il au roi, la clémence est l'attribut le plus beau de la royauté, et plus il y a à pardonner, plus il y a de gloire à le faire. S'il faut des victimes à Votre Majesté outragée, vous êtes vengé par la faim qui a fait périr tant de victimes, ceux qui restent sont de vains fantômes, à peine animés d'un souffle; ils n'ont pas assez de vie pour être punis. Les Rochellois n'ont jamais pensé à se donner aux Anglais, et leur rébellion n'a d'autre cause que leur entêtement pour les priviléges de leur ville et la persuasion que leurs ministres ont fait naître dans les esprits qu'on voulait détruire leur religion; c'est à vous, Sire, de décider, dans votre sagesse, si vous pouvez, sans porter atteinte à votre gloire, faire grâce aux coupables. »[2]

Abandonné à ses propres sentiments, le roi eût été sans pitié; dirigé par Richelieu, il fut clément.

La conduite de Richelieu étonne d'abord; mais la surprise cesse quand on pénètre les secrets de sa vie politique. Sa haine était implacable; il tombait comme le faucon sur sa proie; mais il ne le faisait jamais en aveugle; il calculait ses coups. Quand il pardonnait, ce n'était pas pitié, mais prudence; il voyait loin et juste, et pendant que son maître se disposait à prendre ses ébats en achevant par la corde et par l'épée ce qui restait des Rochellois, il pensait aux conséquences de cette terrible exécution qui,

1. Mémoires de Bassompierre — de Richelieu — de Pontis.
2. Mémoires de Richelieu.

loin de faire tomber les armes des mains des soldats de Rohan, leur aurait donné le courage du désespoir, tandis que la clémence royale, survenant après une éclatante rébellion, ferait croire aux protestants, que la question qui s'était vidée sous les murs de La Rochelle était purement politique. On se demande, en outre, comment Richelieu voulut obtenir de la famine seule la reddition de la place, quand elle n'avait pour défenseurs que des hommes exténués, incapables de soutenir un assaut; n'était-ce pas plus glorieux pour les armes royales d'y entrer triomphalement par la brèche que d'attendre, l'arme au bras, que les Rochellois vinssent faire eux-mêmes leur soumission. Un militaire eût crié : à l'assaut; la ville prise eût été passée au fil de l'épée; un cri de colère et d'indignation fût alors parti du milieu des protestants, qui tous auraient couru à leurs armes : c'est ce que le cardinal voulait empêcher. L'Italie l'occupait, et c'est vers ce côté qu'il voulait porter toutes ses forces; ce grand génie pensait à tout, suffisait à tout. Pour lui la gloire n'était pas dans le bruit, mais dans le but atteint.

XXII.

Treillebois, de retour à La Rochelle, communiqua le résultat de sa mission au conseil, qui convoqua tous les ordres de la ville. Après une courte délibération, on résolut, à la presque unanimité des suffrages, qu'on accepterait les conditions imposées par le roi. Le même jour, les députés, vers les trois heures du soir, se rendirent auprès du maréchal de Schomberg, qui les conduisit lui-même dans sa voiture près du quartier où logeait Louis XIII. Ils mirent pied à terre, et Richelieu, après leur avoir fait signer le traité, les présenta au roi. Ils tombèrent à genoux, et l'un d'eux, Daniel de la Goute, prononça d'une voix tremblante un discours dans lequel il suppliait humblement le monarque de leur pardonner leur rébellion et de les recevoir dans ses bonnes grâces, lui promettant pour l'avenir amour et fidélité.

« Dieu veuille, leur répondit le roi, que ce soit de bon cœur que vous me teniez ce langage, et que la nécessité

ne soit pas la cause de votre résistance; vous vous êtes servis de toutes sortes d'inventions et de malices pour vous soustraire à mon obéissance, et ma bonté à été si grande que je n'ai pas laissé de vous traiter avec douceur et de vous faire miséricorde; soyez plus sages à l'avenir, et soyez assurés que je vous tiendrai ce que je vous ai promis. »[1]

Les députés demandèrent des vivres pour leurs compatriotes, et ils se retirèrent en saluant profondément le roi.

XXIII.

Le 30 octobre, le maréchal de Schomberg, accompagné d'un nombreux état-major, entra dans la ville. Elle offrait un aspect navrant : les rues étaient encombrées de cadavres, auxquels on n'avait pu donner la sépulture, et les cinq mille personnes, qui avaient survécu aux vingt-sept mille dont se composait la population au commencement du siége, étaient réduites à l'état de squelette. Leurs figures pâles et hâves indiquaient toutes les souffrances horribles qu'elles avaient endurées[2]. Le cardinal de Richelieu entra dans la ville le même jour que Schomberg, et amena avec lui plusieurs chariots de vivres, qu'il fit distribuer gratuitement; le lendemain, les pionniers de l'armée enlevèrent tous les cadavres qui encombraient les rues, les places publiques et les maisons.

Le roi fit son entrée solennelle le 1er novembre. Il fut reçu à la porte de Cougnes par les principanx citoyens qui se mirent à genoux. Il parut touché à l'aspect de cette population qui semblait sortir d'un tombeau et criait d'une voix lugubre : «vive le roi.» Des larmes, dit-on, lui vinrent aux yeux. Il se dirigea vers l'église de Sainte-Marguerite, où un *Te Deum* fut chanté. Le lendemain il assista à une grande procession ; l'évêque de Maillezais portait le saint-sacrement. Les Rochellois formaient la haie. Ils furent plus douloureusement affectés de cet acte d'idolâtrie qu'ils ne l'avaient été quand la famine leur faisait

1. Mémoires de Richelieu.
2. Mémoires de Pontis. — Journal de Mervault. — Mercure de France (octobre 1628).

sentir ses dures atteintes. Ces fiers huguenots se sentaient vaincus ; la main de leurs ennemis pesait lourdement sur eux ; elle eût pu être plus pesante encore.

La duchesse de Rohan et sa fille n'avaient pas été comprises dans la capitulation. Quelques historiens prétendent que par fierté elles ne le voulurent pas ; Mervault affirme au contraire que Richelieu s'y opposa. Son témoignage est décisif, et quoique Rohan dise dans ses Mémoires, qu'elles ne voulurent pas être « nommées particulièrement dans la capitulation, afin qu'on n'imputa pas la réduction de La Rochelle à l'affection que ses habitants avaient pour elles », cela n'implique pas qu'elles aient refusé d'être comprises dans l'amnistie. Leur courage héroïque ne toucha ni le roi, ni le cardinal, elles furent enfermées dans la prison de Niort. C'est de là que Catherine de Rohan écrivit à son fils : « qu'il n'ajoutât aucune foi à ses lettres parce qu'on pourrait les lui faire écrire par force, et que la considération de sa misérable condition ne le fit relâcher au préjudice de son parti. » Après sa sortie de prison, qui eut lieu immédiatement après l'édit de pacification, la douairière se retira dans son château de Parc, où elle mourut le 16 octobre 1631, à l'âge de 77 ans.[1]

Devant cette grande et héroïque figure de femme huguenote, amis et ennemis s'arrêtent avec une admiration respectueuse. « Catherine, dit le bénédictin Taillandier, réunissait aux agréments de son sexe les vertus et les talents qui font les grands hommes. Un génie supérieur, beaucoup d'élévation dans l'âme, une varieté prodigieuse de connaissances, un courage intrépide et un zèle trop vif pour les intérêts de sa secte, l'ont fait regarder par les protestants comme l'héroïne de leur parti, et les catholiques n'ont pu lui refuser l'éloge d'avoir été la merveille de son siècle. »[2]

1. Mémoires de Tallemant-des-Réaux, t. III (Paris 1834). — Aux pages 46 à 85 on trouve un curieux article biographique sur la duchesse et sa fille.

2. Haag, France protestante, t. VI, p. 346.

XXIV.

Le 18 novembre, le roi rendit une déclaration concernant La Rochelle[1]. Après un préambule, dans lequel le monarque expose que les troubles qui ont eu lieu dans le royaume, ont eu leur principale cause dans les fréquentes rébellions de ses habitants, il ordonne, que l'exercice de la religion catholique sera rétablie dans la ville, au pays d'Aunis et en tout le gouvernement; que la ville sera tenue de fournir un supplément de traitement aux trois curés; que les biens ecclésiastiques seront rendus, ainsi que ceux appartenant aux hospices; qu'il sera érigé une croix sur la place dite du château, au pied de laquelle on inscrira la réduction de la ville, et que tous les ans, au premier novembre, il sera fait une procession solennelle pour en rendre grâces à Dieu; qu'il est accordé pardon et abolition aux habitants de leur dernière rébellion, et qu'ils auront le libre exercice de leur religion au lieu qui sera désigné; qu'ils rentreront dans leurs biens, meubles et immeubles nonobstant toute condamnation ou confiscation prononcée; que la mairie, l'échevinage, le corps et la communauté de la ville, l'ordre des pairs et celui des bourgeois, sont et demeurent éteints et abolis, ainsi que tous les droits et priviléges, franchises et exemptions, les biens, bâtiments, revenus, etc., demeurant réunis au domaine de la couronne; que les murs, remparts, bastions et autres fortifications de la ville, sauf ceux regardant vers la mer, seront rasés de manière que l'entrée de la ville soit libre et facile, et que la charrue puisse passer comme sur la terre de labour; que le sénéchal rendra la justice avec l'assistance de quatre bourgeois annuellement nommés par le roi, et que la police sera confiée à quatre commissaires royaux; que la ville sera soumise aux tailles fixées à quatre mille livres par an; qu'aucun étranger ne sera admis à y établir son domicile sans autorisation du roi, non plus qu'aucun protestant, à moins qu'il n'y eut demeuré avant la descente des Anglais; que nul ne pourra avoir en sa possession des armes de quelque nature

1. Elle était intitulée : Ordonnance contenant l'ordre et police que Sa Majesté voulait être établis en sa ville de La Rochelle.

qu'elles soient, ni prendre mèches et balles; qu'enfin un intendant de la justice sera établi en la ville pour ladite ville, pays et gouvernement, et au pays de Poitou et de Saintonge, depuis la Loire jusqu'à la Garonne et la Gironde et aux îles pour surveiller l'exécution de la présente déclaration.»[1]

Cette déclaration fut publiée à son de trompe dans la ville: c'était la signification de la perte de ses libertés.

Niort, Saintes, Fontenay et toutes les places foerts du Poitou eurent le sort de La Rochelle; leurs remparts furent démolis. Le célèbre fort Louis tomba aussi à son tour, ainsi que la citadelle de Saint-Martin, «la plus belle forteresse qui fût en France et plus forte que La Rochelle[2].» Le blocus de la ville avait duré 11 mois et 13 jours, et avait coûté à la France quarante millions.[3]

XXV.

Le roi écrivit de sa propre main à l'archevêque de Paris pour lui demander de s'associer avec son clergé aux joies de son triomphe. Le chevalier de Saint-Simon, porteur de la lettre royale, fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Les Parisiens se pressèrent dans leurs églises pour y entendre des *Te Deum*. Le soir, les rues furent splendidement illuminées. A la Grève, autour d'un feu de joie dont la clarté se réflétait dans les eaux de la Seine, une foule immense criait allégrement: «Vive le roi!»[4]

A Rome, la joie fut encore plus vive qu'à Paris. Le saint Père, revêtu de ses habits pontificaux et suivi du pompeux cortége de ses cardinaux, se rendit à pied à Saint-Louis, où il officia le soir. Six cents lampes et de nombreux flambeaux brillaient à la façade de l'église de-

1. Drion, Hist. chron., t. Ier, p. 322-323. — Arcère. — Le Vassor. — Sismondi. — Massiou. — Richelieu. — Bassompierre. — Mervault. — Pontis.

2. Mémoires de Bassompierre.

3. Du 17 novembre 1627, jour de la retraite du duc de Buckingham, jusqu'au 1er novembre 1628, jour de l'entrée du roi dans La Rochelle.

4. Relation du siége de La Rochelle. — Archives curieuses t. III, 2e série, p. 116.

vant laquelle des feux d'artifice, représentant deux navires et une forteresse, furent tirés. «Entre tous, l'ambassadeur français s'était distingué : la façade de son palais était brillamment illuminée, si ornée et si éclatante de lumières, lampes, flambeaux et lanternes arrangées avec tant d'art, qu'il semblait que ce fût un nouveau firmament; outre l'artifice qui était au milieu de la place et boîtes à feu qu'on y tirait sans cesse, et deux fontaines de vin en deux endroits dudit palais qui coulèrent tout le reste du jour[1]. Pendant toute la fête, l'artillerie du château Saint-Ange tirait à toute volée, et le saint Père, pour témoigner plus vivement encore sa joie, voulait consacrer le grand triomphe remporté sur l'hérésie, écrivit à Louis XIII pour le féliciter de sa victoire et lui donner sa bénédiction apostolique.»[1]

C'est ainsi que La Rochelle tomba au milieu des cris de douleur des réformés et des cris de joie de la catholicité tout entière. Son histoire était terminée, mais non sans gloire, car elle tomba comme Sagonte et comme Jérusalem. La cause qu'elle défendit peut la faire taxer de rébellion par ceux qui, sacrifiant le citoyen à l'État, regardent plus à l'unité nationale qu'au citoyen; mais ceux qui croient qu'un peuple est plus grand par ses libertés que par ses armes, ne refuseront pas leur admiration aux Rochellois, qui combattirent pour défendre les droits de leur cité qui leur garantissaient le libre exercice de leur culte; leur position était fausse et devait les entraîner inévitablement à leur ruine. Sujets du roi de France, ils constituaient une anomalie dans l'État; car ils ne pouvaient défendre leurs droits de citoyens sans être rebelles à leur souverain, et celui-ci, à son tour, ne pouvait les placer sur la même ligne que ses autres sujets, sans leur ravir ces mêmes priviléges, sous la réserve expresse desquels ils s'étaient donnés volontairement à ses prédécesseurs. Richelieu, qui voulait à tout prix l'unité nationale, se mit à l'œuvre, et après quatorze mois de persévérance, aidé d'une noblesse inintelligente, qui ne comprenait pas qu'en rivant les fers des Rochellois elle rivait les siens; il les dompta. Tout l'aida dans cette œuvre, les Anglais surtout;

1. Note XII.

ils devaient être le salut de La Rochelle, ils furent sa ruine. Des trois flottes qu'ils envoyèrent à son secours, la première l'affama, la seconde l'abandonna, la troisième la vendit.[1]

Deux cent trente-trois ans se sont écoulés depuis le jour où Richelieu rétablit dans La Rochelle le culte catholique et l'autorité royale. Elle ne s'est pas relevée du coup que le terrible cardinal lui porta; ville libre, indépendante, célèbre par ses souvenirs et par son pavillon que ses marins aventureux promenaient sur toutes les mers, elle n'est plus qu'une ville de trafic et de commerce[2]. Son histoire se termina avec la chute de ses remparts; mais ce qui ne périra pas d'elle, c'est le souvenir de son siége et du courage héroïque de ses habitants; ce qui ne périra pas aussi, c'est le protestantisme pour lequel elle prodigua si bien ses souffrances et sa vie. Elle dut le croire anéanti quand Richelieu promena son niveau destructeur sur elle: et cependant, pendant que la violence des vagues emportait sa digue et que l'ouragan de 1793 détruisait son œuvre politique, la Réforme ne succombait pas; elle se relevait glorieusement de ses ruines. Aujourd'hui elle est bien vengée : les successeurs de Henri IV qui ont voulu l'anéantir, ont été rejetés du sol français, et la papauté, si grande, si fière encore quand elle rendait grâce à Dieu de la chute de la ville huguenote, n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même; représentant d'un passé vers lequel elle essaie vainement de ramener les générations, elle ne peut marcher avec elles en avant. Tout progrès l'effraye, et pendant que la locomotive siffle et s'élance sur ses rails, elle en est aux regrets du char pesant du moyen âge et maudit son siècle, qu'elle n'a su ni comprendre, ni diriger. Elle a comprimé l'esprit humain, et pour avoir voulu l'endiguer comme Richelieu la mer, elle assiste à sa propre ruine et voit, chaque jour, un coup de vent détacher une pierre du gigantesque édifice de Grégoire VII.

Le voyageur qui visite aujourd'hui La Rochelle, ne voit qu'à la marée basse les vestiges de la digue de Richelieu. Ces grands débris ont leur éloquence, car ils lui rappellent

1. Mémoires de Rohan.

2. Sa population, qui comptait 28,000 protestants, n'en compte aujourd'hui qu'un millier.

involontairement les débris plus grands encore de ce pouvoir royal que le cardinal voulut élever sur les ruines des libertés religieuses et politiques de son pays.

XXVI.

Louis XIII et son ministre n'eurent pas pour Guiton les égards qu'un vainqueur généreux a pour un glorieux vaincu. Le cardinal refusa de le recevoir et lui fit ordonner sous peine de mort de cesser ses fonctions de maire et d'en porter les insignes, quoique, d'après Pontis, on eût inséré dans la capitulation un article portant que le maire serait maintenu dans tous les honneurs et dans tous les priviléges de sa dignité. «Si j'avais cru, dit Guiton, qu'on m'eût manqué ainsi de parole, le roi n'aurait pas trouvé un seul homme dans La Rochelle, parce que j'aurais résisté jusqu'à la fin.»[1]

Richelieu ne se contenta pas de dépouiller le maire des insignes de sa dignité municipale; il le fit chasser de la ville qu'il avait défendue avec tant d'héroïsme. Le héros rochellois, moins indigné contre Louis XIII qui avait su prendre la Rochelle que contre Charles Ier, qui n'avait pas su le secourir[2], prit le chemin de l'exil, et, après une vie obscure, vint mourir dans sa ville natale (1654), laissant un nom plus indestructible que la table de marbre sur laquelle on voit encore l'entaille de son poignard.

1. Quelques jours après (7 novembre), un violent coup de vent fit une brêche de 40 toises à la digue.

2. Quelques historiens, entre autres M. Massiou, rapportent que dans une entrevue avec le cardinal, Guiton lui aurait dit, en lui parlant de Charles Ier : «Il vaut mieux se rendre à un roi qui a su prendre La Rochelle, qu'à un autre qui n'a pas su la secourir.» — Il est fâcheux que ces paroles ne soient pas authenthiques, car elles seraient dignes d'être placées à côté des plus belles de l'antiquité.

LIVRE XXXIII.

I.

La prise de La Rochelle affecta douloureusement les réformés sans les abattre. Le duc de Rohan retrempait son courage dans l'adversité et tenait en échec, dans le Haut- et le Bas-Languedoc, trois armées commandées par le prince de Condé, le duc de Montmorency et d'Épernon. Les mémoires du temps sont pleins des atrocités commises par ces chefs catholiques : incendies, pillages, viols, assassinats, tels sont les tristes souvenirs de leur commandement dans ces malheureuses contrées. Rohan, qui subissait contre son naturel les dures nécessités de la guerre, sentit que le seul moyen de mettre fin à leurs cruautés était de leur faire comprendre qu'à l'avenir il leur rendrait œil pour œil, dent pour dent. Il fit passer par les armes cent vingt prisonniers catholiques, nombre égal à celui des prisonniers huguenots que le duc de Montmorency avait fait pendre.

Ses adversaires comprirent : ce que l'humanité ne leur avait pas conseillé, la crainte le leur imposa; les exécutions cessèrent; mais elles firent ressortir l'inimitié qui existait entre le prince de Condé et le chef calviniste. Ces deux hommes, placés dans les rangs les plus élevés de la société, ne se ressemblaient en rien. Condé n'avait dans l'esprit ni élévation, ni grandeur; il avait calculé comme sa coupable mère, tous les avantages d'une apostasie et avait abandonné les faibles pour se joindre aux forts. La devise de son noble aïeul[1], était pour lui une énigme. Sujet, il s'insurgea contre son souverain; allié des réformés, il les abandonna; il n'était fidèle qu'à une seule passion, celle de s'enrichir. Il haïssait mortellement Rohan, et poursuivait en lui moins le huguenot que l'homme et plus encore le seigneur opulent; il voulait l'abattre pour s'en-

1. Doux est le péril pour Christ et la patrie.

richir de ses dépouilles; dans le corps d'un prince, il avait 'âme d'un laquais.

Rohan avait une âme noble et fière; il pouvait être su-et rebelle, jamais sujet rampant. Grand homme de guerre, rand politique, il eût pu prétendre aux plus hautes posi-ions de l'État; il ne le voulut pas[1] et demeura dans les angs des opprimés, qu'il servit de ses conseils et de son pée. Comme Coligny, La Noue, Duplessis Mornay, il se onna tout entier à la cause de la Réforme, et dans des emps et des circonstances difficiles, il ne fut jamais au-essous du grand rôle que sa naissance et son génie lui ssignèrent. Il y a dans sa vie des taches et des fautes; ais ces taches et ces fautes s'expliquent par les temps, ans lesquels il vécut et ne découlent pas de sa nature yale et généreuse. Il eut des mœurs pures à une époque e dissolution et de débordement.

II.

Condé et Rohan, placés dans le même camp ou dans s camps opposés, ne pouvaient avoir de la sympathie n pour l'autre. Le premier devait haïr, le second mé-iser: le caractère de ces deux chefs se révèle d'une ma-ère remarquable dans une correspondance qu'ils eurent l'occasion des représailles, que Rohan avait exercées sur garnison de Gallargues.

Voici la lettre de Condé:

«Monsieur, les pieuses volontés du roi, d'entretenir ceux la religion prétendue réformée en entière liberté de nscience, m'ont jusqu'ici fait conserver tous ceux qui nt demeurés dans l'obéissance due à Sa Majesté, tant ns les places que villes catholiques en une entière li-rté. La justice a eu son cours libre, le prêche se conti-e partout, hormis en deux ou trois lieux, où il servait n d'exercice de religion, mais de moyen d'acheminer à rébellion. Les officiers sortis des villes rebelles ont con-ué leurs charges; en un mot, on a traité les prétendus formés obéissants également aux catholiques fidèles au ; aussi les plus avisés de votre religion ont maudit votre

1. L'épée, dit-on, de connétable lui fut offerte. — Voir note XIII.

rébellion, et connu que le roi jamais ne vous a fait, ni vous ni à eux, de mal que celui que vous vous êtes pro curé vous-mêmes, attirant par vos désobéissances la malé diction de Dieu, et la juste colère du roi sur vous. J'ai v par la vôtre qu'écrivez à M. de Nesmond, la résolution d l'assemblée d'Anduze, à quels termes vous porte le dé sespoir de voir vos finesses découvertes et la folle rés lution que vous prenez contre les catholiques. Ceux q ont été pris à Gallargues sont pendus par votre ord nance, puisque vous préférez Aimargues à leur vie. E toute règle de guerre, quand ce serait entre deux sou rains, ils périssent justement. Mais en celle-ci, qui est valet au maître, du sujet, tel que vous êtes, avec son r souverain! Oui, vos menaces tant contre les prisonni que de tous d'autre nature que les vôtres et contre les c tholiques restés dans les villes rebelles, cela retomb sur vous. Vous crachez contre le ciel: vous et vos suiva en recevront, tôt ou tard, une punition exemplaire. P moi je vous avoue que je ne laisserai de disposer des p sonniers, pris à Gallargues, comme j'entendrai avec r son, et outre Savignac que je tiens avec 30 autres sont ès prisons de Toulouse, les prisonniers du Traque Montpellier, et tous autres pris et à prendre, souffri les mêmes traitements que vous ferez souffrir à ceux q vous tenez, et tous les huguenots des villes du roi, l ministres et officiers non exempts, le même que ferez r cevoir aux catholiques, qui sont en votre puissance, d les villes que vous occupez; tenez le très-assuré. Et s la fin des abords de La Rochelle, à cette heure que l Anglais, connaissant vos tromperies, vous ont abandon contentez-vous d'avoir ajouté à toutes vos rébellions p sées trois crimes notables; le premier d'avoir, vous se appelé l'étranger dans le royaume et de vous en être van par écrit; le deuxième d'avoir créé des officiers de ju tices; le troisième d'avoir fait battre monnoie aux arm royales et dues au roi seul. Dieu vous récompense sel vos bienfaits et vous donne un bon amendement. Pour m je voudrais de bon cœur que le service du roi me perm d'être votre affectionné serviteur: Henri de Bourbon.»[1]

1. La lettre était écrite de Montpellier et portait la date d 4 novembre 1628. — Bullet. de la soc. du prot. franç., t. VI, p. 54.

Le duc de Rohan fit au prince la réponse suivante :

« Monseigneur, comme votre qualité de prince du sang vous donne des priviléges de m'écrire ce qu'il vous plaît, aussi elle m'empêche de vous répondre avec toute liberté mon sentiment, me contentant de me justifier sur vos principales accusations. J'avoue d'avoir une seule fois pris les armes, mal à propos, parce que ce n'était point pour les affaires de notre religion, mais pour celles de votre personne, qui nous promettait de faire réparer les infractions de nos édits, et n'en fites rien, ayant songé à la paix avant qu'avoir nouvelles de l'assemblée générale. Depuis ce temps-là, chacun sait que je n'ai eu les armes à la main que pour une pure nécessité, pour défendre nos biens, nos vies, et la liberté de nos consciences. Si les Anglais sont venus à notre assistance, ils y étaient plus obligés que les Allemands, que vous fites venir en France, parce que, par le consentement du roi ils étaient entremetteurs de notre paix et s'en rendirent garants. Si l'on a battu monnoie parmi nous, c'est au coing du roi, comme il s'est pratiqué en nos guerres civiles. Le même ayant été observé pour la création des officiers de justice. Je me connais assez pour ne prétendre à être souverain, aussi n'ai-je jamais fait tirer mon horoscope pour voir si je le deviendrais. J'avoue que je suis en exécration parmi ceux qui procurent la ruine de l'Église de Dieu, et je m'en glorifie ; mais je crois être en bénédiction à son peuple. Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point. Je suis résolu à tous événements. Je cherche mon repos au ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui de ma conscience en la terre. Vous faites mourir les prisonniers de Gallargues ; je vous imite en faisant le semblable à ceux que j'ai pris à Monts. Je crois que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres, parce qu'ils doivent plus craindre la mort, puisqu'ils sont incertains de leur salut. Vous me faites commencer un métier contre mon naturel. Mais je penserais d'être cruel à nos soldats, si je ne leur immolais des victimes. Quant au massacre dont vous nous menacez, de ceux de la religion qui, sous la foi publique, sont parmi vous, c'est un bel exemple pour leur apprendre à se fier à leurs ennemis et une justification de notre légitime défense. J'espère aussi que le roi con-

naîtra, un jour, que je ne l'ai pas desservi et qu'il s'appaisera. Vous dites que Dieu me maudira. J'avoue que je suis un grand pécheur, dont j'ai une sérieuse repentance; mais, outre que les prophéties sont accomplies, et que je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains point que le feu du ciel m'abîme. En un mot, je ne crois point que se soit tout de bon que vous fassiez ces imprécations contre moi; mais seulement pour acquérir créance publique parmi les papistes; car en cette guerre vous n'avez pas mal fait vos affaires, à ce qu'on dit. C'est ce qui me donne quelque assurance que vous laisserez en repos nos pauvres Cévennes, «vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles.» Il ne me reste pour la fin qu'à prier Dieu qu'il ne vous traite selon vos œuvres, mais que, vous faisant retourner encore une fois à la vraie religion, il vous donne la constance d'y persévérer jusques au bout, afin qu'à l'exemple de Monsieur votre père et aïeul vous deveniez le défenseur de son Église, et ce sera lorsque je me pourrai dire de votre personne ce que je dis maintenant de votre qualité que je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur: Henri de Rohan.[1]»

Cette fière réponse, dans laquelle le gentilhomme huguenot accable Condé de son dédain, accrut la haine que ce dernier avait pour lui. Le prince dévora en silence l'affront, et comme un chasseur à l'affût, il attendit patiemment l'heure où passerait sa proie.

Les violences des catholiques à l'égard des réformés avaient lieu dans les contrées mêmes où la guerre n'avait pas éclaté. Le peuple, excité par les moines et par les prêtres, se montrait intolérant, tracassier, quelquefois violent; à Lyon il fut presque cruel.

III.

Le clergé croyait toucher au but si ardemment désiré: car, dans ce moment, l'homme sur lequel se personnifiait le parti protestant, le duc de Rohan, était mis hors la loi par la cour et par les parlements. Un arrêt du conseil (2 décembre 1628) le dépouillait de tous ses biens et les

1. La lettre était écrite d'Alais et portait la date du 6 novembre 1628.

donnait au prince de Condé, qui se consolait des dédains de l'illustre chef calviniste en satisfaisant sa basse cupidité. Quelques jours plus tard (15 janvier 1629), une déclaration du roi enjoignait à tous les réformés engagés dans le parti de Rohan, de déposer les armes dans le délai de quinze jours; s'ils désobéissaient, elle les déclarait coupables du crime de lèze-majesté au premier chef, indignes de toute miséricorde, et les frappait dans leurs vies et dans leurs biens.[1]

Rohan ne ploya pas. Il se raidit contre l'orage qui le menaçait et forma à Nîmes une assemblée générale des provinces et des villes de son parti, afin d'entretenir l'union et de déjouer les artifices des émissaires de la cour, qui travaillaient à désunir les protestants. L'assemblée publia un manifeste, dans lequel elle justifia la prise d'armes de Rohan et des villes réformées, dévoila tout ce qu'avait d'illusoire la déclaration royale et indiqua les conditions qui rendraient une paix avantageuse[2]. Le manifeste était mal écrit, mais bien pensé et fortement raisonné. Ce fut le dernier acte public des protestants armés pour la défense de leur religion et de leurs libertés.[3]

Le manifeste n'eût peut-être relevé ni le courage des réformés, ni neutralisé l'influence fâcheuse de la déclaration, si le roi, occupé par la guerre d'Italie, n'eût pas été contraint de laisser les protestants tranquilles. Rohan entrevit des jours meilleurs pour les églises. Il ne douta pas qu'une prochaine rupture avec l'Autriche ne forçât la cour à accorder une paix avantageuse à ses sujets réformés. Ses espérances furent trompées. « Notre impiété, dit-il, éloigna la délivrance de nos églises; il la leur montra seulement comme il fit voir la terre de Canaan aux enfants d'Israël qui moururent dans le désert. Le roi alla, vit et vainquit: forcer le Pas des montagnes, prendre Suze, secourir Casal, faire la paix avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie; tout cela fut une même chose. »[4]

1. Mémoires de Rohan. — Le Vassor, t. XX.
2. Actes des assemblées politiques.
3. Le Vassor, t. IX, liv. XXVI, p. 60. — Mémoires de Rohan.
4. Mémoires du duc de Rohan. — Le Vassor, t. IX, liv. XXVI, p. 60.

IV.

L'assemblée de Nîmes, après avoir pris ses mesures pour maintenir la bonne union parmi les réformés, envoya des députés au roi d'Angleterre pour le supplier de venir au secours des églises. Rohan écrivit seul à Charles Ier.

«Vous êtes, lui dit-il, le défenseur de la foi que nous professons, ne permettez pas qu'elle soit injustement opprimée; vos promesses ont excité nos églises à la maintenir, et cette parole sacrée que Votre Majesté a bien voulu donner d'employer toute sa puissance à les garantir de la ruine dont elles sont menacées, est, après le secours de Dieu, l'unique fondement de leur espérance; aussi ont-elles cru ne pouvoir douter sans crime de l'exécution de votre promesse. Si le commencement de nos misères a ému la compassion de Votre Majesté, ce triste sujet s'est accru avec tant de violence que son secours est la seule chose qui puisse empêcher l'anéantissement total de nos églises.»

«Je ne prie pas Votre Majesté, Sire, de ne nous abandonner point, je craindrais d'offenser un roi si puissant et si fidèle. L'extrémité à laquelle nous sommes réduits, me fait seulement prendre la liberté de vous supplier, de hâter le secours que nous attendons, de peur que nous ne succombions sous l'effort de nos ennemis. Votre Majesté trouvera dans sa profonde sagesse les expédients propres à rendre ses forces redoutables à ceux qui les méprisent et salutaires à tant de peuples qui en demandent l'assistance. Vous acquérerez par ce moyen une gloire solide et immortelle; vous délivrerez plus de trois cent mille familles qui prient Dieu sans cesse pour votre prospérité; vous conserverez un peuple qu'il a racheté par son sang et qui demeure fidèle à Dieu et aux hommes, nonobstant les traitements les plus barbares et les supplices les plus cruels; vous rendrez la réputation de vos armes égale à votre puissance; vous réprimerez l'audace de ceux qui entreprennent de flétrir Votre Majesté par des reproches indignes; enfin vous ajouterez à vos titres celui de libérateur du peuple le plus innocent et le plus inhumainement persécuté qui fut jamais; je ne ferai point

mention, Sire, de mes intérêts particuliers, je pourrais en parler à Votre Majesté, sans craindre d'être blâmé, puisque j'ai l'honneur de lui appartenir ; il y a longtemps que j'ai consacré mes biens et ma vie au service du public. Je croirais ma condition assez heureuse, pourvu que l'Église ne soit point misérable, et que je puisse témoigner par mes actions à Votre Majesté, que je suis son très-humble et très-obéissant serviteur. »[1]

Cette lettre noble et touchante n'obtint pas les résultats qu'en attendait Rohan : Charles Ier promit et ne fit rien.

V.

Nous arrivons à l'une des pages de la vie du chef calviniste que nous voudrions pouvoir arracher de son histoire : son alliance avec l'Espagne. Sans vouloir le justifier, il est nécessaire, pour l'explication de ce fait étrange, d'entrer dans quelques détails :

Rohan avait tiré l'épée pour défendre ses coreligionnaires, dont le clergé avait juré la perte comme parti religieux et Richelieu comme parti politique. La Rochelle, après une résistance héroïque, avait succombé en entraînant dans sa chute tout le protestantisme de l'Ouest. Ce qu'on avait fait dans l'Aunis et dans la Saintonge, on voulait le renouveler dans le Haut-Languedoc. Les édits, qui garantissaient aux protestants la liberté de leur culte, n'étaient que des barrières impuissantes contre la haine que la cour et le clergé leurs portaient; le roi d'Angleterre, enfin, qui s'était porté pour garant du traité de Montpellier, les abandonnait et faisait une alliance avec Louis XIII. Que faire? Se soumettre, c'était se jeter sans défense entre les mains d'adversaires implacables; prendre conseil de leur désespoir seul, eût été hardi. Ils sentirent leur faiblesse et tendirent la main au successeur de Philippe II; le traité qui se négociait depuis l'automne de 1628 se signa le 3 mai suivant. Philippe IV, de l'avis de son conseil de conscience, s'obligea de maintenir la guerre en France pour un temps qui était laissé à sa disposition, de sorte qu'il pouvait abandonner ses alliés à l'heure qui lui paraîtrait

1. Le Vassor, t. IX.

la plus conforme à ses intérêts. Il accorda un subside de 300,000 ducats, et promit à Soubise une pension de 8000 et une de 40,000 au duc de Rohan. Celui-ci s'engagea de rompre tout traité de paix quand même il l'aurait signé avec l'agrément de Philippe IV, si Sa Majesté catholique l'exigeait. Il promit de n'inquiéter en aucune manière les catholiques dans les pays occupés par ses armes, et le cas échéant où les réformés seraient assez puissants pour établir un état dans l'État, d'accorder la liberté de conscience et l'exercice du culte aux catholiques et de maintenir tous les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers en tous leurs biens, honneurs et dignités.[1]

En signant ce traité, le duc de Rohan fut mauvais protestant et mauvais Français, et oublia de regarder, dans sa détresse, à ce Dieu des armées, auquel s'adressa le grand Gustave-Adolphe. La terre lui fit oublier le ciel; aussi fut-il puni par où il avait péché. Il rêvait une délivrance; il se réveilla au bruit de la foudre.

VI.

Richelieu avait vaincu le duc de Savoie et ramenait en France une armée encore sous l'ivresse d'un grand succès. Cette armée avait fait des merveilles au combat du Pas-de-Suze, à la suite duquel Charles-Emmanuel avait accepté, le 10 mars 1629, un traité de paix, que son fils signa le 11. Rassuré du côté de l'Italie, le cardinal promena son regard pénétrant sur la France et résolut de viser droit à la tête et au cœur de la Réforme. Il avait réduit La Rochelle, pourquoi ne ferait-il pas subir le même sort aux rebelles du Bas-Languedoc? Il fit son plan de campagne comme l'aurait fait le plus habile tacticien; il résolut d'attaquer de front les réformés sur quatre points, aux environs de Montauban, de Castres, de Nîmes et d'Uzès, pendant que le roi, à la tête du gros de l'armée, se frayerait un passage vers le Tarn, à travers les Cévennes.[2]

Ce fut sous l'impression de ces grands préparatifs de

1. Mémoires de Rohan. — Le Vassor, liv. XXVI, p. 65. — Bazin t. III, p. 26.
2. Mémoires de Richelieu.

guerre que Rohan tourna ses regards vers l'Espagne. Nous connaissons le reste. La lutte était bien difficile, à vues humaines impossible; elle eût pu cependant aboutir, comme dans les guerres précédentes, à un traité de paix, si tous les réformés avaient eu l'énergie de leur chef; mais le feu sacré manquait chez le plus grand nombre. Il leur aurait fallu des succès pour tenir tête à l'orage, et ils ne pouvaient s'inspirer que de leurs défaites.

VII.

La marche du roi fut triomphale; les lauriers, que Richelieu avait cueillis pour lui à La Rochelle et au Pas-de-Suze, semèrent son chemin de conversions; une compagnie de moines, qui marchait avec ses troupes, fit merveille. Quand leur éloquence échouait, ce qui arrivait presque toujours, ils recouraient à l'argument de la force, faisant ainsi en petit ce qu'on fit plus tard en grand[1]. Le roi, enivré de ses succès, poursuivait sa marche victorieuse dans l'assurance qu'à son approche toutes les villes rebelles lui ouvriraient leurs portes. Privas osa lui fermer les siennes.

Privas, capitale du Vivarais, était une ville considérable, moins par le nombre de ses habitants[2], que par leur opulence. Elle est située à l'extrémité d'une colline qui domine une riche et belle plaine; deux forts la défendaient; ses belliqueux habitants, depuis que la messe avait été abolie dans leur cité, avaient soutenu des attaques et des siéges et su faire respecter leurs libertés. Les Rochellois les avaient admirés et leur avaient promis leur assistance, non-seulement comme à des défenseurs de leur intérêt particulier, mais encore à ceux de la cause en général.

La garnison de Privas était commandée par le brave Saint-André Montbrun, l'arrière petit-fils du célèbre chef huguenot décapité à Grenoble. Saint-André, né en 1600, avait hérité de son illustre aïeul un courage à toute épreuve et une audace qui ne calculait jamais le danger. Dès ses plus jeunes années, il se sentit une vocation irré-

1. Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 494.
2. Haag, France protestante, lettre B, p. 144.

sistible pour la carrière des armes, et eut le bonheur de faire son apprentissage militaire sous Lesdiguières. Quand, en 1621, Rohan prit les armes, il lui offrit son épée, et se rendit digne de la confiance que son chef lui accorda en lui remettant par deux fois, malgré sa jeunesse, le commandement de la ville de Montauban. Le grade de maréchal de camp fut la récompense de ses services et de ses actions d'éclat qui rendirent son nom populaire parmi les réformés qui n'avaient pas oublié son vaillant aïeul.

Avant d'entreprendre le siége, le roi voulut essayer de gagner Montbrun et lui proposa de lui donner 100,000 écus s'il voulait lui remettre la ville. « Je suis homme d'honneur, répondit le capitaine huguenot, je demeurerai fidèle à mes serments », et sur-le-champ il fit jurer aux habitants de se défendre jusqu'à la mort.[1]

Le 14 mai 1629, Louis XIII arriva devant Privas et campa dans la petite plaine du Lac qui entoure la ville au levant et au midi; le même jour, aprés une sommation de se rendre, l'attaque eut lieu sans succès. Le 20, Richelieu arriva avec l'armée de Piémont, et 29,000 hommes furent prêts à monter à l'assaut; la tranchée fut ouverte, et le 26 un assaut général fut donné; après deux heures d'un combat acharné, les assiégés repoussèrent les assiégeants dans leurs campements. Mais les Privadois furent si effrayés de l'ardeur avec laquelle les troupes royales les avaient attaqués, qu'ils pressèrent Montbrun de capituler. Celui-ci ouvrit des négociations, mais à la proposition qu'on lui fit de se rendre à discrétion, il répondit : « qu'il n'abandonnerait jamais ceux qui étaient confiés à sa garde. » Il ne put cependant faire passer son courage dans le cœur des habitants, qui, sous l'empire d'une terreur panique, s'enfuirent pendant la nuit de la ville, et se sauvèrent dans les montagnes abruptes qui l'entourent. Il demeura avec cinq cents hommes dans une place qui ne pouvait être défendue par moins de deux mille. Dans cette extrémité, il n'hésita pas; il abandonna la ville et se retira avec ses soldats dans le fort de Coulon, dans l'espérance de s'y défendre plus longtemps que dans la ville, ce qui lui rendrait une capitulation plus facile.

1. Haag, France protestante, art. Dupuy-Montbrun.

Le roi, qui voulait, deux jours après, donner un assaut général, trouva Privas désert. Avant d'attaquer le fort de Coulon, il fit proposer à Montbrun une conférence; celui-ci rejeta les propositions qui lui furent faites, parce qu'on ne lui garantissait que la sûreté de sa personne, et qu'il ne voulait pas séparer son sort de celui de ses compagnons. Ses capitaines le supplièrent de capituler. Après avoir longtemps résisté à leurs instances, il se rendit au camp, accompagné de cinq d'entre eux. « Puisque vous vous êtes rendu ici sans sauf-conduit, lui dit Richelieu, je vous retiens prisonnier. » Montbrun laissa éclater son indignation, et fut obligé d'écrire à sa garnison de se rendre. Les soldats, soupçonnant une trahison, n'ouvrirent pas les portes du fort et demandèrent à voir leur commandant. Le roi le fit conduire sous une bonne escorte près du fort. Les assiégés en le voyant, crurent qu'on leur ferait grâce de la vie et se rendirent à discrétion. Les troupes royales entrèrent dans la place; à peine entrées, une explosion de poudre eut lieu. Alors commença une horrible boucherie, dans laquelle une grande partie de la garnison fut égorgée; ceux qui échappèrent furent envoyés aux galères. Montbrun ne dut sa vie qu'à l'intercession de quelques personnes considérables.

VIII.

Louis XIII et Richelieu eurent honte de cette lâche et inutile cruauté, et essayèrent d'en rejeter la faute sur les assiégés. « Sa Majesté, dit le cardinal dans ses mémoires, était résolue de faire pendre une partie des plus coupables; mais il y arriva tout autrement; car, comme les gens de guerre entraient dans le fort pour empêcher qu'il y arrivât du désordre, quelques huguenots, par hasard, ou comme d'autres pensent, de propos délibéré, étant désespérés, dirent tout haut qu'il valait mieux périr par le feu que par la corde qu'ils appréhendaient, parce que leurs chefs s'étaient rendus à discrétion et mirent le feu aux poudres. » Rohan affirme le contraire : « le feu, dit-il, y fut mis par les soldats de l'armée royale qui entrèrent les pre-

miers dans le fort, afin d'avoir un prétexte de faire main basse comme il leur avait été commandé.»[1]

Qui devons-nous croire de Richelieu ou de Rohan? La question offre certainement des difficultés; mais nous pouvons affirmer que Richelieu ment, quand il affirme que Montbrun s'était rendu à discrétion; nous pouvons affirmer, en outre, que l'immolation de la garnison de Privas entrait dans les desseins du roi, qui, dans une lettre à sa mère, dit des soldats égorgés : «ces gens étaient les meilleurs soldats des rebelles. En les faisant tous pendre avec leur commandant, on coupait le bras droit à M. de Rohan.» Si, enfin, la relation de Richelieu était la vraie, Bassompierre aurait-il dit laconiquement: «le feu fut mis aux poudres.»[2]

IX.

La nouvelle de l'immolation de la garnison de Privas jeta l'épouvante au milieu des populations protestantes des Cévennes. Alais, qui se préparait à faire une vigoureuse résistance, ouvrit ses portes. La plupart des autres villes l'imitèrent. Le duc de Rohan était consterné; mais plus honteux encore que consterné de la lâcheté de ses coreligionnaires, qui ne montraient de l'ardeur que pour abandonner leur cause. «Les perplexités du général des réformés, dit-il dans ses mémoires, n'étaient pas petites. Les partisans de la cour dans les Cévennes usaient de divers artifices, afin de persuader aux communautés de signer la paix et d'abandonner le duc de Rohan. Les plus dangereux de tous ses artifices furent d'empêcher qu'on ne mît de bonnes garnison à Anduze et à Sauve. On alarma les habitants de ces deux villes. Le roi se prépare, disait-on, à faire passer une partie de son armée au travers du pays avec ordre de mettre tout à feu et à sang. Les traît[res] proposaient ensuite de convoquer une assemblée sans permission du duc de Rohan. On y voulait appeler seule[ment] les gens de la cabale, et y faire résoudre une dépu[tation] à la cour avec le pouvoir de conclure un accomm[odement]

1. Mémoires de Richelieu.
2. Bulletin de la société du protest. franç., art. Dupuy-Montbrun.
3. Rohan parle dans ses Mémoires à la troisième personne.

dement particulier. On publiait enfin que le duc avait sacrifié Privas, Alais et quelques autres villes, et qu'ayant fait ses conditions, il voulait contraindre les peuples à subir celles que le roi imposerait. Tels discours, semés par de petits séditieux qui prétendaient faire leur fortune, causaient un murmure général. Les peuples, et surtout ceux du Languedoc, faciles à recevoir mauvaise opinion les gens de bien et à se prévenir en faveur des méchants, écoutaient volontiers ces criards, qui, blâmant tout et ne faisant rien, couvraient leur hypocrisie d'un zèle indiscret et contraire à la religion et à la liberté.»

En même temps, le duc de Rohan reçut dépêche sur dépêche des provinces du Haut-Languedoc, de Foix, de Rouergue et de Montauban, qui lui demandaient des hommes et de l'argent. Mazaribal écrivait que si on ne lui envoyait cent bons hommes choisis et payés, il ne pourrait sauver Mazères, et que sans cela il serait chassé du pays dans un mois, à moins que la paix ne se fasse. Saint-Michel et la ville de Montauban écrivaient que le prince de Condé et le duc d'Épernon se préparaient à faire le dégât autour; et qu'on espérait de l'empêcher si on envoyait mille hommes et de l'argent. Chavagnac et la ville de Castres remontraient qu'ils seront affamés s'ils ne font pas leur récolte, et qu'ils ne la feront pas, à moins qu'ils ne soient promptement secourus de mille hommes de pied et de cent maîtres payés pour deux ou trois mois, et d'une somme d'argent pour faire montre aux gens de guerre du pays. On ajoutait que le duc de Ventadour, qui était avec son armée dans le voisinage de Castres, offrait de bonnes conditions, si la ville voulait traiter en particulier; que la proposition avait été rejetée dans l'espérance d'un prompt secours et que, s'il manquait, on serait contraint à l'accepter. Milhau faisait la même harangue, et Alterac, gouverneur de la ville, mandait au duc de Rohan qu'il n'en pouvait plus répondre si on ne lui envoyait pas du renfort. A tant de mauvaises affaires qui survenaient et qui augmentaient d'heure en heure, le duc de Rohan ne trouva d'autre remède qu'une paix générale. «Mais je trouvais, dit-il dans un autre endroit, grandes difficultés à l'obtenir. Le conseil du roi, bien informé de notre faiblesse et de nos lâchetés, avait envie de passer outre, il y était

poussé par nos faux frères, qui proposaient tous les jours de nouvelles ouvertures pour nous perdre. D'un autre côté, nulle ville ne se mettait en état de défense. On ne travaillait point aux fortifications. Il était impossible de trouver un denier, ni de lever un homme de guerre, ni d'en faire venir pour s'enfermer dans les villes menacées de siége. Cependant, à l'instigation de quelques petits séditieux payés pour nous troubler et pour mettre la division parmi nous, chaque ville murmurait quand on parlait d'ôter une seule pierre de ses fortifications.»[1]

X.

La position du chef huguenot était affreuse; il lui fallut un courage surhumain pour lutter contre tant de difficultés. La paix, comme il le dit lui-même, lui parut le seul moyen de sortir d'une situation qui, chaque jour, devenait plus mauvaise. Mais cette paix, il la voulait générale, sachant bien que si chaque ville traitait séparément, ce serait le moyen assuré d'anéantir les édits. Il convoqua à cet effet une assemblée de toutes les églises des Cévennes à Anduze, et ordonna à celle qui se tenait à Nîmes sans sa permission, de se rendre à Anduze, où l'on délibérerait sur les moyens d'obtenir une paix générale. «Si vous ne vous séparez pas, lui dit Montredon, l'envoyé de Rohan, on lâchera le peuple sur vous; vous serez arrêtés et conduits en prison.»[2]

L'assemblée, craignant que Rohan ne joignît les effets aux menaces, obéit, et on ne parla plus de paix particulière.

Malgré ses succès, Richelieu entrevoyait bien des difficultés pour assurer son triomphe définitif. Trente places qui tenaient encore, devaient, sous un chef aussi habile que Rohan, le retenir longtemps encore dans les Cévennes; or, chaque heure qui retardait son succès pouvait devenir fatale dans un moment où les troupes de l'empereur marchaient vers l'Italie; la ville de Coire était prise, et les passages des Grisons occupés. De plus, le bruit se répandait que le roi d'Espagne envoyait le célèbre Spinola dans

1. Mémoires de Rohan.
2. Mémoires de Rohan. — Le Vassor, t. IX, liv. XIII, p. 170.

e Milanais, et que Mantoue et Casal allaient être assiégés. Richelieu, qui, dans toute autre circonstances, n'eût accepté de Rohan d'autre proposition que celle de se rendre à discrétion, fit un accueil gracieux à son envoyé Caunac, porteur de ses propositions. Après des pourparlers, qui traînèrent les affaires en longueur, parce que Richelieu, qui se montra de bonne composition sur les principaux articles du traité, fut inflexible sur celui des fortifications des villes de sûreté, il fallut se soumettre. La paix fut conclue à Alais, le 29 juin 1629[1]. Voici la substance des principaux articles :

Abolition générale de tout le passé;

Rétablissement de l'édit de Nantes et autres édits, articles secrets, brevets et déclarations enregistrés par les parlements;

Reddition des temples et des cimetières;

Décharge des contributions, tant des présents que des précédents mouvements;

Décharge de ce qui reste à payer des impositions et contributions mises par les gouvernements sur les réformés, où il y a catholiques exempts;

Rétablissement de tous leurs biens, meubles et immeubles, nonobstant tous dons, confiscations et représailles;

Que chacun rentre dans ses maisons et les puisse rebâtir;

Que les jugements donnés par les réformés tant civils que criminels tiendront;

Que l'ordre ancien, tant pour le consulat, que police et assemblée des conseils des villes, sera observé comme il se pratiquait avant la guerre;

Décharge de tous comptes sans que la chambre des comptes les puisse revoir;

Les officiers royaux reçus à payer le droit annuel;

Rétablissement des siéges de justice, bureaux de recettes et autres qui auraient été transférés pendant les mouvements;

Rétablissement de la chambre de Languedoc à Castres;

Que les assemblées d'État se feront à Foix;

1. Mémoires du duc de Rohan. — Le Vassor, t. IX, liv. XXVI, 173. — Hist. du ministère du cardinal de Richelieu (1629). — Bernard, Histoire de Louis XIII, liv. XIII.

Que les habitants de Pamiers rentreront dans leur bien;
Et démolition de toutes les fortifications.[1]

XI.

La grande âme de Rohan était brisée, moins par ses revers que par l'affaissement moral de ses coreligionnaires, auxquels il n'avait pu communiquer son indomptable énergie. Il n'avait pas compris que les huguenots, comme parti politique, étaient dissous de fait depuis l'abjuration de Henri IV, que les tentatives pour le reconstituer avaient été vaines, et que La Rochelle avait combattu, moins pour sa foi religieuse que pour ses priviléges municipaux; ce fut sa grande erreur: l'expérience seule devait lui ouvrir les yeux. Entendez-le s'écrier douloureusement: «Aux anciennes guerres civiles, il y avait chez les protestants du zèle, de la fidélité, du secret et une confiance en leurs chefs auxquels ils déféraient tant, que sur leurs billets ils commençaient une guerre par l'exécution sur les meilleures places du royaume; et aujourd'hui on a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion, l'infidélité des réformés, que la mauvaise volonté des catholiques.»[2]

Ce grand homme qui aurait tenu Richelieu en échec si les huguenots, ses contemporains, avaient eu le dévouement inaltérable de ceux qui combattirent sous Condé et Coligny, succomba parce qu'il fut aux prises avec l'impossible. Des reproches lui furent adressés de la part de quelques-uns de son parti, qui osèrent l'accuser de s'être vendu. Le prétexte de cette calomnie fut une gratification de 100,000 écus qu'il avait reçus du roi lors. du traité de paix; or, de ces 100,000 écus, il en avait donné 80,000 à ses gens de guerre comme solde et récompense de leurs services et s'était réservé le reste pour réparer ses domaines et ses châteaux. Attaqué dans son honneur, Rohan se défendit dans une apologie qu'il termina par ces nobles paroles: «Je souhaite à ceux qui viendront après moi, qu'ils aient autant d'affection, de fidélité et de patience

1. Mémoires de Rohan. — Traités de paix. — Mémoires de Richelieu, année 1625. — Le Vassor, t. IX, liv. XXVI. — Mémoires de Bassompierre.

2. Mémoires de Rohan.

que j'en ai eu; qu'ils rencontrent des peuples plus constants, plus zélés et moins avares, et que Dieu leur accorde plus de prospérités, afin qu'en restaurant les églises de France, ils exécutent ce que j'ai osé entreprendre.»[1]

Après la paix, Rohan se retira, du consentement du roi, à Venise, où sa femme et sa fille habitaient depuis deux ans; il y arriva le 5 août 1629. La ville lui fit une magnifique réception et s'honora en honorant dans le chef calviniste le courage malheureux. C'est dans cette cité, qu'il appelle «un des cabinets des merveilles du monde,» qu'il écrivit ses mémoires, l'un des plus beaux monuments historiques de cette époque. «Ils sentent, dit l'abbé Legendre, son homme de qualité qui parle également bien de la paix et de la guerre; hors quelques phrases surannées et quelques vieux termes, la diction en est assez pure; le style est clair et laconique; l'historien narre agréablement, et donne à tout ce qu'il dit un air à le faire croire dans les occasions même où il doit être le plus suspect[2].» Rohan avait l'âme trop grande pour s'abaisser à des mensonges; calviniste rigide, il savait que Dieu a en abomination les lèvres menteuses; l'homme qui ne déshonora jamais son épée ne pouvait souiller sa plume. Dans la préface de ses mémoires, Rohan résume en quelques lignes leur contenu. C'est du César par la simplicité du récit et du Tacite par la profondeur des sentiments.

«Voici les mémoires des trois guerres soutenues en France pour la défense des réformés. Le sujet de la première, fut le Béarn; celui de la seconde, l'inexécution de la paix de Montpellier; et celui de la troisième, l'espérance de sauver La Rochelle; mais nos péchés ont combattu contre nous-mêmes; car, au lieu de faire notre profit des premiers châtiments que Dieu nous avait envoyés, nous sommes toujours allés en empirant. Aux deux premières guerres les divisions ont paru en quelques endroits parmi nous; en la dernière elles ont éclaté partout, n'y ayant eu aucun lieu où la corruption ne se soit glissée et où l'avarice n'ait paru par-dessus la piété, jusqu'à ce

1. Mémoires de Rohan.
2. Haag, France protestante, art. Rohan.

point que, sans attendre les recherches de nos ennemis, on allait se prostituer pour vendre sa religion et trahir son parti. Nos pères eussent écrasé leurs enfants dès le berceau, s'ils les eussent crus être les instruments de la ruine des églises qu'ils avaient plantées à la lumière des bûchers et accrues malgré les supplices, et qui par leur persévérance et leur travail leur avaient laissé la jouissance d'un repos glorieux. Et nos neveux à peine pourront-ils croire qu'ils soient issus de si nobles aïeux et de si infâmes pères, s'ils ne regardent plus haut, à savoir à Dieu qui fait toutes choses pour sa gloire et qui donne et ôte le courage aux hommes, selon qu'il veut faire voir ses merveilles à son église, en la relevant comme du néant lorsque les puissances du monde la croient avoir éteinte, et l'abaissant jusqu'au profond de l'abîme quand, par son orgueil, elle abuse de ses grâces. C'est ici que je parle à vous, princes et républiques que Dieu a honorés de sa connaissance, bénis de ses faveurs, élevés en grandeurs et comblés de richesses; prenez exemple à nous et ne vous glorifiez comme nous au bras de la chair et en vos grandes forces; appréhendez la chute quand la prospérité vous enfle; car c'est alors que vous êtes plus proches du péril. Plusieurs de vous ont vu d'un œil sec et d'un bras léthargique notre perte, sans y avoir contribué aucune assistance, et nous avons vu les vaisseaux et les armes des autres aider à la perte de ceux qui en leur nécessité les avaient secourus. Dieu ne laissera de faire son œuvre sans vous quand le temps de notre délivrance sera venu: il est plus près de nous en notre affliction, que vous n'êtes près de lui en votre prospérité. Si nous sommes obligés à requérir sa grâce, vous l'êtes encore plus à prévenir ses jugements. Profitez de l'exemple d'autrui, et tandis qu'il est temps, reconnaissez d'où vous viennent tant de biens, et rendez-en l'honneur et la gloire à qui ils appartiennent. Cependant préparez-vous de voir ici sans déguisement la vérité de ce qui s'est passé en ces derniers troubles. J'ai commencé ces mémoires à la mort de Henri le Grand, parce que, durant la minorité du roi son fils, on a changé au gouvernement de la France les maximes du père, et jeté les fondements de la persécution des Réformés, lesquels n'ont pas seulement ruiné leurs affaires; mais ont

failli entraîner la subversion de la chrétienté et donner la monarchie d'icelle à la maison d'Autriche. Je les laisse à la postérité, afin qu'après ma mort la vérité des choses que j'ai vues ne demeure obscurcie par les fables des flatteurs et par les invectives des persécuteurs. Je n'y apporte déguisement, ni passion aucune, et laisse à un chacun la liberté d'en juger à sa fantaisie. »[1]

XII.

Pendant que Rohan se retirait à Venise, les Genevois assistaient aux funérailles de l'homme qui était venu prendre le chevet de sa vieillesse dans leur ville. D'Aubigné était mort le 29 avril 1630, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Nous sommes entré dans quelques particularités concernant la vie de ce grand homme, quand, fuyant de Saint-Jean-d'Angely, il arrivait à Genève, espérant y finir ses jours en paix; il avait compté sans sa nature ardente, et oublié que la lutte était son élément. Vieux d'années, mais toujours jeune de cœur, il n'avait rien perdu de cette ardeur qui le distinguait à un si haut degré; il était toujours l'homme d'autrefois, prêt à monter à cheval, à tirer l'épée ou à prendre la plume. Il s'occupa, dès les premiers jours de son arrivée, des fortifications de Genève, dont on lui avait confié la direction. Bientôt après il fut sur le point de traiter avec Mansfeld et le duc de Weimar, qui s'engageaient à amener en France, au secours de Rohan, deux mille hommes de pied, six mille chevaux et douze pièces de canon[2]. Nous avons raconté comment cette grave affaire échoua. Le duc de Bouillon, qui voulait exploiter à son profit l'occasion qui se présentait d'humilier la cour, se fit substituer à d'Aubigné, «qui, comme il le dit d'une manière pittoresque, demeura dans la nasse[3];» mais il trouva une large compensation à ce passe-droit dans les nombreux témoignages d'estime et de considération qu'il reçut. Il visita Berne, où il reçut un accueil magni-

1. Mémoires de Rohan.
2. Haag, France protestante, t. Ier, p. 173.
3. Mémoires de d'Aubigné.

fique. Il engagea ses magistrats à entourer leur ville de fortifications régulières; il leur en traça lui-même le plan et dirigea les premiers travaux qui font encore aujourd'hui l'admiration des ingénieurs militaires.

Les Bernois voulurent, en reconnaissance, le nommer leur capitaine; il refusa à cause de son grand âge. Bâle réclama également son assistance.

D'Aubigné aurait pu achever en paix une vie commencée dans les révolutions politiques et religieuses, si la cour de France n'eût redouté son voisinage. Cet homme la troublait, quoiqu'il eut un pied dans la tombe; elle craignait que de Genève il ne se jeta dans le Languedoc pour soulever les protestants. Son ambassadeur essaya d'intimider Messieurs du conseil, en leur remettant un long factum plein de calomnies, dans lequel elle rappelait un arrêt qui condamnait D'Aubigné à avoir la tête tranchée pour avoir fait travailler à quelques bastions, probablement dans la forteresse de Doignon.[1]

Cet arrêt rendu contre lui, était le quatrième qui le condamnait à la peine de mort. La cour avait le double but; de le dépopulariser à Genève et de lui faire manquer un mariage qu'il était sur le point de contracter avec Renée de Burlamachi, veuve d'un réfugié, M. Balbany. C'était une femme qui jouissait à Genève de la plus haute considération par sa naissance et sa piété; sa fortune était considérable. L'ambassadeur français échoua dans son dessein. Messieurs du conseil et le peuple continuèrent à entourer le noble réfugié de leur vénération. Quant à Renée, lorsque d'Aubigné lui apporta la nouvelle de son arrêt de mort, elle lui dit en lui tendant la main : « Je suis trop heureuse de partager avec vous la querelle de Dieu; que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint. » Le mariage se célébra, et D'Aubigné eut dans sa nouvelle épouse une compagne tendre et dévouée qui l'aida à se conformer à la monotonie de la vie genevoise. Il lui fallut renoncer à sa vie de grand seigneur, et congédier, pour se soumettre aux lois somptuaires de sa ville d'adoption, les quatre gentilshommes qu'il entretenait. « Il se réduisit ainsi, comme il le dit, au ménage de sa femme. » Il s'y

1. Haag, France protestante, art. d'Aubigné, p. 174.

serait façonné sans les inquiétudes que lui donnaient les intrigues de la cour de France et la conduite honteuse du baron de Surineau son fils, qui, sous les apparences d'un grand zèle pour la Réforme, la trahissait. Il fut plusieurs fois sur le point de quitter Genève, mais il fut toujours retenu par les dangers qui menaçaient sa ville d'adoption; il voulait donner sa vie pour la défendre. L'occasion ne s'étant pas offerte de tirer l'épée pour elle, il crut la servir de sa plume en attaquant ses ennemis. Il fit paraître les « Aventures du baron de Fœneste, » satyre vive et mordante des vices de la gentilhommerie française; mais il dépassa le but qu'il se proposait : car il ne respecta pas son lecteur, et fut plus licencieux que comique. Le petit conseil le censura fortement, flétrit son livre et le supprima.

Sa femme voulait le modérer et lui faire comprendre, doucement, qu'il était temps de s'arrêter; la mort seule devait faire tomber sa plume de ses mains. Quand elle s'en échappa, elle avait peu perdu de sa vigueur et de son originalité.

Les derniers jours de d'Aubigné furent remplis d'amertume; car il vit tomber les murs de La Rochelle et assista à la ruine du parti qu'il avait servi avec tant de fidélité. Cet homme, qui avait assisté à tant de batailles, et qui, tour à tour, avait été assiégeant et assiégé, lui que quatre arrêts avaient condamné à avoir la tête tranchée, mourut paisiblement. Sa femme nous a laissé quelques lignes bien touchantes de ses derniers moments.

« Il faut, écrit-elle à M. de Villette, que je vous dise avec une main tremblante et le cœur plein d'angoisse et d'amertume, que Dieu a retiré à soi notre bon seigneur et votre bon et affectionné père, et à moi aussi père et mari si cher et bien aimé, que je m'estime bien heureuse de l'avoir servi, et malheureuse de ne le servir plus. Hélas! tout d'un coup il m'a été ravi.... il faut que je vous dise, Monsieur, que j'ai fait une double perte.... Dieu a retiré mon frère et lui le même jour qu'il disposa de mon bon seigneur, qui tomba malade le dimanche à quatre heures du matin, le 21 avril, selon le style nouveau; il rendit l'esprit à six heures, le jeudi 9 mai, le jour de l'Ascension. Je supplie Madame ma fille de modérer sa très-juste douleur.... Il eut très-bonne connaissance jus-

qu'à quelques moments avant qu'il mourût. Il nous a rendu grands témoignages de la joie qu'il ressentait; et quand il faisait des difficultés de prendre nourriture il disait: «Ma mie, laisse-moi aller en paix; je veux aller manger du pain céleste.» Il a été servi en tout ce qu'il m'a été possible de m'imaginer.... En ces deux dernières nuits, il fut consolé par deux excellents ministres, ses amis. Il n'a manqué ni d'assistance, ni de consolations, jusqu'à son dernier soupir, par les plus excellents hommes de la ville, ses bons amis; mais ce ne pouvait être tant que son mérite n'en requit encore davantage; il est regretté de tous les gens de bien. Il a achevé ses jours en paix; et deux heures avant sa fin, il dit d'une face joyeuse et d'un esprit paisible et content :

La voici l'heureuse journée,
Que Dieu a faite à plein désir;
Par nous soit gloire à lui donnée,
Et prenons en elle plaisir.

«Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chèrement aimée, et à qui je ne puis penser que je ne jette un ruisseau de larmes.»[1]

Genève fit de magnifiques funérailles au capitaine huguenot, et lui donna un tombeau dans l'église de Saint-Pierre. Sur la pierre qui couvre ses restes, on lit encore aujourd'hui l'épitaphe latine qu'il composa lui-même; voici la traduction :

«Au nom de Dieu très-bon et très-grand. Voici, mes chers enfants, ma dernière volonté et mon dernier souhait pour que vous goûtiez la douceur du repos que je vous ai acquis avec beaucoup d'inquiétudes par des moyens légitimes, malgré les orages contraires qui me menaçaient de tous côtés: vous jouirez de ce repos si vous servez Dieu et si vous suivez les traces de votre père; si vous ne le faites pas, le contraire ne saurait manquer de vous arriver. C'est votre père, qui vous a été deux fois père, qui vous le recommande, par lequel et au nom duquel vous avez reçu l'être et le bien-être, c'est ce qu'il a

1. Noailles, Hist. de Madame de Maintenon, t. Ier, 2e édit., ch. II, p. 65-66. — La veuve de d'Aubigné mourut le 6 septembre 1641; elle a laissé quelques courts mémoires, dans lesquelles elle raconte les maux qu'eut à supporter sa famille pour cause de religion.

voulu écrire pour vous être une attestation honorable, si vous êtes héritiers de ses études et pour vous être un reproche public si vous dégénérez. »

La menace que ce grand et fier huguenot adresse à ses descendants du fond de sa tombe, ne les retint pas tous dans la foi protestante; l'un d'eux devait attacher son nom à l'une de pages les plus honteuses de l'histoire de France et la plus douloureuse de celle des réformés.

XIII.

L'édit de grâces, qui acheva d'anéantir les protestants comme parti politique, inaugura, pour eux, une ère nouvelle, car ils se trouvèrent dans l'heureuse impossibilité de se ruiner par la guerre, et de se corrompre par l'oisiveté. Les carrières publiques leur étant en grand partie fermées, ils tournèrent leur activité vers l'agriculture, le commerce et l'industrie, qu'ils avaient extrêmement négligés depuis que la crainte des attaques de la cour les avaient contraints d'être prêts au premier signal à recourir à leurs armes.

Grâce à leurs efforts et à leur intelligence, ils eurent bientôt réparé les désastres des derniers troubles; sur tous les points du royaume ils étaient à l'œuvre, fécondant le sol, créant des industries nouvelles, perfectionnant les anciennes, et établissant de nombreuses et grandes relations commerciales. Sur les âpres sommets des Cévennes, ils faisaient paître de nombreux troupeaux, utilisaient les cours d'eau pour créer des prairies et défrichaient la terre à une grande profondeur, pour en retirer les trésors qu'elle récèle. Dans La Vaunage, ils plantèrent des vignes et des oliviers qui y prospérèrent tellement, qu'ils donnèrent à cette contrée le nom de la petite Canaan[1]. Le Berry avait été complétement ruiné; ils le rendirent à son ancienne prospérité[2]. Partout où ils ne furent pas commerçants ou industriels, ils furent les dignes disciples d'Olivier de Serres.

1. Histoire des Camisards par Court, t. III, p. 158; Genève 1760.
2. Weiss, Histoire des protestants refugiés, t. Ier, p. 31.

Quand l'étranger traversait des contrées habitées par les réformés, il les reconnaissait à première vue. Excellents agriculteurs, les réformés ne furent pas moins bons commerçants; à Bordeaux, à Rouen, à Caen, à Metz, à Alençon, à Nîmes, à Sancerre, ils établirent des maisons qui devinrent puissantes, et accélérèrent l'essor que le commerce maritime prit à Bordeaux, à La Rochelle et dans tous les ports de la Normandie. Leur exactitude et leur probité, devenues proverbiales, attiraient, en France, les Anglais et les Hollandais, qui préféraient entrer en relations d'affaires avec eux qu'avec les catholiques. «Les réformés français, dit un historien moderne, méritaient cette haute réputation de probité commerciale. Perdus, pour ainsi dire, au milieu d'un peuple qui les observait avec défiance, sans cesse en butte à la calomnie, soumis à des lois sévères qui leur commandaient impérieusement une perpétuelle attention sur eux-mêmes, ils forçaient l'estime publique par l'austérité de leurs mœurs et par leur irréprochable loyauté. De l'aveu même de leurs ennemis, aux qualités de citoyen, c'est-à-dire au respect de la loi, à l'application au travail, à l'attachement à leurs devoirs, à l'ancienne parcimonie et à l'ancienne frugalité des classes bourgeoises, ils joignaient les qualités du chrétien, c'est-à-dire un vif amour pour leur religion, un penchant marqué à conformer leur conduite à leur conscience, une crainte constante des jugements de Dieu.»[1]

L'instruction supérieure, que la bourgeoisie protestante avait reçue, la rendait propre à la petite comme à la grande industrie; elle améliora les manufactures qu'elle avait créées, en créa de nouvelles à Lyon, à Tours: elle travailla la soie dans cette dernière ville, où elle compta plus de 8000 métiers, 700 moulins et 40,000 ouvriers. Les exportations en Angleterre et en Hollande furent considérables; quelquefois, dans une seule foire, les Lyonnais vendaient aux Anglais pour 200,000 écus de taffetas noirs lustrés[2]. Leurs produits avaient ce goût exquis et éminemment français, qui les distingue aujourd'hui; ils y faisaient entrer l'or et la soie, et donnaient à la matière

1. Weiss, Histoire des protestants refugiés, t. Ier, p. 34.
2. Près de deux millions de notre monnaie.

première, par la forme, le fini et la beauté du travail, une grande valeur; ils savaient admirablement imiter les plus beaux produits étrangers, particulièrement ceux des Indes; leurs dessinateurs étaient des artistes qui imposaient la mode.

Dans la Normandie, ils établirent de magnifiques manufactures de toile, qui enrichirent tout le nord-ouest de cette belle province, ils en établirent également à Vitré, à Saint-Malo, à Morlaix, à Landernau, à Brest, à Mayenne et dans plusieurs autres localités; Laval compta jusqu'à 20,000 ouvriers; Coutances vendit annuellement pour plus de 800,000 livres de ses produits[1]. Noyat, petite localité située à deux lieues de Rennes, livrait chaque année, aux Anglais, pour 3 à 400,000 livres de toile propre à faire des voiles de vaisseaux. Morlaix fit un commerce plus étendu: les Anglais lui achetaient tous les ans pour 4 à 500,000 livres de ses produits.

Dans la Touraine ils établirent des tanneries, qui devinrent les plus renommées de la France; à Caudebec ils eurent le monopole de la chapellerie fine; dans l'Auvergne, l'Angoumois et le Bordelais, ils établirent de nombreuses papeteries; celles d'Ambert fournirent les plus beaux papiers d'impression : Paris, Londres et Amsterdam s'y approvisionnaient.

Dans la généralité de Paris ils donnèrent une grande impulsion à cette industrie dite parisienne, qui tient plus de l'art que du métier; ils fabriquèrent des rubans, des dentelles de fil, de soie, d'or et d'argent, des galons, des boutons et mille autres petits objets qui avaient un grand débouché sur tous les marchés de l'Europe. «Les modes, disait Colbert, sont pour la France ce que les mines du Pérou sont pour l'Espagne.»

Dans la principauté de Sédan, les protestants travaillèrent le fer, la fonte, l'acier, fabriquèrent des armes, des faux, des instruments aratoires, créèrent des usines et des forges.

Dans le Languedoc ils donnèrent à l'industrie des bas un développement prodigieux, dans le Gevaudan ils fabriquèrent des serges et des cadis, dans le Languedoc, la

1. Plus de 8,000,000 de francs.

Provence, le Dauphiné, ils établirent des manufactures de drap et plus tard ce fut à des familles réformées que Sédan, Elbeuf et Louviers durent leur grande prospérité.

Le protestant fut le génie bienfaisant de la France, qu'il honora par son intelligence, et plus encore par sa moralité; il prouva dans sa conduite la vérité de cette parole des livres saints: «La piété a les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir.» Ses plus grands ennemis furent contraints de reconnaître qu'ils étaient plus riches et plus considérés que les catholiques.[1]

L'agriculture, l'industrie et le commerce ne furent pas le lot exclusif des réformés, ils suivirent les carrières libérales, eurent leurs artistes, leurs savants, leurs orateurs, leurs théologiens, leurs diplomates, leurs soldats, et concoururent à l'éclat du grand siècle qui se préparait; le cabinet d'étude du protestant Conrart fut le berceau de l'académie française.

XIV.

L'édit de grâces eût été plus avantageux que nuisible aux réformés, si la cour eût compris les devoirs les plus élémentaires de la justice, mais son passé les tenait dans une anxiété continuelle. Après tant d'édits violés, lacérés, celui de Nîmes pouvait-il avoir un autre sort que les précédents? Cette feuille de papier, qui leur parlait de leurs droits, ne serait-elle pas emportée par le premier coup de vent? Ce fut un esprit de défiance qui empêcha Montauban de ratifier le traité qui ordonnait la démolition de ses remparts. Le siége qu'elle avait soutenu avec tant de gloire, aveuglait ses habitants sur leurs propres forces; ils ne sentaient pas leur isolement au milieu de leurs coreligionnaires qui avaient déposé les armes. La chute même de La Rochelle ne les instruisait pas, mais quand Richelieu, avec une armée forte, aguerrie, victorieuse, se présenta devant leurs murs, ils se sentirent ce qu'ils étaient, faibles. Ils lui ouvrirent leurs portes. Le cardinal

1. Mémoires de la généralité de Bourges par M. d'Arancourt, dressés en 1698. Manuscrits français de la bibliothèque impériale, fonds Mortemar, n° 98. — Histoire des protestants refugiés, par Weiss, t. II, p. 33.

se montra clément, mais ferme : les remparts de la ville furent rasés; la cathédrale fut rendue au culte catholique, et quand les ministres se présentèrent devant le prélat, celui-ci les reçut, non comme ministres, mais comme gens de lettres. Bientôt après, il partit pour Paris, où il trouva son maître plus difficile à réduire que les huguenots.[1]

Une charte n'est qu'un vain rempart quand ce qui doit concourir à sa loyale exécution n'est pas entré dans les mœurs d'un peuple; les réformés ne tardèrent pas en faire l'amère expérience. Vaincus, désarmés, haïs, ils se sentaient livrés sans défense entre les mains de leurs ennemis. Les jésuites s'établirent à La Rochelle à la fin de l'année 1629 : leur but était de détruire l'esprit du protestantisme qui dominait encore dans cette malheureuse cité. Le 15 juin 1630, un arrêt du conseil ordonna à un étranger, pasteur dans le diocèse de Valence, de discontinuer l'exercice de son ministère dans le royaume; un arrêt du même conseil (3 octobre 1630) défendit aux ministres de Dieulefit et de Nyons, de prêcher ailleurs que dans le lieu de leur résidence. Pendant l'année 1630, le culte réformé fut aboli à Rioux en Saintonge, et il fut défendu, sous peine de poursuites criminelles, aux pasteurs saintongeois de desservir les annexes de cette contrée; les parlements enfin rivalisèrent de zèle et de rigueur; des missionnaires parcouraient les villes et les villages, provoquant les réformés par leurs insultes, d'autant plus hardis que chaque conversion était largement soldée. Avec ce système d'oppression, la Réforme eût couru rapidement à sa ruine, si la cour n'eût pas été un foyer permanent d'intrigues. La reine-mère, cause première de la grandeur de Richelieu, était jalouse de son protégé qui, se sentant assez puissant, la laissait à l'écart, et se permettait même à son égard des railleries. Elle forma contre lui un parti, à la tête duquel elle mit le duc d'Orléans, son fils. Malgré les services éclatants qu'il avait rendus à la cause royale, le cardinal courait le risque de voir le pouvoir s'échapper de ses mains; un mot eût suffi pour faire tomber ce colosse

1. Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Rohan. — Mémoires de Bassompierre. — Le Vassor, liv. XXVI.

aux pieds d'argile : moins par affection que par instinct, Louis XIII ne le prononça pas. Le cardinal fut plus puissant que jamais, la reine et son fils quittèrent la France[1]. C'est à ces querelles que les protestants durent quelques instants de repos; ce qui contribua à leur en donner encore, ce fut l'alliance que le cardinal, dans le but d'abaisser la maison d'Autriche, voulait maintenir avec les princes protestants d'Allemagne. Il était donc nécessaire qu'il ménagea les réformés de France; mais ce qu'on ne voulait pas faire ouvertement, on l'essaya par des moyens détournés, en jetant au milieu d'eux un brandon de discorde. On leur proposa un plan de réunion : nous avons déjà dit que ce n'était qu'un appât présenté à ceux des réformés plus attachés aux biens de la terre qu'à ceux du ciel, afin de leur faciliter une abjuration qui n'eût pas l'air d'un parjure. A la tête de ce complot se trouvait le capucin Joseph, l'ami et le confident intime de Richelieu.

XV.

François Leclerc du Tremblay, connu sous le nom du père Joseph, naquit à Paris en 1577. Son père était président au parlement de Paris, et sa mère, Marie de La Fayette, était fille d'un maréchal de France. Il eut pour parrain le duc d'Alençon, frère de Henri III, et pour marraine la duchesse d'Angoulême ; il reçut une éducation solide et brillante; il apprit l'italien, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le grec, le latin, l'hébreu ; il voyagea dans toutes les cours de l'Europe, et devint l'un des gentilshommes les plus accomplis de son temps. Comme tous les jeunes gens d'alors, il suivit la carrière des armes, fit une campagne sous le connétable de Montmorency et assista au siége d'Amiens. Il était connu dans le monde sous le nom de baron de Maflée, l'avenir se présentait devant lui avec toutes les perspectives capables de séduire sa jeune imagination, quand tout à coup, contre la volonté de sa mère, il se dépouilla de sa tunique de soldat pour revêtir l'habit de bure d'un disciple de saint François. Quelles

1. Le Vassor, liv. XXX. — Sismondi, t. XXIII, p. 166. — Fontenay-Mareuil.

furent les causes de cette résolution si inattendue? Probablement le dégoût du monde et le désir de racheter par des expiations corporelles une jeunesse passée dans la dissipation.

Le père Joseph fit de la polémique avec les protestants au moment où Richelieu, relégué dans son évêché de Luçon, se faisait controversiste pour alléger les ennuis de sa solitude. Ces deux hommes se comprirent et il se forma bientôt entre eux des liens si forts que la mort seule put les rompre. L'évêque apprécia la haute intelligence du jeune religieux et l'attacha à sa personne quand il arriva au pouvoir. Le père Joseph était souple, insinuant, réfléchi dans ses conceptions, hardi dans l'exécution de ses desseins, secret comme la tombe. La solitude à laquelle il s'était voué, donnait à ses vues une profondeur qu'on trouve difficilement au milieu du bruit du monde et des intrigues sans cesse renaissantes d'une cour. Le capucin, sans le vouloir, s'était imposé au cardinal, qui le rendait dépositaire de tous ses secrets. Seul de tous les hommes, il plongeait ses regards dans le cœur du puissant ministre et le soutenait par son énergie dans les heures les plus agitées de sa vie. Homme de tact, le père Joseph ne voulut jamais avoir aucun caractère officiel, quoiqu'il fût en relation avec tous les hommes qui prenaient part aux affaires. Dans sa volumineuse correspondance on trouve rarement sa signature, le plus souvent il signait d'un nom emprunté.

«La physionomie du capucin, dit Capefigue, était grave, son front bas, ses yeux petits, couverts de cils épais, sa figure sillonnée de larges rides, sa barbe longue cachait une bouche bien faite qui ne s'ouvrait jamais pour le sourire; il portait toujours le costume de l'ordre de Saint-François, le capuchon de bure grise et la robe fortement étreinte sur son corps par un cordon noueux qui pendait à ses peids couverts de sandales[1]. «Tel était cet homme appelé par les courtisans « l'éminence grise », qui essaya de diviser les protestants, en jetant au milieu d'eux l'idée en apparence si charitable de réunion.

1. Richelieu et Mazarin, t. IV, p. 243. — Vie du père Josef, Archives curieuses, 2e série, t. IV.

Pour atteindre son but, il dressa habilement ses batteries, afin d'obtenir une grande conférence publique entre les ministres des deux cultes; mais en préparant tout de telle façon qu'il n'y eût chez ses adversaires que des ministres plus disposés à jouer un rôle qu'à imiter Théodore de Bèze au colloque de Poissy. L'affaire ainsi arrangée, l'issue de la conférence n'était pas douteuse; Rome sortait triomphante de la lutte. Cependant pour dérober le jeu des ficelles aux yeux du public, il fut convenu que ces ministres supplieraient Sa Majesté de leur permettre une conférence avec les théologiens qu'il lui plairait de nommer, et que si l'on pouvait leur prouver que le salut est possible dans la religion catholique, ils ne s'éloigneraient pas d'une réconciliation qui clorait l'ère des révolutions religieuses. Le roi leur aurait accordé l'objet de leur demande, mais il en aurait pris acte pour leur rappeler au besoin qu'ils s'étaient liés eux-mêmes.

Le projet du capucin était bien conçu. Pour son exécution, il fallait trouver dans les rangs des réformés des traîtres et des complaisants assez habiles pour entraîner après eux la masse de leurs coreligionnaires; là était la difficulté. Le capucin la regarda en face et alla en avant: le désir d'attacher son nom à cette entreprise, la plus grande du siècle, flattait son orgueil et celui du cardinal, qui voulait se faire pardonner à Rome son alliance avec les princes protestants.

Le père Joseph commença par faire sonder habilement les dispositions des ministres du voisinage de Paris; elles étaient bien différentes: les uns par intérêt ou par esprit de paix entraient dans ses vues; les autres, c'étaient les entêtés, les repoussaient; ce vers de Virgile leur venait naturellement à l'esprit:

Timeo Danaos donaque ferentes.[1]

Le capucin voulut ensuite connaître l'opinion des laïques; ses affidés lui apprirent que presque tous étaient des entêtés. Malgré cela, il persista dans ses plans; s'il obtenait la conférence, le succès était certain. Après la comédie, le drame. Le roi se serait trouvé en personne à la conférence et, tenant les députés protestants pour les

1. Je crains les Grecs et leurs présents.

mandataires officiels de leur parti, il aurait obligé leurs coreligionnaires à souscrire au traité qu'ils auraient conclu; sur leur refus, il aurait eu recours à la force pour les y contraindre. A cette mesure de rigueur, il apportait un adoucissement : la permission aux entêtés de disposer de leurs biens et de s'exiler du royaume.[1]

XVI.

Le capucin, croyant tout bien disposé dans les provinces, jugea le moment opportun pour faire demander par ceux les protestants qu'il avait gagnés, la convocation d'un synode national; mais une peste terrible, qui ravageait plusieurs provinces du royaume, empêcha la réunion des synodes provinciaux, qui seuls avaient le droit de nommer les membres du synode national; il fallut donc que le père Joseph, à son grand déplaisir, attermoyât son projet; dans l'intervalle il fut aidé par deux ministres : Samuel Petit et La Milletière.

Samuel Petit était né à Nîmes le jour de Noël 1594. Son père, François Petit, qui exerçait les fonctions pastorales à Saint-Ambroix, lui fit donner une brillante éducation; les progrès rapides et étonnants de l'enfant répondirent à son attente, et à l'âge de sept ans, on pouvait le compter parmi les enfants célèbres. Destiné de bonne heure à la carrière ecclésiastique, Samuel fit de fortes études à Genève sous le savant Diodati. Les langues anciennes, l'hébreu surtout, lui étaient familières comme sa propre langue; ses succès le firent connaître avant même qu'il sortît des bancs de l'école; par une faveur exceptionnelle, le synode du Bas-Languedoc l'admit au ministère en 1614, quoiqu'il n'eût que vingt ans et l'attacha à l'église de Nîmes ; l'année suivante, Samuel Petit fut nommé professeur de grec au collége des Arts de cette ville. Cette chaire ayant été supprimée en 1623, le synode national de Charenton le nomma en remplacement de Colurc, qui enseignait l'hébreu à la faculté de théologie de Nîmes.

1. Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 510 et suiv.

Samuel Petit s'était acquis par sa piété l'estime de ses coreligionnaires, et par sa science une place remarquable parmi les hommes lettrés. Richelieu le gagna à ses projets de réunion. Le professeur d'hébreu avait un caractère éminemment conciliant et un cœur honnête et droit; il désirait la réunion, mais avec des vues plus pures et plus relevées que celles du cardinal. Son écrit déplut à Richelieu et aux synodes.[1]

La Milletière était en tout l'opposé de Petit; sa science était aussi superficielle que celle de son collègue était réelle, ce qui ne l'empêchait pas de se croire l'une des lumières de son parti. Son orgueil, qui l'aveuglait sur sa valeur personnelle, lui donnait beaucoup d'aplomb. Le désir de briller, ou peut-être encore l'espoir d'une grande récompense pécuniaire, l'engagèrent à seconder le père Joseph; il fit un écrit dans lequel il proposa un plan d'accommodement conforme aux projets de réunion du capucin. Il donnait le beau rôle à l'église romaine; sous sa plume, la voie étroite s'était transformée en voie large, les réformés n'avaient qu'à y marcher tête baissée.

De ces deux plans, l'un ne satisfaisait pas le père Joseph, l'autre indignait les protestants; de cette manière, les piéges tendus si habilement par le capucin, le furent en vain, et si plus tard on donna suite à son projet de réunion, l'expérience confirma une fois de plus que ceux qui l'ont cru réalisable, ont couru après une chimère. La Milletière suivit la voie dangereuse dans laquelle il était entré et devint suspect aux réformés, qui le bannirent de leur communion; il se fit catholique et missionnaire convertisseur.

La peste, qui désolait plusieurs provinces de la France, ayant cessé, les réformés tinrent un synode national à Charenton (1er septembre 1631). Les provinces représentées par des députés étaient : la Provence, la Bourgogne, l'Orléanais, le Berry, la Saintonge, le Poitou, la Bretagne, la Basse-Guyenne, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, le Haut- et le Bas-Languedoc et l'Ile-de-France. L'assemblée dressa son cahier de plaintes, dans lequel elle de-

1. Haag, France protestante, art. Petit. — Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 514-515.

manda, entre autres choses au roi par ses députés, le rétablissement des églises dans les paroisses où l'exercice avait été interrompu, et il en cita 92 dans les Cévennes, le Haut- et Bas-Languedoc, les îles de Ré et d'Oléron et le Vivarais; la révocation des arrêts du conseil obtenus par l'évêque de Valence[1]; la cessation des poursuites dirigées contre plusieurs ministres inculpés à tort d'avoir prêché contre le respect et le devoir; la révocation de la défense de nommer des étrangers aux fonctions de ministres en France; le maintien de l'édit en ce qu'il permet aux réformés d'occuper toutes les charges; la libération des galères de ceux qui y sont pour fait de guerre de religion: il y en avait plus de deux cents.[2]

Le roi fit un accueil bienveillant aux députés; mais il leur déclara qu'il ne répondrait aux plaintes de l'assemblée qu'après sa séparation; il fallut se soumettre. Le synode, sur une simple insinuation de Galland, commissaire du roi, dans laquelle il devina un ordre, dut renoncer à présenter les six candidats à la députation, et se contenter à l'avenir de donner son approbation aux deux députés qui lui seraient présentés par le roi. Séance tenante, il accepta pour députés généraux, le marquis de Clermont et Galland, fils du commissaire royal, et se sépara le 10 septembre, après avoir flétri énergiquement tous les projets de réunion et rappelé les actes du synode de Montpellier (1598), qui condamne tous les projets de cette nature.[3]

Tristes, humiliés, les députés retournèrent dans leurs provinces respectives, et se convainquirent bientôt après que les promesses qu'on leur avait faites étaient illusoires. Le 19 octobre, c'est-à-dire quelques semaines après la tenue de leur assemblée, survint une déclaration royale, qui portait que dans les lieux où il n'y a que quatre consuls, le premier et le troisième au moins devraient être catholiques. Cette mesure était habilement calculée; la cour voulait ôter aux réformés la possibilité de siéger aux états du Languedoc où les villes ne pouvaient envoyer que leurs premiers consuls. Les protestants sentirent vivement

1. Arrêts du conseil des 15 juin, 3 et 11 octobre 1630.
2. Actes des synodes nationaux.
3. *Idem.*

le dommage que la déclaration leur portait; réclamer, c'était inutile; ils baissèrent la tête.[1]

XVII.

Les réformés ne ployèrent pas seuls sous le joug; la noblesse et les parlements comprenaient trop tard qu'en travaillant à l'extermination des huguenots, ils avaient travaillé à leur propre ruine. La chute de La Rochelle avait détruit les derniers vestiges de leurs antiques libertés; à leur tour ils se courbaient sous la main de fer de Richelieu, qui leur laissait à peine le droit de se plaindre et les traitait avec des hauteurs inouïes. Les cours souveraines souffraient plus encore que la noblesse de cet état de servitude, qui ne leur laissait que le choix de l'abdication ou du servilisme. La cour des aides s'étant refusée de vérifier certains édits bursaux, elle y fut contrainte, et les conseillers ne remontèrent sur leurs siéges qu'après s'être humiliés. Le parlement de Paris fut traité plus rudement encore. Après la retraite de la reine-mère et du duc d'Orléans, le roi leur envoya une déclaration contre son frère et ses partisans. Les conseillers, au lieu de l'enregistrer, firent des remontrances au roi; celui-ci leur ordonna de se rendre en corps au Louvre et d'apporter leurs registres; quand ils furent arrivés, ils écoutèrent à genoux une censure, dans laquelle le monarque leur dit que tous les pouvoirs résidaient en ses mains et qu'à l'avenir leur rôle consisterait à enregistrer ses édits et déclarations sans les discuter. Le garde des sceaux déchira en leur présence l'arrêt de partage à la suite duquel ils avaient fait leurs remontrances et les congédia comme de simples commis.[2]

Ce gouvernement à la turque irritait et disposait à la résistance la population, qui, en France, est toujours facile quand le pouvoir, quelque fort qu'il soit, ne s'appuie que sur lui seul. Le duc d'Orléans, qui était entré en France, eut bientôt réuni autour de lui tous les mécontents; le Languedoc en masse se déclara pour lui, et les réformés

1. Déclaration sur la nomination des conseils (19 octobre 1631). — Drion, Hist. chron., t. II, p. 10.
2. Sismondi, t. XXIII, p. 184. — Mémoires de Bassompierre.

qui étaient les plus intéressés à secouer le joug qui pesait si lourdement sur eux, prirent hautement le parti de la cour, pendant que les évêques d'Uzès, de Nîmes, d'Alby, d'Orléans, de Saint-Pons et de Lodève se déclaraient contre elle et se joignaient au duc de Montmorency. Montauban se distingua entre toutes les autres villes huguenotes par sa fidélité. Privas fut repris par les réformés, qui le conservèrent au roi. Richelieu triompha de cette levée de boucliers, et fit déposer les évêques de Nîmes et d'Alais; les autres eurent une peur extrême. — Les réformés, témoins de la manière dont le cardinal traitait les prélats, prenaient contre eux une éclatante revanche et leur renvoyaient le reproche de rébellion qu'ils avaient voulu jusqu'alors faire passer pour le partage de l'hérésie; mais leur joie fut de courte durée : la cour fit pendre Des Marets, ministre d'Alais[1]. Son seul crime était de n'avoir pu empêcher la ville de se joindre à l'évêque qui l'avait entraînée dans sa rébellion. Le ministre paya pour l'évêque. Le seul avantage que les réformés tirèrent de leur conduite, fut que l'année s'écoula sans trop de vexations[2]. »

Le seul événement important qui mérite d'être signalé, se passa à Saumur : deux étudiants de l'académie de cette ville voulurent assister, le jour de Noël, à la messe de minuit, et se présentèrent à la communion d'une manière peu décente, ils furent reconnus et immédiatement arrêtés; à la suite d'un procès qui leur fut intenté, ils furent condamnés à une amende qui n'était pas assez forte. Le ministère public appela de ce jugement à la chambre de l'édit de Paris, qui aggrava la condamnation et ordonna, par son arrêt du 17 février 1632, que les deux coupables comparaîtraient, à Saumur, devant le tribunal qui les avait condamnés, et que là, à genoux et la tête nue, ils déclareraient que témérairement ils étaient allés la nuit de Noël à Notre-Dame des Ardilliers à la messe de minuit et qu'ils avaient reçu indiscrètement le sacrement de l'autel; qu'ils demandaient pardon à Dieu, au roi, à la justice, qu'ils seraient bannis de la ville et prévôté de Paris pour trois ans et de Saumur à perpétuité. L'arrêt déclarait, en outre,

1. Haag, France protestante, art. Desmarets.
2. Élie Benoît, t. II, liv. X, p. 529.

qu'ils seraient condamnés à une amende de douze cents livres, dont deux cents seraient employés à l'achat d'une lampe d'argent, qui serait mise devant le lieu où reposait le saint Sacrement dans cette église, et le reste, à part deux cents francs destinés à fournir du pain aux prisonniers de la Conciergerie, à l'achat d'une lame de cuivre sur laquelle l'arrêt serait gravé, et à créer une rente pour fournir d'huile cette lámpe à perpétuité, l'arrêt enfin les menaçait de mort en cas de récidive.[1]

Cet arrêt, tout rigoureux qu'il fut, aurait pu l'être davantage; mais transportons-nous à Genève où, dans la même année, la ville protestante nous donnera un triste exemple de l'intolérance religieuse.

XVIII.

En 1624, un jeune homme, nommé Nicolas Antoine, qui avait étudié chez les jésuites à Pont-à-Mousson, arriva dans leur ville, abjura publiquement le catholicisme et fut reçu au nombre des étudiants en théologie. Après quelque temps de séjour à l'académie, où il se rendit recommandable par sa bonne conduite et son application, il alla à Metz, où il se lia avec des juifs, qui ruinèrent sa foi au Nouveau Testament et lui persuadèrent que Jésus n'était qu'un faux Messie. Antoine quitta Metz et alla à Venise, où il se fit recevoir rabbin. Deux choses manquaient à ce jeune homme: un sens droit et une conscience éclairée: la faiblesse de sa tête lui voila les lacunes de sa nouvelle croyance; sa fausseté, les écarts de sa conduite. Il revint à Genève pour y continuer ses études, et obtint bientôt après une place de régent au collége; il dissimula si bien son incrédulité aux dogmes chrétiens que ses professeurs, après un examen sévère, lui donnèrent un certificat constatant sa parfaite orthodoxie et sa bonne conduite. Muni de leur témoignage, il devint pasteur de l'église de Divonne. Ses paroissiens ne se doutaient pas que celui qui leur annonçait le conseil de Dieu avec tant de clarté, fut un rabbin. Le jour de Noël, Antoine prit pour sujet de sa méditation le Psaume XXIII et ne fit pas mention de

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. II, p. 530-531.

ésus-Christ. Ce fait, inouï dans les annales de la prédi-
ation chrétienne, les étonna et éveilla l'attention des an-
iens, qui observèrent que leur pasteur ne prenait jamais
es textes dans le Nouveau Testament, évitait de pronon-
er le nom du Sauveur, ne baptisait les enfants qu'au nom
le Dieu, et *mormonnait* inintelligiblement les phrases
oncernant le Christ en lisant le symbole des Apôtres.
Cependant, comme aucun des membres de son troupeau
e lui supposait la foi qu'il professait en secret, on gar-
ait le silence; on attendait. Antoine, encouragé par ce
u'il attribuait, soit à l'ignorance de ses paroissiens, soit
leur approbation tacite, se démasqua complétement un
our que, prêchant sur le Psaume II, il déclara formelle-
nent que la prophétie qui y est contenue ne s'applique
as à Jésus-Christ; c'était rompre ouvertement avec la
radition de l'Église et se poser en incrédule en face des
ogmes chrétiens. Le même jour, en répétant son sermon
u matin, il prononça des paroles dépourvues de sens et
escendit précipitamment de chaire sans achever le ser-
ice, laissant ses auditeurs dans la stupéfaction. Il avait
u un accès d'aliénation mentale.

Le lendemain, le baron de Divonne, profondément
ffligé de la scène qui avait eu lieu, alla le voir.

Antoine lui demanda d'une voix brusque et saccadée:
Où est ma Bible?» — «La voilà,» dit le baron, en lui
résentant un Nouveau Testament. — «Non, répondit An-
ine, non, ce Nouveau Testament est rempli d'erreurs,
veux ma Bible, et je vais à Genève déclarer que la
rinité est une erreur absurde;» il ajouta avec une grande
altation : «Je vais m'y faire brûler en l'honneur de l'É-
rnel, seul vrai Dieu.» Le pauvre insensé ne se doutait
s qu'il avait prophétisé sa mort.

Le baron et ses amis l'entourèrent de leurs soins les
is affectueux, mais ne purent réussir à calmer son
altation; il s'échappa du presbytère, et pieds nus, il se
rigea vers Genève, où il arriva de nuit; les portes étaient
rmées; on le recueillit dans le corps de garde. Le len-
main, en traversant le pont du Rhône, il voulut se pré-
iter dans le fleuve; les gardes, qui avaient reconnu en
un pauvre insensé, l'en empêchèrent, et par ordre de
compagnie des pasteurs, il fut conduit à l'hôpital. Là,

ses accès de folie devinrent plus fréquents. Devant les six docteurs qui furent appelés auprès de lui, il raconta en détail les différentes phases de sa vie, comment il avait abjuré la foi protestante et s'était fait recevoir rabbin. Quand il parlait de sa foi, il recouvrait la pleine lucidité de son esprit. «Comment malheureux, lui dirent les docteurs, avez-vous pu montrer tant d'hypocrisie et professer une foi que vous n'aviez pas?»

Les bons pères jésuites de Pont-à-Mousson, répondit Antoine m'ont enseigné la doctrine des restrictions mentales; je m'en suis servi.

On essaya de le ramener à de meilleurs sentiments; tout fut inutile: Antoine exalta le Dieu de Moïse et blasphéma contre celui de l'Évangile. La charité ordonnait qu'on le confinât dans un hospice; le rigorisme dogmatique lui prépara un bûcher. On informa contre le pauvre insensé, et la compagnie déclara solennellement que sa folie était un châtiment de Dieu. «S'il revient à la santé, dit-elle, il blasphèmera comme auparavant.» Les magistrats, aussi rigides que les pasteurs, commencèrent une procédure contre lui. Antoine persista dans ses erreurs: «Je sais, dit-il à ses juges, que vos lois vous permettent de me faire mourir, mais prenez garde, si vous répandez mon sang innocent, il retombera sur vous et sur vos familles.»

Le crime d'Antoine était patent: il reniait le dogme de la Trinité, dont le rejet entraînait la peine de mort. Tous les juges sans exception reconnurent sa culpabilité, mais ils furent en désaccord sur l'application de la peine. Les idées de tolérance, depuis le supplice de Servet, avaient fait des progrès. Son bûcher ne s'était pas élevé en vain sur la place de Champel, et parmi les protestants de Genève, plusieurs le regardaient comme une inconséquence aux principes de la Réforme; ils voulaient bien qu'on punît l'hérétique, mais la mort leur paraissait une peine trop dure. Ce furent ces protestants qui, appelés à se prononcer dans l'affaire d'Antoine, furent d'avis, les uns qu'il fallait attendre que sa guérison l'amenât à de meilleurs sentiments, les autres que la grande excommunication était une peine suffisante; d'autres que le supplice d'un pauvre fou ferait plus de mal que de bien, et qu'avant de

lui dresser un bûcher, il était plus prudent de l'envoyer devant une commission de médecins, afin que la responsabilité des juges fût à couvert derrière leur opinion.

Ces sages avis, dictés par le bon sens et par la charité chrétienne, ne furent pas écoutés; la majorité des pasteurs se prononça pour la mort par les mêmes raisons qui poussèrent la Sorbonne à dresser un bûcher à Louis de Berquin.

Ceux des pasteurs qui avaient voté avec la minorité protestèrent énergiquement. « Vous parlez du jugement de Dieu, dirent-ils à ceux qui avaient voté la mort, mais vous savez qu'Arius a été frappé de Dieu, et si celui-ci doit succomber, laissez agir la colère divine qui fera son office sans que la main de l'homme intervienne. Dieu a toléré Schimi et Joab, ainsi nous pouvons agir de même dans cette affaire. »[1]

Cette protestation ne toucha pas les membres de la majorité. Les magistrats se transportèrent à l'évêché. L'accusé fut amené devant eux; il ne rétracta rien, montra une grande lucidité d'esprit pendant tout son interrogatoire, qui dura trois jours.

Il ne restait qu'à prononcer sur son sort. On vota pour le supplice du feu, mais en considération de son état mental, il devait être étranglé préalablement.

Ceux qui avaient voté contre la peine de mort demandèrent un sursis; « En le mettant à mort, dirent-ils, vous tuez son corps et son âme. » La compagnie se joignit à eux, tout fut inutile, les juges répondirent: « Nous ne pouvons consentir à semblables délais; tout ce que nous avons fait est par zèle pour la gloire de Dieu, et notre zèle n'est point sans connaissance; nous sommes assurés que rien ne peut fléchir les damnables intentions de ce rénégat blasphémateur; aussi nous vous enjoignons de le visiter et de le préparer immédiatement à la mort. »

Devant cet ordre impérieux, les pasteurs obéirent et se préparèrent à aider le patient à mourir. Il refusa le secours de leurs prières et s'adressa au Dieu d'Israël pour le soutenir dans son dernier combat. On le conduisit devant l'hôtel de ville, où sa sentence de mort fut lue.

1. Gaberel, Hist. de l'église de Genève, t. II, p. 297 et suiv. — Registres de la compagnie.

Il l'écouta sans se plaindre, il était calme : « Je meurs, dit-il à haute voix, pour le Dieu d'Israël, et il s'avança vers le bûcher sans manifester la moindre émotion.

Tout était prêt, le bourreau et ses aides étaient à leur poste. Une foule immense, silencieuse et triste, attendait avec anxiété la fin de ce drame lugubre, et faisait monter à Dieu ses prières pour le pauvre incrédule, quand tout à coup un accès de folie saisit Antoine ; il jeta son chapeau en l'air en criant : « Vive le Dieu d'Israël », et se mit à vomir des injures contre le Christ.

A l'ouïe de ses blasphêmes, les assistants laissèrent éclater leurs murmures. Sa mort leur parut juste. L'exécuteur se hâta de le saisir et de le lier sur le bûcher.

Le pasteur, chargé de l'assister, le supplia d'être attentif à la prière qu'il allait prononcer pour lui, il refusa. Le bourreau remplit son office. Un instant après, le bûcher flamboyait et réduisait en cendres le cadavre d'Antoine.

La foule se retira en silence, vivement impressionnée de ce douloureux spectacle ; personne n'éleva la voix pour plaindre ce malheureux. Ce n'était pas, pensait-on, la main de l'homme qui l'avait frappé, mais celle du Dieu qu'il avait renié et blasphémé publiquement.

Sur le registre de la compagnie, on lit encore aujourd'hui ces quelques lignes que n'aurait pas désavoué un inquisiteur : « Les flammes dévorèrent son corps, son âme dut subir un plus grand supplice, à moins que par une miséricorde infinie, Dieu ait voulu faire triompher ses grandes compassions au dernier moment de sa vie ; mais ce mystère est le secret de l'Éternel. Pour nous, notre devoir est de montrer que l'Éternel ne laisse point impunis ceux qui, par curiosité audacieuse, scrutent les mystères au-dessus de la révélation. Celui qui voudra sonder la majesté de Dieu sera abîmé par sa gloire. »

Le supplice de Nicolas Antoine est une conséquence logique et rigoureuse de la pénalité du moyen âge, dont Genève ne sut pas se débarrasser à l'époque de sa glorieuse réformation. Son support pour les hérétiques eût été regardé comme une preuve de son indifférentisme religieux, et ce bûcher d'Antoine, qui de nos jours élevé à Rome en face de Saint-Pierre ferait pousser à toute l'Europe un cri d'horreur et de réprobation, n'impression-

na pas plus le monde d'alors que ne le ferait aujourd'hui l'exécution d'un criminel ordinaire. Sachons donc faire la part des temps et reconnaître un progrès dans les idées de tolérance de la généreuse minorité qui protesta contre la peine de mort; son opposition ne fut pas vaine; ce bûcher fut heureusement le dernier qui s'éleva dans Genève. Le code Justinien ne fut pas légalement aboli, il tomba en désuétude et ne fut plus qu'une arme rouillée qui rappela aux Genevois les erreurs de leurs pères. Les lois qui sont annulées par des lois peuvent renaître de leurs cendres, celles qui sont rendues inutiles par les progrès des lumières et de la charité sont mortes à tout jamais.

XIX.

Le cardinal de Richelieu était entouré de trop d'ennemis qui conspiraient sa perte pour s'occuper des réformés; ceux-ci trouvaient la justification de leur conduite passée dans celle de ces seigneurs turbulents qui troublaient le royaume et l'entretenaient dans une agitation continuelle; mais ils ne pouvaient compter sur leur tranquillité du lendemain, avec une cour capricieuse et mal disposée; ils en firent l'expérience à l'occasion d'un écrit d'Aubertin, pasteur de l'église de Charenton, l'un de leurs ministres les plus accrédités; il attaquait les deux champions les plus brillants et les plus savants de l'Église romaine, Bellarmin et Du Perron[1], et avait porté la discussion sur le terrain où se livraient alors les batailles théologiques les plus vives et les plus ardentes, celui du dogme de la transsubstantiation. Le ministre de Charenton, qui avait fait une étude approfondie des Pères et surtout de saint Augustin, montrait que les doctrines du célèbre évêque d'Hyppone, étaient, sur ce point important, les mêmes que celles de l'Église protestante, et prouvait, à tous les hommes instruits du catholicisme romain, que le dogme de la présence réelle, telle que le concile de Trente l'a défini, avait été inconnu à l'Église des quatre premiers siècles. La première édition de son ouvrage s'écoula avec

1. L'écrit était intitulé : Conformité de la créance de l'Église et de saint Augustin sur le sacrement de l'eucharistie, 1626, in-8°.

une grande rapidité; il en fit une seconde, qu'il augmenta considérablement. Son petit livre eut le sort de l'Institution de Calvin; il devint un gros volume, dans lequel il épuisa la matière avec une érudition qui n'a pas été surpassée. Les agents du clergé furent indignés de ce que trois de ses collègues de l'église de Paris, qui avaient donné leur approbation à son écrit, avaient osé prendre la qualité de pasteurs de l'Église réformée et de ministres de l'Évangile. Ils trouvèrent inconvenant que l'auteur, en dédiant son livre aux membres de son troupeau, les eut nommés « les fidèles de l'Église réformée; » et plus inconvenant encore qu'il se fût permis d'appeler Baronius et Bellarmin, « les adversaires de l'Église. » Il fallait charger quelque théologien de réfuter Aubertin, « mais laissant les faits et les raisons en repos. » On trouva plus expéditif de le faire décréter de prise de corps[1]. Cette affaire fit beaucoup de bruit, sans aucun avantage pour le clergé, qui fit le succès du livre d'Aubertin en montrant par ses poursuites qu'il le redoutait.

XX.

L'année 1633 se termina assez paisiblement; celle qui suivit ne fut pas aussi tranquille pour les réformés, quoique Richelieu eût dit au roi, tenant son lit de justice (8 janvier 1634), que l'hérésie n'avait pas été seule rébelle dans le royaume; on rendit contre eux plusieurs arrêts, dont les uns les froissaient dans leur foi religieuse et les autres les blessaient dans leur dignité de citoyen. C'est ainsi que dans la chambre mi-partie de Guyenne on adjugea la préséance aux conseillers catholiques[2], et qu'on défendit aux conseillers protestants de celle de Castres de porter la robe rouge.[3]

L'événement le plus saillant de l'année se passa sur la place du marché de Loudun, sur lequel le clergé catholique fit brûler un prêtre.

1. Arrêt du conseil privé (25 février 1633).
2. *Idem* (25 février 1634).
3. *Idem* (29 octobre 1634).

Loudun possédait depuis 1626 un couvent d'Ursulines[1]. Après la mort du prieur Moussaut, leur premier directeur, quelques-unes des religieuses, plus gaies que leurs compagnes, prirent occasion de cette mort pour leur faire croire que des esprits malins hantaient le couvent pendant la nuit. Elles procédèrent comme les cordeliers d'Orléans, et bientôt dans toute la ville il ne fut question que des visites que les lutins et les farfadets faisaient aux Ursulines. Le peuple, naturellement crédule, accueillit sottement tous ces bruits et les accrédita par sa persistance à les croire[2]. Celles des religieuses qui croyaient à la visite des mauvais esprits, déclarèrent à Jean Mignon la cause de leur frayeur. Celles qui avaient commis l'espièglerie lui avouèrent également leur faute. Jean Mignon, leur directeur, qui haïssait Urbain Grandier, curé de Loudun, les autorisa à continuer leur jeu, dans le but de le perdre, en l'accusant d'avoir ensorcelé ces filles. Ce prêtre appartenait à une bonne famille de Lude; il avait fait ses études à Bordeaux chez les jésuites, qui lui avaient fait donner la cure de Saint-Pierre du marché de Loudun et une prébende du marché de Sainte-Croix; son extérieur agréable, sa conversation vive, animée, sa science, sa facilité d'élocution en chaire, les deux bénéfices enfin, dont il était pourvu, lui attirèrent beaucoup d'envieux. Comme dans ces temps les prêtres ne se distinguaient pas par leur vie austère, des bruits peu favorables, et peut-être fondés, circulaient sur ses mœurs; on ne s'y fût probablement pas arrêté, si Urbain Grandier n'eût prêché contre les confréries[3] et tenu en chaire des discours qui avaient une légère tendance huguenote.

Mignon et quelques autres personnes de Loudun l'accusèrent de plusieurs crimes; mais son innocence fut reconnue par sentence du présidial de Poitiers, de l'official de Bordeaux et par deux arrêts de la Tournelle du parlement de Paris.

1. Angèle de Bresse est regardée généralement comme la fondatrice de l'ordre des Ursulines, qui prit naissance en 1272; il fut approuvé par Grégoire XIII.

2. Relation du procès d'Urbain Grandier par le père Tranquille, Archives curieuses, 2e série, t. V, p. 18.

3. Dans ce temps il y avait lutte entre le clergé régulier et le clergé séculier.

La sagesse faisait un devoir à Urbain de permuter ses bénéfices et d'aller dans un autre diocèse. L'orgueil et le plaisir d'humilier ses ennemis le retinrent à Loudun; il y entra triomphalement avec une branche de laurier à la main. Son retour exaspéra ses ennemis, particulièrement Mignon, qui dès lors résolut de le perdre; il y réussit, après une procédure aussi infâme que grotesque, il fut condamné à mort.[1]

Le 18 août 1634 il subit la question avec beaucoup de courage, protestant de son innocence au milieu des plus cruels tourments; le lendemain après midi il fut conduit dans un tombereau devant le portail de l'église de Saint-Pierre, où un moine de l'ordre de Saint-François l'attendit : «Confessez-vous, lui dit-il, et Dieu vous pardonnera.»

«Dieu, qui sait que je suis innocent, me pardonnera,» répondit le patient, qui, dans ce moment pensant à sa pauvre mère, dit au moine : «Consolez-la, mon père, consolez-la.»

Le funèbre cortége se mit en marche et s'arrêta devant le couvent des Ursulines; là on l'adjura de se reconnaître coupable.

Il n'avoua rien : il eut alors, comme Saint-Étienne, un ravissement. Sa figure s'illumina d'une sainte joie : «Ne me troublez pas, dit-il aux assistants, je vois mon Dieu qui me tend les bras.»

«Ne voulez-vous pas demander pardon aux religieuses?»

«Je ne les ai jamais offensées,» répondit-il.

On le replaça sur le tombereau, où il était sur le dos, les yeux au ciel, ayant toujours Dieu en sa bouche; il paraissait étranger à tout ce qui se passait autour de lui.

Dieu n'abandonna pas son fidèle martyr. En traversant une rue, une voix lui cria : «Monsieur le curé, ayez toujours Dieu devant les yeux, ne murmurez pas contre lui, c'est ainsi qu'il éprouve ses enfants.»

Le patient leva les yeux et reconnut son avocat; par un geste il lui exprima sa reconnaissance.

Le tombereau s'arrêta sur la place de l'exécution. La vue du bûcher n'effraya pas le curé; il avait la plus grande

1. Relation du père Tranquille.

urance qu'il eût jamais, et disait toujours : «Mon doux sus ne m'abandonne pas, aie pitié de moi.»[1]

On lui avait promis qu'il parlerait au peuple, et qu'on tranglerait avant de le brûler.

A plusieurs reprises, il essaya de prendre la parole; is chaque fois un exorciste l'inondait d'une si grande antité d'eau bénite, qu'il en était accablé.

«Malheureux, lui criaient les moines, ne veux-tu pas te nfesser et renoncer au diable?»

«Hélas! répondit-il, j'y renonce, je ne le connais point t je prie Dieu, qu'il me fasse miséricorde.»

Sans attendre l'ordre du bourreau, un exorciste alluma n tas de paille pour mettre le feu au bûcher sur lequel il tait attaché; un autre, par barbarie, noua la corde pour u'en la tirant le bourreau ne put l'étrangler.

«Ah! s'écria le curé frémissant, est-ce là ce qu'on m'a-ait promis?» puis arrêtant ses regards, pleins d'indigna-on, sur un exorciste et une main levée vers le ciel : Frère Lactance, lui dit-il, il y a un Dieu au ciel qui sera ige entre toi et moi, je t'assigne à comparaître devant lui ans un mois.»[2]

Le bûcher commençait à flamboyer; les assistants e retirèrent, le feu les incommodait. Le bourreau ssaya, mais en vain, d'étrangler le patient; la corde tait nouée.

Pendant le supplice, une troupe de pigeons vint voltiger ntour du bûcher, sans qu'on pût l'en écarter.

«Ce sont, disaient les exorcistes, des démons qui ennent essayer de le délivrer.»

«Ces oiseaux innocents, disaient les partisans du curé, ont les témoins de son innocence.»

Le patient ne poussa ni cri, ni plainte. Victime de l'in-stice des hommes, il ne les maudit pas. Ses prières s'é-vèrent vers le ciel avec les flammes de son bûcher. Quel-ies instants avant d'être étouffé par les flammes, il écria : «Seigneur Jésus-Christ, je remets mon âme en-e tes mains, envoie des anges, mon Dieu, afin qu'ils la rtent devant ta face et pardonne à mes ennemis.» Ce

1. Relation du père Tranquille.
2. La prophétie s'accomplit.

furent les dernières paroles qu'il prononça; quelques moments après son corps était réduit en cendres.[1]

Le funèbre cortége, qui l'avait accompagné, reprit en chantant le chemin de l'église : tout était terminé.

Le supplice d'Urbain Grandier indigna les hommes honnêtes et éclairés. Les ignorants eux-mêmes commencèrent à ouvrir les yeux sur la comédie des possédés de Loudun. Les démons continuèrent encore à hanter la maison des Ursulines, afin de faire croire au crime de l'infortuné prêtre, puis ils disparurent, et les missionnaires, qui les avaient exploités avec tant de bruit, se turent; la vérité se faisait jour. La mort du curé laissa un souvenir ineffaçable dans le cœur de ceux qui en furent les témoins; ils finirent par croire que toute sa magie consistait en ce qu'il était un hérétique, et que le seul mal qu'il eût fait aux religieuses, c'était de leur avoir enseigné une doctrine peu conforme à celle de l'église romaine sur les vœux monastiques et le célibat.

Quelle qu'ait été la vie d'Urbain Grandier avant sa mise en jugement, il demeure certain qu'il retrempa son âme dans le malheur, et que le même Dieu, qui soutint Louis de Berquin et de Caturce à l'heure de leur supplice, assista cette victime des passions brutales et des préjugés de son époque.

XXI.

Les vexations contre les protestants continuèrent; mais ils crurent voir revivre les temps des plus terribles persécutions, lors de l'ouverture des grands jours de Poitiers (4 septembre 1634.) Ces grands jours étaient la terreur de ceux que les arrêts de la justice ordinaire ne pouvait atteindre. Cette année-là ils ne furent consacrés qu'aux réformés, parce que Richelieu voulait fermer la bouche à ceux qui l'accusaient de favoriser les hérétiques.

Cette cour prévotale, on peut lui donner ce nom, commença à fonctionner le 11 septembre 1634, et parmi les arrêts qu'elle rendit, il y en eut un qui contenait neuf principaux articles; le premier défendait d'enterrer à l'avenir des réformés dans des cimetières catholiques, à

1. Note XIV.

peine de mille livres d'amende et de l'exhumation des corps; le second ordonnait que le service catholique fût rétabli dans les églises que les réformés avaient occupées; le troisième défendait d'employer les cloches des catholiques pour marquer l'heure des prêches; le quatrième ôtait le droit d'avoir des écoles aux lieux où on n'aurait pas obtenu le pouvoir de les ériger par lettres patentes vérifiées; le cinquième obligeait les seigneurs réformés à opter dans quel de leurs fiefs ils voulaient établir leur principal domicile et en conséquence le droit d'exercice qui devait y cesser en leur absence; le sixième interdisait cet exercice dans les lieux dont les seigneurs se seraient faits catholiques, et qu'on ne le pourrait faire dans les fiefs des catholiques qu'avec leur consentement; par le septième il fallait démolir tous les temples bâtis dans les cimetières ou si près des églises que le service catholique en pouvait être interrompu, et même tous ceux qui avaient été bâtis depuis l'édit sans permission vérifiée; le huitième faisait défense de prêcher dans les maisons et les habitations des ecclésiastiques, et la fin de l'arrêt étendait cette défense aux halles et places publiques; le neuvième enfin condamnait les réformés à s'abstenir du mot d'Église, quand ils parleraient d'eux-mêmes, et à qualifier leur doctrine du nom de religion prétendue réformée, à peine de cent livres d'amende. Cet article regardait principalement les traités de mariage où les contractants se disaient membres de l'église du lieu de leur résidence.[1]

Cet arrêt fut suivi de plusieurs autres : le 26 octobre fut rendu celui qui ordonnait la démolition des temples de Saint-Maixent, de Cherveux, de Chef-Boutonne, de Mougoun, de Lusignan, de Genouille, de Couhé, de Montoire, et d'un grand nombre d'autres. Les motifs de ces hardies infractions à l'édit de Nantes sont curieux à constater; on trouvait inconvenant que les catholiques romains fussent dérangés dans l'exercice de leur culte par le voisinage des hérétiques. Omer Talon, le fils de l'avocat général au parlement de Paris, se distingua dans cette croisade; il fut violent, emporté, passionné; il dit brutalement que les réformés n'étaient soufferts que par tolérance,

1. Élie Benoît, t. II, liv. X.

comme on souffre une chose qu'on voudrait bien qui ne fût pas.»

Les grands jours de Poitiers furent suivis d'autres injustices; on défendit aux ministres du Languedoc, sous peine de cinq cents livres d'amende, de célébrer leur culte en d'autres lieux que ceux de leur résidence[1]; on condamna les réformés à tendre le devant de leurs maisons aux jours des processions solennelles ou à souffrir qu'il fût tendu à leurs frais[2]; on exigea des ministres le serment politique, et on défendit aux ministres étrangers d'exercer leurs fonctions sans une autorisation expresse.[3]

Le culte fut interdit à Paroy en Charolais[4] et à la Chaune (Yonne)[5], et défense fut faite aux protestants de Metz d'établir un collége et d'avoir des pensionnaires. On ne leur accorda que le droit d'avoir des maîtres chargés d'apprendre à lire et à écrire en français.[6]

L'année se termina mal. Le duc de Bouillon, fils aîné du célèbre maréchal, abjura le protestantisme; il était né le 25 octobre 1605 et avait eu pour précepteur le célèbre Du Moulin. Son père l'envoya en Hollande faire son apprentissage militaire sous le prince d'Orange; ses facultés ne se développèrent que très-tard. Autant il avait été indolent, paresseux, autant il devint actif et avide de s'instruire. Il se distingua au siége de Bois-le-Duc et obtint le commandement de Maestricht qu'il défendit d'une manière brillante contre les Espagnols et les impériaux. Sa naissance et son mérite auraient pu le faire aspirer aux plus hautes alliances; il préféra à tous les partis qu'on lui présentait la fille du marquis de Berghe, l'une des plus belles personnes de son temps. Ce fut cette femme, aussi zélée Espagnole que zélée catholique, qui le décida à abandonner sa religion. C'est ainsi que peu à peu les défections enlevaient aux réformés leurs plus grandes familles.

1. Déclaration royale (2 décembre 1634).
2. Arrêt du parlement de Dijon (1634).
3. Arrêt du conseil (10 janvier 1635).
4. *Idem* (2 mars 1635).
5. Arrêt de la chambre de l'édit de Paris (25 mars 1635).
6. Arrêt du conseil (5 juillet 1635).

XXII.

Quelques jours avant la fin de cette année 1635, si fu-
ieste aux réformés, le clergé se réunit pour parler au roi
ur le sujet de la régale[1] que le parlement de Paris vou-
ait étendre à tous les évêchés du royaume. De Nets,
vêque d'Orléans, qui portait la parole en son nom, sortit
es termes de son programme, et dans le discours qu'il
dressa à Louis XIII le premier février, il dépassa en vio-
ence tous ses prédécesseurs; il accusa les réformés « de
ioler ouvertement les édits, de ne plus prier pour le roi,
le profaner et de blasphémer les choses saintes. »
Le prélat développa longuement ces trois chefs d'accu-
ation et conclut en demandant qu'on défendît aux réfor-
nés d'injurier les prêtres, de blasphémer contre l'église
t ses sacrements, de se servir des articles de leur liturgie,
ans lesquels le pape est appelé l'antéchrist; il demandait
e plus que le nom du roi fût rétabli dans leurs prières
ubliques, qu'on punît les infractions aux édits et qu'on
rûlât les ouvrages de Daillé.
Daillé était né à Châtellerault le 6 janvier 1594. Il com-
nença ses études au collége de Saint-Maixent et les conti-
ua à Poitiers; à peine âgé de seize ans, il terminait sa
hilosophie à Saumur, sous la direction intelligente de
luman, et alla s'asseoir sur les bancs de théologie de
ette ville. Il eut le bonheur d'entrer dans la maison de
uplessis-Mornay, qui lui confia la direction de deux de
es petits-fils, et l'honora de son amitié et de ses conseils.
u contact journalier de ce grand chrétien, les facultés
orales et intellectuelles de l'étudiant se développèrent
'une manière remarquable et le préparèrent au rôle ho-
orable qu'il devait remplir au milieu de ses coreligion-
aires, à une époque où la plume était la seule arme que
surs ennemis n'eussent pas brisée dans leurs mains.
Daillé, après avoir passé sept ans sous le toit de Mornay,
artit pour l'Italie avec ses deux élèves; il y séjourna deux

1. La régale était le droit qu'avait le roi de France de jouir des
evenus des évêchés et archevêchés pendant la vacance des siéges
: d'en conférer les bénéfices qui en dépendaient. — Le mot ré-
ale est dérivé du latin *regale jus*, droit royal.

ans. A Mantoue, l'un de ses deux élèves étant tombé malade, il le fit transporter en toute hâte à Padoue, où il mourut. Il lui fallut, dit Bayle[1], bien de l'adresse et de crédit pour éviter les traverses des inquisiteurs et pour le faire porter au tombeau de sa famille. Il continua son voyage et parcourut, avec le seul disciple qui lui restait, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hollande, l'Angleterre et retourna en France vers la fin de l'année, après une absence de deux ans. Il rapporta de son voyage d'Italie un amour plus profond de la foi protestante, et l'affection de fra Paolo Sarpi, l'historien du concile de Trente. Cet homme célèbre éprouva pour le jeune voyageur une tendre sympathie et l'engagea vivement à s'arrêter à Venise. Quoique placés sous des drapeaux différents, ils se comprenaient, parce que leurs regards étaient arrêtés sur la croix du Christ. Ils se dirent adieu pour ne plus se revoir. Frère Paul, c'est ainsi qu'on appelait le théologien de Venise, mourut deux ans après, emportant dans la tombe la haine des partis, l'admiration et le respect de tout ce que l'Italie comptait encore d'hommes grands et généreux. Venise le pleura et ne l'oublia pas.

Daillé fut consacré au saint ministère et commença l'exercice de ses fonctions pastorales chez Duplessis-Mornay, qui mourut bientôt après. Témoin de sa fin glorieuse et triomphante, il fit le récit de ses derniers moments et travailla, pendant l'année qui suivit son décès, à la rédaction des mémoires de ce grand homme. En 1625 il fut appelé au poste de pasteur de l'église de Saumur et l'année suivante à celui de celle de Paris, qu'il desservit jusqu'à sa mort. Daillé apporta dans l'exercice de ses fonctions un grand zèle et un noble desintéressement. Entouré de collègues remarquables sous tant de rapports, il ne fut pas au-dessous de sa noble tâche et fournit à l'église de Charenton un grand pasteur de plus. Il débuta dans les luttes théologiques de cette époque par un ouvrage qui attira sur lui l'attention du monde savant. Son coup d'essai fut un coup de maître; avant lui et après lui, on n'a rien écrit de plus savant, de plus logique et de plus complet sur la matière qui fait l'objet de son livre

1. Bayle, Dictionnaire historique, art. Daillé.

dans son *De usu patrum*[1]. Le pasteur de Charenton a pour but de ramener la controverse sur le terrain des saintes Écritures; à cet effet, il prouve de la manière la plus irréfragable que les Pères ne peuvent, dans les débats théologiques, être invoqués comme juges, parce qu'ils se trompent et sont en opposition les uns avec les autres; il ne donne donc à leurs écrits que l'autorité que nous accordons, de nos jours, aux jurisconsultes qui commentent nos codes et aux savants qui font des livres de théologie. L'ouvrage de Daillé, que Bayle «appelle un chef-d'œuvre,» avait une grande portée, car en ôtant aux Pères l'autorité que Rome leur accorde, il ramenait forcément les controversistes catholiques sur le terrain scripturaire; c'est ce qu'ils ne voulaient pas, car ils savaient qu'une défaite certaine les y attendait.[2]

Les plaintes du clergé ne furent pas stériles; la cour lui accorda plusieurs de ses demandes et rendit son célèbre édit (mars 1636), qui aggrava les peines portées dans ceux des 10 novembre 1617 et 7 août 1631 et condamna les blasphémateurs de la Vierge et des Saints à des amendes doubles pour les deuxième, troisième et quatrième récidives; pour la cinquième à être mis en prison; pour la sixième à avoir la lèvre de dessus coupée; pour la septième à perdre la lèvre de dessous; pour la huitième à avoir la langue coupée.[3]

Cet édit, dans lequel l'odieux touche au ridicule et dont, à première vue, l'application paraît impossible, était une arme entre les mains des missionnaires, qui découvraient des blasphèmes contre la Vierge, les Saints et l'Église, dans les discours des ministres, qui, entraînés par le courant des idées de l'époque, s'occupaient malheureusement plus de controverse que d'édification. La Faye, ministre de Loriol, ayant dit dans une de ses pré-

1. De l'usage des Pères.

2. L'ouvrage de Daillé est intitulé : Traité de l'emploi des saints Pères, pour le jugement des différends qui sont aujourd'hui en la religion. Il fut attaqué par Scrivenerius, Beveridge, Cave, Worton et les principaux partisans du système épiscopal; mais il trouva un vigoureux défenseur en Whitby.

3. Edit contre les blasphémateurs (mars 1636). — Drion, Hist. chron., t. II, p. 16.

dications que les mérites des Saints sont inutiles aux hommes, que la Vierge Marie n'est pas l'avocate des pécheurs, fut dénoncé par le capucin Jean de Gap comme blasphémateur. Un procès lui fut intenté, il prit la fuite et se cacha pour laisser passer l'orage.

XXIII.

Le clergé dut être satisfait des bonnes dispositions de la cour, qui lui accorda beaucoup; il souhaitait encore pouvoir atteindre quelques hommes qui l'inquiétaient; c'étaient les pamphlétaires protestants. La controverse religieuse était l'expression vivante des besoins et des intérêts les plus chers de cette époque; elle n'a pas cessé depuis le jour où le Christ vint apporter la vérité au monde; elle a seulement varié dans ses formes: Irénée, Justin, Lactance, Cyprien, Tertullien, Augustin, Chrysostome, Athanase, Origène, furent de grands controversistes qui attaquèrent vigoureusement les erreurs qui se produisaient sous le manteau de la vérité, au milieu de leurs contemporains. Aux premiers jours de la Réforme, et dans les années qui la précédèrent, Vicleff, Jean Huss, Savonarole, Ulrich de Hutten, Érasme, Luther, Farel, Calvin, engagèrent des discussions avec les docteurs qui défendaient l'Église puissante et tyrannique qui avait obscurci la foi évangélique par ses fausses traditions. Ces luttes, si elles cessaient avant que le Christ eût fait de ses ennemis le marchepied de ses pieds, seraient une preuve qu'il n'y a plus de foi chrétienne sur la terre; mais tant qu'il y aura un disciple fidèle du crucifié, fût-il seul, il y aura lutte; le Christ en a donné l'exemple quand seul il a attaqué avec un saint zèle les scribes, les pharisiens et les docteurs de la loi; sa vie ne fut qu'une éclatante controverse, car il y a toujours controverse quand l'erreur est enseignée en face de la vérité; elle est partout, dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, comment ne serait-elle pas dans le domaine religieux? l'ignorance et l'indifférence seules peuvent la proscrire; mais il faut qu'elle se fasse avec autant d'amour pour l'hérétique que de haine pour l'hérésie.

Parmi les écrivains qui défendaient alors la foi protestante, nous trouvons un grand nombre d'hommes célèbres. Parmi eux nous distinguons Blondel, Mestrezat, Le Faucheur, Bochard.

XXIV.

David Blondel[1], né à Chalons-sur-Marne en 1591, montra dès son jeune âge un goût décidé pour les lettres. Après de fortes et brillantes études il fut reçu ministre en 1614, dans un synode de l'Ile-de-France, qui le plaça à Loudan près Paris. Il débuta dans la carrière littéraire par un écrit intitulé : *Modeste déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France*[2]. C'était une réponse aux attaques de quelques écrivains catholiques et en particulier à celles de l'évêque de Luçon. La forme de l'ouvrage, la logique serrée, l'érudition dont il était plein, attirèrent sur lui l'attention des églises, qui lui donnèrent des marques éclatantes de leur confiance et de leur estime. Le synode de l'Ile-de-France le nomma très-souvent son secrétaire, et il assista à plusieurs synodes nationaux qui le chargèrent de la mission délicate de rédiger leurs actes.

Blondel avait une connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique, une érudition immense, une mémoire prodigieuse; il parlait de tout avec une facilité surprenante; mais son style ne répondait pas aux dons brillants de sa parole, qui excitait l'étonnement et l'admiration; il était enchevêtré, rempli de parenthèses qui en rendaient la lecture difficile et quelquefois fatigante; « cependant ses écrits, disent les frères Haag, sont toujours consultés et estimés à cause de l'exactitude des recherches et de l'impartialité des jugements. » Dans son cabinet, il est incorruptible, comme Mirabeau à la tribune; il oublie qu'il est protestant et ne se passionne que pour la vérité; les catholiques trouvèrent en lui un défenseur contre l'accusation de quelques-uns de ses coreligionnaires, qui s'efforçaient,

1. Voir dans la France protestante, art. Blondel, la liste de ses ouvrages.
2. Sedan 1619, in-8°.

dans un esprit de parti, d'élever à la hauteur d'une vérité historique la fable de la papesse Jeanne.»[1]

Après son premier essai littéraire, Blondel fit paraître successivement une foule d'ouvrages qui mirent le sceau à sa réputation; devenu aveugle, il continua ses travaux jusqu'à sa mort.

XXV.

Mestrezat (Jean), né à Genève en 1592, fit ses études à Saumur, et fut nommé professeur de philosophie dans l'académie de cette ville, après avoir soutenu une thèse avec un grand éclat. Le célèbre Pierre Du Moulin le consacra au saint ministère le 27 août 1614; malgré sa jeunesse, l'église de Charenton le retint à son service.

Mestrezat, qui réunissait aux dons les plus rares de l'éloquence une grande modestie, aimait autant le silence que d'autres recherchent le bruit. Il fût demeuré, pendant quelques temps encore, dans l'obscurité, si les jésuites, par leurs attaques, n'eussent appris aux églises réformées qu'elles avaient un grand défenseur de plus dans le pasteur de Charenton. L'intrépide Véron l'attaqua comme il attaquait tout le monde; mais, au lieu d'une victoire qu'il attendait, il n'obtint qu'une défaite. En 1629, Mestrezat disputa, avec succès, en présence d'Anne d'Autriche, avec le jésuite Regourd, qui s'était acquis une certaine renommée par son humeur turbulente et agressive; plus tard, il eut dans le célèbre abbé de Retz un adversaire digne de lui; pendant neuf jours ils conférèrent ensemble. L'abbé avoue dans ses mémoires, que le ministre l'embarrassa souvent, bien qu'il eût la délicatesse de ne pas user de tous ses avantages, «ne voulant pas, dit-il, l'empêcher de devenir cardinal.»[2]

Les églises apprécièrent Mestrezat et l'honorèrent de leur estime en lui confiant des missions délicates dans les synodes et dans les députations; à une audience qu'il obtint de Louis XIII en sa qualité de député d'un synode

1. Familier éclaircissement de la question, si une femme a été au siége papal de Rome entre Léon IV et Benoît III; Amsterdam 1647, in-8°.

2. Mémoires du cardinal de Retz.

national, le roi lui posa ces trois questions que Richelieu lui avait suggérées : 1° Pourquoi vous servez-vous de la liturgie de Genève? 2° Pourquoi joignez-vous dans vos prières le papiste avec le turc et le païen? 3° Pourquoi souffrez-vous parmi vous les ministres non français? Mestrezat, sans hésiter, répondit : «Nous agissons ainsi, Sire, parce que, professant la même religion que Genève, il est naturel que nous nous servions de la même liturgie; on ne doit pas être étonné que pendant que la communion de Rome traite les protestants comme les Turcs et les païens les eussent traité, on ait joint les papistes avec ces infidèles; il serait à souhaiter que tant de moines italiens, qui sont en France, eussent autant de zèle pour Sa Majesté qu'en ont les ministres étrangers, qui ne reconnaissent dans le royaume aucun autre souverain que le roi.»

A ces mots le cardinal Richelieu lui touchant l'épaule: «Voilà, dit-il, le plus hardi ministre de France.»[1]

La présence d'esprit de Mestrezat se révéla un jour d'une manière bien originale: il devait disputer avec le jésuite Regourd, en présence d'Anne d'Autriche. Son antagoniste se faisait attendre; quand il arriva, la salle était tellement remplie de monde qu'il fut forcé d'entrer par la fenêtre. Mestrezat profita de cet incident, et apostrophant Regourd : «En vérité, en vérité, lui dit-il, je vous dis que celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais y monte par ailleurs, est un larron et un brigand.»[2]

Regourd, malgré son aplomb, fut déconcerté; pendant la conférence, il hésita, balbutia. Anne d'Autriche exigea qu'on ne publiât pas de compte rendu.[3]

Le style de Mestrezat n'a ni la netteté, ni l'atticisme de celui de Daillé, mais il surpasse Daillé par l'érudition, le raisonnement et par la profondeur des pensées; ses sermons sur l'épître aux Hébreux sont particulièrement remarquables. On dit que le pasteur de Charenton, ayant rencontré dans la rue un prêtre de sa connaissance qui avait prêché sur le carême avec un grand succès, il l'en félicita; «j'ai pris dans vos sermons, lui répondit l'ecclé-

1. Bayle, Dict. hist., art. Mestrezat, note E.
2. Saint Jean X, 1-2.
3. Publications protestantes, p. 393-394; Genève 1847.

siastique, tout ce que j'ai dit de meilleur[1].» Mestrezat servit longtemps son église de sa plume et de sa parole, et se rendit recommandable par une piété douce et par une modestie qui n'ôtait rien à la délicatesse et à la vivacité de son esprit.[2]

XXVI.

Michel Le Faucheur était né à Genève vers l'année 1585. Il était à peine âgé de vingt-deux ans, lorsque les églises de Dijon, de Paris, de Sédan, de Grenoble et d'Annonay, le démandèrent en même temps pour leur pasteur; mais le synode national de La Rochelle le donna à celle d'Annonay, dont les demandes lui parurent mieux fondées que celles des autres églises. La réputation du jeune ministre attira sur lui l'attention du conseil de Genève, qui voulut le rappeler dans sa ville natale; les pasteurs s'y opposèrent. Messieurs du conseil, irrités, les traitèrent durement et dédaigneusement : ils se soumirent. Le synode de Saint-Maixent conserva aux églises réformées de France un homme qui devait, dans la pratique journalière de la vie pastorale, briller d'un grand éclat par son éloquence, et se faire aimer par sa douceur et estimer par sa piété.

Le Faucheur était appelé, par un mérite hors ligne, aux premiers postes; les églises se le disputèrent; celle de Montpellier finit par l'obtenir[3]. Ce ministre, à un zèle ardent pour sa foi religieuse, joignait l'esprit pacifique de Du Moulin. Comme le célèbre controversiste, il croyait que les armes du chrétien ne sont point charnelles, et que celui qui se défend par l'épée, périra par l'épée. Ce fut sous l'empire de ces sentiments, qu'en 1625 il se chargea avec Clausel, le consul Grefeuille et l'avocat Du Clos, d'aller exhorter les habitants de Nîmes de la part de ceux de Montpellier, d'être fidèles au roi[4]. Cette démarche ayant fait croire à Richelieu qu'il lui serait facile de gagner Le Faucheur : il lui envoya dix mille francs. «Ce bonhomme, dit Tallement Des Réaux, fut fort surpris.» — «Hé!

1. Bayle, Dict. hist., art. Mestrezat, note F.
2. Actes du synode national de Privas.
3. Haag, France protestante, art. Le Faucheur.
4. *Idem.*

pourquoi m'envoyer cela,» dit-il à celui qui le lui apportait. «M. le cardinal, dit cet homme, vous prie de prendre cette somme comme un bienfait du roi.» Le Faucheur n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit fort longtemps, jusqu'à ce qu'il eut permission de revenir à Paris.

XXVII.

Bochart, né à Rouen, en 1599, était philologue, géographe, naturaliste, théologien, et commença à jouir de bonne heure d'une réputation qui devint immense et lui donna parmi ses contemporains la place que Turnèbe avait occupée parmi les siens. Les savants de l'époque épuisèrent à son égard toutes leurs formules de louanges. Vossius l'appelle le plus docte de tous les hommes; Gassendi, l'homme le plus érudit; Casaubon regarde son génie comme divin; Fabricius voit en lui le miracle de son siècle; le savant Huet, évêque d'Avranches, déclare que le temps présent et le temps passé ont peu de personnes qui puissent lui être comparées.

Bochart fut entraîné vers le ministère par une vocation irrésistible, et l'église de Caen eut en lui un pasteur qui, par sa piété et son génie, jeta sur elle un grand éclat. Il remplissait, à l'édification de tous, ses fonctions pastorales, quand Véron, le controversiste patenté de la cour, vint le provoquer. «Il ne cessa, dit Bayle, de criailler qu'il n'eût obtenu jour et lieu pour entrer publiquement en lice avec lui.»[1]

Bochart, malgré le mépris qu'il professait pour le curé, craignit que son refus ne fût mal interprété; il accepta : la conférence eut lieu au château de Caen, en présence de personnes de l'une et de l'autre religion; elle dura neuf jours, pendant lesquels, dit Bayle, on battit presque tout le pays des controverses.» Véron, qui, dans sa fatuité se croyait invincible, déserta à la fin le champ de bataille. Les témoins des deux adversaires dressèrent, chacun de leur côté, un compte rendu de la conférence, qui fut rendu public. Ce fut là le premier fondement de la réputation de

1. Bayle, Dict. hist., art. Bochart.

Bochart à laquelle il mit le sceau en 1646, quand il publia son célèbre ouvrage sur la terre de Canaan, qui lui donna la première place parmi les savants.[1]

Bochart, qui était avant tout un homme de cabinet, prit moins part que ses autres collègues, aux affaires publiques. Il mourut subitement le 16 mai 1667.

XXVIII.

Au milieu ce ces vexations, qu'on faisait subir aux réformés, ils tinrent un synode national. Ces assemblées avaient perdu leur importance politique; la présence du commissaire royal, indépendamment de la gêne qu'elle apportait dans les discussions et les délibérations, empêchait les opinions contraires de se produire librement; et cependant, tout inoffensives que fussent ces réunions, où l'on ne s'occupait que de dogme et de discipline, la cour les redoutait. Les réformés vaincus comme parti politique, étaient individuellement puissants; la gentilhommerie huguenote était riche, nombreuse, la cour la craignait : c'était à tort, car elle ne pensait plus à remonter à cheval, et ne demandait, après tant de luttes, qu'un peu de repos.

Alençon fut indiqué pour le lieu de la réunion du synode, parce que cette ville était près de Paris et que les huguenots des environs n'étaient pas assez nombreux pour se porter à des entreprises. Benjamin des Basnage, pasteur à Sainte-Mère, fut nommé président. Saint-Marc, conseiller d'État, qui remplissait auprès de l'assemblée les fonctions de commissaire royal, lui fit connaître la mission dont il était chargé, et après avoir exalté la bienveillance que le roi avait pour ses sujets réformés, il lui déclara ou plutôt il lui signifia la volonté royale. «Sa Majesté, dit-il aux députés, veut que vous n'entreteniez aucune intelligence domestique ou étrangère; il vous défend toute communication de province à province; vos ministres

1. Cet ouvrage, écrit en latin, est intitulé : *Geographiæ sacra pars prior Phaleg, seu de dispersione gentium et terrarum divisione; factâ in ædificatione turris Babel; et pars altera Chanaam, seu de coloniis et sermone Phœnicum.*

prêcheront l'obéissance et s'abstiendront de toute censure des actes du pouvoir; en parlant du Pape et des catholiques, ils s'abstiendront des termes d'Antéchrist et d'idolâtre; ils ne publieront aucun livre qui ne soit approuvé par leurs collègues; ils s'empresseront d'obéir aux déclarations qui leur interdisent de prêcher dans les annexes; ils ne toucheront pas aux deniers des pauvres; aucune quête ne sera faite pour les besoins du culte.»[1]

Le discours du commissaire royal causa une douloureuse impression sur l'esprit des députés. Jamais synode n'avait été traité avec un pareil sans-façon. Que faire? résister, c'était impossible; se soumettre sans prononcer une seule parole, c'eût été lâche. Ils formulèrent leurs plaintes, et chargèrent une députation d'aller les présenter au roi. Le ministre Ferrand harangua Louis XIII, et, se laissant aller à de basses flatteries, il exalta outre mesure le pouvoir royal: c'était reconnaître hautement que le synode n'avait qu'à se courber devant l'autorité royale. Le temps où Chamier disait: «si la cour ne nous accorde pas la permission de nous réunir, nous saurons la prendre,» était passé.

La députation rapporta de bonnes paroles en échange de sa basse soumission. Le roi écrivit au synode et au commissaire des lettres qui confirmaient ce que Saint-Marc lui avait dit, et pour que rien ne manquât à son humiliation, il envoya aux députés une somme d'argent pour les défrayer de leur déplacement. L'assemblée n'ayant plus rien à faire, nomma les candidats à la députation et se sépara. Ses séances avaient duré du 27 mai 1637 au 9 juillet suivant.[2]

XXIX.

L'année se passa sans événements notables; nous ne trouvons qu'un acte officiel d'intolérance. Le parlement de Bordeaux rendit, le 3 décembre, un arrêt, qui défend aux protestants de Pons en Saintonge, de travailler pendant les jours de fête, de vendre et d'acheter de la viande pendant les jours maigres.

1. Aymon, Histoire des synodes nationaux. — Actes des synodes généraux.
2. Actes des assemblées synodales.

L'année suivante les protestants, comparativement aux précédentes, jouirent d'une assez grande tranquillité; mais ils éprouvèrent une vive douleur quand ils virent le roi, par une déclaration du 10 février, mettre le royaume et sa personne sous la protection de la Vierge, et ordonner qu'un tableau commémoratif de cet acte fût placé dans l'église de Notre-Dame de Paris[1]. Les termes de la déclaration donnaient à une femme tous les attributs de la divinité. Aux yeux des protestants c'était une impiété.

La même année où le roi, renonçant à la protection de Dieu, mit sa personne et son royaume sous celle de la Vierge Marie, il lui naquit un fils (5 septembre); il était marié depuis vingt-quatre ans et n'avait pas eu d'enfants. Anne d'Autriche, son épouse, et lui avaient fait cette année de grands vœux à la Vierge pour en obtenir un fils; ils attribuèrent à son intercession celui qui leur était né, et envoyèrent à Lorette une statue d'or du nouveau-né portée par un ange. Les réformés craignirent que le jeune prince, élevé dans l'esprit de ses parents, n'apprît à les haïr : ils ne se trompaient pas.

Les deux années, qui suivirent la naissance du Dauphin, ne présentent rien de bien saillant, si ce n'est un arrêt du parlement de Grenoble (21 mars 1639), qui reproduisit et codifia les dispositions les plus sévères des arrêts et déclarations rendus contre les protestants sous le règne de Louis XIII, et les sanctionna par des amendes et des peines nouvelles. L'exercice du culte fut interdit à Villiers-le-Bel[2], à Taulignan (Drôme)[3], à Bessay et à Mareuil (Vendée)[4], à Montbrison (Drôme)[5], à Montaigu (Seine)[6], à Gex (Ain)[7], à Sancerre (Cher)[8], à Saint-Ceré (Lot)[9], à Chavigny (Vienne).[10]

1. Bazin. — Le Vassor. — Capefigue. — Mazarin et Richelieu. Élie Benoît.
2. Arrêt du conseil, 18 janvier 1639.
3. *Idem*, 6 décembre 1639.
4. *Idem*, 19 mars 1641.
5. *Idem*, 25 avril 1641.
6. *Idem*, 7 septembre 1641.
7. *Idem*, 12 février 1642.
8. *Idem*, 20 juin 1642.
9. Arrêt du parlement de Toulouse, 12 septembre 1642.
10. Arrêt du conseil, 21 novembre 1642.

Quelques écoles furent fermées et les parlements rendirent plusieurs arrêts qui violaient l'édit de Nantes. On ordonna aux protestants de tendre le devant de leurs maisons le jour des fêtes solennelles et de ne donner d'autre nom à leur religion que celui de «prétendue réformée.» On les condamna à des amendes qui, selon les récidives, s'élevaient à la somme de 2000 livres, s'ils ne se découvraient pas et ne se mettaient pas à genoux, quand passerait le Saint-Sacrement[1]. Ils se plaignirent et furent dispensés de la genuflexion. Malgré la sévérité qu'on déploya contre eux, des prêtres et des moines abandonnèrent leurs églises, plusieurs d'entre eux se marièrent; le parlement le Rennes (13 novembre 1641) le leur défendit et autorisa les évêques à se saisir de leurs personnes et de les punir «selon les saints décrets,» et défense fut faite aux ministres de procéder à la célébration de leur mariage.[2]

XXX.

L'année 1641 fut marquée par un événement qui, trenteinq années auparavant, eût impressionnée la France et ui passa inaperçu. Sully mourut; depuis longtemps il tait oublié, et cependant il avait tout ce qui rend un omme nécessaire, la conception vive et prompte, l'anour du travail, des connaissances variées, la pratique es affaires, une mémoire étonnante, une intelligence reıarquable des intérêts matériels du royaume, un beau om, une fortune immense, la réputation d'un grand omme d'État; tout cela fut pendant quarante ans comme n trésor enfoui; cela surprend, car Sully appartenait à la asse des protestants moyenneurs, à laquelle la cour faiit des avances, pendant qu'elle se montrait sans misécorde pour les *entêtés;* mais un examen plus approfondi ı caractère du ministre favori de Henri IV nous donne clef de cette énigme; Sully n'avait pas d'amis: hautain, ır, sans pitié, sans sensibilité, sans délicatesse morale, il ait autant d'ennemis que de connaissances. Quand la main telligente, qui le maintenait au pouvoir, fut glacée par

1. Arrêt de la chambre mi-partie de Castres, 12 septembre 1640.
2. Drion, Hist. chron., t. II, p. 20.

la mort, il tomba; on oublia ses services, et cet homme, dans toute la force de l'âge et le plein épanouissement d'une grande ambition, fut enlevé aux affaires qu'il aimait avec passion, ce fut son châtiment : il dura quarante ans.

Sully employa ses loisirs forcés à la rédaction de ses mémoires, qui renferment des détails exacts et curieux sur les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV; il leur donna le titre étrange d'*Économies royales et servitudes loyales*; il se les fit raconter à lui-même par quatre de ses secrétaires, auxquels il en fournit les matériaux. Retiré depuis 1612 à sa magnifique terre de Villebon, il allait rarement à la cour et seulement quand le roi l'y appelait. « Je vous ai fait venir, Monsieur de Sully, lui dit un jour ce jeune prince, comme étant l'homme de confiance de feu mon père et un de ses principaux ministres, pour vous demander avis et m'entretenir avec vous sur les importantes affaires que j'ai à présent. » Le duc de Sully, qui ne voyait autour du roi que de jeunes courtisans, qui riaient entre eux et qui, pour faire la cour au connétable de Luynes, tournaient en ridicule son habillement, son maintien grave et toutes ses manières, fit cette réponse: « Sire, je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien. Quand le feu roi, votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur ses grandes et importantes affaires; au préalable il faisait sortir les bouffons. » Le jeune roi parut approuver cette liberté; il fit retirer tout le monde et demeura seul avec lui.

Sully ne s'attacha qu'à son maître. Le temps, qui affaiblit ordinairement la force de nos sentiments, n'ôta rien à la vivacité des siens. Ses mémoires, monument élevé à la gloire de Henri IV et à la sienne propre, en offrent des exemples touchants. Son manque de délicatesse morale amoindrissait, à ses yeux, tout ce que l'homme avait de méprisable, il ne regardait en lui que le prince. L'affection inaltérable qu'il lui portait, n'avait rien de servile. Il est ami jusqu'à résister en face au maître, qui d'un seul mot peut le briser, et c'est par sa rudesse qu'il gagne l'estime et l'affection d'un roi égoïste et ingrat.

Malgré son indifférence religieuse, Sully ne donna pas l'exemple d'une honteuse apostasie quand les nobles s'em-

pressaient d'imiter le Béarnais; et plus tard, lorsque la mauvaise foi du gouvernement de Marie de Médicis et de Richelieu faisait entrevoir des jours orageux aux réformés, il demeura dans leurs rangs. Cela étonne chez un homme qui professait des principes qui lui eussent permis d'être protestant à Genève, catholique à Rome, grec-schismatique à Moscou, arménien à Constantinople, et qui de nos jours eût dit: « toutes les religions sont bonnes, pourvu que l'on soit honnête homme. » Les causes de sa fidélité à la foi de ses pères, qui ne peuvent se trouver dans la profondeur de ses convictions religieuses, ne se trouveraient-elles pas dans sa fierté naturelle et dans le dégoût qu'il éprouva pour les hommes qui apostasièrent sans avoir pour excuse les raisons d'État?

« Dans les dernières années de sa vie, dit Benoît, Sully donna plus de marques de piété qu'il n'avait fait jusqu'alors. On l'avait presque toujours vu assister au prêche, qui se faisait dans sa maison d'une manière fort indécente. Après s'être fait longtemps attendre, il venait prendre la place d'honneur. Il demeurait assis, la tête couverte, même pendant les prières, et le plus souvent il jouait avec un petit chien qu'il avait sur ses genoux. Un jeune ministre le corrigea peu à peu de ces mauvaises habitudes, l'accoutuma aux censures, dressa un consistoire dans l'église qui *se recueillait chez lui*, et lui fit accepter à lui-même une charge d'ancien, qu'il exerça jusqu'à sa mort. »

Sully avait quatre-vingt-deux ans quand il mourut; sa veuve, Rachel de Cochefilet, qu'il avait épousée en secondes noces, lui fit élever un magnifique monument dans une chapelle de son château de Villebon. Nous ne savons si ce monument de la piété conjugale n'est pas tombé sous les coups de marteau des révolutionnaires de 1793; mais ce que le temps n'effacera jamais, c'est la mémoire d'un homme qui aida puissamment son maître à réparer les désordres de la ligue et à replacer la France à la tête des nations. Les protestants pourront l'exclure de leurs sympathies religieuses, mais ils ne pourront oublier « que l'ami de Henri IV, judicieux, prévoyant, grand homme d'État, fut probe dans le maniement des deniers publics et fidèle à son Église jusqu'à la mort. »[1]

1. Mémoires de Sully, t. III. — Haag, France protestante.

XXXI.

Quelques mois après la mort de Sully, d'Épernon terminait, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, son orageuse carrière; ses derniers jours furent abreuvés d'amertume. La main de Richelieu, qui pesait sur lui, le réduisit à l'impuissance et lui infligea le seul supplice qui lui fut sensible, celui de courber la tête. Il vieillit dans le mal et laissa dans l'histoire une place qu'il n'occupe que pour son châtiment. Il eut tous les vices de ses contemporains et pas une seule de leurs vertus. Il vola plutôt qu'il n'acquit son immense fortune, et ne fut fidèle à aucun des maîtres qu'il servit. Il s'en fit mépriser parce qu'il était vil, haïr parce qu'il était méchant, craindre parce qu'il était dangereux. Dans sa longue carrière politique il sacrifia tout à ses intérêts. Il ne sacrifia pas ses amis, il n'en avait pas.

XXXII.

Une mort qui ne passa pas inaperçue comme celle de Sully et d'Épernon, fut celle de Richelieu qui, moins vieilli par les années que par les soucis du pouvoir, expira le 4 décembre 1642, à l'âge de cinquante-sept ans trois mois.

L'œuvre qui fut le rêve de toute sa vie était accomplie la maison d'Autriche était abaissée. Humiliée sous Henri III, indépendante sous Henri IV, la France avait la suprématie sous Louis XIII. Les nobles étaient terrifiés; les huguenots étaient soumis.

Quand le moment de savourer en paix la douceur de tant de sanglantes victoires arriva, le cardinal avait usé ses forces dans cette grande lutte de dix-huit ans; depuis quelques mois il sentait la vie lui échapper; il pouvait mourir: il avait atteint son but; vainqueur de tous ses ennemis, de leurs drapeaux conquis, il avait fait son glorieux suaire.

Le 28 novembre 1642, le cardinal ressentit une vive douleur, qui fut suivie d'une fièvre ardente. Le mal empira d'heure en heure; le 2 décembre des prières publiques furent faites dans toutes les églises de Paris par

l'ordre du roi, qui vint de Saint-Germain pour voir l'illustre malade. Celui-ci, domptant ses souffrances, lui parla en ministre qui ne pense qu'à la grandeur de son pays, et lui recommanda Mazarin comme l'homme le plus capable de lui succéder. «Sire, lui dit-il en terminant, d'une voix affaiblie mais bien accentuée, écartez votre frère Gaston de vos conseils; prévoyez le cas de votre mort et ne lui conférez pas la régence.» Le malade lui présenta alors une déclaration à laquelle le roi n'eut qu'à apposer sa signature pour ôter la direction des affaires à ce prince brouillon et incapable.

Louis XIII prit congé de son ministre, qu'il devait revoir encore deux fois; celui-ci n'eût dès lors qu'une pensée, celle du compte qu'il allait bientôt rendre à celui de qui relèvent les petits et les grands. Comme homme privé, il se reconnut pécheur et demanda à son église tous les secours qu'elle administre aux agonisants; mais comme homme politique, il ne parut éprouver ni regrets, ni remords. «J'ai été, disait-il dans son testament, politique sévère pour quelques-uns, afin d'être bon pour tous; c'est la justice que j'ai aimée et non la vengeance.» — «En était-il bien sûr?» dit Henri Martin; nous le croyons : Richelieu poursuivait un but. Qu'étaient donc à ses yeux quelques têtes de seigneurs brouillons, séditieux? Ce qu'un membre gangrené est au corps tout entier, il fallait les faire tomber : il le fit.

Cet homme extraordinaire voulut, comme Vespasien, se voir mourir. Comprenant qu'on l'abusait sur son état, il fit approcher de son lit un des médecins du roi. «Parlez-moi, lui dit-il, à cœur ouvert, non en médecin, mais en ami.»

«Monseigneur, répondit celui-ci, dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri.»

«C'est parler cela,» dit Richelieu, qui avait compris; et dès ce moment il tourna ses regards vers Dieu et expira avec la conviction qu'il n'avait travaillé que pour le bien de la religion et de l'État.

Ceux qui furent témoins de ces derniers moments étaient les uns pleins d'admiration, les autres pleins d'effroi. L'évêque de Lisieux disait tout bas : «voilà une assurance qui m'épouvante.»

Richelieu a été diversement jugé : comme les morts qui sont toujours vivants, il a ses admirateurs et ses détracteurs. Ce prêtre ne fit ni tout le bien, ni tout le mal qu'on lui impute; mais ce que nul ne lui conteste, c'est son génie et sa persévérance inaltérable dans l'exécution de ses desseins. Les réformés eurent en lui moins un ennemi religieux qu'un adversaire politique; en les anéantissant comme parti, il avait atteint son but; les vexations et les tracasseries, dont ils furent l'objet, furent une des nécessités de sa politique. En nous résumant, nous dirons que Richelieu fut plus homme d'État que prêtre, et plus logique encore que méchant. Le peuple qui se souvient de Henri IV, ne connaît pas Richelieu, parce que dans le cœur de cet homme il n'y eut jamais un seul écho pour ses misères et ses souffrances. Comment aurait-il aimé celui qui prononça cette parole cruelle : « Si les peuples étaient trop à l'aise, il ne serait pas possible de les contenir dans les règles de leurs devoirs.»[1]

XXXIII.

Quelque temps avant sa mort, Richelieu s'était choisi un successeur dans Mazarin, le seul homme qu'il crut capable de tenir après lui les rênes de l'État, sous un roi dont la santé chancelante lui faisait pressentir les embarras d'une prochaine régence. Guilio Mazarini dit Mazarin était né en 1602, à Peschina, petite ville des Abruzzes, d'une ancienne famille originaire de Sicile. Il fit successivement ses études à Rome, à Alcala, à Salamanque, et entra dans la carrière militaire; il servit en 1625 en Valteline comme capitaine dans l'armée papale, et se fit distinguer de bonne heure par son talent dans les négociations politiques; il ménagea la paix de Cherasco (1631) entre la Savoie, la France et l'Espagne. C'est à cette époque de sa vie qu'il entra dans la carrière ecclésiastique et fut pourvu

1. Récit véritable de ce qui s'est passé à la mort du cardinal de Richelieu et les dernières paroles qu'il a proférées. — Lettre à Monseigneur le marquis de Fontenay Mareuil, ambassadeur à Rome, 7 décembre 1642. — Collect. Fontanieu, t. CCCCLXXXV, CCCCXXXVI. — Henri Martin. — Sismondi. — Le Vassor. — Capefigue.

d'une charge de référendaire dans la chancellerie papale, et bientôt après, nommé vice-légat à Avignon, qu'il quitta pour remplir à Paris la charge de légat extraordinaire du Saint-Siége. Richelieu le distingua parmi la foule de diplomates qui encombraient ses antichambres et lui confia plusieurs missions difficiles, dont il s'acquitta avec autant de zèle que d'habileté. Le chapeau de cardinal, que Richelieu demanda pour lui, fut la récompense de ses services; mais le plus grand honneur qu'il lui fit, fut de le recommander en mourant à Louis XIII. Le protégé était digne de son protecteur: il n'avait ni son énergie, ni son audace, ni sa volonté de fer; mais il rachetait ces lacunes par une rare souplesse de caractère, une connaissance approfondie des hommes et des choses, et un esprit pénétrant sous un faux air de bonhomie; au reste, peu scrupuleux sur le choix des moyens pour arriver à son but et ambitieux outre mesure. A la force succédait la ruse: un renard prenait la place d'un lion.

XXXIV.

Quelques mois avant la mort du cardinal, Marie de Médicis mourut dans l'exil à Cologne. Cette femme, épouse, mère et belle-mère de rois, passa les derniers jours de sa vie dans l'abandon et la misère; elle eut froid, elle eut faim, comme une femme du peuple, sans avoir la consolation de reposer ses regards sur un visage ami. Le châtiment fut rude; il était mérité; elle est malheureuse, mais elle n'excite pas nos sympathies, car nous ne trouvons dans sa vie rien de ce qui nous captive et nous associe aux douleurs de ceux qui du faîte des grandeurs sont précipités dans l'abîme. Épouse, elle fut infidèle; mère, elle exploita la faiblesse de son fils; régente, elle trahit la France; femme, elle eut plusieurs des vices de son sexe, sans en avoir les grâces. Quand elle tomba, elle se vit abandonnée de tous ceux dont elle avait fait la fortune, et on se détourna d'elle comme elle s'était détournée de sa confidente intime, l'infortunée maréchale d'Ancre. Elle dut cruellement souffrir et ardemment haïr Richelieu surtout, qui payait ses bienfaits par la plus éclatante ingratitude. Cependant le grabat de Cologne, sur lequel elle expira dans l'oubli,

renferme une grande leçon, et nous raconte, mieux que ne pourraient le faire les plus beaux discours, l'instabilité des grandeurs humaines.

Dans ses derniers moments, Marie de Médicis fut assistée par Fabio Chighi, nonce du pape; elle mourut dans des sentiments de repentance; c'était la mode alors. On se donnait entièrement au monde, avec l'idée de se donner à Dieu à l'heure suprême.

On rapporte que la reine n'ayant pas nommé Richelieu dans le testament qu'elle fit la veille de sa mort, le nonce lui dit; «Madame, vous ne parlez pas du cardinal.»

«Je lui pardonne,» murmura la mourante.

«Prouvez-le, ajouta-t-il, en lui léguant votre bracelet.»

«Ceci est de trop,» s'écria-t-elle!

Chighi insista.

«Eh bien, soit!» ajouta-t-elle; puis elle ne pensa plus qu'à comparaître devant son Dieu et expira à l'âge de soixante-six ans.[1]

La nouvelle de la mort de Marie de Médicis impressionna vivement le roi, alors sous le poids d'une profonde tristesse. Il avait livré son favori Cinq-Mars au cardinal. Malade, souffrant, il ne voyait que cabales et intrigues autour de lui; il prit le deuil avec toute sa cour. Après la mort du cardinal, qu'on accusait, non sans raison, «d'avoir laissé pourrir le corps de sa bienfaitrice dans la chambre où elle était décédée,» il voulut se conformer au désir de la défunte qui avait demandé d'être inhumée à Saint-Denis: il envoya un gentilhomme chercher ses restes, qui, placés sur un char funèbre, arrivèrent après trente-six jours de marche, à Saint-Denis, où ils furent déposés près de ceux de Henri IV. Marie de Médicis, morte pauvre, eut des funérailles de reine.[2]

XXXV.

Louis XIII ne survécut pas longtemps à son puissant ministre. Il expira le 14 mai 1643, trente-trois ans jour par jour après la mort de son père, et presque à la même

1. Capefigue. — Bazin. — Le Vassor.
2. Bazin. — Le Vassor.

heure[1]. Ce prince continua malgré lui la politique glorieuse de son père, et fit expier à l'orgueilleuse maison d'Autriche les dures humiliations qu'elle avait infligées à la France. Le fils de Henri IV ne pensa pas beaucoup et n'aima pas davantage; ses affections étaient celles de l'enfant, aujourd'hui fou de ses jouets et qui demain les brise; il regretta plus une pie-grièche et un faucon égaré que Luynes et Cinq-Mars. Il ne donna pas une larme à la mort de l'un et à la décapitation de l'autre. Le fond de son caractère était la faiblesse et la cruauté. Si on lui eût conseillé une Saint-Barthélemy, il l'eût probablement faite. Il eut une vertu rare dans la cour des rois de France : la chasteté; si à cette vertu il eût joint le génie et la volonté de son père, Richelieu serait probablement demeuré dans l'ombre, et pour tromper sa dévorante ambition, il eût fait des mandements épiscopaux et des livres de controverse. A ce grand génie il fallait un roi enfant. Il l'eut; il en fit un roi puissant, et, comme si après lui, personne n'était capable de le diriger, il l'entraîna avec lui dans la tombe. Louis XIII mourut sans peine, comme il avait vécu sans plaisir.

1. Relation de la mort de Louis XIII, Archives curieuses, 2e série.

LIVRE XXXIV.

I.

Les réformés sentirent de bonne heure la nécessité de l'instruction; disciples du libre examen, ils auraient été inconséquents avec leurs principes, s'ils avaient relégué la science dans le temple et n'avaient eu qu'une maison de Levi. Ils se conformèrent à cette recommandation d'un apôtre: «à la foi ajoutez la science;» sur ce point, ils ne varièrent pas, et ne séparèrent jamais l'école de l'Église. «Là, dit Farel, où écoles sont dressées qu'elles soient entretenues en réformant ce qui a besoin d'être corrigé, et en y mettant ce qu'il faut, et là où il n'y en a point qu'on en ordonne, et au lieu de la moynaille, et des charges de la terre, qu'on regarde gens de bien et de bon savoir qui ayant grâce d'enseigner avec la crainte de Dieu et enfants aussi bien nés et de bon esprit, ayant la semence de la crainte de Dieu. Et si les pères ne les peuvent entretenir, qu'ils soient entretenus et instruits, en toutes bonnes lettres, selon qu'ils en seront capables, et après, selon que Dieu leur donnera de grâce, qu'ils servent à l'honneur de Dieu ou pour enseigner le peuple ou autrement et qu'on n'empêche les bonnes lettres, les bonnes sciences et les langues; car de tout ceci le cœur fidèle fera son profit et fera tout servir à l'honneur de Dieu et au profit du prochain.»

La discipline ecclésiastique[1] fit un devoir aux parents d'instruire leurs enfants, et à plusieurs reprises les synodes provinciaux et nationaux leur recommandèrent vivement, de n'être pas négligents à le remplir et de prendre garde à l'instruction de leurs enfants «qui sont la semence et la pépinière de l'Église.»[2]

1. Ch. 11, § 1.
2. Aymon, Synodes nationaux, t. Ier, p. 126-127, 130 et 2..

Le clergé, qui comprenait la haute importance de ces maisons d'éducation, fit des efforts inouïs pour les interdire ou les restreindre. De là des vexations continuelles, qui faisaient dire aux protestants dans l'un de leurs plus éloquents manifestes : « On veut donc nous contraindre à ignorance et à barbarie ! ! »[1]

Pour mettre de l'ordre dans cette partie importante de l'histoire des réformés, nous parlerons d'abord de leurs écoles primaires, ensuite de leurs colléges, après de leurs académies.

II.

Les écoles primaires différaient peu des nôtres, on y enseignait la lecture, l'écriture, les premiers éléments du calcul et le catéchisme. L'instruction élémentaire qu'on recevait, leur fit donner le nom de petites écoles, qu'elles conservèrent jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Leur nombre était très-considérable; elles étaient généralement entretenues par les communautés, et quelques-unes par les seigneurs protestants dans les lieux qui leur appartenaient. Nous découvrons une lacune dans ces utiles institutions, le manque d'une école normale. Il est probable que les instituteurs étaient choisis parmi les meilleurs élèves des petites écoles; peut-être aussi des jeunes gens, qui n'avaient pas réussi dans leurs études académiques, se consacraient à leur direction, comme nous en voyons quelques-uns remplir des places de régents dans les colléges.[2]

Les écoles primaires étaient sous la surveillance immédiate et absolue des consistoires de l'église dont elles dépendaient; c'était ce corps qui décidait leur ouverture et leur fermeture[3], et c'était aussi probablement lui qui livrait aux instituteurs la charge publique d'enseigner[4]. Les garçons étaient séparés des filles; il arrivait cependant

1. Plaintes des églises réformées de France sur les violences qui leur sont faites en plusieurs endroits du royaume. — Élie Benoît, *Hist.* de l'édit de Nantes, t. Ier, p. 212.
2. Bulletin de la société du prot. franç., t. IV, p. 500 et 501.
3. Discipline ecclésiastique, ch. II, § 2.
4. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. Ier, p. 212.

quelquefois qu'ils étaient réunis dans le même local à cause de l'impossibilité où certaines églises étaient de pourvoir aux frais de l'entretien des deux écoles. Nous ne connaissons rien du traitement alloué aux instituteurs; jusqu'ici les recherches ont été infructueuses; si nous jugeons du passé par le présent, il ne devait pas être bien élevé.

Les réformés durent à ces humbles établissements la gloire de former, au milieu de la France ignorante et superstitieuse, une génération d'hommes pieux, éclairés, qui tint haut la lampe de l'Évangile, et se vengea noblement de ses aveugles oppresseurs, en créant sur le sol, d'où ils voulaient la refouler, le commerce et l'industrie. L'ignorance détruit tout, parce qu'elle ne sait rien fonder.

III.

Les colléges protestants eurent leurs premiers fondateurs dans les réformateurs eux-mêmes. Un an s'était à peine écoulé depuis que Farel avait chassé le clergé de Genève, et déjà il demandait la création d'une école dans laquelle on enseignerait à la jeunesse le grec, le latin et le principe des sciences; cette institution fut fondée le 24 mars 1536.[1]

Nîmes fonda en 1538 son célèbre collége des Arts. l'exemple était donné. Partout où il y avait en France une agglomération d'églises, on vit s'élever ces utiles établissements.

Les colléges protestants du seizième et du dix-septième siècle ne différaient guère des lycées de nos jours; cependant il existait quelques différences notablès[2] : ainsi ils ne recevaient pas d'externes, l'enseignement de l'histoi y était presque nul[3], les langues vivantes entièrem négligées, la science enfin n'y occupait qu'une place à p près insignifiante. La voie du progrès, dans lequel no avons marché, ne date pas de loin.

Les colléges protestants dépendaient, comme les lyc

1. Bulletin de l'hist. du prot. franç., t. IV, p. 503.
2. Tholuk, *Das akad. Leben*, t. Ier, p. 174.
3. Celui de Metz forme une exception.

de nos jours, des recteurs des conseils académiques. A la tête de chacun d'eux il y avait un principal chargé, de la direction générale; il logeait dans l'établissement et demeurait ordinairement chargé d'une classe, le plus souvent de celle de philosophie. Plus tard, les malheurs des temps et l'insuffisance des ressources firent supprimer la charge de principal, qui fut remplie par l'un des professeurs qui, outre ses appointements, reçut, comme indemnité de ce surcroît de travail, son logement et une somme de cent livres.[1]

Les régents étaient nommés en général sur la présentation du principal, soit par le conseil académique dans les lieux où il y avait des académies, soit par le consistoire ou par le conseil de la ville là où ce dernier corps était entièrement composé de protestants. A Nîmes leur nomination rentrait dans les attributions du recteur. On était fort sévère sur la moralité et la capacité. Le synode national, tenu à Charenton en 1623, ordonna que les écoliers, de quelque classe qu'ils fussent, eussent du respect pour les maîtres. On ne devait appeler à l'instruction de la jeunesse, même pour les plus basses classes, que des hommes capables d'exercer leur profession. Dans les colléges les plus florissants, et par conséquent les plus favorisés, tel que celui de Saumur, le régent de première avait un traitement annuel de 400 livres, celui de seconde de 300, celui de troisième de 200 et plus tard 250, celui de quatrième 180 et plus tard 210, celui de cinquième 150 et plus tard 210.

Les colléges les mieux entretenus avaient cinq à six classes pour les langues latine et grecque et une pour la philosophie. Dans quelques-uns il y avait une septième classe, qui n'était qu'une école primaire dans laquelle on enseignait la lecture, l'écriture et le catéchisme. En sixième on s'occupait des éléments de la langue latine. En cinquième on expliquait quelques auteurs latins faciles, et après avoir étudié la syntaxe, on commençait des exercices de thèmes latins. En quatrième le régent développait la syntaxe latine, donnait une idée générale de la prosodie latine, et faisait commencer l'étude du grec. En outre des

1. Aymon, Synodes nationaux, t. II, p. 286.

thèmes latins, dans lesquels on continuait à s'exercer; les élèves traduisaient les épîtres de Ciceron, les métamorphoses d'Ovide et des auteurs de ce genre. En troisième on expliquait pour le grec les fables d'Ésope, les dialogues choisis de Lucien, quelques discours d'Isocrate, et pour le latin les offices de Cicéron, les commentaires de César, les bucoliques de Virgile. Le régent développait la grammaire grecque et exerçait les élèves aux thèmes latins et à la versification grecque. En seconde on traduisait Démosthène et Xénophon pour le grec, et Saluste, Virgile, Horace, les discours de Cicéron pour le latin. Le régent commençait à exposer la rhétorique, et à côté des thèmes latins et de la versification latine, il exerçait les élèves à des amplifications en latin. En première on mettait entre les mains des jeunes gens les discours et les Tusculanes de Cicéron, de Tite-Live, Juvenal, Horace, les fastes d'Ovide, et pour le grec Hérodote, Homère et Hésiode. On les exerçait à des compositions latines, soit en prose, soit en vers, et on les formait à la récitation; enfin, le régent de philosophie enseignait la logique, la morale et la métaphisique, ainsi que les éléments de la physique et de la sphère.

Tels étaient, d'après M. le professeur Nicolas, qui a puisé les matériaux de son savant travail aux sources les plus authentiques, ces institutions, où la piété ne faisait pas oublier la science, ni la science la piété; ils furent la pépinière d'où sortit une foule d'hommes instruits, qui jetèrent sur la Réforme un grand éclat.[1]

IV.

Les académies protestantes occupent une belle et brillante page dans l'histoire de la Réforme. Ce sont elles qui ont produit cette génération d'hommes instruits, savants, qui exercèrent une influence considérable sur le protestantisme en France, en Suisse et en Hollande. Leur fondation fut due à une nécessité. Au synode de Poitiers (1560), plusieurs députés demandèrent des pasteurs pour

1. Le travail de M. le professeur Nicolas a été inséré dans le Bulletin de la société du prot. franç., t. IV.

des églises qui en étaient dépourvues; le synode n'en avait point. Dans ces temps orageux, mais bénis, les troupeaux se choisissaient quelquefois leurs conducteurs spirituels parmi ceux de leurs membres qui leur paraissaient les plus propres à cette tâche délicate, qui demandait, de la part de celui qui l'acceptait, la foi éclairée d'un chrétien et le courage d'un martyr. Quand ces hommes manquaient, on recourait à Genève et à Lausanne; mais ces villes ne pouvaient pas toujours satisfaire aux nombreuses demandes qui leur étaient faites de tous les points de la France. Le synode de Poitiers, ne pouvant répondre à celles qui lui étaient adressées, conseilla à ceux de ses membres qui réclamaient des pasteurs de faire donner à des jeunes gens une instruction solide, surtout dans les langues et les sciences divines, afin de les préparer à l'exercice du saint ministère. La mise à exécution de ce conseil était une impérieuse nécessité. Des églises se formaient partout, mais le plus grand nombre manquaient de conducteurs spirituels : cet état dura longtemps. La Réforme, qui ne pouvait, pour son triomphe, se passer ni de science, ni de foi, ne trouva, dans le conseil donné par le synode de Poitiers, qu'une demi-mesure, qui aurait fini par donner aux églises des hommes de bonne volonté, mais au-dessous de leur vocation par leur savoir. Le prêtre qui monte sur l'autel peut se passer de science, celui qui monte sur une chaire ne le peut pas; et si l'apôtre veut que le simple fidèle ajoute à sa foi la science, à plus forte raison le veut-il de celui qui est appelé à présider ses frères. Ce fut pour parer au grave inconvénient qui ressortait du moyen proposé par le synode de Poitiers, que celui de Paris (1565) engagea les églises qui avaient des ressources pécuniaires à envoyer des jeunes gens bien qualifiés faire leurs études dans les académies étrangères. Plusieurs le firent, et Genève fournit à la France des pasteurs dont quelques-uns couronnèrent leur ministère par le martyre. Tous ces moyens ayant paru insuffisants pour répondre aux besoins des troupeaux, on pensa que le seul moyen de rémédier aux inconvénients de la situation était la fondation d'académies dans les grands centres protestants. Les malheurs des temps, les difficultés sans cesse renaissantes, les édits de proscription qui se succédaient presque sans interrup-

tion, empêchèrent les réformés de réaliser, aussi promptement qu'ils l'auraient voulu, un désir, qui était le plus cher à leurs vœux et le plus impérieux de leurs besoins.

V.

De toutes les écoles théologiques la plus illustre comme aussi la plus persécutée fut celle de Saumur. Il y régna, depuis sa fondation par Duplessis-Mornay, un esprit de sage libéralisme, qui contrastait avec la sèche et rigoureuse orthodoxie de l'école de Sédan; aussi son influence fut-elle grande, même à l'étranger; un talent hors ligne distinguait ses professeurs, qui unissaient à une profonde connaissance des textes sacrés et des Pères de l'Eglise les dons de l'éloquence, si bien que le roi Louis XIII dit un jour de l'un d'entre eux, de Moïse Amyraut, qu'il était l'homme le plus éloquent de son royaume. La tendance générale de l'école la poussait à chercher une conciliation entre le calvinisme rigide et l'universalisme des Arminiens, ou, en d'autres termes, entre la toute-science de Dieu et la liberté de l'homme; elle ne voulait point admettre qu'il pût y avoir une prédestination à la damnation éternelle; elle ne voulait point non plus la condamner absolument. De là naquit un système qui ne peut logiquement se défendre et qu'on a baptisé du nom d'universalisme particulariste. « Dieu élit tous les hommes à condition qu'ils croient, mais il ne donne pas à tous la foi ; » n'est-ce pas là partir d'une évidente contradiction ?

Cette doctrine trouva néanmoins un grand nombre de défenseurs; elle donnait à la conscience un semblant de satisfaction; elle eut de désastreuses conséquences, que ne soupçonnaient point ceux qui les premiers l'établirent; elle donna lieu à des falsifications du texte biblique et à des conversions au romanisme, comme étant le système qui, en demandant une foi aveugle, coupe le plus facilement court à tous les doutes.

Le chef de l'école de Saumur est *Jean Caméron*, né à Glasgow vers 1580 et mort à Montauban vers 1626; les nombreuses discussions que suscita son enseignement lui firent momentanément quitter la France; quand il y revint

il dut se borner à donner à Saumur des leçons particulières, sa chaire lui ayant été interdite.

Moïse Amyraut, son élève, consacra tous ses efforts à développer et à propager les idées qu'il avait reçues du célèbre Écossais; le nombre de ses ouvrages est prodigieux; malheureusement, comme pour tous les écrivains protestants de cette époque, ils ont été détruits ou balayés au dehors par la révocation de l'édit de Nantes. Né à Bourgueil, en Tourraine, en 1596, professeur à Saumur en 1633, Amyraut eut à soutenir de nombreuses et violentes attaques pendant toute la durée de son professorat, et à la fin de sa vie, les vexations de la cour et du clergé. Sur la plainte de Du Moulin, rédigée avec une véhémence sans pareille et qu'appuyaient de toute leur autorité les académies des Pays-Bas, Amyraut, accusé d'enseigner contrairement aux décisions du synode de Dordrecht, fut cité devant plusieurs synodes français, qui chaque fois le renvoyèrent avec honneur, tout en le rappelant à l'observation des règles admises et lui interdisant de reprendre ces discussions; mais, aussitôt attaqué par écrit par ses adversaires, il reprenait la plume pour se défendre. Il continua ainsi, luttant sans relâche, jusqu'à ce qu'il fut forcé de signer l'acte de Thouars, par lequel il s'engageait à garder désormais le silence et « à moyenner, en tant qu'en luy sera, envers ses collègues qui garderont le même ordre. » Il mourut à Saumur (1664), privé par la cour des Aides de son titre de docteur en théologie. « Jésus-Christ est mort pour tous les hommes suffisamment et pour les seuls esleus efficacieusement. » Ces paroles de sa confession devant le synode d'Alençon (1637), résument en quelques mots son enseignement, qu'il avait appuyé d'un excellent traité de morale. Sa polémique était mordante, railleuse, pleine d'ironie; mais, comme les hommes de son siècle, il ne sut pas toujours se garder de vains préjugés. Pour que le protestantisme se présentât plus fort dans la lutte, il aurait voulu voir l'union des différentes confessions, et dans ce but il consacra trois ouvrages à démontrer la parfaite concordance des symboles luthériens et réformés. Ses sermons sont riches en édification, alors même qu'ils portent l'empreinte naïve de leur temps; on pourrait leur reprocher l'abus des divisions et parfois

aussi de s'égarer trop sur le terrain de l'école; on y reconnaît le professeur sous la robe du pasteur. Enfin l'Ancien et le Nouveau Testament avaient été l'objet de nombreuses études de sa part, comme le prouvent les paraphrases qu'il nous a laissées, et la grande question de l'organisation de l'Église avait aussi attiré tout particulièrement son attention. Malgré tout ce qu'on peut reprocher à son système, Amyraut n'en reste pas moins une des grandes et belles figures de la Réforme française, et, la part faite à l'exagération de l'amitié, on peut dire avec Dubosc:

A Mose ad Mosem par Mosi non fuit ullus;
More, ore et calamo mirus uterque fuit.[1]

Collègue d'Amyraut à Saumur, Josué de La Place s'attaqua surtout au dogme du péché originel, émettant certaines idées qui s'éloignaient de la lettre des confessions de foi, quoiqu'il prétendît, à force de subtilités scholastiques, être en tout point d'accord avec elles. Né vers 1606, professeur à Saumur en 1633, il fut condamné par le synode de Charenton, que présidait le professeur de Montauban Garissolles, comme enseignant une doctrine qui « restreignait la nature du péché originel dans la seule corruption héréditaire de la postérité d'Adam, pour ne lui pas imputer le premier péché, par lequel Adam est tombé. » Il voulait, comme il le dit lui-même, rendre le genre humain la cause et la source de tous les maux et sauvegarder la sainteté de Dieu; mais son système, excessivement subtil, pèche par la base et ne résout pas plus la difficulté que celui d'Amyraut ne l'avait fait pour une autre question. De La Place mourut à Saumur en 1665.

Un autre collègue d'Amyraut, Louis Cappel, né à Saint-Elier, près Sédan, en 1585, nommé professeur vers 1613, s'est fait une place honorable dans la science par son ouvrage sur les points-voyelles du texte hébreu de l'Ancien-Testament, auxquels il dénia l'inspiration divine; la largeur de ses vues lui attira de nombreux adversaires; elles furent condamnées par les théologiens suisses dans la

1. De Moïse Maïmonides à Moïse Amyraut personne d'autre ne ressembla à Moïse;
Car tous deux brillèrent par leur vie, leur éloquence et leur style.

célèbre *Formula consensûs;* elles n'en ont pas moins été généralement adoptées par la saine critique. Plus hardi qu'Amyraut, redoutant moins que lui l'accusation d'hétérodoxie, Louis Cappel se rangea franchement, dans la question de la grâce, du côté d'Arminius, en accordant la plus large place à la liberté de l'homme. Cappel, « le grand oracle des hébraïsants», suivant l'évêque Hall, mourut en 1658.

La mort presque simultanée d'Amyraut, de La Place et de Cappel, qui avaient porté si haut la gloire de l'école de Saumur, fut le signal de sa décadence; le niveau des connaissances s'abaissa graduellement; les troubles du royaume, déchiré par la Fronde, trouvèrent un écho sous les voûtes de l'Académie; la persécution la fit passer par de cruelles épreuves. Le dernier synode national prescrivit une inspection générale des écoles et leur adressa de pressantes recommandations; il se trouva alors, dans cette école de Saumur, si vite et si tristement déchue, un homme pour la réhabiliter et qui, sans prétention à la science, chercha à ramener les étudiants dans le bon chemin. Cet homme fut Etienne Gaussen, professeur de 1661 à 1675, année de sa mort. L'esprit libéral de ses prédécesseurs se retrouve dans ses opuscules, qui ont surtout en vue la pratique du ministère et la cure d'âmes.

Avec cette décadence coïncide l'admission de Claude Pajon à la chaire de professeur de théologie en 1666; né à Romorantin en 1626, élève d'Amyraut, il fut, comme son maître, traduit à la barre des synodes, qui le renvoyèrent de même avec honneur; alors il quitta l'académie pour jouir de plus de liberté; poursuivi de nouveau pour ses conférences particulières, il fut condamné par de nombreux synodes provinciaux, et l'abjuration formelle de sa doctrine dut être signée par tous les étudiants. Pajon mourut peu avant la révocation, en 1685, disant que «Dieu châtiait l'Église réformée, parce qu'elle ne voulait pas entendre la vérité;» étrange et triste effet de la prévention! dirons-nous avec son biographe. Le système de Pajon est le développement de celui d'Amyraut, avec une hardiesse plus grande encore que n'en avait montré Cappel, et des conséquences bien autrement sérieuses. Dans la conversion de cette seconde création de l'homme il n'y a point

un concours direct de la Providence; il manque de même dans la création physique; Dieu n'agit directement ni dans une sphère, ni dans l'autre, mais bien par l'intermédiaire des causes secondes se développant régulièrement depuis l'impulsion primordiale; malgré l'admission de changements possibles, ce système conduit au fatalisme. En voulant sauvegarder la sainteté de Dieu, il la détruit, puisque, si Dieu n'avait pas fait un fâcheux concours de circonstances, tel ou tel aurait pu se convertir. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'entrevue de Pajon avec Claude, dont le procès-verbal nous a été conservé, ait abouti à une condamnation.

Le principal disciple de Pajon fut Charles le Cène, né à Caen en 1647, qui fut accusé, devant le consistoire de Charenton, de nier, comme son maître, l'action de la grâce de Dieu et d'y substituer l'action de la parole. La révocation le poussa en Hollande, puis en Angleterre, où il mourut à Londres en 1703. Il avait, dès le commencement de son ministère, travaillé à une traduction de la Bible, que son fils publia et qui porte des falsifications, inspirées par l'esprit de secte; pour lui, il n'y a plus ni prédestination, ni réprobation, ni élection; ces dogmes reçus dans l'Église reposent sur une fausse interprétation de passages bibliques, dont le sens est purement historique; le salut dépend entièrement de la volonté individuelle. Ainsi le système, inauguré par Amyraut, élaboré par Pajon, aboutit au pélagianisme, et personne ne saurait s'étonner de voir les enfants de Pajon passer au romanisme, comme son neveu et disciple, Isaac Papin.

Né à Blois en 1657, Papin vint étudier à Saumur; mais, mis en demeure de signer la condamnation des idées de son oncle, il s'y refusa et gagna l'Angleterre, où il reçut l'ordination anglicane; poursuivi en Hollande, à Hambourg, à Dantzig comme socinien, il se mit en relations avec Bossuet et rentra en France pour abjurer publiquement à Paris entre ses mains en 1690; il mourut à Blois en 1709; reniant son passé par la plus triste des palinodies. Il avait, lui aussi, nié l'action immédiate de la grâce et insisté sur son action médiate par la parole; il avait entrevu la vérité, en donnant à entendre que tout ce qui se passe dans le temps est présent devant Dieu.

Ainsi finit, par un triste éclat, la célèbre école de Saumur; elle avait voulu rompre l'étroitesse du dogme, elle n'y parvint pas, parce que, pour elle la religion resta une connaissance objective, imposée du dehors, et ne lui apparut jamais comme un besoin intime et profond de la conscience individuelle.

VI.

Rivale de Saumur à l'époque de cette splendeur, l'école de Sédan ne fut pas dès son origine le siége de cette sévère orthodoxie, dont elle se glorifia plus tard; fondée en 1573 par Henri Robert de la Marck, définitivement organisée plusieurs années après, elle était trop voisine de la Hollande pour ne pas être entraînée momentanément à subir l'influence d'Arminius. Caméron même y professa pendant quelque temps, et ses opinions sur la grâce furent partagées par quelques-uns de ses collègues.

Daniel Tilenus exerça une autorité presque illimitée à Sédan, dans les premiers temps de la fondation de l'école; très-versé dans la connaissance des langues anciennes, logicien serré, spirituel, incisif, mais esprit passionné, mobile et sans principes bien arrêtés, il commença par soutenir le calvinisme le plus rigide, pour passer ensuite du côté des Arminiens. Ce fut sa condamnation; il fut dépouillé de tous ses emplois et obligé de quitter l'Académie, à laquelle il avait si souvent imposé sa volonté. Un adversaire tout-puissant avait retourné contre lui les armes dont il s'était servi, alors qu'il jouissait de toute la faveur du prince; cet adversaire était notre célèbre controversiste Pierre Du Moulin.

Du Moulin descendit plus d'une fois dans la lice, soit en provoquant des controverses publiques, soit en publiant les ouvrages, dont le titre déjà est une ironie: «la nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vrai christianisme» et «l'Anatomie de la Messe, où est montré par l'Écriture Sainte et par les témoignages de l'ancienne Église, que la messe est contraire à la parole de Dieu.» Cette ardeur, qui bien souvent l'entraîna trop loin, lui créa une foule d'ennemis, et pendant les vingt-deux années qu'il resta à la tête de l'église de Charenton, il fut

plus d'une fois en butte aux fureurs de la populace et menacé dans ses biens, dans sa liberté et même dans sa vie. Du Moulin professait la plus stricte orthodoxie calviniste; la nature de son esprit l'y portait; peut-être l'enseignement qu'il avait reçu à Cambridge avait-il contribué à lui donner cette direction; mais sans aucun doute ses nombreuses controverses imprimèrent à ses principes l'inflexible rigidité qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. Député par les églises de France au synode de Dordrecht, il ne put s'y rendre: un ordre de Louis XIII le lui ayant formellement interdit; il se fit alors le défenseur par tout le royaume des décrets de cette assemblée, à laquelle il avait prodigué les épithètes les plus élogieuses, et attaqua avec passion toute opinion contraire, obtenant des synodes nationaux la sanction des canons de Dordrecht et poursuivant à outrance l'école de Saumur, comme entachée de la plus détestable hérésie, « changeant la nature de Dieu, celle de la Loi et de l'Évangile.[1] » Une dénonciation fit craindre à Du Moulin l'explosion de la colère royale; il se retira alors à Sédan, où il fut nommé professeur. De cette place de sûreté, il continua à jouer le rôle que s'attribua plus tard Jurieu, un de ses élèves, et ne manqua aucune occasion de s'attaquer aux partisans d'Amyraut.

Un autre professeur distingué de cette école de Sédan, d'où devaient sortir le pieux Drelincourt et Basnage, l'historien des églises de France, fut Abraham Rambourg (1590-1651), orateur distingué et savant de premier ordre, dont les ouvrages de théologie et de controverse sont un monument de sa vaste érudition et de la justesse de son esprit critique.

A côté de lui se place encore Louis Leblanc de Beaulieu (1615-1675), homme doux, modeste, intègre, sincère, et surtout ennemi de toute polémique ardente et passionnée. Moins strictement calviniste que Du Moulin, il s'efforça d'abaisser les barrières qui séparaient non-seulement les divers partis de l'Église réformée, mais encore l'Église réformée de l'Église romaine, écartant toutes les disputes inutiles et réduisant presque à rien des controverses avant lui très-importantes; aussi fut-il taxé par

1. Lettre de Du Moulin au synode d'Alençon (Aymon, Syn. nat.

plusieurs de latitudinarisme, ce qui n'empêcha pas le sévère Jurieu de prendre en mains sa défense.

En général, Sédan brilla par la controverse, et lorsque sonna l'heure de la persécution et de la dispersion, c'était encore un controversiste qui y occupait la première place, l'adversaire de Bayle, Pierre Jurieu, dont la vie appartient à l'histoire du Refuge.

VII.

Presque aussi passionnée que Sédan pour la controverse avec l'Église romaine et la doctrine de Saumur, l'académie de Montauban a compté dans son sein plus d'un homme illustre. Fondée en 1598 par une décision du synode national de Montpellier, elle fut supprimée par un arrêt du conseil d'État, 1685. Caméron y enseigna, comme à Sédan; mais les circonstances politiques et religieuses n'étaient pas faites pour permettre à ses principes de prendre racine dans les esprits; la lutte y était trop ardente pour ne pas forcer le dogme protestant à se prononcer dans le sens d'un sévère calvinisme. Souvent, au milieu de ce peuple tout prompt à s'enflammer, les professeurs de Montauban furent en grand danger; ainsi, en 1625, Pierre Olier fut sur le point d'être mis en pièces dans le temple même, et la même année, dans une autre sédition, Caméron fut tellement maltraité qu'il mourut quelques mois après des suites de ses blessures.[1]

Antoine Garissolles, né à Montauban 1587, nommé, en 1630, professeur dans sa ville natale, où il mourut en charge 1651, présida le synode de Charenton, où les doctrines de Saumur furent, sinon formellement condamnées, du moins assez blâmées, pour que menace fût faite aux étudiants « qui disputeraient à l'avenir sur ces questions inutiles, d'être déclarés indignes du saint ministère. » Sur l'invitation de l'assemblée, il composa même un ouvrage contre Josué de La Place. Dans ses relations officielles avec le gouvernement, il défendit habilement ses frères pour lesquels il demandait la liberté d'aller suivre les cours pu-

1. M. Nicolas, Les anciennes académies protestantes (Bulletin, t. II, p. 331).

blics à Genève, tout comme les catholiques avaient le droit d'étudier à Padoue.

La controverse avec l'Église catholique fut surtout soutenue à Montauban avec un grand talent par Chamier et Béraud.

Daniel Chamier, qui joua un rôle très-important dans les synodes nationaux, dont le roi le nommait «un des fous,» parce que rien ne pouvait le gagner, ni lui imposer silence dans ses réclamations, fut nommé professeur à Montauban en 1612; il rétablit l'ordre dans l'académie, et, répondant à l'appel des synodes, il se mit en devoir de réfuter les ouvrages du cardinal Bellarmin. Sa «Panstratie catholique,» imprimée aux frais des églises, témoigne de sa profonde connaissance de l'Écriture, des Pères, de l'histoire et de la philosophie; peut-être, homme de son temps, n'a-t-il pas assez ménagé ses adversaires. Chamier, nous l'avons dit, fut tué au siége de Montauban, le dimanche 26 octobre 1621, au moment où il allait sur les remparts annoncer l'Évangile aux soldats, que le devoir militaire avait retenus loin du temple.

Michel Béraud, nommé professeur en 1579, enseigna pendant un certain temps à Saumur et revint à Montauban, d'où probablement il se retira à La Rochelle, où il doit être mort vers 1622 ou 23; comme Chamier défendit le protestantisme contre Bellarmin, Béraud l'avait défendu contre le cardinal Du Perron et Davy, évêque d'Evreux.

L'académie de Montauban posséda aussi pendant quelque temps comme professeur le célèbre Claude, le dernier pasteur de Charenton, et dont le talent oratoire était universellement reconnu, même de ses adversaires.

VIII.

Fondée en 1561, l'école de théologie de Nîmes n'a pas jeté un vif éclat dans l'histoire; la littérature y eut toujours le pas sur l'étude de la parole de Dieu; la controverse y fleurit pendant quelque temps, mais elle ne sut pas sauver la foi. Hélas! cette académie est marquée du sceau infâmant de l'apostasie; parmi ses professeurs, Jérémie Février vendit sa plume à Richelieu, et Philippe Codurc, après avoir renié le Dieu de l'Évangile, eut l'audace et la

bassesse d'engager ses frères à suivre son exemple. Il restera cependant un nom pour la gloire de l'école de Nîmes; c'est celui de Samuël Petit, qui fit ses études à Genève et s'y livra avec ardeur à l'étude des langues orientales, dont il devint si bien maître que l'hébreu lui était aussi familier que le français; nommé professeur à l'école de sa ville natale, il se distingua par sa science et sa piété, aimant la paix et résistant aux séductions les plus pressantes d'abandonner sa foi. Il refusa l'offre du cardinal Bagni, qui voulait l'emmener à Rome, en lui promettant qu'il ne serait nullement inquiété pour ses croyances, aussi bien que celle de son cousin, général des Trinitaires, qui l'engageait à venir à Paris réclamer contre la confiscation des biens de ses pères; et cependant cette conduite si noble et si digne ne put le défendre contre les soupçons des protestants austères. Il mourut en 1643. Tandis que Petit fermait l'oreille aux paroles du Tentateur, Ferrier vendait son Dieu pour une place d'assesseur criminel au présidial de Nîmes et Codurc pour une charge de conseiller du roi!!

IX.

L'école de Montpellier, élevée au rang d'académie en 1598, n'eut qu'une existence éphémère; en 1617 elle fut réunie à celle de Nîmes, avec laquelle elle avait partagé les secours accordés par les synodes; aussi son histoire ne présente-t-elle qu'un médiocre intérêt.

Jean Gigord, né à Béziers, fut un des premiers professeurs de cette école; il défendit la foi réformée dans une dispute publique contre un jésuite et présida le synode de Tonneins 1614, qui, voulant opérer une réunion entre toutes les églises issues de la Réforme, fit de larges concessions dogmatiques. Cette assemblée décida que «de toutes les confessions protestantes on en dresserait une qui serait commune et dans laquelle on pourrait omettre plusieurs points qui ne sont point nécessaires à notre salut éternel, parmi lesquels on peut compter ces controverses qui ont été agitées touchant le franc arbitre, la persévérance des saints et la prédestination.» D'après cela, le professeur de Montauban, tout en partageant les tendances

iréniques et conciliantes d'Amyraut, ne penchait point vers la dogmatique de Saumur.

Michel Le Faucheur entra à l'Académie comme professeur, et sut se faire remarquer du cardinal de Richelieu, qui essaya, mais en vain, d'acheter sa conversion au prix de dix mille livres tournois. Il quitta sa charge, pour accepter la place de pasteur à Charenton, où il mourut 1657, laissant un grand renom de probité, d'érudition et de talent oratoire. L'académicien Conrart se rendit même l'éditeur d'un ouvrage de Le Faucheur, sur l'action de l'orateur, ou Traité de la prononciation et du geste.

X.

L'académie de Die, créée en 1604, semble s'être attachée plutôt à former des pasteurs zélés que de savants théologiens; supprimée en 1684, elle s'était surtout occupée de surveiller l'éducation religieuse et littéraire des étudiants, et avait été plus d'une fois louée de son zèle par les synodes nationaux.

Un de ces professeurs, David Eustache, du Dauphiné, présida le synode provincial du Bas-Languedoc, qui défendit aux ministres, aux professeurs et à tout fidèle de parler, en particulier ou en public, des questions soulevées par l'école de Saumur, sous peine de suspension et de censure pour les uns, et d'excommunication pour les laïques.

David Derodon, le plus célèbre des professeurs de Die, né vers 1600 et mort à Genève vers 1664, étudia à Sédan, et, à peine nommé à une chaire dans sa ville natale, apostasia, mais pour revenir à la foi qu'il avait abandonnée dans un moment d'égarement. Son enseignement fut argué d'hérésie; il niait que la conservation des êtres fût une création continuelle; il se tira avec honneur de cette accusation, mais il fut moins heureux dans sa lutte avec l'évêque, qui fit condamner au feu son « Tombeau de la Messe[1] » et obtint contre lui un décret de bannissement.

Antoine Crégut, son collègue, d'abord pasteur à Montélimart, 1637, se vit l'objet de vives attaques pour avoir fait

1. Note xv.

l'apologie du décret du synode de Charenton, par lequel les luthériens étaient admis à la communion réformée.

D'après cela, il semble qu'une tendance libérale prédominait dans l'enseignement de l'école de Die.

XI.

La plus ancienne académie protestante de France fut celle d'Orthez, fondée en 1566 par Jeanne d'Albret, détruite dès 1620. De l'aveu même des catholiques, elle exerça une grande influence sur le Béarn; mais, lorsque cette province fut réunie à la France, l'école d'Orthez avait déjà perdu presque tout son éclat; de trop grandes épreuves avaient détruit les espérances de son illustre fondatrice.

L'orthodoxie semble y avoir régné en souveraine. Lambert Daneau, né vers 1530 à Orléans, mort à Castres 1595, y enseigna à l'approbation des États du Béarn, qui firent les fonds nécessaires à l'impression d'un de ses ouvrages. Son érudition était profonde, ainsi que sa piété; zélé défenseur du calvinisme pur, il s'efforçait de mettre d'accord la prédestination absolue avec la morale; moraliste sévère jusqu'à l'ascétisme, il proscrivait les jeux, les danses, les spectacles, et résolvait les cas de conscience avec beaucoup de sagacité. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il n'a point négligé la controverse avec l'Église romaine et spécialement avec le cardinal Bellarmin.

Paul Charles, de Mauvesin, assista aux derniers moments de l'académie d'Orthez; il n'est connu que par une discussion publique avec le Père Daniel, provincial des Capucins, et pour une explication du catéchisme de Calvin, que termina Garissolles. L'orthodoxie se maintint donc dans l'école béarnaise jusqu'au jour où la persécution arrêta la voix de ses professeurs.[1]

1. La ville d'Orange, enclavée dans la France avec son territoire, eut aussi son école de théologie; mais les étudiants français ne la fréquentèrent presque point. Le plus célèbre de ses professeurs fut Jacques Pineton de Chambrun.

XII.

Plus ancienne qu'aucune des académies de la France protestante, l'académie de Genève, fondée en 1559 par Calvin lui-même, exerça une grande et légitime influence dans les controverses religieuses excitées par le libéralisme inconséquent de l'école de Saumur; digne héritière du prestige dont avait joui le grand réformateur, elle s'attacha à défendre, dans ses chaires et dans ses consultations, la pureté de la foi, et prêta son appui à Du Moulin lors de sa lutte avec Amyraut. « Nous avons appris, disaient ses professeurs dans une lettre adressée au synode d'Alençon[1], avec beaucoup d'étonnement et un extrême chagrin que vous avez été émus depuis peu jusques dans les entrailles, par la publication des nouvelles doctrines qui regardent les points principaux de notre créance commune, qui semble altérée dans sa substance et dont la face et la bonté naturelle paraît toute défigurée. Nous donnons les louanges qui sont dues à ces dignes personnes qui ont sonné l'alarme les premiers. » Et lorsque le vent de la persécution amena à Genève un grand nombre de ministres de France, elle obtint du magistrat qu'ils ne seraient admis à occuper un poste dans l'Église qu'en tant qu'ils promettraient d'enseigner contre la grâce universelle, professée par les disciples avoués ou secrets d'Arminius[2]; cependant de certaines restrictions y furent apportées plus tard.

Il y eut peut-être parfois un peu trop de raideur dans l'enseignement théologique de Genève, mais on ne saurait oublier que cette raideur même sauva la Réforme au moment du danger. Les hommes élevés à l'école du calvinisme pur, ne donnèrent jamais le scandale de l'apostasie, que les opinions de Saumur amenèrent trop souvent; celui qui a le sentiment de son élection est seul fort contre la persécution; il marche droit devant lui, sachant que Dieu le mène, et ne cherchant pas son salut dans ces compromis auxquels cède fatalement celui qui a pris l'habitude d'accorder à la créature une trop large part dans la

1. Aymon, Synodes nationaux, t. II, p. 608.
2. Leti, *Histor. Genev.*, t. IV, p. 5 et 504.

rédemption. Saumur n'aurait pas pu produire, comme Genève qui n'oublia point l'Église sous la croix, ces intrépides apôtres du désert, dont rien n'entravait l'ardeur missionnaire ; les plaintes du synode de Loudun (1659), sur l'abattement moral des étudiants au saint ministère, le prouvent d'une manière irrécusable. Si Luther seul a réformé l'Allemagne, qui, avec Mélanchthon, n'aurait pas osé rompre avec Rome ; si l'inflexibilité seule de Calvin fit trouver à Genève « la lumière après les ténèbres », de même la doctrine seule de la grâce pouvait donner l'immortalité à l'Église réformée de France, que le dogme du libre arbitre mena plusieurs fois à deux doigts de sa perte. Puisse-t-elle se rappeler ces enseignements du passé !

Outre Calvin et Théodore de Bèze, l'académie de Genève a compté plusieurs hommes marquants comme professeurs de théologie.

Théodore Tronchin (1582-1657) fut député au synode de Dordrecht et signa avec ses collègues la lettre au synode d'Alençon, dirigée contre les enseignements d'Amyraut ; il répondit aussi aux calomnies du père Cotton contre la traduction protestante de la Bible.

Son fils, Louis Tronchin, né en 1629, étudia à Saumur et en rapporta l'esprit à Genève ; sa nomination au professorat fut mal vue par François Turretin, qui défendait la prédestination absolue, et bientôt la division éclata entre eux. De concert avec Mestrezat, Tronchin obtint un arrêt qui défendait de réfuter la doctrine de la grâce universelle, mais cet arrêt fut bientôt après rapporté, et il se soumit avec son collègue. Il mourut en 1705, lorsque déjà l'académie de Genève acceptait des doctrines plus relâchées que celles qui avaient jadis fait sa force et sa gloire.

Bénédict Pictet, qui appartient moralement encore au dix-septième siècle, se distingua par son zèle et sa piété ; calviniste orthodoxe, il jouit de la considération générale, et fut l'objet de la confiance sans bornes et de la vénération des protestants français persécutés.

A partir de cette époque, l'académie de Genève, pénétrée par l'esprit philosophique de Descartes qu'y avait importé Robert Chouet, abandonne de plus en plus sa pre-

mière orthodoxie, et se trouve en présence de l'incrédulité de Voltaire et de son école, contre laquelle, malgré les allégations contraires[1], elle aurait plus sûrement lutté, si elle avait conservé les doctrines de son fondateur.

XIII.

Ainsi les jeunes ministres de France trouvaient à l'étranger et sur les divers points du royaume, des écoles où une bonne et solide érudition s'alliait, non pas, comme trop souvent de nos jours, avec une incrédulité systématique, mais avec une véritable et sincère piété. La gloire des académies réformées n'est pas seulement dans ces ouvrages profonds et savants que l'étranger s'empressait de traduire; elle est plus grande encore dans les actes des martyrs de la foi protestante. L'héroïsme de ces pasteurs qui se sacrifièrent pour leurs troupeaux, était un don de Dieu, mais en même temps aussi le fruit de la saine éducation religieuse qu'ils avaient reçue sur la base de la parole de vie et de vérité.

XIV.

Louis XIII avait à peine rendu le dernier soupir, et déjà on ne se souvenait plus de ses dernières volontés: Anne d'Autriche se fit déférer la régence et donna toute sa confiance à Mazarin. Personne n'éleva la voix; le duc d'Orléans, prince faible et dissolu qui, plus tard, las de débauches, se jeta dans une puérile dévotion, ne fit aucune réclamation: les dés, les médailles et les fleurs l'absorbaient. Condé avait renoncé à ses rêves de royauté, et devenait de plus en plus avare et convertisseur; de la belle et légère Charlotte de Montmorency, il avait eu une fille mariée au duc de Longueville, et deux fils, dont l'un, le prince d'Enghien, fut depuis le grand Condé. Ce jeune homme était brusque, emporté, despote; ses grandes qualités étaient alors voilées par son orgueil qui le rendait insupportable, et par son immoralité qui le rendait méprisable. Son frère, le prince de Conti, de débauché s'é-

1. Bulletin de la société de l'hist. du prot. franç., t. VI, p. 356.

tait fait dévot; il était pourvu de riches bénéfices, qu'il quitta plus tard pour se marier; il avait quelques-unes des qualités de son aîné et tous ses défauts. Les autres princes n'avaient rien qui les fit particulièrement remarquer, mais tous étaient braves, courageux. Le duc de Guise n'avait hérité de ses grands ancêtres que le nom. La noblesse ressemblait à ses arbres plantés sur les bords de la mer et qui ont fléchi sous les coups du vent; Richelieu l'avait façonnée à la soumission, et elle ne savait que craindre et obéir, cependant toujours prête à conspirer ou à intriguer.

Le clergé ne brillait ni par l'éclat du talent de ses hauts dignitaires, ni par la sainteté de leur vie; il savait haïr les réformés, sans se soucier d'imiter leurs vertus. Les prélats vivaient dans l'oisiveté et les plaisirs, et ne trouvaient que trop d'imitateurs dans leurs subalternes. Quelques années après la mort du roi, la reine, voulant nettoyer Paris des femmes de mauvaise vie, dont le nombre s'était considérablement accru, fit rendre une ordonnance par laquelle elles étaient bannies de la ville, et condamnées à être transportées dans les colonies de l'Amérique. Les débauchés furent irrités de cette décision, qui ne reçut pas son exécution, parce que les ecclésiastiques forcèrent la reine de retirer l'ordonnance d'expulsion. Le public, qui exige de ses conducteurs spirituels les vertus qu'il n'a pas lui-même, chansonna les prêtres et se divertit à leurs dépens.[1]

Les réformés ne demandaient qu'à vivre en repos; la cour, qui avait dans ce moment deux guerres à soutenir, suspendit forcément le dessein qu'elle avait de les exterminer; cependant le passé leur donnait de vives appréhensions pour l'avenir. Jusqu'alors les minorités des rois leur avaient été fatales; ils avaient souffert sous celle de François II, de Charles IX et de Louis XIII; mais ils chassaient ces tristes souvenirs et préféraient ouvrir leur cœur à l'espérance; leur faiblesse même leur paraissait une sûreté, car, ne pouvant plus inspirer de la crainte, ils pensaient que leurs ennemis les laisseraient tranquilles, et semblables aux malades qui, en changeant de remèdes

1. Élie Benoît, t. III, liv. I[er], p. 5.

ou de médecin, croient trouver du soulagement ou la guérison, ils attendaient d'un nouveau gouvernement la fin de leurs misères, ou tout au moins une amélioration de leur sort. Leur soif de repos était si grande qu'après avoir été la terreur de leurs ennemis, ils se seraient estimés très-heureux si le mépris qu'ils leur auraient inspiré les eût détournés de l'idée de les détruire. Ils étaient reconnaissants des moindres grâces qui leur étaient accordées; elles étaient rares, et quand la cour laissait tomber une faveur sur l'un d'entre eux, elle était personnelle: c'est ainsi que le colonel de Gassion et le vicomte de Turenne furent promus maréchaux de France.[1]

XV.

Jean de Gassion naquit à Pau le 20 août 1609. Sa passion pour la guerre, plus forte que la volonté de son père qui le destinait à la magistrature, le jeta, encore enfant, au milieu des hasards des batailles; comme Agrippa d'Aubigné, il s'enfuit de la maison paternelle avec ses quinze ans et trente sous dans sa poche; il marchait pieds nus pour épargner ses souliers, ne rêvant que combats et coups d'épée. Ce n'est guère qu'en France, chez les descendants des vieux Francs, qu'on rencontre cette vocation décidée pour la carrière militaire; Gassion arriva en Dauphiné, vivant de privations et d'aumônes. Les temps étaient on ne peut plus favorables pour le jeune déserteur: on guerroyait partout. Lesdiguières plaça le jeune Béarnais dans la compagnie du prince de Piémont, où il servit comme gendarme; il reçut le baptême du feu. Après la paix de Monçon, Gassion alla rejoindre Rohan, qui venait de soulever le Languedoc, se distingua entre les plus braves et gagna une sous-lieutenance; ce fut le premier échelon de sa grande fortune. Après la paix, qui fut signée à Alais, il retourna en Piémont et fut présent au siége de Pignerol et à la bataille de Veillane. L'Europe alors commençait à retentir du bruit des exploits de Gustave-Adolphe, qui méditait la délivrance de l'Allemagne protestante. Passionné, sans le connaître, pour le héros suédois, Gassion alla lui

1. Élie Benoît, t. III, p. 7.

offrir ses services; Gustave-Adolphe l'accueillit gracieusement et lui donna un régiment de cavaliers ; il justifia la confiance de ce grand homme et fut assez heureux pour attirer son attention par son courage et son tact militaire. Pendant toute la campagne, où il reçut de glorieuses blessures, il ne fit que grandir à cette célèbre école militaire, dont il devait devenir l'un des maîtres les plus brillants. Gustave, bon juge des talents du jeune capitaine français, l'aurait élevé aux plus hauts emplois, s'il n'eût trouvé la mort sur le champ de bataille de Lutzen. — Gassion servit encore quelque temps dans l'armée suédoise et continua à s'y distinguer; il regrettait toujours vivement Gustave-Adolphe, dont il était l'admirateur enthousiaste; ceux qui lui avaient succédé ne lui inspiraient pas la même confiance; croyant avoir à se plaindre de ses chefs, il se décida à offrir ses services à Richelieu. Le cardinal, qui appréciait ses hautes qualités, les accepta, malgré l'opposition du père Joseph, qui ne l'aimait pas. Le capitaine huguenot avait fait sentir au capucin, qui avait la faiblesse de se croire un grand homme de guerre, qu'il était plus apte à réciter son bréviaire qu'à commander un régiment.

Gassion rendit de grands services dans l'armée française. Depuis le jour où il fut fait officier général, il se trouva, dit La Hodde, à peu de siéges où son attaque ne fût pas plus avancée, et à peu de batailles où la fuite ne commençât par l'aile qui lui était opposée. Le bâton de maréchal fut la récompense de ses services.[1]

XVI.

Le vicomte de Turenne, plus connu que Gassion, était le deuxième fils du célèbre duc de Bouillon; il naquit à Sédan le 11 septembre 1611. Comme Gassion, il manifesta peu de goût pour les études classiques et montra un penchant décidé pour les exercices militaires. A peine âgé de douze ans, Élisabeth de Nassau, sa mère, lui donna pour maître dans l'art de la guerre le célèbre Maurice d'Orange, l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il ne jouit pas longtemps de ses leçons, mais il les continua sous

1. Haag, France protestante, art. Gassion.

Henri de Nassau, son oncle, qui l'entoura de son affection et le prépara à sa brillante carrière; c'est de lui que le jeune gentilhomme apprit à bien camper, à attaquer régulièrement les places, à méditer longuement ses projets et à n'en rien laisser percer avant l'exécution, à être modéré dans ses succès et à combattre pour la patrie plus que pour la gloire[1]. A peine âgé de quinze ans, Turenne fut nommé capitaine; quatre ans après il obtint un régiment; le 21 juin 1635 il reçut le brevet de maréchal de camp. A dater de cette époque, il marcha de succès en succès, et se plaça avec le duc d'Enghien au premier rang des hommes de guerre. Le bâton de maréchal qu'il reçut le même jour que Gassion, fut la récompense de ses brillants services.

Richelieu, qui avait deviné son génie militaire, avait voulu lui faire épouser une de ses nièces; il refusa sous prétexte de religion. Quoiqu'il ne fût ni moral, ni religieux, le point d'honneur lui tenait lieu de foi.

XVII.

Les faveurs de la cour sur deux hommes qui appartenaient, par leur culte, au parti réformé, ne la rendit pas plus bienveillante à son égard; elle promit formellement aux députés du clergé, qui vinrent la complimenter sur la mort du roi et sur sa régence, qu'elle révoquerait les édits; elle commença à tenir parole, et pendant toute l'année les protestants subirent des vexations malgré les représentations du député général. Mais les événements furent plus forts que la haine instinctive que la petite-fille de Philippe II portait aux protestants. Revêtue irrégulièrement du pouvoir, entourée d'ennemis qui commençaient à lever la tête, la régente, sur le conseil de Mazarin, sentit que le moment serait mal choisi pour les attaquer ouvertement; elle fit rendre le 8 juillet une déclaration confirmative des édits précédents.[2]

Cette déclaration, donnée dans le même esprit que celle que Marie de Médicis rendit immédiatement après la

1. Haag, France protestante, t. VI, p. 388-389.
2. Drion, Hist. chronol., t. II, p. 24-25.

mort de Henri IV, fut suivie des mêmes résultats; après comme avant, la cour et les parlements sévirent. Le 24 juillet 1643, la chambre de l'édit de Paris défendit de troubler les processions sous peine de 500 livres d'amende; un arrêt du parlement de Paris, rendu le 7 septembre suivant, ordonna la démolition du temple de Melle et défendit aux protestants de cette petite ville d'avoir pour régents de leur collége d'autres professeurs que des catholiques.

Le commencement de l'année 1644 fut signalé par un arrêt du conseil (29 janvier), qui défendit aux infortunés protestants du Béarn d'avoir un pasteur dans les localités où il n'y aurait pas plus de dix familles. La principauté de Sédan fut réunie à la couronne; l'édit de réunion garantit aux réformés tous les droits religieux dont ils jouissaient, il eût été bien difficile de faire autrement, les habitants de la principauté étaient presque tous protestants. Le culte fut interdit à Royan, au Croisic et à la lande de Bourgeuil.[1]

XVIII.

Pendant cette année parurent quelques ouvrages qui attirèrent sur leurs auteurs l'attention du clergé. Un ministre de Veines, nommé Robin, fit imprimer un livre intitulé: *Marseille sans miracles*. L'auteur avait pour but de démontrer que la tradition de l'arrivée à Marseille de Marie-Madeleine et de Lazare son frère, n'était qu'une fable, et que les miracles obtenus par leurs reliques étaient le résultat des piperies des prêtres et des moines. Les arguments de Robin valaient mieux que sa charité; il n'épargnait à l'Église romaine ni ses injures, ni ses railleries. Le clergé se vengea de l'écrivain huguenot, en déférant son livre au procureur général de Grenoble, qui lança des mandats d'arrêt contre lui et contre les pasteurs qui avaient approuvé son écrit. *Marseille sans miracles* fut brûlée publiquement par la main du bourreau.

Un autre écrit, qui déplut encore plus au clergé, fut le *Jubilé des églises réformées de France*, de Charles Drelin-

1. Drion, Hist. chron., t. II, p. 26.

court. Ce traité, imprimé depuis longtemps, fut réédité à l'occasion d'un jubilé qui se célébrait alors en France; le nom de l'auteur, les circonstances au milieu desquelles il parut, lui donnèrent un succès d'actualité.[1]

Charles Drelincourt était né à Sedan le 15 juillet 1595. Son père, chassé de son pays natal par les persécutions, s'était refugié dans cette ville, où il occupait une charge considérable à la cour du duc de Bouillon. Drelincourt fit de bonnes et fortes études théologiques au collége de Sedan et alla se perfectionner à l'académie de Saumur, où il étudia la philosophie sous Duncan; son aptitude au travail, sa rare intelligence et sa piété, lui donnèrent un rang distingué parmi ses nombreux condisciples. Il était «du nombre de ceux dont l'apôtre saint Paul veut qu'on ne méprise pas la jeunesse.» Nommé ministre en 1618, il fut appelé au poste de Langres, où on se proposait de fonder une église; il y commença ses fonctions qu'il remplit avec un zèle admirable et un succès qui le remplit de joie; mais le clergé, par son opposition, ayant ruiné la communauté naissante, le jeune pasteur en éprouva un si grand chagrin qu'il tomba dangereusement malade. Après sa guérison, le consistoire de Paris l'appela à desservir l'église de Charenton; il justifia le choix qu'on avait fait de lui, et il fut l'un des pasteurs qui jetèrent sur cette célèbre communauté le plus d'éclat par leurs talents et leur piété.

Drelincourt ne put éviter la lutte avec le clergé; son talent, simple, clair, populaire, le rendait tres-propre à la controverse; l'usage plein de tact qu'il faisait des Saintes-Écritures, la connaissance approfondie qu'il avait des dogmes romains, la manière ingénieuse, frappante, avec laquelle il montrait l'opposition qui existe entre ces dogmes et ceux de la Bible, le rendirent l'adversaire le plus dangereux du clergé et lui firent donner le nom de *fléau des missionnaires*.

De tous les écrits du pasteur de Charenton, son *Abrégé des controverses* fut celui qui attira sur son auteur le plus

1. La première édition de cet ouvrage parut en 1627 à Charenton, chez J. A. Joallin. La dernière a paru à Paris en 1826. — On trouve dans la France protestante, art. Drelincourt, la liste des nombreux ouvrages de ce célèbre ministre.

de haine et le plus de célébrité[1]. Les éditions se succédèrent rapidement, l'ouvrage devint classique parmi les réformés ; c'était un manuel à la portée des plus simples: chacun y trouvait une arme, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Bayle, qu'on ne soupçonnera pas de partialité, disait de Drelincourt: « On ne saurait représenter dignement les services qu'il a rendus à l'Église par la fécondité de sa plume, soit que l'on regarde ses écrits de dévotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse, il y a tant d'onction dans les premiers, l'esprit et les expressions de l'Écriture y règnent de telle sorte, que les bonnes âmes y ont trouvé et y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuse. Ce qu'il a écrit contre l'Église romaine a fortifié les protestants plus qu'on ne saurait le dire, car avec les armes qu'il leur a fournies, ceux même qui n'avaient aucune étude tenaient tête aux moines et aux curés et pressaient hardiment le collet aux missionnaires.»[2]

Drelincourt ne manqua pas d'adversaires : le plus bruyant fut le père Véron; ce prêtre, qui avait appris chez les jésuites la chicane et la mauvaise foi, entreprit de refuter le *Jubilé des églises réformées* du pasteur de Charenton dans un écrit aujourd'hui complétement oublié. Véron appartenait à la grande famille des missionnaires, que le clergé lançait sur les réformés pour les molester, en attendant que des temps meilleurs lui permissent de leur en envoyer d'autres plus expéditifs.[3]

XIX.

Les missions catholiques, qui sont l'un des traits saillants de l'époque dont nous retraçons la physionomie, dataient de loin; ce fut seulement après la prise de La Rochelle qu'elles prirent une grande extension, et furent pour les réformés une source continuelle de tribulations.

1. Il est intitulé : Abrégé des controverses ou sommaires des erreurs de l'Église romaine avec leur réfutation. La 1re édition parut à Genève en 1630. L'ouvrage fut condamné à être brûlé par la main du bourreau par le présidial de Vitry.
2. Bayle, Dict. hist., art. Drelincourt.
3. Haag, France protestante, t. IV, p. 310-311.

De nombreuses maisons de capucins et de récollets s'établirent en France dans le but d'attirer dans l'Église romaine le plus de réformés qu'il serait possible. Le clergé, de son côté, lança dans ce vaste champ de travail des prêtres et des laïques ; ces derniers appartenaient, pour la plupart, à la classe la plus ignorante et la plus inférieure de la société. L'ennui de gagner honorablement leur vie à la sueur de leur front et l'appât du gain donnait à ces étranges apôtres un zèle extraordinaire. Ils étaient « à leurs pièces, » plus ils apportaient de certificats de conversion, plus ils étaient largement payés ; ces convertisseurs prenaient le titre de *propagateurs de la foi*, mais le plus ordinairement on les appelait *les pères de la mission* ou simplement *les missionnaires*.

Pour remplir leur tâche, la science et le talent n'étaient pas absolument nécessaires ; un aplomb imperturbable, un front d'airain, une voix de stentor suffisaient. Il y en avait même parmi eux qui ne savaient pas lire ; au milieu d'eux, Véron brillait comme un flambeau : il était le Trèzel de la compagnie ; nul homme n'était plus propre que lui à tourmenter les réformés. Les jésuites, qui n'avaient pu le souffrir dans leur compagnie à cause de son orgueil et de son insoumission, lui facilitèrent une retraite honorable en le faisant nommer à la cure de Charenton ; il était là placé aux avant-postes du combat ; il assistait à tous les sermons des ministres ; à la sortie du temple, il montait sur un tréteau, qu'il avait fait construire près de la porte de son église, et là, debout comme sur un théâtre, il essayait une réfutation de ce qu'il avait entendu. La populace, qui ne comprenait rien aux débats religieux, applaudissait l'histrion, et apprenait de lui à haïr les réformés ; les catholiques sensés haussaient les épaules. Dans sa forte ignorance, le curé provoquait les ministres de l'église de Charenton à des conférences publiques ; ceux-ci ne daignaient pas même lui répondre : alors il triomphait et prenait leur dédain pour de la crainte, et, comme le moucheron de la fable, il sonnait la victoire après avoir sonné la charge.

Véron, qui importunait sans convaincre, trouvait quelquefois des contradicteurs qui lui empruntaient ses formes et son langage, et faisaient dégénérer la controverse en

misérables personnalités. Un écrivain anonyme fit paraître (1628) contre le trop célèbre missionnaire un pamphlet intitulé : *Véron exploitant partout le royaume de France.*[1]

L'auteur ne se plaint pas du curé, car il affirme qu'il fait plus de bien à la Réforme qu'il ne lui cause de mal par ses attaques; il le compare à un pourceau, qui dans un verger semble mettre tout sens dessus dessous, et qui cependant laboure le champ en le fertilisant; il le raille de ce qu'il se compare à un apôtre, tandis qu'il n'est bon qu'à provoquer des disputes; «celui, dit-il, qui voudrait prendre la peine d'examiner sa généalogie, trouverait certainement qu'il est issu de quelque maître d'escrime, et que sa naissance a été favorisée des influences du taureau et du bélier, qui sont des animaux choquants et de rencontre.»[2]

L'auteur ne s'étonne donc pas du refus des ministres à entrer en lice avec lui. «Quant aux conquêtes qu'il fait, dit-il, ce sont des victoires imaginaires. Aussi, en met-il les noms en blanc sur ses libelles; il a converti M. de ....; *idem* Mad. de ......, avec M. d'Averne; celui-ci sert de base à ses impostures, c'est un gentilhomme qui a fait banqueroute à notre religion, il y a plus de deux ans»; en jouant sur le nom du gentilhomme converti, il ajoute: «Je ne sais si c'est Véron qui l'a précipité dans l'Averne; quoi qu'il en soit, il le promène comme un ours par toute la France, le propose à tout propos comme un échantillon de ses victoires, et partout où il aborde, demandez-lui comme au diable de Job d'où il vient, il vous dira qu'il vient de convertir M. d'Averne; cependant il perd une infinité des siens et je peux protester, en toute sorte de vérité, que depuis que nous l'avons vu ici, notre Église s'en est accrue de plus de cinq cents personnes, et nos magistrats ont sujet de lui demander leurs légions comme Auguste à Varus.»

Le pamphlétaire protestant suit pas à pas Véron par toute la France; il rapporte comment à Rouen, le pasteur de l'Angle, auquel, selon son habitude, il demandait des

1. Bulletin de la société de l'hist. du prot. franç., t. VII, p. 529.

2. Ce pamphlet, très-rare. se trouve dans la bibliothèque de l'Église remontrante de Rotterdam; il est sans nom d'imprimeur.

passages formels pour prouver sa foi, lui montra formellement sa porte. Une autre fois, il dépeint le missionnaire catholique comme un gai convive. Bérangèr eût dit de lui: «Il a le dos au feu et le ventre à table.» Notre pamphlétaire est moins laconique: «J'apprends, dit-il, que Véron boit splendidement, et que de tous les préceptes de saint Paul, il approuve singulièrement celui qui ordonne l'usage du vin à Timothée, témoin son heureuse rencontre au festin de Messieurs les avocats, où il défraya la compagnie, et où le fumet du bon vin et des viandes exquises lui fit voir force sentences qu'il déballa magnifiquement.» L'écrivain anonyme termine en disant «qu'il a d'autres occupations qu'à s'amuser à courre le faquin. Tout ce qu'il peut promettre à Véron, c'est de le mepriser magnanimement et de faire relier tous ses livrets et ses cartels de défi si magnifiques avec les œuvres de Des Viettes[1].» Revenons aux missionnaires.

Ils courraient de lieu en lieu, et s'arrêtaient là où ils trouvaient un prêche. Ils entraient hardiment dans les temples, promenaient leurs regards insolents et dédaigneux sur l'assemblée, et prenaient, quand ils savaient écrire, des notes sur le sermon du prédicateur; à la sortie de l'église, ils montaient sur un tréteau et le réfutaient. Pour faire croire à leur science, ils avaient des piles de livres grecs et latins, dont ils récitaient quelques passages qu'on leur avait appris par cœur. Ils contrefaisaient les gestes et la voix du ministre. Quelquefois, du milieu de la foule, sortait une voix huguenote qui lançait un argument qui les embarrassait; alors la sotte populace qui les écoutait, au lieu d'ouvrir les yeux, s'irritait contre les réformés et imputait à leur malice l'ignorance de ses missionnaires.

Ces controversistes malfaisants pénétraient partout, jusque dans les salles où les synodes tenaient leurs séances; ils s'y introduisaient à l'aide de quelque juge ou de quelque haut dignitaire catholique; quand ils ne pouvaient y réussir, ils envoyaient des défis aux synodes, soit de vive voix, soit par écrit. — En faisant du bruit et en causant des troubles, ils atteignaient leur but. Quelquefois ils osaient interrompre les ministres qui prêchaient

1. Auteur inconnu.

levant le synode et leur donnaient des démentis pour les orcer à se défendre. Le plus souvent on ne répondait à eurs attaques que par le silence : c'était la mortification a plus grande qu'on pût leur infliger. Quand cependant il e rencontrait quelqu'un qui voulait conférer avec eux, ils renaient la parole et il était impossible de les faire taire; ls parlaient tout seuls, et après avoir mis leurs adveraires, par leur loquacité inépuisable, dans l'impossibilité e leur répondre, ils se donnaient des airs de triomphaeur. Après avoir ainsi vaincu dans un lieu, ils allaient ans la ville voisine publier la défaite du ministre; queluefois ils le disaient converti, et s'en attribuaient naurellement l'honneur. Le désaveu suivait de près; les onnêtes gens s'indignaient de leurs mensonges, mais la opulace, fascinée par leur hardiesse, ne mettait pas en oute leur victoire.

La manière de procéder des missionnaires indique leur mauvaise foi; jamais ils n'entraient au fond des questions t n'essayaient de répondre à ceux qui les mettaient en résence des textes de la Sainte-Écriture, qui condamnent e la manière la plus formelle les enseignements de l'Église romaine. C'est en vain qu'on voulait les forcer à épondre, ils glissaient à travers les arguments de leurs dversaires comme des couleuvres à travers des épines, t transportaient la question sur un autre terrain. Ils preaient l'offensive, recourant à des sophismes qui ne laisaient pas d'embarrasser ceux qui n'avaient pas étudié à ond les points dogmatiques qui séparent les deux communions. «Vous donnez, disaient ces avocats de Rome, à otre religion le nom de Réforme, elle n'est donc pas elle de Jésus-Christ; car ce serait un blasphème de soutenir qu'elle a besoin d'être réformée. — Votre religion, isaient-ils encore, a été bâtie par Luther, Zwingle, Calin, Bèze.» Si, à cet argument, on répliquait par quelues bonnes paroles, ils se contentaient pour toute réonse de dire: «Vos réformateurs sont de *nouveaux enus.*» Ils glorifiaient l'unité du catholicisme et la donaient pour une des marques de la véritable Église; ils isaient aux réformés: Votre Église varie, donc elle n'est as la véritable; ils attaquaient les mots de trinité, de onsubstantialité, qui ne se trouvent pas dans la Sainte-

Écriture, et ils en inféraient que la religion réformée était infidèle à son principe de ne recevoir, comme vrai, que ce qui est contenu littéralement dans la Bible; partout ils trouvaient des sujets de chicane, jusque dans la belle prière de Théodore de Bèze[1]. «Comment seriez-vous, disaient-ils des réformés, puisque vous confessez devant Dieu, que vous transgressez chaque jour ses commandements, que vous êtes enclins au mal et incapables par vous-mêmes d'aucun bien. Il serait aussi long que fastidieux de raconter en détail ces chicanes qui avaient beaucoup de succès auprès des ignorants. Le gouvernement n'intervenait pas; les évêques laissaient faire.[2]

XX.

Ce fut au milieu de ces mesquines chicanes que les réformés tinrent à Charenton leur vingt-huitième synode national. Les provinces représentées par leurs députés, étaient l'Anjou, la Touraine, l'Ile-de-France, la Normandie, le Dauphiné, les Cévennes, le Béarn, la Basse-Guyenne, le Vivarais, le Berry, la Bourgogne, la Provence, la Haute-Guyenne, la Bretagne.

Abimelech Cumont, conseiller au parlement de Paris, et que Maichin appelle « un des plus savants hommes de la robe », remplit auprès de l'assemblée les fonctions de commissaire royal. Ce protestant, qui demeura fidèle à sa foi religieuse, prononça un discours dans lequel régnait un ton de tristesse qui indiquait combien sa tâche lui était pénible[3]. Il le commença par l'éloge de Louis XIV, et rappela que ce prince, lors de son avénement à la couronne, avait promis l'observation des édits et engagea les députés à se réjouir doublement de ses victoires comme Français et comme protestants, puisque la plupart des généraux victorieux appartenaient à leur culte. Après cela il leur dit: «Je suis chargé de la part de la cour, de vous défendre d'entretenir des rapports avec les protestants étrangers, de vous plaindre à l'avenir des infractions

1. La confession des péchés qui se lit dans les églises réformées au commencement du service.
2. Élie Benoît, t. III, liv.
3. Haag, France protestante, t. IV, p. 146.

aux édits, et de vous occuper dans vos assemblées synodales d'autres sujets que ceux de dogmes et de discipline; vos ministres ne publieront aucun écrit sans l'approbation de deux de leurs collègues; quand il y aura dans le corps pastoral des membres qui abandonneront votre communion, vous ne prononcerez pas leur excommunication, et même vous ne les reprimanderez pas; vous ne recevrez plus de ministres étrangers, et vos synodes provinciaux n'ordonneront aucun jeûne public; vos pasteurs cesseront de se servir dans leurs livres et leurs sermons de termes insultants à l'égard des catholiques; ils n'appelleront plus le pape l'Antéchrist, et l'Église romaine une Église idolâtre; vous retrancherez tous les termes blessants pour la religion catholique, qui sont dans vos liturgies et vos psautiers. Tel est le désir de la cour.»

Le commissaire royal se plaignit en outre de la conduite des protestants du Midi qui avaient rétabli leur culte dans les lieux où il avait été supprimé, et de quelques ministres qui avaient retranché de leur communion des fidèles qui avaient envoyé leurs enfants à des écoles catholiques.

Ce discours, malgré la bienveillance bien connue du commissaire, impressionna vivement les membres de l'assemblée, qui sentirent amèrement leur dépendance. Les temps où Chamier disait: «Si on ne nous donne pas la permission, nous saurons la prendre», étaient passés sans retour. Mais Dieu leur restait; Dieu qui les eût délivrés, s'ils eussent mieux regardé à lui.

Garissoles répondit à Cumont. Il commença par l'éloge de Louis XIV, qu'il appelle une étoile d'Orient qui a paru avec un éclat qui fait revivre toutes les espérances de ses fidèles sujets, ce qui a rempli d'admiration et d'étonnement tous les pays du christianisme. Son discours ne fut que la paraphrase de celui du commissaire royal[1]. Il promit que les réformés se soumettraient, mais il pria le roi de mettre un frein aux entreprises du clergé catholique; il le supplia surtout de se rappeler que la confession de foi des églises réformées datait de cent ans, et que le synode n'y pouvait rien changer sans se rendre coupable de prévarication. Il justifia ensuite ses coreligionnaires des

1. Haag, France protestante, t. V, p. 216.

accusations lancées contre eux. Il le fit avec force, sans sortir des bornes d'une sage modération; quand il défendit les pasteurs qui avaient retranché de leur communion les fidèles qui avaient envoyé leurs enfants à des écoles catholiques, il dit avec un grand à propos au commissaire royal : « Si nous nous opposons à ce que les protestants envoient leurs enfants chez les jésuites, c'est pour qu'ils ne sucent pas ces maudits principes de certains casuistes romains, qui ont plongé le royaume dans une mer de pleurs et d'amertumes; nous ne sommes pas au reste les seuls coupables, puisqu'à l'heure même l'université de Paris vient d'intenter un procès aux jésuites pour avoir corrompu la jeunesse et l'avoir empoisonnée de leur morale. »

Garissoles termina son discours en priant le gouvernement de ne pas se montrer plus sévère envers eux qu'envers les autres Français, et de permettre aux jeunes gens protestants d'aller étudier à Genève, puisqu'on permettait à la jeunesse catholique d'aller étudier à Padoue.

L'assemblée envoya une députation au roi pour le féliciter de son avénement au trône, et le remercier de lui avoir permis de tenir un synode national. Elle fut reçue très-gracieusement, mais quelques jours après, la cour enleva aux églises le droit de présenter des candidats à la députation générale, et nomma député général le baron d'Arzivilliers en remplacement du marquis de Clermont. Le synode, qui ne s'était pas encore séparé, réclama inutilement contre cet acte qui portait une si grave atteinte aux priviléges des églises. Le synode dut se soumettre à la plus grande partie des exigences de la cour, qui daigna, par une lettre du roi, lui en manifester son contentement. Avant de se séparer, le synode déposa le professeur Codurc, de Nîmes, convaincu d'avoir sympathisé avec les catholiques et d'avoir conçu un plan de réunion pour les deux Églises, et censura ceux des protestants qui ne se retiraient pas à l'approche d'une procession et qui consentaient à se découvrir sur son passage. Ses séances avaient duré du 26 décembre 1645 au 26 janvier 1646.[1]

1. Actes des assemblées synodales. — Aymon, les Synodes. — Haag, France protestante, art. Garissoles et Cumon. — Drion, Hist. chron., t. II, p. 27-28.

XXI.

Dans le courant de l'année 1645, qui fut fatale aux réformés par les tracasseries des missionnaires et par de nombreux dénis de justice, ils perdirent le jeune Tancrède, qui portait le nom si cher de Rohan. Avant d'entrer dans le récit de sa vie, qui excite vivement encore notre intérêt, il nous faut porter nos regards en arrière de quelques années et suivre, par la pensée, un convoi, qui part le 19 mai 1639 de Kœnigsfelden et se dirige lentement vers Genève. Ce convoi est celui de Henri de Rohan, qui s'était volontairement exilé à Venise, ne voulant pas être le témoin impuissant de l'abaissement de son parti.

Il jouissait avec délices de sa solitude, quand Louis XIII l'en retira, en l'invitant par une lettre de sa main à s'opposer aux entreprises de l'Empereur et du roi d'Espagne contre le pays des Grisons. Ces derniers l'élurent leur général, et le roi de France lui donna le commandement de tous les gens de guerre qu'il avait dans ce pays, où il acquit en peu de temps une influence extraordinaire; Richelieu, qui le redoutait autant qu'il l'admirait, lui donna l'ordre (1633) de partir pour Venise; il obéit, mais quinze jours après il était de retour, sous prétexte de prendre les eaux de Baden. C'est dans ce bourg solitaire qu'il composa son traité du gouvernement des XIII cantons.

La même année, Richelieu, qui manquait de généraux habiles et expérimentés, le manda à la cour. Rohan hésita d'abord, puis il obéit; quelques mois après (1635), il reçut le commandement d'un corps d'armée, fit des prodiges de valeur et de tactique militaire, et, avec une armée dont le chiffre s'élevait à peine à 3,400 hommes, il s'opposa à l'entrée des troupes allemandes et espagnoles qui voulaient envahir la Valteline et leur fit subir (27 juin 1635) une éclatante défaite dans le val de Savino; le 3 juillet suivant, il les refoula dans le Milanais. Rohan se vengea noblement de son souverain, si injuste envers ses coreligionnaires, en abaissant ses ennemis; ceux-ci, après trois mois, essayèrent de reprendre le terrain perdu. Le

duc prit si bien ses dispositions, qu'il les renfermât dans le val de Fresle, où ils eussent tous été tués ou fait prisonniers sans un officier qui, par lâcheté ou par trahison, leur livra un passage par lequel ils s'échappèrent. Le roi d'Espagne essaya de corrompre l'homme qu'il ne pouvait vaincre. Il chargea de cette commission un Français, du nom de Clausel: le duc comprit, il fit pendre le traître. Humilié de sa vaine tentative, le roi ordonna à Serbelloni d'entrer dans la Valteline. Une nouvelle victoire, chèrement achetée à Morbegno (10 novembre), dispersa les impériaux. Louis XIII écrivit une lettre de félicitations à Rohan: ce fut sa seule récompense.[1]

Maîtres de la Valteline, les Grisons réclamèrent au gouvernement français l'exécution de la promesse qu'il leur avait faite de la leur rendre; Richelieu refusa : les Grisons crièrent à la perfidie. Rohan, qui ne crut pas le moment propice pour faire de l'opposition, garda le silence au risque de faire suspecter sa bonne foi; il eût peut-être, à cause de sa grande et légitime influence, éloigné le danger d'un conflit, si, au retour d'une expédition dans le Milanais, il n'eût été atteint d'une maladie si grave que sa vie fut en danger. Quand il revint à la santé, il apprit que les Grisons s'étaient alliés avec l'Autriche contre la France. Il expédia des courriers à Richelieu, pour le supplier de donner quelques satisfactions aux Grisons; le cardinal ne lui répondit même pas. Dans ce moment, toute son attention était dirigée sur Corbie, tombée au pouvoir des Espagnols. L'infortuné Rohan, sans argent, sans vivres, sans munitions, eut à soutenir le choc des Grisons, réunis aux impériaux et aux Espagnols. Il réussit à se jeter dans le fort du Rhin à Reichenau. Il eût été perdu, si la médiation des cantons suisses ne l'eût retiré d'une position intenable. Le 26 mars, une convention fut signée; elle portait que les Français évacueraient le pays avant le 3 mai, et que le duc demeurerait comme ôtage jusqu'à l'exécution du traité. La cour ne daigna pas répondre à Rohan, qui donna ordre aux troupes de sortir de la Valteline, et les conduisit dans le pays de Gex; là, il les congédia, envoya sa dé-

1. Mémoires et lettres de Henri de Rohan sur la guerre de la Valteline, recueillies et publiées par Zur-Lauben. Paris 1758 3 vol. in-12.

mission au roi, et se retira à Genève. Ses premières victoires lui avaient valu une lettre de Louis XIII; vaincu, Richelieu l'accusa de trahison![1]

Genève fit à Rohan un accueil qui le consola de l'ingratitude d'une cour qu'il avait servi avec tant de fidélité, et qui osait suspecter sa droiture. Son séjour dans la ville de refuge ne fut pas de longue durée; le roi, qui mesurait la grande âme du chef calviniste à la sienne, s'inquiéta de sa présence si près des frontières, dans un moment où l'Espagne faisait des offres séduisantes au duc de Savoie. Il lui ordonna (janvier 1638) de quitter Genève et d'aller à Venise; le duc qui, par un refus, ne voulait pas attirer la colère de son souverain sur la ville hospitalière, obéit; mais au lieu de se diriger vers Venise, il se rendit à Lindsbourg, où il trouva son ami Bernard de Saxe-Weimar. La réunion de ces deux habiles capitaines fit croire à la cour à un complot; mais ses inquiétudes se dissipèrent, quand elle apprit qu'ils se disposaient à prêter leur épée à la France contre ses ennemis. En effet, un mois après son départ de Genève, Rohan combattait les impériaux à Rheinfeld. Blessé au pied et à l'épaule, il tomba entre leurs mains; à la vue de leur chef prisonnier, ses braves soldats se jetèrent avec furie sur eux et livrèrent un combat meurtrier autour de son corps ensanglanté. Les impériaux résistèrent d'abord, puis, frappés de stupéfaction, ils se retirèrent en abandonnant leur prisonnier. D'après son ordre, Rohan fut transporté à Zurich: le trajet fut pénible; ses blessures lui causaient d'intolérables douleurs: il crut cependant, ainsi que tous ses amis, à sa prochaine guérison, des lettres de félicitation lui arrivaient de toutes parts; mais, après des souffrances cruelles, supportées avec une résignation toute chrétienne, il mourut le 13 avril et remit sa grande âme à Dieu. Il avait vécu 58 ans.[2]

1. Bazin, t. III, p. 409 et suiv. — Mémoires de Rohan. — Richelieu, t. VII. — Le Vassor, t. X, liv. XXXIX.
2. Richelieu, liv. X. — Bassompierre, t. III, p. 365. — Le Vassor, liv. XLIII, p. 471. — Bazin, t. IV, p. 39.

XXII.

Devant ce cercueil, dans lequel, enveloppé de son manteau militaire, repose le corps du chef huguenot, nous nous recueillons; nous avons suivi pas à pas, dans sa vie si remplie, cet homme grand par sa naissance et son génie, mais plus grand encore par son cœur. Nous l'avons admiré; toutes les grandeurs ont droit à notre admiration, mais comme celle de Rohan, elles ne forcent pas toutes notre estime et notre sympathie. En effet, dans le chef huguenot, nous voyons réunis ce qui fait le vrai grand homme, une belle âme, un cœur aimant, un noble caractère, des victoires remportées sans orgueil, des échecs subis sans abattement, des ingratitudes supportées avec dignité; ce n'est pas un homme de guerre ordinaire, c'est un fier huguenot qui emporte dans son cercueil toutes les espérances de grandeur de son parti; c'est un Français qui se venge de son roi en mourant à son service.

La veuve de Rohan voulut que la dépouille de son mari fut transportée à Genève. Le 19 mai, trente-six jours après sa mort, le funèbre convoi quitta Kœnigsfelden et s'achemina à petites journées vers la ville de refuge; partout les populations se portèrent, avec un douloureux empressement, au-devant du char funèbre. Quand le cercueil arriva sur la frontière de la république, quarante notables bourgeois le reçurent. Devant la bière, portée par huit capitaines, marchaient six de ses compagnons de guerre, tenant en main les éperons, la cotte d'armes, le guidon, l'épée, les gantelets et le heaume timbré de Rohan; Priole portait les insignes de la pairie; quatre anciens syndics tenaient les coins du poêle. La marche du cortége était fermée par les magistrats, les ministres et les bourgeois; un immense concours du peuple, grave et recueilli, formait la haie. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Pierre, où il est encore.[1]

XXIII.

Rohan avait épousé Marguerite de Béthune, fille aînée de Sully. Cette dame, remarquable par sa beauté et les

1. Le Vassor, liv. XLIII, p. 476.

grâces de son esprit, fut toujours à la hauteur des grandes destinées politiques de son mari, elle n'était pas cette femme tendre, aimante, fidèle, qui eût été, pour l'homme appelé aux rudes luttes des partis, un ange consolateur; elle oublia, si nous devons en croire Tallemant-des-Réaux et Le Vassor, ses devoirs d'épouse; mais elle vécut toujours extérieurement en bonne intelligence avec son mari, qui lui portait une affection profonde et respectueuse, et qui, peut-être, ignora ses désordres; neuf enfants naquirent de leur mariage : un seul survécut, Marguerite.

Marguerite de Rohan, héritière d'un des plus grands noms de France[1], se fit remarquer par sa beauté et son orgueil; elle ne voulut pour époux qu'un prince. Son père voulut la marier à Bernard de Saxe-Weimar, ce projet ne se réalisa pas. Louis de Bourbon, comte de Soissons, la rechercha, mais il mourut bientôt après, vivement regretté de la douairière de Rohan, qui, en vue de cette alliance, avait fait à sa fille une donation de ses biens. Marguerite avait cependant atteint sa vingt-septième année; et celle qui avait déclaré ne vouloir s'allier qu'à un prince, épousa le marquis de Chabot, qui n'avait pour toute fortune que sa bonne mine et son épée. Sa mère, irritée de cette mésalliance, demanda l'annulation de la donation qu'elle lui avait faite, lorsqu'elle devait se marier avec le prince de Soissons. La cour, qui avait favorisé Chabot, et avait vu avec plaisir la fille du grand chef calviniste épouser un catholique, prit son parti contre sa mère, dont les demandes furent repoussées par les tribunaux; c'est alors que la veuve de Rohan produisit dans la société un jeune homme, qu'elle lui présenta comme le frère de la marquise de Chabot. La surprise fut extrême, et l'on crut généralement à la cour que le jeune homme qu'elle présentait sous le nom de Tancrède de Rohan, était ou un enfant supposé ou un enfant adultérin, et qu'elle ne s'était résolue à cette démarche extrême que pour punir sa fille d'avoir contracté une mésalliance.

1. On connaît la fière devise des Rohan :

Roi, je ne puis;
Duc, je ne daigne;
Rohan je suis.

XXIV.

L'histoire de ce jeune homme est encore enveloppée de mystères. Il naquit à Paris le 18 décembre 1630, et fut baptisé dans l'église de Saint-Paul, sous le nom de Tancrède. Sa mère, ainsi qu'elle le déclare dans le factum qu'elle publia[1], tint sa naissance secrète, parce que son mari aurait craint que ses ennemis ne le lui enlevassent pour le retenir comme ôtage et le faire élever dans la religion catholique romaine. Elle confia l'enfant à un gentilhomme nommé La Métairie, qui demeurait dans un petit village reculé de la Normandie.

Marguerite de Rohan ignora longtemps qu'elle avait un frère; quand elle l'apprit, elle forma le dessein de l'enlever, et peut-être, selon Élie Benoît, de s'en défaire, afin de n'être pas privée de son opulent patrimoine. Elle révéla son secret et ses desseins au marquis de Ruvigny, jeune gentilhomme courageux, spirituel, ambitieux, qui la détourna de l'idée de faire mourir son frère, et lui conseilla de l'enlever. L'enfant fut placé en Hollande chez un bourgeois de Leyde.

Quand, plus tard, Marguerite eut épousé le marquis de Chabot, Ruvigny se décida à faire connaître à la duchesse de Rohan la retraite de son fils; celle-ci envoya immédiatement à Leyde des agents sûrs et fidèles, qui lui ramenèrent Tancrède. Quelques heures après leur départ, ceux de sa fille et de Chabot arrivaient pour l'enlever.

L'apparition de cet enfant, que la veuve de Rohan présentait comme son fils, fit naître de vives sympathies et une opposition non moins vive. Les réformés, qui n'avaient jamais soupçonné la vertu de la duchesse, ne doutaient pas qu'il ne fût le fils de leur chef bien-aimé : ses traits, sa taille, son air, ses manières, sa vivacité, son aptitude aux exercices du corps, tout leur rappelait son glorieux père, tout jusqu'au petit bouquet de cheveux blancs sur le devant de la tête, qu'on appelait le toupet de Rohan[2]. Dieu, disait sa mère dans son factum, lui a donné une marque naturelle, à quoi il est impossible de le méconnaître.[3]

1. Fonds Saint-Magloire, n° 46.
2. Tallement-des-Réaux, Historiettes.
3. *Factum* de la duchesse de Rohan.

La cour, qui se déclarait hautement pour Chabot, disait qu'il était bien étonnant que la duchesse ne présentât pas une preuve écrite de la main de son mari, attestant que Tancrède était réellement son fils ; elle n'épargnait pas sa réputation, attaquait point par point son factum, et s'efforçait de prouver que Tancrède était un enfant adultérin, dont elle aurait toujours caché la naissance, si sa fille s'était mariée selon ses désirs.

L'affaire fut portée devant le parlement; le procès fit un bruit immense. La duchesse, qui se sentait impuissante devant l'opposition acharnée de la cour[1], se laissa condamner par défaut, pensant que Tancrède, à sa majorité, se pourvoirait contre l'arrêt. Cet arrêt fut tel qu'elle l'avait prévu. Il fit défense à Tancrède de prendre le nom et les armes de Rohan. Le parlement agit plus politiquement que légalement, et «ne détruisit pas, dit Larrey, le préjugé d'un grand nombre de personnes de la première qualité en faveur de la filiation que la mère soutint pendant le reste de sa vie et à l'article de la mort.»

Tancrède resta à Paris, où il fit grande figure. Il avait toutes les grâces et l'esprit des Rohan. A l'époque des troubles de la Fronde, il prit le parti du parlement dans l'espérance de se le rendre favorable ; la mort mit fin à son procès. Le 29 janvier 1645, il fut tué dans une escarmouche près de Vincennes. Sa mère fut inconsolable, et obtint en 1654 des magistrats de Genève, de faire déposer ses restes près de ceux de son père putatif. Elle leur fit élever un tombeau, sur lequel elle fit graver une inscription touchante[2]; six ans après elle mourut, son corps fut placé près de celui de son illustre époux.

Dans les dernières années de sa vie, elle s'était réconciliée avec sa fille, qui, à l'instigation de la famille de son mari, poursuivit son frère jusque dans son tombeau, et lui disputa même son nom inscrit sur la pierre sépulcrale. Louis XIV invita les magistrats de Genève à se conformer aux désirs des Chabot; ils obéirent. Les temps où les Genevois ne courbaient pas la tête était passé: le roi de France était tout-puissant.[3]

1. Tallemant-des-Réaux, Historiettes.
2. Note XVI.
3. Fragments biograph. et histor. de Grenus (26 déc. 1660).

Marguerite de Rohan persista dans la foi protestante jusqu'à sa mort (1684). Ses enfants furent élevés dans la foi catholique, contrairement aux stipulations de son contrat de mariage. Elle expia sa faute; mais le châtiment fut rude, car pour une mère tendre et croyante, il n'est pas de douleur plus amère que celle de ne pouvoir lire la Bible avec ses enfants et prier avec eux.

XXV.

Les années 1645, 1646 et 1647 n'offrent rien de saillant: ce sont toujours les mêmes dénis de justice; le culte est interdit à l'île Bouchard (Indre-et-Loire)[1], à Romoules[2], à Saint-Sylvain (Seine-Inférieure)[3], à Générac (Gard)[4], et dans plusieurs autres lieux. Un arrêt du conseil approuve la décision de l'évêque de Valence qui, de sa pleine autorité, a fait démolir le temple de Cliou-Usclat (Drôme). Cet évêque a plusieurs imitateurs qui substituent leur action à celle du Gouvernement. Une sentence du président de Poitiers ordonne de murer les portes du temple de Mougon; quelques écoles sont supprimées. On accable d'amendes les réformés qui reçoivent dans leurs maisons les moines qui quittent leur couvent. On les force de tendre le devant de leurs maisons lors du passage du Saint-Sacrement; on méconnaît à leur égard le droit de l'autorité paternelle; on ne s'arrête pas même devant la folie. le parlement de Paris ordonna qu'un pauvre insensé qui avait arraché des mains d'un prêtre une hostie consacrée et l'avait brisée, aurait le poing coupé et serait brûlé vif; son arrêt reçoit son exécution; et cependant ces mêmes catholiques, qui se constituaient les défenseurs du *corpus domini*, le bafouaient par des scènes indécentes qui eussent fait rougir un Barelette et les prédicateurs les plus excentriques du moyen âge. Ils avaient fait sur le Saint-Sacrement une chanson qui se chantait dans les cabarets; lors des processions de la Fête-Dieu, les bou-

1. Arrêt du parlement de Paris (1er avril 1645).
2. *Idem* (3 juin 1645).
3. *Idem* (20 juillet 1645).
4. *Idem* (6 novembre 1645).

langers et les bouchers se disputaient le pas: de là un procès entre ces deux corporations. Le premier rang nous appartient, disaient les boulangers, parce que nous fournissons la matière du mystère, à la gloire duquel cette pompe est destinée; erreur, répondaient les bouchers, car le pain n'est adoré que lorsque, par la consécration, il est devenu chair et sang[1]. L'évêque d'Uzès, témoin de ces scandaleux débats, déplorait, dans une harangue à la reine (19 avril 1646), les excès dans lesquels tombaient les prêtres catholiques, dont plusieurs embrassaient la foi protestante. De ce nombre fut Jarrige, l'un des prédicateurs les plus éloquents de la société de Loyola. Ce jésuite abjura publiquement la foi romaine à La Rochelle, le jour de Noël 1647.[2]

XXVI.

Jarrige était instruit, spirituel, mais fourbe; il dissimula si bien ses sentiments, que la société ne connut son abjuration qu'après sa fuite. A Leyde, où il s'était refugié, il prêcha devant une nombreuse assemblée contre les erreurs du papisme. Les États, émerveillés de son savoir et de son éloquence, lui accordèrent une pension.

En apprenant sa défection, les jésuites firent informer contre lui, et publièrent des écrits dans lesquels ils le représentèrent sous les couleurs les plus odieuses. Le présidial de La Rochelle le condamna à mort.

Jarrige ne jugea pas prudent de purger sa contumace; il répondit à l'arrêt de mort par un pamphlet intitulé: *les Jésuites sur l'échafaud*[3]. Le titre du livre, les révélations scandaleuses qu'il contenait, le nom de l'auteur, donnèrent au livre un succès qui fit jeter des cris de rage à la société de Loyola, qui n'avait jamais été attaquée d'une manière aussi sanglante.

Une rupture aussi bruyante eût dû être éternelle; il n'en fut rien. Les jésuites préférèrent attirer doucement à eux le transfuge que de l'avoir pour ennemi; ils réussirent:

1. Élie Benoît, t. III, liv. II, p. 70.
2. Il était natif de Tulle (Corrèze).
3. L'ouvrage parut à Leyde en 1619. Il fut traduit en flamand et en latin.

LIVRE XXXV.

I.

Mazarin avait rapporté d'Italie un scepticisme qui le rendait indifférent en matière de religion. Il ne tenait au catholicisme que par le crédit et l'éclat que lui donnait sa haute dignité ecclésiastique. S'il eût été le maître, le petit troupeau (c'est ainsi qu'il appelait les réformés) aurait joui en paix de tous ses droits. Il savait apprécier les hommes, et quand il discernait chez eux quelque aptitude aux affaires, il regardait à leur mérite et non à leur foi religieuse. C'est ainsi qu'il appela en 1650, à la direction des finances, le protestant Herwart, administrateur intègre, et capable de débrouiller le chaos de cette partie, si importante, du service public.

Le clergé, mécontent de cette nomination, fit signifier son opposition au chancelier, la fondant sur ce que le protégé du cardinal, en sa qualité de huguenot, était incapable d'être admis, soit dans le conseil d'État, soit dans le conseil privé; il lui rappela que telle avait été la volonté de Louis XIII depuis le siége de La Rochelle, et que la régente elle-même avait formellement promis qu'il en serait ainsi.

Mazarin, qui ne voyait autour de lui que des hommes rapaces ou incapables, donna une preuve plus éclatante encore de l'estime qu'il avait pour Herwart, en ajoutant plus tard, à son titre d'intendant, celui de contrôleur général. Herwart était originaire d'Augsbourg: il avait fondé à Paris une puissante maison de banque; quand l'Alsace fut envahie, il mit toute sa fortune à la disposition de Louis XIII, qui put ainsi retenir sous ses drapeaux 10,000 Suédois, qui, faute de paie, menaçaient de le quitter. Le roi se montra reconnaissant, et donna au banquier la forêt de la Hart, qu'on confisqua sur ses descendants à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.[1]

1. Haag, France protestante, art. Herwart.

Herwart était sincèrement pieux; il aimait ses coreligionnaires de France, dont il savait apprécier la capacité et la probité. Il fit entrer dans son administration ceux d'entre eux, auxquels il reconnut une aptitude propre à ce genre de travail, et, grâce à lui, de tous les services publics, celui des finances fut celui qui fut administré avec le plus d'intelligence et de probité. L'influence de l'intendant se fit sentir dans les églises: les plus pauvres furent secourues, et les gages des ministres furent payés avec une grande régularité.[1]

Mazarin, qui avait résisté à l'opposition inintelligente du clergé, n'osa pas lutter contre ses exigences journalières, et ouvrir aux protestants la porte des autres emplois publics, quoiqu'il fût convaincu qu'on faisait tort à l'État en le privant de leurs services. Il ne put empêcher le conseil de rendre (20 avril 1650) un arrêt confirmatif de celui du 23 décembre 1649, relatif aux édits de pacification, mais cet arrêt ne mit pas longtemps les réformés à l'abri des poursuites de leurs ennemis. Le mois suivant, le Châtelet rendit une sentence qui força un protestant à payer une pension à sa fille catholique, quoiqu'il eût offert de la recevoir chez lui. Cette sentence avait une haute portée; elle détruisait le lien de la famille et brisait l'autorité paternelle. Les parlements adoptèrent avec empressement cette jurisprudence, propre à favoriser et à encourager les conversions.[2]

II.

Ce qui affligeait le plus vivement les réformés, c'était l'enlèvement de leurs enfants. Tous les moyens étaient bons pour les engagar à quitter la maison paternelle. Il y eut à Nîmes un soulèvement à l'occasion du rapt de Pierre Coutelle. Cet enfant, à peine âgé de treize ans, était l'un des fils de feu Pierre Coutelle, conseiller et secrétaire du roi. Louis Bérard, son oncle maternel, et Braicy, ses tuteurs, commirent l'imprudence de le mettre dans le collége des jésuites et de le placer sous la surveillance du

1. Élie Benoît, Hist. de l'édit de Nantes, t. III, p. 140.
2. Drion, Hist. chron., t. II, p. 36-37. — Élie Benoît, t. III, p. 142-143.

père Beth. Celui-ci et ses collègues, abusant de leur influence, l'engagèrent à abjurer, et pour le soustraire aux réclamations de son tuteur, le confièrent à la garde de l'évêque, qui le reçut dans son palais. C'était une violation flagrante de l'article XVIII de l'édit de Nantes, qui défendait, sous peine de punition exemplaire, d'enlever par force ou par *induction,* contre le gré de leurs parents, les enfants de la religion réformée. Les tuteurs du jeune Coutelle firent sommer, par les voies ordinaires de la justice, l'évêque Hector Ouvrier, de le leur rendre sans délai. Le prélat, Toulousain d'origine, et membre d'une famille connue par son fanatisme, leur répondit : « L'enfant en abjurant, a cédé aux inspirations de sa conscience; craignant d'être maltraité par ses parents, il s'est retiré chez Reynaud-Ferrand, receveur des deniers, et l'a prié de le faire conduire à l'évêché. Averti de cela, j'ai envoyé mon carrosse pour le prendre; quand il m'a vu, il m'a prié de le protéger contre la violence de ses tuteurs, et m'a déclaré qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique; témoin de sa foi vive et profonde, j'ai cru devoir le prendre sous ma protection; mais j'en ai donné aussitôt avis au procureur du roi, afin qu'il envoyât le lieutenant de Rozel et un magistrat de la religion réformée pour qu'ils reçussent la déclaration de l'enfant; ce qu'ils ont fait et l'ont ensuite communiqué à ses tuteurs. Il est trop jeune, dira-t-on, mais ce n'est pas là un obstacle, puisque l'Église catholique admet à la communion avant l'âge de treize ans. Dieu, ajouta le prélat, peut aussi bien toucher le cœur d'un jeune que d'un vieux, et plus d'une fois des enfants, moins âgés que Coutelle, ont versé leur sang et souffert le martyre, Dieu suppléant par un surcroît de grâce à la faiblesse de l'âge.»[1]

La réponse de l'évêque occasionna une vive effervescence parmi le peuple. L'église protestante de Nîmes avait alors parmi ses pasteurs Antoine Baudan, qui appartenait à une famille, dont les membres avaient occupé des postes importants dans la cité et dans l'église[2]. Ce ministre, cédant à une irritation trop légitime, prononça, le dimanche

1. Borel, Histoire de Nîmes, ch. XII, p. 213.
2. Haag, France protestante, vol. II, p. 19.

4 septembre 1650, un discours véhément, dans lequel il engagea ses auditeurs à arracher l'enfant des mains de l'évêque. Le soir de ce même jour, vers six heures, il se mit à la tête de quelques hommes déterminés, armés de pistolets et d'épées, et se dirigea vers l'évêché où l'on supposait l'enfant enfermé, il fit enfoncer les portes: le concierge et le cocher de l'évêque, qui voulurent opposer de la résistance, reçurent quelques blessures; on chercha l'enfant, il avait disparu.

Cette attaque nécessita l'intervention de la justice. La chambre mi-partie de Castres évoqua l'affaire, mais l'arrêt qu'elle rendit ne put amener une solution, parce qu'il y eut partage parmi les conseillers. Les catholiques voulaient qu'on fît une enquête sur les violences commises contre l'évêque; les protestants demandaient qu'avant toute information, on remît l'enfant entre les mains de ses tuteurs et qu'on produisît son extrait de baptême, afin que sur ces données on pût prendre une décision impartiale[1].

L'évêque, voyant dans ce conflit inattendu un outrage à sa dignité, prit une grave décision; il mit en interdit sa ville épiscopale, et se retira avec ses chanoines à Beaucaire, dans l'espérance que son départ occasionnerait des troubles : la ville demeura tranquille. Mazarin, qui se fit mettre sous les yeux les pièces du procès, comprit qu'il y avait des torts réciproques, et que le meilleur parti à suivre, était de transiger. L'évêque retourna à Nîmes. De Peyremales, le premier consul de la ville, lui fit des excuses, qu'il accepta avec des paroles douces, qui contrastaient avec son caractère emporté[2]. Pierre Coutelle ne fut pas rendu à ses tuteurs. Le pasteur Baudan, qui avait pris la fuite, fut replacé à son poste. Une lettre du roi (25 juillet 1651) rendait un éclatant témoignage à sa fidélité et à son affection pour son service.[3]

Le rapt du jeune Coutelle eut un résultat auquel on ne s'attendait pas. Les catholiques sérieux furent indignés de

1. Borel, Hist. de l'église de Nîmes, ch. XII, p. 214.
2. Minute du procès-verbal de la réception faite à M. d'Ouvrier, évêque de Nîmes; manuscrit déposé à la mairie et collationné.
3. Registre du consistoire (août 1561). — Voir aussi : Pièces justificatives de la sédition arrivée à Nîmes, par Antoine Baudan. Paris 1650, in-4°.

Le prince de Condé échoua dans son entreprise. Turenne le battit au faubourg Saint-Antoine et faillit le faire prisonnier; le vaincu gagna les Flandres. La cour se montra reconnaissante à l'égard des réformés : elle rétablit leur culte à Pamiers et à Saint-Gilles, restitua à Montpellier et à Alais le droit de choisir le second consul parmi leurs coreligionnaires, créa une seconde charge de consulat politique à Nîmes, permit aux pasteurs de prêcher dans leurs annexes. Les ministres du Poitou furent exempts de la taille[1], et le marquis de Ruvigny fut nommé député général des églises[2]; ce fut là tout ce que les réformés retirèrent de leur fidélité. Quand la cour n'eut plus besoin d'eux, elle fit ce qu'elle avait toujours fait, elle les oublia ou bien ne se rappela d'eux que pour les molester.

IV.

Il nous faudrait entrer dans des détails minutieux qui ne seraient que la répétition de ce que nous avons déjà dit, si nous devions suivre pas à pas le clergé dans son œuvre de chicanes; nous préférons conduire nos lecteurs près du lit de mort de l'un des plus grands écrivains de son siècle, qui fut le premier controversiste de son temps. Du Moulin avait dépassé les limites ordinaires de l'existence des vieillards. A l'âge de quatre-vingt-dix ans, il avait conservé la plénitude de ses facultés, et s'acquittait de sa double charge de pasteur et de professeur; ouvrier fidèle, il travailla jusqu'à la dernière heure. Le mardi, 26 février 1655, il prêcha un sermon remarquable sur ces paroles du psaume XV: « Ma chair repose en assurance. » Ce fut son discours d'adieu à son troupeau, deux jours après, il fut atteint de la maladie dont il mourut. Le vieillard supporta ses douleurs corporelles, qui étaient très-vives, avec une grande patience; quelquefois cependant la violence du mal lui arrachait des plaintes. « Seigneur, s'écriait-il alors, n'appesantis pas davantage ta main sur

1. Arrêts du conseil, 18 mars 1652, 21 mai 1652. — Déclaration confirmative des édits rendus en faveur des réformés, 22 mai 1652, 10 mai 1653.

2. Arrêt du conseil, 10 mai 1653.

ton pauvre serviteur; tu m'as puni suffisamment pour me faire sentir mes péchés.» Puis, se reprenant, il ajoutait: «Toutefois, je n'ai garde de murmurer contre toi; c'est de quoi je me suis gardé en mes longues épreuves; j'ai infiniment mérité plus de peine que je n'en ai senti en ce corps qui n'est que poudre et cendre; sauve mon âme! Tout misérable que je suis, ajoutait-il, je ne voudrais pas changer ma condition avec celle d'un roi.»

Jusqu'à sa dernière heure, son lit de mort fut une chaire vivante. L'assurance profonde de son salut et la certitude que bientôt il verrait face à face son Sauveur, le remplissaient d'une joie ineffable et lui faisaient supporter, sans pousser un murmure, la violence de ses maux. « Ah, disait-il à ceux qui l'entouraient, je serai bientôt soulagé, n'en doutez pas; je m'en vais à mon père et à mon Dieu.» Il garda un moment le silence; un instant après il dit: «Je vais à lui avec assurance, car il m'a revêtu de sa robe.» Tout à coup, il tomba dans un ravissement inexprimable: «Je le vois, s'écria-t-il, ah, qu'il est beau! qu'il est beau!» et éloignant de ses mains ceux qui étaient présents, «je renonce, leur dit-il, à toutes les affections terrestres; je ne veux plus rien aimer au monde que toi, ô Dieu, qui me possède seul.»

Après ces paroles, «il tomba, dit son biographe, dans un ravissement d'esprit, qui causa plus d'édification à tous les assistants que toutes les paroles qui avaient précédé. Ses yeux étaient clairs, étincelants; il ouvrait la bouche en haletant; il dressait les bras en haut; il se soulevait avec des élans merveilleux; il n'y avait personne des assistants qui ne souhaita que Dieu le prît en cet heureux instant; mais ce n'était pas là son heure.»

Cette heure arriva le surlendemain, 10 mars, quelques instants après minuit: la paix et la joie étaient peintes sur sa figure.[1]

Le protestantisme perdit dans Du Moulin un pasteur éloquent, un professeur érudit et son plus grand controversiste. Jusqu'ici aucun écrivain ne l'a surpassé dans l'art de confondre les polémistes de l'Église romaine, et de mettre

1. Récit des dernières heures de Du Moulin, Genève, Ant. et Samuël Tourmes (M.DC.LXVI).

commanda qu'on lui appela le P. Ignace Armand et le P. François Tacon, procureur de nos provinces. Celui-ci étant arrivé le premier, comme logé le plus proche de la chambre, il lui recommanda toutes nos affaires, d'un sens fort rassis; puis s'adressant au P. Ignace : « Mon révérend Père, je vous remets la province entre les mains, l'ayant reçue de vous, et vous déclare s'il vous plaît Provincial, jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné par notre R. P. général. » Le P. Ignace répondit premièrement par des larmes, et puis, se jetant sur les excuses et la lassitude de son âge, pria le R. P. Cotton de l'exempter de cette corvée; à quoi néanmoins ledit père ne voulut consentir, et lui dit en termes fort efficaces et pressants : « Mon Père, vous voyez l'affliction en laquelle je meurs. Je vous prie, n'augmentez pas ma douleur par votre refus. » A cela le P. Ignace n'eut que repartir, et le père Cotton lui ayant demandé sa bénédiction, comme le P. Ignace faisait difficulté de la lui donner, « *quia*, lui disait-il, *minor non benedicit majori*[1] ; souvenez-vous mon père, dit le P. Cotton, que j'ai été votre disciple, en cette qualité, ne me refusez pas ce que je vous demande. » Le P. Ignace la lui promit à cette condition qu'il donnerait la sienne à toute la maison.

« L'un et l'autre étant fait, le P. Cotton demanda quelle heure il était, et puis lui ayant été répondu qu'il était près de quatre heures. « N'est-ce pas aujourd'hui le jour de Saint-Joseph? » Et puis, répondant à soi-même : « Hélas! dit-il, je me souviens que j'en dis hier les vêpres. » Et demandant son bréviaire, il voulut, quelque force qu'on lui sut faire au contraire, réciter son office et dire les matines de Saint-Joseph, s'il ne lui était pas possible d'arriver à complies. Il entendit les deux premiers nocturnes avec le P. Bertrix son compagnon, et n'en pouvant plus, il fut contraint de quitter le bréviaire. Après cela, il appela notre frère Léonard et lui commanda de faire venir tous nos frères, coadjuteurs de la maison et les trois novices qui servent aux messes, néanmoins, s'étant aperçu que c'étaient trois enfants dont le plus âgé n'avait pas seize ans, il commanda qu'on les laissât reposer jusqu'à cinq

1. Parce que le plus petit ne bénit pas le plus grand.

heures, et qu'à leur reveil on les fit venir dans sa chambre. Donc les frères coadjuteurs et les novices étant venus, il leur dit qu'il y avait longues années qu'il espérait de mourir un jour de Saint-Joseph, et que grâce à Dieu, il voyait sa requête entérinée; mais que ne pouvant avoir cette consolation de dire la sainte messe, pour se disposer à un si grand voyage, il les priait, au nom de Dieu, de lui donner la communion de ce jour. Le P. Bertrix alla dire la messe et communia tous nos frères à son intention, et puis, en leur compagnie, il lui porta le Saint-Sacrement de l'autel, qu'il reçut avec une dévotion et sentiment du tout évangélique; car ayant ouï le son de la clochette, il se leva du lit en terre et salua notre Seigneur avec ces paroles : *Unde hoc mihi ut veniat dominus meus ad me*[1]*?* Il voulut dire lui-même le «confiteor» et répondre à la bénédiction du prêtre; puis sentant ses forces défaillir, il dit : «Je crains de ne pouvoir pas consommer toute l'hostie; je vous prie de m'en donner le moins que vous pourrez.» Le père lui en donna environ la sixième partie, laquelle il consomma à genoux, et fit son action de grâce, l'espace d'un demi-quart d'heure, supporté sur deux de nos frères. Pendant que nous étions en sa chambre, tous, les larmes aux yeux, il reçut l'extrême onction jusqu'à la moitié ou environ, et jetant deux effroyables sanglots, et ouvrant la bouche d'une façon extraordinaire, il expira sur les dix heures et demie du matin, 19 de mars, jour de Saint-Joseph, auquel non-seulement il avait toujours porté une singulière affection et tendresse; mais aussi, comme je l'ai dit, il avait, de longue main, un singulier désir de rendre son âme entre les mains de ce glorieux patriarche.»[2]

Ainsi se termina le 19 mars 1626 la carrière du célèbre confesseur de Henri IV; il dépensa ses forces au service de sa société, pendant que Du Moulin dépensa les siennes à celui du protestantisme. L'un combattit pour Loyola, l'autre pour le crucifié. A son heure dernière, le jésuite se réclama de l'assistance de saint Joseph; le ministre de celle de Jésus-Christ. Le premier mourut dans la tristesse, le second dans la joie. De Cotton il ne reste qu'un nom, qui ne réveille ni haine, ni sympathie; de

1. D'où me vient ceci que mon Seigneur vienne vers moi.
2. Mémoires du Père Garasse. Paris 1861.

Du Moulin il reste une tombe toujours ouverte, et tant que le catholicisme romain demeurera debout, il en sortira des armes pour le combattre.

Un autre antagoniste de Du Moulin, le Père Véron, qui obtint pendant plusieurs années une bruyante célébrité, ne descendit de son tréteau de missionnaire que pour rentrer dans l'obscurité. Guy Patin fit son oraison funèbre et Tallemant-des-Réaux son épitaphe. «Environ le 7 de ce mois de mars 1649, dit le premier, il est mort ici un grand clabaudeur de controverse contre les ministres de Charenton; c'est le père Véron, qui a malheureusement bien brouillé du papier en son temps avec beaucoup de bruit et peu de fruit.» — «Ici git, dit le second, un fou qui n'a rien fait de plaisant qu'un livret, qu'il appela la courte joie des huguenots.» [1]

VI.

Le clergé romain avait à cette époque une grande querelle à vider entre ses propres membres; cette page de sa vie domestique est une réponse à ceux qui proclament que l'unité la plus parfaite a toujours régné dans l'Église romaine.

Il s'était formé depuis quelque temps, au sein du catholicisme, une société qui ne tarda pas à devenir célèbre par le zèle, l'esprit et le talent de plusieurs de ses membres. Le chef de cette société s'appelait Jansénius. Ce théologien naquit en 1585, dans le village d'Acquoy, près de Leerdan, en Hollande. En 1602, il étudia à Louvain avec tant d'ardeur qu'il en tomba malade; il quitta sa patrie et alla à Paris, où il retrouva son condisciple, Du Vergier de Hauranne, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié. Par le crédit de son ami, il entra comme précepteur dans une bonne maison, et fut bientôt en relation avec les hommes les plus distingués de la capitale. Après un séjour de six années à Paris, il alla à Bayonne rejoindre son ami qui s'y était retiré; ils s'adonnèrent ensemble à l'étude des Pères et surtout de saint Augustin avec une ardeur extraordinaire. «Tu tueras ce bon Flamand», disait

1. Bulletin de la société du protest. franç., t. V, p. 165.

dame DuVergier à son fils. La vie exemplaire des deux
is, et leur science, leur attirèrent l'estime de l'évêque de
ayonne, qui donna à Du Vergier un canonicat dans sa ca-
édrale, et à Jansénius la direction d'un collége. Ce dernier
itta Bayonne et fut reçu docteur en théologie à l'université
e Louvain, où il avait soutenu une thèse avec beaucoup
l'éclat. A dater de ce moment, sa réputation ne fit que gran-
ir ; l'évêché d'Ypres, qui lui fut donné en 1635, fut la
uste récompense de ses travaux; il n'en jouit pas long-
emps, et mourut en mai 1638, sans se douter qu'il allait
levenir chef de secte. Pendant vingt ans il avait travaillé,
ıvec une ardeur infatigable, à un ouvrage où il expliquait
e système de saint Augustin, touchant la grâce. Ce livre
ut publié après sa mort, et excita de grands troubles dans
l'Église romaine et donna une grande occupation aux papes[1]. Ceux des catholiques romains qui embrassèrent les doctrines de l'évêque d'Ypres, furent appelés Jansénistes et eurent pour adversaires les jésuites.

Il y avait alors à 2 kilomètres sud-ouest de Paris, une abbaye célèbre, qui avait été fondée en 1204, de concert avec Eudes de Sully, évêque de Paris, par Mathilde de Garlande, à l'intention du salut et du retour heureux de son mari, Matthieu de Montmorency-Marly, parti pour la première croisade. Elle porta le nom de Port-Royal, fut soumise à la règle de saint Benoît, et passa bientôt sous la juridiction de l'ordre de Citeaux. Elle n'acquit de la célébrité qu'au commencement du dix-septième siècle, lorsque la mère Angélique (1608-1609) devint la réformatrice de cet ordre qui avait dégénéré. En 1626 la communauté se transporta à Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, et passa sous la juridiction de l'évêque de Paris. En 1647, Du Vergier de Hauranne, devenu abbé de Saint-Cyran, vint à Paris et acquit une grande influence sur l'abbesse et le monastère. Ce fut à cette époque que cet homme distingué, autant par ses talents que par sa piété, établit dans l'ancien bâtiment un monastère qui devint célèbre, et prit le nom de Port-Royal-des-Champs. Ce fut dans cet asile, ouvert aux méditations, à la prière et aux macérations corporelles, qu'on vit arriver, tour à tour, ce

1. Bayle, Dict. hist., art. Jansénius.

que le catholicisme avait de plus célèbre et de plus pieux, Arnaud d'Andilly et Antoine Arnaud, frères de la mère Angélique, l'avocat Lemaître, Sacy, Séricourt, Lancelot, Fontaine, Hamon, Gros, et plusieurs autres.

Ces hommes éminents furent les apôtres du jansénisme: ils attaquèrent avec ardeur la morale relâchée des jésuites, qui donnait à ces derniers beaucoup de partisans parmi les personnes de qualité, et surtout parmi les femmes. Elles les choisissaient pour confesseurs, et par elles, ils commençaient à régner dans les confessionnaux et dans les ruelles; mais quand les jansénistes engagèrent avec eux la lutte, et surtout quand Pascal les attaqua dans ses *Provinciales*, ils parurent tout à la fois odieux et ridicules. Cependant ils avaient tant de puissants protecteurs au sein même du clergé, que l'assemblée des évêques (1656) n'osa pas se déclarer ouvertement contre eux. Pour détourner l'orage qui grondait sur leurs têtes, ils engagèrent habilement les évêques à poursuivre la destruction de deux classes d'hérétiques: les uns à demi-ruinés qui n'attendaient que le dernier coup pour périr, c'étaient les réformés; les autres qui ne faisaient que de naître et qui pouvaient devenir dangereux, c'étaient les jansénistes[1]. Ils accusaient ces derniers d'avoir sur la grâce des doctrines contraires à celles de l'Église, de ne voir dans le pape que le premier des évêques, et de travailler secrètement à une réformation. Les jansénistes avaient des amis qui défendaient leur morale sévère et s'attachaient à leur faire des partisans parmi les évêques, en affirmant qu'ils tenaient leur dignité et leur pouvoir directement de Dieu et non de Rome. Ils ne furent pas heureux dans leur défense, car les évêques préférèrent accuser les jansénistes d'hérésie que de proscrire la morale relâchée de leurs adversaires. La crainte qu'ils avaient de voir les disciples de Jansénius se joindre à ceux de Calvin, était mal fondée; jamais cette pensée ne monta dans l'esprit des solitaires de Port-Royal. L'idée qu'ils se faisaient de l'Église, devait les éloigner à tout jamais du protestantisme, dont ils professaient cependant le dogme fondamental: celui de la grâce. Les jansénistes furent des protestants au sein de l'Église romaine, mais des protes-

1. Élie Benoît, t. III, p. 195.

tants inconséquents. Ils ne manquèrent pas de courage, mais de logique : ils voulurent demeurer soumis au siége romain, tout en niant son autorité, et fidèles aux lois de leur Église, tout en répudiant son dogme capital des œuvres méritoires de la vie éternelle. Fondé sur des bases fausses, leur système théologique croula, et avec lui, leur œuvre, dont il ne reste, comme de leur asile de Port-Royal, que des ruines.

Les jansénistes avaient peu de partisans dans l'épiscopat français. La morale austère de Port-Royal ne pouvait plaire à des prélats, la plupart ambitieux mondains, plus préoccupés de la terre que du ciel. Cependant ceux qui protégeaient les jansénistes, et de ce nombre était l'archevêque de Sens, ne cachaient pas leur horreur pour la morale des disciples de Loyola; ce dernier prélat les mortifia, et après des procédures humiliantes, les chassa de son diocèse.

VII.

Après sa victoire sur les jésuites, l'archevêque de Sens, pour n'être pas accusé de partialité envers les réformés, les attaqua avec violence. Dans la harangue qu'il fit au roi, il traça un tableau si lamentable de l'Église romaine, qu'on eût pris les oppresseurs pour les opprimés. Son discours était une répétition des accusations banales qui se trouvaient habituellement sur les lèvres de ses collègues. Il représenta les protestants prêts à violer les édits et résolus, par tous les moyens, à reprendre certains priviléges que ces mêmes édits leur avaient enlevés. Leur charité inépuisable pour les infortunés Vaudois, n'était pas à ses yeux *une aumône fraternelle*, mais une *charité politique* destinée à remettre les armes entre les mains des victimes du duc de Savoie; il les montra, aspirants à recommencer leur passé. Il se servait de mots insultants à leur égard, en appelant leurs temples des synagogues de Satan, élevées sur le patrimoine du fils de Dieu. Il concluait, en demandant la révocation de la déclaration royale de 1552 qui, disait-il, renversait tout d'un coup «tant les lettres et arrêts du conseil que des cours souveraines, qui avaient été favorables à l'Église. — Sa ha-

que le catholicisme avait de plus célèbre et de ... conséquents. ... Arnaud d'Andilly et Antoine Arnaud, frères ... ique : ils voulur... Angélique, l'avocat Lemaître, Sacy, Séricourt ... en niant son autori... Fontaine, Hamon, Gros, et plusieurs autres ... en répudiant son dog... ... apôtres ... ie éternelle. Fondé sur ...

Ces hommes éminents furent les apôtres ... ils attaquèrent avec ardeur la morale relâ... gique croula, et avec lui, ... qui donnait à ces derniers beaucoup de ... mme de leur asile de Port-Roy... personnes de qualité, et surtout par ... les choisissaient pour confesseurs, ... ent peu de partisans dans l'épisco... mençaient à régner dans les con... ustère de Port-Royal ne pouvait ... ruelles; mais quand les jansénistes ... part ambitieux mondains, plus ... lutte, et surtout quand Pascal ... du ciel. Cependant ceux qui ... *ciales*, ils parurent tout à la ... et de ce nombre était l'ar... pendant ils avaient tant de ... nt pas leur horreur pour la ... même du clergé, que l'assemblée ... ce dernier prélat les mor... pas se déclarer ouverte... miliantes, les chassa de ... l'orage qui grondait sur ... ment les évêques à pour... d'hérétiques : les uns ... le dernier coup pour ... tres qui ne faisaient ... archevêque de Sens, dangereux, c'était ... rs les réformés, derniers d'avoir ... ue qu'il fit au celles de l'Église ... glise romaine, des évêques, ... rimés. Son Les jansénistes ... rale sévère, ... les évêques ... nales qui pouvoir ... édits et rent pas ... collé... férèrent ... priv... la mo... avai... de ... da... fa...

... faire ... malgré les ... consenti à leur ruine. ... lui inspirait. Dans une ... vait, il lui faisait sentir indi... ... de l'Angleterre avec la France ... acère observation des édits. « Il n'y ... qui ait inspiré plus d'affection pour la ... voisins qui font profession de la foi réformée ...

... écrit était intitulé : Lettre d'un habitant de Paris à un ... de la campagne (1656).

2. Cette mesure a été attribuée à un synode qui se réunit à ... Nîmes (mai 1658). — Élie Benoît, t. III, p. 248.

3. Actes synodaux.

ѐ et les privilèges accordés aux protestants
Mazarin n'était pas assez fanatique pour
puissant voisin. Un autre motif l'empê-
aux désirs du clergé : il voulait marier
e paix générale.

VIII.

és de leurs synodes nationaux,
ssé de réclamer la permission
toujours été refusée. Pour
ans leur organisation ec-
s synodes provinciaux,
our se concerter avec
e, ils se communi-
èrent, de concert
es, une requête
principaux les
e 1552. Le pre-
cordait aux réformés
royaume, à leur choix,
rchés pour leur religion,
contre le sentiment de leur
gardait le droit de faire l'exer-
igion en de certains lieux, et d'y
r dans leurs maisons sans qu'on leur
nes; le troisième touchait le pouvoir, ac-
es et aux mères, de disposer comme il leur
e l'éducation de leurs enfants; le quatrième
ait le privilége d'être reçus à toutes les charges
bien que les catholiques; enfin, le cinquième trai-
r du droit de porter les causes des réformés aux cham-
bres de l'édit ou mi-parties créées en leur faveur.

Ces principes posés, les députés se plaignaient de leur violation et citaient des faits à l'appui. Ils rappelaient à Louis XIV son aïeul Henri IV, recommandant à ses successeurs de regarder l'observation de l'édit de Nantes, « comme le principal fondement de leur union et concorde, repos, tranquillité et rétablissement de l'État à sa première splendeur et force. »

1. Élie Benoît, t. III, p. 250.

En terminant, ils rappelaient brièvement au roi la fidélité des réformés dans les derniers troubles, et demandaient que la déclaration de 1652 fût de nouveau enregistrée par le parlement, et jurée par tous ceux qui seraient chargés de son exécution. Dix députés apposèrent leur signature à cette requête.

Après quatre mois de négociations, de demandes et de supplications, ils obtinrent l'honneur de présenter eux-mêmes la requête au roi, à cette condition singulière, qu'ils ne lui parleraient qu'après que le chancelier leur aurait fait connaître les intentions de Sa Majesté. Ruvigni les introduisit, le 18 février 1658, dans une chambre de l'appartement de la reine, où Louis XIV était avec elle. Le chancelier, comme on en était convenu, prit la parole, loua la fidélité des réformés dans les derniers troubles et les assura des bonnes et loyales dispositions du roi à les faire jouir du bénéfice des édits. « Retournez, leur dit-il, dans vos provinces, rassurez vos coreligionnaires, et encouragez-les à demeurer fermes dans le devoir et l'obéissance. »

Laforêt, député de la province de Poitou, prit la parole au nom de ses collègues, et, dans un discours modéré et respectueux, exposa au monarque le contenu de la requête, insista particulièrement sur la déclaration de 1656, révocatoire de celle de 1652, obtenue par les remontrances du clergé, qui ne contenaient que des calomnies, et supplia le roi de l'annuler. Après quelques louanges données au monarque, il lui remit le cahier, signé du député-général et de tous les autres. Louis XIV, en le recevant, leur dit : « J'examinerai votre cahier, et je vous rendrai justice. »

Les députés obtinrent du cardinal une audience où le ministre sembla leur parler à cœur ouvert ; il attribua l'inexécution des édits aux circonstances dans lesquelles l'État s'était trouvé ; il loua, sans réserve, la fidélité des réformés, toujours prêts à donner leurs biens et leur sang pour le roi, vanta le zèle des ministres qui, non contents d'être fidèles, prêchaient au peuple « qu'on ne pouvait être saint et mauvais citoyen tout ensemble. Depuis que je suis premier ministre, ajouta-t-il, j'ai admis grand nombre de réformés dans de petits et grands emplois ; j'ai traité

favorablement ceux de Nîmes qui, après une sédition, méritaient d'être punis plus sévèrement; ma calotte et mon camail ne m'empêchent pas de remarquer la fidélité de vos coreligionnaires, et de reconnaître que le roi doit leur rendre toujours justice et les faire jouir de tous les bénéfices des édits.»

L'un des députés répondit au cardinal. Celui-ci prit de nouveau la parole et les congédia, en leur disant: «Le roi fera connaître par des effets sa bonne volonté qu'il a pour vous, assurez-vous que je vous parle du fond du cœur.»

Le cardinal pouvait être sincère, le jeune roi ne l'était pas : il le montra plus tard. Peu de temps après, dans une circonstance où les réformés l'engageaient à imiter son père et son aïeul, qui s'étaient montrés favorables pour eux, il répondit sèchement : «Le roi, mon grand-père, vous aimait et ne vous craignait pas; le roi, mon père, vous craignait et ne vous aimait pas; mais moi, je ne vous crains ni ne vous aime.»[1]

Les députés séjournèrent quelque temps à Paris, et obtinrent, à force d'importunités, une réponse à leur requête. Le roi déclara (11 avril 1658) qu'il choisirait des personnes «de qualité suffisante et de capacité requise», pour se rendre dans les provinces, entendre les catholiques et les réformés, et juger les questions en litige; il ajoutait qu'il voulait «que leurs décisions fussent exécutées par provision, et qu'en cas de partage, leurs avis et procès-verbaux lui fussent envoyés, et qu'il promettait de régler tous les différends avec justice.»

Ce fut tout ce qu'obtinrent les députés: ils demandaient la révocation de la déclaration de 1656, et on abandonnait la direction de toutes leurs affaires à des commissaires nommés par le roi! Ils se plaignirent vivement au cardinal, et quittèrent Paris, avec l'assurance qu'ils n'obtiendraient rien de la cour. De retour dans leurs provinces, ils publièrent la relation de leurs négociations, et en envoyèrent une copie à toutes les provinces. La consternation fut générale dans les églises : elles comprirent que leur cause était perdue auprès du monarque. Le sobriquet

1. Élie Benoît, t. III, p. 269 et suiv.

de *tant s'en faut*, qu'on leur donnait encore à cette époque, rappelait leur ancien dévouement à la monarchie. « Aux jours de la ligue, dit Benoît, deux hommes ne se rencontraient pas sans dire : Qui vive ! Mais quand on voulait obliger les réformés à dire *vive Guise* ou *vive la ligue*, ils répondaient *tant s'en faut, vive le roi*. Quand on parlait de quelqu'un, dont on voulait savoir le parti, si c'était un inconnu à ceux qui s'y intéressaient, l'on demandait : Est-il des nôtres ? L'autre répondait : *Tant s'en faut*, c'est un homme de la nouvelle religion ; de sorte que, peu à peu, pour abréger la discussion, on s'était accoutumé à entendre par *tant s'en faut*, un homme qui tenait le parti du roi dont on estimait les réformés inséparables. »[1]

Les députés des synodes provinciaux, dans l'attente des malheurs prêts à fondre sur les églises, essayèrent de les prévenir, et présentèrent au roi un mémoire rédigé avec clarté et méthode ; ils s'y plaignaient de l'opposition qui pesait sur les protestants depuis la déclaration du 18 juillet 1656.

Ce mémoire eut le sort des précédents, la cour y répondit par la formule accoutumée : « *On examinera et on fera justice.* » La seule faveur qu'on accorda aux réformés fut la permission de tenir un synode.

IX.

Le synode se réunit à Loudun, le 10 novembre 1660, sous la présidence de Jean Daillé. Les provinces qui y étaient représentées par leurs députés étaient : le Vivarais, le Velay, le Forèz, l'Angoumois, le Dauphiné, le Béarn, la Basse-Guyenne, le comté de Castres, la Saintonge, l'Aunis, la Picardie, la Champagne, l'Ile-de-France, la Brie, le Perche, le Vendomois, le Maine, le Loudunois, l'Anjou, la Tourraine, le Poitou, la Provence, le Berry, les Cévennes, Orléans, le Bas-Languedoc, le Haut-Languedoc, la Bourgogne, la Normandie, la Haute-Guyenne. — Le commissaire royal La Madelaine, conseiller au parlement de Paris, fit comprendre aux membres du synode qu'ils devaient renoncer à l'espérance d'obtenir une assemblée

1. Élie Benoît, t. III, p. 284-285.

générale sous quelque prétexte qu'elle fût demandée, et leur signifia les volontés du roi qui recommandait aux pasteurs d'enseigner à leurs fidèles, «que les sujets doivent, sans se plaindre, tout souffrir de leur souverain.»

Le synode n'était pas libre. Daillé, qui à Charenton avait parlé avec une grande énergie, comprit que toute résistance était impossible; au nom de l'assemblée, il répondit au commissaire du roi, promit obéissance sur plusieurs points, fit des réserves sur quelques autres, insista sur les dispositions des protestants à rendre au roi tout ce qui appartenait au roi, pourvu que les droits de Dieu fussent réservés. Le cœur du pieux ministre était oppressé de douleur; il pressentait, pour ses coreligionnaires, un avenir sombre, nuageux, mais voyait un port de refuge pour eux dans la bonté divine.

La cour obtint tout ce qu'elle voulait : le synode confirma la nomination de Ruvigny dans sa charge de député général; il ne pouvait faire autrement. On lui avait insinué qu'il serait nommé quand même... Il voulut cependant lui adjoindre un collègue pris dans le tiers-état, et proposa, à cet effet, trois candidats : sa demande fut repoussée. Le roi, satisfait de la soumission de l'assemblée, écrivit aux membres du synode, et donna aux ministres le titre de pasteur, les assura de sa bienveillance et leur donna une somme de seize mille livres, pour leurs frais de déplacement.[1]

Les députés se séparèrent le 10 janvier 1661, après avoir dressé le cahier de leurs plaintes, et perdu l'espoir de voir de longtemps les églises représentées par ces assemblées, qui avaient tenu haut et ferme le glorieux étendard de leur foi. Dans l'espace d'un siècle, elles s'étaient réunis vingt-sept fois, la première à la lueur des bûchers sous Henri II, la dernière sous Louis XIV[2]. Frappés comme parti politique dans la suppression de leurs assemblées politiques, les protestants le furent, comme partis religieux, dans celle de leurs synodes. Privés de la seule autorité qui réunit, en un seul faisceau, toutes leurs églises, ils furent livrés sans défense à la merci de leurs ennemis.

1. Actes des synodes nationaux. — Aymon, Hist. des synodes.
2. Notex VII.

La porte était désormais ouverte à toutes les intrigues, à toutes les haines, et les synodes provinciaux, qu'on leur permettait encore de tenir, étaient un moyen de propager et d'entretenir la discorde, au sein du corps pastoral et des troupeaux, en les montrant divisés, désunis, et en donnant aux esprits inquiets, turbulents, ambitieux, une liberté dont ils abuseraient quand ils ne sentiraient plus, au-dessus de leurs têtes, le pouvoir souverain des synodes nationaux.

Le gouvernail des églises réformées était brisé pour de longues années. Le coup qui leur était porté, leur fut plus funeste que l'enlèvement de leurs places fortes; les députés du synode le comprirent et décidèrent, avant de se séparer, qu'on célébrerait, dans tout le royaume, le 25 mars 1661, un jeûne solennel pour demander à Dieu d'avoir pitié de son peuple et de ne pas l'abandonner dans sa détresse. Au jour fixé, il eut lieu; les églises se remplirent de fidèles, et des prières extraordinaires y furent faites. On pria pour le roi, et on demanda pour lui et sa jeune épouse la protection du Roi des rois.

X.

Au milieu de ces conflits, Mazarin mourut. Le cardinal continua l'œuvre de son prédécesseur, et comme un pilote expérimenté, dirigea le navire de l'État au milieu des écueils. — Sa politique, qui fut celle de son siècle, eut, sur celle de ses adversaires, un grand avantage, celui de l'habileté. Catholique et prêtre, il dut céder aux exigences du clergé; mais il ne fut persécuteur ni par instinct, ni par principe. Libre de ses actions, il eût laissé le petit troupeau «brouter en paix ses mauvaises herbes.» Dans les dernières années de sa vie, il l'abandonna sans défense à la merci de ses ennemis, mais il lui avait donné du repos pendant huit ans, de 1648 à 1656, et lui avait ouvert l'accès aux charges publiques. Indifférent et sceptique en religion[1], il ne pouvait haïr ni comme le cardinal de Lorraine, ni comme Richelieu. Habile à discerner les hommes, il

1. Mémoires de Choisy, p. 572. — Mémoires de Madame de Motteville, p. 122 et 503.

aimait dans les réformés l'aptitude aux affaires et la probité, quoiqu'il ne fût pas probe lui-même. Il méprisait le haut clergé, et par principe, il le tint éloigné des affaires publiques.

Mazarin avait plusieurs des qualités d'un grand ministre, mais il avait des défauts, des travers et des vices qui rapetissaient en lui l'homme privé autant que son génie élevait l'homme public. L'avarice et le jeu étaient ses deux passions dominantes, et cet homme, qui laissa une fortune immense, agissait quelquefois en Harpagon. Sur le bord du cercueil, on le vit jouer et peser les pistoles qu'il gagnait pour remettre au jeu celles qui étaient rognées.[1]

Quand la maladie lui fit pressentir sa fin prochaine, ses richesses devinrent son tourment; il craignit qu'après sa mort, on ne prît à sa famille par la force ce qu'il avait amassé par des moyens peu honorables. Dans cette situation délicate, il déploya une habileté extraordinaire. Il alla au-devant du danger, avoua au roi, en termes aussi adroits que possible, comment il s'était enrichi, et lui remit une donation générale de tous ses biens, en lui insinuant le désir qu'il avait eu d'en faire le partage entre tous ses héritiers. Le roi refusa la donation. Délivré de cet immense souci, le cardinal fit son testament, qui est demeuré, devant la postérité, l'acte authentique de ses pilleries et de ses rapines; puis il ne songea plus qu'à mourir et se livra sans réserve aux prêtres qui lui administrèrent tous les sacrements de leur Église. Sur le point de franchir le grand passage, il parut tourner ses regards vers Dieu.

Mazarin expira dans la nuit du 8 au 9 mars 1661. Il avait vécu 59 ans.

« Le roi, dit Henri Martin, aussitôt éveillé, manda Fouquet et Lyonne, et s'enferma trois heures avec eux; ni la reine-mère, ni l'ex-gouverneur de Louis XIV, Villeroy, ne furent appelés. L'après-midi la cour retourna de Vincennes à Paris. Le lendemain un second conseil fut tenu au Louvre, le chancelier et les secrétaires d'État y furent convoqués avec les trois membres du conseil secret formé la veille. Monsieur, dit le roi en s'adressant au chancelier,

1. Mémoires de Madame de Motteville, p. 504.

et de 1629, et renvoyer au conseil toutes les affaires sur lesquelles il y aurait partage.

XIII.

Pour l'historien, comme pour le voyageur, il y a des étapes longues et ennuyeuses à franchir; l'horizon semble se perdre dans l'infini; rien, dans ce long parcours, de saillant qui attire les yeux et dédommage des fatigues de la route. Les points de vue sont tous les mêmes, avec des formes qui ne diminuent en rien leur fatigante monotonie. C'est ce que nous éprouvons aujourd'hui, en jetant un regard sur les années qui nous séparent de celles où l'histoire de la Réforme ne le cédera en rien aux époques les plus dramatiques et les plus émouvantes de son passé: mais il faut y arriver et traverser une longue avenue où les événements d'un jour ressemblent à ceux d'un autre jour; dans ce vaste champ historique, il est difficile de s'orienter : les points lumineux sont extrêmement rares: la Réforme est partout, et nulle part d'une manière saillante; elle y est semblable à un magnifique fleuve qui, tout à coup, se perd en mille canaux dans une immense plaine, et ne reparaît que plus loin. Nous sommes en plein dans le domaine de la chicane : un dossier, contenant des déclarations royales, des arrêts du conseil et des parlements, des sentences des présidiaux, des requêtes du clergé, des plaintes des protestants et des écrits de controverse[1], est là devant nous, demandant à être dépouillé article par article; le faire, n'est ni difficile, ni impossible, mais ennuyeux pour les lecteurs et sans profit pour leur instruction. Nous avons cru devoir rompre momentanément l'ordre chronologique de nos récits, pour le reprendre au moment où les mille canaux du fleuve de la Réforme se rejoignent pour couler dans un même lit.

Ce qui ressort, de la manière la plus évidente, du volumineux dossier que nous avons compulsé, c'est le projet arrêté du clergé et de la cour, d'enlever peu à peu aux réformés toutes leurs libertés, et d'arriver ainsi à leur complète ruine. Avant de commencer cette page aussi

1. Ces pièces sont au nombre de plus de 400.

honteuse que curieuse, il est nécessaire, pour la pleine intelligence des faits, de connaître les principaux personnages qui furent les agents actifs du grand drame, dont 1685 rappelle le dernier acte. Le premier de ces personnages, par le rôle qu'il y remplit, est Louis XIV.

XIV.

Ce prince était arrivé au plus haut degré de sa puissance; on ne parlait que de la magnificence de sa cour, où se pressaient une foule d'hommes éminents: poëtes, orateurs, artistes, militaires, diplomates, prélats, qui tous se courbaient devant lui, heureux quand il daignait les honorer d'une parole ou d'un regard. Sa demeure éclipsait par sa somptuosité celles de toutes les têtes couronnées. On eût dit que la baguette d'une fée l'avait faite surgir du désert de Versailles: elle avait coûté à la France des sommes fabuleuses et au grand Colbert des efforts de génie pour les faire rentrer dans les coffres de l'État, mais le roi avait un palais digne de lui. Mansard avait donné les plans des bâtiments, Le Nôtre avait dessiné les jardins, Mignard et Lebrun peint les plafonds. Louis était le centre de tout un monde élégant qui se pressait dans les antichambres et dans la grande galerie. Il recevait leur hommage comme un Dieu, et comme s'il eût voulu que dans le monde il n'y eût pas une seule tête qui s'élevât au niveau de la sienne, on voyait partout écrit en lettres flamboyantes son *nec pluribus impar*[1]. Tout, dans sa royale demeure, parlait de lui: il y était peint, ciselé, sculpté, moulé, nous devrions dire adoré plus que Dieu ne le fut jamais. Un courtisan, La Feuillade, avait, pendant trois ans, entretenu devant sa statue une lampe qui brûlait jour et nuit.

Il n'est pas étonnant que ce prince fût devenu une forte personnalité, et se soit cru d'une autre nature que celle des simples mortels. Les Français, qui font étourdiment assez bon marché de leurs libertés, quand celui qui les leur confisque, les grandit au dehors et les place à la tête des peuples, se faisaient un honneur de leur servitude;

1. Personne n'est son égal.

les parlements n'élevaient pas la voix, sachant qu'une lettre de cachet serait une réponse à chacune de leurs plaintes. La noblesse, exclue systématiquement de l'administration des affaires publiques, se croyait assez honorée de remplir les offices de la grande domesticité du palais. Tel qui présentait la serviette au roi ou à Madame de Montespan, était aussi fier que s'il eût dirigé un ministère ou se fût assis sur les fleurs de lis sur un siége de premier président. Tel autre qui obtenait une étroite mansarde à Versailles, la prisait plus que son manoir féodal de province.

Au dehors, la réputation du roi n'était pas moins grande. Son nom était dans toutes les bouches : il le devait aux succès éclatants de ses armes et à la place qu'il avait donnée à la France dans le conseil des nations. Il avait humilié l'Espagne, le pape, le dey d'Alger; il avait augmenté le royaume des Flandres, de la Franche-Comté, du Comtat-Venaisin, de l'Alsace ; ses généraux lui avaient gagné de grandes batailles et ses marins avaient porté la gloire de son pavillon sur toutes les mers; le traité de Nimègue l'avait élevé à l'apogée de sa puissance; son peuple enfin lui avait décerné le nom de grand.

Vue de ce côté, la vie de Louis XIV nous apparaît comme à travers un prisme brillant ; mais, quand du roi nous descendons à l'homme, Louis le Grand se rapetisse. il n'est plus qu'un prince chez lequel le tact moral est émoussé. Il vit, lui, le roi très-chrétien, comme un sultan d'Asie; il loge ses maîtresses sous le même toit que la reine; il exige qu'on se courbe devant ces brillantes marquises et duchesses qu'il croit honorer en les avilissant; il légitime ses enfants doublement adultérins, les fait élever sous ses yeux, et les comble de biens et de dignités, «à cause de l'honneur de leur naissance,» et il fait tout cela hautement, publiquement, sans rougir; les parlements, instruments serviles, se prêtent à tout ce que le maître veut; le moindre de ses désirs est pour eux une suprême loi; son tact religieux n'est pas moins émoussé que son tact moral; près de ses maîtresses, il a son confesseur; près de sa chapelle il a son théâtre; le matin le sermon, le soir la comédie: Bourdaloue et Arlequin.

XV.

Le roi n'aimait pas les protestants ; dès sa jeunesse on lui avait appris à voir en eux des séditieux et des brouillons ; aussi la première pensée de son règne fut de travailler à leur extermination. C'est lui-même qui nous l'apprend dans les paroles suivantes destinées à son fils, le dauphin :

« Quant à ce grand nombre de mes sujets de la religion prétendue réformée, qui était un mal que j'avais toujours regardé et que je regarde encore avec beaucoup de douleur, je formai dès lors le plan de toute ma conduite envers eux, que je n'ai pas lieu de croire mauvaise, puisque Dieu a voulu qu'elle ait été suivie et le soit encore tous les jours, d'un grand nombre de conversions.

« Je crus que le meilleur moyen pour réduire les huguenots de mon royaume, était de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux ; de faire observer ce qu'ils avaient obtenu sous les règnes précédents, mais aussi de ne leur accorder rien de plus et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pourraient permettre. Je nommai pour cela, dès cette année même, des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes. Je fis cesser avec soin partout les entreprises de ceux de cette religion, comme dans le faubourg Saint-Germain, où j'appris qu'ils commençaient d'établir des assemblées secrètes et des écoles de leur secte ; à Jamets, en Lorraine, où, n'ayant pas le droit de s'assembler, ils étaient réfugiés en grand nombre durant les désordres de la guerre, et y faisaient leurs exercices ; à La Rochelle, où l'habitation n'était permise qu'aux anciens habitants et à leurs familles, elles en avaient attiré peu à peu, et insensiblement quantité d'autres que j'obligeai d'en sortir.

« Mais quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et j'en ai assez ponctuellement observé depuis, de n'en faire aucune à ceux de cette religion, et cela par bonté et non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violences,

si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec mes autres sujets.»[1]

C'est dans la fougue des passions, quand il faisait trôner à Versailles les La Vallière, les Montespan, qu'il pensait au salut de ses sujets réformés. Plus tard devenu dévot, non par amour pour Dieu, «mais par crainte du diable,» la réalisation de ce désir lui apparut comme la grande œuvre de son règne; il y travailla avec une ardeur et un zèle qui lui voilèrent à demi les moyens odieux qui lui furent proposés.

Six mois après la mort de la reine, il s'était remarié avec une femme qui exerçait sur lui une grande influence; on l'appelait la marquise de Maintenon.

XVI.

Madame de Maintenon était née le 27 novembre 1635 dans la prison de Niort, où ses parents étaient détenus prisonniers. Son père, Constant d'Aubigné, baron de Surineau, était le fils du célèbre Théodore Agrippa d'Aubigné. « Je l'avais élevé, dit l'illustre huguenot, avec autant d'application que de dépense, que s'il eût été un prince, et je lui avais donné les plus excellents maîtres en toute sorte d'exercices qui fussent en France, n'ayant rien épargné pour cela, et les ayant même soustraits aux meilleures maisons du royaume, en doublant les gages qu'ils en recevaient. Ce misérable, malgré cela, s'étant d'abord adonné au jeu et à l'ivrognerie à Sédan, où je l'avais envoyé aux académies, et s'étant ensuite dégoûté de l'étude, acheva de se perdre entièrement dans les musiques de Hollande parmi les filles de joie. Ensuite qu'il fut revenu en France, il se maria sans mon consentement à une malheureuse (Anne Mansaud), veuve du sieur Couraud, baron de Châtel-Aillon, le 30 septembre 1608, qu'il a depuis tuée. Voulant le tirer de la cour, où il continuait ses débauches, je lui fis donner un régiment lors de la guerre du prince de Condé, que je mis sur pied à mes

1. Œuvres de Louis XIV. — Instructions pour le dauphin.

dépens; mais rien ne pouvait contenter, ni arrêter les passions de cet esprit volage, libertin et audacieux; il retourna à la cour où il perdit au jeu vingt fois plus qu'il n'avait vaillant, de sorte que se trouvant sans ressources, il abjura sa religion, embrassa la romaine, et s'y fit valoir par son génie sublime et supérieur à tous ceux de ce temps-là. Moi, instruit du fréquent commerce qu'il entretenait avec les jésuites, je lui défendis, par lettre, de les voir à l'avenir, sous peine d'encourir ma malédiction. Sur quoi il me fit réponse qu'il voyait quelquefois, à la vérité, les pères Arnoux et de May, et ce fut par leur moyen qu'il obtint du pape un bref pour pouvoir assister au prêche et participer à la cène des réformés, sans que cela pût nuire à sa catholicité que j'ignorais encore, et de laquelle il ne faisait pas une profession publique, de peur que je ne le déshéritasse. Muni de ce bref, à la faveur duquel il assistait à tous nos exercices de religion, il s'en vint en Poitou, à dessein d'essayer de me dépouiller de mes deux places, Maillezais et Doignon. Comme je ne connaissais point sa perverse intention, je le fis mon lieutenant dans Maillezais, avec pleine puissance d'y commander en mon absence, et me retirai au Doignon.»[1]

Quand Agrippa d'Aubigné connut le dessein de son fils, il en prévint l'un de ses gendres, M. Dadé (Josué de Caumont). Celui-ci surprit à l'improviste son beau-frère et le défit dans un petit combat qu'il lui livra. Constant d'Aubigné, se voyant méprisé et abandonné de tout le monde, simula une grande repentance, et alla trouver son père à Genève, qui lui pardonna, et lui accorda une pension plus forte que l'état de sa fortune ne le lui permettait. D'Aubigné, en revoyant son fils, crut au retour de l'enfant prodigue; il se trompait. Étant passé en Angleterre, il devint le familier du roi et de Buckingham; le nom qu'il portait le fit admettre dans un conseil secret, où l'on discutait les moyens à prendre pour secourir les Rochellois; immédiatement après on le députa à Genève pour solliciter son père de prendre part à l'expédition résolue contre la France; mais, à son passage à Paris, il révéla tout à M. de Schomberg.

1. Haag, France protestante, t. Ier, p. 185.

Cette lâche trahison indigna d'Aubigné; il le renia pour son fils et lui légua sa malédiction.[1]

Rejeté de sa famille comme un membre lépreux, le baron de Surineau fut pourvu d'un commandement dans la Guyenne, en échange de sa trahison. Le 27 octobre 1627 il s'unit à Bordeaux, en secondes noces, à Jeanne de Cardillac, fille de Pierre de Cardillac, seigneur de Lane, lieutenant du duc d'Épernon au Château-Trompette, et de Louise de Montalembert.

Après avoir dissipé la dot de sa femme, il partit pour la Caroline, où il forma un établissement; à son retour en France, il fut accusé d'avoir entretenu des relations avec les Anglais, et fut, avec sa femme, enfermé dans la prison de Niort: c'est là que naquit leur fille Françoise.

En 1639, Constant d'Aubigné sortit du Château-Trompette, où il avait été transféré, et partit pour la Martinique, où il se livra à des entreprises qui lui donnèrent les plus belles espérances; mais sa femme étant retournée en France pour régler des affaires de famille, il perdit au jeu tout ce qu'il avait gagné, et fut réduit à vivre des appointements d'une simple lieutenance; dès lors il traîna misérablement sa vie et mourut à la Martinique en 1645, laissant une veuve sans fortune et trois enfants, un fils, Charles, marquis d'Aubigné, et deux filles, Amable-Charlotte-Françoise et Françoise, celle qui naquit dans la prison de Niort.

XVII.

Madame Constant d'Aubigné retourna en France, où la misère l'attendait; elle travailla courageusement de ses propres mains pour nourrir sa famille. Madame de Villette, sa belle-sœur, s'attacha à sa nièce Françoise, la prit chez elle, et l'éleva comme sa propre fille.

La jeune fille trouva dans sa tante une véritable mère, qui veilla sur elle avec une sollicitude tendre et éclairée: mais Madame de Neuillant, sa marraine, qui redoutait l'influence de cette pieuse et intelligente huguenote, obtint un ordre qui l'arracha de ses mains et la remit entre les siennes. Dès lors elle travailla sans relâche à sa con-

1. Mémoires de d'Aubigné. — Haag, France protestante, art d'Aubigné, baron de Surineau.

version; mais elle rencontra chez sa filleule une résistance qui l'étonna: Françoise d'Aubigné, plus instruite et plus spirituelle que ne l'étaient les jeunes personnes de son âge, même les mieux douées, discutait avec beaucoup d'à-propos; sa marraine, voyant que ses tentatives étaient inutiles, changea de méthode, et la traita comme la dernière de ses domestiques, et la chargea des détails les plus abjects du ménage. La jeune fille s'y soumit sans se plaindre, et sortit victorieuse de cette nouvelle épreuve. Madame de Neuillant se décida alors à la confier aux Ursulines de Niort, qui furent plus heureuses: elles l'assaillirent de tant de côtés, que l'enfant abjura le calvinisme; elle mit cependant pour condition à son abjuration, qu'on ne la forcerait pas à admettre que Madame de Villette, sa tante, qui avait été un ange de bonté pour elle, fut damnée. Cette dernière, qui jusqu'alors avait payé sa pension, refusa d'en continuer le paiement; Madame de Neuillant, plus zélée que généreuse, pensant qu'elle avait assez fait pour elle en la confiant aux Ursulines, l'abandonna. Les religieuses, à leur tour, croyant avoir plus fait encore que Madame de Neuillant, en catholisant sa filleule, la mirent à la porte de leur couvent. La jeune fille retourna chez sa mère. Madame de Neuillant, forcée de recevoir sa filleule chez elle, la traita avec une dureté sans pareille, et s'en débarrassa bientôt après en la plaçant aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, à Paris, où elle fit sa première communion.

XVIII.

Il y avait alors à Paris un singulier personnage, dont la jeunesse avait été très-dissipée; on l'appelait Scarron. A l'âge de 27 ans, il eut une maladie qui le paralysa et fit de lui un impotent. A beaucoup d'esprit, Scarron joignait une gaîté inaltérable, riait de tout, de lui-même et des autres poëtes. Il créa le genre burlesque, et se fit une place à part dans la république des lettres. Il fut frappé de la beauté et de l'esprit de Françoise d'Aubigné; plus encore de son esprit que de sa beauté; peut-être même il fut touché de ses malheurs. Il lui offrit de lui donner une dot pour entrer dans un couvent ou de l'épouser. — Françoise d'Aubigné, qui avait vu de près la vie monastique,

n'hésita pas, et elle devint l'épouse «de ce raccourci de toutes les misères humaines», comme il s'appelait plaisamment lui-même. La beauté de Madame Scarron, les grâces de son esprit, firent de son salon le rendez-vous des hommes les plus brillants et les plus célèbres de Paris. Pendant neuf ans la petite-fille du grand d'Aubigné fit le charme de la société de son mari, auquel, sans se lasser jamais, elle prodigua ses soins sinon son cœur. Celui-ci ne respecta pas la femme dans laquelle il trouva la plus aimable des servantes; mais les grossières plaisanteries qu'il se permit sur sa conduite, laissèrent intacte sa réputation. Aux plus belles femmes de Paris, elle ne le cédait pas en beauté; en sagesse, elle ne le cédait pas aux plus vertueuses. Après neuf ans de mariage, le poëte burlesque mourut (14 octobre 1660), laissant à sa veuve pour tout bien «le pouvoir de se remarier.»

Madame de Scarron eût été aussi pauvre qu'avant son mariage, si la reine-mère n'eût porté de 1500 à 2000 livres la pension qu'elle faisait à son mari; elle se retira au couvent des Sœurs hospitalières, où elle vécut modestement. A la mort de la reine-mère (1666), sa pension lui fut ôtée, et ce ne fut qu'à force d'instances que Louis XIV consentit à rétablir son nom sur la liste de ses pensionnaires. Madame de Montespan, alors dans tout l'éclat de sa honte et de son crédit, sut apprécier le mérite de Madame Scarron; elle lui confia (1672) l'éducation des deux enfants qu'elle avait eus de Louis XIV, le duc de Maine et le comte de Vexin. Elle s'acquitta de sa tâche avec dévouement et intelligence. Le roi ne fit d'abord aucune attention à elle, et Madame de Montespan ne pressentit pas dans la veuve de Scarron la rivale qui devait la supplanter; celle-ci n'y pensa même que plus tard. La première idée lui en vint aux eaux de Barèges, où elle avait conduit le duc de Maine, qui avait un pied difforme. C'est de ce pays agreste et sauvage que date sa correspondance avec le roi, qui fut si charmé des lettres qu'il recevait de la gouvernante de ses enfants, que toutes ses préventions tombèrent. Ces lettres révèlent chez Madame Scarron un mélange de galanterie et de dévotion, d'ambition et de prudence, d'habileté et de naïveté, qui sont demeurés le fonds du caractère de cette femme célèbre.

Madame Scarron, qui avait été marchande de fourneaux économiques[1], devint marquise de Maintenon, et propriétaire de la belle terre de ce nom. L'altière Montespan fut congédiée, et elle demeura seule maîtresse du cœur du roi, qui ne pouvait se passer de sa société et travaillait chez elle avec ses ministres.

XIX.

Entre Louis XIV et Madame de Maintenon, nous trouvons un disciple de Loyola, le père La Chaise, le confesseur du roi. Il était né en 1624, dans le château d'Aix, en Forez, d'une famille de gentilshommes. En 1675 il avait succédé au père Ferrier dans la charge, un peu difficile, de veiller sur la conscience du roi. Il était apte à ce métier qui, sous le plus volupteux et le plus volontaire des princes, demandait beaucoup de souplesse, d'apparente bonhomie, quelques dehors de piété et surtout une indulgence sans limites. Il ne faillit pas à sa tâche, et fut le digne directeur de son royal pénitent. Pendant 34 ans il occupa son poste, et sut exploiter, au profit de sa société, l'influence qu'il exerça sur le roi. Petit-neveu du célèbre Cotton, La Chaise avait son esprit cauteleux et sa haine des protestants; mais mieux que lui, il savait la dissimuler. Il ménageait tout le monde; mais plus fidèle au bonheur qu'au malheur, il savait si bien hisser sa voile du côté du vent, qu'on ne s'apercevait pas de ses évolutions. Les quatre mauvais vers suivants, que nous trouvons au bas de son portrait, peignent le confesseur et l'homme.

David pêcha et Nathan le lui dit:
Mais moi j'absous et je pardonne;
Par là j'avance ma personne,
Et à ma secte enfin je donne du crédit.[2]

XX.

Dans le conseil du roi nous trouvons deux hommes, le père et le fils: le chancelier Michel Le Tellier et Louvois.

1. Bulletin de la société de l'hist. du prot. franç., t. IX.
2. Histoire du Père La Chaise, jésuite et confesseur du roi.

Le Tellier était le fils d'un conseiller à la cour des Aides; Mazarin le remarqua de bonne heure et le nomma secrétaire d'État de la guerre. Il partagea avec son protecteur la fortune et les périls des troubles de la Fronde, travailla à la réforme de l'armée, céda sa place à son fils Louvois, et fut revêtu de la charge importante de chancelier, dans laquelle il apporta toute l'activité de son esprit, beaucoup de sagesse jointe à beaucoup d'habileté. Il courbait humblement la tête devant son maître, et voulait que chacun à son tour courbât la sienne devant lui. A la fin de sa carrière, il se montra hostile à l'égard des réformés, et participa à une foule d'arrêts et de déclarations iniques. Son fils Louvois avait hérité de lui une puissante intelligence, une rare aptitude aux affaires, une ambition insatiable, une volonté de fer, un orgueil sans frein, une dureté devenue proverbiale. Il accomplit la réforme que son père avait commencée dans l'armée, et quoique peu sympathique au roi, il s'imposa à lui en se rendant nécessaire. Ce fut lui qui établit l'uniforme, généralisa la marche au pas, créa les casernes et les hôpitaux militaires, institua le corps des ingénieurs, le corps des cadets, les haras de remonte, fonda des écoles d'artillerie, éleva l'hôtel des Invalides, et contribua aux succès des armes de Louis XIV. Il haïssait tous ceux qui lui faisaient ombrage; il fut l'adversaire de Colbert, de Turenne et de Madame de Maintenon. Son idolâtrie du pouvoir le poussa aux mesures les plus odieuses. Le double incendie du Palatinat, le bombardement de Gênes et les dragonnades, ont attaché à son nom une triste et lugubre célébrité.

Nous ne parlerons pas des autres personnes de la cour; nous ne mentionons que celles qui ont pris une part directe à l'acte qui replongea les réformés dans un abîme de douleurs et de misères. Il y avait cependant autour du roi une puissance plus acharnée à leur perte que ses conseillers : c'était le clergé.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

NOTES

ÉCLAIRCISSEMENTS ET CURIOSITÉS HISTORIQUES

DU CINQUIÈME VOLUME.

Note I, *page* 21.

Assemblée de Saumur (1611). — Serment prêté par les députés.

Nous soussignés, députés des églises réformées de ce royaume, convoqués par permission du roi, en cette ville de Saumur, promettons et jurons devant Dieu de ne briguer directement ni indirectement pour être députés généraux desdites églises vers Sa Majesté, soit pour résider en cour ou autrement, de ne bailler nos voix à ceux qui nous pourraient réquérir de les nommer ou que nous connaîtrions avoir brigué en quelque façon que ce soit; comme aussi nous promettons et jurons de ne briguer telles députations à l'avenir, sous peine d'être déclarés indignes d'avoir des assemblées générales et provinciales, et sur ces mêmes peines, promettons de révéler à cette compagnie ceux qui auront brigué durant icelle.

Note II, *page* 23.

Ce serait une histoire fort curieuse à faire, si l'on racontait tout ce que les théologiens ont dit d'absurde sur le compte de ce chiffre 666 de l'Apocalipse. Ce n'est pas ici le lieu de nous y arrêter, et, en général, on emploie très-mal son temps en s'amusant à réfuter des erreurs palpables ou des halucinations ridicules. Nos textes sont si clairs pour qui veut voir et comprendre que la simple assertion de leur véritable sens doit faire immédiatement disparaître les nuages amoncelés autour d'eux par le procédé dogmatique, l'imagination intéressée, voire les préoccupations politiques.

Le chiffre de la bête, 666, est le chiffre d'un homme αριθμος ανθροπον, dit le prophète. C'est le chiffre d'un nom, dit-il encore, et ce nom s'inscrit sur les fronts de ceux qui sont les sujets dévoués, les adorateurs de la bête; mais la bête elle-même est un être personnel : l'Antéchrist, et ne représente pas quelqu'idée abstraite. De tout cela il résulte que le chiffre 666 n'indique pas une période de l'histoire ecclésiastique, comme le prétend l'interprétation soi-disant orthodoxe des théologiens luthériens et celle des piétistes chiliastes de l'école de Bengel. Il n'indique pas davantage un nom commun, destiné à caractériser une puissance, un empire; par exemple, le caractère romain, comme le voulait Irénée avec son Λαθεῖνος, auquel se sont cramponnés depuis tous les interprètes, qui ne savaient rien inventer de plus inadmissible encore, et que les protestants ont avidement exploité dans l'intérêt de leur polémique antipapale. Les termes de *latium latini* n'existaient plus au premier siècle que dans la poésie et dans la géographie locale de la campagne de Rome, et comme nom de langue même ils étaient inconnus dans la sphère apostolique (Luc XXIII, 38; Jean XIX, 20).

Le chiffre 666 doit donc contenir un nom propre, le nom du personnage historique et politique, qui devait jouer le rôle de l'Antéchrist dans l'ensemble des révolutions suprêmes qu'attendait le monde judéo-chrétien. Quand on a lu Daniel et la seconde épître aux Thessaloniciens, on sait de *quoi* il s'agit; notre auteur, enfin, se charge de nous dire de *qui* il est question.

Voici maintenant la dificulté (si c'en est une) qui a le plus souvent égaré ceux-la même qui abordaient le problème avec un esprit dégagé d'illusions et de préjugés. La bête du XIIIe chapitre n'est pas un individu, mais l'empire romain considéré comme puissance. L'auteur lui-même nous dit (chap. XVII) que les sept têtes de cette bête représentent les sept collines sur lesquelles est bâtie sa capitale, et de plus sept rois qui y ont régné ou y régneront encore. Cela est très-vrai; mais il nous dit tout aussi explicitement, que cette bête est en même temps l'une des sept têtes : combinaison inconcevable en apparence et plus que paradoxale, et pourtant très-naturelle et même nécessaire. L'idée d'une puissance, d'une tendance surtout hostile, finit toujours par devenir concrète dans l'esprit du peuple, par se personnifier. Le monstre idéal se fait individu; le principe s'incarne dans un homme placé en évidence, et sous cette forme personnelle les idées deviennent populaires jusqu'à ce qu'à leur tour les individus arrivent à être les représentants permanents d'idées ou de tendances qui leur survivent. Pour la plupart des hommes, un nom propre en dit plus qu'une définition; les sentiments et les passions s'en nourrissent plus facilement. La puissance païenne, l'idolâtrie, le blasphème, la persécution, tout ce qui soulève les légitimes antipathies

de l'Église, tout ce qui lui inspire de l'horreur et lui arrache des cris de malédiction, s'individualisera, se concentrera dans la personne de celui qui, quelques années avant la destruction de Jérusalem, avait comblé la mesure de tous ces crimes. Oui la bête est à la fois l'Empire et l'Empereur, et le nom de ce dernier est dans la bouche du lecteur intelligent avant que nous le prononcions; mais nous tenons à l'entourer de toutes les lumières de la science historique.

Déjà par la lecture attentive du XIe chapitre on acquiert la conviction que le livre est écrit avant la destruction de Jérusalem. Le temple et sa cour intérieure, avec le grand autel, y sont mesurés, c'est-à-dire (Zach. II) destinés à la conservation, tandis que le reste de la ville est livré aux païens et voué à la profanation. Ces lignes n'ont pas pu être écrites en vue de l'état de choses tel qu'il existait après l'an 70; mais les indications du XVIIe chapitre sont plus précises encore. Nous affirmerons qu'il s'agit de Rome, jusqu'à ce qu'on nous montre au siècle apostolique une autre ville bâtie sur sept collines, *urbem septicollem*, dans laquelle aurait été versé à flots le sang des témoins de Jésus-Christ (v. 6, 9). Cette ville ou cet Empire à sept rois. Les apocalipses de Daniel, d'Hénoch et d'Esdras suivent la même méthode chronologique en comptant également des séries de Rois pour mettre le lecteur sur la voie des dates. Des sept Rois, cinq sont déjà morts (v. 10); le sixième règne en ce moment même. Le sixième Empereur de Rome est Galba, vieillard de 73 ans à son avénement. La catastrophe finale qui anéantira la ville et l'Empire doit arriver dans trois ans et demi, comme il a été dit plus haut. Par cette seule et simple raison, la série des Empereurs n'en donnera plus qu'un après celui qui règne actuellement, et celui-là ne règnera que peu de temps; l'auteur ne le connait pas; mais il sait la durée relative de son règne, parce qu'il sait que Rome périra définitivement et pour ne plus se relever dans trois ans et demi.

Puis viendra un huitième Empereur, qui est l'un des sept, et qui est en même temps la bête qui fut, mais qui n'est point en ce moment. Il s'agit donc d'un des précédents Empereurs, qui reviendra une seconde fois, mais en qualité d'Antéchrist, c'est-à-dire revêtu de toute la puissance du démon et dans le but spécial de combattre le Seigneur. Comme il est dit qu'il n'est point en ce moment, mais a déjà été; il est donc l'un des cinq premiers. Il a été déjà frappé à mort (XIII, 3), de sorte que son retour a quelque chose de miraculeux. Ce n'est donc ni Auguste, ni Tibère, ni Claude, qui n'ont pas perdu la vie par une fin sanglante, et auxquels personne d'ailleurs ne songera, parce qu'ils n'ont pas été dans des relations hostiles à l'Église. Cette dernière considération fera aussi exclure Caligula. Il ne reste que Néron. Mais tout aussi se réunit pour reconnaître en lui le personnage désigné si mysté-

rieusement. Tant que Galba régnait, et longtemps après encore, le peuple ne croyait pas à la mort de Néron. On le disait caché quelque part et prêt à revenir pour se venger de ses ennemis. Les idées messianiques des Juifs, dont une connaissance vague était parvenue en occident, d'après le témoignage de Tacite et de Suetone, se mêlant à ces attentes, suggérèrent aux gens crédules l'opinion que Néron reviendrait de l'orient conquérir son trône avec le secours des Parthes. Plusieurs faux Nérons se présentèrent (Sueton, Nér. 40. 57. Tacit. Hist. I. 2; II. 8. 9. Dion Cass. LXIV, 9. Zonaras Vita Tit. p. 578; Dion Chrys., Or 20, p. 371. D.). Ces rêves populaires se répandirent aussi dans la société chrétienne. Les Apocalypses y reviennent incessamment (Visio Isai æthiopica; Libri Sybill. IV, 116 ss.; V, 33; VIII, 1-216), et les Pères de l'Église en attestent le souvenir pendant plusieurs siècles encore (Sulpic Sever. II, 367. Augustin, Civ. Dei XX, 19. Lactant. Mort. persec. c. 2. Hieron, ad Dan. XI, 28 ; ad Esai XVII, 13. Chrysost. ad 2 Thess. II, 7).

Enfin, pour que rien ne manque à l'évidence des preuves, notre livre nomme Néron pour ainsi dire en toutes lettres : le nom de Néron est contenu dans le chiffre 666. Le mécanisme du problème repose sur l'un des artifices cabalistiques usités dans l'herméneutique des Juifs, et qui consiste à calculer la valeur numérique des lettres qui composent ce mot. Ce procédé, appelé *ghematria* ou géométrique, c'est-à-dire mathématique, et servant chez les Juifs à l'exégèse de l'Ancien Testament, a bien tourmenté nos savants et les a conduits dans un dédale d'erreurs. Tous les alphabets anciens et modernes, toutes les combinaisons imaginables de chiffres et de lettres ont été essayés tour à tour. Nous en avons vu jaillir presque tous les noms historiques des dix-huit siècles passés : Tite Vespacien et Simon Gioras, Julien l'Apostat et Genseric, Mahomet et Luther, Benoît IX et Louis XV, Napoléon et le duc de Reichstadt, et nous pourrions facilement nous donner le plaisir de nous y trouver les uns les autres. Au fond, l'énigme n'était pas si difficile, quoique l'exégèse ne l'ait résolue que de nos jours. Je puis revendiquer l'honneur de la priorité, quoique plusieurs savants allemands l'aient trouvée bientôt après moi et sans connaître ma solution. La *ghematria* est un art hébraïque. C'est par l'alphabet hébreu qu'on décomposera le chiffre. On lira : נרון קסר, Néron, César, נ 50 + ר 200 + ו 6 + נ 50 + ק 100 + ס 60 + ר 200 = 666. Ce qu'il y a de plus curieux c'est qu'il existe une très-ancienne variante, qui porte 616. Elle doit provenir d'un lecteur latin de l'Apocalypse, qui avait aussi trouvé la solution ; mais qui prononçait *Nero* comme les Romains, tandis que l'auteur prononçait *Neron* avec les Grecs et les Orientaux. En retranchant le *Noun* final, il y a 50 de moins.

(Extrait de l'Histoire chrétienne au siècle apostolique, par Édouard Reuss, t. I[er], à la note de la page 324.)

Note III, *page* 43.

Un pensionnaire de la cour de Louis XIII.

Quittance du ministre apostat Jérémie Ferrier (1621).

Un des plus vilains personnages qu'ait rejeté de son sein l'église réformée, et que l'église romaine ait attiré dans son giron, à beaux deniers comptants, est, sans nul doute, le fameux ministre apostat Jérémie Ferrier. Vrai type de certains méridionaux, «quoiqu'il ne fût ni docte, ni éloquent, dit Tallemant-des-Réaux, il avait tant de dons de nature pour parler en public, qu'il passait pour un grand personnage dans sa province; il était patelin, populaire, et pleurait à volonté, de sorte qu'il avait tellement charmé le peuple qu'il le menait comme il voulait.» Un homme de cette humeur était aisé à corrompre; aussi, lorsqu'après la mort de Henri IV on eut résolu de sonder si on pourrait gagner quelques ministres, celui-ci alla au-devant de ceux qui offraient des pensions de la cour. Pour cela et pour d'autres causes il fut déposé. Comme on parlait de le déposer, il dit : « Je m'en vais les faire tous pleurer. » En effet, il prôna si bien qu'ils pleurèrent tous; mais cela n'empêcha pas, à la fin, qu'on ne passât outre; après, il fit un voyage à la cour. C'est le 23 août 1612, que le colloque du Lyonnais le condamna, et le 14 juillet 1613, il fut, par ordre du synode de Reims, solennellement excommunié du haut de la chaire.

La pièce suivante, trouvée par Mr M. B. Haureau, qui a bien voulu nous la communiquer, met en évidence «les honorables» rapports qui s'étaient établis entre la cour de Louis XIII et l'indigne ministre.

«Je Hiérémye Ferrier, ministre converti en la religion catholique, confesse avoir reçu comptant de M. Raymon Phelipeaux, sieur de Herbault, conseiller du roi, en son conseil et trésorier en son épargne, la somme de six mille livres à moi données par Sa Majesté pour l'état et entretenement qu'elle lui plait (*sic*) me donner durant la présente année, de laquelle somme de VI mil livres, je tiens pour content et bien payé et en ai quitté le dit sieur de Herbault, trésorier de l'épargne susdit, et tous autres.

«Tesmoing mon seing manuel cy mis le 16me jour de novembre 1621.

« FERRIER. »

On sait que Ferrier avait obtenu, dès lors, la charge de lieutenant criminel au présidial de Nîmes et que son installation, en cette qualité, occasionna des troubles sérieux. Sur la fin de sa vie, il était devenu favori du cardinal de Richelieu, qui l'avait attaché à sa personne, l'avait emmené à Nantes et pourvu d'un brevet de secrétaire d'État; il mourut à Paris le 26 septembre 1626. Il

était d'une avarice sordide et digne de Judas. Sa fille, taillée sur le même patron, épousa le lieutenant criminel Tardieu; on connaît la peinture que, dans sa Xme satire, Boileau a fait de ce couple si bien assorti. Tous deux furent assassinés par des voleurs, le 24 août 1665, dans leur maison, quai des Orfèvres. Les deux fils de Ferrier périrent aussi de mort violente.

Mentionnons du moins ici un fait qui console un peu de toutes ces noirceurs; c'est que la femme de ce même Ferrier (Isabeau de Guérand), n'avait point partagé la déchéance de son mari et de ses enfants. On savait qu'elle était demeurée fidèle (*France prot.*, t. V, p. 97). Nous venons de retrouver dans un des registres de sépulture de l'église réformée de Paris, l'acte suivant qui confirme cette vérité.

« Madame Ferrier, vivante veuve de M. Ferrier et belle-mère de M. le lieutenant criminel à Paris, a été enterrée au cymetière Saint-Pere, le 21 janvier 1659. »

(Extrait du *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. IV, p. 475.)

Note IV, *page* 46.

Jacques Clément, dominicain, né à Sorbonne, petit village de l'Autumois, étudiait la théologie dans un collége de son ordre, lorsque, instruit par les théologiens auxquels il s'était adressé, qu'il est permis de tuer un tyran, il blessa profondément le roi Henri III, dans le bas-ventre avec un couteau empoisonné qu'il tenait caché dans sa main. Coup de hardiesse éclatant, action mémorable! Frappés d'un événement si extraordinaire, les courtisans se jettent sur Clément, le renversent, et assouvissent, sur son corps mourant, leur fureur et leur cruauté par un grand nombre de blessures qu'ils lui font. Lui cependant, gardait le silence, joyeux comme il paraissait à son visage, de ce que par là il évitait de plus grands supplices qu'il avait, comme de raison, appréhendés. Il se félicitait, en même temps, au milieu des coups et des blessures, d'avoir par son sang procuré à sa patrie et à sa nation, le recouvrement de la liberté. Le massacre du roi lui fit une grande réputation.

C'est ainsi que périt Clément, à l'âge de 24 ans, jeune homme d'un caractère souple, et d'une complexion assez faible; mais une vertu plus grande soutenait son courage et ses forces.

(Extrait des ouvrages de Jean Mariana, espagnol de la compagnie de Jésus, *sur le roi et l'institution du roi*, en trois livres, dédiés à Philippe III, roi d'Espagne. A Mayence, 160[illegible]. Avec la permission d'Etienne Hojeda, visiteur de la province de Tolède, qui en avait reçu le pouvoir spécial de Claude Aquaviva, général, après l'approbation à lui donnée par des hommes savants et respectables de son ordre.)

Note V, *page* 66.

Déclaration de Monseigneur le comte de Candale.

Nous, Henri de Foix, Candale, prince de Busch, duc et pair de France, gouverneur, lieutenant-général, pour le roi, ès provinces de Saintonge, Angoulême, Haut- et Bas-Limousin, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, éclairé et conduit par l'esprit de Dieu, qui est le père de lumière, duquel vient toute bonne donation, avons reconnu, depuis quelques années, que l'Église romaine est toute pleine de superstitions et de fausses doctrines, controuvées par les hommes, contraires à la parole de Dieu, lesquelles nous détestons et abjurons de tout notre cœur, particulièrement la doctrine de la transsubstantiation, du sacrifice de la messe avec ses dépendances, et de la primauté et puissance du Pape. Et au contraire, que la doctrine enseignée par l'Église réformée est orthodoxe, et le culte divin observé par icelle pur et conforme à la parole de Dieu. Partant, déclarons que de cette heure et pour jamais nous nous départons de l'Église romaine, laquelle nous croyons être la Babylone dont Dieu nous commande de sortir pour n'être participants de ses plaies et que nous voulons vivre et mourir en l'Église réformée que nous croyons être la vraie Église catholique apostolique, à laquelle promettons et jurons d'adhérer, et faire dorénavant profession, en icelle, de la religion chrétienne selon sa pureté. Et d'autant que la confession de foi des églises réformées de ce royaume, ne contient que la doctrine des prophètes et des apôtres, nous y souscrivons entièrement, comme aussi à la discipline écclésiastique et ordre desdites églises, promettant nous y ranger et assujettir, et d'aller jurer l'union d'icelles en assemblée générale qui est de présent à Nîmes, convoquée par permission du roi, lequel nous reconnaissons pour notre prince légitime et naturel, sous l'obéissance duquel nous avons vécu et voulons vivre, étant et voulant être à jamais très-fidèles, très-humbles serviteurs et sujets de Sa Majesté. Et parce qu'il y en pourrait avoir qui interpréteraient sinistrement nos intentions, nous protestons devant Dieu, le scrutateur des cœurs et le juge des âmes, devant qui moyennant sa grâce nous comparaîtrons un jour à notre justification et consolation, que ce n'ont point été des mouvements de la chair et de sang, des considérations mondaines qui nous ont porté à cette action; mais les seuls sentiments de la conscience qui nous a pressé à la confession de cette vérité, pour le soutènement de laquelle nons emploirons biens et honneurs, et sommes tout prêt à le sceller de notre sang, résolu d'y persister jusqu'à notre dernier soupir, moyennant l'aide de celui de qui nous vient et le

et qu'on les déduisit par bonne conséquence; car nous ne cherchons pas à accrocher, et ne sommes attachés au nombre des syllabes, pourvu que la chose se trouve en la parole de Dieu. Faut donc voir quelle réponse fait le sieur Arnoux à ces demandes et comment il prouve sa religion par la parole de Dieu.

(*Fuites et évasions du sieur Arnoux, jésuite*, par Pierre Du Moulin, imprimé à Charenton, par Abraham Pacard, rue Saint-Jacques, sacrifice d'Abraham, MDCCXVIII.)

Note VII, *page* 91.

Les Tragiques de d'Aubigné.

Les Misères, les Princes et la Chambre dorée, c'est-à-dire les trois premiers livres du poëme sont incontestablement les plus beaux sous le rapport de la poésie ; ils en sont les plus précieux pour l'histoire des mœurs publiques de cette tragique époque. Le poëte y est dans les vraies conditions de son génie et de son caractère. L'observateur pénétrant et passionné, le satirique avec son brûlant sarcasme et sa verve emportée, le citoyen ardent et indigné s'y donnent toute carrière.

Nulle part, si ce n'est dans la harangue du lieutenant d'Aubray de la *Satyre ménipée*, les malheurs de la France déchirée par les discordes civiles, n'ont été peints avec une pareille puissance de pinceau, et le poëte a des traits auxquels ne s'élève pas l'orateur. Les vers suivants n'ont-ils pas une pittoresque énergie ?

.... les pitoyables mères
Pressent à l'estomac leurs enfants éperdus
Quand les tambours français sont de loin entendus.

Et plus loin :

Les places de repos sont places étrangères,
Les villes du milieu sont les villes frontières,
Le village se garde, et nos propres maisons
Nous sont le plus souvent garnison et prison ;
L'honorable bourgeois, l'exemple de sa ville,
Souffre devant ses yeux violer femme et fille,
Et tomber sans merci dans l'insolente main
Qui s'étendait naguère à mendier du pain.

La peinture de d'Aubigné, souvent repoussante, aime l'horreur et s'en inspire avec une passion sauvage. Tel est l'épisode d'une famille que le soldat-poëte a trouvée demi-égorgée, demi-morte de faim dans une chaumière où avait passé le reître noir. L'agonie de ces malheureux est décrite avec un prolixe et effrayant détail. Un peu plus loin, c'est une autre scène d'horreur, une des scènes « de ces siéges lents, de ces siéges sans pitié », les combats d'[illegible]

femme qui cherche dans les chairs de son enfant un aliment désespéré. D'Aubigné montre la mère étouffant de ses doigts la créature qui sourit :

Des pouces elle étreint la gorge qui gazouille
Quelques mots sans accents, croyant qu'on la chatouille.

L'horreur passe ici tout à coup au ridicule. Il y a des tableaux moins hideux, plus sobres d'images désordonnées, et ce sont les meilleurs. En voici un qu'on peut mettre au premier rang des excellents morceaux du livre :

Jadis nos rois anciens, vrais pères et vrais rois,
Nourrissons de la France, en faisant quelquefois
Le tour de leur pays en diverses contrées;
Chacun s'éjouissait, on savait bien pourquoi :
Les enfants de quatre ans criaient Vive le roi;
Les villes employaient mille et mille artifices
Pour faire comme font les meilleures nourrices,
De qui le sein fécond se prodigue à l'ouvrir.
. . . . ces villes nourricières
Prodiguaient leur substance, et en toute manières
Montraient au ciel serein leurs trésors renfermés,
Et leur lait et leur joie à leurs fils bien-aimés.
Nos tyrans aujourd'huy entrent d'une autre sorte :
La ville qui les voit a visage de morte.
Quand son prince la foule, il la voit de tels yeux
Que Néron voyait Rome en l'éclat de ses feux;
Quand le tyran s'égaie en la ville qui entre,
La ville est un corps mort, il passe sur son ventre,
Et ce n'est plus du lait qu'elle prodigue en l'air,
C'est du sang. . . . .

Le tour est énergique, et quelles fortes images! Mais d'Aubigné qui s'égare trop souvent avant de toucher au terme, se détourne et achève son tableau par cet étrange bégaiement :

C'est du sang, pour parler comme peuvent parler
Les corps qu'on trouve morts, portés par la justice,
On les met en la place afin que ce corps puisse
Rencontrer son meurtrier, le meurtrier inconnu,
Contre qui le corps saigne est coupable tenu.

Les vices de la France sont aussi monstrueux que ses misères : d'Aubigné, avec la même force de sarcasme et le même tour d'invective, les compte et les décrit chez un vieillard moribond qui lui représente sa patrie. Ce babil étrange du malade, cette faim avide, cette croissante avarice, c'est bien la vieillesse et les signes d'une mort prochaine :

France, puisque tu perds tes membres en la sorte,
Apprête le suaire et te compte pour morte;
Ton pouls faible, inégal, le trouble de ton œil,
Ne demande plus rien qu'un funeste cercueil.

Des faits le poëte remonte aux causes, et déclare que l'orgueil des Français allumant la colère divine, c'est Dieu qui a visité de près l'enfer,

Pour chercher en son fond une verge nouvelle,
Et punir jusqu'aux os la nation rebelle.

Cette verge, c'est le couple infernal du cardinal de Lorraine et de Catherine de Médicis. On devine de quels traits le peintre calviniste compose leur image. Entre les fruits de leurs crimes, d'Aubigné compte surtout le duel.

Nos savants apprentis du faux Machiavel
Ont parmi nous semé la peste du duel,
De peur qu'en la paix la féconde noblesse
De son nombre s'enflant, ne refrène et ne blesse
La tyrannie un jour, qu'ignorante elle suit,
Misérable support du joug qui la détruit.

Maintenant le duel est métier d'honneur;

On appelle aujourd'huy n'avoir rien fait qui vaille
D'avoir percé premier l'épais d'une bataille;
Bien faire une retraite, d'un escadron battu
Rallier les défauts, cela n'est plus vertu.
La voici pour ce temps: bien prendre une querelle
Pour un oiseau ou chien. . . . .
. . . .
On y fend sa chemise, on y montre sa peau,
Dépouillé en coquin, on y meurt en bourreau,
Car les perfections du duel sont de faire
Un appel sans raison, un meurtre sans colère.

(Extrait des Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation, par Sayous; t. II, pages 250 et suivantes.)

Note VIII, *page* 116.

Assemblée de La Rochelle (1621). — Règlement sur l'amirauté.

Du commerce. — Tout marchand régnicole ou étranger qui voudra trafiquer à La Rochelle, et dans toute autre ville, port et havre du parti, prendra passe-port de l'assemblée. A la délivrance de ce passe-port, une taxe minime sera perçue sur l'impétrant qui

devra s'abstenir de transporter les objets considérés comme étant de contrebande. (Art. 1, 2, 4.)

Des lettres de marque et des courses en mer. — Des lettres de marque seront données à ceux qui se présenteront pour faire la guerre et courir sus aux forbans, pirates, corsaires et autres gens sans aveu qui tiennent la mer et entravent la liberté du commerce (Art. 1er). Lesdites lettres seront enregistrées au greffe des commissaires établis par l'assemblée générale pour le fait de l'amirauté (Art. 6). Elles ne seront valables que pour un seul voyage et pour trois mois au plus. (Art. 9.)

Les capitaines pourvus des lettres de marque seront tenus: 1° de fournir le rôle de leurs matelots et soldats (art. 7); 2° de bailler suffisante caution comme garantie de leur bonne foi à conduire leurs prises dans le port de La Rochelle (art. 4); 3° de faire devant les commissaires de l'amirauté, après chaque voyage, un rapport exact de ce qui s'y est passé, et de représenter les objets de toute nature qu'ils auront trouvés dans les navires capturés (art. 8, 9); — pour témoigner que nul détournement n'a eu lieu, le capitaine produira deux ou trois matelots de l'équipage fait prisonnier (art. 10); 4° de s'abstenir de toute attaque contre les navires, personnes, et biens de ceux de la religion et des sujets du roi de la Grande-Bretagne, de Danemark et de Suède, du duc de Savoie, de la Hollande, des villes maritimes d'Allemagne et de la république de Venise. (Art. 4.)

Des prises. — Le tribunal de l'amirauté décidera si les navires ou autres objets saisis par des capitaines ayant lettre de marque sont de bonne prise (art. 8). Pour inventorier les prises faites, l'assemblée et la ville de La Rochelle nommeront chacune deux commissaires. Lorsque les membres de l'amirauté procéderont à leur tour à la visite desdites pièces, ils seront assistés par les commissaires de l'assemblée et par ceux de la ville (art. 17); les prises déclarées bonnes reviendront, partie à ceux qui les auront faites, partie à l'assemblée et à la ville de La Rochelle (art. 5, 8), en faveur desquelles deux dixièmes seront perçus. L'un de ces dixièmes sera remis au trésorier général de la compagnie, l'autre au trésorier des deniers communs de la ville de La Rochelle (art. 15, 16). Dans certains cas un cinquième du produit des prises sera attribué à la cause.

Tribunal de l'amirauté. — Pour le jugement des prises et autres affaires concernant l'amiraute, un tribunal sera établi. Il se composera de dix membres nommés moitié par l'assemblée générale, moitié par la ville de La Rochelle (art. 14); les uns et les autres prendront de l'assemblée leurs commissions. Le président du tribunal sera toujours l'un des délégués de l'assemblée (art. 14); le procureur du roi de La Rochelle sera constitué par commission

de l'assemblée, procureur de ladite amirauté. La durée des fonctions des juges de l'amirauté est fixée à trois mois.[1]

Le tribunal de l'amirauté jugera en dernier ressort et sans appel en matière tant civile que criminelle, tous les procès et différends concernant les prises. Sept membres du tribunal devront être présents au jugement (art. 14).

Armée navale. — Si l'assemblée générale juge nécessaire de former une armée navale, les capitaines ayant obtenu lettre de marque devront se rendre dans le port désigné, avec leurs vaisseaux bien armés et équipés pour exécuter les ordres des amiraux, vice-amiraux ou autres officiers nommés par la compagnie (art. 11).

Dispositions générales. — Tout article des règlements royaux concernent l'amirauté auquel il n'est pas dérogé par la présente loi, demeure et demeurera en vigueur (art. 18).

Note IX, *page* 118.

Modèle d'une commission délivrée par l'assemblée de La Rochelle (9 août 1621).

L'assemblée générale des Églises réformées de France et souveraineté de Béarn, salut : Comme ainsi soit lesdites Églises étant persécutées par les ennemis de l'État et de notre religion, qui abusent des affections et de la conscience du roi, sous la très-humble sujection et obéissance duquel lesdites Églises protestent, devant Dieu et les hommes, vouloir demeurer inviolablement, reconnaissant qu'il nous a été donné de Dieu pour notre souverain seigneur, il soit entièrement nécessaire pour notre conservation, d'user de justes défenses et opposer les moyens légitimes et naturels à la violence et oppression, afin de conserver en tant qu'à nous est l'autorité de Sa Majesté et de ses édits, la liberté de nos consciences et sûreté de nos vies. Et, pour cet effet, faire promptement lever et mettre sur pied le plus grand nombre de gens de guerre que faire se pourra de ce royaume. A ces causes, Nous, en vertu du pouvoir qui nous a été donné par toutes lesdites Églises et souveraineté de Béarn, et ayant très-bonne connaissance de votre piété et vertu, suffisance, capacité, valeur et expérience au fait des armes, même de votre antique fidélité et affection au service desdites Églises, nous vous avons donné et donnons pouvoir et commission pour, sous le nom et autorité de Sa Majesté, bien de son service, défense et protection des sujets de la religion, lever et mettre sur pied le plus promptement que

1. Dès le 24 mai 1621 l'assemblée nomma cinq des dix juges du tribunal de l'amirauté; elle en élut d'autres le 1er septembre et le 3 décembre 1621, le 3 mai, le 4 juin et le 3 septembre 1622.

faire se pourra une compagnie de . . . . . hommes de guerre à cheval français, montés et armés en bon et suffisant équipage et les plus lestes et aggueris que pourrez rencontrer, votre personne et celle de votre lieutenant, cornette et autres officiers y comprises, pour servir à être ladite compagnie, par vous commandée, conduite et exploitée sous la charge et autorité de . . . . . . , élu et nommé chef général en la province de . . . . . , tant en ladite province que partout ailleurs où il vous sera ordonné pour le bien et service desdites Églises, faisant vivre et loger ladite compagnie, tant à la campagne qu'en villes et places où il leur sera commandé de s'arrêter, en bon ordre et police, selon les ordonnances militaires de ce royaume, et les réglements qui en seront faits et dressés par ladite assemblée, avec pouvoir de nommer en ladite compagnie vos lieutenants, cornettes et autres membres et officiers selon que les jugerez expérimentés, capables et affectionnés aux biens et services desdites Églises au nom desquelles, et en vertu du susdit pouvoir nous avons, comme dit est, donné et donnons pouvoir et commission de lever, et mettre sur pied ladite compagnie et icelle commander, exploiter et conduire tant en l'étendue de ladite province qu'ailleurs où besoin sera, selon les commandements qui vous en seront faits par . . . . . . , chef et général de ladite province, ses lieutenants généraux en icelle, maréchaux de camp et autres qui en pourront avoir la charge et autorité. Mandant à tous qu'il appartiendra qu'à vous en le faisant, ils entendent et obéissent ainsi qu'il appartiendra.

Fait en ladite assemblée à La Rochelle.

Loubie, président; P. Hesperien, adjoint;
J. Geneste, secrétaire; Riffault, secrétaire.

(Extrait des *Actes des assemblées politiques.*)

Note X, *page* 132.

Incendium geminum ædis Charendoniæ et pontium Mercatoris ac Aurifabrorum.

I. *Dum flamma hæreticis purgat cultoribus ædem,*
Purgatori ignem credo, minister ait.
II. *Falso aiunt, vestra non lux, non victima in æde est,*
Tota etenim vestra est, victima, in igne, domus.
III. *Sequana cur binis non peliit pontibus ignem?*
A tanto aufugiens igne sibi metuit.
IV. *Si ruit atrata flammatus tartarus unda,*
Parisia stygius Tartarus urbe fluit.
V. *Seu styx tam sævum sive hæresis excitet ignem,*
Humana haud potis est vincier ignis ope.
Hæresis at Virgo, Michael quia Demona vincit.
Hæretici aut stygii victor uterque rogi est.

VI. *Jam satis est fabrum ferri chalybisque fuisse,*
Vulcanus sævo pectore motus aït.
Ergo nocturnus Merces invadit et Aurum;
Jam mercator, ait, aurifaberque cluam.

VII. *Si Pluto infernis hunc suscitat ignibus ignem,*
Cur non das alman, Christe vocate, manum?
Hæresis in pontes si undantem concitat æstum,
Cur non compescis, virgo beata, rogum?
Si forte et subito tanta ardet machina casu,
Cur arte et studio non superata fuit?
Jupiter excelsa si ignem jaculatur ab æthra,
Cur fluvio et pluviis Juno juvare naquit?
Aut Deus, et Virgo, studium, ars est victus et aer:
Aut nova deque novo demone flamma venit?

Sur l'incendie du temple de Charenton et des ponts Marchand et aux Changeurs (Orfèvres).

I. Pendant que la flamme dévore l'édifice, et en chasse les sectateurs de l'hérésie : « En vérité, s'écrie un ministre, c'est donc le feu du purgatoire? »

II. On a tort de dire que leur temple est sans lumière, sans sacrifice, l'édifice tout entier n'est-il pas lumière et holocauste?

III. Pourquoi la Seine n'éloigne-t-elle point le feu de ces deux ponts? C'est qu'elle a peur d'un tel incendie pour elle-même; elle s'en éloigne.

IV. S'il est vrai que le Tartare roule des flammes dans ses noires ondes; c'est évidemment le Tartare infernal qui coule aujourd'hui dans Paris.

V. Soit que le styx ou l'hérésie eût allumé un si terrible feu, il est certain que la main de l'homme a été impuissante à l'éteindre; mais Notre-Dame et Saint-Michel triomphant, l'un de l'hérésie, l'autre de Satan, ont préservé les ponts qui portent leurs noms, des feux de l'hérésie et de ceux de l'enfer.

VI. « C'est assez forger le fer et l'acier! » a dit en son cœur le cruel Vulcain; puis il s'empara nuitamment du pont Marchand et du pont aux Changeurs; « je veux, dit-il, mériter le nom de marchand et d'orfèvre. »

VII. Si c'est Pluton qui, du fond des enfers, a envoyé cet incendie, pourquoi ô Christ, ne pas nous tendre ta main secourable que nous invoquions? Si c'est l'hérésie qui a transformé nos deux ponts en brasiers, pourquoi ô sainte Vierge ne pas avoir apaisé cette fureur? Si c'est le hasard et un pur accident qui ont allumé un tel feu, pourquoi notre art et nos efforts n'ont-ils pu en venir à bout? Si c'est Jupiter qui, du haut de l'Éthérée a lancé ses foudres, pourquoi Junon n'a-t-elle pas voulu nous venir en aide

au moyen du fleuve et des eaux célestes? Si tout a eu le dessous, et les dieux, et la Vierge, et la terre, et le ciel, n'est-ce pas que cette flamme procédait de quelque démon nouveau?

(Extrait du *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. IV, p. 104 et 105.)

Note XI, *page* 150.

Quelle est la véritable origine et la signification du sobriquet de Parpaillot.

Voici ce qu'on lit sur ce sujet dans les *Récréations philosophiques* de feu le savant et spirituel Génin.

Les protestants, depuis le XVI[e] siècle, sont injurieusement appelés *parpaillots;* ce sobriquet leur vient du nom d'un de leurs chefs les plus célèbres. Les habitants d'Orange venaient à la voix d'un ex-primicier de l'université avignonaise, le docteur Parpaille, sujet de sa sainteté qui l'ajournait (lisez qui l'adjurait) vivement de brûler les cendres de saint Eutrope, après avoir fouetté le crucifix dans les rues, de transformer les églises en temples protestants, etc. Iselin, au mot *parpaillot,* en indique la véritable origine : « Ce nom, dit-il, vient de Jean Perrin, sieur de Parpaille, président à Orange, que Fabrice Serbelloni, parent du pape, fit décapiter à Avignon en 1562. Et Iselin cite pour son autorité les lettres sur la mort de M. le marquis de Saint-Privas, à la suite de *la politique du clergé de France.*

Voilà certainement, ajoute Genin, un chef de parti qui n'a pas manqué de célébrité, pas plus que les faits n'ont manqué de témoins. Eh bien, voici comment un contemporain, Pasquier, qui aurait pu être bien instruit de la vérité, d'autant qu'il travaillait alors à ses *Recherches de la France*, voici, dis-je, comment Pasquier explique l'origine des parpaillots : « On dit qu'au siége de Clairac, ils (les protestants) firent une sortie, couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyait beaucoup de papillons que les Gascons appellent *parpaillots*, comme les Italiens *farfala*, et que de là ce nom leur est demeuré. »

Furetières a copié l'étymologie de Pasquier, Trévoux répète Furetières, et Ménage fait l'écho. Le rêveur Borel veut que les protestants aient été ainsi appelés, parce qu'ils volaient à la mort, comme les papillons à la chandelle. Entre les deux, Furetières hésite et n'ose prononcer.

« Parpaille, dit en terminant Génin, ne figure sous ce nom, ni sous le nom de Perrin, dans aucune des deux biographies, soit de Michaud, soit de Furne. »

Quelques années plus tard, Génin aurait pu ajouter que Parpaille (Perinet) avait un article dans la *France protestante* de MM. Haag (t. VIII, 1[re] partie).

Non-seulement, les biographes n'avaient pas parlé de Parpaille, mais le *Dictionnaire de l'Académie*, dans ses diverses éditions, notamment dans la dernière publiée en 1835, ne donne pas droit d'asile au mot «*parpaillot*»; mais dans le complément à ce dictionnaire, publié par MM. Didot en 1846, on lit ces mots : *Parpaillot*, subst. masc. (v. lang.), papillon. *Parpaillot* (hist. relig.), nom qui fut donné en quelques endroits de France aux calvinistes.

Nous croyons que l'opinion de Génin sur l'origine du mot *parpaillot* comme provenant de *Parpaille*, est la plus plausible, et nous ajouterons que dans le langage vulgaire, on dit, en plaisantant, d'un homme qui ne remplit pas scrupuleusement les prescriptions de l'église catholique sur le maigre, le jeûne, etc.. « c'est un parpaillot ».

(Extrait du *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. VIII, p. 120, 275, 380. — On peut répéter, à l'occasion des recherches faites sur l'origine du mot *parpaillot*, ce vers si connu : *Grammatici certant et ad huc sub judice lis est.*)

Note XII, *page* 199.

Au roi de France, Louis le Juste, Urbain pp. VIII.

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. La voix de salut et réjouissance se trouve dans les tabernacles des justes. Que les pécheurs le voient avec désespoir, et que la synagogue de Satan frémisse de rage. Le roi très-chrétien combat pour la religion, et le Dieu des armées combat pour le roi. Nous en solemnisons le triomphe par une sainte joie dans cette commune patrie de toute la terre, et nous nous réjouissons avec Votre Majesté pour une victoire si signalée, dont les trophées lui sont érigées dans le ciel, et dont la postérité ne laissera jamais de célébrer la gloire. Enfin notre siècle a vu soumettre au roi et à saint Pierre cette puissante Rochelle, non moins inexpugnable par son opiniâtreté et sa perfidie, que par les forces de l'art et de la nature. Et personne n'est si dépourvu de jugement, que d'attribuer plutôt à votre bonheur qu'à votre vertu une palme si glorieuse. Vous avez fait voir à toute l'Europe, par la suite d'un si long siége, qu'elle ne doit pas moins estimer sous votre règne la constance et la fermeté des Français que leur diligence et leur courage. Et cette armée victorieuse, par le mépris des périls et par son extrême patience dans les incommodités de la guerre, consacre sa vie à votre service et vous présage le triomphe entier de l'hérésie. Les eaux de l'Océan, combattant pour les assiégés rebelles, ont fait du bruit, et se sont émues, ils préféraient la mort à l'obéissance, leur perfidie a secrètement attaqué votre

armée, et l'enfer, en faisant tous ses efforts, a ouvert sa gueule pour vomir des crimes et des périls sans nombre, afin qu'un si puissant boulevard ne fut point arraché à l'hérésie. Le Seigneur s'est tenu à votre dextre; et non seulement vous avez surmonté vos ennemis, mais vous avez été assez fort pour donner même un frein à la mer qui les assistait. Rendons grâce au Dieu tout puissant, qui vous a délivré des contradictions d'un peuple sans foi, et comme vous savez avec quel soin il faut conserver les fruits des victoires, afin qu'ils ne flétrissent point, personne ne doute que vous n'acheviez bientôt de détruire tout le reste de ces hérétiques qui désolent, dans la France, la vigne du Seigneur. L'Église souhaite ardemment que ce diadème d'une parfaite beauté, soit ajouté aux armes de salut dont le Dieu des combats semble lui-même préserver le chef de Votre Majesté. Et nous espérons que la France étant entièrement paisible, l'éclat triomphant de Louis reluira jusques dans Sion la captive, qui a continuellement devant les yeux les trophées des Français, et regarde avec admiration les éclairs de votre épée victorieuse. Le grand Dieu qui prend plaisir d'accomplir la volonté de ceux qui le craignent, veuille seconder nos vœux et ceux de l'Église catholique. Et cependant notre nonce, lequel a été spectateur, dans vos armées, de votre gloire royale, témoignera amplement notre extrême joie à Votre Majesté, à laquelle nous donnons de tout notre cœur la bénédictign apostolique. Donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-huitième jour de novembre 1628, et de notre pontificat le sixième.

(Extrait des *Archives curieuses*, 2e série.)

Note XIII, *page* 203.

L'épée de connétable offerte au duc de Rohan et refusée par lui en 1623.

La pièce suivante a été trouvée, par M. Alfred Bianquis, dans les papiers de son grand-père Malunel Guillaume de Gignoux, dont la famille s'était réfugiée en Hollande. En voici la copie fidèle :

M. le duc de Rohan et l'épée de connétable proposée par le roi Louis XIII dans la maison du Gros Richard.[1]

L'année 1623, Sa Majesté Louis-le-Juste, XIII du nom, étant à Montpellier, fit savoir à M. le duc de Rohan, s'il voulait faire un abouchement, qu'il choisit le lieu. M. le duc était à Nîmes, et le

1. Cette maison appartenait à M. de Gignoux; elle était située à Aubert, petit village près Nîmes.

lieu fut assigné à Aubart, petit village découvert d'arbres, qu'on s'aboucherait dans la maison du Gros Richard, et qu'on ne viendrait que huit personnes de chaque côté, dont il vint, de la part du roi, M. le duc de Longueville, prince de Neuchâtel, M. le duc de Montmorency, M. de Bassompierre et cinq autres personnages bien relevés, et de la part de M. le duc de Rohan, M. de la Ferrallée, M. de Saint-André de Montbrun, M. de Villefranche et Saint-Blancard son frère, M. de la Cassagnes, M. de Pouville, son écuyer, M. de la Beaume, Saint-Œdan et M. Saurin, capitaine des gardes. Ils se trouvèrent, à point nommé, au lieu d'Aubart dans la salle du Gros Richard, où étant, il y eut de grands embrassements entre M. le duc de Longueville et M. le duc de Rohan, s'appelant l'un et l'autre mon cousin et se regardèrent l'un l'autre; on dit que M. de Longueville devait parler le premier touchant la volonté du roi, ce qui fut, et la première parole fut : « Le roi « nous envoie ici pour vous annoncer les bonnes volontés qu'il a « pour vous et pour vous donner la charge de connétable de « France, qui est une charge éminente. Vous devez considérer que « Mme la duchesse de Rohan avec vos enfants sont arrêtés, et votre « frère exilé en Angleterre, votre sœur, Mlle Anne de Rohan, et le « père au Poitou, et vous êtes ici avec trois ou quatre cardeurs « réduit au pain et à l'eau, mais croyez-nous, acceptez l'épée de « connétable qu'il vous offre, nous vous obéirons tous; mais pour « les dernières paroles, je vous déclare que la volonté du roi est « que vous changiez de religion, et attendez-vous qu'il vous « aime, et nous aussi qui vous procurons cet avantage et le repos « de votre maison. » Sous ces mots, le duc de Longueville finit sa proposition. M. de Rohan lui dit : « Avez-vous tout dit, monsieur? M. de Rohan refuse l'épée de connétable de France. »

(Extrait du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, t. VII, p. 210 et 211.)

Note XIV, *page* 248.

Extrait des dialogues que Mignon et Barré eurent avec les diables en différentes reprises.

Demande : *Propter quam causam ingressus es in corpus hujus virginis* (par quelle raison es-tu entré dans le corps de cette fille)?

Réponse: *Causa animositatis* (par vengeance).

D. *Per quod pactum* (par quel pacte)?

R. *Per flores* (par des fleurs).

D. *Quales* (quelles fleurs)?

R. *Rosas* (des roses).

D. *Quis emisit* (qui les a envoyées)?

R. *Urbanus.*

Elle ne prononça ce mot qu'après avoir hésité plusieurs fois comme si elle l'eût fait par contrainte.

D. *Dic cognomen* (dis son nom).

R. *Grandier.*

D. *Dic qualitatem* (dis sa qualité).

R. *Sacerdos* (prêtre).

D. *Cujus ecclesiœ* (de quelle église)?

R. *Sancti Petri* (de Saint-Pierre).

D. *Quœ persona attulit flores* (quelle est la personne qui a apporté ces fleurs)?

R. *Diabolica* (diabolique).

Un jour la supérieure fut mise sur un petit lit, et pendant que Barré disait la messe, elle fit de grandes contorsions. Le sacrifice fini, Barré, tenant le Saint-Sacrement dans sa main, obligea le diable de l'adorer, et lui dit: *Quem adoras* (qui adores-tu)? *Jesum Christum*, répliqua-t-elle, en faisant des mouvements comme si elle eût souffert de la violence. L'assesseur de la prévoté ne put s'empêcher de dire assez haut : *voila un diable qui n'est pas congru.* » Barré changea la phrase, demanda à l'énergumène: *Quis est iste quem adoras* (qui est celui que tu adores)? Il espérait qu'elle répondrait encore « *Jesus Christus*; » mais elle répondit: « Jesus Christ. » Les assistants disaient tout haut: « Ce diable là ne sait pas parler latin. » Barré soutint qu'il avait bien dit, mais qu'on ne l'avait pas bien entendu. Le bailli requit Barré qu'il demanda à une autre fille, qui disait qu'Asmodée s'était emparé de son corps, combien ce diable avait de compagnons, elle répondit *sex* (six); mais lorqu'elle fut adjurée de dire en grec ce qu'elle avait dit en latin, elle ne répondit rien. Mignon et Barré ne savaient point, et n'avaient pu apprendre cette langue à ces possédées. On voulait voir si la sœur Laye parlerait mieux; quand on l'eut mise sur un petit lit dans le chœur elle prononça d'abord en riant: « Grandier, Grandier, » et après plusieurs mouvements qui firent horreur, l'ayant conjuré de dire le démon qui la possédait elle nomma premièrement Grandier; et lorsqu'il la pressa davantage elle nomma enfin le démon *Elimi;* mais elle ne voulut point déclarer combien elle en avait dans le corps. Il lui demanda ensuite: *Quo pacto ingressus est demo* (par quel pacte le démon est-il entré)? elle répliqua *Duplex* (double). Ce qui fit connaître que ce diable n'était pas plus congru que l'autre; aussi fut-on quelque temps sans faire d'exorcismes, afin que ces démons eussent le temps de mieux étudier leur rôle. Enfin, quand elles furent bien instruites, on promit à la compagnie qu'on ferait sortir deux diables en certain jour; mais tout cela se passa si mal que la fourberie fut visible.

Cependant, Grandier donna sa requête aux juges et à l'évêque de Poitiers se plaignit, de ce qu'on faisait contre lui, représenta

que ses ennemis qui avaient juré sa perte, se servaient de ce malheureux stratagème pour en venir à bout, demanda que ces religieuses fussent séquestrées et qu'on nomma d'autres exorcistes. Quelque justice qu'il y eût dans sa demande, elle lui fut refusée, et il était perdu dès ce moment là, si l'archevêque de Bordeaux ne fût venu dans son abbaye de Saint-Jouin qui n'est pas loin de Loudun. Grandier obtint de ce prélat ce que l'évêque de Poitiers et son official avaient refusé. Il nomma trois autres exorcistes, ordonna que les religieuses seraient séquestrées, et donna un mandement à son fermier de payer toute la dépense des exorcistes et des religieuses. Par cet acte de probité, de désintéressement et de charité, ce grand archevêque s'acquit un estime et un applaudissement général; tous les démons s'enfuirent ou s'endormirent; car il ne fut plus question de possession. Les pensionnaires furent retirées du couvent par leurs parents. Les religieuses se virent abandonnées, et dans ce désespoir elles firent mille et mille reproches à Mignon, de ce qu'au lieu d'acquérir de grands biens par ce stratagème, elles étaient devenues le mépris de tout le monde.

(Relation du procès d'Urbain Grandier. — Archives curieuses 2e série. T. 5, p. 192 et suivantes. Note 1.)

Note XV, *page* 288.

Le tombeau de la messe.

Préface.

Je mets au premier rang le tombeau de la messe comme étant la dame de toute la cour romaine; et aux deux premiers discours, je lui ôte les aliments dont on la repait ordinairement, qui sont ces deux passages : *Ceci est mon corps, etc.; qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle, etc.* Aux deux discours suivants, je lui coupe les deux jambes, c'est-à-dire je détruis ses deux fondements, qui sont la transsubstantiation et la présence prétendue du corps de Christ dans l'hostie. Au cinquième, je la dépouille de tous ses honneurs, en détruisant l'adoration de l'hostie. Et après lui avoir fait rendre au sixième la coupe qu'elle avait dérobée au peuple, je lui donne le coup de mort au septième, et la met dans son tombeau, qui est la sépulture des hérésies et des idôlatries romaines; et enfin, dans le huitième, je renverse tous ceux qui tâchent de la ressusciter, c'est-à-dire je réponds à toutes les raisons dont les docteurs de Rome se servent pour la rétablir.

(Copie de la préface du *Tombeau de la messe*. Amsterdam, chez Daniel Dufresne, 1682.)

Note XVI, *page* 330.

Extrait des *Secreta monita* des jésuites.

Lorsque l'on commence une fondation, il faut se rendre agréable aux habitants du lieu, en faisant les plus humbles fonctions dans les hôpitaux, auprès des pauvres, des prisonniers et des affligés ; en entendant les confessions sans acception de personnes et avec empressement. Par là on fera admirer la charité des nôtres. On doit se souvenir de demander modestement et religieusement l'autorisation d'exercer le ministère et de gagner la bienveillance des ecclésiastiques et des laïques dont on pourra avoir besoin. On donnera aux pauvres les premières aumônes que l'on recevra, afin que les riches deviennent plus libéraux envers nous. Il est nécessaire que tous les membres paraissent animés du même esprit, et qu'ils s'étudient à avoir les mêmes manières, afin d'édifier par cette uniformité. Au commencement, que les nôtres se gardent bien d'acheter des biens, à moins que ce ne soit sous le nom d'un ami discret. Afin de paraître plus pauvres, les biens qui sont dans le voisinage d'un collége doivent être assignés à des colléges éloignés; de cette manière on ne connaîtra jamais nos revenus avec certitude. Les villes riches doivent être préférées pour les établissements. On aura soin de tirer le plus d'argent possible des veuves, sous prétexte de nécessités extrêmes. Le provincial seul connaîtra les revenus de chaque province. Le trésor de Rome sera enveloppé d'un mystère profond. Les nôtres doivent dire bien haut qu'ils ne sont pas à charge aux particuliers comme les ordres religieux ; qu'ils exercent le ministère gratuitement et sans acception de personnes ; qu'ils se dévouent surtout à l'éducation des enfants et au bien du peuple.

Il faut faire tous ses efforts pour gagner l'oreille et l'esprit des princes et des personnes les plus considérables. Pour arriver à ce but, on dissimulera ce que leurs actions pourraient avoir d'odieux et on leur fera espérer par l'intervention des nôtres, toutes les dispenses dont ils pourraient avoir besoin. En soutenant un prince, il faudra bien se garder de dire quelque chose de précis; si ce qu'on a en vue ne réussissait pas, on mettrait en avant quelques-uns des nôtres qui ont tout ignoré et qui diraient que l'on calomnie la compagnie en la mêlant à une affaire dont elle n'avait nulle connaissance. Pour se rendre maître de l'esprit des princes, on s'entendra avec ceux des nôtres qui pourront faire quelque chose qui lui soit agréable auprès des princes et en particulier auprès du pape. On s'insinuera auprès de leurs favoris et de leurs domestiques au moyen de petits présents, d'objets de piété. Leur but sera de connaître par eux, les goûts des princes, afin de régler notre conduite en conséquence. On s'entendra pour les mariages

des princes, afin de faire proposer des personnes dévouées à notre compagnie. On s'emparera des princesses au moyen de leurs femmes de chambre, et l'on pénétrera ainsi jusque dans les sécrets de leurs familles. Dans la direction de la conscience des grands, les nôtres suivront le sentiment des auteurs les plus accommodants; ils s'attacheront à faire comprendre à leurs pénitents combien il est avantageux de se confesser aux Pères de la compagnie, qui peuvent absoudre de tous ces cas réservés et accorder toutes dispenses. Il faut inviter les grands aux sermons, confréries, harangues, etc., leur dédier des vers et des thèses; leur faire toutes sortes de civilités. Que chacun ait soin de gagner les faveurs des princes, des magistrats, de toutes personnes notables afin qu'ils nous soutiennent au besoin.

On fera en sorte d'obtenir tout ce qu'on pourra des évêques et autres prélats; on leur portera grand respect, afin qu'ils nous confient les établissements qui dépendent d'eux; on les louera publiquement et même par écrit, s'ils se montrent zélés pour la compagnie. On les aidera s'ils veulent obtenir quelque faveur de la cour de Rome; il faudra les ménager, surtout lorsqu'il s'agira de la canonisation d'un des nôtres, afin d'obtenir d'eux des lettres qui avancent l'affaire auprès du siége apostolique.

Les nôtres auront soin de se procurer la direction des princes. Lorsqu'ils seront choisis comme confesseurs, ils parleront souvent de justice, protesteront qu'ils ne veulent en rien se mêler des affaires de l'État. On arrivera ensuite aux vertus que doivent avoir ceux auxquels ils confieront les charges et dignités; enfin on leur indiquera les amis de la compagnie. Pour celà, les nôtres auront soin de faire connaître nos amis au confesseur, ceux surtout qui donnent beaucoup à la compagnie. Les confesseurs et les prédicateurs traiteront les princes avec douceur, ne les choqueront ni dans leurs sermons, ni dans les entretiens particuliers. Si ces princes veulent leur faire de petits présents, ils refuseront et recommanderont seulement la province et le collége à leur charité. Ils se contenteront d'une chambre très-simple dans la maison commune et se montreront très-empressés auprès des dernières personnes du palais, de peur que l'on ne croie qu'ils ne sont dévoués qu'aux grands seigneurs.

Quant aux autres religieux, il faut supporter avec courage cette espèce de gens; sans les attaquer ouvertement, on insinuera que la compagnie est l'ordre par excellence; on se tiendra au courant des défauts des religieux, on en parlera à nos amis avec discrétion et en gémissant. On montrera qu'ils ne s'acquittent pas aussi bien que nous de leurs fonctions. On doit surtout s'opposer à ceux qui voudraient, par des écoles, faire concurrence à la compagnie. Il faudra user de tous les moyens possibles pour les empêcher de prospérer.

Pour s'emparer d'une veuve riche, on choisira un Père d'un âge avancé, mais d'un caractère jovial et d'une conversation agréable. Quand il aura affectionné cette personne à la compagnie, il lui offrira de participer à ses bonnes œuvres et à ses mérites. Après cette affiliation, on lui donnera un confesseur qui s'étudiera surtout à lui faire affectionner son état de viduité, et qui lui persuadera qu'elle évitera par-là même, les flammes du purgatoire. Il lui persuadera en outre, d'avoir chez elle une chapelle afin de l'éloigner le plus possible du monde. On s'emparera du chapelain et les Pères iront de temps à autre dire la messe et faire un petit entretien dans la chapelle. On remplacera peu à peu les anciens domestiques par des nouveaux qui soient dévoués à la compagnie. On apprendra par eux tout ce qui se passera dans la maison. On occupera la veuve à des exercices de piété; on la fera confesser et communier souvent. Afin qu'elle ne se doute pas qu'on veut la circonvenir, on lui proposera des partis que l'on sait bien qu'elle n'acceptera pas. On éloignera d'elle les ecclésiastiques qui ne sont pas dévouées à la compagnie. On la portera peu à peu à faire de bonnes œuvres, et le confesseur lui fera comprendre qu'elle ne doit faire ses aumônes que d'après ses conseils. Pour les attirer à la compagnie, on lui fera part des indulgences du provincial et même du général, et on lui persuadera qu'elle peut gagner dans les églises de la compagnie toutes celles que l'on gagne ailleurs. On la traitera avec douceur en confession, on sera indulgent sur le chapitre de la coquetterie et même sur celui de la sensualité. Si elle se dit indisposée, on aura grand soin de lui interdire les pénitences, et même on lui défendra d'aller à l'église. On lui ménagera de petites entrevues secrètes dans la maison et le jardin avec les pères qui lui plairont le plus. On arrivera à lui faire donner chaque année une contribution fixe à la compagnie; on l'entretiendra ensuite des avantages de la pauvreté volontaire; on lui fera entrevoir que la compagnié a des maisons et des collèges à fonder pour le bien des âmes, et l'on pourra ainsi l'amener à abandonner ses biens à la compagnie si elle n'a pas d'enfants.

« Quant aux veuves qui ont des filles, on fera en sorte que ces filles se fassent religieuses, et l'on y arrivera surtout en les faisant tracasser continuellement par leurs mères. Si elles ont des garçons, on s'en emparera dès leur bas âge et on fera en sorte qu'ils entrent dans la compagnie en y apportant leurs biens. On s'appliquera surtout à enrichir la compagnie en y attirant les fils uniques; on leur dira qu'ils feront un sacrifice agréable à Dieu en fuyant la maison paternelle pour entrer au noviciat. Si quelqu'un d'eux y consent, on l'enverra dans un noviciat éloigné. Pour convaincre le monde que la compagnie est pauvre, les supérieurs feront des emprunts et auront soin de différer le paiement

de leurs billets. Si le créancier tombe malade dans l'intervalle, on l'engagera à rendre le billet et la compagnie héritera ainsi sans s'attirer la haine des héritiers. Il sera aussi à propos d'emprunter à de petits intérêts des sommes que l'on placera ailleurs à un intérêt plus élevé. Outre le profit qu'on en retirera, les personnes qui ont prêté se décideront peut-être à nous laisser leur argent en toute propriété. La compageie pourra aussi faire le commerce sous le nom de négociants riches qui lui seront affiliés. On aura soin de se rendre auprès des riches en danger de mort, et on leur dira que de même que l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché. On apprendra aussi aux femmes qui se plaindront des vices de leurs maris, qu'elles peuvent détourner quelques sommes du ménage pour expier les vices de leurs maris et leur obtenir grâce.

« Ceux des nôtres qui ne chercheront pas à enrichir la compagnie en seront congédiés. On dira que le motif du renvoi est le défaut de vocation. On donnera le mot dans tous les établissements pour qu'on dise du mal de celui qui aura été renvoyé, et l'on répandra dans le monde le bruit que la compagnie ne renvoie jamais personne que pour de graves raisons ; on le suivra dans tous ses actes et l'on fera connaître tout ce qui pourrait être blâmable ou mal interprété. Si l'on ne surprend rien de cette sorte, on jetera du louche sur lui par des paroles ambiguës. On fera prier pour lui afin qu'on ne croie pas que les nôtres agissent par passion. »

Si les *Secreta Monita* n'émanent pas des jésuites, on conviendra que celui qui les a composés n'a fait que de l'histoire, puisqu'il n'a fait que mettre en lumière les moyens à l'aide desquels les jésuites sont devenus, malgré les arrêts qui les ont frappés, si puissants dans le monde.

(Voy. Guettée, *Histoire des Jésuites*, t. Ier, p. 59 et suiv.)

Note XVII, *page* 339.

Tableau des synodes généraux ou nationaux de France.

1er	Synode général tenu à	Paris du 25 au 28 mai 1559.
2e	—	Poitiers, en mars 1562.
3e	—	Orléans, le 25 avril 1562.
4e	—	Lyon, le 10 août 1563.
5e	—	Paris, le 23 décembre 1565.
6e	—	Verteuil, le 1er septembre 1567.
7e	—	La Rochelle, du 2 au 11 avril 1571.
8e	—	Nîmes, le 6 mai 1572.
9e	—	Sainte-Foy, du 2 au 14 février 1578.
10e	—	Figeac, le 2 août 1579.
11e	—	La Rochelle, le 28 juin 1581.
12e	—	Vitré, le 15 mai 1583.

13e Synode général tenu à Montauban, du 15 au 28 juin 1594.
14e — Saumur, du 3 au 16 juin 1596.
15e — Montpellier, du 26 au 30 mai 1598.
16e — Gergeau, du 9 au 25 mai 1601.
17e — Gap, du 1er au 23 octobre 1603.
18e — La Rochelle, du 1er mars au 12 avril 1607.
19e — Saint-Maixent, du 25 mai au 19 juin 1609.
20e — Privas, du 24 mai au 4 juillet 1612.
21e — Tonneins, du 2 mai au 3 juin 1614.
22e — Vitré, du 18 mai au 18 juin 1627.
23e — Alais, du 1er octobre au 2 décembre 1620.
24e — Charenton, du 1er septembre au 1er octobre 1623.
25e — Castres, du 16 septembre au 5 novembre 1626.
26e — Charenton, du 1er septembre au 10 octobre 1631.
27e — Alençon, du 27 mai au 9 juillet 1637.
28e — Charenton, du 26 décembre 1644 au 26 janvier 1645.
29e et dernier Synode tenu à Loudun, du 10 novembre 1659 au 10 janvier 1660.

Note additionnelle, page 314.

Inscription mise par la duchesse de Rohan sur le tombeau de Tancrède.

Tancredus,
Rohani ducis filius,
Hic situs est,
Qui paternæ virtutis
Et tanti nominis
Verus hæres,
Pro pariensibus obsessis,
Anno 1649, *ætatis suæ* 19,
Fortiter dimicans,
Globo plumbeo transverberatus
Cecidit,
Gentis suæ fato potius quam suo;
Ostensus terris tantum,

Posuit
Margarita Bethunia,
Rohani ducissa,
Vidua dolorosa, mater inconsolabilis,
Æternum æterni luctus sui monumentum,
Quod manes cineresque diu testetur amatos.

Voici la traduction.

Ci gît Tancrède, fils du duc de Rohan, qui, digne héritier de la vertu et du grand nom de son père, combattant vaillamment pour les Parisiens assiégés en l'année 1649, dix-neuvième de son âge, tomba percé d'une balle, pour le malheur de la patrie plutôt que pour le sien; le ciel le montra seulement à la terre. Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, veuve douloureuse, mère inconsolable, érigea cet éternel monument de son deuil éternel, pour faire vivre longtemps le témoignage de son amour envers ces mânes chéris!

FIN DES NOTES DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE XXIX.

LIVRE XXX.

LIVRE XXXI.

LIVRE XXXIII.

LIVRE XXXIII.

LIVRE XXXIV.

LIVRE XXXV.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

